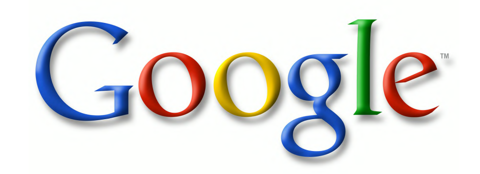
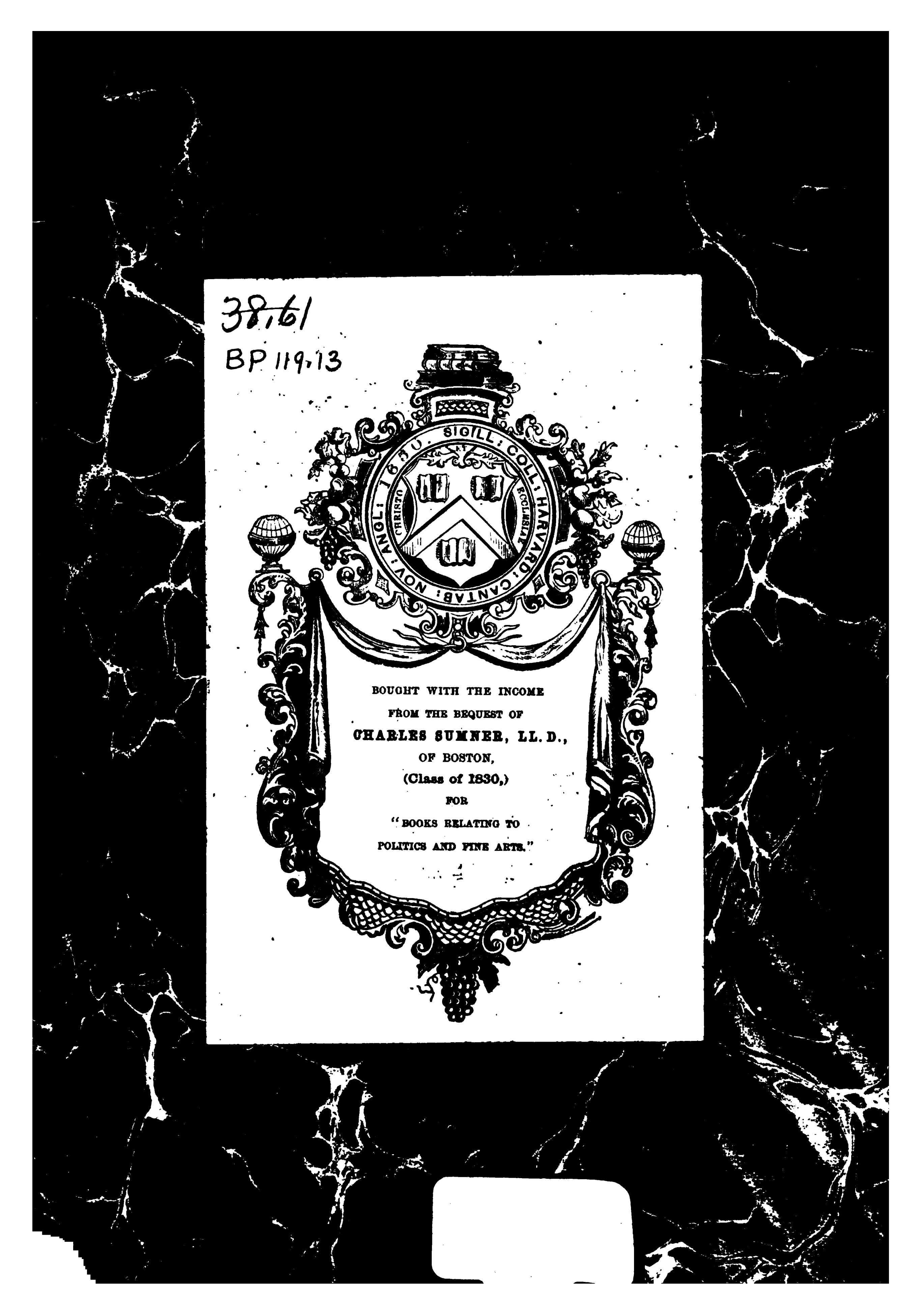




38.61
BP 119.13
SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



LE BIBLIOPHILE FRANÇAIS

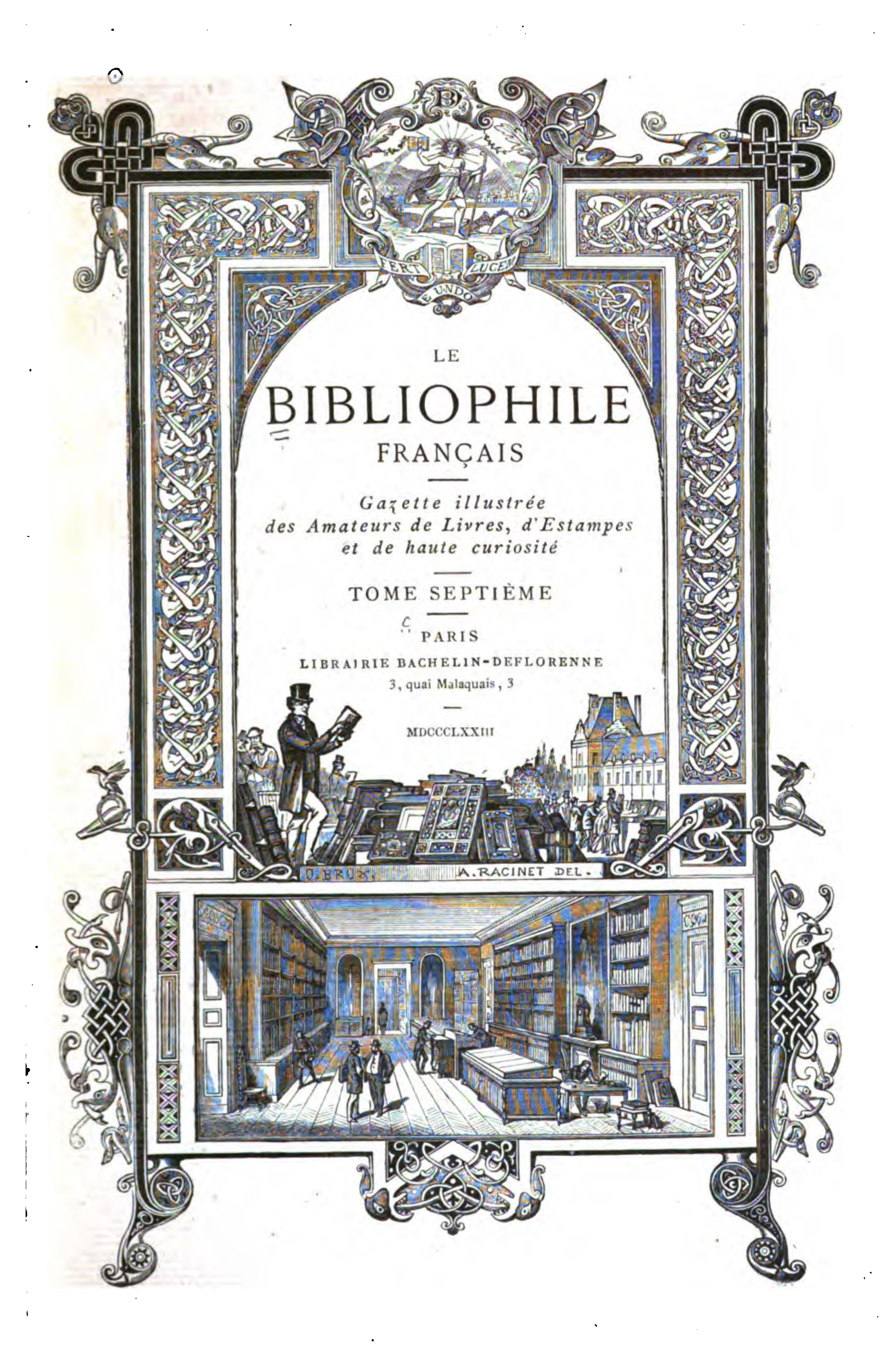
GAZETTE ILLUSTRÉE

Tome VII. — N° 1.

Paris. — Imprimé chez ALCAN-LÉVY,
61, rue de Lafayette.



Le Bibliophile Français



LE

BIBLIOPHILE FRANÇAIS

Gazette illustrée des Amateurs de Livres, d'Estampes et de haute curiosité

TOME SEPTIÈME

PARIS
LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE
3, quai Malaquais, 3

MDCCCLXXIII



LE BARON JÉROME PICHON

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇAIS



ANS notre galerie de Bibliophiles contemporains, une place d'honneur était légitimement acquise au président de la Société des Bibliophiles français, dont le nom mérite à tous égards de figurer à côté de ceux des Didot, des Double, des Lacroix, des Janin, des P. Paris et des Yéméniz.

M. le baron Frédéric-Jérôme Pichon est né à Paris en 1812. Il appartient à une famille originaire de la Touraine et est le second fils du diplomate le baron Louis-André Pichon et de Mlle Emilie Brongniart. Il avait, après de bonnes études, été nommé auditeur au conseil d'État en 1838.

Mais, entraîné par son goût naturel et son heureuse inclination pour les lettres et les arts, il finit bientôt par s'y consacrer tout entier, et ne songea plus qu'à en réunir désormais les productions les plus remarquables en tous genres.

Membre de la Société des Bibliophiles français depuis 1843, il n'avait pas tardé à se faire distinguer par ses collègues, qui le

choisirent l'année suivante, en 1844, pour remplir les hautes fonctions de président, en remplacement de M. le comte de Saint-Mauris. Depuis cette époque, non-seulement il a dirigé avec une remarquable érudition et un zèle digne des plus grands éloges les publications faites par la Société des Bibliophiles, mais lui-même a enrichi cette curieuse et précieuse collection de plusieurs volumes, parmi lesquels nous citerons :

L'*Apparition de Jehan de Meun, ou le Songe du prieur de Salon, par Honoré Bonet, prieur de Salon,* docteur en décret, avec une introduction et des notes par le baron Jérôme Pichon. Paris, 1845, in-4.

Le Ménagier de Paris, 2 v. in-8, 1846, livre très curieux et tiré à très petit nombre, qui contient, avec des instructions sur l'art de diriger une maison, des préceptes moraux, des faits historiques, des renseignements très intéressants sur la consommation du roi, des princes et de la ville de Paris à la fin du quatorzième siècle, ainsi que des conseils sur le jardinage, la cuisine, la chasse à l'épervier et la pêche.

25 exemplaires sont imprimés sur papier de Hollande.

La chasse du cerf en rime française; Paris, 1840, in-8 de 40 pages tiré à 50 exemplaires.

Une *partie inédite des chroniques de Saint-Denis, suivie d'un récit également inédit de la campagne de Flandre en* (1382), *et d'un poëme sur les joutes de Saint-Inglebert* (1390). Paris, 1844, in-8. Ce livre, qui contient le récit des événements des années 1382 et 1383, fait suite à la publication de M. P. Paris et la complète dignement.

La dernière pièce est le récit d'un tournois dont Froissart a parlé avec détails, qui eut lieu près de Boulogne, et dans lequel trois chevaliers français joutèrent successivement pendant trente jours contre cent cinq chevaliers anglais.

Le Livre de la chasse du grand seneschal de Normandye, et les ditz du bon chien Souillard qui fut au roi Louis XIe de ce nom; Paris, 1857, in-8. Ce volume, publié par M. le baron Pichon qui y a ajouté une excellente introduction et des notes

très intéressantes, forme le tome XIIIe de la collection des pièces rares et inédites.

Le trésor de la vénérie, poëme composé en 1394 par Hardouin de Fontaines Guérin, publié pour la première fois avec une introduction et des notes par le baron Jérôme Pichon. Paris, 1855, in-8 (tiré à très petit nombre).

Recueil de dissertations sur différents sujets de littérature et d'histoire, par l'abbé Lebeuf, avec une introduction et une notice sur l'abbé Lebeuf; le catalogue de tous ses écrits et des notes par Claude Gauchet. Paris, 1843, in-8, tiré à 200 exemplaires, dont 5 sur papier de Hollande. Ce volume contient, ainsi que cinq autres dissertations de l'abbé Lebeuf, publiées également par le baron Pichon en 1844 et 1845, dans le Bulletin du Bibliophile, tout ce qu'on connaît de la vie et des ouvrages de cet abbé.

Le pseudonyme de Claude Gauchet, pris par le baron Pichon, n'était pas nouveau pour les lecteurs qui avaient pu lire avec intérêt et plaisir plusieurs articles publiés sous cette signature depuis 1836 dans le Bulletin du Bibliophile, auquel collaborait notre infatigable bibliographe.

Sans rappeler ici les titres de tous les articles qu'il y écrivit, nous citerons ceux qui furent tirés à part :

Histoire d'un braconnier ou mémoires de la vie de L. Labruyère : Paris, 1844, in-8, tiré à 125 exemplaires dont 1 sur vélin.

Cet ouvrage est le complément du volume publié en 1771 sur : *Les ruses du braconnage mises à découvert par L. Labruyerre*, volume très rare dont le baron Pichon possèdait un exemplaire qu'il acheta en 1843 à la vente Huzard, et à la suite duquel se trouvait précisément une partie manuscrite complètement inédite, formant l'ouvrage instructif dont nous parlons.

Des notices biographiques et littéraires sur la vie et les ouvrages de Jean Vauquelin de la Fresnaye et Nicolas Vauquelin des Yvetaux, gentilshommes et poëtes Normands (1536 *et* 1649). Paris, 1846, in-8, ouvrage tiré à 100 exemplaires seulement.

Un *Mémoire pour servir à l'histoire du village et de l'ancienne seigneurie de Medan, près Poissy*. Paris, 1849, in-8.

Nous signalerons encore plusieurs articles publiés dans les *Mélanges de la Société des Bibliophiles*, tels que : le *Mémoire pour servir à l'histoire de Germain Pilon, sculpteur du roi* (tiré à part), Paris, 1860, in-8, et enfin : 1° Un *Mémoire sur Pierre de Craon*, Paris, 1860, in-8, destiné à rectifier et à compléter le récit fait par Froissard de l'assassinat du connétable de Clisson; 2° Un *Mémoire contre MM. Thorel, orfèvres*, Paris, 1855, in-8, présenté à la Cour d'appel par M. le baron Pichon dans son fameux procès des salières doubles, fabriquées en 1775, par Vincent Bréant, maître orfèvre. (Inutile d'ajouter que cet opuscule ne se trouve pas dans le commerce); 3° Une analyse *des meutes et véneries du haut et puissant seigneur messire Jean de Ligneville, grand veneur de Lorraine* (1602-1632), Paris, 1844, in-8.

Cette brochure n'est que l'abrégé du curieux manuscrit acheté à la vente Huzard par M. le baron Jérôme Pichon, qu'il se proposait de publier complètement en 1844, et que M. Paulin Paris, qui en parle avec beaucoup d'estime, s'étonnait alors qu'on n'ait pas encore songé à le faire imprimer.

J'ajouterai pour être complet que M. J. Pichon prépare depuis longtemps, sur l'*orfévrerie de Paris*, un ouvrage important rédigé non d'après les livres imprimés sur cette matière, mais d'après les archives et les registres manuscrits.

Enfin, il va prochainement publier sur le comte d'Hoym avec M. de Sarh, un travail considérable, d'après des lettres et des manuscrits inédits, et accompagné de l'introuvable portrait du *Mécène de la Saxe*, d'après le tableau original de Rigaud qui se trouve chez M. le comte Albert Vitzhum au château de Lichtwald, en Saxe.

Tel est M. le baron J. Pichon, bibliographe et littérateur; étudions-le comme bibliophile.

C'est dans le somptueux hôtel de Lauzun (1682), autrefois d'Alençon, bâti en 1657 par Charles Gruyn, sieur de Bordes, où le marquis de Richelieu s'était réfugié en 1685 après

avoir enlevé la belle mademoiselle de Mazarin et où mourut le P. Lelong en 1721, que se trouve abritée, sous de magnifiques plafonds dessinés par Lesueur et peints par Goussé, son beau-frère, une des plus considérables et plus remarquables collections de tout Paris, située entre un curieux et intéressant salon d'objets d'art (1) et un joli cabinet de médailles, des plus riches de notre époque parmi ceux des particuliers (2).

Cette bibliothèque, commencée en 1831, alors que son propriétaire était à peine âgé de dix-neuf ans, ne cessa de s'accroître jusqu'en 1869, époque à laquelle M. le baron Pichon se résigna à s'en séparer d'une partie pour la reformer et l'augmenter après avec plus de soins et de dépenses que jamais; en sorte qu'aujourd'hui elle compte plus de 12,000 volumes qui, pour n'être pas tous uniques et rarissimes, sont pour la plupart singuliers, intéressants et utiles. Ses plus belles et ses plus précieuses acquisitions avaient été faites aux ventes des célèbres collections particulières, telles que celles de La Mésangère, Pixerécourt, Chalabre, Peignot, Debure, Renouard, de Coislin, Viollet-Leduc, Thibeaudeau, Labédoyère, Soleinne, Taylor et Yéméniz, etc. Amateur délicat et intelligent appréciateur, il n'en choisissait que la fleur et s'y rendait acquéreur des trésors les plus précieux de la bibliophilie comme éditions et comme reliures.

Les manuscrits enrichis de miniatures, les livres imprimés sur vélin, les Elzéviers, les classiques de première édition et les livres à figures devenaient en partie sa propriété, surtout quand ils étaient habillés par les Duseuil, les Le Gascon, les Boyet, les Padeloup, les Derôme et les Bauzonnet, et qu'ils étaient ornés d'armoiries de rois, de princes et de bibliophiles célèbres,

(1) On y remarque une dague ayant appartenu à Claude Gouffier, duc de Rouannais, grand écuyer de France. La poignée porte la date 1569 (un an après le pillage du château d'Oiron par les protestants); et sur la lame on lit : « De Boissy je suis; » et : « Conde Senex gladium, et Christi reminiscere Verbum quod dixit Petro, et dicit ille tibi. »

(2) Il renferme entre autres pièces rares et recherchées le fameux écu d'or de saint Louis, dont on ne connaît que quatre exemplaires dans le monde entier, et dont deux appartiennent à la Bibliothèque nationale.

tels que : de Thou, Gouffier, Colbert, Chamillard, Longepierre, comte d'Hoym, comtesse de Verrue, marquise de Pompadour, Girardot de Préfont, La Vallière et Gaignat.

Aussi, dans cette bibliothèque véritablement de choix, chacune des sections des sciences, des lettres et des arts se trouve-t-elle dignement représentée ; mais les parties les plus riches sont sans contredit, outre une collection très considérable et très curieuse sur l'histoire de Paris, celles relatives à la numismatique, à l'horlogerie, à l'orfévrerie, à la vénerie, à l'histoire intime et anecdoctique, à tout ce qui tient à la vie privée, aux habitudes, aux mœurs, aux goûts de nos pères, et nous permet de vivre avec eux par la pensée.

Un volume suffirait à peine pour citer les plus remarquables de tous ces jolis volumes ; aussi je me bornerai à ne mentionner que :

Un Manuscrit d'alchimie en français, magnifiquement relié aux armes de François I[er] d'un côté, avec la devise : « *Quod habeo hoc tibi do !* » de l'autre côté ; et en dedans les armes du connétable de Montmorency.

L'*Histoire des maîtres des requêtes*, manuscrit de Blanchard.

Deux vol. in-4, contenant des croquis sur les portraits peints par Oudry, 1710-1713.

Le Manuscrit original des mémoires de Gourville.

Un volume aux armes du duc d'Antin renfermant des vues, plans et coupes de l'intérieur du château de Petitbourg, dessinés et coloriés par Chaufourier.

Un Manuscrit sur la police de Paris, avec dessins de Saint-Aubin aux armes de Louis XV.

Les trois livres de la vie par Marsile Ficin. Paris, 1582, in-8, aux armes de Henri III. Cet exemplaire a été offert au baron Pichon par le duc de Poix (comte Juste de Noailles, célèbre bibliophile).

Le Discours de Duperron sur la peinture et la sculpture. Pa-

ris, Prault, 1758, in-8, avec une dédicace à madame de Pompadour et dessins de Saint-Aubin (1).

Le volume si rare et si recherché de *Jehan Leblond : Le Printemps de l'humble espérant. Paris*, 1536, in-16.

Un manuscrit d'*Extraits de pièces et de romances,* offert à l'occasion d'une fête donnée à Chilly au dauphin, à la dauphine et à mesdames de France en septembre 1770, magnifiquement relié à compartiments de couleur aux armes de Marie-Antoinette, alors dauphine.

Un des très rares exemplaires connus de *Paris par Michel de Marolles*, 1648.

Deux volumes des *Dessins originaux pour les métamorphoses d'Ovide,* provenant de la vente Renouard.

Et enfin :

L'édition de 1488 des *Horæ ad usum parisiensem, in-8 goth. à la marque de Pigouchet.*

Plusieurs caisses de ces précieux volumes avaient été envoyées en Angleterre et au château de Montessart, près Honfleur, afin de les préserver des obus Prussiens et des flammes de la Commune.

Quant à la partie vendue en 1869, je me bornerai à rappeler au lecteur, qui ne l'a pas oublié, que ce fut un événement qui n'avait pas eu d'analogue en dehors de la vente Yéméniz depuis un demi-siècle; que les 1,087 numéros dont se composait le catalogue (2) produisirent la somme énormede 451,670 francs, déduction faite des 5 o|o payables en sus, et que, parmi les volumes qu'on vit passer dans ces brillantes enchères, quelques-uns atteignirent des prix vraiment fabuleux, entre autres :

Le livre d'heures de mademoiselle Poncher, manuscrit sur

(1) Cet exemplaire a été offert à M. le baron Pichon par le célèbre amateur anglais, Rob. S. Turner; sur l'un des deux grands dessins qui l'ornent on voit sur un chevalet le beau portrait de Mme de Pompadour, par Boucher, dont l'original appartient aujourd'hui à M. Adolphe de Rothschild.

(2) Catalogue des livres de la Bibliothèque de M. le baron J. Pichon. Paris, Potier 1869, in-8°.

vélin de la fin du quinzième siècle, adjugé 1,505 francs à M. Hérédice (n° 19).

L'édition originale des *Déduits de chasse de Gaston Phébus*, imprimée pour Vérard, vendue 9,900 francs (n° 305).

L'édition originale du *Roi Modus. Chambéry*, 1486, exemplaire du prince d'Essling, adjugé 10,000 francs (n° 308).

Les 32 dessins originaux de François Boucher pour les œuvres de Molière, relié par Niedrée aux armes du baron Jérôme Pichon, adjugés 26,900 francs (n° 244) (1).

La première édition de *Guillaume Tardif sur l'art de la Faulconnerie, imprimé pour Antoine Verard en* 1492, volume peut-être unique provenant de la vente Huzard et relié par Bauzonnet-Trautz, adjugé 5,050 francs (n° 376).

Le Rommant de la Rose, édition Galliot du Pré, 1529, *in*-8, *lettres rondes,* relié par Padeloup aux armes du comte d'Hoym, à la vente duquel il fut payé 18 livres, tandis qu'en 1869 il atteignit le prix de 4,700 francs (n° 450) (2).

La première édition des *Œuvres complètes de Molière. Paris,* 1682, 8 *vol. in*-12, reliés par Duseuil sans doute aux armes du grand Dauphin (fils de Louis XIV), acheté par M. Didot 4,610 francs (n° 688).

La *Troisième édition originale des œuvres de Racine. Paris*, 1687, 2 *vol. in*-12 reliés par Padeloup aux armes du comte d'Hoym, adjugée 5,150 francs (n° 691) (3).

La Nef des folles. Paris, s. d. in-4 *goth. sur vélin*, relié par Bauzonnet-Trautz, adjugé 6,050 francs (n° 470).

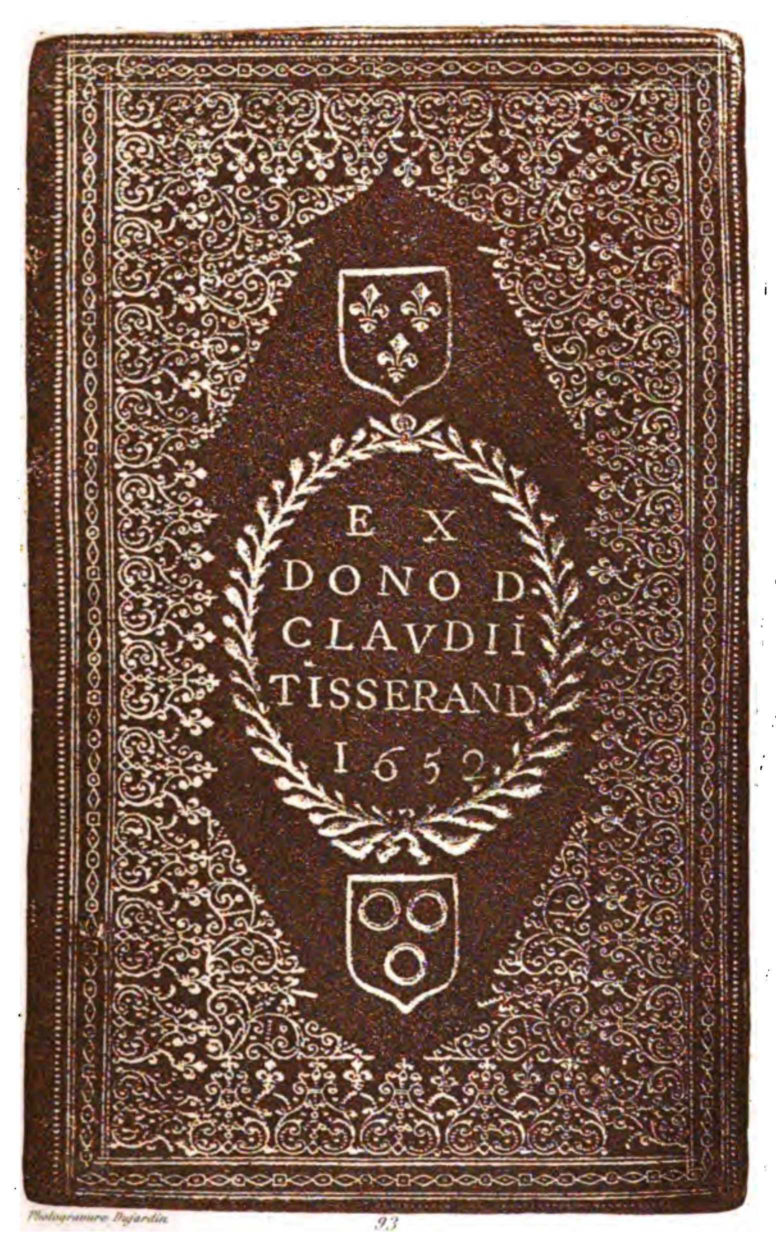
Les Œuvres de maître Royer de Colleryé. Paris, 1538, *in*-16, *lettres rondes.* — Ce petit volume, d'une rareté insigne et que

(1) Ces armes, réglées par le président d'Hozier en 1829, sont : D'or, à deux asces de gueules, surmontées et soutenues de trois billettes d'azur, au lion de même, armé, allumé et lampassé de gueules brochant sur le tout.

Il a pour devises : « J'y tienderai ; » et : « Memor fui dierum antiquorum. »

(2) Cet exemplaire avait figuré successivement chez Bonnemet, Lavallière Naigeon, F.-Didot et Labedoyère, où le baron Pichon l'acheta en 1837.

(3) Cet exemplaire avait été acheté par le baron Pichon à la vente Gabriel Bocher, en 1838.



Photogravure Dujardin

93

RELIURE DU XVIIE SIÈCLE

N° 1630 du Cat. Morante

Bibliothèque Française — Imp. Sarrazin

Brunet déclare presque introuvable, fut vendu 6,880 francs (nº 471).

La première édition des *Passages de Oultre Mer*, aux armes de J.-A. de Thou (nº 710) atteignit le prix de 7,000 francs, tandis qu'à la vente Soubise (nº 6532) il avait été adjugé pour 2 livres.

L'*Edition Elzevier des Œuvres de Cicéron*, aux armes du comte d'Hoym, 1642, 10 *volumes in*-12, vendue 5,000 francs à M. Gonzalès (nº 845) (1).

Les Mémoires de Philippe de Commines. Lyon, 1559, *in-fol.* aux armes du président de Bailleul, adjugé 155 francs (nº 933).

Les lettres de Saint-Augustin, traduites en français avec des notes, par Du Bois; Paris, Coignard, 1701, 6 *vol. in*-8º; précieux exemplaire aux armes de Mme de Chamillart, vendu 5,025 francs (nº 34).

La Muse historique de Loret. Paris, 1658-1665, 8 *vol. in-fol.* aux armes de madame de Pompadour, adjugée 4,100 francs.

Ces quelques exemples suffisent pour faire voir quel progrès s'est accompli en moins d'un siècle dans la valeur des livres, et pour prouver que M. le baron Pichon est un appréciateur érudit et délicat des productions littéraires et artistiques (2), et que sa bibliothèque peut avec avantage être mise en parallèle avec les plus remarquables de toutes les époques.

FÉLIX GRÉLOT.

(1) Cet exemplaire provient de la bibliothèque Naigeon, qui l'avait acheté 300 francs en 1793, à la vente du prince de Saint-Mauris.

(2) MM. Prosper Blanchemain et Pressac lui ont dédié : le premier, son ouvrage sur Vauquelin des Yveteaux en 1854, et le second, sa notice sur Jacques du Fouilloux, en 1852.



MELIN DE SAINCT-GELAYS

3 *Novembre* 1487 — *Octobre* 1558 (1).

Nous devons à l'obligeance de M. Daffis, l'habile et intelligent éditeur de la Bibliothèque elzévirienne, la communication de la notice suivante destinée à figurer en tête du premier volume des œuvres de Melin de Sainct-Gelays, enrichies d'un commentaire de La Monnoye, d'annotations par Jamet, Sainte-Beuve, Emm. Phelippes-Beaulieux, Reynold Dezeimeris, etc.

Cette édition définitive sera un véritable monument élevé au poëte angoumoisin, par les soins de M. Prosper Blanchemain, qui a déjà rendu tant de services par ses excellentes éditions de Ronsard, de Jacques Tahureau, d'Olivier de Magny et de beaucoup d'autres poëtes exquis du XVIe siècle.



N ce temps-là, Mgr Octovian de Sainct-Gelays (que Dieu veuille absoudre) étoit évêque d'Angoulême. Bien que frêle et maladif, c'étoit un prélat de haute mine, de haute noblesse et de haute vertu : — De haute mine; car personne n'officioit avec plus de dignité, ne prêchoit avec plus d'onction. — De haute noblesse; car il eut pour père messire Pierre de Sainct-Gelays, sieur de Montlieu, marquis de Saincte-Aulaye, de la maison des Sainct-Gelais, seigneurs de Lansac, qui prétendoient descendre des Lusignan. Sa mère étoit une Philiberte de Fontenay (2). — De haute vertu, il l'étoit alors; mais il ne l'avoit pas toujours été. Élevé

(1) On a employé l'orthographe de Nodier et de Chateaubriand, c'est-à-dire les imparfaits en *ois* et en *oit*, certains substantifs en *ois* et non en *ais*, afin de ne pas faire disparate avec l'orthographe de Sainct-Gelays et de La Monnoye.

(2) Voy. La Chesnaye des Bois, t. XII; Moréri, de 1759, t. IX; le *Dictionnaire historique, biographique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*, par Henri Filleau Poitiers, 1846-54, 2 vol. gr. in-8°, t. II, etc.

au milieu d'une cour dissolue, qui s'abandonnoit sans frein aux plus ardentes voluptés, il avoit de bonne heure abusé de tous les plaisirs ; aussi, dès la fleur de l'âge, épuisé, presque mort, rongé par ce mal terrible qui ne pardonnoit pas alors, et dont, un demi-siècle plus tard, devoit mourir François I[er], avoit-il senti son cœur envahi d'un immense dégoût, et avoit-il cherché le repos du corps et de l'âme dans les pratiques de la dévotion, dans l'étude, dans la poésie surtout, où, comme chacun sait, il s'est acquis une grande renommée, par son *Vergier d'honneur,* ses *Translations de Virgile et d'Ovide,* son *Séjour d'honneur,* et autres œuvres pleines de nobles et fructueux enseignements.

C'étoit à vingt-quatre ans qu'il étoit entré dans les ordres. A vingt-huit, il étoit évêque. On arrivoit vite en ce temps-là, quand on réunissoit la naissance au savoir.

Cependant, auprès de lui, dans son palais épiscopal, sous ses yeux, s'élevoit un jeune garçon, qui avoit sept ans lorsque M[gr] Octovian, le 17 août 1494, fut intronisé dans la cathédrale d'Angoulême.

En effet, cet enfant étoit né le 3 novembre 1487 (1). On l'appeloit Melin. On sembloit ne pas connoître ses parents ; quelques-uns disoient tout bas le nom de sa mère, morte dès cette époque, ou mariée à quelque autre ; mais ils le disoient si bas, que personne ne l'a retenu. — Il étoit le favori de MM. les grands Vicaires, le bien-aimé de monseigneur, qui l'appeloit son neveu, mais qui le serroit si paternellement dans ses bras amaigris, et, en l'embrassant, laissoit éclater sur sa pâle figure un sourire si doux, que personne ne doutoit que Melin ne fût le fils de monseigneur (2).

(1) En constatant que Sainct-Gelays étoit mort en 1558, M. Eusèbe Castaigne n'a pas cru devoir déplacer la date de sa naissance, et je me range d'autant mieux à son avis qu'en 1490, son père présumé présentoit à Charles VIII un poëme, *le Séjour d'honneur,* où il témoigne un repentir trop vif de ses fautes passées pour en avoir commis aussitôt de plus graves. On a pu fixer la date du 3 novembre d'après un huitain du poëte qui commence ainsi :

Novembre et Mars en leurs troisiesmes jours...
. . . .
Car j'eus de l'un ma vie et ma naissance.

(2) André Thevet et Scevole de Saincte-Marthe paroissent être les premiers qui aient parlé de la naissance illégitime de Sainct-Gelays. Niceron et Dreux du Radier semblent croire qu'il étoit réellement neveu d'Octovian et fils de son frère aîné Jean de Sainct-Gelays. — L'opinion la plus commune est que Melin fut en réalité bâtard de l'évêque d'Angoulême. Parmi tant de témoignages, je me bornerai à alléguer celui du *Gallia christiana.* Les savants auteurs, qui ne peuvent être suspects sur ce point, disent en toutes lettres dans l'article d'Octavian de Sainct-Gelays : *Filium habuit Merlinum Sangelasium, qui patris vestigia secutus, præclara ingenii sui monumenta posteritati consecravit* (t. II, col. 1017-18).

Remarquons, d'ailleurs, qu'il étoit né trois ans avant que son père renonçât à la vie mondaine.

Melin, car c'est ainsi qu'il signoit (1), — et, selon d'autres, Mellin, Merlin ou Melusin (2), — reçut de bonne heure une de ces éducations fortes, profondes et brillantes, comme on en donnoit alors à ceux qu'on destinoit aux grandes fonctions publiques.

En ces temps où tout étoit poussé à l'extrême, les hommes étoient, ou d'une ignorance épaisse, ou d'une instruction que nous ne soupçonnons même pas, en notre prétendu siècle de lumières, qui fait tout pour l'éclat et rien pour la solidité.

Les études du jeune Melin embrassoient non-seulement les langues anciennes et modernes, les sciences exactes, la philosophie, l'astrologie, la théologie, mais aussi l'équitation, les armes, les arts libéraux, en particulier le chant et le jeu des instruments à cordes, talents où il excella tout d'abord.

Petit et foible de complexion, mais pétillant de vivacité, d'esprit et d'intelligence, il faisoit des progrès rapides, lorsqu'à peine entré dans sa quinzième année, il eut la douleur de voir mourir Mgr d'Angoulême, qui trépassa au mois de décembre 1502.

(1) Sur une quittance en parchemin qui fait partie du cabinet de M. Jul. Boilly, on lit en grandes lettres entrelacées, lisibles toutefois : *Melin Sainct-Gelays*. Mais cette signature est-elle bien celle du poëte? — L'auteur de la quittance est dit seigneur de Sainct-Séverin-au-Pilier et premier maître d'hôtel du Roi, titre et qualité que je ne lui ai vus nulle part attribués. D'un autre côté, M. Ach. Genty, dans la *Biographie Didot*, mentionne le maître d'hôtel du Roi comme oncle et parrain du poëte. Mais comme il ne s'appuie sur aucune autorité, le fait demeure indécis. — Voici du reste le texte de la quittance en question :

« Nous, Melin de Sainct-Gelays, seigneur de Sainct-Séverin-au-Pilier et premier maistre d'ostel du Roy, certifyons avoir eu et receu de maistre Jehan Caron (?), comis au paiement des gages des officiers de son hostel, la somme de douze cens livres tournois à nous ordonnée par le Roy notre Sr pour nos gages dudit estat de premier maistre d'hostel de l'anné fynie, le derrenier jour de décembre derrenier passé, de laquelle somme de XIIc L.-S. nous tenons pour contans. Si en avons quicté et quictons led. Caron au nom susdit et tous autres. En tesmoing de ce nous avons signé ceste pnte *(présente)* de nostre main le unze de février mil cinq cens vingt-trois.

« Signé : Melin Sainct-Gelays. »

(2) Il se seroit nommé Mélusin à cause de la fameuse Mélusine dont la légende figure dans l'histoire des Lusignan. — La Monnoye ajoute, dans une note sur Lacroix du Maine (art. Melin de Sainct-Gelays) : « On écrit Mellin, Melin ou Merlin. Le plus régulier des trois est Mellin, nom d'un saint, autrefois patron d'une église de la province de Cornouailles, en Angleterre. Melin a été introduit par la prononciation. Merlin s'est dit par allusion. Dans les *Épitres* de Longueil, il est appelé *Merlinus Gelasianus*, et Marot ne l'appelle presque jamais que Merlin. Rabelais, par un déguisement flatteur, chapitre dernier de son premier livre, l'appelle Merlin le Prophète. » (Voy. le Rabelais de la Biblioth. elzévirienne, t. Ier, p. 169.)

Néanmoins, il ne resta ni sans fortune ni sans protection ; son éducation ne fut pas interrompue, et, à l'âge de vingt ans, nous le retrouvons, sous le nom de Sainct-Gelays, faisant son droit à Poitiers (1), puis ensuite passant plusieurs années dans les célèbres universités italiennes de Bologne et de Padoue.

Mais le climat de l'Italie, cette patrie classique des lettres et des arts, n'étoit pas fait pour inspirer à l'imagination d'un fils de poëte, poëte lui-même et habile musicien, un grand goût pour les subtilités du droit.

« Comme il respiroit le doux air d'Italie, écrit Guillaume Colletet, il s'acquit insensiblement aussy une certaine doulce et agréable faculté d'escrire et d'exprimer ses pensées, laquelle, l'eslevant au-dessus du vulgaire, faisoit que son idiôme françois se ressentoit en quelque sorte de l'ancienne pureté du style grec et romain, et en représentoit aucunement les grâces ; ce qu'il faisoit d'autant plus heureusement, qu'ayant une grande et exacte cognoissance des lettres humaines, des mathématiques et de toutes les parties de la philosophie, il en faisoit tousjours esclater quelques traits dans ses escripts, qu'il enrichissoit ainsy des despouilles de ces nobles sciences.

« Il est bien vray qu'ayant d'abord faict dessein d'embrasser l'estude de la jurisprudence, comme celle qui ouvre la porte des charges de la robe, il eut, pendant quelque temps de son séjour d'Italie, plus de commerce avec Ulpian et Papinian qu'avecques Démosthènes et Virgile. Mais enfin, comme il vit la science du droit espineuse, obscure et embarrassée par les diverses interpretations et les differentes gloses des docteurs et des interpretes, dont le langage barbare en augmentoit encores les tenèbres et la confusion, il se desgoûta de ce travail, renonça tout à coup à son entreprise, et se vint bientôt reposer dans le sein des Muses fleuries (2). »

Lorsqu'il revint en France, où la roture seule étoit alors un vice, et non point la bâtardise, il y rencontra l'appui des Sainct-Gelais, fiers de l'éclat que devoit jeter sur la famille un jeune homme dont le savoir, l'esprit et les talents donnoient les plus brillantes espérances. Il y retrouva une protection plus puissante encore, car le comte d'Angoulême, après être devenu duc de Valois, alors dans toute la fleur de ses vingt ans, aussi passionné pour les lettres et les arts que pour les amours et la guerre, venoit d'échanger son duché contre un trône.

Le siècle de François Ier commençoit !

Melin atteignoit alors vingt-huit ans. Bien pris dans sa petite taille, il

(1) Voy. Thevet, Moreri, Niceron, etc.

(2) *Vies d'Oct. de Sainct Gelais, de M. de Sainct-Gelais, de Marguerite d'Angoulême et de J. de la Péruse*, par Guill. Colletet, publiées par M. Gellibert des Seguins, avec des remarques de M. E. Castaigne (*Paris*, Aubry, 1863, in-8°).

avoit le visage long, le front haut et développé, des yeux clairs, mais expressifs et doux, des lèvres souriantes et spirituelles, des cheveux blonds et une barbe fauve, qu'à la mode italienne et à l'exemple du Roi, il portoit tout entière.

Dès l'abord, il prit son rang parmi les gentilshommes, les savants et les poëtes. Entre ces derniers, son plus intime fut Clément Marot, plus jeune que lui de quelques années. Clément, dont le père étoit valet de chambre de Sa Majesté, servoit alors, en qualité de page, chez M. de Villeroy, et venoit de composer un petit poëme galant, *le Temple de Cupido,* dont le roi avoit accepté la dédicace, et qui faisoit fureur à la cour. Melin se posa aussitôt comme l'émule en même temps que l'ami du jeune poëte. — Prompt à la repartie, habile à varier la forme de ses vers légers, qu'il chantoit d'une voix agréable, en s'accompagnant sur son luth, il se répandit en petits quatrains galants, toujours flatteurs pour les dames, à qui il les adressoit, et dont il avoit soin de ne point donner copie, afin de les employer de nouveau dans l'occasion. Il se gardoit encore plus de les livrer à la presse; aussi du Bellay, dans le *Poëte courtisan,* où il le dépeint sans le nommer, put dire de lui, quelques années plus tard :

Tel estoit de son temps le premier estimé,
Du quel si l'on eust veu quelque ouvrage imprimé,
Il eust renouvelé peut-estre la risée
De la montagne enceinte. . . . . . .

Olivier de Magny, dans une pièce de ses *Gayetés* (1554), où il comble d'éloges Sainct-Gelays, lui reproche aussi de cacher ses vers

De moi j'ai veu des vers qu'il trace
Si pleins de mérite et de grâce...
Que ces vers qui les âmes emblent
Les vers de Catulle ressemblent...
J'espère quelquefois d'escrire
Comme ardemment je les admire,
Et le tort qu'il nous fait aussi
De les ensevelir ainsi.

Favori des dames, doté par elles, à cause de ses vers *emmiellés* (1), du nom de Melin, qu'il adopta avec enthousiasme, il entra aussi de plus en plus dans les bonnes grâces de François I[er], dont il redressoit, sans le dire, la muse boiteuse, et dont il polissoit discrètement les improvisations mal venues.

(1) L'expression a été reproduite par Joachim du Bellay, alors réconcilié avec lui en même temps que Ronsard :

. . . . . . Tes vers emmiellés
Qui aussi doux que ton nom coulent.
Vers lyriques, ode III.

« Le roi chevalier, dit M. Eusèbe Castaigne, dans sa *Notice littéraire sur la famille de Sainct-Gelays* (1), se plaisoit souvent à jouer aux impromptus avec notre poëte. Le prince faisoit les premiers vers, et Sainct-Gelays achevoit le sens et les rimes. — On raconte qu'un jour le monarque, flattant d'une main le cheval sur lequel il alloit monter, dit :

Petit cheval, gentil cheval,
Doux à monter, doux à descendre...

et que Melin termina sur-le-champ le quatrain :

Bien plus petit que Bucéphal
Tu portes plus grand qu'Alexandre.

Je doute que François Ier, ce roi colossal, montât un cheval de petite taille, et je serois d'avis de laisser l'anecdote à Henri IV et à Théophile de Viaud, auxquels on l'attribue généralement. Je donnerois plus volontiers au Père des lettres et à Melin une gaillardise que M. Castaigne ne croit pas devoir leur attribuer, et que le *Ménagiana* (Amsterdam, 1762, in-12), t. I, p. 266, confondant, je pense, le père avec le fils, met sur le compte d'Octovian de Sainct-Gelays.

Le Roi aurait soufflé au poëte, qui revenait de dire la messe, ces trois vers :

L'autre hier venant de l'eschole,
Je rencontray dame Nicole,
Laquelle estoit de verd vestue...

A quoi le le poète auroit répliqué soudain :

Otez-moy du col ceste estole,
Et si bientost je ne l'accole,
J'auray la gageure perdue!...

C'est moins convenable, sans doute, mais bien mieux dans le goût de l'époque et dans l'esprit des personnages.

Sainct-Gelays étoit entré dans la période brillante de sa vie. Dès ce moment, et de l'aveu même de Marot, tous les deux se partagent le sceptre de la poésie spirituelle et galante :

Et ce jour-là, à grand'peine on sçavoit
Le quel des deux gaigné le prix avoit
Ou de Melin ou de moy (2). . .

Marot avoit certes plus de talent et d'esprit, mais son génie aventureux

(1) *Angoulême*, Lacombe, 1836, in-18, tiré à 100 ex.
(2) Eclogue de Cl. Marot au Roy, sous les noms de Pan et Robin.

devoit le perdre, tandis que Melin sut affermir chaque jour la position qu'il s'étoit faite. S'il se laissa éblouir un instant par les doctrines de la réforme, il se garda bien d'afficher trop ouvertement ses opinions, les renia même dès que les persécutions exercées contre son ami, et dans lesquelles il faillit être enveloppé, l'avertirent du danger qu'il couroit (1), et se hâta de prendre l'habit ecclésiastique, sous lequel on pouvoit presque tout se permettre et prétendre à tout. Son entrée définitive dans les ordres, qui eut lieu, au plus tard, en 1524, lui valut d'abord le poste d'aumônier du Dauphin François, puis de Henri, duc d'Orléans, second fils du Roi, devenu Dauphin, en 1536, par la mort de son père, et qui devoit régner un jour sous le nom de Henri II.

Il ne cessa pas, toutefois, de rester le fidèle courtisan de François Ier, qui lui octroya de notables faveurs. — En 1536, par exemple, le Roi étant à Douzère, en Dauphiné, la foudre tomba sur le château. Sainct-Gelays, absent de la cour, ayant été informé du fait, adressa au Roi un dizain qui charma le prince, et dont le poëte fut récompensé par le don de l'abbaye de Notre-Dame de Reclus, de l'ordre de *Cîteaux*, dans le diocèse de Troyes (2).

A cette époque, s'il avoit encore à son service le laquais *Famine*, dont parle d'Aubigné dans les *Aventures de Fœneste* (liv. III, chap. III), il ne lui donnoit sans doute plus ce nom que par plaisanterie.

En 1544, nous le trouvons à Fontainebleau, gardien de la Bibliothèque, à laquelle avoit été réunie celle de Blois, faisant l'inventaire des livres du Roy, et inscrivant au Catalogue 1890 volumes, parmi lesquels il comptoit seulement 109 imprimés (3).

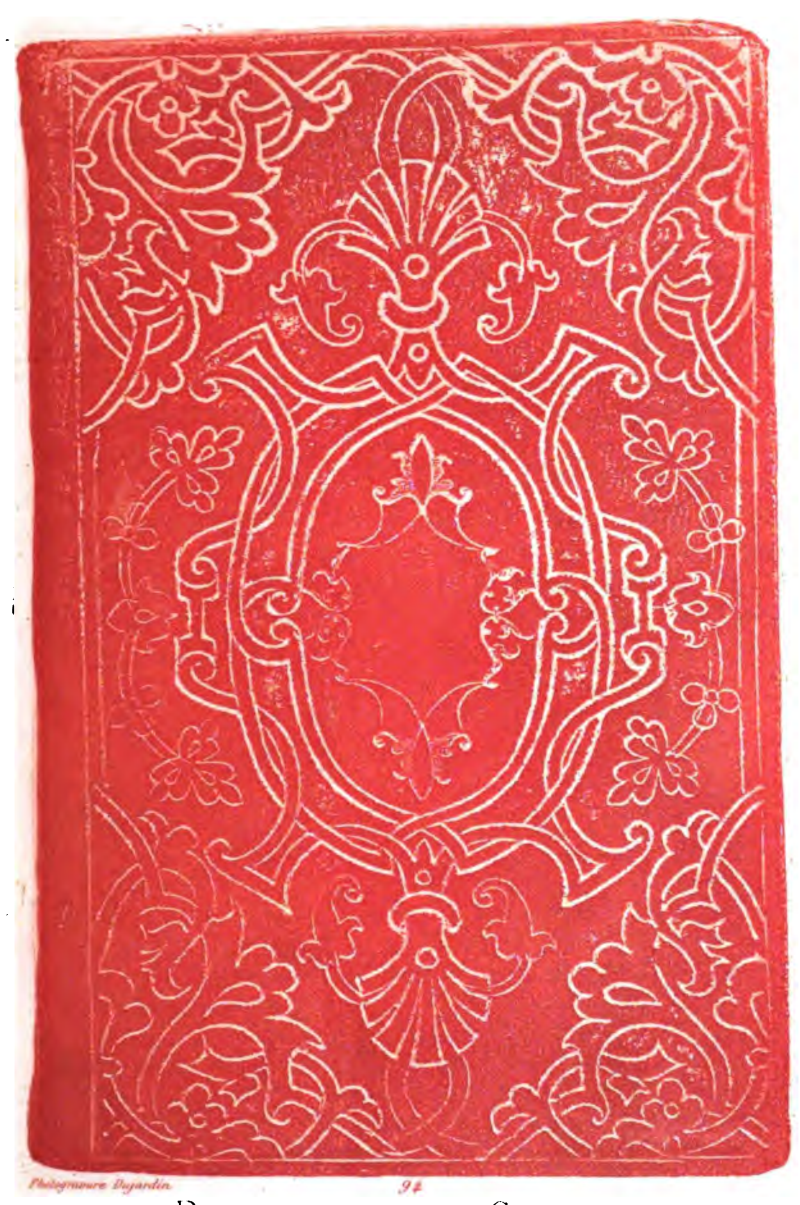
C'est qu'aussi Sainct-Gelays étoit l'homme universel (4). Sans cesse il avoit à la bouche, soit un bon mot, soit quelques vers en l'honneur des

(1) Le Recueil imprimé en 1547 (voir à la Bibliographie) contient certains vers qui doivent dater de la jeunesse de Melin et qui sentent terriblement le fagot, notamment le dizain : *L'on vit jadis une gaillarde dame*. Ce livret, dont on ne connoit qu'un exemplaire et dont on attribue la publication à Antoine du Moulin, a dû être prudemment supprimé par l'auteur lui-même comme dangereux et compromettant.

(2) Le dizain qui valut à Sainct-Gelays son abbaye commence par ces mots : *Voyant du ciel Jupiter comme l'aigle*. Il remercia le Roi par un autre dizain : *Fortune et moy et le Roy plus parfaict*. Une autre pièce au Roi : *Le Roy, prochain du céleste pouvoir* indique qu'il ne jouissoit pas paisiblement de son bénéfice.

(3) A. Franklin, *Hist. de la Bibliothèque Mazarine*, p. 117. *Paris*, Aubry, 1860, petit in-8°.

(4) Charles Fontaine, dans son *Quintil Horatian*, imprimé à la suite de l'*Art poétique françois* (de Th. Sibilet), *Lyon*, Payan, 1556, in-12, pages 204 et 205, exalte « monsieur de Sainct-Gelays qui compose, voire bien sur tous autres, vers lyriques, les met en musique, les chante, etc. »



Photogravure Dujardin — 94

RELIURE GENRE GROLIER

N.º 1190 du Cal. Morante

Le Bibliophile Français — Imp. Carrazé

dames, soit quelque épigramme salée et épicée pour faire rire les seigneurs de la cour. Doué d'une voix agréable et bon musicien, il chantoit lui-même ses vers, en s'accompagnant du luth, dont il donnoit des leçons aux Enfans et petits Enfans de France.

Falloit-il parler? il étoit orateur. « S'il y avoit quelques braves discours à faire, dit André Thevet, Angoumoisin comme lui (*Hommes illustres*, fol. 557), soit pour écrire en prose, vers françois ou latins, le tout étoit renvoyé à Sainct-Gelays, auquel on avoit recours comme à un Apollon. »

Aucune fête n'étoit réussie, s'il n'en avoit réglé les mascarades, écrit les vers, composé la musique. Quelle charmante surprise ce dut être pour la reine Catherine de Médicis, lorsqu'à Blois, en 1554, aux noces du marquis d'Elbeuf, ses filles, avec d'autres dames et gentilshommes de la cour, représentèrent, devant elle et devant le roi Henri II, la *Sophonisba* du Trissino qu'elle avoit entendue en Italie, et qu'elle retrouvoit en France, parlant le langage de sa nouvelle patrie, et enrichie de chœurs à la manière antique (1)! Sainct-Gelays avoit déjà charmé toute la cour florentine en façonnant des pensées françoises sur un moule italien ; car ce fut lui qui, le premier, naturalisa en France le sonnet de Pétrarque (2). — Mais ce qui, plus que tout autre talent, dut séduire la superstitieuse Catherine, c'étoit sa science astrologique, dont témoigne un rare opuscule, *l'Advertissement sur les Jugemens d'astrologie*, imprimé à Lyon en 1546, chez J. de Tournes. Ce fut, avec un autre petit volume de poésies mentionné ci-dessus, dont du Moulin fut l'éditeur, et dont on ne connoît qu'un seul exemplaire, tout ce qu'on publia de lui de son vivant. Rare témoignage d'habileté; car il sut conserver à ses poésies, dont le plus grand charme consistoit souvent dans son art de les dire ou de les chanter, tout l'attrait de la fraîcheur et de la nouveauté.

Choyé des grands, qu'il aduloit sans bassesse, envié des petits, superficiel et brillant, courtisan par excellence au milieu de cette cour galante dont sa muse était l'emblème et l'idole, il eut d'autres succès que ses triomphes littéraires. Moins aventureux que son ami Clément, il ne demanda à Diane de Poitiers et à la reine Marguerite que leur protection, et se dédommagea auprès des dames de la cour, qui payèrent ses petits vers légers de faveurs que ce Bernis du XVIe siècle n'afficha point, mais qu'il ne put toujours dis-

(1) Brantôme, *le Grand Roy Henry II et Catherine de Médicis.*

(2) On a vainement contesté ce fait. Le *sonnet* des anciens troubadours n'avoit aucune espèce de ressemblance avec le sonnet italien. M. Louis de Veyrières en donne des preuves décisives dans sa savante monographie du sonnet, *Sonnettistes anciens et modernes* (*Paris*, Bachelin-Deflorenne, 1869, 2 vol. in-18). Edouard Turquety, poëte et bibliophile, a spirituellement exprimé le même avis en disant : « Le sonnet français n'est pas de ceux qui ne savent à quel saint se vouer, étant né avec Sainct-Gelays, mort avec Saint-Pavin et ressuscité avec Sainte-Beuve. »

simuler. Un certain seigneur, qu'il désigne (ou qu'il cache peut-être) sous le nom de Chaluan, lui dressa un guet-apens, comme il sortoit d'un rendez-vous avec une dame qui tenoit de près au jaloux, et le poëte fut blessé de manière à s'en souvenir (1).

J'ai remarqué, sans vouloir faire de récriminations indiscrètes, que M[lle] de Saint-Léger, une des filles d'honneur de Catherine de Médicis, est bien souvent l'objet de ses vers galants et badins. On compte encore, parmi les dames à qui ses poésies s'adressent volontiers, M[lle] Loyse du Plessis, et une Hélène, prénom qui pourroit également s'appliquer à M[lles] de Boissy, de Culant et de Tournon.

Mais ce ne sont là que des coquetteries poétiques, et il eut des amours plus charnelles, s'il est vrai, comme l'affirme du Verdier, dans sa *Bibliothèque françoise* (art. Gilles Corrozet), qu'une certaine Diane, qu'il appelle sa nièce (de même que Mgr d'Angoulême l'appeloit son neveu), et à qui il adresse une de ses pièces de vers les mieux senties, est, en réalité, sa fille naturelle.

Volage en amour, Sainct-Gelays étoit solide en amitié. Il soutint et défendit jusqu'au bout Clément Marot persécuté. Ce noble dévouement honore d'autant plus son caractère que l'exil et la mort de son rival lui laissèrent sans conteste le premier rang parmi les poëtes de son époque. — Saisissons ce moment de sa gloire; observons l'astre à son apogée, et tâchons de l'apprécier à sa véritable valeur.

Je ne m'arrêterai point au concert des éloges nécessairement exagérés que lui décernèrent ses contemporains (2). Ce n'est point là que se trouve la vérité. La preuve que ses poésies ne sont pas sans mérite, c'est qu'elles ont été successivement réimprimées de siècle en siècle, et que La Monnoye, après avoir fourni quelques pièces nouvelles pour l'édition de 1719, en préparoit une autre qui devoit être accompagnée du curieux et savant commentaire publié aujourd'hui pour la première fois.

La Monnoye, comme on le verra, se montre sévère pour les mignardises alambiquées de Sainct-Gelays, et ne pardonne qu'à ses épigrammes.

Chargé de le juger, dans le second volume des *Poëtes françois*, publiés sous la direction de M. Crépet, M. Charles d'Héricault le traite avec une pareille rigueur; mais il motive beaucoup mieux son opinion.

« Ce qui frappe le plus en lui, dit l'habile critique, c'est l'absence de toutes les qualités de l'intelligence virile. Son esprit même, qui est incon-

(1) Voy. le dizain : *Quand Chaluan vit qu'un de ses valets...* dans les œuvres de M. de Sainct-Gelays.

(2) Le surnom d'Ovide françois lui a été donné à tort. Il convient beaucoup mieux à son père, l'auteur d'une traduction des *Épistres* d'Ovide en vers françois, et c'est à ce dernier qu'il a dû être décerné dans l'origine.

testable, et, je l'avoue, de rare valeur, est surtout un esprit de femme, et encore l'esprit d'une femme de la cour. L'élégance y domine, mais maniérée et prétentieuse ; la grâce n'en est point absente, mais elle est affectée et minaudière..... La forme est remarquablement facile, mais de cette facilité propre à la causerie, qui s'adresse aux choses légères, et qui, après avoir un instant voltigé autour d'une pensée insignifiante, s'enfuit en lançant un éclat de rire..... »

Je regrette de ne pouvoir citer qu'un lambeau de cette appréciation excellente, mais que je trouve un peu rude, ayant la foiblesse de m'attacher, en dépit de moi-même, à ces chers morts qui ne peuvent se défendre.

Le père de la critique françoise, le maître des élégances littéraires, M. Sainte-Beuve, a porté sur Sainct-Gelays un jugement qui cadre bien mieux avec ma propre pensée, jugement dont j'ai hâte de m'emparer, désespérant de jamais peser un écrivain avec d'aussi justes balances et de le peindre d'un pareil style :

« Avec plus de correction peut-être et plus d'éclat que Marot, Sainct-Gelays est bien loin de la franche naïveté gauloise. Les pièces qu'il a laissées, fort courtes pour la plupart, étincellent de traits, soit gracieux, soit caustiques ; mais elles n'ont presque jamais le laisser-aller d'un conte ou d'une causerie. Quand Marot est excellent, il y a chez lui quelque chose de La Fontaine ; quand Sainct-Gelays invente le plus ingénieusement, c'est dans le tour de Voiture et de Sarrazin. Ces beaux esprits lui auroient envié le dizain que voici :

Près du cercueil d'une morte gisante,
Mort et Amour vinrent devant mes yeux.
Amour me dit : La Mort t'est plus duisante,
Car en mourant tu auras beaucoup mieux.
Alors la Mort, qui régnoit en maints lieux,
Pour me nâvrer son arc fort enfonça ;
Mais de malheur, sa flèche m'offensa
Au propre lieu où Amour mit la sienne ;
Et sans entrer, seulement avança
Le trait d'Amour en la playe ancienne.

« Après une rupture, il écrit à sa maîtresse qu'on peut raccommoder la flèche brisée de l'Amour :

L'acier, au lieu de sa soudure,
Est plus fort qu'ailleurs et plus ferme.

« Entre deux beautés qui l'agaçoient, il choisit la plus petite :

La grande en fut, ce crois-je, bien despite ;
Mais de deux maux le moindre on doit choisir.

« Par malheur, cette gentillesse de Sainct-Gelays va souvent jusqu'à la

mignardise, suivant l'expression d'Estienne Pasquier (1) ; et si son mauvais goût n'est pas celui auquel nos vieux poëtes et Marot lui-même sont quelquefois sujets, s'il ne fait pas *coigner Cognac* et *remémorer Romorantin* (2), il joue sur les idées aussi puérilement que d'autres sur les mots, et n'évite le défaut national que pour tomber dans l'afféterie italienne ; témoin le sonnet suivant, qui n'est peut-être pas le plus maniéré de tous :

Voyant ces monts de veue aussi lointaine,
Je les compare à mon long desplaisir :
Haut est leur chef et haut est mon désir,
Leur pied est ferme et ma foi est certaine.

D'eux maint ruisseau coule et mainte fontaine,
De mes deux yeux sortent pleurs à loisir;
De forts souspirs ne me puis dessaisir,
Et de grands vents leur cime est toute pleine.

Mille troupeaux s'y promènent et paissent,
Autant d'Amours se couvent et renaissent
Dedans mon cœur qui seule est leur pâture.

Ils sont sans fruit, mon bien n'est qu'apparence.
Et d'eux à moi n'a qu'une différence,
Qu'en eux la neige, en moi la flamme dure.

« Melin de Sainct-Gelays semble n'avoir négligé aucun des contrastes que la poésie pouvoit offrir avec sa profession et fait souvent servir sa science ecclésiastique à des allusions assez profanes. Tantôt il inscrit un compliment d'amour sur le Livre d'Heures d'une pénitente, et lui esquisse, pour ainsi dire, la *Confession de Zulmé* (3) ; tantôt, un jour de Pâques, il observe à sa dame qu'elle doit bien lui alléger ses peines de cœur, puisque Dieu délivre en ce moment les âmes languissantes des limbes. Les portraits de saint Jacques, de saint Michel, de saint Georges, et même de saint Antoine, lui inspirent plus de quatrains érotiques que d'oraisons, et il ne respecte ni la Madeleine ni les onze mille vierges...

« Tout consommé qu'étoit Melin dans la galanterie du sonnet et du madrigal, l'obscénité de l'épigramme ne l'a pas rebuté. On doit convenir, pourtant, qu'il a très bien réussi en ce dernier genre, et que, plus il s'y rapproche de la gaîté un peu grossière de l'époque, plus il en retrouve aussi

(1) *Recherches sur la France*, liv. II, chap. v.

(2) Jeux de mots qu'on trouve dans la complainte de Marot sur la duchesse d'Angoulême. (S. B.)

(3) Est-il besoin de rappeler que la *Confession de Zulmé* est de Ginguené?

les saillies et le naturel. La douceur de son style et l'indolence de son humeur n'émoussoient point chez lui le piquant de la causticité ; et Ronsard, avec qui il eut quelques démêlés littéraires, s'est plaint douloureusement de la *tenaille de Melin.* »

J'ai raconté ailleurs cette querelle (1), qui ne fut dans la vie de Ronsard qu'un épisode heureux, mais qui fut une catastrophe dans celle de Sainct-Gelays.

Les hostilités avoient commencé en 1549, par la publication de l'*Illustration de la langue françoise,* manifeste littéraire dans lequel du Bellay avoit attaqué Marot, Heroët et surtout Sainct-Gelays, dont il citoit les vers sans le nommer, et qu'il avoit encore plus stigmatisé dans son *Poëte courtisan.*

Charles Fontaine répondit par une critique amère du livre de du Bellay : le *Quintil Horatian,* où il exaltoit Sainct-Gelays aux dépens de la nouvelle école et surtout de Ronsard.

Sur ces entrefaites, en 1550, Ronsard mit au jour ses *Odes,* objet de l'enthousiasme des uns, du mépris des autres, et qui partagèrent en deux camps ennemis les lettrés de la cour. Henri II lui-même, bien que peu curieux de pareilles matières, voulut savoir publiquement de Melin ce qu'il pensoit du poëte nouveau. Le vieux rimeur commença par fustiger de la bonne manière cet orgueilleux écolier, ce pindariseur outrecuidé qui s'arrogeoit le droit d'amener les Muses grecques à la cour de France, pour aboutir à ne sonner autre chose que ses propres louanges. Puis, non content d'avoir ainsi *pincé* la victime de ses *tenailles* mordantes, pour confirmer son dire et achever l'exécution, il ouvrit le livre des *Odes* et se prit à débiter d'un ton ridiculement enflé les endroits qui lui sembloient prêter davantage le flanc à ses critiques.

Le sourire s'accentuoit sur les lèvres de Henri II ; les courtisans alloient enchérissant sur la gaîté du maître, quand madame Marguerite, se levant indignée, arracha le volume des mains de Sainct-Gelays, l'accusant de bassesse et d'envie, reprochant au roi, son frère, de se laisser insulter lui-même dans le génie qui devoit illustrer son règne, et, reprenant d'une voix émue les vers qui glorifioient Henri, elle fit si bien que l'admiration succédoit à la risée, qu'une pension étoit accordée au poëte et que Sainct-Gelays confus tomboit victime des brocards qu'il avoit lui-même excités.

Brisé par cette scène violente, Sainct-Gelays eut beau protester de ses bonnes intentions et faire ensuite mille efforts pour se rapatrier avec Ron-

(1) Voy. la vie de Ronsard dans l'éd. de ses Œuvres publiée par la Biblioth. elzévirienne, pages 22 et suivantes du t. VIII. — Voy. aussi les *Nouveaux Mémoires d'histoire, etc.,* par l'abbé d'Artigny (*Paris,* Debure, 1752, in-8°, t. V, p. 202 et suivantes).

sard ; il eut beau lui dédier un sonnet qu'il avoit jadis écrit pour Marot et un autre qui paroît être resté jusqu'à présent inédit ; Ronsard, de son côté, bien vengé du jaloux, eut beau lui pardonner de bon cœur, lui adresser une Ode et chanter dorénavant ses louanges en toute occasion, Sainct-Gelays ne s'en releva plus aux yeux des jeunes gens de la cour (1).

A dater de cette époque, sans renoncer à la poésie françoise, dans laquelle il maintenoit la vieille tradition gauloise contre les novateurs de la Pléiade, il composa beaucoup plus de vers latins, genre d'écrire où Ronsard ne pouvoit lui disputer la palme. D'autre part, il avoit dépassé la soixantaine, et ce n'est plus l'âge où un écrivain peut songer à adopter une nouvelle manière. Il survivoit à Clément Marot, à André de La Vigne, à Nicolas d'Herberay des Essarts, à bien d'autres encore. L'école dont il avoit été le plus brillant coryphée, les grands seigneurs qui l'avoient protégé, les nobles dames, les jeunes filles auxquelles il prodiguoit ses quatrains d'une galanterie raffinée, tout ce qui l'avoit aimé, soutenu, admiré, étoit ou vieux ou mort. Il ne lui restoit plus qu'à mourir.

Ce déclin de sa vie ne fut pourtant pas sans gloire. Moins d'un an avant sa mort, il faisoit encore chanter deux nymphes de Sainct-Germain-en-Laye devant le roi Henri II. Il étoit à Paris, quand il fut atteint de sa dernière maladie. Un jour, au fort de la fièvre, « il se fit apporter son luth, ou selon d'autres sa harpe (c'est Guillaume Colletet qui parle ainsi), et comme du commun consentement de tous les autheurs de son siècle, il excelloit dans la cognoissance de la musique, tant vocale qu'instrumentale,

(1) Ronsard publia en 1552 une ode à madame Marguerite, dans laquelle il raconte l'insulte de Sainct-Gelays et la sortie de la sœur du Roi ; mais presque aussitôt il se calme, le nom de Sainct-Gelays disparoit, ainsi que plusieurs strophes de l'ode, et l'ode de réconciliation, adressée à Sainct-Gelays, paroit dès 1553, à la suite de la 2e édition des *Amours* de Ronsard.

Le marquis A. de Rochambeau, dans son livre intitulé : *Recherches sur la famille de Ronsart (Paris,* Franck, 1869, in-8° et in-16), a inséré page 185 une curieuse lettre de Ronsard, appartenant à M. Feuillet de Conches, et qui se rapporte à cette affaire. En voici le texte :

« Monsieur, je vous supli vouloir tant faire de bien à ce pauvre enroué et morfondu et lui despartir de vos nouvelles si aues rien apris de nouueau depuis que ie ne vous vy. L'ode de Sainct-Gelays est faite et ne veux la lui faire tenir sans vous l'auoir premièrement communiquée.

« Je me recommande humblement aux plus que divines Grâces et Charites de Mlle de Morel et aux vostres pareillement.

« Votre obéissant frère, serviteur et amy,

† RONSARD. »

Le destinataire de la lettre est Jean de Morel, Ambrunois. *L'enroué* est Ronsard lui-même. L'ode est celle qui commence : *Toujours ne tempeste enragée,* etc. (II, 278 de mon éd. de Ronsard). Mlle de Morel est la célèbre et savante Camille. J'assignerois l'hiver de 1552 pour date à cette lettre.

il commença de chanter d'une mourante voix, joincte aux doulx accords de ses mains tremblantes, ces vers lugubres qu'il venoit de composer :

Barbite, qui varios lenisti pectoris æstus, etc...

Colletet les paraphrasa dans le sonnet suivant :

« Luth! dont la mélodie enchanta les ennuis
Que l'amour et le sort me donnèrent sans cesse,
Quand la cour et les yeux d'une belle maîtresse
Partagèrent ensemble et mes jours et mes nuits;

« Puisque tu plains mes maux et que tu les destruis;
Ainsi que ta douceur égaya ma jeunesse,
Doux charme de mes ans, console ma vieillesse
Et dissipe l'ardeur de la fièvre où je suis.

« Après tant de faveurs, quand le trait de la Parque
M'aura précipité dans la fatale barque
Qui prend tous les mortels malheureux ou contens;

« Je veux qu'auprès du Dieu qui m'a l'âme échauffée,
Tu brilles tellement de rayons esclattans,
Qu'on te prenne, beau Luth, pour la lyre d'Orphée. »

Ce fut le dernier effort de la vie et le dernier soupir de la Muse. Le vieux poëte pâlit, se tut et retomba glacé sur son lit. Les médecins, appelés en toute hâte, se mirent à disserter sur son mal. Les uns le disoient mort, les autres espéroient pouvoir le ranimer encore. Il rouvrit un instant les yeux et, avec un sourire suprême : « Je vais, dit-il, vous mettre d'accord ! » Puis se retournant vers la ruelle, il expira.

Le lendemain les distiques latins de Sainct-Gelays furent chantés à ses obsèques et accompagnés, sur sa propre harpe, de la mélodie qu'il avoit composée pour eux. Tous les auteurs contemporains s'honorèrent de faire cortége au corps du poëte, à l'église de Saint-Thomas du Louvre, où il fut enseveli. Cette dernière inspiration, cette harmonie suprême, exhalée par un mourant et chantée à ses funérailles, répandit dans l'assistance une profonde émotion.

M. Eusèbe Castaigne assigne pour date à la mort de Sainct-Gelays le mois d'octobre 1558 ; or cette date doit être exacte ; car dans ses *Odes*, publiées en 1559, Olivier de Magny déplore sa perte récente.

Il auroit donc vécu soixante et onze ans, et non pas soixante-sept ans, comme on l'avoit pensé jusqu'à présent.

Colletet ajoute : « Ronsard fut un de ceux qui le regretta davantage ; en quoy il fit bien paroistre qu'il avoit entièrement oublié les mauvais offices qu'il en avoit reçus. »

Et Colletet dit la vérité ; car dix ans plus tard, dans son *Bocage royal* (t. III, p. 355 de l'éd. elzévirienne), Ronsard célébroit encore

Sainct-Gelays, qui estoit l'ornement de nostre âge,
Qui le premier en France a ramené l'usage
De sçavoir chatouiller les aureilles des Rois
Par un Luth marié aux accents de la voix,
Qui au ciel esgaloit sa divine harmonie.....

Je m'arrête sur ce témoignage d'une réconciliation sincère et persévérante, sur la pensée mélancolique de cette Muse à son aurore donnant une larme pieuse à la poésie du passé.

Prosper BLANCHEMAIN.

(La suite au prochain numéro.)



LES LIVRES A AUTOGRAPHES



E ne connais pas d'exercice plus agréable et plus profitable en même temps qu'une promenade à travers les livres à autographes.

Les notes éparses que l'on trouve sur les gardes ou sur les marges des volumes fournissent à notre intelligence ample matière à s'exercer, les lacunes même et les obscurités stimulent notre ardeur, et nous y rencontrons, chemin faisant, des satisfactions non moins utiles qu'imprévues.

Cet exercice, il est bon de s'y livrer de temps à autre.

C'est dans le but d'en faire apprécier les avantages à ceux qui l'ignorent, de le rappeler à ceux qui l'ont pratiqué déjà, que j'entreprends cette course aujourd'hui. Et je demande la permission de ne pas en étendre le champ en dehors des volumes qui sont en ma possession; non pas que j'aie cette prétention (trop répandue chez les collectionneurs) d'y rencontrer des trésors, mais parce que ces volumes étant sous ma main, connus de moi, me fournissent mieux que d'autres plus précieux, mais placés dans des bibliothèques étrangères, les matériaux nécessaires à mon travail et les quelques exemples dont j'ai besoin.

Si nous analysons le plaisir délicat que goûte l'amateur d'autographes, nous trouvons qu'il prend sa source dans ce sentiment de durée qui est si profondément ancré en nous et qui y survit malgré les apparents démentis que la mort lui inflige chaque jour.

Il nous est si difficile de croire à une séparation éternelle d'avec ceux qui ont emporté dans la tombe notre amour ou notre admiration !

De là vient le prix que nous attachons aux objets qui leur ont appartenu. C'est là un sentiment universellement répandu, et qui, précisément à cause de sa force et de son universalité, a été maintes fois exploité aux dépens de ceux qui s'y livrent sans discernement.

Qui n'a entendu parler des nombreuses cannes vendues comme ayant appartenu à Voltaire, et des plumes non moins nombreuses fournies comme ayant signé l'abdication de Fontainebleau !

C'est ce même sentiment qui nous inspire une sorte de vénération pour les endroits habituellement fréquentés par les hommes célèbres, et il n'est personne, parmi ceux ayant conservé le culte des grands noms du passé,

qui pût demeurer indifférent en face de la chaumière de Jeanne d'Arc ou de la maison qui vit naître Corneille.

Néanmoins ces goûts et ces émotions n'ont pas été sans soulever certaines critiques. Le goût pour les autographes spécialement a été fort combattu. On aurait mauvaise grâce à s'en plaindre, il subit le sort commun ; mieux vaut le justifier en cherchant sa raison d'être dans sa nature même, comme nous faisons en ce moment, et en s'efforçant de prévoir et de détruire les objections.

Parmi ces objections, il en est une à laquelle je veux répondre avant d'aller plus loin ; c'est la plus sérieuse, la seule même qui le soit, et je n'en relèverai point d'autre.

Mais, avant tout, qu'il soit bien entendu que je ne m'adresse pas à ces esprits étroits et chagrins chez lesquels l'amour-propre élit si volontiers domicile, à ces gens qui, de parti pris, sans examen, de leur chef, avec un aplomb inébranlable et une confiance robuste, dénigrent indistinctement tout ce qui ne vient pas d'eux, tout ce qui est en dehors de leurs goûts, tout ce qui dépasse leur intelligence.

Que vous leur parliez des découvertes de la science, des progrès de l'esprit humain, de l'application des idées philanthropiques, ou même parfois des problèmes religieux, invariablement vous vous heurtez contre un mauvais vouloir borné, se manifestant, non par des objections sérieuses, mais par des attaques blessantes ou des railleries banales que nulle réponse, si juste soit-elle, ne fera cesser. Ces attaques et ces railleries, il devra vous suffire de les mépriser en silence, sauf à laisser à leurs auteurs la satisfaction d'accuser votre naïveté, ce qui est une façon d'affirmer leur supériorité à eux.

On a combattu ce goût pour les autographes en alléguant les incertitudes auxquelles se heurte celui qui veut en vérifier l'authenticité. En effet, leur valeur est bien de nature à tenter l'habileté des faussaires, d'autant plus que ceux-ci savent leurs dupes promptes à s'enflammer, et en tout cas empêchées par l'amour-propre lorsqu'elles viennent à soupçonner la fraude.

Et à l'appui, on ne manque pas de citer un exemple fameux encore présent à toutes les mémoires : celui d'un membre de l'Institut qui, il y a quelques années, présenta à ses savants collègues les autographes les plus invraisemblables, que lui avait fait accueillir et acheter à haut prix un jeune homme par lui employé à faire des copies dans les bibliothèques.

Jamais mystification plus colossale n'avait, il est vrai, été menée à fin, et certes, il y a dans ce fait ample matière à plaisanterie. Mais que l'on y prétende puiser des raisons pour détruire la foi due aux autographes contrôlés par des amateurs sérieux, c'est à quoi je m'oppose absolument.

En fait d'autographes comme en tout, il faut que la science et le discer-

nement viennent en aide au goût. On ne pourrait citer aucune matière où cette règle ne dût recevoir application : l'amateur de tableaux, le connaisseur en vins, le collectionneur d'objets d'art, l'antiquaire, l'acheteur de chevaux, tous les hommes en un mot, quoi qu'ils fassent, dès que le bon sens leur fait défaut, sont une proie d'avance désignée aux fourbes :

Les sots sont ici bas pour *leurs* menus plaisirs.

Mais ce qu'il faut reconnaître, c'est que cet inconvénient général ne se produit qu'en raison de l'insuffisance de l'amateur ; et il serait injuste de l'attribuer exclusivement à tel ou tel genre de recherches.

Ne signale-t-on pas journellement de très habiles imitations des billets de Banque ? et a-t-on jamais entendu dire que ce danger ait détourné de leur goût aucun de ceux qui en font collection ? Les mésaventures de ce genre ne font qu'exciter chacun à apporter plus de précaution dans l'étude préparatoire à laquelle il est tenu de se livrer.

Que l'amateur d'autographes mette dans ses vérifications autant de soin qu'en emploient journellement les banquiers pour examiner les effets qui leur passent dans les mains, et il n'aura alors que peu de risques à courir.

C'est qu'en dehors de la forme et du caractère de l'écriture qu'il est si facile à présent de comparer, grâce à la multiplicité des fac-simile, l'amateur judicieux possède bien d'autres moyens de contrôle.

Spécialement en ce qui concerne les livres annotés, nous rencontrons nombre de circonstances accessoires nous permettant de vérifier les conjectures que nous avons pu former à première vue.

Il y a la date du volume, la forme de la reliûre, les chiffres et armoiries gravés sur les plats ou appliqués à l'intérieur, les cachets, les ex-libris écrits, gravés ou imprimés, sans compter la comparaison des annotations de sources différentes qui souvent se complètent l'une par l'autre. J'oublie les noms appliqués par les propriétaires successifs, les mentions du volume dans les catalogues des ventes où il a passé, et bien d'autres indices dont chacun pris isolément peut n'avoir qu'une faible valeur, mais dont la réunion constitue un faisceau de probabilités équivalant à la certitude.

Voilà par exemple un volume de Brantôme portant la signature de madame *de Grignan*. Pour un amateur exercé, cette écriture bien caractérisée n'est pas méconnaissable ; néanmoins, il ne faut pas que cette certitude lui fasse négliger la recherche des autres signes qui peuvent lui apporter un supplément d'indications. S'il allait découvrir la preuve qu'avant d'arriver aux mains de la fille, ce Brantôme a d'abord appartenu à la mère, à la divine marquise !

Il n'en fut pas ainsi, malheureusement. Mais je n'eus pas lieu néanmoins

de regretter l'examen détaillé auquel je me livrai ; cet examen m'a fourni, sur l'une des premières pages, un autre nom manuscrit, celui de *Leguay*. Or, ce Leguay était secrétaire de M. de Grignan ; et cette circonstance me vint offrir une confirmation bien inattendue de ma première découverte.

En tête d'un traité de trigonométrie s'étale une signature qui nous semble être celle de *J.-J. Rousseau;* un tel espoir suffit pour que de ce volumineux traité nous ne laissions pas un feuillet inexploré. Et notre persévérance n'est-elle pas amplement récompensée lorsque nous sommes amenés à reconnaître que c'est bien la main de l'auteur des Confessions qui a apposé cette signature, et qu'en outre cette même main s'est astreinte à corriger tout le long du volume les 260 fautes signalées dans l'errata !

Un exemplaire de la première édition de l'Épreuve villageoise porte en tête ces mots manuscrits : *Ex dono auctoris Grétry*. Si quelque doute nous reste sur la provenance de cette écriture, il doit disparaître sans retour à la vue du plat extérieur de la reliure qui nous offre, dans un cartouche, le nom gravé en lettres d'or de madame Desforges, célèbre cantatrice contemporaine de Grétry et femme du poète qui a composé les paroles de cet opéra.

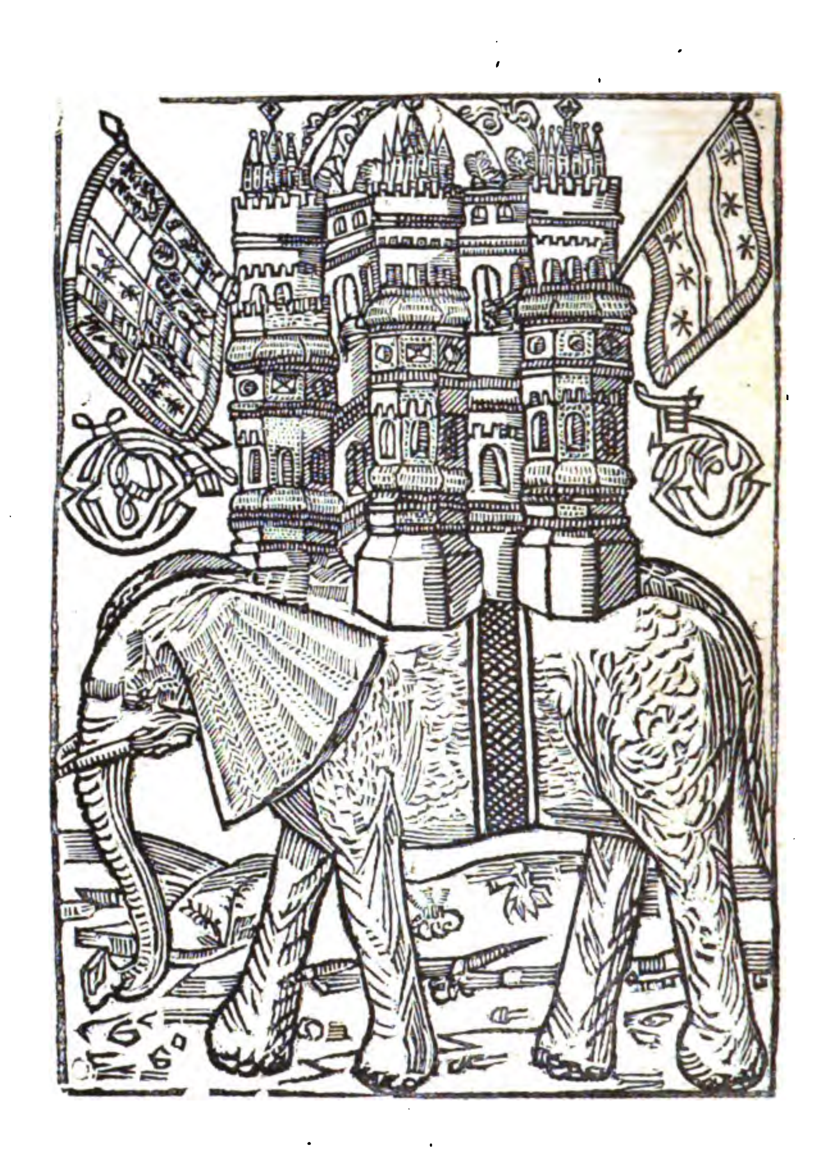
AUGUSTE DECAIEU.

(La fin au prochain numéro.)



Propriétaire-Gérant : BACHELIN-DEFLORENNE.

Paris. — Imprimé chez Alcan-Lévy, 61, *rue de Lafayette.*





LE CHEVALIER DÉLIBÉRÉ

D'OLIVIER DE LA MARCHE



N des meilleurs romans en vers français antérieurs à la Renaissance est incontestablement le *Chevalier Délibéré* d'Olivier de la Marche, qui, fils d'un gentilhomme bourguignon, fut d'abord page, puis attaché à la maison de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Louis XI, qui n'aimait pas de la Marche, voulait que Philippe lui livrât ce fidèle serviteur ; mais le duc de Bourgogne lui fit répondre que « si le roi ou quelque autre attentait sur lui, il en ferait raison. »

Devenu capitaine des gardes de Charles le Téméraire, Olivier servit, avec un zèle qui ne se démentit jamais, ce prince qui fut tué à la bataille de Nancy, en 1477. De la Marche lui-même mourut à Bruxelles, en 1501, âgé de près de quatre-vingts ans.

Pendant de longues années, nous avons vainement cherché à quel roman français pouvaient appartenir les bois mutilés, insérés avec d'autres d'un dessin grossier et d'une exécution maladroite, si l'on en excepte ceux en petit nombre qui ont été copiés sur les dessins de Lucas de Leyde, dans la *Chronique de Hollande* imprimée à Leyde, en 1517, in-fol., par Jean Severszoen.

Les fragments de ces gravures, si remarquables par l'élégance et la fermeté de leur dessin, quoique si maltraitées par l'éditeur de la *Chronique de Hollande*, ne nous livraient aucune trace de leur origine. L'énigme était d'autant plus irritante que quelques-uns des personnages portaient

sur leurs vêtements, celui-ci : « *lacteur* » ; cet autre : « *lentendement* » ; un troisième : *abusion* » ; enfin le mot : « *fortune* » était écrit en toutes lettres sur le manche d'une massue suspendue à l'arçon d'un cavalier.

Il était évident que ces gravures provenaient d'un roman français publié dans les Pays-Bas ; car autrement, comment leurs fragments auraient-ils trouvé place dans une *Chronique de Hollande*, publiée en hollandais dans la ville de Leyde.

M. J.-W. Holtrop est enfin venu nous mettre sur la voie, en décrivant, dans ses « *Monuments typographiques des Pays-Bas* » (La Haye, 1868, in-fol.), l'exemplaire unique jusqu'ici du *Chevalier Délibéré*, dont M. le marquis de Ganay est devenu possesseur, livre qui a passé par les mains du comte d'Hoym, et qui a été vendu 30 fr. à la vente de sa bibliothèque, en 1738. M. Holtrop, ayant eu communication de l'exemplaire de M. de Ganay, a immédiatement reconnu que les gravures étaient les mêmes que celles de la *Chronique de Hollande*.

La seule question à résoudre désormais était de savoir quel était l'imprimeur de ce livre remarquable. Sa marque, qui terminait l'ouvrage, représentait un éléphant chargé de sa tour, portant deux drapeaux, l'un avec les armes de Brabant, l'autre avec celles de la ville de Gouda. De chaque côté de la tour étaient en outre deux larges initiales fleuries G. D., dont la signification reste inexpliquée, à moins qu'on ne les considère comme les deux consonnes du nom de G (ou) D (a).

L'auteur du *Manuel du libraire*, M. Brunet, a cru, à tort, que cette marque représentait les armes d'Anvers, si bien connues par les nombreuses devises de Gerard Leew et de ses successeurs.

D'un autre côté, M. H. Bradshaw, directeur de la bibliothèque de l'Université de Cambridge, avait découvert dans cette bibliothèque et signalé à M. Holtrop un livre imprimé à Gouda par Gotfridus van Os, dont le nom était resté inconnu jusque-là aux bibliographes hollandais.

De là il n'y avait qu'un pas à faire pour conclure que le *Chevalier Délibéré* sortait des presses de Godefroy van Os, et que la marque de l'éléphant appartenait à cet imprimeur, dont le nom venait d'être ainsi révélé. Il serait hors de propos de rechercher ici si Godefroy van Os et Godefroy van Ghemen, qui a été s'établir à Copenhague après avoir imprimé à Gouda, ne forment qu'une seule et même personne. C'est une question qu'il faut laisser le soin de résoudre aux successeurs de M. Holtrop ; mais il est bon de dire, en passant, qu'un autre bibliographe hollandais nous semble avoir dépassé la limite des hypothèses raisonnables, en voulant lire dans les traces en cercle qui précèdent sur le sol les pieds de devant de l'éléphant, les lettres : G, V, O, S. Ce sont des marques de pas, voilà tout, et non le monogramme de l'imprimeur qui, certainement, n'a pas gravé lui-même les planches de son livre. (*Voir cette marque en tête.*)

L'édition de Gouda est sans date, de même que celle de Schiedam, imprimée postérieurement, avec les mêmes caractères et les mêmes gravures. On sait que cette dernière édition est antérieure à 1498. En effet, la marque de l'imprimeur inconnu de Schiedam, qu'elle porte, est beaucoup moins cassée que celle qui se trouve à la fin de la « Vita Lydwinæ, » de



J. Brugman, sortie de la même presse en 1498, et qu'on regardait jusqu'ici comme la plus ancienne production des presses de Schiedam.

Mais il est temps de revenir aux gravures de la *Chronique de Hollande*. La première est celle du Chevalier Délibéré, qui se trouve au f° cx (b).

La seconde, représentant le Chevalier Délibéré, avec « Grâce de Dieu, » ou plutôt avec sa « Pensée, » se trouve au f° cxviij (b), et répétée au f° clij (b).



Au f° cxxvij (a), on voit une chapelle, et sur le premier plan la tête de l'ermite que l'éditeur de la *Chronique* a guillotiné sans cérémonie.

Il est inutile de décrire ici les fragments principaux, au nombre de dix-neuf, qui sont dispersés dans la *Chronique de Hollande*. Il suffira de dire que la plupart des inscriptions des gravures originales ont été exécutées au burin, excepté celles du f° 137 (a), sur laquelle on lit : « *entendement ;* » f° 156 (a) : « *fortuné ;* » f° 195 (b) : « *abusion*. »

Maintenant, van Praet (livres imprimés sur vélin, biblioth. particulières, vol. II, p. 135) a décrit l'édition du *Chevalier Délibéré*, imprimée à Paris par G. Lambert, 1493, in-4°, sur un exemplaire qui a appartenu successivement à Pont de Vesle, au baron d'Heiss, à M. Chardin, et qui a été vendu à Londres, en 1817, pour l. st. 11. 11. M. Brunet (*Man.*, III, 780) ajoute que le premier feuillet de cet exemplaire a été refait à la plume. Tous deux disent que cette édition se compose de 49 ff. Van Praet ajoute que l'exemplaire est orné de 12 miniatures.

Nous avons cru d'abord que l'exemplaire sur vélin, que possède le *British Museum*, était le même que celui-ci ; mais il n'en est rien, car il figure dans le catalogue de la Bibliothèque nationale anglaise imprimé en 1814, et fait partie des livres provenant de la bibliothèque du roi Henri VII. Il se compose de 50 ff., et non de 409, et il est orné de 13 miniatures (non de 12), plus la marque de l'imprimeur Jehan Lambert. Quant aux miniatures, nous les tenons pour de véritables gravures sur bois qu'un excellent artiste a enluminées.

La collation de ce magnifique exemplaire, dont le premier feuillet est original, relié en velours rouge, et qui n'a pas été décrit jusqu'ici, étant de nature à intéresser les bibliophiles, nous la donnons ici :

F. 1 (a) « *a j* » Le Che
nallier
delibere

F. 1 (b) Gravure peinte en miniature. Inscriptions :
Grace de dieu — le Chevallier delibere

Au bas : c/ Cy commence le premier
chappitre de ce present traicte
intitule Le Chevalier delibere

F. 2 (a) *a ij* Ainsi que larriere saison, etc.

F. 3 (b) *a iij* Miniature. A gauche le Chevalier monté sur un cheval blanc et tenant un bâton à la main ; à gauche, un cavalier au galop la lance en arrêt. Inscription : Le Chl

Au bas : c/ Cy arme et monte embastonne
Lacteur pour entrer en sa queste

F. 5 (b Miniat. Inscriptions : Le Chevalier delibere — Lermite
Au bas : c/ Comment lermite deuisa lacteur
Et des deuises quilz eurent ensemble

F. 6 [(b)] c/ — Cy apres sensuyt comment lermite
dist a lacteur quon lappelloit entende-
ment : et des diuises quilz eurent ensem-
ble

F. 7 [(a)] Min. Inscript. : Lacteur — entendement

F. 9 [(b)] *b j* — Lermite — lacteur

c/ — Coment lermite entendement monstre ses re-
liques a lacteur. Et lui deuise des euures de
messire accidant et de son pouoir

F. 14 [(b)] c/ — Cy se combat lacteur a lencontre de aage
Et quant lacteur se rendit prisonnier

F. 15 [a] Min. Le Chevalier délibéré se rendant à l'âge devant la porte d'une prison.

F. 18 [b] *c ij* Min. Inscript. : Souuenir — Desir. Le nom du Cheualier delibere se trouve imprimé en dehors au-dessous de la gravure.

c/ — Comment lacteur cest fornoye
et est venu deuant le palais da-
mours/ou desir vouloit qil entrast
Mais souuenir len destourna
Et de ses aduentures

F. 24 [(b)] c — Cy monstre fresche memoire
a lacteur les sepultures des an-
ciens trespassez. Et par les escri-
ptures voit ceulx qui ont este
desconfitz par debile ou par ac-
dent (sic) Et commence la tierce
partie de ce liure

Min. Inscript. : Le Cheuallier delibere — fresche memoire

F. 32 [(b)] Min. Le Chevalier délibéré assis, Débile debout devant lui armé d'une lance et d'une hallebarde.

c/ — Cy deuise de la bataille faicte entre debile
et le duc philippe de bourgoigne. Et comence la
quatriesme partie de ce liure

F. 35 [(a] *e iij* Min. Inscript. : Accident — le Cheualier delibere

c/ — Comment le duc Charles de bourgoigne
combattit messire accident

F. 38 (a) Min. Inscript. : accident la massue posée à terre, le Chevalier debout à pied, la lance posée à terre.

c/ Comment accident combatit
la duchesse dostriche : et elle
vaincue / lacteur se voulut pre-
senter pour faire son devoir
Et comment atropos lenuoya
contremander par respit son
herault

F. 40 (a) c/ Comment fresche memoire
ramaine lacteur en sa maison
et lui devise en chemin de ses
nouvelles

F. 40 (b) Min. Inscript. fresche memoire — lacteur

F. 42 (a) c/ Comment entendement enseigne
lacteur a se conduire en fait darmes
c/ Et comment il se doit armer et parer
Et commence la cinquiesme et
derniere partie de ce livre

F. 42 (b) Min. Inscript. : lacteur assis entendement debout dans une chambre à coucher.

F. 50 (a) c/ Cy finist le livre intitule le Chevallier
delibere Imprime a Paris par Jehan
lambert Lan mil quatre cens quatre
vingtz et treze.

Au-dessous, la marque de l'imprimeur, antour de laquelle on lit : a espoir / en / Dieu / Jehan Lambert.

Les signatures *a.*, *e.*, ont chacune huit feuillets ; la signature *f.* six, et *g.* quatre seulement.

La marque de Jehan Lambert se trouve réduite dans le *Manuel du libraire* de Brunet, vol. II, col. 545.

La traduction espagnole du *Chevalier Délibéré* : « El Cavallero Determinado, » por Hernando de Acuña, *Barcelona*, 1565, in-4°, est illustrée d'un grand nombre d'excellentes gravures par un artiste dont le monogramme est un *A*, au-dessus d'un couteau à graver. Le dessin est sans doute d'un autre artiste, dont le monogramme est composé des lettres SRAE. La gravure, qui sert de frontispice, f° 12, et quelques autres, sont imitées des dessins de l'édition de Gouda.

Une traduction italienne du *Chevalier Délibéré* porte pour titre : « Istorietta del Cavalliero Determinato, composta da. G. B. Calvi, *Hannover*, 1800, in-12. » Elle est calquée sur la traduction espagnole, qui contient des additions assez considérables au texte d'Olivier de la Marche.

Il ne faut pas oublier de mentionner ici une traduction anglaise fort estimée en Angleterre, et qui paraît inconnue en France, celle de Lewis Lewkenor : « *The Resolved Gentleman translated out of Spanish into English*, London, 1594, in-4°.

Nous n'en avons pas trouvé d'exemplaire au '*British Museum*, mais la bibliothèque de M. J.-B. Inglis en avait un très beau que nous avons souvent feuilleté.

J.-Ph. BERJEAU.



L'ABBÉ DE LOUVOIS

Maître de la librairie du roi, de l'Académie française, de l'Académie des Sciences et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

— 1675-1718 —

Nous avons, dans une précédente étude, esquissé la physionomie des principaux personnages de toute une dynastie de maîtres de la librairie du roi; mais on a pu remarquer que les sept Bignons, pourvus de cette charge, ne se sont pas toujours, pendant les deux siècles presque entiers de leur séjour à la Bibliothèque nationale, régulièrement succédé l'un à l'autre. De 1684 à 1719, il y a eu interrègne, et nous venons aujourd'hui combler cette lacune, en présentant aux bibliophiles les traits de l'abbé Camille Le Tellier de Louvois, successeur du second Jérôme Bignon à la librairie royale, et prédécesseur de l'abbé Jean-Paul. Fontenelle et Gros de Boze ont écrit son éloge, et nous devons dire de suite qu'il méritait cet honneur. Les deux principales illustrations de sa famille étaient depuis longtemps descendues dans la tombe, lorsqu'il entra successivement à l'Académie des sciences, à l'Académie française, puis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. « Si l'on y joint la Sorbonne, qui était, pour ainsi dire, sa patrie, dit Fontenelle, on verra qu'il était, en fait de sciences, une espèce de cosmopolite, un habitant du monde savant. »

Il n'est pas besoin de nous étendre longuement sur la famille de l'abbé. Le nom de son grand-père, le chancelier Le Tellier, a eu l'heureuse fortune de trouver la bouche éloquente de Bossuet pour le transmettre à la postérité la plus reculée dans un des monuments oratoires de la langue française; et les mânes de son père, le marquis de Louvois, rival de Colbert et longtemps l'arbitre des destinées militaires de la France, ont dû tressaillir d'aise du fond du mausolée de l'église de l'hôpital de Tonnerre, en entendant M. Camille Rousset raconter en quatre volumes les hauts faits du célèbre ministre de Louis XIV.

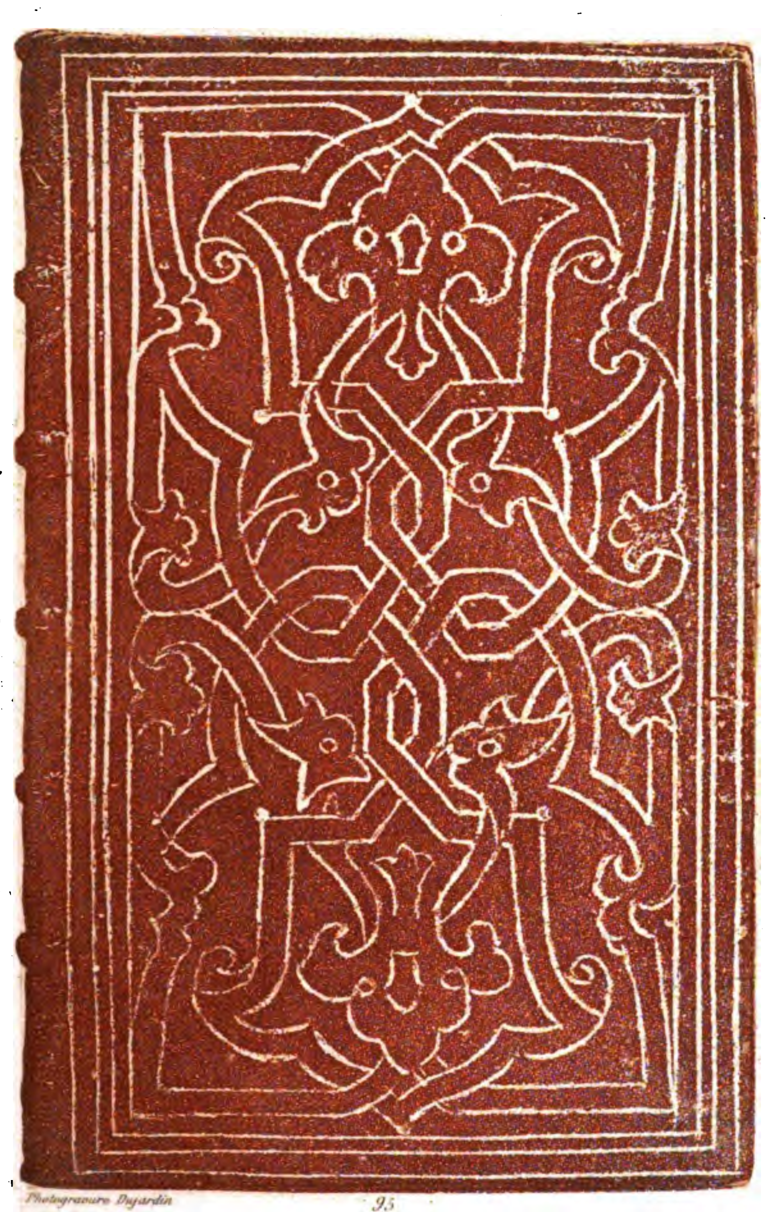
On sait que l'origine des Letellier était des plus humbles. Petit-fils d'un ardent ligueur, simple commissaire d'un quartier de Paris, et premier ancêtre reconnu d'une lignée de ministres, Michel Le Tellier, qui porta : « *d'azur à trois lézards d'argent posés en pal, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or,* » fut d'abord conseiller au grand conseil, puis procureur du roi au Châtelet, maître des requêtes et intendant de l'armée

de Piémont. Sous la régence d'Anne d'Autriche, il fut nommé secrétaire d'État de la guerre par Mazarin, dont il devint l'un des auxiliaires les plus actifs, et lorsqu'en 1777, le chancelier d'Aligre vint à mourir, le roi lui donna les sceaux, comme au plus dévoué de ses anciens ministres. Depuis vingt ans déjà, Michel Le Tellier avait obtenu pour son fils aîné, le marquis de Louvois, la survivance de sa charge de secrétaire d'État, et, lorsqu'en 1662, ce fils, qui devait illustrer à jamais le nom de son marquisat, épousa la belle Anne de Souvré, le roi, comme présent de noces, lui donna la signature... Mais nous ne suivrons pas ici la carrière politique du grand-père et du père de notre abbé : nous devons seulement indiquer en quelques traits les caractères des principaux membres de sa famille.

Bossuet, Fléchier, Saint-Simon, tous les contemporains sont d'accord pour exalter dans le chancelier Le Tellier, qui vécut jusqu'en 1685, et scella malheureusement la révocation de l'Édit de Nantes, une modération toute patriarcale au faîte des grandeurs, bien que ses deux fils fussent devenus l'un ministre tout-puissant, l'autre archevêque de Reims (1671). Auteur de sa propre élévation, il goûtait, dit Bossuet, « un véritable repos dans la maison de ses pères, qu'il avait accommodée peu à peu à sa fortune présente, sans lui faire perdre les traces de l'ancienne simplicité. » Magistrat intègre, politique prudent, ami invariable, sujet fidèle, père de famille vénérable, il fut digne, ajoute un biographe, de prendre place parmi les grands hommes du siècle où il vécut. Ce tableau s'applique tout particulièrement à l'époque de la première enfance du jeune Camille, notre abbé, qui vint au monde le 11 avril 1675, jumeau d'une sœur qui ne vécut que cinq ou six ans, et quatrième fils du marquis de Louvois.

C'était le moment où, livré depuis quelque temps à ses propres forces, le marquis achevait de prendre tout son empire sur Louis XIV, que surexcitaient les brillants succès des armées de Flandres, du Rhin et de la Franche-Comté. On connaît le caractère altier, sévère, dur, cassant, parfois brutal de l'habile et inflexible administrateur qui réforma nos armées, permit à son maître d'étendre à son gré ses conquêtes sans cesse renouvelées, et ne craignit pas, pour assurer le succès de ses desseins, de procéder par la terreur en ordonnant l'incendie du Palatinat, ou les rigueurs qui suivirent la révocation de l'Edit de Nantes. — Mais les soins du ministère et ceux de la surintendance des bâtiments dont il recueillit la succession à la mort de Colbert, n'empêchaient pas Louvois de s'occuper activement de sa famille et de l'éducation de ses enfants. Nous allons le voir à l'œuvre.

Leur mère, Anne de Souvré, marquise de Courtanvaux, excellente femme, et de vertu assez singulière pour que les chansonniers de la cour l'aient toujours épargnée, n'était pas en effet, si l'on en croit les documents qui nous restent de cette époque, à la hauteur de la situation : et le minis-


Photogravure Dujardin
95

RELIURE GENRE GROLIER

N.º 1608 du Cat. Morante.

Le Bibliophile Français

Imp. Sarazin

tre voulait, dit M. C. Rousset, que ses enfants fussent dignes de leur aïeul et de lui-même, capables de l'aider dans ses labeurs, et tout prêts lui succéder sans déchoir. Or, fille unique du marquis de Souvré, premier gentilhomme de la Chambre, la femme de Louvois avait, dit Saint-Simon, « la plus grande mine du monde, la plus belle et la plus grande taille; une brune avec de la beauté: *peu d'esprit, mais un sens qui demeura étouffé pendant son mariage*, quoiqu'il ne se puisse rien ajouter à la considération que Louvois eut toujours pour elle et pour tout ce qui lui appartenoit. » Saint-Simon est généreux envers Anne de Souvré, car c'est d'elle que Madame de Sévigné voulait se moquer, quand elle écrivait à sa fille, le 3 février 1672: « Il y avoit l'autre jour une dame qui confondoit ce que l'on dit d'une grive, et au lieu de dire: elle est saoûle comme une grive, disoit que la première présidente étoit sourde comme une grive. Cela fit rire..... » Nous aurons bientôt occasion de faire réparation d'honneur à la dernière héritière du nom de Souvré.

Louvois s'occupa seul de diriger l'éducation de ses fils, et l'on peut se convaincre, d'après les nombreuses letttres que M. C. Rousset cite du ministre à leurs précepteurs, que cette occupation n'était pas un vain mot. Il utilisait en cela son père, qui, sous Mazarin, passait toutes les matinées du dimanche au collége de Clermont, pour se faire rendre compte des progrès de ses enfants. Louvois fit aussi subir aux siens la forte épreuve de l'éducation publique, sans faveurs ni priviléges au-dessus de leurs condisciples. Il voulait qu'ils « servissent d'exemple en tout, » et les fragments suivants, qui concernent plus particulièrement l'abbé de Louvois, montrent que le sévère et vigilant ministre traitait ses enfants comme les troupes de ses armées: — « Votre lettre, écrivait-il à Crey, précepteur de ses fils, me fait voir la continuation de la mauvaise conduite de mon fils l'abbé: je désire que vous l'obligiez à demander pardon publiquement à celui qu'il a frappé, et cependant que vous continuyiez à ne le laisser point sortir du collége jusqu'à nouvel ordre de moi..... » Il est bon de savoir que le jeune Camille avait alors huit ans..... Et plus loin: « Vous pouvez déclarer à l'abbé que j'irai la semaine prochaine à Paris, et que, si je trouve qu'il n'ait pas profité de la correction que je lui ai faite, il pourra en recevoir une plus rude..... » En 1684, il fit donner par le roi au petit Camille, le prieuré de Saint-Belin et les abbayes de Bourgueil et de Vauluisant: d'après les règles canoniques, l'enfant se trouvait dès lors astreint à l'obligation du bréviaire..... « Mon fils l'abbé n'y a pas pensé quand il vous a fait difficulté de dire son bréviaire, écrivait Louvois à Crey, peu de temps après cette nomination, et je suis sûr qu'il n'y manquera pas, parce que autrement il m'obligeroit d'aller à Paris, et se souviendroit assurément de ma visite. Vous lui pouvez lire ma lettre, afin qu'il y ajoute créance. »

Des paroles, Louvois n'hésitait pas à passer aux actes, et M. C. Rousset

fait un curieux tableau de cette famille, comme on en voyait encore à la fin du XVIIe siècle, gouvernées par la grande loi du respect, et dans lesquelles le père, « souverain, chef et juge, réglait parmi les siens les rangs suivant les mérites, également obéi et respecté par ceux qu'il abaissait comme par ceux qu'il élevait. » C'est ainsi qu'ayant destiné son fils aîné, le marquis de Courtanvaux à lui succéder au ministère, il obtint pour lui en 1681 un brevet de survivance de la charge de secrétaire d'État de la guerre: mais après une expérience de quatre ans, Louvois reconnut que ce fils n'avait ni le talent, ni le caractère d'un futur ministre. Son second fils, le marquis de Souvré, ne promettant point davantage, il l'envoya, « par un exil d'apparence honorable, » guerroyer à la suite du roi de Pologne contre les Turcs. Le troisième, au contraire, Louis-François-Marie, marquis de Barbezieux, né en 1668, annonçait les plus heureuses dispositions: avant de se décider à un coup d'Etat dans sa famille, Louvois tenta une dernière épreuve, et envoya Barbezieux et Courtanvaux, chacun de son côté, visiter les places frontières. Courtanvaux ayant fait preuve dans ce voyage d'une incapacité et d'une paresse remarquables, son père lui fit immédiatement donner sa démission de sa charge de secrétaire d'État, l'exila dans la terre de Louvois, près de Reims, et obtint du roi que Barbezieux recueillît la dépouille ministérielle de son frère. Barbezieux succéda en effet, plus tard, à Louvois au ministère de la guerre.

Ce père grand justicier, s'il usait souvent d'une sévérité extrême, savait aussi récompenser largement les mouvements généreux et les nobles sentiments de ses fils. Ainsi, dès que l'abbé fut tonsuré et qu'il eut pris l'habit ecclésiastique, on l'envoya en surplis, fêtes et dimanches, aux offices de sa paroisse, pour y faire les fonctions de clerc, sans aucune distinction, avec ceux de son âge. Cette liaison ayant fait découvrir au jeune Camille les besoins de plusieurs de ses compagnons d'église, il prit sur l'argent qu'on lui donnait pour ses menus plaisirs, afin de les aider dans leurs études, et le fit avec si peu de ménagement, que Louvois en fut bientôt informé. Le ministre, touché de cette inclination bienfaisante de son fils, voulut qu'il pût la satisfaire d'une manière plus convenable, et lui assigna un fonds pour l'entretien de quinze de ces jeunes gens au collége de Reims... » Cela n'empêcha point, rapporte Gros de Boze, que leurs dépenses de superflu ne roulassent toujours en secret sur le compte de leur petit protecteur. »

RENÉ KERVILER.

(La fin au prochain numéro.)



MELIN DE SAINCT-GELAYS

3 *Novembre* 1487 — *Octobre* 1558

— Suite et fin. —

BIBLIOGRAPHIE



AINGELAIS. ŒUVRES de luy, tant en composition que translation, ou allusion aux auteurs grecs et latins. — *Lyon, Pierre de Tours*, 1547, in-8 de 79 pages, lettres rondes.

L'édition elzévirienne commence par une réimpression du texte de ce précieux volume, sauf les derniers feuillets, qui se composent de chansons dont Sainct-Gelays n'est pas l'acteur. Il m'a fourni 16 pièces entièrement inconnues et quelques variantes.

Ce livre, dont on ne connoît qu'un seul exemplaire et que la 4e édition du *Manuel du libraire* signale pour la première fois, appartient à M, le baron James-Nathaniel de Rothschild, qui a mis à me le communiquer la plus gracieuse obligeance.

De son côté, M. Léon Techener, avec une complaisance parfaite, m'a décrit en ces termes l'odyssée du précieux volume :

« En 1840, M. Favienne céda à M. Joseph Techener, mon père, l'exemplaire en question au prix de 1,000 fr.; nous le vendîmes à M. Alfred Chenest.

« A la vente de M. Chenest, le 4 mai 1853, il nous fut adjugé à 1,258 fr., et M. le comte Léopold Le Hon nous l'acheta. En 1854, il fut revendu avec la bibliothèque de M. Le Hon, et il revint à la maison. Annoncé au nº 2554 de la *Description bibliographique* de la librairie Techener en 1855, il fut vendu à M. de Clinchamp, qui le fit relier et dorer avec un goût exquis par Trautz-Bauzonnet.

« Après la mort de M. de Clinchamp, sa bibliothèque, qu'on devoit vendre le 1er mai 1860, a été achetée en bloc par M. Solar, et le Sainct-Gelais passa chez M. Solar.

« A la vente Solar, il fut vendu 1,600 fr. et acheté par M. Léopold Double.

« A la vente de M. L. Double, il fut acheté par nous 2,505 fr., et nous le conservâmes dans notre cabinet particulier.

« Après la cessation de ses affaires, mon père le comprit dans sa vente,

et là il fut adjugé à M. James-Nathaniel de Rothschild, au prix de 1,900 francs. »

— ŒUVRES POÉTIQUES de Mellin de Sainct-Gelais. *Lyon*, *Antoine de Harsy*, 1574, in-8 de 8 ff. liminaires, 253 pages et un feuillet blanc, caractères italiques. Le titre porte la marque des fameux libraires-imprimeurs lyonnois Jean et Paul Frellon, représentant un papillon dont les ailes sont saisies par les pinces d'un crabe, avec cette devise : MATVRA; le privilége est du 10 mai 1574.

C'est sur les marges d'un exemplaire de cette édition que La Monnoye traça de sa petite écriture fine, régulière et serrée, son commentaire, resté jusqu'à présent inédit et qui sera publié avec la nouvelle édition.

Probablement La Monnoye lui-même qui a fait revêtir le livre d'une reliure en veau brun, usée aujourd'hui, mais portant le cachet du siècle de Louis XIV. L'exemplaire est beau, grand de marges et devoit avoir conservé jusque-là sa reliure originale.

La Monnoye, comme nous l'avons vu, était âgé de 80 ans, lorsque la perte de sa fortune (1721) le força de vendre ses livres à Glucq de Saint-Port, conseiller au grand conseil.

Après la mort de La Monnoye, notre Sainct-Gelays fut porté avec tout le reste de la bibliothèque, chez M. de Saint-Port, dont les armoiries (un lion d'argent grimpant, tourné à droite sur champ d'azur), surmontées d'une couronne de comte, au-dessous desquelles on lit l'EX-LIBRIS J-B. DE SAINT-PORT, sont collées sur une des gardes du livre.

Un cahier supplémentaire, qui devoit contenir un commentaire tant sur les vers imprimés pour la première fois en 1719, que sur d'autres entièrement inédits, et une notice sur la vie de Sainct-Gelays, par La Monnoye, ne s'est pas retrouvé.

Des mains de Glucq de Saint-Port, le livre aura passé directement dans celles de Laujon, car il ne figure pas au catalogue de la bibliothèque, disposé par Boudot, libraire, pour la vente qui eut lieu en janvier 1749. — Laujon, né en 1727, connu dans les lettres par ses chansons et par quelques jolies comédies, étoit amateur de livres et posséda une assez bonne bibliothèque, dont il fut obligé de se défaire à la Révolution. Lors de sa mort, arrivée en août 1811, il n'en avoit plus que des débris, qu'on mit en vente sans catalogue, et qui furent donnés à vil prix.

Un fin conaisseur, Parison, acquit à cet encan quelques bouquins précieux, entre autres le Sainct-Gelays annoté, qu'il paya (avec l'édition de 1719) 5 fr. 65 c. (1).

(1) Ce livre eût été proportionnellement mieux payé en 1740, à la vente de Glucq de Saint-Port, où le Villon, annoté par La Monnoye (*Paris*, 1537, in-16), fut adjugé à 9 l. 2 s. Les *Œuvres* de Loyse Labbé, aussi annotées (*Lyon*, 1555, in-8), atteignirent 34 liv. 1 s., les *Satyres* de Régnier (*Paris*, 1667, in-12), également annotées 2 l. 16 s.

Parison mourut en 1855, et le 10 mars 1856, ce même exemplaire, porté à son catalogue sous le n° 1028, atteignit sous le feu des enchères le prix de *quatre cent soixante francs.*

C'étoit feu Pierre M. Jannet qui s'en rendoit acquéreur avec l'intention de le publier dans la Bibliothèque elzévirienne, qu'il dirigeoit alors avec un esprit charmant et un goût exquis. Avant l'impression du livre, la Bibliothèque elzévirienne passa dans les mains de M. Pagnerre, et, pendant dix ans, le Sainct-Gelays resta oublié dans un carton, où il fut enfin retrouvé par M. Wieweg, qui me le céda au mois de mars 1868, en me chargeant de publier la nouvelle édition si longtemps différée.

Elle ne devoit pas encore voir le jour. La Bibliothèque elzévirienne passa entre les mains de M. Paul Daffis, et M. Jannet en reprit la direction littéraire. Mais au moment où l'impression alloit commencer (juillet 1870), survinrent la guerre, le siége de Paris, où mourut M. Jannet, et les désastres de la France.

Echappés à tant de catastrophes, Sainct-Gelays et son commentaire sortent enfin des limbes.

Le *Manuel du Libraire* signale une seconde édition de 1574. Elle n'est autre que celle de Guill. de Luynes, qui sera mentionnée plus loin. M. Gust. Brunet (*Fantaisies bibliographiques,* Paris, 1864, in-12, p. 259), en désigne un exemplaire annoté par Jamet le jeune, annoncé dans le *Bulletin du Bibliophile,* 3e série, n° 613, année 1847. Ayant acquis de M. Fontaine ce volume, adjugé en avril 1872, par M. Techener, avec la Bibliothèque de feu le Dr Danyau, j'ai pu profiter des notes de Jamet.

— ŒUVRES POÉTIQUES de Mellin de Sainct-Gelays. Au milieu du titre une vignette carrée, plus large que haute, représente une fontaine monumentale à laquelle vient puiser une femme que suit un jeune homme. C'est une allusion latine (*Rigo,* j'arrose) au nom du libraire imprimé au-dessous : Benoist Rigaud, Lyon, 1582, in-16 de 295 pages et 16 feuillets préliminaires dont un blanc. — Il n'y a point de privilége. Les préliminaires et la table sont en caractères ronds ; les poésies sont en lettres italiques très nettes et très menues. — Pour le texte, c'est la copie de l'édition précédente.

Les mêmes. Paris, Guill. de Luynes, 1656, in-12 de 9 feuillets préliminaires et 246 pages. Caractères ronds. La plupart des exemplaires de cette édition, qui contient le privilége donné à Ant. de Harsy, portent également cette indication fausse : Lyon, Antoine de Harsy, 1574, de sorte que les exemplaires avec le nom de Luynes sont assez rares. Ils sont aussi moins complets, parce que les passages un peu libres ont été remplacés par des cartons, offrant, notamment aux pages 74, 75, 76, 77 et 78, des pièces qui ne sont pas de Sainct-Gelays.

— Les mêmes. Nouvelle édition, augmentée d'un très grand nombre de

pièces latines et françoises. Paris (sans nom), 1819, in-12, 4 ff. prélimin., 275 pages, 9 pages non chiffrées pour la table et la reproduction du privilége de 1574. On doit trouver en plus, à la fin ou au commencement, 3 pages contenant un avis au lecteur et les extraits des *Bibliothèques* de Lacroix du Maine et Duverdier, qui manquent quelquefois.

Cette édition a été publiée par le libraire Coustelier. Les rares notes qu'on y a jointes et les vers ajoutés ont été fournis par La Monnoye, qui n'a toutefois point pris part à son exécution (1).

— *Sophonisba*, tragédie très excellente, tant pour l'argument que pour le poly langage et graves sentences dont elle est ornée : représentée et prononcée devant le Roy en sa ville de Bloys. Paris, Ph. Danfrie, ou Richard Breton, 1559, in-8° de 47 feuillets entièrement imprimés en caractères de civilité.

Le titre ne porte point de nom d'auteur ; mais un avis placé à la fin dit que *feu Melin de Sainct-Gelays en a esté le principal autheur.* Son collaborateur dans cette œuvre seroit François Habert, d'Issoudun, en Berry.

Cette pièce, imitée du Trissino, est en prose, sauf les chœurs, qui sont en vers de différentes mesures.

— *Advertissement sur les jugemens d'astrologie à une studieuse demoyselle.* — Lyon, Jean de Tournes, M. D. XLVI, in-4° de 40 pages plus 3 feuillets non imprimés, dont le premier porte au verso la marque de J. de Tournes, qui se voit également sur le titre. — Le texte est en caractères italiques.

Un sonnet occupant le verso du frontispice et répété dans les Œuvres de Sainct-Gelays, avec cette mention : *Sonnet mis au-devant d'un petit traitté que je fis, intitulé : Advertissement sur les jugements d'astrologie*, prouve que Sainct-Gelays est bien l'auteur de ce petit livret.

Je possède cette plaquette presque inconnue, dont on signale seulement deux autres exemplaires ; un qui appartenait à M. Eusèbe Castaigne et un autre qui a passé à la vente de M. Luzarche. Avril 1858.

Une reproduction typographique de cet opuscule, fort bien réussie, a été publiée par M. Eusèbe Castaigne, aux frais de feu M. Gellibert des Seguins, et tirée à part à vingt exemplaires (Augoulême, Goumard, 1866, in-8° de 45 pages).

— *Imitation de quelques chants de l'Arioste*, par divers poëtes françois. Paris, Lucas Breyer, 1572, in-8°. Ce volume contient entre autres un petit poëme, commencé par Sainct-Gelays et achevé par J.-A. de Baïf. Il

(1) A ces diverses éditions il faudra bientôt ajouter : Œuvres complètes de Melin de Sainct-Gelays, avec un commentaire inédit de B. de La Monnoye, des marques de MM. E. Phelippes-Beaulieux, R. Dezeimeris, etc., revue et publiées par Prosper Blanchemin. Paris, Paul Daffis, 1873. 3 vol. in-16.

est intitulé *Genèvre* et est imité des IVe, V^e et VIe chants de l'*Orlando Furioso*.

On le trouve encore dans l'*Arioste françois* de J. de Boessières. Lyon, T. Ancelin, 1580, in-8°, pages 96 à 109.

A l'exemple de l'édition de 1719, l'édition elzévirienne contient ce que Sainct-Gelays a écrit du poëme de *Genèvre*.

— Sainct-Gelays a mis en ordre, après la mort de l'auteur, les *Voyages aventureux* de Jean-Alfonse Sainctongeois, qui furent imprimés à Poitiers, chez J. de Marnef, petit-in-4°; chez le même, en 1559, in-4°; Rouen, Mallard, 1578, in-4°; Paris, 1598, in-8°; La Rochelle, 1605, in-4°.

— Il a aussi corrigé la traduction françoise du *Courtisan* de Balthazar de Castillon, donnée par J. Collin, d'Auxerre, et l'a fait imprimer à Lyon, chez F. Juste, 1538, in-8°, avec bordures gravées sur bois.

— Le *Recueil des poëtes françois* de Barbin, les *Annales poétiques*, la *Bibliothèque poétique* de Lefort de la Morinière, les *Poëtes françois depuis le* XIIe *siècle jusqu'à Malherbe*, imprimés par Crapelet en 1824, les *Poëtes françois* publiés en 4 vol in-8°, sous la direction de M. E. Crepet (Paris, Hachette, 1861), et beaucoup d'autres recueils contiennent des vers de M. de Sainct-Gelays. — On peut consulter sur son talent et sur sa personne toutes les biographies, spécialement : — une Notice littéraire sur la famille Sainct-Gelays, par Eusèbe Castaigne (Angoulême, Lacombe, 1836, in-12), extraite de l'*Annuaire statistique de la Charente* ; — un Essai biographique et littéraire sur Melin de Sainct-Gelays, qu'Emmanuel Phelippes-Beaulieu, l'un des annotateurs de l'édition elzévirienne a donné dans les *Annales de la Societé académique de la Loire-Inférieure*, et dont il existe un tirage à part. (Nantes, veuve Mellinet, 1861, in-8°) ; — enfin les *Vies d'Octovian de Sainct-Gelays*, *Mellin de Sainct-Gelays*, etc., par Guillaume Colletet, publiées par E. Gellibert des Seguins et Eusèbe Castaigne. (Paris, Aubry, 1863, in-8°).

Iconographie.

Le portrait de Melin de Sainct-Gelays a été gravé plusieurs fois, mais toujours, à ce qu'il semble, d'après le même original, qui se trouve dans les *Vrais Portraits et Vies des hommes illustres*, etc., de Thevet (Paris, veuve Kerver, 1584, in-fol.). Ce portrait, en taille-douce, a 134 mill. de largeur sur 196 de hauteur. Le personnage est à mi-corps, vêtu d'un pourpoint de moire et d'un surcot de damas à larges manches, assis devant une table chargée de livres, papier, écritoire. Dans ses mains longues et maigres, il tient un rouleau de papier. La tête presque de face est couronnée de lauriers. Il porte les cheveux courts et la barbe longue.

Un autre portrait moins grand (91 mill. de hauteur sur 70 de largeur, non compris un cadre de 32 mill. de hauteur), dans lequel est gravé : Mellin de Sainct-Gelays, Angoumoisin, est une copie grossière du premier. Il est également en taille-douce et extrait de l'*Histoire des plus savants hommes de leurs siècles.* (Paris, 1670-71, 8 vol. in-12), t. III, p. 283.

Dans le recueil intitulé : *Chronologie et Sommaire des souverains pontifes, empereurs, rois, etc., jusqu'en l'an* 1622, mis en ordre par J.-L. B. (Paris, 1622, in-fol.), et connu sous le nom de *Chronologie collée*, le portrait de Sainct-Gelays est classé sous le n° 107, dans la série intitulée : *Pourtraicts de plusieurs hommes illustres qui ont flori en France, depuis l'an* 1500 *jusques à présent*. Il a, comme tous les portraits de cette série, 3. cent. de largeur sur 45 millim. de hauteur.

Enfin il figure au troisième volume des *Annales poétiques*. (Paris, Delalain, 1778-1786, 40 vol. in-12). Il est gravé par C.-S. Gaucher et est renfermé dans un ovale de 58 millim. sur 40, entouré d'un cadre d'architecture.

Armoiries.

Les armoiries de la famille de Sainct-Gelays sont :

« Ecartelé : au 1 et 4, d'azur, à la croix alésée d'argent ; au 2 et 3, burelé d'argent et d'azur de 10 pièces, au lion de gueules couronné, armé et lampassé d'or. » La Chesnaye des Bois, V° Sainct-Gelays.

Charles Colbert de Croissy, qui a dressé en 1666 un rapport au roi concernant l'état du Poitou (publié par Dugast Matifeux, Fontenay-le-Comte, 1865, grand in-8°), donne aux Sainct-Gelays des armes identiques.

Manuscrits.

La Monnoye signale deux manuscrits des poésies de Sainct-Gelays :

— L'un, in-folio, sorti de la bibliothèque de Philippes des Portes, a fourni la plus grande partie des augmentations dont l'édition de 1719 est enrichie. Le reste a été tiré de divers recueils imprimés.

— L'autre, plus ancien de beaucoup que le premier, est un in-4, à la tête duquel sont écrits ces mots : François Ier, et au-dessus, dans un rouleau : Hélène de Culant me habebat. Voici la description qu'en fait La Monnoye :

« Il est de 222 pages, et avoit passé à la bibliothèque des Minimes de Paris. Le nom de Sainct-Gelays n'y est pas ; mais plusieurs de ses poésies, tant contenues dans l'édition de 1719 que dans le manuscrit de des Portes, s'y trouvent. On y a mêlé, par mégarde, le huitain de François Ier

à l'honneur de Laure (1) et l'épigramme de Marot intitulée : *les Cinq Points en amour*. Le reste consiste en un très grand nombre de mauvais dizains, où il est aisé de reconnaître le style dur et les pensées alambiquées de Sainct-Gelays. On y remarque beaucoup de variantes, peu dignes d'être rapportées, hors trois ou quatre qui m'ont servi à rétablir les endroits manifestement corrompus. Les lettres H. D. C. feront connoître que ces corrections sont dues au manuscrit d'Hélène de Culant. »

La Monnoye ne nous dit point qui étoit cette dame ou demoiselle, je ne vois point à cette époque de fille portant le nom d'Hélène dans la famille de Culant. Ce pourroit être une fille non mentionnée de Gabriel de Culant et de Mirebeau qui vivait en 1553, ou plutôt de Bertrand de Culant, baron de Chasteauneuf, assassiné en 1529 (car il y a dans Sainct-Gelays des vers dédiés à M[lle] de Chasteauneuf), à moins encore que ce ne soit une femme mariée. De Culant seroit alors le nom de son mari.

Je n'ai pu retrouver le Ms. de des Portes ; mais, ainsi qu'on le verra plus loin, j'ai reconnu celui d'Hélène de Culant dans un volume dont je dois la communication à l'obligeance de M. le comte de la Rochethulon.

J'ai consulté, à la Bibliothèque nationale, trois manuscrits, contenant des poésies de notre auteur :

1° Le Ms. porté au catalogue : F. R. 878, est un in-4 sur papier, relié en maroquin citron. Il a été fait pour Nicolas de Touteville, seigneur de Villeconin. Il porte en tête une hymne au dieu d'Amour, sur le livre de Sainct-Gelays, par P. D. M. P., et cette mention : Le 20 octobre 1781, j'ay achepté le présent Ms. de M. Perrot, Genevois, sept livres dix sols.

Il est écrit très nettement et ne contient que des poésies de Sainct-Gelays ; mais on n'y trouve rien qui ne soit dans l'édition de 1719, avec laquelle il a été récemment collationné ; car une main moderne a mis en tête de chaque pièce un chiffre de renvoi qui reporte aux pages de cette édition.

2° Le Ms. F. R. 885 est un in-folio contenant 218 feuillets écrits, doré sur tranche. Je dois faire observer que plusieurs feuillets, non compris dans ce chiffre, ont été arrachés antérieurement au foliotage du manuscrit. La reliure, qui date du temps de Henri II, et par conséquent de l'époque où le livre a été écrit, est en maroquin rouge à compartiments de maroquin citron. Au milieu on voit une H, dans un élégant cartouche. La bordure est formée de cartouches et entrelacs. Elle contient trois H dans la hauteur et deux dans la largeur ; le dos est à nerfs et orné de sept H. — On ne peut douter que ce manuscrit ait appartenu à Henri II. Il a dû être exécuté vers 1555 ; car il contient un sonnet à Ronsard, sur son *Bocage*,

(1) *En petit lieu compris vous pouvez voir*, etc On l'a attribué à Marot, et il pourroit être de Sainct-Gelays, sous le nom de François I[er]. En général, je me méfie des vers royaux.

et ce livre a été achevé d'imprimer le 27 novembre 1554. — En tête de la première page, on lit sur trois lignes en caractères imitant l'impression :

« Livre de vers que le roy Henri second avoit donné à Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, sa maistresse... »

Le reste de l'inscription a été gratté ; le bas de la page est occupé par un quinzain de Sainct-Gelays, qui commence ainsi :

Si j'eusse oser penser qu'en ce temps-cy,
De tant d'esprits illustres esclaircy, etc.

Ce volume, précieux par son origine et sa belle reliure, m'a fourni vingt des pièces inédites dont j'ai augmenté mon édition. Ces vers ne sont pas inférieurs à ceux qu'avaient recueillis les précédents éditeurs, et certains offrent même beaucoup d'attrait, tant par leur mérite que par leur intérêt historique. J'y ai puisé aussi de nombreuses variantes que j'ai distinguées par cette annotation : Ms. H. II.

3° F. R. 4967. Ms. in-folio sur papier, écrit en entier de la même main, dans la première moitié du XVIe siècle. Il est dans une demi-reliure en maroquin rouge, qui semble dater de Louis XIV, et porte sur le dos : *Histoire de France*, par Cretin.

Ce volume commence par traité de versification, moitié vers, moitié prose. Il contient ensuite une chronique, rimée par Guillaume Cretin, qui n'a, je crois, jamais été imprimée. — Au feuillet 201, commence un recueil de poésies, connues pour la plupart, de Marot, Sagon, Ronssin, de Reillac, Sainct-Gelays, etc.

La collation du petit nombre de pièces de Sainct-Gelays qui se trouvent dans ce recueil ne m'a fourni rien d'inédit, mais seulement quelques variantes que j'ai notées en leur lieu.

A la bibliothèque de l'Arsenal, le savant M. P. Lacroix m'a communiqué un Ms. in-4, relié en maroquin rouge, écrit en caractères gothiques sur vélin, et contenant des poésies de divers auteurs, notamment de François Ier. Ce manuscrit ne renferme qu'une seule pièce de Sainct-Gelays : *la Description d'amours*. J'en ai noté les variantes.

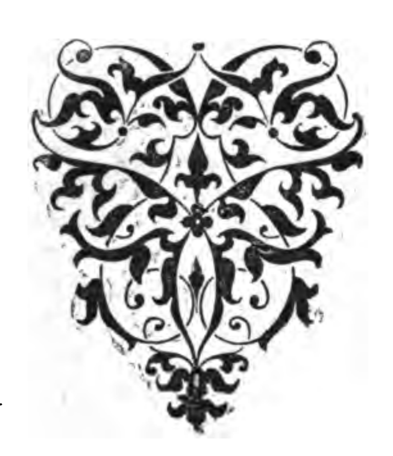
Il porte le n° : B. L. 108.

Je n'espérois plus trouver de nouvelles œuvres de Sainct-Gelays, quand M. le comte de la Rochethulon, par la plus gracieuse initiative, m'a communiqué un manuscrit qui lui appartient, où j'ai récolté une ample moisson.

L'examen approfondi que j'ai dû faire de ce livre m'a conduit à penser qu'il est identique à celui de François Ier et d'Hélène de Culant, que La Monnoye a eu entre les mains. A dire vrai, il ne porte ni le nom de François Ier ni celui d'Hélène de Culant : mais le feuillet contenant ces

deux noms peut fort bien avoir été arraché du Ms. Larochethulon, qui, avec ce feuillet en plus, contiendroit exactement les 222 pages indiquées par La Monnoye ; il est de format in-4 ; il renferme toutes les variantes signalées par La Monnoye comme empruntées au Ms. d'Hélène de Culant, et enfin provient de la bibliothèque des Minimes de Paris. Une seule chose pourroit prêter au doute, c'est que La Monnoye n'en ait point extrait les nombreuses pièces que j'y ai puisées. Toutefois, la rédaction de sa phrase laisse à entendre qu'il avoit déjà recueilli ces vers dans le manuscrit de des Portes. Il est donc permis de supposer que sa copie se seroit perdue, avec la vie de Sainct-Gelays, qu'il avoit certainement écrite et qui ne s'est pas non plus retrouvée.

Prosper BLANCHEMAIN.



DESCRIPTION D'UN CHOIX DE LIVRES

FAISANT PARTIE DE LA BIBLIOTHÈQUE D'UN AMATEUR BORDELAIS EN 1872.

Bordeaux (typographie Gounouilhou). Pour l'auteur, in-16, 243 p.

Ce catalogue, imprimé avec beaucoup de soin, ne sera point livré au commerce; il n'a été tiré qu'à cent exemplaires; ce n'est point un catalogue de livres destinés à courir les chances des enchères; l'amateur qui les a réunis a simplement voulu se donner le plaisir de dresser l'inventaire des richesses qu'il a rassemblées.

En tout 569 articles, mais la plupart du plus grand prix; il y a là, on va le voir, des volumes hors ligne, et nous avons lieu de croire qu'un bibliophile anglais a offert, pour devenir propriétaire de la collection en bloc de M. H. B, la somme assez ronde de 400,000 francs, proposition qui a été repoussée sans la moindre hésitation.

La poésie française tient une large part dans cet inventaire; elle occupe les numéros 143 à 304; les poètes antérieurs à Malherbe, ont surtout été l'objet d'une prédilection particulière. Citons quelques-uns de ces volumes de haute valeur : le *Roman de la Rose*, translaté par Molinet, *Lyon* 1503, le *Champion des dames,* imprimé pour Galliot du Pré, *Paris*, 1530, l'Alain Chartier, de 1529, et le *Chasteau de labours*, de P. Gringore, imprimés pour le même libraire; les *Controverses des sexes masculins et féminins,* par le seigneur de Drusac, *Toulouse*, 1534 in-folio; les *Œuvres* de Roger de Collerye, *Paris,* 1536, un livre des plus rares, payé 6,880 francs, à la vente de M. le baron J. Pichon; il avait été cédé pour 220 francs à la vente Soleinne en 1843, mais depuis il avait été orné d'une somptueuse reliure, chef-d'œuvre de Trautz-Bauzonnet; le Jean Marot de Caen, 1532 (exemplaire de M. Léopold Double); plusieurs éditions précieuses de Clément Marot (notamment celle de *Lyon,* Barbou, 1539, exemplaire adjugé à 1,380 francs à la vente faite en 1870 (n° 807), des livres de M. Potier); les *Marguerites de la Marguerite*, 1547, chef-d'œuvre de reliure; les *Œuvres* de Bonaventure des Periers, *Lyon*, 1544, volume d'une insigne rareté qui a fait partie de la bibliothèque de Sainte-Beuve et que recommandent quelques notes autographes du célèbre critique; l'*Hécatongraphie,* 1543 (exemplaire de la vente J. Ch. Brunet, payé 530 francs.)

Saluons en passant Saint-Gelais, Hugues de Salel, Maurice Scève, Jac-

ques Pelletier, Ronsard (édition de Paris, 1567, six tomes en cinq volumes in-4, exemplaire Turquety, adjugé à 1,000 francs en 1868); Baïf, Belleau, Ponthus de Thyard, Claude Turrin, Olivier de Magny, Tahureau, Pierre Le Loyer, Scévole de Sainte-Marthe, Guy de Tours, Jehan Grisel, Passerat, Claude Hopyl et bien d'autres, sans oubier le sieur de la Fresnaye Vauquelin, dont les *Diverses Poésies* (Caen, 1612, in-8) ont un tel prix aux yeux des bibliophiles, que deux exemplaires qui se sont montrés en 1870 aux ventes Potier et Sainte-Beuve, ont chacun dépassé 3,000 francs.

Arrivons à des livres d'une époque plus récente. Voici l'édition originale, *Paris*, 1668, in-4, des *Fables* de La Fontaine (elle ne comprend que les six premiers livres), et l'édition complète, également originale, de 1678-1694, cinq volumes in-12. Voici les *Contes*, édition des Fermiers généraux, exemplaire célèbre à cause de sa reliure (chef-d'œuvre de Derome), en maroquin à compartiments rouges, verts, citrons, représentant des fleurs et des fruits; il est indiqué au *Manuel du Libraire;* il n'avait pas dépassé 265 francs à la vente Firmin-Didot en 1811, et 625 à celle de La Bédoyère en 1839, où il fut acquis par M. J. Ch. Brunet, après la mort duquel il a été adjugé à 7,200 francs. Nous savons qu'un prix beaucoup plus élevé a été offert au propriétaire actuel qui n'a point voulut le céder.

Dans certaine catégorie de volumes en vers, nous rencontrons les *Satyres* de Joachim de Coignac, *s. l.*, 1551, livret virulent et bien difficile à trouver, payé 150 francs à la vente Morante; les très rares et très insolentes *Satyres chrestiennes de la cuisine papale* (attribuées à Viret), 1560; les *Œuvres satyriques* (*Leyde*, 1676, 7 parties in-12) du mystérieux P. Corneille de Blessebois, dont les bibliographes se sont fort occupés depuis quelques années; cet exemplaire passe pour être le seul connu dans lequel sont réunies les diverses productions de cet auteur fort peu digne d'estime.

N'omettons pas le *Choix de chansons mises en musique* par M. de La Borde (1763, quatre volumes grand in-8), recueil très recherché mais uniquement à cause des nombreuses et jolies gravures qui le décorent, et qui, pour la plupart, sont dues au crayon spirituel de Moreau. Le *Manuel* constate qu'il y a quelques années, des exemplaires reliés en maroquin se donnaient pour moins de 50 francs, et la plus forte adjudication qu'il cite est celle de 73 francs; mais depuis on a payé 805 francs, vente Yéméniz, 505 francs La Villestreux, 580 francs Potier, 700 francs Grésy; circonstance qui atteste du quelle utilité serait un supplément du *Manuel* destiné à mettre en harmonie avec l'état actuel des choses bien des indications qui, par suite du cours des années, se trouvent arriérées dans cet ouvrage d'ailleurs excellent.

Arrivons au théâtre. Nous y trouverons, en fait d'auteurs du seizième siècle Jodelle (1574, in-4, exemplaire payé 1,600 francs, vente Potier),

Robert Garnier, Pierre de Larivey, Claude Billard, Jean Prevost; nous remarquerons quatre éditions de Pierre Corneille mises au jour au dix-septième siècle, entre autres celle originale de *Paris*, 1647, deux volumes petit in-12 (exemplaire peut-être unique; le premier volume seul se trouvait dans le catalogue Soleinne), et le volume de *Leyden*, 1644, contenant cinq pièces et dont on ne connaît que quatre exemplaires ayant pour titre : l'*Illustre Théâtre de M. P. Corneille* (une note, nº 330, entre à ce sujet dans des détails étendus).

Molière est pour M. *H. B.* l'objet d'un culte tout spécial; le catalogue que nous parcourons l'atteste; nous voyons là réunies l'édition rarissime de 1666, celle de 1673, que nul bibliographe n'a exactement décrite, celle de 1674-75 publiée presque immédiatement après la mort de Molière; celle *d'Amsterdam, Jacques le Jeune* (Elzevier) 1675, six volumes, exemplaire payé 2,500 francs à la vente Potier, nº 1250. Un exemplaire de l'édition de 1734 en six volumes in-4, a été illustré d'un grand nombre de gravures de choix, de portraits, de dessins originaux, et d'un autographe de Molière (on ne connaît que quatre ou cinq signatures authentiques). La pièce dont il s'agit est un reçu de 440 livres daté du 16 novembre 1668 et provenant de la vente Gauthier-Lachapelle. Voir, nº 340, des détails au sujet de cet exemplaire excessivement précieux.

On sait combien les éditions originales et séparées des comédies de Molière sont rares et recherchées. Nous en trouvons ici huit : les *Fascheux*, l'*Escole des femmes*, le *Misanthrope, Amphitryon*, la *Critique de l'Escole des Femmes*, les *Femmes Savantes*, et les *Fourberies de Scapin*, 1671, in-12; M. de Soleinne avait réuni les éditions originales de toutes les pièces de Molière, à l'exception de celle-ci; des recherches poursuivies pendant près de quarante ans ne la firent jamais rencontrer.

Passons aux romans, aux facéties; là se présentent la *Chronique* de Turpin, 1527; l'*Histoire de Milles et Amys. Paris, s. d.*, un splendide Rabelais de 1741, trois volumes in-4, grand papier, les éditions originales des si ingénieux romans de madame de La Fayette, le *Télémaque* de 1717, aux armes de Longepierre, que l'auteur du *Manuel du libraire* paya si cher à la vente Parison. « A la suite d'une concurrence acharnée entre un très riche financier et un simple bibliophile, ce dernier a payé 1,785 francs un exemplaire qui n'avait coûté que 30 francs à M. Parison » (*Manuel*, II, 1213), *Manon Lescaut*, édition originale, 1753, grand papier; les *Contes* de Perrault, Paris, 1781, exemplaire en grand papier de Hollande.

Voici Bouchet, Cholières, Straparole, les *Bigarrures* du seigneur des Accords, Tabarin, édition de 1634 et 1664, la très singulière *Paulegraphie* de Gabriel de Minut, *Lyon*, 1587 (on connaît la rareté de ce volume qui fut payé plus de 800 francs, et à l'égard duquel M. Le Roux de Lincy

a donné une intéressante notice dans le *Bulletin du Bibliophile;* il a d'ailleurs été réimprimé à petit nombre par l'éditeur J. Gay).

Condamnons-nous à passer rapidement sur ce qui concerne l'histoire; indiquons toutefois un exemple d'une beauté insigne du Monstrelet, imprimé par Verard, *s. d.*, trois volumes in-folio, la *Satyre Ménippée*, 1594, les *Héros de la Ligue*, 1691, les *Tableaux de la Révolution*, an VI-XIII, trois volumes in-folio, avec les deux textes, le révolutionnaire et le modéré.

Revenons sur nos pas. La théologie nous montre un magnifique exemplaire du *Royaumont* de 1670, l'*Histoire du Vieux et du Nouveau Testament*, par David Martin (exemplaire adjugé 1,500 francs à la vente de Brunet); de très belles *Heures* du quinzième siècle, l'*Imitation* de 1692, avec envoi autographe de madame de Maintenon et avec la très rare figure supprimée après coup : *Audi, filia, et concupiscet rex decorem tuum*, citation biblique que le malin abbé de Choisy (traducteur d'A'Kempis) avait sans doute glissée là fort malicieusement.

Un bibliophile bordelais devait se préoccuper de Montaigne; M. H. B. a réuni l'édition originale de 1580, dont la rareté est extrême (1); la seconde, de 1582, qui est tout aussi difficile à rencontrer; celle de *Paris*, 1587; celle de *Paris*, 1588, la première où figure le troisième livre des *Essais;* celle de *Paris*, 1595, in-folio, donnée par mademoiselle de Gournay; celle de *Paris*, 1611; enfin celle de *Bruxelles*, 1659, 3 vol. in-12, exempl. de Longepierre, c'est-à-dire avec la Toison d'or sur les plats et sur le dos; reliure en maroquin bleu d'une fraîcheur et d'un fini remarquables. Nous ne parlons point d'éditions modernes.

La Bruyère se trouve représenté par la 1re, la 5e, la 8e et la 9e édition originales. On sait qu'elles présentent toutes des différences très importantes, qui ont été examinées avec une attention scrupuleuse dans l'édition de M. Walckenaer et surtout dans celle de M. Servois.

Quelques beaux livres à figures : les Œuvres d'Hogarth, 1833, 2 vol. in-4°; l'*Œuvre* d'Etienne de La Belle, 3 vol. in-fol. (exempl. J. Pichon); les recueils de costumes de Bertellius, 1594, de Vecellio, 1598, de Bonnart, 2 vol. in-fol. (515 figures), exempl. J. Pichon.

Mentionnons encore l'ouvrage de Pluvinel sur l'équitation, 1625; deux éditions de la *Vénerie*, de J. du Fouilloux (une d'elles est restée inconnue à l'auteur du *Manuel*), et le *Pastissier françois*, imprimé par les Elzevier,

(1) Le *Manuel du Libraire* indique diverses adjudications; la plus élevée est de 645 fr., mais depuis on a payé bien plus cher. Un exemplaire qui a paru à la vente Radziwil, 2060 fr. (n° 320); il avait été cédé, en 1784, pour 24 fr., à la vente d'Hangard; un autre, 1650 fr., à l'une des ventes de M. Potier. La *Société des bibliophiles de Guyenne* a entrepris une réimpression de ce texte original, bien plus court que celui que donne la révision ultérieure de l'auteur; le premier volume a paru, et le second est au moment de voir le jour.

en 1655, le plus rare et le plus cher (le moins intéressant aussi) des volumes sortis des ateliers de ces illustres typographes.

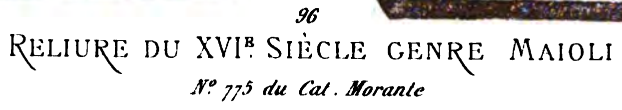
M. H. B. a réuni quelques belles éditions aldines (l'*Hypnerotomachia*, de 1499 ; Catulle, de 1515 ; Plaute, de 1522, etc.) ; mais ses prédilections, fort légitimes d'ailleurs, le portent vers les Elzeviers ; il a rassemblé en ce genre de nombreux et charmants volumes, notamment l'*Imitatio, s. d.* ; la *Sagesse* de Charron, 1646 (exempl. La Villestreux, payé 145 fr.) ; l'Horace de 1676 ; le Commines de 1648, et bien d'autres éditions, sans parler de celles auxquelles les Elzeviers n'ont pas mis leurs noms ; les *Odes* d'Horace, en vers burlesques, Leyde, 1653 ; le Rabelais, de 1663, et bien d'autres.

Amateur fervent de belles reliures, le propriétaire de ce riche cabinet s'est rendu maître de l'*Utopie*, de Thomas Morus, 1550, aux armes de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, exemplaire dont le sort est curieux à suivre (11 fr., vente La Vallière ; 34 fr. en 1814, et jusqu'à 230 fr., De Bure, dit M. Ch. Brunet, à la vente duquel il fut adjugé à 1,500 fr.) ; la *Muse chrestienne*, par I. C. T. ; *Paris*, 1582, exempl. de Henri III, avec sa devise et la tête de mort ; Suetonius, 1551, aux armes de Marguerite de Valois ; les *Matinées*, 1586, et les *Après dînées*, 1587, du seigneur de Cholières, aux armes de madame de Pompadour ; le *Voyage de Gulliver*, 1727, aux armes de madame du Barry, et il est superflu de dire combien ces armes sont rares et recherchées.

C'est au moyen d'achats faits chez les principaux libraires de la France et de l'étranger ; c'est en donnant des ordres largement conçus à exécuter dans les ventes publiques, que M. H. B. a réuni tous ces trésors ; la dispersion des bibliothèques J. Ch. Brunet, J. Pichon, Potier, de Villestreux, lui a fourni de ces occasions qui ne se présentent que bien rarement. Nous avons d'ailleurs lieu de croire que son zèle ne s'est nullement refroidi, et il pourrait bien, avant longtemps, être en mesure d'ajouter à son catalogue de 1872 une nouvelle partie tout aussi digne d'attention.







Photogravure Dujardin

96

RELIURE DU XVIE SIÈCLE GENRE MAIOLI

N° 775 du Cat. Morante

Le Bibliophile Français

Imp Sarazin

LES LIVRES A AUTOGRAPHES

(Suite et fin.)

Madame Ancelot a envoyé à mademoiselle Mars son drame de Marie, ou les trois Époques, dans lequel l'éminente actrice a créé le principal rôle ; l'écriture et la signature sont bien évidemment de l'auteur. Faudra-t-il nous contenter de cela ? Pas le moins du monde ; ce volume de la première édition, relié en maroquin, doré sur tranches, avec filets, dentelle intérieure, etc..... est néanmoins usé et sali ; nombre de passages sont soulignés au crayon, d'autres rayés ; enfin, il y en a en marge desquels une main, autre que celle de madame Ancelot, a ajouté quelques mots indiquant des jeux de scène ; et toutes ces annotations exclusivement s'appliquent au rôle de Marie. Il y a là pour nous une présomption que vient confirmer la comparaison avec les fac-simile : c'est bien mademoiselle *Mars* qui a écrit ces notes.

Nous tenons donc la pièce d'étude qui a servi à l'actrice ; les annotations de celle-ci et l'envoi d'auteur, placé en tête, se fournissent un mutuel appui.

Il me serait facile de multiplier les exemples. Qu'il me suffise d'avoir indiqué comment l'amateur peut arriver à établir, non-seulement à ses propres yeux, mais aussi aux yeux de toute personne non prévenue, une certitude que l'on pourrait presque qualifier d'absolue.

Ces recherches, dont le collectionneur sérieux ne peut se dispenser, il est presque impossible de s'y livrer sans être amené à faire connaissance plus intime avec les hommes célèbres dont on rencontre les noms. On est obligé d'étudier en détail leur histoire, de comparer les récits qui leur sont consacrés, de rechercher leurs goûts, leurs habitudes, les divers endroits où ils ont séjourné, les personnes qu'ils ont fréquentées, etc... Et de ces constatations, dont le volume annoté devient ainsi l'instrument ou l'occasion, nous tirons des éléments nouveaux, ignorés quelquefois avant nous, qui servent à redresser ou confirmer nos appréciations sur les célébrités éteintes.

Nous savons tous, par exemple, que Gresset, à la fin de sa vie, poussé par des scrupules exagérés, a brûlé une partie de ses poésies, parmi lesquels deux chants du Vert-Vert et deux pièces de théâtre. N'est-il pas intéressant de retrouver l'un des conseillers malencontreux auxquels nous

sommes redevables de ces pertes ? Le voici : c'est un traité contre la comédie et les œuvres d'imagination, faisant partie d'un volume intitulé : Essais de morale, qui a pour auteur Chanteresme. Sur le titre se lit la signature de *Gresset ;* sur la garde, l'ex-libris gravé et la signature de son beau-frère, *Marié de Toulle*, lequel, après la mort du poète, recueillit sa bibliothèque. Ce volume est assez bien conservé, sauf précisément la portion contenant le traité contre la comédie ; ce cahier a les marges en mauvais état, il est à moitié détaché du dos de la reliure et il offre des taches d'encre qui ne se rencontrent pas ailleurs, toutes circonstances démontrant que cette diatribe a malheureusement été lue et relue par Gresset.

Je pourrais citer d'autres faits : des notes philologiques de *Ducange* et de *Ménage* sur une grammaire grecque leur ayant appartenu ; des annotations en grec et en latin écrites par *Erasme* sur les marges d'un exemplaire du roman de Théagènes et Chariclée, et bien d'autre encore ; mais à quoi bon ? J'en ai dit assez ; personne ne songe à contester l'intérêt qui s'attache aux résultats dus aux recherches des amateurs d'autographes.

J'aime mieux aborder une autre proposition à laquelle on a moins songé jusqu'à présent.

C'est que ce genre de recherches, indépendamment des résultats obtenus, n'en procure pas moins par soi-même à celui qui s'y livre un profit incontestable. Alors même en effet que nous n'en rapportons aucune nouveauté digne d'être signalée, nous y puisons une excitation favorable à notre développement intellectuel. Notre esprit mis en éveil ne peut que gagner à cette sorte de gymnastique à laquelle il se soumet à propos d'un nom incertain, d'une note obscure ou d'une date contestée.

D'ailleurs, la contemplation des autographes produit en nous des effets que je compare à ceux du mirage qui présente à nos yeux le reflet d'objets ne pouvant être aperçus directement ; cette contemplation fait devant nous surgir en quelque sorte Ceux que la mort ou l'éloignement mettent hors de notre portée.

Voilà une histoire des troubles de Portugal que *Racine* a signée et annotée. Est-il possible de contempler sans un véritable respect ce volume que notre grand poète a lu et sur lequel il a, au fur et à mesure, consigné ses réflexions ?

Et ce cahier, l'un de ceux que de sa prison le malheureux *Latude* parvenait à faire passer au dehors, quelles émotions n'éveille-t-il pas en nous ! Je ne parle pas des renseignements contenus dans ces 40 pages ; non, je ne veux en ce moment m'attacher qu'à leur aspect extérieur et à la nature du contre-coup moral que provoque en nous leur vue.

Est-ce que ce papier impossible, cette écriture, lisible malgré tout, mais dont chacun des caractères, comme gravé sur le papier par un instrument imparfait, accuse la peine qu'il a coûtée, est-ce que ces taches de boue

maculant encore le manuscrit, est-ce que tous ces détails ne font pas pour ainsi dire revivre devant nous l'infortuné prisonnier? Est-ce que, bien mieux que le livre imprimé, ce cahier ne nous fait pas entrer en commerce, je dirais presque en conversation avec lui?

L'écriture, en effet, reste sur la terre comme une émanation permanente de celui qui en fut l'auteur. C'est là une vérité qu'il est impossible de méconnaître, lors même que l'on entend faire toutes réserves contre ce système à l'aide duquel certains adeptes prétendent y trouver une révélation des goûts et du caractère de l'écrivain, voire même des événements qu'il a traversés et de ceux qui l'attendent dans l'avenir.

C'est surtout lorsque celui qui a formé ces caractères n'est plus, que pour nous la valeur de l'autographe augmente; cette valeur prend alors une importance proportionnée à la force des sentiments qui nous rattachent à l'auteur.

Chacun pourrait, j'imagine, sans creuser bien avant dans ses souvenirs, y retrouver des impressions analogues. Quel est celui qui, de temps à autre, ne se procure la satisfaction douloureuse d'exhumer quelque lettre pieusement conservée, œuvre d'une main qui jamais plus n'écrira!

Et, pour ne pas quitter le domaine littéraire, que d'exemples ne trouvons-nous pas dans ce charmant royaume où pour notre plus grande satisfaction s'agitent, emportés par la passion, ces personnages aimés sortis du cœur des poètes: les Saint-Preux, les Werther, les René et tant d'autres! Amants, pères, époux, enfants... qu'importe! Nul d'entre eux ne peut se soustraire à ce sentiment à la vue d'une écriture chérie : Voilà, se disent-ils, les traits sur lesquels *ses* yeux se sont reposés, c'est *sa* main qui les a écrits, c'est *sa* pensée qui les a animés, y incarnant un caractère qui demeure ici-bas comme un prolongement de sa personne et comme la promesse d'une réunion future.

Déjà Euripide faisait dire à Thésée après la mort de Phèdre : « Qu'est-« ce que ces tablettes que je vois suspendues? Oh! combien sont douces à « mon cœur ces empreintes laissées par celle qui n'est plus! »

Ces quelques considérations, auxquelles bien d'autres pourraient être jointes, expliquent le goût des amateurs qui recueillent religieusement les autographes et les livres annotés, et aussi la pratique de ceux qui, à défaut de volumes provenant de l'auteur, s'appliquent à ce que j'appellerai la composition artificielle des livres à autographes.

Lorsqu'on possède un bel exemplaire d'une œuvre estimée et que l'on y peut joindre des pièces manuscrites émanées de l'auteur ou des personnages par lui cités, en les accompagnant de portraits et de fac-simile, on se trouve avoir réellement *créé*, à l'aide de ces éléments épars, un ensemble précieux qui auparavant n'avait pas d'existence, et auquel se trouve attachée une valeur que le temps, loin de diminuer, ne fera qu'augmenter.

On n'a qu'à parcourir les catalogues pour rencontrer nombre d'exemplaires ainsi composés par des amateurs passionnés.

J'en prendrai au hasard quelques-uns parmi ceux que j'ai pu former de cette façon :

Franciscus Columna, dernière nouvelle de *Charles Nodier*, auquel se trouvent joints deux portraits, un fac-simile et une page détachée de l'un des manuscrits de l'auteur.

Un exemplaire des Rêveries du *Maréchal de Saxe* contenant, outre les gravures, portraits et fac-simile ajoutés, une lettre autographe signée de lui.

Les lettres de madame de Sévigné, édition Hachette, dont chaque volume contient un fac-simile et une lettre autographe de l'un des personnages qui s'y trouvent cités : *Madame de Grignan, Louis XIV, Mathieu-Molé, Boileau, Turenne, Colbert, Sully, etc...* Malheureusement au premier tome manque un autographe de l'auteur des lettres.

Et encore un volume in-4° où se trouvent réunies en éditions originales les sept oraisons funèbres prononcées dans les églises de Paris et de Versailles après la mort de *Turenne*, ainsi que le récit de ses obsèques, avec lettre de lui en tête et sept portraits différents.

Chacune de ces pièces a été recueillie séparément et conservée avec soin, jusqu'au jour où le hasard, me fournissant occasion de les compléter, m'a mis en main un volume qui, mieux que n'importe quel objet, me rappelle le héros à la gloire duquel il est consacré.

C'est qu'en effet, en dehors de l'écriture, je ne connais rien qui à un pareil degré produise en nous une impression de cette sorte.

Peut-être cependant pourrait-on citer le reflet photographique si saisissant parfois de vérité. Mais encore, si l'on comparait l'un et l'autre, voudrais-je que l'on accordât à l'écriture la préférence que les manifestations de l'âme doivent obtenir sur ce qui n'est qu'une reproduction de la portion matérielle de notre être.

A ce point de vue donc, il est permis de le dire sans être taxé d'exagération, l'écriture d'un grand homme, indépendamment du sens qu'elle offre, lors même qu'il ne s'agit que d'une simple signature, peut avoir pour nous l'importance d'une véritable relique.

Ce caractère tout particulier, joint aux autres avantages qui y sont attachés, suffit amplement, à mon sens, pour justifier la faveur dont jouissent actuellement les autographes et le nombre toujours croissant de ceux qui les recherchent.

AUGUSTE DECAIEU.

Propriétaire-Gérant : BACHELIN-DEFLORENNE.

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, rue de Lafayette, 61.



BANQUET DES LIBRAIRES ET DES IMPRIMEURS

Jeudi dernier, 20 mars, une fête unique dans les fastes de la Librairie parisienne réunissait la plupart des Libraires de la capitale.

Il s'agissait de fêter par un banquet M. Ambroise Firmin-Didot à propos de sa nomination à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

A cette occasion, de nombreux et chaleureux toasts ont été portés en l'honneur de cette grande famille Didot, dont les membres, depuis six générations consécutives, ont illustré notre pays comme imprimeurs, comme libraires et comme savants.

M. Ambroise Firmin-Didot a répondu par le remarquable discours qui suit :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,



JE ne saurais trop vous témoigner ma reconnaissance pour les marques d'estime dont vous voulez bien honorer en ma personne une famille dévouée de tout temps à la typographie, et aussi vous exprimer la joie que j'éprouve à me voir entouré d'une jeunesse florissante qui représente ici chacune des diverses branches qui constituent la typographie et en forment le faisceau : imprimerie, librairie, papeterie, gravure soit en relief, soit en creux, sur acier, sur cuivre, sur bois, et tant d'industries nouvelles que j'ai vues naître, stéréotypie, lithographie, lithochromie, galvanoplastie, et l'art des mécaniciens multipliant par d'autres merveilles celles de la presse

de Gutenberg; enfin d'autres branches accessoires, mais non moins utiles : la reliure, les élégants cartonnages, la brochure, même celle qui prit son nom des Grecs, quand ils se réfugièrent dans les ateliers d'Alde, après la prise de Constantinople; je n'oublierai pas non plus la fabrication des encres, surtout celle de l'imprimerie à laquelle nos ancêtres apportaient tant de soin et qui de nos jours se perfectionne de plus en plus.

Parmi le grand nombre de ceux qui se sont successivement distingués dans ces diverses professions, il en est plusieurs dont je vois ici la troisième génération; car, ainsi que nous le dit le vieil Homère, « il en est de la génération des hommes comme « de celle des feuilles dans la forêt, chaque année les voit « naître et les voit tomber, mais elles reparaissent au renou- « veau, et le printemps refleurit toujours. »

Excusez cette citation qu'autorise en cette circonstance le titre de membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont la typographie a pour la première fois le droit de s'enorgueillir.

Mais à chacune de ces réunions que, sur votre demande, j'ai quelquefois présidées, se mêlent quelquefois les regrets causés par l'absence de ceux de nos bons et anciens confrères qui ne vivent plus que dans nos souvenirs; ce qui peut, toutefois, adoucir la douleur que nous en ressentons, c'est de voir leurs noms se reproduire dans leurs descendants, qui continuent la chaîne des anciennes traditions.

Le nombre des pertes mentionnées dans le Rapport de notre honorable président est si grand, que je craindrais de vous attrister trop longtemps en payant à chacune d'elles le tribut qui leur sera rendu ailleurs plus complétement. Je me bornerai donc à vous rappeler parmi les plus récentes, celle que nous avons faites dernièrement, dans la personne de Mme veuve Nyon, en qui s'est éteint ce nom qui se succéda sans interruption pendant trois siècles dans les annales de l'imprimerie et de la librairie. Ces successions, de père en fils, autrefois si fréquentes, deviennent malheureusement de plus en plus rares, et c'est avec un vif regret que j'ai vu, durant ma longue existence,

s'éteindre successivement, dans ma seule famille, les derniers représentants dés Saugrain, remontant à l'an 1596, des Barrois à l'an 1606, des Debure à 1660, des Jombert à 1706, enfin, en dernier lieu, celle des Nyon qui datait de 1580.

Toutes ces familles se sont distinguées par leur instruction, leurs travaux bibliographiques, et leur amour pour leur profession.

Un exemple bien remarquable de cette passion, que vous partagez, nous est fourni par la famille Renouard, qui vient de s'éteindre tout récemment en la personne si estimable de Mme. veuve Jules Renouard. En succédant à son mari, elle a voulu perpétuer jusqu'à son dernier jour un nom si honoré et si honorable.

C'est en 1794 que l'amour des livres et de la typographie, inné en quelque sorte chez Antoine-Augustin Renouard (père de Jules), lui fit quitter, jeune encore, un commerce avantageux pour se livrer entièrement à ses goûts : et il se fit libraire. Son savoir bibliographique vous est connu, et ses *Annales* des Alde et des Estienne ont un tel mérite que les étrangers s'en sont montrés jaloux à ce point qu'un érudit allemand en a fait ce singulier éloge :

« Le livre de Renouard sur la vie et les impressions des trois
« Alde Manuces a été écrit avec tant de sagacité, de solidité et
« de consciencieuse exactitude qu'on pourrait croire qu'il a été
« fait par un Allemand. »

Portant ses regards sur l'avenir, Antoine Renouard, dans son amour pour notre profession, voulut qu'elle se continuât en ses fils, et c'est dans son grand hôtel, rue de Tournon, où une galerie qu'il avait fait construire exprès, contenait sa magnifique bibliothèque, que, conformément à sa volonté, son fils aîné Jules lui succéda dans sa librairie, et que son autre fils Paul, qu'il avait envoyé en Allemagne finir ses études, s'établit imprimeur. C'est là que les deux frères publièrent d'importants ouvrages, entre autres la troisième édition des Alde et la seconde des Estienne, presque entièrement refaites par leur père et dont l'exécution typographique et la correction sont parfaites,

Mais les espérances du père de famille furent anéanties par la mort de ses deux fils.

Nous devons aussi témoigner nos sincères regrets pour les malheurs réitérés qui viennent de frapper la famille de Louis Hachette, notre ancien et regretté confrère, dont la mémoire occupera toujours une grande place dans l'histoire de la Librairie française, et il en était digne par ses connaissances littéraires, ses grandes et utiles publications, et la création de cet important établissement si bien dirigé par ses gendres, dont vous connaissez le mérite, et par son plus jeune fils, le camarade d'école du mien.

Tout récemment, et en même temps qu'une mort subite enlevait à cette famille attristée la veuve de Louis Hachette, qui porta toute sa vie le deuil de son mari, et dont les aimables qualités et la bienfaisance s'ajoutent aux regrets que lui conservent tous ceux qui l'ont connue, la mort termina la carrière du fils aîné de Louis Hachette, interrompue depuis longtemps par une longue maladie.

M. Georges Masson, dans son dernier rapport à notre assemblée générale, a fait un éloge de M. Henri Plon, justement mérité par le zèle et l'amour que cet habile imprimeur témoigna en tout temps pour la typographie. Sa mort prématurée laisse un vide parmi nous. Son fils, qui lui succède, s'est déjà fait connaître par quelque écrits distingués.

Dans ce même rapport, où M. Masson vous a exposé les avantages réalisés déjà par notre association, et où il indique les voies dans lesquelles on devra s'avancer de plus en plus pour en accroître encore l'utilité, et faciliter à chacun les moyens de s'instruire, la question de l'indemnité des brevets m'a rappelé un douloureux souvenir.

M. de Mourgues, qui a déployé dans cette question autant de zèle que de talent, pourra vous attester avec quelle impartialité M. le président Bonjean dirigeait les débats au ministère de l'intérieur, et la bienveillance qu'il nous témoignait en cette circonstance ; maintenant que sa mort me le permet, je dirai que ses sentiments d'équité étaient favorables à nos justes réclama-

tions. L'amitié et la profonde estime que j'avais pour ce vénérable magistrat, victime de son devoir, vous feront m'approuver si je rappelle ici à vos souvenirs la perte cruelle que la France a faite en ce grand citoyen, aussi remarquable par ses rares qualités que par son profond savoir.

Mais écartons les affreux souvenirs de ces horribles événements et réjouissons-nous de voir assis à cette table notre cher confrère, M. Baudry, entièrement remis de la grave blessure qui mit longtemps ses jours en péril, et de savoir notre jeune confrère, M. Brière, non moins gravement blessé, maintenant rétabli.

Réjouissons-nous aussi de l'heureuse nouvelle de la prochaine délivrance de notre territoire dont nous devons rendre grâce à M. Thiers, cet homne illustre, non moins grand politique que grand écrivain, et qui, j'ose le dire, daigna m'honorer de son amitié depuis un demi-siècle.

Parmi les anciennes familles, dont j'ai vu disparaître, il y a quelques années, le dernier représentant, je rappellerai que c'est à M. Lottin de Saint-Germain que nous sommes redevables d'un livre très précieux pour nous tous et devenu presque introuvable (1). La destruction, à plusieurs époques, de nos anciennes archives, et tout récemment la ruine de ce qui pouvait s'en trouver encore conservé dans notre Hôtel de Ville, nous rend ce livre tellement utile, qu'il conviendrait d'en donner une édition rectifiée, complétée et continuée jusqu'à nos jours.

C'est là seulement qu'on peut suivre la filiation des familles qui ont exercé notre profession depuis 1470 jusqu'en 1788, formant ainsi une généalogie qui n'est pas sans gloire, puisqu'on y voit figurer les Estienne, les Turnèbe, les Morel, les Thiboust, les Geoffroy Tory et tant d'autres hommes instruits; car je dois rappeler que nul imprimeur-libraire n'était reçu qu'après un examen littéraire et typographique.

Aimons donc notre profession, et bien que la vulgarisation de

(1) *Catalogue chronologique (et alphabétique) des libraires et des libraires-imprimeurs de Paris, depuis l'an* 1470 *jusqu'à présent.* Paris, 1789.

l'imprimerie ait affaibli et quelquefois même compromis son prestige, conservons-lui un peu de ce culte qu'on eut pour elle, quand, dans son admiration, je dirai même son adoration, Guttenberg anéantissant en elle sa personnalité, attribuait son invention à une inspiration divine.

Enfin, n'oublions jamais, mes chers confrères, qu'à la différence des autres industries, la nôtre est liée intimement aux choses de l'esprit, qu'elle conserve à jamais, qu'elle propage partout, quelquefois même qu'elle inspire.

Aussi, jadis la librairie et l'imprimerie étaient reliées à l'Université, dont elles faisaient partie, en jouissant de tous ses priviléges; et j'avoue que mes goûts et mes études qui m'identifient souvent avec le passé (peut-être même ne vous en apercevez-vous que trop en ce moment), m'ont fait croire quelquefois que ces rapports avec l'Université étaient préférables à ceux plus ou moins équivoques, qui depuis trois quarts de siècle font passer et repasser l'imprimerie et la librairie de ministère en ministère, et jusque dans celui de la police. Vous sourirez peut-être si je vous dis que, lorsqu'il me fallait revêtir mon habit de garde national pour aller monter ma faction, je me prenais à regretter la perte de priviléges qui m'en auraient dispensé.

Mais aujourd'hui, ce ne sont plus de ces exercices pacifiques qu'il s'agit. La France, qui avait eu l'honneur de proposer le désarmement, se voit contrainte par la terrible loi de la nécessité de s'armer de plus en plus, de se ruiner en canons et en fusils, incessamment perfectibles, de doubler, tripler, quadrupler l'épaisseur des cuirasses de ses vaisseaux, enfin d'inventer les moyens les plus formidables contre des ennemis, obligés, par réciproque, de recourir à d'aussi terribles moyens. Et c'est maintenant cinq de nos plus belles et plus utiles années qu'il faut consacrer à ce but homicide, en sorte que s'il plaisait d'augmenter encore la durée du service militaire, la civilisation deviendrait pire que la barbarie.

Mais peut-être entre-t-il dans les vues de la Providence de guérir le mal par son excès même, et qu'un désarmement général fera enfin triompher la raison et l'humanité.

Espérons-le ! Une autre nécessité non moins impérieuse nous oblige d'ajouter aux anciennes études de nouvelles branches des connaissances humaines. Il faut maintenant savoir les langues étrangères, et peut-être qu'en facilitant les rapports entre les peuples on parviendra à mieux s'entendre et à mieux comprendre les intérêts réciproques. Mais on se demande : comment la mémoire pourra suffire à cette surcharge dans les études auxquelles des besoins toujours croissants nous obligent? — C'est par l'économie dans l'emploi du temps.

Il y a quatre ans, lorsque l'Académie française préparait une nouvelle édition de son *Dictionnaire*, mes instances pour simplifier notre orthographe qui exige tant de peine, auraient eu peut-être plus de succès si la France eût pu prévoir le sort qui la menaçait. Quelle perte de temps eût été épargnée, si l'on eût consenti à écrire, comme l'ont fait les Italiens, les Espagnols, les Portugais, une langue qui leur est sœur! Une réforme pareille à celle que l'Académie de la Crusca n'a pas craint de faire d'un seul coup eût été d'autant plus facile, que déjà l'Académie française, en 1740, avait supprimé, dans cinq mille mots, une et même plusieurs lettres inutiles. Celles qui restent en plus petit nombre, attendent que la raison et la nécessité viennent les délivrer de ce poids incommode. L'accomplissement de ce vœu, manifesté par tant d'esprits éminents, qui depuis trois siècles demandent cette réforme, aurait fait la joie des mères, des enfants, des étrangers, des habitants des campagnes et aussi des villes, et aurait l'immense avantage de ne plus fausser la rectitude de l'esprit de l'enfance, plus raisonnable que nous.

Si j'insiste ainsi sur ce que je crois être un bienfait, et maintenant, plus que jamais, une nécessité, c'est fort de l'appui de Descartes et de tant de graves autorités parmi lesquelles figure un grand nombre de membres de l'Académie elle-même, et, à leur tête, l'un des secrétaires perpétuels qui, joignant l'exemple au précepte, n'a pas craint d'introduire dans plusieurs de ses écrits un système logique et des plus hardis.

Oui, le temps ainsi dépensé en pure perte dès l'enfance et aussi dans l'âge mûr à des inutilités et des anomalies, rendrait dispo-

nible une année entière que l'on pourrait consacrer à des connaissances indispensables.

Mais voici que notre langue, et bien plus, notre existence elle-même, comme nation, se voit menacée d'une catastrophe qui s'étendrait au monde entier; toutefois, rassurez-vous; il ne s'agit que d'une révélation annoncée comme devant être un bienfait de la Providence; mais venant du Président des Etats-Unis d'Amérique, représentant une nation connue par son audace, cette prévision a peut-être une portée qu'on ne lui supposerait pas.

Dans son dernier Message, le général Grant, jetant un regard aventureux sur les destinées futures de l'humanité, a dit aux représentants de ce grand pays :

« Je suis disposé à croire que Dieu prépare le monde pour en faire un seul peuple, parlant une seule langue et n'ayant plus besoin ni d'armes ni de flottes. »

Ce sont ses propres expressions : tombées de si haut dans une circonstance solennelle, ces paroles adressées à un tel peuple sont dignes d'attention.

Quant à ne former qu'un seul peuple et une seule langue, ce vœu philanthropique vous semblera venir du pays des chimères et, pour ce qui concerne la politique, s'adresser aux souverains comme un avertissement :

Et nunc reges intelligite......

Mais en ce qui concerne la langue universelle, ce doit nous être aussi un avertissement de propager de plus en plus la connaissance de notre belle langue en facilitant son étude, au lieu d'en dégoûter tout d'abord. Ses avantages et surtout sa clarté lui ont assuré depuis longtemps la préférence dans les relations diplomatiques. Mais les étrangers demandent universellement une réforme dans son orthographe, et les tentatives persévérantes faites en divers pays pour atteindre ce but sont une preuve évidente de cette absolue nécessité.

A cette réforme, qu'on pourrait borner d'abord aux ouvrages destinés à l'éducation du peuple, l'Imprimerie et la Librairie



Photogravure Dujardin

97

RELIURE AUX ARMES DU PAPE PIE V, GENRE GROLIER

N° 51 du Cat. Morante

Le Bibliophile Français

Imp Sarazin

pourraient puissamment contribuer, surtout si les journaux voulaient donner l'exemple en adoptant avec sagesse et modération les modifications les plus indispensables. Elles seront alors accueillies par l'Académie avec le même succès qu'eut autrefois le remplacement de l'*o* par l'*a* dans les mots *françois*, *anglois*, je *voulois*, il *faudroit*. Mais l'Académie veut que quelqu'un donne l'exemple et la précède, prétendant ne pas devoir s'écarter de l'USAGE.

La nouvelle édition de son Dictionnaire, maintenant sous presse, offrira quelques améliorations, moindres que celles que j'aurais désirées, mais qui sont un acheminement vers ce qui doit contribuer à assurer à notre langue cette universalité qui lui a été prédite.

Quelle langue, en effet, le mérite plus que la nôtre ? Voici l'opinion qu'en avait l'Italie au XIII[e] siècle. En 1284, l'illustre maître du Dante, Brunetto Latini, en faisait le choix pour écrire son Dictionnaire, et justifiait aussi cette préférence :

« Et ce aucuns demandoit por quoi cist livre est escris en ro-
« mans, selonc le langage des Francois, puisque nos somes Ita-
« liens, je diroie que ce est porce que françois est plus délitaubles
« langages et plus comuns que moult d'aultre. » Et c'était à Paris que Dante venait s'instruire dans notre Université, où, tout en admirant l'art de nos miniaturistes, il se perfectionnait dans l'étude de notre langue que propageait dans tous les pays le charme de nos romans de chevalerie.

Au XIV[e] siècle, un Anglais, dans un traité sur la manière d'écrire et de parler le français, daté de 1396, et tout récemment découvert, s'exprimait ainsi en parlant :

« Du doulz françois qui est la plus bêle et la plus gracious
« langage e plus noble parler (après latin d'escole) qui soit au
« monde et de tous gens mieulx prisée et amée que nul autre.
« Quar Dieux le fist si doulce et amiable principalement à
« l'oneur et loenge de luy mesme. Et pour ce il peut bien com-
« parer au parler des angels du ciel pour la grant doulceur et
« biaultée d'icel (1). »

(1) Notice de M. Mayer en 1873.

Quant à l'Allemagne, il ne faut pas remonter bien loin, pour voir le grand Frédéric, dans son admiration pour notre langue et nos grands auteurs du siècle de Louis XIV, faire de Berlin, en quelque sorte, une ville française, et son Académie proposer en prix l'*Universalité de la langue française*, prix qui fut décerné à Rivarol, pour en avoir le mieux démontré les grands avantages.

Mais je crains d'abuser de votre complaisance en prolongeant cet entretien. Permettez-moi de finir en vous rappelant ce que j'ai dit à plusieurs d'entre vous, que l'honneur que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait daigné m'accorder, devait se reporter sur chacun de vous qui vous y êtes montrés si sensibles. En vous y associant, dans cette fête de famille, vous m'imposez le devoir de me montrer encore plus digne de votre estime en consacrant ce qui me reste de vie à l'achèvement, s'il est possible, des travaux accumulés depuis longtemps pour une histoire de la Typographie, dont je n'ai pu donner encore que quelques ébauches.

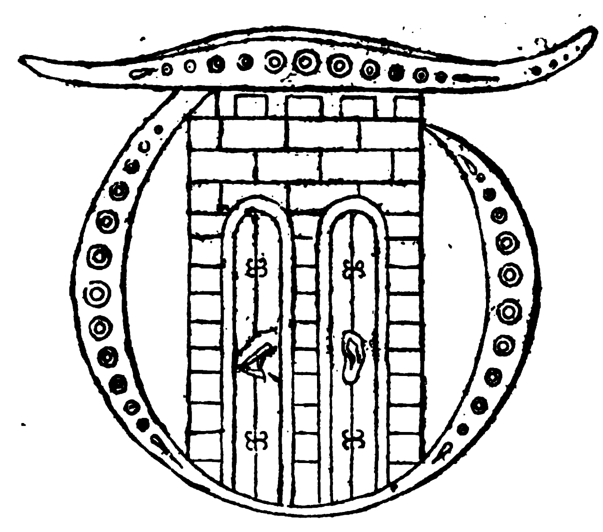
Permettez-moi aussi de témoigner ma profonde reconnaissance à tous ceux de mes confrères en pays étrangers, qui ont bien voulu m'honorer de leurs marques de sympathie, ce qui prouve que l'amour des lettres et des beaux-arts nous réunit tous en une seule et même patrie.



ÉTUDES SUR LE XVe SIÈCLE

RECHERCHES SUR LA *DANCE MACABRE*

Signification de ces mots



« OUTES gens dessirent par nature à savoir... et par çou, Dex qi tant aime home, q'il le vint porveoir de quanque mestiers li est, a donné à home une manière de force qui a nom MÉMOIRE. Ceste mémoire a deux portes, *veoir* et *oïr*, et à chascune de ces deux portes si a un chemin par où on puet aler : PAINTURE et PAROLE. Painture siert à oel et parole à oreille. »

Richart de Fournival commençait ainsi *Li Bestiaires* (1).

Cette méthode, qui peint bien le XIIIe siècle, existait encore au XVe : au seuil de ses cathédrales, le XIIIe siècle avait placé sa statuaire, véritable cathéchisme de pierre où des phylactères donnaient souvent l'explication de la représentation figurée; le XVe, moins naïf, accompagne ses peintures d'un texte qui en est la moralité. Dans la *Dance macabre*, nous retrouvons les deux éléments qu'exigeait le clerc auteur du *Bestiaire*, destiné à l'enseignement de l'homme : pour le simple, la représentation figurée; pour le lettré, la

(1) Paris, A. Aubry, 1860.

légende ; l'œil et l'oreille. La foi, dit l'Apôtre, s'insinue par l'ouïe ; le moyen âge l'avait bien compris, aussi le mit-il en pratique ; en effet, tout enseignement divin et humain se résume dans cette double méthode : le plus beau tableau, s'il n'est accompagné d'une légende, laissera le vulgaire indifférent, la plus belle musique ne sera comprise des masses que si elle est adaptée à des paroles qui en sont la traduction.

Un événement, l'assassinat du duc d'Orléans (1407), fut une source de malheurs et de désastres pour la France ; la *Dance macabre* en fut comme le monument expiatoire : un texte du *Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII* donne à cet événement une consécration presque officielle.

La fresque peinte aux Innocents est un événement public, un fait artistique éminemment parisien ; nous n'avons à nous en occuper ici que sous ce point de vue, sans faire allusion, de près ou de loin, aux événements contemporains, quoique le sujet prête aux rapprochements ; puissent ces lignes mieux faire connaître l'art à cette époque de notre histoire. Ces recherches nous ont ouvert de nouveaux horizons que nous ne soupçonnions pas, mais qui n'en existaient pas moins, et qu'un peu d'attention suffit pour apercevoir, parce que nous sommes toujours victimes des préjugés de notre éducation première, mais leur relation devient ici évidente par la réflexion et le rapprochement de faits qui passaient inaperçus, parce qu'on les croyait isolés, mais qui n'en ont pas moins entre eux une connexité étroite.

Nous aurons évité bien des causes d'équivoques et de discussions, si nous expliquons, comme nous les comprenons et comme il nous semble qu'on doive les entendre, ces deux mots : *Dance macabre*. Nous ne croyons pas avoir abusé des déductions ; en tout cas, nous n'aurons pas perdu notre temps si nous provoquons une enquête plus approfondie et plus féconde en résultats, si surtout nous avons appelé l'attention sur les artistes de cette période et leurs œuvres, qui ne méritent ni les uns ni les autres d'être ensevelis dans l'obscurité.

I. — Un texte isolé, mal lu, mal compris, encore plus mal interprété, a été le point de départ et la cause de toutes les controverses.

Le voici restitué d'après le texte primitif de l'auteur anonyme :

« *Item*, l'an iiij^{c} xxv fut faicte la *dance macabre* à S. Innocent et fut « commencée environ le moys d'aoust et achevée au caresme ensuivant. »

L'auteur du *Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII* ne se doutait pas, en écrivant ces mots, que chacun d'eux fournirait matière à des dissertations plus volumineuses que sa chronique. On s'accorde à reconnaître à cet ouvrage deux rédacteurs, dont l'un devait être un homme d'Église, probablement un membre de l'Université, en tout cas un partisan

renforcé des Bourguignons et des Anglais, un adversaire passionné des Armagnacs et du duc d'Orléans. Ce document comprend une période de quarante ans, de 1409 à 1449.

Le texte original, qui avait appartenu aux Pétau d'Orléans, fut acquis par la reine Christine de Suède et passa à sa mort dans la bibliothèque du Vatican, où il se trouve encore aujourd'hui. Claude Dupuy en fit un extrait qu'il communiqua au P. Labbe, et dont une partie se trouve reproduite dans son abrégé de l'*Alliance chronologique* (Paris, 1651, 2 vol. in-4°), et par D. Godefroy, dans ses épreuves de l'*Histoire de Charles VI, par Juvénal des Ursins* (Paris, in-fol°, Imp. Roy., 1653).

Le chanoine de Salle, d'après une copie qui devait exister dans la bibliothèque des Ducs de Bourgogne, à Dijon, l'a reproduit, mais d'une manière incomplète, dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne* (2 tom. en 1 vol., Paris, 1729). L'éditeur mourut pendant la publication, qui fut achevée par La Barre de Beaumarchais, ce qui explique des incorrections, mais non les lacunes qu'on y rencontre. C'est pourtant cette édition incomplète qui a servi de type à M. Buchon qui, dans son *Panthéon littéraire*, a reproduit le *Journal de Paris*, et à MM. Michaud et Poujoulat, qui l'ont réimprimé intégralement dans leur collection de *Mémoires pour servir à l'Histoire de France* (Paris, gr. in-8°, 1835-39), parce qu'il *n'en existait pas de manuscrit à Paris*. On attend de plusieurs endroits une bonne édition de cet intéressant ouvrage; de quel côté nous viendra la lumière? Il y a assez longtemps qu'on l'annonce.

Faute de mieux, nous prenons le texte de La Salle pour guide, quitte à le redresser quand nous le trouverons manifestement en défaut.

Abordons la question. Dans le récit du *Journal* cité plus haut, nous trouvons citée l'expression *dance macabre;* l'éditeur l'a copiée sur le texte des Innocents, mais nous le retrouvons plusieurs fois sous sa plume, et avec des acceptions différentes. Ainsi on lit : En 1421 : Après une longue énumération des maux soufferts en France, surtout par les habitants des campagnes, l'auteur met dans la bouche d'un paysan ces plaintes qui sont l'expression de sa pensée : « *Il y a jà* XIV *ou* XV *ans que cette dance doulou-* « *reuse commença.* » En 1424 : Fut faicte la *dance macabre*, etc. *Maratre* est une faute de copiste, puisqu'en 1429 il est parlé du frère Richart en ces termes :

« *Item*, environ huit jours après la Saint-Ambroise (4 avril), vint à Paris « un cordelier nommé frère Richart, homme de très grande prudence, sçavant à oraison, semeur de bonne doctrine pour édifier son proxime, et « tant y labouroit (travaillait) fort, que envie le crevoit qui ne l'auroit veu : « car tant comme il fut à Paris, il ne fut qu'une journée sans faire prédication, et commença le sabmedy seizième jour d'avril 1429 à Sainte- « Geneviève, et le dimenche ensuivant, et la sepmaine ensuivant; c'est

« assavoir le lundy, le mardy, le mercredy, le jeudy, le vendredy, le samedy,
« le dimenche aux Innocents, et commençoit le sermon environ cinq heures
« au matin, et duroit jusques entre dix et onze, et y avoit toujours quel-
« ques cinq ou six mille personnes à son sermon et estoit monté, quand il
« preschoit, sur un hault eschaffault qui estoit de près de toise et demie de
« hault, le dos tourné vers les charniers encontre la charonnerie, à l'endroit
« de la *Dance macabre.* »

Ici, le transcripteur revient à la bonne leçon de *Dance Macabre,* et non marâtre, peut-être aussi dans le premier passage le prote aura-t-il mal lu la copie; on sait déjà que l'éditeur, très malade pendant la publication, trompait sur l'état réel de sa santé imprimeur et amis; à la fin pourtant la maladie l'emporta avant qu'il eût accompli sa tâche; aussi ne lui imputons-nous pas les fautes matérielles qui émaillent son édition, mais nous devons protester quand nous les rencontrons, elles ont induit en erreur des esprits sérieux; pourtant nous respectons jusqu'à la différence d'orthographe de l'auteur, qui, dans le même passage fait écrire un mot de plusieurs manières, *Dimanche et Dimenche,* par exemple, ce qui est du reste dans les habitudes de l'époque.

Qu'il nous soit permis en passant de rendre hommage au zèle du frère Richart et à la force de ses poumons : prêcher huit jours de suite et cinq heures d'horloge est chose peu commune et qui n'a d'égale que l'attention et l'enjouement de ses contemporains « que envie le crevoit qui ne l'auroit veu. »

On a pu remarquer de nombreux latinismes : *proxime* pour prochain, par exemple. Il ne faut pas oublier que la langue alors s'efforçait de se faire française, c'est l'époque des traductions en idiome vulgaire des auteurs classiques et des translations de la Bible, que l'on *labouroit,* pour nous servir d'un mot de l'époque, employé par le journaliste lui-même. Ces expressions timides mettent naturellement en mémoire ce passage de Rabelais où « l'escholier limosin » répond à Pantagruel qu'il vient « de l'alme, inclyte et célèbre académie que l'on vocite Lutèce. » Avec cette différence qu'au xv[e] siècle on cherchait à créer une langue nationale et qu'au xvi[e], au contraire, on ne songeait qu'à la détruire, c'est pourtant cette époque qu'on appelle avec emphase la *Renaissance.* Jusques à quand serons-nous donc les singes, les imitateurs maladroits des autres peuples, dont nous copions les défauts, sans nous assimiler leurs qualités : au xv[e] siècle, des Grecs pour les belles-lettres, des Allemands au xvi[e] pour les idées religieuses, des Italiens au xvii[e] pour les beaux-arts, au xviii[e] des Anglais pour le luxe des chevaux et les idées politiques et philosophiques, des Prussiens pour la théorie et l'art militaire, la charge en douze temps, sans oublier la canne pour les officiers et la schlague pour les soldats? Quand cesserons-nous d'être imitateurs pour

redevenir originaux, c'est-à-dire vrais et suivant les instincts de notre caractère national ?

Frère Richart fit merveille comme on le disait en ce temps, bien avant l'invention du chassepot.

« Ceste même année (1424), le cordelier devant dit, prescha le jour de « Saint-Marc ensuivant à Boulongne la Petite et là ot tant de peuple, « comme devant est dit, et pour vray celle journée au revenir du sermon « furent les gens de Paris tellement tournéz en dévocion et esmeus, qu'en « moins de iij heures ou de IV eussiez-vous plus de cent feux, en quoy les « hommes ardoient tables et tabliers, des Cartes, billets et billars, nurelis ? « et toutes choses à quoy on ce pouvoit courcer à maugrer à jeux « convoiteux. »

Peignot, *Predicatoriana* (p. 20), prétend que les cartes n'étaient pas encore inventées, car il n'en est, dit-il, pas fait mention. Dans la copie, c'est possible, mais non dans l'exemplaire des *Mémoires de France et de Bourgogne*, où on leur fait les honneurs de la majuscule.

Peignot, dont il serait puéril de vouloir contester le mérite, a trop analysé, pas assez comparé, il a produit beaucoup et vite. Voici deux textes qui le prouvent :

« Jehan, S[r] de Miraumont, Ch[r] Chambellan du duc d'Orléans, reçoit « 30 écus d'or pour racheter son cheval engagé à Messire Gaudifer de la « Sale au jeu de *quartes* (sic). »

« A Philippe de Poitiers iij écus prêtés à M. S. à la Neuville en Hez pour « soy esbatre et jouer aux quartes. » (La Borde, *Ducs de Bourgogne, III.*)

Le texte continue :

« *Item*. Les femmes cellui-jour et lendemain ardoient (brûlaient) devant « tous les atours de leurs testes, comme bourreaux, truffaux, pièces de cuir « ou de baleine qu'ils (*sic*) mettoient en leurs chapperons pour estre plus « raides et rebrat davant, les damoiselles laissèrent leurs cornes et leurs « queues et grant foison de leurs pompes et vrayment dix sermons qu'il fit « à Paris et ung à Boulongne, tournèrent plus le peuple à devocion que « tous les sermoneurs qui puis cent ans avoient presché à Paris. » Il prêcha une dernière fois à Paris, le lendemain de Saint-Marc (26 avril 1429), avec tant de succès qu'on lui apporta les *Mandagoires* (mandragores), que l'on croyait préserver de la pauvreté et être une panacée universelle.

A l'article suivant il est parlé d'une « poucelle, comme on disoit, sur la rivière de Loire, qui ce disoit prophète. »

Le prédicateur populaire quitta la ville et se retira à Orléans, d'où il avait peut-être été envoyé pour convertir les Parisiens. Une pièce citée par M. de La Borde (*Ducs de Bourgogne,* t. III, 7251), nous apprend qu'à la date du 30 avril 1430, « Jean Nureau, libraire à Orléans, est chargé de

relier le livre à frère Richart, prescheur de la ville, dont il a baillé ses parties. » — La même année, « Philippot d'Orliens reçoit des procureurs de la ville 108 s. p. pour avoir taillié ung Jéhesus en coevre pour frère Richart prescheur. (*Ibid.*, 7252).

Pour en finir avec le frère Richart citons encore le *Journal* (août 1429): « *Item*, pour vray le cordelier qui prescha aux Innocents qui tant assem-
« bloit de peuple à son sermon, comme devant est dit, pour vray chevaul-
« choit avec eux, et aussitôt que ceulz de Paris furent certains qu'il chevaul-
« choit ainsi et que son langaige il faisoit ainsi tourner les cités qui avoient
« fait les sermens au Régent de France où à ses commis, ils le mauldissoit
« de Dieu et de ses Saints et qui pis est, les jeux des tables, de boules, dez,
« brief tous autres jeux qu'il avoit deffendu recommencèrent en dépit de luy,
« et mesmes ung mériau d'estaing, où estoit empreinct le nom de Jésus,
« qu'il leur avoit fait prendre laissèrent-ils et prinrent très tous la croix
« S. Andry. » On n'est pas plus franchement Bourguignon.

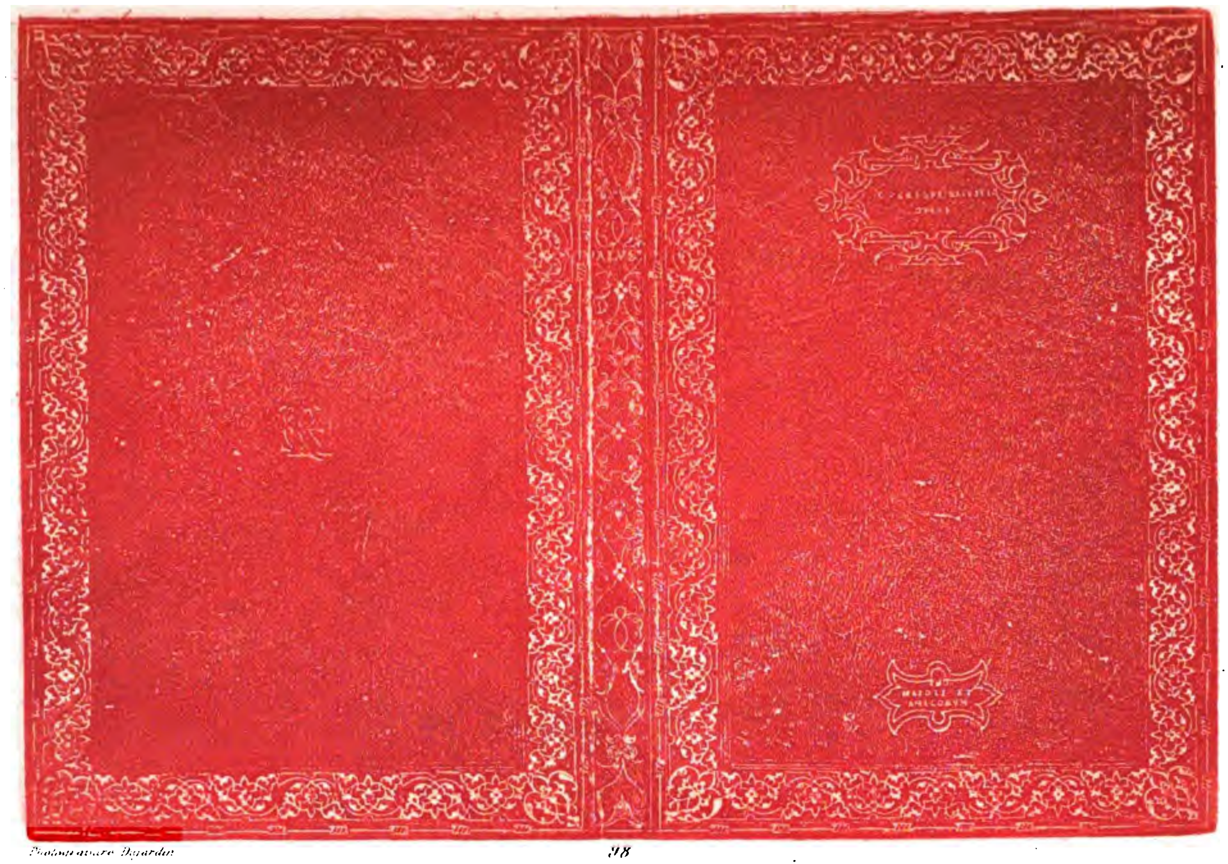
Revenons au mot *Dance* :

« *Item* (1427) environ quinze jours devant la S. Remy, cheut ung mau-
« vais air corrompu, dont une très mauvaise maladie advint, qu'on
« appeloit la Dando (ce mot ne présente pas de sens, nous croyons qu'il faut
« lire la Dance); et n'estoit nul ni nulle qui aucunement ne s'en sentist
« dedans le temps qu'elle dura. »

« *Item*. 1428, 12 février. Il leur vint bien sept mille Arminaz qui les
« amenèrent comme une *Dance* fait ung de petits enffens. »

Des citations qui précèdent il résulte que, le sous la plume du chroniqueur comme dans son entourage, le mot *Dance* avait plusieurs acceptions, que c'était une expression vague qu'il paraît avoir spécialement affectionnée, et comme chaque époque et chaque individu en adoptent souvent une en particulier.

Un critique, Charles Nodier peut-être, avait remarqué que, sous l'Empire et la Restauration, les coquettes qui voulaient cacher leur âge, se trahissaient en se servant de locutions vieillies, en répétant continuellement un *amour d'enfant*, et ce qui était le suprême bon ton sous la Directoire. Le dictionnaire si développé de M. Littré, pas plus que celui de Du Cange, n'a parlé de ces diverses acceptions du mot *Dance*: est-ce oubli ou dédain? il cite seulement la locution « *la danser* pour être battu, expression figurée et populaire, et donne pour exemple un passage d'Orême (1320-1382) : ceux qui *carolent ou dansent.* » (Eth., 245). Quelle est l'étymologie de ce mot que l'on a traduit en latin par *chorea*, chœur ? et pourquoi l'écrit-on par une S, puisque du XIVe au XVIIe siècle, même Molière, on ne se servait que du C? Notre annaliste, qui n'est jamais arrêté par l'orthographe d'un mot, ne varie jamais sur celui-ci. Aux lexicographes à éclaircir



Photogravure Dujardin

98

RELIURE AUX ARMES DE THOMAS MAIOLI

N° 1580 du Cat. Morante

cette question. En résumé, le mot *Dance* au xve siècle a un sens général et plus indéterminé que de nos jours. Il signifie en style militaire un défilé; en langage liturgique une procession; pour un musicien il correspond à l'idée de ronde, branle ou bourrée, c'est la *théorie* antique, mais il entraîne toujours l'idée de multitude; c'est le *turba* des Latins, et il est toujours pris dans le sens de malheureux, funeste, terrible, comme on a pu le voir.

Lacurne de Sainte-Palaye lui-même n'a vu dans le *Journal de Paris* que deux mots : *dance macabre*, *recevoir une dance*. On voudrait pouvoir faire honneur à notre *Bourgeois de Paris* d'avoir dénommé la fresque des Innocents, même sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose; on a vu qu'il emploie ce terme vers 1424; la citation d'Orème (vers 1380) lui retirerait le mérite de l'invention; il lui reste encore celui de copiste exact, car les strophes qui accompagnaient la peinture reproduisent plusieurs fois ce terme. Dans le prologue, l'auteur dit :

O créature raysonnable
Qui désires vie éternelle
Tu as cy doctrine notable
Pour bien finir vie mortelle
La dance macabre s'appelle

Et à la seconde strophe :

En ce miroir chascun peut lire
Qui le convient ainsi dancer.

La Mort, s'adressant au Chevalier, lui réplique :

Les dames souliés resveiller
En faisant dancer longue piéce.

Le tout se termine par :

Ung maistre qui est au bout de la dance

En concluant par cette moralité :

Rien n'est d'homme qui bien y pense,
C'est tout vent : chose transitoire
Chascun le voit par ceste dance.

Deux passages des poésies d'Eustache Deschamps, l'ami, le commensal et le compagnon de plaisirs de Louis d'Orléans, peuvent servir de commentaire au passage du *Chevalier* cité plus haut. Sous Charles VI, la vie journalière des nobles seigneurs et dames de la cour consistait « à passer la nuit à veiller au jeu et à la *dance*, et à rester au lit jusqu'à midy. Les dames dan-

çaient dès la nuit jusqu'au clair jour. » Sous ce prince, s'introduisit l'usage nouveau de « dancer au son d'un fol qui jouoit du chalumeau ou cornemuse. » Les fous de nos rois n'auraient donc pas toujours été exclusivement des bouffons et des censeurs; on s'explique mieux alors leur nombre, qui s'accrut considérablement à cette époque. Les danses étaient aussi variées que nombreuses, et les travestissements étaient très recherchés; on sait que c'est dans le bal costumé des *Sauvages* (1392) qu'une imprudence d'un des acteurs mit le feu aux habits du roi et de ses comparses, et que c'est à la suite de cet accident, qui eut lieu au logis d'Orléans-Saint-Marcel, où le roi avait failli périr, et dont deux seigneurs moururent, que le frère du roi fonda la chapelle d'Orléans, aux Célestins de Paris. Cette passion de la danse s'était communiquée aux religieuses. Dans son *Château périlleux*, sages avis donnés à Rose de Fontevrault, sa parente (xve siècle), le frère Robert gémit de voir les « nonnains dançant en habits d'hommes, qui est laide chose à « dire et à oïr, se il ne feust qui le fist: c'est ainsi que se un mort yssit de « son serqueil le linceil au cou et aloit caroler (danser en chantant), ce qui « n'arrive que par « *chalivali* du diable. »

Un critique délicat, Fortoul (*Études d'archéol. et d'histoire*), s'est ingénié à concilier les partisans de la danse macabre, qui voulaient n'y voir qu'une grande mascarade, avec leurs adversaires, qui soutenaient que c'était une peinture; il a cherché des exemples de danses liturgiques, et même d'une représentation mimée de la danse macabre; il eût pu joindre à ces exemples le fait suivant contemporain : Dans l'histoire d'Arthus III, connestable de France et duc de Bretagne, il y est rapporté, à l'année 1429: « Le roi revint « voir ma dite dame (de Guyenne) à Sainct-Florent, et *dancèrent* et chan« tèrent dans le cloistre, et firent grande chère. »

On pourrait multiplier les exemples tirés de poètes plus anciens; ceux-ci sont de l'époque. On aimerait à voir traiter ce sujet par un maître, M. Viollet-Leduc, par exemple, mais la danse ne rentre pas dans son cadre. Il nous suffit d'avoir montré qu'il ne faut pas attacher au mot danse un sens exclusif et moderne. Aux xive et xve siècles, ce n'était pas seulement un exercice chorégraphique, mais encore et plus souvent une expression qui signifiait réunion, foule, multitude, calamité, et dont la signification précise ne pouvait être caractérisée que par l'objet qu'elle désignait et par le contexte. Nos preuves suffisent pour réduire à néant les ingénieuses hypothèses qui avaient fait, à une époque où il était de bon ton de calomnier le moyen âge, qu'on ignorait, de la danse macabre, soit une cérémonie religieuse, soit un exercice chorégraphique, soit une représentation scénique; on y officiait, on y dansait, on y jouait son rôle. Un quatrième système, plus ingénieux encore, consistait à faire promener en la ville une immense *procession infernale*, où la Mort, assise sur un trône éblouissant d'or et de pierreries, était portée dans toutes les rues de la ville Voilà certes bien de l'imagina-

tion dépensée mal à propos; le moyen âge, qui n'en manquait pas, en faisait meilleur usage : on eût pu se dispenser de toute cette fantasmagorie lugubre en recourant aux sources et en les mettant, comme nous venons de le faire, sous les yeux du lecteur.

II. — Guidés par la version du *Journal de Paris* et plus préoccupés de la forme que du fond, les partisans comme les adversaires de la danse macabre se sont beaucoup moins occupés du substantif que de l'adjectif qualificatif; les uns comme les autres ont eu tort, puisqu'ils ont étendu et prolongé le débat au lieu de le circonscrire et de le terminer.

Bien que n'ayant pas sous les yeux l'original, on peut affirmer que *macabre* est le mot générique, et que marâtre, que l'on lit souvent, est une faute. On peut en fournir plusieurs raisons : 1° en parlant des prédications du Fr. Richart, le copiste est revenu à la bonne leçon; 2° Pétau, qui avait l'original sous les yeux, a toujours lu *macabre* et *danse*, quand d'autres ont vu *dando*, ce qui n'offre pas de sens; 3° Gerson, auteur des vers, dont une copie très ancienne se trouve parmi ses œuvres, cabinet des Manuscrits, fonds Saint-Victor latin, 14,904), écrit dans son prologue *macabre;* 4° Guillebert de Metz, un contemporain (1434), parle des peintures notables des Innocents, qu'il appelle la *Dance macabre ;* il savait lire, étant lui-même un habile transcripteur ; 5° Guyot Marchant, qui le premier eut l'idée de reproduire, pour l'imprimerie et la gravure sur bois, la fresque et les strophes du charnier Saint-Innocent, n'écrit jamais autrement dans sa première édition (1485), depuis rééditée un nombre de fois infini ; 6° le cabinet des Manuscrits, fonds Clairambault (français, 8220), a donné, par arcades, le nom des personnages enterrés dans le charnier des Innocents; arrivé à la 17e, du côté de la rue de la Féronnerie : « Ici, dit-il, se trouve la *Danse macabre*, qui dure dix arcades, en chacune desquelles il y a six huitains, dont le premier cy après (c'est la strophe citée plus haut: *O créature raisonnable*, etc.), les quatre dernières arcades en ont huit. » Ces détails et d'autres montrent bien que le copiste avait sous les yeux ces monuments qui, de fait, ne disparurent qu'en 1634, lors de la démolition du vieux charnier de la rue de la Féronnerie, lorsqu'on résolut d'élargir cette voie.

La démonstration semble complète quant à l'orthographe du mot *macabre*. Il serait inutile d'insister, si une mauvaise lecture n'avait amené une interprétation arbitraire et donné carrière aux étymologies les plus fantaisistes; ce n'est pas le tout de le signaler, c'est à ne pas y croire ; on en va du reste juger ; voici les principales : Félibien, qui l'appelle *macabrée*, sans raison, et, de plus, s'autorisait du *Journal de Charles VI,* prétend que c'est une représentation mimée; il se fonde sur ce que, quelque temps auparavant, on avait représenté à l'hôtel Saint-Pol, devant les autorités anglaises, le mystère

de Saint-Georges, ce que nous apprennent les registres du Parlement, ce qui n'explique rien et encore moins le sens du mot.

Si ce grave historien ou ses imitateurs avaient lu quelques pages de plus, ils auraient changé d'avis. Villaret, qui le copie, dérive ce mot de l'anglais *to mack* (faire), *to breack* (rompre, briser), ce qui demanderait une explication un peu plus claire. Dans sa *Vie de René d'Anjou*, M. de Villeneuve-Bargemont traduit *macabrée* par *infernale*, sans en donner la raison. Eutrapel, dans ses contes nouveaux, en attribue l'idée à Marcade, poète parisien, inventé pour la circonstance; au moins cet auteur ne cherchait-il qu'à égayer, sans prétention à l'érudition.

Au XIIIe siècle vivait un poète méridional, Macabrus, dont les œuvres sont trop connues pour qu'on ait osé le faire intervenir, mais on a pris au sérieux un prétendu Macabrus, qu'on affirmait être auteur des vers qui accompagnaient la légende imprimée dans les premières éditions. Quand Guy Marchant ou ses contrefacteurs eurent assez saturé leurs compatriotes de leurs impressions, ils éprouvèrent le besoin de faire partager leur bonheur aux étrangers, et ils trouvèrent tout simple de supposer un Allemand inventeur des strophes : ce procédé fait plus d'honneur à leur invention qu'à leur patriotisme, mais peu importe le moyen, pourvu que la marchandise s'écoule. John Lydgat, qui a traduit mot pour mot les vers des Innocents, a inventé un *Macabray le Doctoure* dont il a fait ce grand moralisateur du cimetière de Saint-Paul à Londres, aujourd'hui détruit. S'il n'a pas pris le Pirée pour un homme, il aurait très volontiers, comme un lettré de notre connaissance, vu dans Emmaüs un philosophe juif. Fortoul ne se décide ni pour ni contre ces étymologies, il se réserve le rôle de conciliateur, oubliant que c'est le moyen de se faire des ennemis dans les deux camps.

Cependant Van Praët le premier voulait que l'on allât la chercher dans la langue arabe : *Maqbarah*, *maqbourah* et *maquabir* (cimetière), par corruption *macabre*, qui signifierait donc littéralement la Danse du cimetière et plus généralement la Danse des *Morts*. C'est aussi l'avis de MM. de Longpérier et Édouard Fournier. *Maqbarat*, pl. *maquabir*, lieu des tombeaux, cimetière, d'où l'adjectif français *macabre*. (Cf. Pihan, Dict. étym. des mots de la langue française dérivés de l'arabe, du persan et du turc. Paris, imp. 1856). Mais nous n'en avons pas fini avec les étymologies : on a proposé macabre comme une traduction populaire ou une corruption des locutions : *Machariæ chorea* (Danse du mur); *Macrorum chorea* (D. des maigres, des décharnés); *Macarii chorea* (D. Saint-Macaire); *Machabœorum chorea* (D. des Machabées), ce qui se rapproche de la vérité, mais n'explique rien quand on ne sait pas que l'hébreu signifie littéralement *la chair quitte les os;* il faut se rappeler que danse ne doit pas toujours se traduire par *chorea*, théorie, exercice chorégraphique. On est

en droit de demander pourquoi cette expression Macabre, transformée par le peuple en celle de Machabé, qui est restée dans le vocabulaire des canotiers et des gens de rivière comme synonyme de cadavre, corps privé de vie. La raison en semble facile à expliquer, on était alors au lendemain des Croisades, la langue avait fait aussi ses conquêtes. On sait avec quelle facilité les gens du peuple se font une phraséologie et un langage imagé quand ils se trouvent en contact avec des populations dont ils ne comprennent pas l'idiome; ils traduisent librement ce qu'ils entendent sans le comprendre, souvent ayant plus d'égard à l'assonance qu'à l'étymologie et au sens grammatical. Il ne faut pas oublier non plus que la Cour des Miracles n'était pas éloignée du cimetière des Innocents, rendez-vous habituel de tout temps des désœuvrés et des vagabonds. On s'explique mieux alors comment ce mot d'une langue savante a pu se fixer dans la mémoire et l'oreille des gens du peuple qui l'entendaient d'ailleurs citer dans les offices et en chaire. De fait, le mot Machabé existe encore dans l'argot et signifie un cadavre de la Morgue, un être privé de vie, et son congénère Macabre est sorti de l'usage; tous deux ont une origine commune, et le premier doit peut-être de s'être conservé parce qu'on a confondu un qualificatif avec un nom propre, celui des héros de la Judée.

III. On a d'abord nié la réalité de la Dance macabre comme peinture, puis on a dit qu'elle n'avait eu qu'une existence éphémère. Nous répondrons à ces deux objections en citant par siècle un témoignage d'un historien autorisé, qui certifiera de son existence.

Le chroniqueur du *Journal de Charles VI* nous a fait connaître sa date de naissance, un de ses contemporains viendra confirmer sa véracité; pour être juste, il faut avouer qu'il n'est connu et édité que depuis peu et que les adversaires n'ont pu le consulter.

Guillebert de Metz, dans sa *Description de Paris* (1434), s'exprime ainsi en parlant des Innocents :

« A l'église des Innocens est ung innocent entier enchassé d'or et d'ar-
« gent ; là sont engigneusement entaillies de pierre les ymages des trois vifz
« et (des) trois mors ; là est ung cimetière moult grant ; enclos de maisons
« appelées charniers, là où les os des mors sont entassés. Illec sont *pain-*
« *tures notables de la Dance macabre* et autres, avec *escriptures* pour
« émouvoir les gens à dévocion. »

En 1485, c'est-à-dire soixante ans après que cette peinture eût été achevée, Guyot Marchant envoya dessiner les fresques que reproduisirent ses dessinateurs sur bois, tandis que ses typographes reproduisaient les strophes qui les expliquaient.

Dan son Iconographie du vieux Paris (*Revue Universelle des Arts*, in-8°, 1856, p. 338 et suivantes), M. Bonnardot fait la description d'un tableau

sur bois représentant le cimetière des Innocents vers 1570, presque à un siècle de distance; on y voit distinctement, sous les charniers de la Ferronnerie, des fresques et sous chaque sujet des vers.

Au commencement de ce siècle, on y voyait souvent des alchimistes « par bandes et régimens se promenant aux cloistres Saint-Innocent... « visitant la Dance Marcade, poète parisien, que ce savant et belliqueux « Roi Charles le Quint y fit peindre, où sont représentées au vif les effigies « des hommes de marque de ce temps-là, et qui dansent en la maison de la « mort, » dit une pièce manuscrite citée par M. Langlois, dans son *Essai sur les Danses des morts*, intitulée des « Bons larrecins, » et qui n'est autre qu'un chapitre des Contes nouveaux d'Eutrapel.

Il est inexact d'attribuer à Charles V des peintures exécutées en 1425, sous son petit-fils. Quant à être des portraits historiques, c'est une question à examiner plus tard. Fortoul se pose une objection : ces peintures, qui pourraient très bien s'accorder avec tout ce que nous savons de l'art au moyen âge, n'ont pas laissé grande trace. Au commencement du XVIIe siècle, Dubreul ne voyait plus dans les charniers des Innocents que des ossements qu'il appelait *glaces de la vanité des impertinentes grandeurs humaines.* Voulait-il par là désigner les tableaux de la Danse macabre que souvent on a nommés *miroirs salutaires ?* Pour nous c'est évident. (Voir dans Brunet le titre de la deuxième édition de cet ouvrage.) M. Bonnardot, après avoir constaté leur existence sous Charles IX, remarque: « Corrozet, Bonfons, « Dubreul et Malingre n'en parlent pas. Ils regardaient sans doute ces « peintures, probablement fort grossières, comme indignes d'occuper « l'attention du lecteur. » La vraie raison est qu'elles n'étaient plus de mode et que le goût avait changé avec les siècles. Le copiste des manuscrits Clairambault les avait vues au XVIIIe siècle et pouvait les voir, puisqu'elles subsistèrent jusqu'à la démolition de la galerie méridionale du charnier des Innocents en 1634.

L'abbé VALENTIN DUFOUR.



L'ABBÉ DE LOUVOIS

Maître de la librairie du roi, de l'Académie française, de l'Académie des Sciences et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

— 1675 - 1718 —

(Suite et fin.)

Tel fut le régime d'éducation sous lequel le jeune abbé fit presque toutes ses études : car, lorsque son père mourut inopinément, en 1691, il avait déjà seize ans, et ses preuves étaient faites. Avant de disparaître, et prévoyant des époques de disgrâce, Louvois avait eu soin de prémunir son plus jeune fils contre toutes les chances mauvaises de l'avenir : après avoir obtenu pour lui trois bénéfices importants, il décida le second Jérôme Bignon à se démettre, en sa faveur, de sa charge de maître de la librairie du roi. L'abbé Bignon, fils de Jérôme, racontait à ce sujet qu'un jour qu'il était seul dans sa chambre, son père était entré brusquement et lui avait dit : « Mon fils, je devrois me mettre à genoux devant toi, pour te demander pardon du tort irréparable que je viens de te faire; je viens de donner ma démission de la charge de maître de la librairie que je te destinois, et que tu aurois remplie avec honneur. Mais M. le marquis de Louvois me l'a demandée pour l'abbé de Louvois son fils, et il m'a fait une espèce de violence à laquelle je n'ai pas pu résister. » Là-dessus, il embrassa l'abbé Bignon, et se retira les yeux baignés de larmes.

Dès qu'il eut emporté la place, Louvois écrivit au secrétaire d'Etat Seignelay, fils de Colbert, cette curieuse lettre que nous a conservée M. Rousset : « Je vous supplie, Monsieur, de prendre l'ordre du roi pour expédier, en faveur de mon fils, nommé Camille Le Tellier, la charge d'intendant des médailles, de maître et garde de la Bibliothèque de Sa Majesté, qui a trouvé bon que ces trois charges fussent réunies en une, pour n'être plus à l'avenir séparées, et être exercées par ceux qui en seront pourveus, sous l'autorité et direction de celui qui sera pourvu de celle de surintendant des bâtiments de Sa Majesté. Je vous fournirai entre ci et deux jours la démission de M. Bignon, laquelle il vous plaira faire mettre sous le contre-scel des provisions que vous expédierez à mon fils, avec celle de monsieur vostre frère l'abbé Colbert, jusque-là garde de la bibliothèque. Je ne doute pas que vous n'appreniez aujourd'huy de M. Odier qu'il aura reçu les trente mille écus qu'il a plu au roi de m'ordonner de payer pour la récompense de la dite charge. Je vous prie aussi de prendre l'ordre de Sa Majesté pour expédier un brevet d'assurance de 42,000 écus sur les dites charges, par lequel

il soit porté que nul ne pourra être pourvu, par la mort ou la démission de mon fils, que moi ou mes héritiers ne soient remboursés de ladite somme. »

Le jeune maître de la librairie avait à peine neuf ans, et Louvois, ayant depuis quelques semaines recueilli la surintendance des bâtiments dans la succession de Colbert, se trouva le maître réel de la librairie royale ; aussi, pendant que l'abbé achevait ses études, il donna la direction de la bibliothèque à l'abbé Varèse, et peu après à Thévenot. On enleva les médailles au vieux Carcavy pour les donner au médecin Rinssant.

Mais il est temps de parler des études mêmes de l'abbé de Louvois.

Elles furent aussi variées et aussi complètes que possible. Tout le tournait du côté des sciences, dit Fontenelle, et heureusement ses inclinations et ses dispositions naturelles s'y accordaient.— Vers l'âge de dix ans, on le retira du collége, et dans les bâtiments de la Bibliothèque royale, sanctuaire de la science, au milieu des ressources de toute nature que lui offraient les livres et les savants, on lui donna les premiers maîtres de l'époque. M. Hersan, le célèbre professeur de rhétorique au collége du Plessis, prédécesseur et maître de Rollin, fut nommé son précepteur particulier, et quitta sa chaire pour se consacrer au jeune abbé, dont on excitait l'émulation en engageant les autres professeurs du Plessis à lui envoyer des sujets de composition des diverses classes ; ils venaient ensuite annoncer au fils de Louvois son rang de mérite, au milieu de sa famille. Boivin, le cadet, fut son maître de grec ; l'abbé Vittemant, plus tard sous-précepteur du roi, fut son répétiteur de philosophie, pendant qu'il suivait les cours de Cordelier au collége Mazarin ; De la Hire lui enseigna les mathématiques, et Du Verney l'anatomie ; il étudia la chimie sous Homberg et Geoffroy ; et quand vint le tour des leçons de théologie en Sorbonne, un docteur particulier, l'abbé Targni, élève de l'abbé Faure, grand vicaire de l'archevêque de Reims, fut chargé de travailler avec lui sur ces questions épineuses.

Aucun de ces soins ne fut perdu, dit Gros de Boze. L'abbé de Louvois fournit une carrière rapide et brillante ; il passait ordinairement en six mois d'une classe à l'autre, et chaque promotion était marquée par un exercice public. L'un de ces exercices, en particulier, eut un éclat extraordinaire, et fut l'objet de toutes les conversations de Paris et de Versailles pendant plusieurs jours : ce fut celui qu'il soutint, à l'âge de douze ans, dans une salle de la Bibliothèque du roi, sur toute l'*Iliade* et toute l'*Odyssée*. Le tout Paris d'alors, la cour et la ville, selon l'expression du temps, s'y trouvait représenté. Bossuet, qui possédait parfaitement son Homère, fut longtemps aux prises avec le répondant, et « après l'avoir promené sur ces divers points de critique que la mode s'efforce de rajeunir, il l'arrêta sur une des plus belles comparaisons de l'*Iliade.* » Le petit abbé la récita par cœur, fit l'analyse du texte, en releva les beautés, et termina sa réponse par deux imitations fameuses du même endroit, l'une de Virgile,

l'autre de Sarrasin..... Là-dessus, grande explosion d'enthousiasme de tous les courtisans du ministre, qui assistait à la séance; les journaux et les *Mercures*, sur les traces de la sérieuse *Gazette*, parlèrent longtemps de cet exploit littéraire, et Baillet donna place à l'abbé dans son *Histoire des Enfants célèbres par leurs études*.

Des exercices sur Virgile et sur Théocrite suivirent de près celui d'Homère, et, remarque Gros de Boze, « ils en auroient égalé la réputation, si des louanges d'une même espèce pouvoient être répétées sans perdre toujours quelque chose de leur prix. » Les thèses générales de philosophie que l'abbé soutint, à l'âge de dix-sept ans, peu de temps après la mort de son père, n'eurent pas moins d'éclat : elles furent chantées dans plusieurs poésies grecques, latines ou françaises; et Fontenelle ajoute que ces succès, obtenus lorsque Louvois eut disparu de la scène du monde, presque disgracié, prouvèrent bien que les études du jeune Camille n'avaient pas été forcées : il les continua toujours avec autant d'ardeur, embrassant même celles qui ne lui étaient pas nécessaires, comme les mathématiques et l'anatomie. « Il ne crut pas, ce que bien d'autres auroient cru volontiers à sa place, que son nom, sa richesse, le crédit d'une famille très puissante, fussent un mérite suffisant. »

La mort de son père donna liberté complète à l'abbé à la Bibliothèque du roi : il en prit immédiatement la direction effective, non point comme successeur de Louvois, ainsi que l'avance l'érudit Edouard Fournier dans une savante étude sur la Bibliothèque, publiée en 1868 dans le *Bibliophile*, mais comme déchargé de la tutelle paternelle, puisqu'il était seul maître titulaire de la librairie depuis 1684. L'un des premiers actes du jeune administrateur fut de prendre une mesure libérale qui fit chérir son nom de tous les travailleurs. Les entrées à la Bibliothèque, fort rares avant la surintendance de Colbert, et presque supprimées lorsque son fils et lui, que Jérôme Bignon laissait agir en paix, eurent pris en main la direction de la librairie, avaient été successivement rendues plus accessibles par Louvois, gouvernant au nom de son fils et en son propre nom, comme surintendant des bâtiments. L'abbé, dès 1692, obtint que la Bibliothèque serait publique pendant quelques heures deux fois par semaine, « et les jours choisis furent ceux, dit M. Fournier, qu'on a conservés pour laisser le public circuler dans les salles autres que les salles de lecture : le mardi et le mercredi. » (Pour les étrangers, la Bibliothèque était ouverte tous les jours.) En souvenir de cet événement mémorable, l'abbé, dit le *Mercure* de novembre 1692, « régala les savants d'un magnifique repas, » et il ne tint pas à lui que cette pratique libérale qu'il venait d'inaugurer n'eût une durée plus longue. Malheureusement, le fameux vol Aymon vint, seize ans plus tard, nécessiter la fermeture des portes de la Bibliothèque pendant une période qui s'étendit jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle.

A cette époque, l'abbé de Louvois, plus libre de ses mouvements, passait une partie de son temps chez sa mère, au château de Meudon, où le suivaient ses professeurs. Anne de Souvré, émancipée elle-même depuis la mort de l'inflexible marquis, se révélait tout autre que par le passé. « Au lieu de tomber à la mort du ministre, dit Saint-Simon, elle se releva, et sut s'attirer une véritable considération personnelle, qui, de sa famille où elle régna, passa à la cour et à la ville, où elle se renferma, et où elle sut tenir une grande maison, sans sortir des bornes de son état et de son veuvage. Elle y rassembla sa famille et ses amis, et passa sa vie dans les bonnes œuvres, sans enseigne et sans embarras. Il est immense, ce qu'elle faisoit d'aumônes, et combien noblement et ordonnément elle les distribuoit. » La correspondance de madame de Sévigné contient aussi, de 1692 à 1697, sur madame de Louvois, quantité de détails précieux qui rachètent complètement l'anecdote que nous avons racontée plus haut. M. de Coulanges s'était fait le cavalier servant de la veuve du ministre, et c'est plaisir de voir l'enthousiaste réception qu'il lui faisait à son château d'Anci-le-Franc; il la compare à madame de Sévigné elle-même, et ne tarit pas d'éloges sur celle qu'il appelle dans une lettre « sa seconde femme »... « Plus je connois sa domination toute aimable et toute honnête, plus je suis content de vivre où il lui plaira.... » Et plus loin : « Parmi toutes ses bonnes qualités, elle a encore celle de goûter les bonnes choses, et en lisant de certaines lettres, de leur donner tous les tons qui leur conviennent, etc., etc.... » En 1695, madame de Louvois céda au roi son château de Meudon, que le ministre avait jadis acquis du surintendant Abel Servien, de l'Académie française; et voici comment Coulanges raconte cet événement : « Pendant que j'étois à Saint-Martin, est arrivé cet échange de Meudon contre Choisy et quatre cens mille francs; c'est ce qui m'a obligé de revenir ici, pour marquer à madame de Louvois l'intérêt sensible que je prends à tout ce qui la regarde. Je l'ai trouvée fort contente et fort satisfaite du beau présent qu'elle a fait au Roi. Je fus avant-hier avec elle à Versailles; le Roi la reçut chez madame de Maintenon; Sa Majesté la combla de mille honnêtetés, et elle eut la force d'y répondre, en lui disant qu'elle étoit ravie d'avoir eu dans ses mains de quoi lui marquer tout son respect et toute sa reconnaissance; qu'elle avoit toujours regardé Meudon comme une maison qui lui étoit destinée, et que ce n'étoit que dans cette vue qu'elle avoit pris tant de soin pour le bien entretenir et le lui remettre en bon état, toutes fois et quantes il lui plairoit; qu'elle savoit les intentions de M. de Louvois, à qui, si Dieu avoit accordé quelque temps pour s'expliquer, son dessein auroit été d'en faire présent à Sa Majesté. Le Roi répondit des merveilles... etc. » Ce n'est plus là la femme timide et sans esprit que les renseignements contemporains nous avaient représentée pendant le règne de son mari.

Mais revenons aux études de l'abbé, qui perdit en 1698 sa grand'mère, la

chancelière Le Tellier, « morte enfin à plus de quatre-vingt-dix ans, dit Saint-Simon, ayant conservé sa tête et sa santé jusqu'à la fin, et grande autorité dans sa famille à qui elle laissa trois millions de biens. »

Dans son cours de théologie, l'abbé de Louvois trouva un concurrent redoutable en l'abbé de Soubize, plus tard cardinal de Rohan, évêque et prince de Strasbourg, de l'Académie française, etc.; une vive émulation s'établit entre les deux rivaux et fut la source de l'étroite liaison qu'ils contractèrent pour la vie. Enfin, après avoir brillamment passé sa licence, l'abbé de Louvois reçut le bonnet de docteur le 18 mars 1700, à l'âge d'environ vingt-cinq ans. Mais nous devons ajouter que le soin continuel que prit son oncle l'archevêque de Reims, gallican des plus acharnés, d'entourer son neveu de docteurs aussi gallicans que lui-même, comme l'abbé Targni, imbu des doctrines de l'abbé Faure, contribua beaucoup, si l'on en croit les bruits de cour de cette époque, à éloigner du jeune abbé les faveurs de Louis XIV. Sa situation de famille lui permettait cependant d'espérer les premières dignités de l'Église; son frère Barbezieux était encore ministre de la guerre, et les alliances des siens avec les d'Aumont, les Crussol, les Villeroy, les d'Estrées... et autres grandes familles, semblaient devoir lui assurer l'avenir. Mais Barbezieux, dont Louis XIV avait souvent « crossé les débauches et les débordements », suivant l'expression de Saint-Simon, n'avait point près du roi la même influence que jadis le marquis de Louvois; l'abbé lui-même avait peut-être à se reprocher quelques peccadilles de jeunesse, que l'ancien amant de tant de maîtresses ne pardonnait plus au petit-collet : et surtout, ce qui était fort grave, l'entourage de madame de Maintenon, tout dévoué aux ennemis des doctrines port-royalistes, représentait l'éducation ecclésiastique de l'abbé comme déplorable : on le donnait même, s'il faut en croire Saint-Simon, pour un dangereux janséniste. C'en fut assez pour qu'aucun évêché ne lui fût proposé, du vivant de Louis XIV.

Peu de temps avant de recevoir le bonnet de docteur, l'abbé de Louvois avait été compris par le ministre Pontchartrain dans la première liste des membres honoraires de l'Académie des sciences, lorsqu'en 1699, cette Académie reçut son établissement définitif par les soins de l'abbé Bignon. Il n'y était pas étranger, dit Fontenelle, après les leçons qu'il avait reçues de quelques-uns des principaux sujets de la compagnie, « et l'on reconnut qu'il avoit bien appris d'eux la langue, ou plutôt les différentes langues du pays. »

Il ne lui fut cependant pas possible d'assister fort assidûment aux séances de l'Académie, quoiqu'il la présidât avec beaucoup d'éclat vers l'année 1703, car l'archevêque de Reims l'appela dans son diocèse, dès qu'il fut docteur, pour le former aux affaires ecclésiastiques. « L'école étoit bonne, dit encore Fontenelle, mais sévère, à tel point qu'elle eût pu le corriger des défauts

même que l'on reprochoit au prélat qui le formoit. » Ce serait ici le lieu de tracer le portrait du frère de Louvois, ce prélat fier, rigide et ultragallican, sur le compte duquel on peut trouver tant d'anecdotes dans les souvenirs du président Bouhier, dans le *Bolœana*, dans la correspondance de madame de Sévigné ou dans celle de Bussy. C'est lui qui, lors de l'assemblée du clergé de 1681, avait fait le rapport sur la régale et autres sujets de contestations entre le pape Innocent XI et Louis XIV, et conclu à demander la convocation d'un concile national, ou d'une assemblée générale du clergé. Elle eut lieu, en effet, en 1682, et l'on connaît assez la fameuse déclaration des quatre articles, que rédigea Bossuet... Mais nous serions entraîné trop loin, s'il nous fallait esquisser la physionomie complète de l'oncle à côté de celle du neveu. Donnons seulement un détail précieux à noter pour nous. L'archevêque de Reims était un bibliophile consommé, et Louvois, pendant sa surintendance des bâtiments, ne dédaignait pas de le consulter souvent au sujet de l'imprimerie royale. Pendant les voyages qu'il fit en Angleterre, en Hollande et en Italie, après avoir pris ses grades en Sorbonne, il avait réuni un grand nombre de livres précieux par leur rareté, par leur correction, ou par la beauté des éditions. Sa bibliothèque s'accrut encore par des acquisitions françaises, et lorsqu'il en fit dresser le catalogue en 1693, par le célèbre bibliographe Nicolas Clément, garde de la Bibliothèque du roi (publié à l'Imprimerie royale sous le titre de *Bibliotheca Telleriana*. Parisiis, Typ. reg. 1693, in-folio), elle comprenait environ cinquante mille volumes. L'avertissemeut de ce catalogue, rédigé par l'archevêque lui-même, contient quelques détails intéressants sur les soins qu'il s'était donnés pour rassembler sa collection. On doit y remarquer aussi l'éloge qu'il y fait de l'abbé Faure, son précepteur et son grand vicaire, qui lui légua en mourant une partie de sa propre bibliothèque.

Au reste, tous les Le Tellier étaient bibliophiles : et l'on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur le curieux Armorial de M. Joannis Guigard : presque toutes les générations de cette illustre famille, depuis le chancelier jusqu'au marquis de Montmirail, arrière-petit-fils du fils aîné de Louvois, s'y trouvent représentés. (On a publié le catalogue de la bibliothèque de ce dernier descendant du ministre, membre comme son père de l'Académie des sciences.)

Dès son arrivée à Reims, l'abbé de Louvois se mit avec ardeur au travail, pour seconder son oncle dans l'administration de son diocèse; et l'un de ses premiers soins fut de doubler le nombre des bourses qu'il entretenait au collége pour les clercs et de fonder pour eux une espèce de séminaire qui prit le nom de Communauté des Trente ; elle a donné au diocèse de Reims, dit Gros de Boze, un grand nombre de curés savants et vertueux ; et l'idée de l'abbé devint féconde, car il fut élu à Paris supérieur d'une communauté toute semblable, appelée Communauté des Trente-Trois, à laquelle

il faisait beaucoup de bien, quoiqu'il prît soin de dissimuler autant que possible ses largesses.

Aussi, lorsqu'on nomma, vers la fin de 1700, les députés du clergé à l'Assemblée ordinaire qui se tenait tous les deux ans, soit à Paris, soit dans une ville des environs, fut-il élu avec enthousiasme pour le second ordre de la province de Reims : son oncle l'archevêque était député à la même Assemblée pour le clergé du premier ordre : tous deux prirent pour théologien commun, l'abbé Targni, qui devait plus tard renier le gallicanisme pour défendre la Constitution. L'archevêque de Reims fut élu président de l'Assemblée, et l'abbé fit partie de plusieurs commissions qui le mirent assez en relief pour que la députation lui échût encore en 1703 et en 1705 : mais nous n'entrerons pas dans le détail assez ardu des affaires ecclésiastiques de ce temps : le lecteur curieux pourra consulter avec fruit sur ce sujet les procès-verbaux des assemblées du clergé ; nous avons hâte d'aborder les services directs que l'abbé de Louvois rendit à la science et aux lettres.

En 1701, dès que l'assemblée eut terminé ses travaux, il entreprit un voyage en Italie, qu'il regarda, dit Gros de Boze, moins comme une promenade et un agrément, que comme une continuation d'études, car il se munit en partant des meilleures relations de ce voyage, et vérifia pas à pas leurs singularités, leurs omissions et leurs erreurs. Reçu par les princes et les gouverneurs en fils de Louvois et en frère du secrétaire d'Etat de la guerre ; par les savants et les illustres en maître de la librairie royale et membre de l'Académie des Sciences, il mit à profit tous ses instants, et profita de ces ressources précieuses pour recueillir sur son passage tous les bons livres imprimés qui manquaient à la Bibliothèque du roi ; il acheta ainsi environ trente mille volumes qu'il fit apporter en France, montrant que son titre était à ses yeux autre chose qu'une vaine décoration. Du reste, il fit partout, « et principalement à Rome, dit Fontenelle, une dépense aussi noble que son nom le demandoit ; il y joignoit une extrême politesse, et ce qui acheva de lui gagner les cœurs des Italiens, leurs manières mêmes, qu'il sut prendre en assez peu de temps, quoique François. »

Ce fut pendant le cours de ce voyage qu'il apprit la mort de son frère Barbezieux, le secrétaire d'Etat de la guerre, homme d'un talent réel, qui se montra en certaines circonstances presque à la hauteur du génie paternel pour l'administration, en particulier à l'époque du siége de Lille, mais qu'une passion immodérée pour les femmes conduisit prématurément au tombeau ; il mourut à trente-trois ans, ne laissant que deux filles, qui épousèrent les ducs de Montmorency-Bouteville et d'Harcourt. Le marquis de Courtanvaux, qui s'était marié peu de temps après la mort de son père, à Marie-Anne-Catherine d'Estrées, dernier rejeton de cette illustre famille, continua seul la descendance masculine du célèbre ministre de Louis XIV.

De retour de son voyage en Italie, l'abbé de Louvois reprit, sous l'archevêque de Reims, l'administration de ce vaste diocèse, dont il fut jusqu'à la mort de son oncle, en 1710, grand vicaire et official, ne faisant que de rares apparitions à Paris, pour assister aux assemblées du clergé, ou visiter sa mère à Choisy et l'accompagner à la cour. Il était à Reims, lors qu'en 1706, l'Académie française le nomma tout d'une voix, quoique absent, pour succéder à l'abbé Testu de Mauroy.

L'abbé de Louvois n'avait rien publié; et son discours de réception, conservé dans le recueil des harangues de l'Académie, est le seul monument qui nous reste de son style : sa noble simplicité et le tour heureux ou original de plusieurs de ses fragments, doit faire regretter aux amis de la bonne prose, que l'abbé n'ait pas jugé à propos de produire davantage. Après l'indispensable remercîment « sur l'honneur que vous me faites aujourd'huy », le récipiendaire se demande où il pourra trouver des termes suffisants pour exprimer sa reconnaissance de ce qu'on l'ait nommé spontanément, lui absent, à l'unanimité des suffrages; puis il s'exprime ainsi : « Mais suffit-il de connoistre tout le mérite de la place que vous m'accordez pour en être digne ? Il est vray que, nourri dès mon enfance, comme dans le sein des muses et de la littérature, j'eus, par un bonheur particulier, plusieurs de vous pour amis, aussi bien que pour spectateurs et pour juges des premiers essais de mes estudes. Desjà touché de l'amour des lettres et des sciences, j'appris d'eux à révérer cette douce société d'esprit, ce commerce littéraire, où le gain est aussi noble que certain, où chacun s'enrichit par une communication réciproque, et où l'on donne et l'on reçoit avec un égal plaisir... etc., etc. » Suit un historique complet, très fidèle et fort bien exposé, des origines et des progrès de l'Académie, avec l'éloge obligé de Richelieu et du chancelier Séguier. Mais c'est surtout dans l'éloge de Louis XIV qu'il a su éviter de tomber dans l'ornière commune des froids panégyriques : au lieu de le prononcer lui-même, il le place dans la bouche de son aïeul et de son père, qui, par leur situation élevée près du monarque, avaient suivi pas à pas toute sa carrière, admiré ses hautes qualités, et toujours entretenu leur famille dans le plus profond respect pour la gloire de leur auguste maître....

Dans la même séance, le marquis de Sainte-Aulaire succédait à l'abbé Testu de Belval; et l'abbé Tallemant, répondant aux deux récipiendaires, dit en s'adressant directement au premier : « Tous vos titres de grandeur, monsieur, n'ont en rien contribué à nostre choix : uniqüement touchés de vostre amour pour les lettres, et des marques que vous avez données de vostre capacité dans l'âge le plus tendre, nous avons creu que la charge que vous possédez si dignement, demandoit en quelque sorte le titre que nous vous donnons, et que nous trouverons en vous un sçavant homme et un bon académicien... »

Deux ans plus tard, l'Académie des inscriptions vint mettre le sceau aux honneurs littéraires et scientifiques de l'abbé de Louvois en se l'attachant comme membre honoraire. Il la présida en 1717, avec autant d'éclat que pendant sa présidence de l'Académie des sciences.

En 1710, l'abbé perdit son oncle l'archevêque de Reims, qui mourut d'une attaque d'apoplexie; dès lors, il quitta pour toujours le diocèse de Reims, et vint se fixer à Paris, où son activité trouva un large emploi, d'abord dans l'administration des affaires de madame de Louvois, qui, par leur étendue, leur nombre et leur importance, dit Fontenelle, demandaient en quelque sorte un ministre; puis dans celle de la Bibliothèque royale, qu'il enrichit, outre les 30,000 volumes dont nous avons déjà parlé, d'un nombre considérable de manuscrits: en particulier de tous ceux de l'archevêque de Reims, qui avait légué ses imprimés à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, et de ceux de Favre, Bigot, Thévenot, Gaignières, d'Hozier, etc.

En 1715, madame de Louvois mourut à son tour, et nous achèverons ici le portrait que nous avons commencé à tracer d'elle d'après Saint-Simon : « Elle alloit à la cour y coucher une nuit, une ou deux fois par an, dit le chroniqueur, et toujours accompagnée de toute sa famille. C'étoit une nouvelle que son arrivée. Elle alloit au souper du roi, qui lui faisoit toujours beaucoup d'accueil, et toute la cour à son exemple. Du reste, presque point de visites, pas même à Paris. Tout l'été à sa belle maison de Choisy, avec bonne compagnie, mais décente et trayée, convenable à son âge. En un mot, elle mena une vie si honorable, si convenable, si décente et si digne, dont elle ne s'est jamais démentie en rien, que sa mort, qui fut semblable à sa vie, fut le désespoir des pauvres, la douleur de sa famille et de ses amis, et le regret véritable du public. En elle finit la maison de Souvré... »

Louis XIV était mort peu de temps auparavant, et dès lors, l'abbé de Louvois put aspirer aux honneurs ecclésiastiques : il devint, selon l'expression de Fontenelle, un sujet propre à la prélature, et, en effet, le régent le nomma, vers le mois d'octobre 1717, à l'évêché de Clermont. L'abbé refusa, en donnant pour raison l'état de sa santé, car il était depuis quelque temps sérieusement atteint de la pierre ; et le célèbre Massillon, alors simple Père de l'Oratoire, recueillit sa succession. Saint-Simon prétend que le refus de l'abbé de Louvois, « homme d'esprit, de monde et de savoir, » fut « qu'il s'étoit attendu aux plus grands postes, et qu'il se trouvoit vieux pour en accepter un si médiocre.....; il ne put en digérer l'humiliation, et il aima mieux hasarder de ne point sortir du second ordre... » Gros de Boze, au contraire, dit que l'abbé ne considéra dans son refus que l'impossibilité de pouvoir satisfaire à l'obligation canonique des visites pastorales dans des paroisses montagneuses où l'on ne pouvait aller qu'à cheval.

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que le mal dont l'abbé se sentait atteint dut peser d'un grand poids dans la balance ; car, moins d'un mois

après, s'étant fait sonder, il se décida à subir l'affreuse opération de la taille. Il s'y prépara comme à une mort certaine, quelque assurance que donnassent sa jeunesse, la force de son tempérament et l'habileté de l'opérateur; il résigna trois de ses bénéfices, et fit un testament qui fut admiré de tous les contemporains, tellement il respirait de sagesse, de sens et de charité; prodiguant les legs aux pauvres, à ses abbayes, à ses domestiques, à ceux de ses amis dont la fortune était trop médiocre, tous créanciers, dit Fontenelle, à qui les lois ne donnent point d'action, et qui ne le sont qu'autant que les débiteurs ont des sentiments de vertu..... On remarqua beaucoup, cependant, que parmi ses anciens professeurs et maîtres, Boivin et Targni, tous deux gardes à la Bibliothèque, étaient traités fort différemment; le premier recevant mille livres de pension, le second n'étant même pas mentionné. Il en agissait ainsi pour réparer une injustice commise malgré lui, lorsqu'en 1712, à la mort de Clément, l'abbé ayant fait passer Boivin du grade de garde en second à celui de garde en premier, le roi l'obligea à révoquer sa décision, pour nommer du premier coup, à la place de Clément, l'abbé Targni, qui venait de rendre des services à la Constitution et de se tourner contre ses anciens protecteurs.

Le 29 octobre 1718, l'abbé de Louvois subit avec courage l'opération de la taille; mais la pierre se trouva molle : elle s'écrasa sous la tenette, et l'on ne put l'extraire que par fragments. La fièvre survint, et le malade mourut le huitième jour après l'opération, à l'âge de quarante-trois ans et demi.

Saint-Simon fait en deux mots son oraison funèbre, que nous adopterons pour épitaphe : « L'abbé de Louvois mourut de la taille. Ce fut dommage : un homme d'esprit, savant, aimable, que les Jésuites empêchèrent d'être placé, qui eût été un très digne évêque, et qui eût honoré et paré l'épiscopat. »

Il existe un magnifique portrait de l'abbé, peint par Largillière en 1697, et gravé par J.-L. Roullet.

Ses successeurs furent : à la Bibliothèque du roi, l'abbé Bignon, des trois Académies, qui reprit son ancien bien de famille; à l'Académie française, Massillon, qui décidément était destiné à s'enrichir d'une grande partie des dépouilles de l'abbé; à l'Académie des sciences, le laborieux marquis de Torcy, neveu de Colbert; enfin, à l'Académie des inscriptions, le cardinal de Polignac, des trois Académies, le poète de l'*Anti-Lucrèce*.

René KERVILER.

Propriétaire-Gérant : Bachelin-Deflorenne.

Paris. — Imprimé chez Alcan-Lévy, 61, *rue de Lafayette.*



CHANSONS

DE

P. DE RONSARD, P. DESPORTES ET AUTRES

mises en musique

PAR NICOLAS DE LA GROTTE
valet de chambre et organiste du roy

Paris 1575. — Par ADRIEN LE ROY et ROBERT BALLARD, imprimeurs du roy
avec privilège de Sa Majesté pour dix ans.

Nouvelle édition fac-simile augmentée d'une notice par

A. DE ROCHAMBEAU
Officier d'Académie, correspondant du ministère de l'instruction publique,
Membre de la Société de l'Histoire de France,
Membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc., etc.

NOTICE



A plaquette que nous publions est une de ces raretés qu'il n'est pas donné souvent à la bonne fortune d'un bibliophile de rencontrer sur son chemin. Elle appartient à la Bibliothèque nationale et fait partie de la réserve sous le numéro V. $\frac{1330}{1}$. C'est un petit cahier de forme oblongue qui a 0,133 de largeur sur 0,087 de hauteur; il se compose de 14 feuillets de 13 à 18 lignes et de 3 portées de musique à la page, selon

qu'elles contiennent seulement les paroles ou bien paroles et musique réunies.

Les caractères sont parfaitement nets malgré leur ténuité, et font honneur aux presses d'Adrien Le Roy et de Robert Ballard; les notes de musique sont en losange au lieu d'être rondes.

Le frontispice, son verso, le final et les lettres historiées sont, selon toute probabilité, de Jean Cousin pour le dessin et la gravure; c'est bien son style et sa manière; ce sont bien sa richesse et sa fécondité d'ornementation, ses motifs habituels : des faunes, des satyres, des instruments de musique, des fruits, des mascarons bizarres; on y retrouve tout ce qui caractérise Jean Cousin : aussi le témoignage de plusieurs critiques sérieux semble ne nous laisser aucun doute à cet égard.

M. Ambroise Firmin-Didot, dont le jugement est si sûr en cette matière, insiste sur leur attribution au grand artiste sénonais.

« Le grand style et la beauté des gravures sur bois qui dé-
« corent les livres de musique des Ballard, privilégiés de père
« en fils comme imprimeurs du roi pour la musique, avaient
« frappé Papillon qui s'exprime ainsi dans son *Histoire de la*
« *gravure sur bois*, tome I, p. 428 :

« *Je ne veux pas oublier de faire mention des gravures en*
« *bois que possède M. Ballard, imprimeur de la musique du roi;*
« *je peux dire qu'elles sont presque toutes excellemment gra-*
« *vées; j'en ai quantité d'épreuves qui en font foi. Quelques-unes*
« *de ces planches ont plus de* 160 *années de service, ayant été*
« *gravées pour ses ancêtres; la gravure en est toujours belle.* »

« Ailleurs, Papillon dit que la proximité de la demeure de
« Ballard de celle de Jean Leclerc a dû contribuer à entretenir
« entre eux des relations pour la gravure sur bois de ses ou-
« vrages, et aussi avec Jean Cousin, dont Leclerc éditait les
« gravures sur bois.

« La découverte que j'ai faite aux Estampes de la Bibliothèque
« nationale d'une très belle composition qui était confondue
« dans la série des bois allemands (t. IV, Vieux bois, p. 91), et

« qui a dû servir à quelque grand ouvrage de musique pour « Ballard, me confirme dans cette opinion et me fait croire que « la plupart d'entre elles ont été dessinées par Jean Cousin, dont « elles ont tout le caractère (1) ».

Voilà pour la partie matérielle de l'œuvre; les auteurs du texte des chansons sont au nombre de cinq : Ronsard, Baïf, Desportes, Sillac et Filleul. Les deux premiers font partie de la Pléiade; Philippe Desportes est bien connu aussi, quoiqu'on ait peu lu ses *Sonnets* et sa *Traduction des Psaumes;* les deux derniers le sont beaucoup moins. Jacques de Sillac, né en Berry, était de la maison de la Chastre; il mourut vers 1569.

Nicolas Filleul, né à Rouen, est l'auteur de deux tragédies : *Lucrèce* et *Achille*, qui parurent en 1563; d'une comédie : *Les Ombres*, représentée devant Charles IX à Gaillon et imprimée sous le titre de : *Les Théâtres de Gaillon*, etc.; 1566, in-4° de 52 ff. Il a publié encore : *La Couronne d'Henry-le-Victorieux, roi de Pologne,* en 1573, et un *Discours,* en 1560.

Sur les dix-sept chansons que nous publions, dix sont de Ronsard, peut-être même onze, car, d'après la disposition des titres de pages, nous avions cru trouver, dans la chanson *Quand le gril chante*, une œuvre inédite du poëte vendômois; mais notre ami Prosper Blanchemain en doute; il ne reconnaît ni le style ni le génie de Ronsard, et nous devons nous incliner devant sa connaissance profonde des poëtes du XVIe siècle et de Ronsard en particulier. Sur ces dix, neuf ont déjà été publiées, sans musique naturellement et avec d'assez nombreuses variantes; quant à la dixième qui commence par ces mots : *Autant qu'on voit aux cieux de flammes*, ff. 14, elle est complétement inédite.

La dernière : *Tant que j'estoys,* est une imitation de la fameuse ode d'Horace : « *Donec gratus eram.* ».

Nicolas de la Grotte, auteur de la musique, était valet de chambre et organiste du roi de France Henri III; il vécut à Paris depuis 1565 environ jusqu'en 1587.

Jean Dorat, poëte du roi, fit sur le nom de cet artiste l'ana-

(1) AMBROISE FIRMIN-DIDOT, *Etude sur Jean Cousin* (Paris 1872, gr. in-8°, p. 200).

gramme suivant, qui prouve l'estime qu'on avait pour son mérite :

Nicolaus Grotus, tu sol organicus.

Lacroix du Maine dit, en effet, que de la Grotte passait pour le plus habile joueur d'orgue et d'épinette de France en son temps. On a de lui, outre les chansons qui font l'objet de cette notice, *Airs et chansons à trois, quatre, cinq et six parties*, imprimés à Paris par Jean Cavellat; 1583, in-4°.

Une chanson de Nicolas de la Grotte (*C'est mon ami*) a été insérée, sous le nom de *Nicolas*, dans le premier livre des chansons à trois parties composées par plusieurs auteurs, imprimées en trois volumes, à Paris, chez Adrien Le Roy et Robert Ballard, en 1578.

Il existe une seconde plaquette de même format et ornée des mêmes gravures ; elle est intitulée :

« Deuxième Superius. — Premier livre d'odes de Ronsard, mis en musique à trois parties par Pierre Clérеau, à Paris. — Par Adrian Le Roy et Robert Ballard, imprimeurs du roy ; 1566. Avec priuilége de Sa Majesté pour dix ans. » Bibl. nat. V. 1330. — Incomplète et en fort mauvais état.

Nous connaissons en outre neuf volumes d'œuvres de Ronsard mises en musique :

1° *Le premier livre de P. de Ronsard*, mis en musique par A. de Bertrand, natif de Fontanges, en Auvergne. — 1578.

Bibl. de M. Ambroise Firmin-Didot.

2° *Poésies de Ronsard*, mises en musique par François Regnard. — 1579.

Bibl. de M. Ambroise Firmin-Didot.

3° *Sonnets de P. de Ronsard*, etc., mis en musique par Philippe de Monte, maistre de la chapelle de l'empereur. — 1575.

Bibl. de M. Ambroise Firmin-Didot.

4° *Sonnets de P. de Ronsard*, mis en musique à quatre parties, par Guilleaume Boni. *Premier livre.* — A Paris, par Adrian Le Roy et la veufve Ballard, imprimeurs du Roy. MDLXXXXIII. — Avec priuilége de Sa Majesté. — *Tenor.*

Bibl. nat. V m. $\frac{1340}{A}$ incomplet ; manquent les quatre derniers feuillets.

5° *Sonnets de P. de Ronsard*, mis en musique à quatre parties, par Guilleaume Boni. *Premier livre.* A Paris, par Pierre Ballard, imprimeur de la musique du roy, demeurant rue Saint Jean de Beauuais, à l'enseigne

du Mont-Parnasse. — 1624. — Avec priuilége de Sa Majesté. — *Haute-contre.*

Bibl. nat. V m. $\frac{1340}{\text{C}}$.

6° *Sonnets de P. de Ronsard*, mis en musique à quatre parties, par Guilleaume Boni. *Premier livre.* A Paris, par Pierre Ballard, imprimeur en musique du roy, demeurant rue Saint Jean de Beauuais, à l'enseigne du Mont-Parnasse. — 1608. — Avec priuilége de Sa Majesté. — *Taille.*

7° *Sonnets de P. de Ronsard*, mis en musique à quatre parties, par Guilleaume Boni. *Deuxième livre.* — A Paris, par Pierre Ballard, imprimeur en musique du roy, demeurant rue Saint Jean de Beauuais, à l'enseigne du Mont-Parnasse. — 1607. — Avec priuilége de Sa Majesté. — *Taille.*

Ces deux volumes sont brochés en un seul; ils se trouvent à la Bibl. nat. V m. $\frac{1340}{\text{B}}$.

8° *Le premier livre des Amours de P. de Ronsard*, mis en musique en quatre parties, par Anthoine de Bertrand, natif de Fontanges, en Auvergne. A Paris, Adrian Le Roy et Robert Ballard, imprimeurs du roy, MDLXXVIII. — Avec priuilége de Sa Majesté pour dix ans. *Tenor* seul. Les trois autres parties manquent.

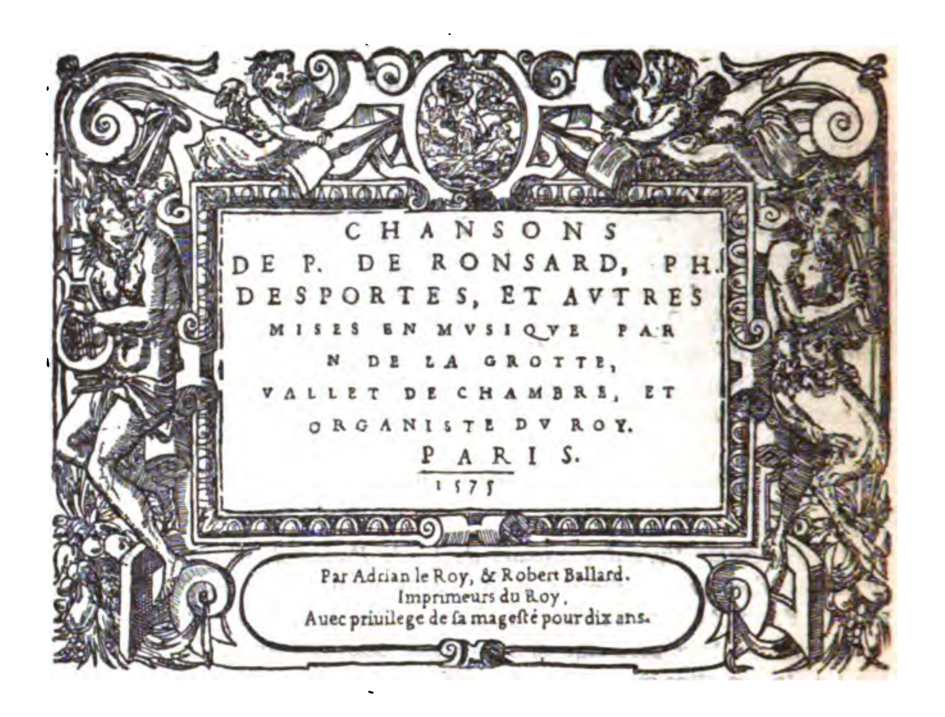
9° *Second livre des Amours de P. Ronsard*, mis en musique à quatre parties, par Anthoine de Bertrand, natif de Fontanges, en Auvergne. A Paris, par Adrian Le Roy et Robert Ballard, imprimeurs du roy. MDLXXVIII. Avec privilége de Sa Majesté pour dix ans.

Tenor seulement. Ces deux volumes sont brochés en un seul; ils se trouvent à la Bibl. nat. V. 1340.

Tous ces volumes sortent des presses d'Adrien Le Roy et de Robert Ballard, son beau-frère; les derniers portent le nom de Pierre Ballard, fils de Robert. Ils sont ornés du même frontispice gravé et de lettres historiées d'une élégance et d'un dessin merveilleux; chacune de ces lettres est un véritable tableau qui rappelle les plus riches compositions de la Renaissance.

Nous terminerons cette notice, déjà trop longue, par une simple remarque qui a pour but de faire ressortir la popularité dont jouissaient les poésies de Ronsard au XVIe siècle : sur onze recueils des œuvres de ce poëte, mis en musique à cette époque, nous trouvons six compositeurs différents qui ont été inspirés par ses vers.

Il est bien probable qu'il y en a eu d'autres, dont le hasard des temps nous a fait perdre la trace.


CHANSONS
DE P. DE RONSARD, PH.
DESPORTES, ET AVTRES
MISES EN MVSIQVE PAR
N DE LA GROTTE,
VALLET DE CHAMBRE, ET
ORGANISTE DV ROY.
PARIS.
1575
Par Adrian le Roy, & Robert Ballard.
Imprimeurs du Roy.
Auec priuilege de sa magesté pour dix ans.

A MONSEIGNEVR LE DVC D'ANIOV FILZ ET FRERE DE ROY

Or que la France émeuë et tramblante de rage
Fait en son propre sang ses plaines ondoyer
Et que vous (Monseigneur) marchez pour foudroyer
Ceux qu'on pense à bon droit chefs de tout ce dommage.

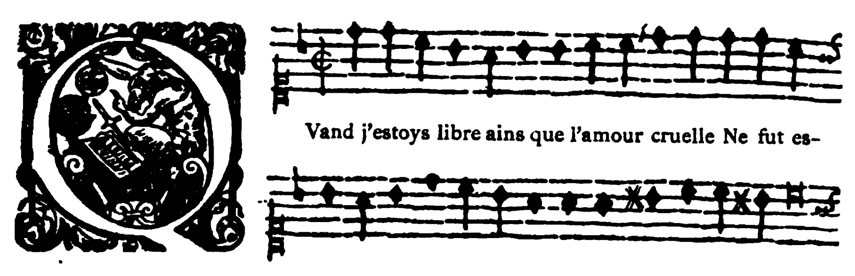
Ie vous offre ces vers comme vn heureux présage
De plus douce saison : que nous doit enuoyer
Le ciel, qui se repand, d'auoyr fait tournoyer
Par noz chams si long tems, le meurtre, et le carnage.

Et quand la guerre encor' ne s'appeseroyt pas
Si pourront ilz seruir au retour des combats
Pour chasser quelque-foys vos soucis en arrière.

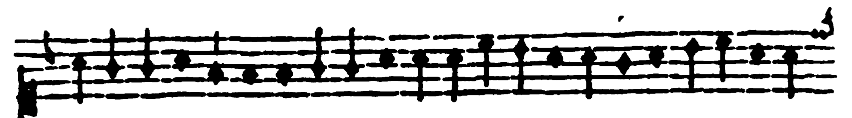
Ainsi l'on dit qu'Acille encor tout degoutant
Du sang D'ardanien, des vers alloyt chantant
Et pincetoyt le Leut de sa dextre guerrière.

N. de la Grotte.

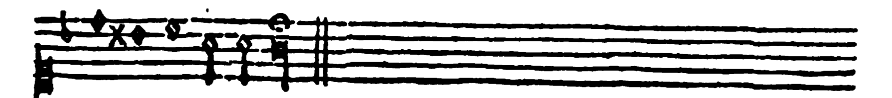
RONSARD



prise encor' en ma mouelle: Je viuoys bien-heureux :



De toutes pars cent mille jeunes filles Se traualoient par leurs flammes gentilles



A me rendre amoureux.

SVPERIVS. 3

Mais tout ainsi qu'vn beau poulain farouche
Qui n'a maché le frein dedans la bouche
Va seulet escarté,
N'ayant soucy. Sinon d'vn pied superbe
A mille bonds fouler les fleurs et l'herbe,
Viuant en liberté.

Ores il court le long d'vn beau riuage,
Ores il erre au fond d'vn boys sauuage,
Ou sur quelque mont haut
De toutes pars les Poutres hanissantes
Luy font l'amour, pour néant blandissantes
A luy qui ne s'en chaut.

Ainsy j'aloys, dédaignant les pucelles,
Qu'on estimoyt en beauté les plus belles,
Sans respondre à leur vueil :
Lors je viuoys amoureux de moymesme,
Content et gay, sans porter couleur blesme,
N'y les larmes à l'œuil.

I'avoys escrit au plus haut de la face
Auec l'honeur vne agréable audace
Plaine d'vn franc desir :
Auec le pied marchoit ma fantasie
Deça, dela, sans peur ne jalousie
Viuant de mon plaisir.

Mais aussi tost que par mauuais desastre
Ie vy ton sein blanchissant comme albastre,
Et tes yeux, deux soleils,
Tes beaux cheueux espanchez par ondees
Et les beaux lyz de tes leures bordees,
De cent ouillets, vermeils,

Incontinent j'apris que c'est seruice
La liberté (de ma vie nourrice)
S'eschapa loing de moy,
Dedans tes reths ma premiere franchise
Pour obeir à ton bel œuil fut prise
Esclaue dessous toy.

RONSARD.

Et lors tu mis mes deux mains à la chesne
Mon col au Cep, et mon cœur à la gesne
N'ayant de moy pitié,
Non plus (hélas) qu'un outrageux Corsere
(O fier destin) a pitié d'un forcere
A la chesne lié.

Tu mis aprés en signe de conqueste
Comme vainqueur tes deux pieds sur ma teste
Et du front m'a osté
L'honneur, la honte, et l'audace première,
A-couhardant mon ame prisonnière
Serue à ta volonté.

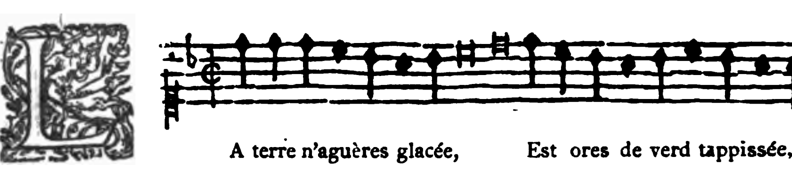
Vengeant d'un coup mille fautes commises
Et les beautez qu'a grand tort j'auoys mises,
Par auant a mespris,
Qui me prioyent, en lieu que je te prie:
Mais d'autant plus que mercy je te crie,
Tu es sourde à mes cris.

Et ne me responds non-plus que la fontaine
Qui de Narcis mira la forme vaine,
Vengeant dessus le bord
Mille beautez des Nymphes amoureuses,
Que cet enfant par mines dédaigneuses
Auoit mises à mort.

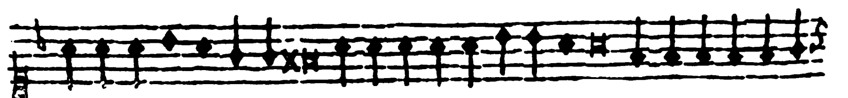




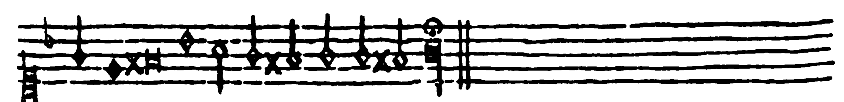
SVPERIVS. 4



A terre n'aguères glacée, Est ores de verd tappissée,



Son sein est embeli de fleurs, L'air est encor amoureux d'elle, Le ciel rit de la veoir

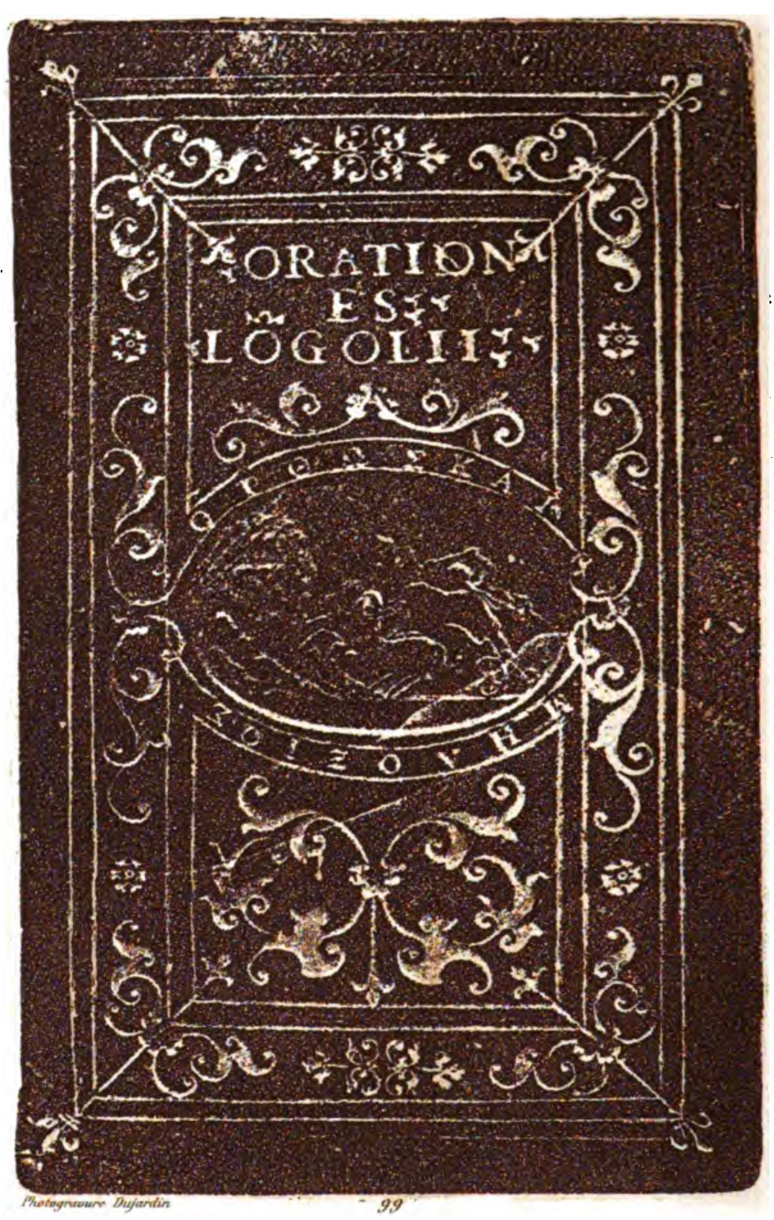


si belle, Et moy j'en augmente mes pleurs.

Les boys sont couuerts de fueillage
De verd se pare le bocage,
Ses rameaux sont tous verdissans
Et moy las! priué de ma gloyre
Ie m'abille de couleur noire
Signe des douleurs que je sens.

Les oyseaux cerchent le verdure
Moy je cerche vne sepulture
Pour veoir mon malheur limité,
Vers le ciel ils ont leur volee,
Et mon ame trop desolee
N'aime rien que l'obscurité.

A iiij



Photogravure Dujardin — 99

RELIURE DU TEMPS EXEMPL. DE CANEVARIUS

N° 658 du Cat. Morante

le Bibliophile Français — Imp. Sarazin

DESPORTES

Ores l'amant sent dedans l'ame
L'effort des beaux yeux de sa dame,
Qui cause en luy mille désirs
Il soupire et moy je soupire
Mays la mort sans plus je désire
Seulle fin de mes desplaisirs.

Ores les animaux sauuages
Courent les chams, boys et riuages
Renduz par amour furieux,
Moy je me lache de la sorte
Au dur regret qui me transporte
Et me fait maudire les cieux.

Or'on void la rose nouuelle
Qui se descouure et se fait belle
Monstrant au jour son teint vermeil,
Ou las ! mon palissant visage
Se seiche en l'auril de mon âge
Priué des raiz de mon soleil.

Or on void d'une tiède haleine
Zephyre émouuoir par la plaine
Doucement les bledz verdoyans,
Et moy je sens en mon courage
Mes soupirs qui font vn orage
De cent mille flotz ondoyants.

Du soleil la face cachée
En hyuer ? or est aprochée
Et montre un regard gratieux
Mais je hay la clairté diuine
Puisque l'astre qui m'illumine
Est or'éloigné de mes yeux.

Que me sert ceste saison gaye
Si non de refreschir ma playe
Quand je voy les autres contens
Puis que le ciel m'est si seuere
Qu'au milieu de la primeuere
Ie suis priué de mon primtems.

SVPERIVS. 5

Quand je voy tout le monde rire
C'est lors que seul je me retire
A-part en quelque lieu caché,
Comme la chaste Tourterelle
Perdant sa compagne fidelle,
Se branche sur vn tronc seiché :

Le beau jour jamays ne m'esclaire
Tousjours vne nuict solitaire
Couure mes yeux de son bendeau,
Ie ne voy rien que des ténèbres,
Ie n'enten que des chans funèbres
Seurs augures de mon tombeau.

La france en deux pars diuisée
De guerre n'a guere embrasée
Sent or'le doux fruict d'vne paix,
Mais las ! nul fruict je n'en raporte
Car la guerre est tousjours plus forte
Entre mes pensees que jamais.

Pensers qui sont dedans ma teste
Vn bruit estrange vne tempeste,
Et dressent cent mille combats
Mais tous à mon desauantage,
Car seul je porte le domage
Et la perte de leurs débatz.

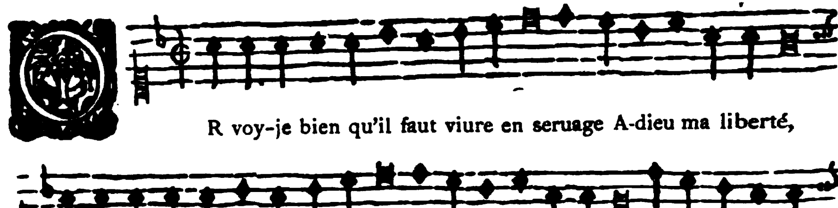
Las ! qu'amour me rend miserable
Las ! que le bien est peu durable,
Las ! que le sort m'est rigoureux
Las ! que les dieux me sont contraires
De m'accabler sous les miseres,
Quant je pense estre bien-heureux.

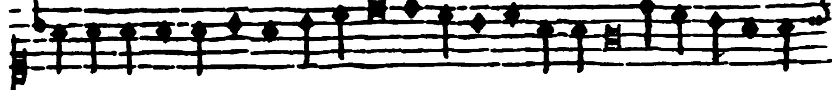
Ah ciel, cause de ma souffrance
He que n'ay-je au moings la puissance,
De me changer diuersement,
En Cycne, ou en pluie doree
Pour veoir la belle Cytheree
Qu'vn vulcan garde estroitement.

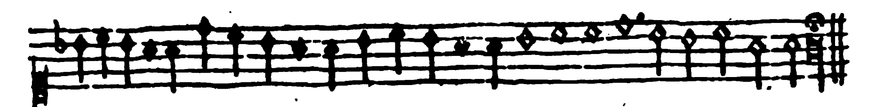
Mais le ciel en vain j'importvne
Le ciel chef de mon infortune,
Qui par vne trop dure loy
Me priue en uiuant de mon ame,
Car quand je suis loing de ma dame
Mon ame est absente de moy.

AV

DE BAIF.







I'ay veu le tems que si l'on m'eut dit garde
Amour te punira,
Tu ris de luy, tu ris mais quoy qu'il tarde,
De toy il se rira
Alors dit j'eusse
Ains que je fusse
De la sagette
Qu'aux cœurs il jette
Attaint au cœur le monde finira.

SVPERIVS 6

Mays qu'ay-je fait de ma fiere arrogance
Ou est ce braue cœur
Je cognoy tard ma sotte outrecuidance
Amour en ta rigueur
Ie le confesse
Vne maitresse
D'heur grand ornee
Tu m'as donnée
Vaincu je suis, et tu es le vainqueur.

Et quel moyen ay-je oublié de tayre
Pour rompre ta prison
Et quel remede à mon grand mal contraire
Pour auoir guerison
Mais toute peine
M'a esté vaine
Il n'est plus heure
Qu'on me sèqueure
Trop à gaigné dedans moy la poison.

J'ay bien voulu moy mesme me contraindre
De Francine haïr
(Pardon Francine et mon mal n'en est moindre
Et je veux t'obéir)
Ou que la vice
De vertu vice
Tay voulu faire
Pour m'en distraire
Mais c'est en vain qu'amour je veux fuir.

Mesme cuidant (ô cuider execrable)
Mon tourment aleger
I'ay bien osé par vn vers difamable
La vouloir outrager
Mais mon martyre,
M'a fait dédire,
La vraye plainte,
Plus que la feinte,
Peut de l'amour la peine soulager.

DE BAIF.

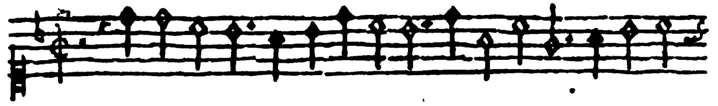
Vous jeunes gens qu'amour dé-ja menace
Fuyez ce traistre archer,
Fuyez son arc courans de place en place
Ne vous laissez toucher,
Puis que la fleche
A fait sa breche
C'est grand sotise
Si l'on sauise
Aprés le coup du tireur naprocher

Heureux celuy qui d'autruy le domage
A fait bien auisé,
Sï j'eusse peu de bonne heure estre sage
Deuant qu'il eust visé
Plus sein je fusse,
De luy je n'eusse,
Par auanture
Ce que jendure
Et ne vayquisse ainsi martirisé.

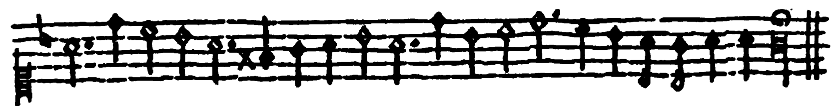
Bien que mon mal me cause vn grand martire,
En cruelle vigueur,
Heureux vrayment de l'auoir me puis dire
Pour si grande valeur :
Ie reçoy gloire.
De sa victoyre,
L'honneur surmonte
La foible honte
S'on est vaincu par vn braue vainqueur.

Puis que mon mal est si grand qu'il refuse
L'espoir de guerison,
Ie feray bien si doucement j'abuse
L'effet de sa poison,
L'accoutumance,
Sert d'alegeance,
Quand on suporte
De vertu forte
Ce qui ne peut s'amender par raison.

SVPERIVS. 7

As que nous somes misérables, D'estre serues desous les



loix Des hommes légers et muables, Plus que le feuillage des boys.

Les pensers des hommes resamblent
A l'air, aux vents, et aux saisons
Et aux girouettes qui tremblent
Incessamment sur les maisons.

Leur amour est ferme et constante,
Comme la mer grosse de flots
Qui bruit, qui court, qui se tourmente
Et jamays n'arreste en repos

Ce n'est que vent que de leur teste,
De vent est leur entendement
Les vens encor' et la tempeste,
Ne vont point si légèrement.

Ces soupirs qui sortent sans peine
De leur estomach si souuent,
N'est-ce vne preuue assez certaine
Qu'au dedens ilz n'ont que du vent.

DESPORTES

Qui se fie en chose si vaine
Il seme sans espoir de fruit
Il veut bastir dessus l'areine
Ou sur la glace d'vne nuit.

Ilz font des dieux en leur pensée
Qui comme eux ont l'esprit léger,
Se rians de la foy faucée
Et de voir bien souuent changer.

Ceux qui peuuent mieux faire acroire
Et sont menteurs plus asseurez
Entre eux sont esleuez en gloyre
Et sont comme Dieux adorez.

Car ilz tiennent pour grand louange
Quand on les estime inconstans
Et disent que tems se change
Et que le sage suit le tems.

Mais las ! qui ne seroit esprise
Quand on ne sçait leurs fictions,
Lorsqu'auec si grande feintise
Ilz descouurent leurs passions.

De leur cœur sort vne fournaise
Leurs yeux sont deux ruisseaux coulans
Ce n'est que feu, ce n'est que braise,
Mesmes leurs propos sont brullans.

Mais c'est ardant feu qui les tue
Et rend leur esprit consumé
C'est un feu de paille menue
Aussi-tot esteint qu'alumé

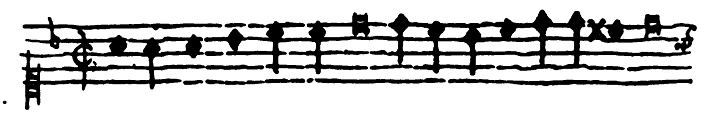
Et les torrents qui font descendre
Pour notre douceur esmouuoir
Ce sont des appatz à surprendre
Celles qui veullent déçeuoir.

Ainsi loyseleur au boccage
Prent les oyseaux par ses chansons
Et le pescheur sur le riuage
Tend ses filletz pour les poissons,

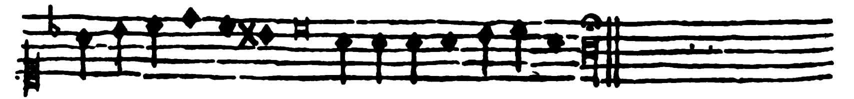
Sommes nous donc pas misérables
D'estre serues dessoubz les loix
Des hommes legers et muables
Plus que fueillage des boys.

SVPERIVS. 8





Ais voyez mon cher esmoy, Voyez combien de merueilles



Vous perfaites dedans moy Par voz beautéz nompareilles.

De telle façon voz yeux
Votre ris, et votre grace
Votre front, et voz cheueux,
Et votre angelique face.

Me bruslent depuis le jour
Que j'en eu la cognoissance,
Desirant par grande amour
En auoir la jouissance.

Que sans laide de mes pleurs
Dont ma vie est arrosée,
Long tems a que les chaleurs
D'Amour l'eussent embrasée.

Au contraire voz beaux yeux
Votre ris, et votre grace,
Votre front, et voz cheueux,
Et votre angelique face.

RONSARD.

Me gelent depuis le jour
Que j'en eu la cognoissance?
Desirant par grande amour
En auoir la jouissance.

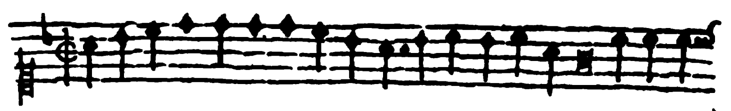
Que sans laide des chaleurs
Dont mon ame est ambrasée
Long tems a que par mes pleurs
En eau se fut espuisée.

Voyez donc mon cher esmoy:
Voyez combien de merueilles
Vous perfaittes dedans moy:
Pour voz beautez nompareilles.

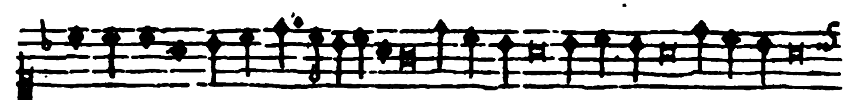


SVPERIVS 9

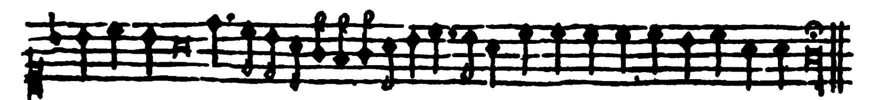




Vand le gril chante aù son du gringolin Derin din din din din Madame



dit qu'on lui huche martin Derin din din din Gentil martin ô beau martin Saute martn



danse martin Din derin din din din din din din din din din O que ne suis-je au lieu de ce martin.

Au point du jour quand chante le serin
Derin din din din din
Ma-dame dit qu'on luy huche martin
Derin din din din
Gentil martin

Quand le coq chante aprochant le matin
Derin din din din din
Ma dame dit qu'on luy huche martin
Derin din din din
Gentil martin

SVPERIVS

Et quand ell'oyt fraper chez son voysin
Derin din din din din
Ma dame dit qu'on luy huche martin,
Derin din din din din
Gentil martin.

Quand heurte à l'huys le questeur augustin
Derin din din din din
Ma dame dit qu'on luy huche martin
Derin din din din
Ou Augustin ou bien martin
Puis l'Augustin apres martin
Din derin din din din din din din din
O que ne suis-je augustin ou martin.

Vn jour martin dansoit avec Catin
Derin din din din din

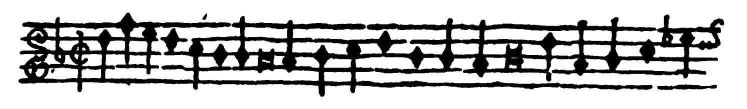
Ma dame l'oyt elle s'escrie martin
Derin din din din
Hola martin, viença martin,
Ca haut martin, monte martin,
Din derin din din din din din din din.
O que ne suis-je au lieu de ce martin.

Lors dit grondant entre ses dens martin
Derin din din din din
Ne suis-je pas vn harrassé mastin
Derin din din din

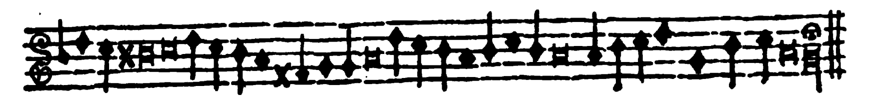
Soir et matin, tousjours martin
Martin martin venez martin
Din derin din din din din din din din
Ie ne croy pas qu'on n'en veuille la fin.

SILLAC

10

E ciel qui fut large donneur De l'infortune et du bonheur, Forgea noz destins



à l'enuie: Il vous donna loy de blesser Et à moy de ne me lasser De vous aimer toute ma vie

Il vous à fait le teint vermeil
Aux couleurs du primtems pareil,
Et paré voz leures de roſes
Deſus moy il à eu pouuoir
De commander à mon vouloir
De vous aymer sur toutes choſes,

Ainſi que dans vne foreſt
Vn arbre éleué qui paroit
Se montre le Roy d'vn bocaige,
Ainſi sur mes affections
Voz plus rares perfections
Ont choiſi pareil auantage.

SILLAC.

Ainſi que Zephir gratieux
Remplit d'odeur l'air & les cieux
En rasant les fleurs par la plaine
Ainſi, ô bien-heureux! je ſens
Remplir mes esprits & mes ſens
De la douceur de votre haleine.

Votre bel œil & le soleil,
Ont tous deux vn pouuoir pareil,
L'un donne vigueur aux fleurettes,
L'autre plus rempli de douceur
Au meilleur endroit de mon cœur
Fait renaiſtre les amourettes.

De branche en branche autour de l'aire
Les oyſeaux vont apres leur mère
Par l'air ſ'accoutumans voler
Voz beaux cheueux ce ſont ombrages
Ou amour en mille paſſages
Ses petis aprend à voler.

Qui à veu deux beaux lis germains
Il void la blancheur de voz mains,
Et sur votre gorge d'iuoyre
La rondeur de deux beaux tetins
Ce ſont les deux globes certains
Ou amour plante ſa victoyre.

Mais pourquoy le ciel a il fait
Vn ſujet en vous ſi parfait
De ce qu'on void en apparence,
Pour loger dans l'interieur
La haine, l'enuye, & rigueur,
Ennemis de mon eſpérance.

I'oſe jurer que l'immortel
Au monde n'a rien fait de tel
Que votre beauté ſi diuine,
Mais auſſi je puis aſſeurer
Qu'autre ne ſçauroit endurer
Le feu qui brusle ma poictrine.

La harpe d'Orphée pouuoit
Attirer ce qu'elle vouloit,
Le ſon de votre voyx ma-dame
Plus que n'eſt l'amour gratieux
Me peut attirer en tous lieux
Le cœur, l'esprit, le cors, & l'ame.

SVPERIVS. II

Ainſi qu'vn lierre a l'entour
Des ruines la vielle tour
Garde de chœur en decadence :
Ainſi de votre main ſerré,
Je nage craintif enſerré
Entre la mort & l'eſperance

Si votre œil eſt au mien fiché
Le mien eſt au vostre attaché
Et ne ſçaroys quoy que je face
Garder mon ame en vous voyant
Qu'hors de moy ne ſ'aille perdant
Dedans les traitz de votre face.

Si toſt que je penſe venir
Vers vous pour vous entretenir
Votre beauté ſi fort m'enflamme
Qu'au beau millieu de mon diſcours
Ie ſens mille petis amours
Qui m'interrompent la parolle.

Si je m'en-vois en autre lieu
Ie rencontre ce petit Dieu,
Et ainſi que d'une fonteine
O miserable que je ſuis
Vn ruiſſeau de peine & d'ennuis,
Sans fin me remplit chaſque vaine.

Si je ſuis dans le lit couché
Il eſt dedans les draps caché
Et ſe loge dans ma ceruelle :
La jalouſie qui le ſuit
De crainte, de rage & de bruit
Me boute la puce en l'oreille.

Si je veux monter à cheual
Ce n'eſt que rengreger mon mal
Car ceſt enſant qui m'accompagne
Pour cela ne délaiſſe pas
Qui ne me dreſſe mille apats
Au beau milieu de la campaigne.

SILLAC.

Bref je refemble au papillon
Qui fait des tours vn milion
Pour fe bruler à la chandelle,
D'un feul point je fuis different
C'eft qu'il brulle vn coup feullement
Et je vy en mort eternelle.

Je fçay q'auprés de voz merites
Mes forces font par trop petites,
Mais amour qui à fait les loyx
Qui rengea tout foubs fa puiffance
N'a mis aucune différence
Entre les Pafteurs & les Roys.

Si on vouloit appeller faute
D'aymer vne chofe trop haute
O malheureux à qui les cieux
Auroyent fçeu donner en partage
Sur les autres tel auantage
Qu'on ne trouuast rien digne d'eux

Les graces & la majefté
Toufjours en honneur ont efté
Auffi void on le plus fouuent
Que quiconque éleue fi haut
Ses penfées, n'a jamais deffaut
N'y de cœur, n'y de jugement

Gardez que Dieu qui vous fit telle
N'use de vengeance pareille
Pour punir votte cruauté
Car fi ne fouffrez d'eftre aymée,
Si n'aymez eftant eftimée,
Vous abufez de la beauté.

Tandis que la jeuneffe blonde
Vous fait triompher fur le monde
Ayez de vous mefmes pitié
Laiffez vous aymer ma maitreffe
Et n'attendez que la vielleffe
Vous rende indigne d'amytié.

N'aymez point vn cœur imbecille
Mais vne ame qui soit gentille,
Qui sçache d'amour bien vser
De qui vous ayez affeurance
Qui du deuoir de reuerence
Ne veuille jamais abufer.

Qu'il soit tousjours en son deuoir,
Pour seruir à votre vouloir
Et que jamais ne se difpenfe
De croyre en son contentement,
Bien qu'il ayme perfaitement
Qu'il soit digne de recompenfe.

Quant à moy madame je jure,
Par tous les trauaux que j'endure,
Que je n'afpire à plus grand heur.
Et plus haute n'eft mon attente
Si ce n'eft de vous voir contente
Que je suis votre seruiteur.

Il est vray que fi votre grace
Mon defaut liberal surpaffe
En m'accordant quelque faueur,
Mon heur j'égaleray aux cieux
Et fi me rendez bien-heureux
A vous seule en sera l'honneur.

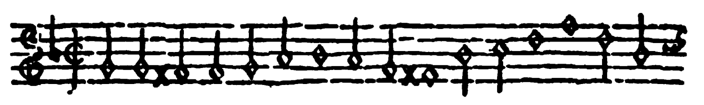
Mais las! auffi s'il ne vous plait
Iuger mon mal si grand qu'il eft
Faittes moy mourir maintenant,
Si tous les deux sont à mon choyx
I'ayme mieux mourir vne foys
Que de remourir si souvent.

O que je suis fol de penfer
Par la mort mon bien aduancer
Puisque l'ame estant immortelle
Et sans fin n'ayant sentiment
De vous aymer en s'envolant
Emporte le soin auec elle.

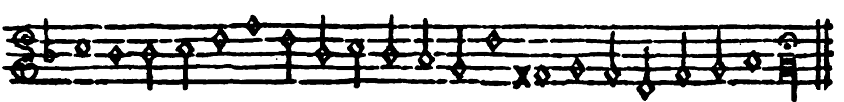
Voyla comment mort ou en vie
De moy vous serez bien seruie,
Ou fortuné, ou malheureux,
Ma peine ne peut eftre grande
Puis que celle qui me commande
A mesme pouvoir sur les cieux.

RONSARD.





Vand ce beau printems je voy l'aperçoy Rajeunir la terre et



l'onde, Et me semble que le jour Et l'amour Comme enfans naissent au monde.

Le jour qui plus beau se fait,
Nous refait
Plus belle et verde la terre,
Et amour armé de de traiz
Et d'atraiz
Dans noz cœurs nous fait la guerre.

Il respand de toutes pars
Feux et dards,
Et dompte sous sa puissance
Hommes, Bestes, et Oyseaux
Et les eaux
Luy rendent obéissance.

Venus auec son enfant
Triomphant,
Au haut de sa Coche assise,
Laisse ses Cygnes voller
Parmy l'air
Pour aller voir son Anchise.

Quelque part que ses beaux yeux
Par les cieux
Tournent leur lumieres belles
L'air qui se montre serain
Est tout plein
D'amoureusés estincelles.

Puis en descendant à bas
Sous ses pas
Croissent mille fleurs décloses
Les beaux lys et les œillets
Vermeillets
Y naissent auecq' les roses.

SVPERIVS. 13

Celuy vrayment est de fer
Qu'eschaufer,
Ne peut sa beauté divine,
Et en lieu d'humaine chair
Vn rocher
Porte au fond de la poictrine.

Ie sens en ce moys si beau
Le flambeau
D'amour qui m'échaufe l'ame
Y voyant de tous costez
Les beautez
Qu'il emprunte de ma dame.

Quand je voy tant de couleurs
Et de fleurs
Qui émaillent vn rivage,
Ie pense voir le beau teint.
Qui est peint
Si vermeil en son visage.

Quand je voy les grands rameaux
Des ormeaux,
Qui sont serrez de lierre,
Ie pense estre pris au lacs
De ses bras,
Quand sa belle main me serre

Quand j'entens la douce voyx
Par les boys
Du beau rossignol qui chante,
D'elle je pense jouir
Et oyr
Sa douce voix qui m'enchante.

Quand Zephyre meine vn bruit
Qui se suit
Au trauers d'une ramée;
Des propos il me souvient,
Que me tient
Seule à seul ma bien aymée.

Quand je voy en quelque endroit
Vn pin droit
Ou quelque arbre qui sesleuet
Ie me laisse deceuoir,
Pensant voir
Sa belle taille et sa greue.

Quand je voy dans vn jardin
Au matin,
S'éclore vne fleur nouuelle
I'accompare le bouton,
Au teton
De son beau sein qui pommele

Quand le Soleil tout riant,
D'orient
Nous monstre sa blonde tresse
Il me semble que je voy
Pres de moy
Leuer ma belle maistresse.

B V

RONSARD.

Quand je sens parmy les préz
  Diaprez
Les fleurs dont la terr' est pleine
Lors je fais croire à mes sens
  Que je sens
La douceur de son haleine.

Bref je fais comparaison,
  Par raison
Du printems et de m'amye :
Il donne aux fleurs la vigueur
  Et mon cœur
D'elle prend vigueur et vie.

Ie voudrois au bruit de l'eau
  D'un ruisseau
Desplier ses tresses blondes
Frizant en autant de neuds,
  Ses cheueux
Que je verrois frizer d'ondes.

Je voudroys pour la tenir,
  Deuenir
Dieu de ses forests desertes,
La baisant autant de foys
  Qu'en vn boys,
Il y a de fueilles vertes.

Ha maitresse mon soucy,
  Vien icy,
Vien contempler la verdure :
Les fleurs de mon amitié
  Ont pitié,
Et seule tu n'en as cure.

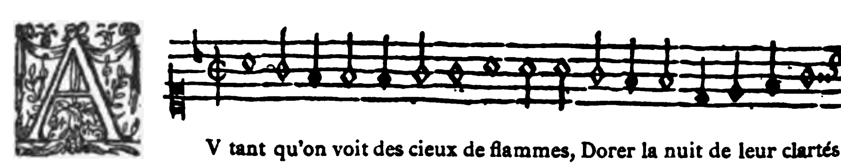
Au moins leue un peu tes yeux
  Gratieux
Et voy ces deux colombelles,
Qui font naturellement
  Doucement
L'amour du bec et des aisles

Et nous sous ombre d'honneur,
  Le bonheur.
Trahissons par vne crainte :
Les oyseaux sont plus heureux
  Amoureùx,
Qui font l'amour contrainte

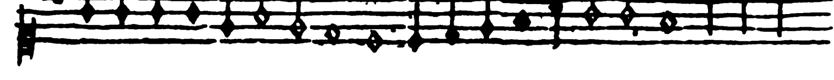
Toute fois ne perdons pas
  Noz esbats
Pour ces loix tant rigoreuses,
Mais si tu m'en crois viuons
  Et suyuons
Les Colombes amoureuses.

Pour effacer mon esmoy
  Baise moy,
Rebaise moy ma Déesse
Ne laissons passer en vein,
  Si soudain,
Les ans de notre jeunesse

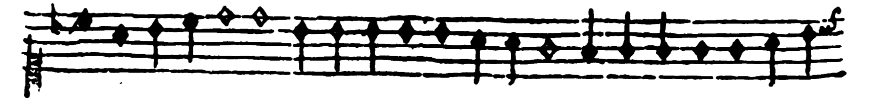

SVPERIVS. 14



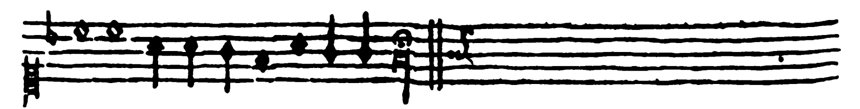
V tant qu'on voit des cieux de flammes, Dorer la nuit de leur clartés



Autant voit on icy de dames Orner ce soir de leurs beautez Autant qu'on



void dans une pree De beautés peintes sur les fleurs Autant ceste troupPe sa-



crée, Est belle de mille coulleurs.

RONSARD.

La Cyprine & ses graces nues
Se desrobans de leur séjour
Sont au festin icy venues
Pour de la nuit faire vn beau jour.

Ce ne sont point femmes mortelles
Qui vous esclairent de leurs yeux.
Ce sont déesses éternelles
Qui pour vn jour quittent les cieux.

Quand amour perdroit les flammeches
Et ses dardz trampez de soucy
Il trouueroit assez de fleches.
Aux yeux de ces dames icy

Amour qui cause noz détresses
Par la cruauté de ses dardz
Fait son arc de leurs blondes tresses
Et les flèches de leurs regardz.

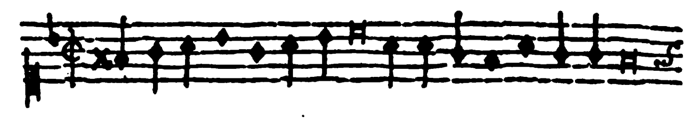
Il ne faut plus que l'on désire
Qu'autre saison puisse arriuer
Voyci un printems qui soupire
Les fleurs au milieu de l'hyuer.

Ce moys de Ianuier qui surmonte
Apuril par la vertu des yeux
De ces damoyselles fait honte
Au printems le plus gratieux.

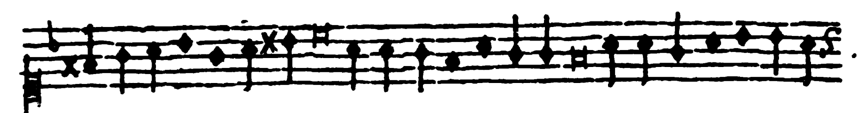
Le grand Dieu archer du tonnerre
Puisse sans moy l'air habiter
Il me plait bien de voir en terre
Ce qui peult blesser Iuppiter.

Les dieux espris comme nous sommes
Pour l'amour quitend leur sejour:
Mais je ne voy point que les hommes
Ailent la-haut faire l'amour.

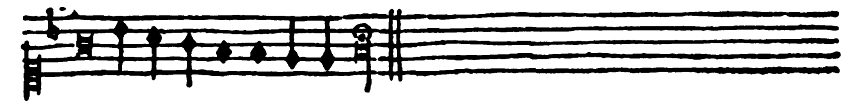
SVPERIVS 15

As je n'eusse jamais pensé Dame qui cause ma langueur,



De veoir ainsi récompensé Mon seruice d'vne rigueur, Et qu'en lieu de me secou-



rir Ta cruauté m'eut faict mourir.

Si bien acort j'eusse aperceu
Quand je te vy premièrement
Le mal que j'ay depuis receu

Pour t'aymer trop loyalement
Mon cœur qui franc auoit vescu
N'eut pas esté si tost vaincu,

RONSARD.

Mais tu feis promettre à tes yeux
Qui seuls me vindrent deceuoyr,
De me donner encore mieux
Que mon cœur n'esperoit auoyr :
Puis comme jaloux de mon bien
Ont transformé mon ayse en rien.

Si tost que je vy leur beauté
Amour me força d'un désir
D'assujetir ma loyauté
Sous l'empire de leur plaisir,
Et decocha de leur regard
Contre mon cœur le premier dard.

Ce fut Dame ton bel acueil
Qui pour me faire bien-heureux,
Mourir par la clef de ton œil,
Le paradis des Amoureux,
Et fait esclaue en si beau lieu
D'un homme je deuins vn Dieu.

Si bien que n'estant plus à moy
Mais à l'œil qui m'auoit blessé
Mon cœur en gage de ma foy
A mon vainqueur je delaissay
Ou serf si doucement il est
Qu'autre liberté ne luy plaist.

Et bien qu'il souffre jours et nuits
Mainte amoureuse aduersité,
Le plus cruel de ses ennuis
Luy semble vne félicité
Et ne sçauroit jamais vouloir
Qu'vn autre œil le face douloir.

Vn grand rocher qui a le dos,
Et les piéds tousjours outragez
Ore des vens, ore des flots
Contre les riues enragez
N'est point si ferme que mon cœur
Sous l'orage d'vne vigueur.

SVPERIVS. 16

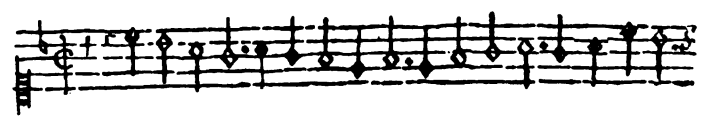
Car luy de plus en plus aymant
Les beaux yeux qui l'ont en-rheté,
Semble du tout au Diamant
Qui pour garder sa fermeté,
Se rompt plustost sous le marteau,
Que de se voir tailler de nouueau.

Ainsi ne l'or qui peut tenter
Ny grace, beauté, ny maintien.
Me sçauroyent dans mon cœur entrer
Vn autre portrait que le tien.
Et plus-tost il mourroit d'ennuy
Que d'en souffrir vn autre en luy.

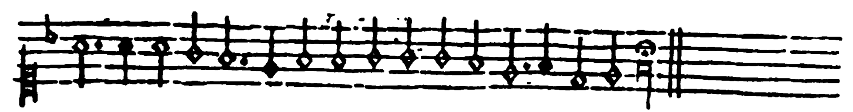
Il ne faut doncq pour empêcher
Qu'vne autre dame en ait sa part
L'enuironner d'un grand rocher,
Ou d'une folle, ou d'un rempart,
Amour te la si bien conquis,
Que plus il ne peut estre acquis.

Chanson, les estoilles seront
La nuit sans les cieux allumer,
Et plus tost les vens cesseront
De tempester dessus la mer
Que de ses yeux la cruauté
Puisse amoindrir ma loyauté.

RONSARD.

Emandes-tu douce ennemie Qu'elle est pour toy ma pauure vi-



e? Hélas certainement elle est Telle qu'ordonner te la plait.

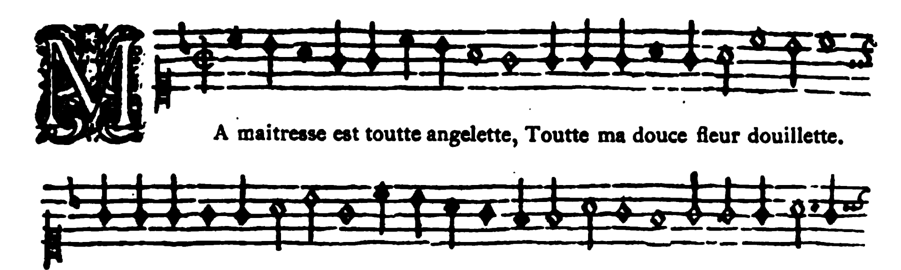
Pauure chetiue & langoureufe
Dolente, triste, malheureufe,
Et tout le plus facheux esmoy
D'amour facheux, loge chez moy

Aprez demandes tu mamie,
Quelle compagnie a ma vie?
Certes accompagnee elle est
De telz compagnons qu'il te plait.

Ennuy, trauail, peine, tristesse
Larmes, soupirs, sanglotz, deftreffes
Et tout le plus facheux soucy
D'amour facheux y loge auffi.

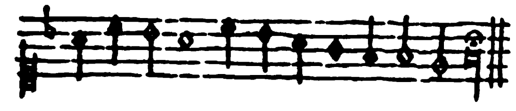
Vayla comment pour toy, Marie
Ie traine ma chetiue uie,
Heureux du mal que je recoy
Pour t'aymer cent foys plus que moy.

SVPERIVS. 17



A maitresse est toutte angelette, Toutte ma douce fleur douillette.

Toutte mon gratieux acueil. Toutte ma petite brunette. Toute ma douce



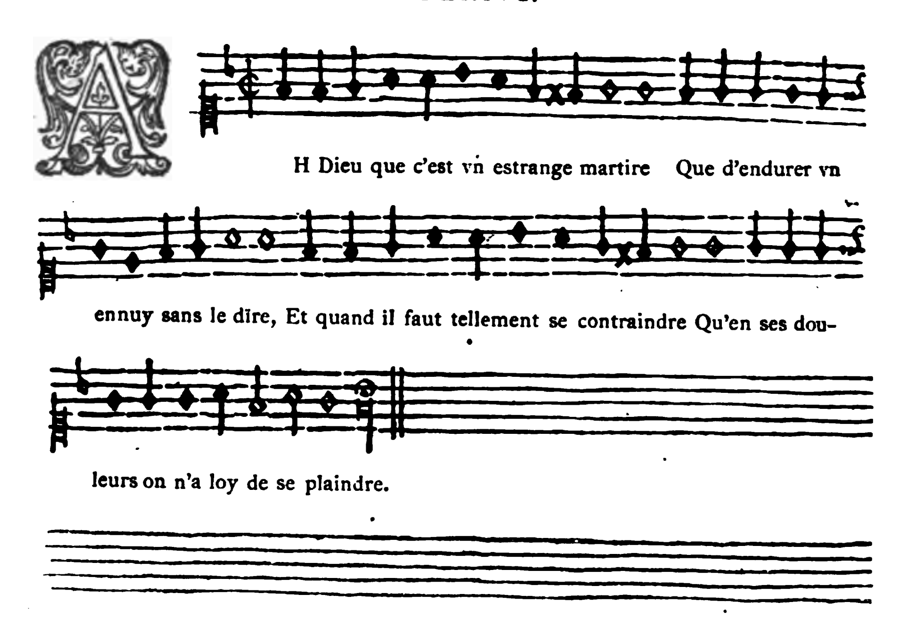
mignonnette. Toutte mon cœur, toutte mon œil,

Toute ma muse et ma charité,
Toute le gain de mon mérite,
Toute mon tout, toute mon rien,
Toute ma maitresse marie,
Toute ma douee tromperie,
Toute mon mal, toute mon bien

Toute mon miel, & ma delice,
Toute ma gentille malice.
Toute ma joye, & ma langueur.
Toute ma petite angeuine.
Ma toute simple, & toute fine.
Toute mon âme & tout mon cœur,

Encor' vn enuieux me nie,
Que je ne doys aymer ma mie:
Mais quoy? si ce sot enuieux,
Difoit que mes yeux je n'aymaffe,
Voudriés-vous bien que je laiffaffe
Pour vn sot à n'aymer mes yeux?

SVPERIVS.



SVPERIVS. 18

Le feu couuert a plus de violence
Que n'a celuy qui ses flammes eslance,
L'eau qu'on arreste en est plus irritée
Et bruit plus fort plus el'e est arrestée.

Vous qui ſauez la douleur qui me domte
S'il n'eſt permis que mon mal je vous conte
Iugés au moins ſi je suis en mal aise
Quand vous voyant il faut que je me taiſe

Vous qui ſcauez l'amour que je vous porte
N'eſtimez pas ma peine eſtre moins forte
Mays puisqu'Amour noz deux Ames aſſemble
C'eſt bien raiſon que nous ſouffrions en-
(semble

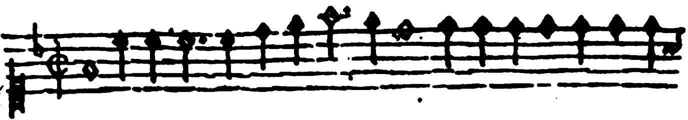
O vain penser ô sotte outrecuidance
D'auoir espoir qu'vne veine deffence
Change deux cœurs de ſi forte racine
D'une amitié dont l'eſſance est diuine.

Ceſte rigueur nous peut bien interdire
Les doux propos que nous nous ſoulions dire
Et retenir notre amour en silence
Mais sur noz cœurs ne festent ſa puiſſance.

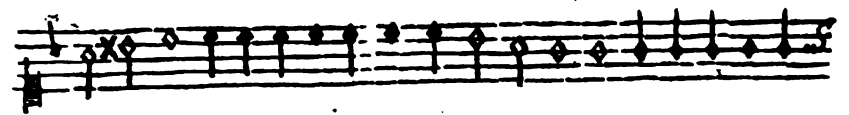
Au moins migonne au lieu de la parolle
Conſole moy d'un regard qui m'affole
Et d'une œuillade en secret eslancée
Donne ſecours a ma triste pensée

Et vous mon cœur vsez en de la ſorte
Résucitant mon eſpérance morte
Chassés ma peine & par la douce flame
De voz regardz donnés vie à mon ame.

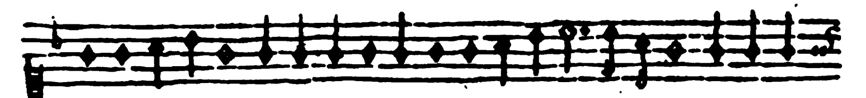
RONSA'RD,

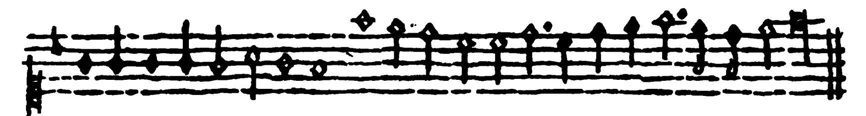
E suis amour le grand maistre des dieux, Ie suis celuy qui fait mou-



uoir les cieux, Ie suis celuy qui gouuerne le monde. Qui le premier hors



de la mace éclos, Donnay lumiere et fendi le Chaos, Don fut ba-



ty ceste machine ronde. D'ont fut bati cette machine ron- de

SVPERIVS. 19

Rien ne ſçauroit à Ton arc reſiſter,
Rien ne pourroit mes fléches éuiter,
Et enfant nud te fai tous jours la guerre
Tout m'obeit les oiſeaux esmaillés
Et de la mer les poiſſons eſcaillés
Et les mortelz qui habitent la terre.

La paix, la treue, et la guerre me plaît,
Du ſang humain mon apetit ſe paît.
Et volontiers ie m'abreuue de larmes,
Les plus hauteins ſont pris à mon lien
Le Corſelet au ſoldat ne ſert rien
Et le harnois deffent le gendarme.

Ie tourne, change, et renuerſe & deffaitz
Ce que je veux, et puis je le refaitz
Et de mon feu toute ame eſt eſchauffée,
Ie ſuis de tout le ſeigneur & le roy :
Rois & ſeigneurs vont captifs après moi
Et de leurs cœurs se baſtis mon trophée.

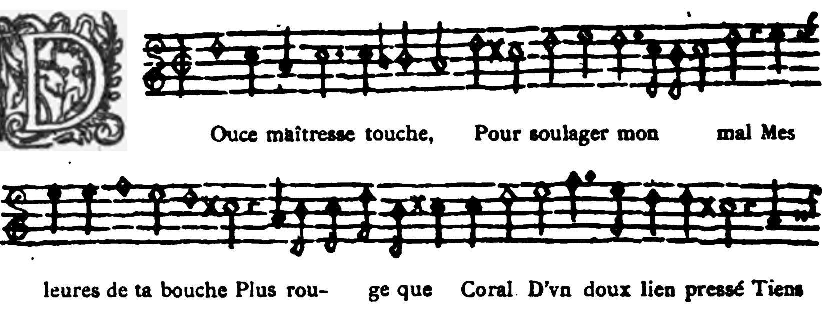
De Iupiter j'ay le ſceptre domte.
Iuſques aux enfers j'ay Pluton surmonté
Et de Neptune j'ay bleſsé la poictrine
De rien ne ſert aux ondes la froideur
Que les tritons, ne ſentent mon ardeur,
Et que mon feu n'embraſe la marine.

L'homme eſt de plomb & de rocher & de bois
Qui n'a ſenti les traitz de mon carquois
Seul je les faitz & courtois & adextre
Les cœurs sans moi languiſſent refroidis
Ie les rendz chaufz animés & hardis
Et bref ie ſuis de toute choſe maiſtre.

Qui ne me voit au monde ne voit rien
Ie suis du monde et le mal et le bien,
Ie suis le doux et l'amer tout ensemble,
Ie n'ay patron n'i exemple que moy
Ie ſuis mon tout ma puissance et ma loy
Et seullement à moi seul ie reſemble.

Iuno la grand aussi Venus me fuit
Et la guerriere en pompe me conduit,
Ie ſuis aueugle & si j'ay bonne veue
Ie ſuis enfant et ſi ſuis des plus vieux,
Foible & puiſſant superbe & gratieux,
Et ſans viser ie frappe à l'improueu :

RONSARD.



mon col embrassé d'vn doux lien pressé. Tiens mon col embrassé.

Puis face deſſus face
Regarde moy les ieux,
Affin que ton trait paſſe
De mon cœur soucieux
Lequel ne vit ſi non
D'Amour et de ton nom.

RONSARD. 20

Ie l'ay veu fier et braue,
Auant que ta beauté
Pour eſtre son esclaue
Doucement l'euſt donté,
Mais son mal luy plaît bien
Pourveu qu'il meure tien.

Belle par qui je donne
A mes yeux tant d'esmoy,
Baiſe moy ma mignonne
Cent fois rebaiſe moy :
Et quoi faut il en vain
Languir deſſus mon sein ?

Maiſtresse je n'ay garde
De vouloir t'eſueiller,
Heureux quand je regarde
Tes beaux yeux ſommeiller,
Heureux quand je les voy
Endormis deſſus moy.

Veux tu que je les baiſe
A fin de les ouurir,
Hâ tu fais la mauuaiſe,
Pour me faire mourir,
Ie meurs entre tes bras
Et ſil ne t'en chaut pas !

Ha ma chere ennemye
Si tu veux m'apaiſer
Redonne moi la vie
Par l'eſprit d'un baiser,
Ha ! j'en ay la douceur
Senti iuſques au cœur.

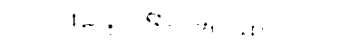
C'est vne douce rage
Qui nous point doucement
Quand d'un meſme courage
On l'aime inceſſamment :
Heureux ſera le jour
Que je mourray d'Amour.

C iiij



Photogravure Dujardin





100

RELIURE GENRE GROLIER

N° 233 du Cat. Morante

FILLEVL.



Comme l'oiſeleur au boys
Pippe de ſa fainte voix
Se Rossignol qui chante,
L'Amour armé de ſes dards,
Dans les gratieux regards
Se recele et nous enchante

On void toſt aprés l'Hiuer
Le gay primtems arriuer,
Puis l'eſté & puis l'Autonne
L'Amour sans loy, ne raison,
Fleurit en toute saison
Et toujours il rebourjonne.

SVPERIVS. 21

Je n'euſſe jamais penſé
Qu'il euſt tellement bleſſé
Mon cœur vuidé de courage
Mais dans vn eſtroit lien
Il le ſerre, & n'y à rien
Qui liberté luy preſage.

Ainſi qu'au tems le plus chaut
L'eſclair qui chet de là haut
Nous vient esblouir la veüe :
Iay perdu ſoudainement
Et l'œil & le ſentiment,
Que j'ay la plaie recüe.

Hoſte depuis dans le ſein
J'ay ce meurtrier inhumain
Qui ma douleur renouuelle :
Le ſoucy & les ennuis
Qui veillent toutes les nuis
Y ſont ma peine eternelle.

Vous qui n'auez point encor'
Senti ſes trais pointus d'or
Dedans la poitrine ſaine :
Fuiez-le d'vn vitte pas,
Et ne gouttez les appas
Qu'il vous preſente à main plaine.

Mais, helas, ou fuirez-vous
Les appas qui sont si doux
De ce Dieu qui partout volle
Dautant meſme que plus tard
Au cœur on recoit ſon dart
Et d'autant plus on affolle.

Puis qu'il veut tout surmonter
Il se faut laiſſer domter,
Et obeir de bonne heure :
Il n'y a homme n'y lieu
Contre la force d'vn dieu
Qui en seureté demeure.

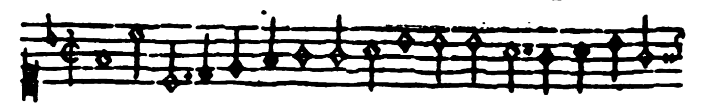
C V

CHANT TRIOMFAL

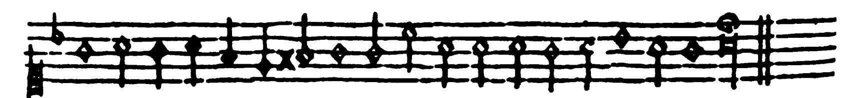
POVR IOVER SVR LA LIRE
sur l'insigne victoyre qu'il a pleu à Dieu
donner à Monsieur
frère du
Roy.

S

RONSARD

El qu'un petit Aygle fort, Braue & fort, Dessous l'aelle de sa me-



re, Et d'ongles tortus et longs, Aux dragons, Faict guerre sortant de l'ayre.

SVPERIVS. 22

Tel qu'vn jeune Lionneau
Tout nouueau,
Quitant cauerne & boccage,
Pour premier combat assaut,
D'vn cœur haut,
Quelque grand Taureau ſauuage.

Tel aux deſpens de leurs dos,
Huguenotz,
Ont ſenti ce jeune Prince,
Filz de Roy, frere de Roy,
Dont la foy,
Merite vn autre prouince.

A peine ſur ſon menton.
Vn cotton,
Tendrelet ſe laiſſe eſpandre,
Ieune trompant le trompeur
S'eſt ſans peur
Montré digne d'Alexandre.

Il à marchant des premiers,
De Lauriers,
Orné ſon front & ſa bende,
Et comme vn guerrier parfait
Sa main fait
Ensemble ſa voix commande.

Il à tranché le lien,
Gordien,
Pour noz bonnes deſtinées,
Il à tranché le licol,
Qui au col,
Nous pendoit des huit annees.

Il à d'vn glaiue tranchant,
Au mechant,
Couppé la force & l'audace,
Il à des ennemis fortz
Les grands corps
Fait tomber deſſus la place.

RONSARD.

Ils ont efté combatus,
Abatus,
Terraflez deffus la poudre,
Comme chefnes efbranchez
Trebuchez
Dessous l'esclat d'vne foudre.

De sang ils gifent couuertz
A l'enuers,
Tesmoings de sa main vaillante,
Ilz ont efté foudroiez
Poudroyez
Sur les bordz de la Charente.

Charente qui prend son nom
D'Acheron,
Leur fert de port & de guide,
Paffant de fureur efpritz
Leurs espritz,
Au riuage Acheronide.

Leurs corps ouuers de cent coups
Sont aux loups,
La proye sans fepulture,
Et les autres fans tombeaux,
Au Corbeaux,
Seruent aux chams de pature.

Ny le tranchant coutelas,
Ny le bras,
Ny force à la guerre adextre
Ne fert de rien à la fin,
Au plus fin,
Quand on fe prend à fon maiftre.

Du fort pere vient l'enfant
Triomphant,
Le cheual ensuit fa race,
Le chien qui de bon fang part,
Va gaillard,
De luy mefmes à la chaffe,

SVPERIVS. 23

Ainfi Pirrhe Achilleen
Du Troyen
Couppa la guerre ancienne,
L'anceant en l'age ou tu es,
Les feux grecz,
Dedans la ville Troyenne.

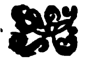
Ainfi prince valheureux,
Bien-heureux,
Tu metz fin à noftre guerre,
Qui depuis huit ans paffez
Oppreffez,
Nous tenoit les cœurs en erre

Ce que les vieux n'auoient fçeu
Tu l'as peu
Par-acheuer en une heure:

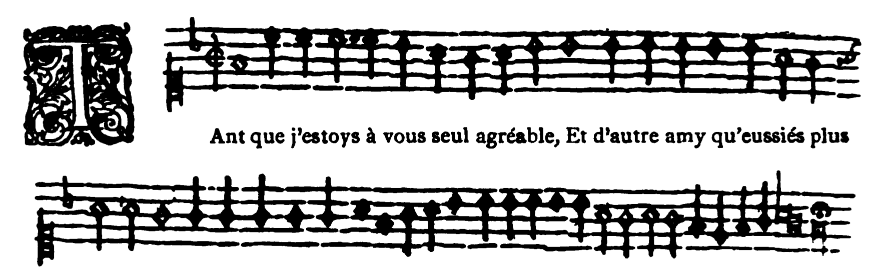
Auffi prince de bonheur,
Tout l'honneur,
Sans compagnon t'en demeure.

A Dieu graces te rendons
Et fendons
L'air fous l'hymne de victoire
Poussans gaillards & joieux.
Jusque'aux cieux,
Ton nom, tes faiz & ta gloire.

Et foit au premier refueil,
Du foleil
Soit qu'en la mer il abaiffe,
Tousjours nous chantons Henry,
Fauory,
De Mars & de la jeuneffe.



SVPERIVS.



que moy cher Votre blanc fain ne se laissoit toucher Chacun jugeoit mon heur incomparable

Tant que n'auez d'autre amour efté pris
Et n'a eftté Anne la mieux aymee
Dont maintenant vous eftes fi efpris
I'auoys par tout grand los & renommee.

Anne de vray à fur moy tel pouuoir
Que par fes yeux à mon ame rauie
Et fi voudrois de bon cœur receuoir
La mort pour elle en la laiffant enuie,

Zerbin me plait auffi fuis j'en fa grace
Et ne croy point qu'autre en beauté le p ffe
Pour qui voudroys plus d'vne mort choifir,
En luy laiffant longue vie en plaifir.

Que diriez vous fi l'amitié première
Nous réunit infeparablement
Et si voiez Anne mife en arriere
Et vous de moy aimer parfaictement

Bien que Zerbin foit vn aftre entre tous
Clair & luifant & plain de fermeté
Vous de defpit & de legereté
Viure & mourir je veux auec vous.



TABLE.

FIN


PAR ADRIAN LE ROY ET ROBERT BALLART IMPRIMEVRS DV ROY · A PARIS
AV MONT PARNASSE RVE S·IEAN DE BEAWOIS

BIBLIOGRAPHIE

DE LA NÉCESSITÉ DE FAIRE PARAITRE UN SUPPLÉMENT
au
Manuel du Libraire.

Le *Manuel du Libraire*, tel qu'il se présente dans sa cinquième édition (*Paris*, 1860-1864), est un véritable monument élevé à la science bibliographique; les renseignements exacts y abondent, les recherches les plus persévérantes ont été nécessaires pour grouper cette masse d'informations; on peut signaler, entre bien des articles, ceux qui concernent la collection des *Voyages* publiés par les De Bry et les œuvres du poète Ronsard comme des chefs-d'œuvre en leur genre; mais le *Manuel* est soumis comme toutes les productions humaines à l'influence du temps; sa publication date de plus de dix ans; il est forcément arriéré sur bien des points et chaque année ajoute inévitablement aux lacunes que la force des choses lui impose.

C'est principalement au point de vue des adjudications de livres précieux que le *Manuel* a complétement cessé de servir de règle, et cela par suite de la hausse extraordinaire qui s'est manifestée dans la valeur attachée par d'opulents bibliophiles à des volumes d'une extrême rareté, à des reliures d'une beauté remarquable.

La vente de M. J.-Ch. Brunet lui-même, celles de MM. J. Pichon, Potier et plusieurs autres, offrent à cet égard des exemples fort nombreux.

Qu'il nous soit permis d'en signaler quelques-uns.

Le *Manuel* indique un exemplaire des *Contes* de La Fontaine, édition de 1762, avec reliure en maroquin à compartiments en mosaïque, représentant des fleurs; 266 francs, F. Didot en 1811, et 625 francs, La Bédoyère en 1839; ajoutez 7,200 francs, Brunet, n° 339.

Le *Manuel* signale comme la plus précieuse des éditions elzéviriennes, le *Pastissier françois* de 1655, petit bouquin assez mal imprimé, qu'il faut se procurer à tout prix. Il indique des adjudications depuis 101 jusqu'à 325 francs. Qu'aurait dit M. Brunet, s'il avait pu prévoir que ce bouquin a été payé 1,050 francs à la vente Yéméniz, n° 1050; 1,200 francs à celle de La Villestreux, n° 158, et qu'enfin l'exemplaire de M. Bignon (il avait été cédé à 210 fr.) est arrivé à 2,910 francs à la vente Potier, en 1870, n° 530?

Les *Contes de Fées* de Perrault, édition de *Paris*, *Lamy*, 1781, 2 tom. en un volume in-12, ont atteint, lorsqu'ils sont tirés sur papier de Hollande, des prix qu'il est permis de regarder comme excessifs. Le *Manuel* cite des adjudications de 40 à 661 francs, et il fait observer qu'en 1810, le

libraire vendait 12 francs les exemplaires sur ce papier supérieur. L'exemplaire La Bédoyère, relié en maroquin, par Derome, qui avait été payé 72 francs, est arrivé à 1,120 francs, vente J. Pichon, n° 767; celui de M. Brunet, après avoir atteint 2,600 francs, n° 454, est offert en 1871 à 3,400 francs sur un catalogue de la librairie Fontaine.

On ne connaît qu'un ou deux exemplaires des poésies de Roger de Collerye (1), *Paris*, 1536, petit in-8. Le *Manuel* signale une adjudication 220 francs, Soleinne, en 1844. Cet exemplaire, revêtu depuis d'une riche reliure sortie des mains de Bauzonnet, a été poussé jusqu'à 6,880 francs, à la vente J. Pichon, n° 471, et il figure au prix de 10,000 francs sur le catalogue Fontaine, 1871, n° 2596.

Rabelais fournirait quelques indications fort dignes d'être recueillies; l'exemplaire du *Gargantua*, *Lyon*, François Juste, M. D. XXXV, payé 140 francs à la seconde vente De Bure, est monté à 3,750 francs, vente J.-Ch. Brunet, après avoir été relié en maroquin par Bauzonnet. Le *Pantagruel* (*Paris*, petit in-8, 104 fr.), qui avait atteint chez Solar le prix déjà élevé de 2,220 francs, a été porté jusqu'à 6,500 francs à la vente Potier, en 1870, n° 1381.

Il serait facile de citer par centaines des exemples de ce genre; terminons en mentionnant les *Chansons* de M. de La Borde (1773, 4 vol. gr. in-8), fort recherchées à cause des jolies gravures (en partie d'après Moreau), qui les décorent; les vers seuls se donneraient à vil prix. Le *Manuel* ne mentionne qu'une adjudication en 1867 à 73 francs. On a vu depuis, entre autres faits pareils, des volumes se payer 505 francs, vente La Villestreux, 560 en avril 1872, 580 francs Potier, 700 francs Grésy.

Parfois le *Manuel*, sans signaler aucune vente, indique des estimations qui ne sont nullement en rapport avec la valeur qu'on attache aujourd'hui à des ouvrages qui étaient délaissés et qui sont devenus l'objet de recherches actives. Un seul exemple: *La Fidelle ouverture de l'art de Serrurier*, par Mathurin Jousse, *La Flèche*, 1627, in-folio, n'est estimée que 12 à 15 francs; à la vente Yéméniz, un exemplaire relié en veau a été payé 750 francs (n° 1004).

Le développement des études bibliographiques, les recherches spéciales de quelques érudits, la publication de catalogues rédigés avec soin, ont fait connaître un grand nombre d'ouvrages rares et précieux dont on chercherait inutilement la trace dans les colonnes du *Manuel*.

C'est principalement la littérature étrangère qui présente le plus de lacunes. Nous n'abuserons pas de la patience des personnes qui voudront bien nous lire; nous dirons seulement que le *Catalogo de la biblioteca de*

(1) Ces poésies ont été réimprimées, en 1855, dans la *Bibliothèque elzévirienne*, avec une préface et des notes intéressantes dues à M. Ch. d'Héricault.

Salva, publié à Valence en 1872 (2 vol. in-8), présente une multitude d'ouvrages espagnols anciens et fort rares qui devront nécessairement tenir une place dans le supplément au *Manuel*.

Parmi eux figurera la très précieuse édition de *Boecio de consolacion tornado de latin en romance... impresso en Tolosa de Francia por maestro Enrique Mayer, aleman, ano de Nuestro Senor* 1488, in-fol. Voir tom. II, p. 765 du *Catalogo* en question, une longue description de ce volume, pièce des plus importantes dans les débats engagés au sujet des origines de la typographie à Toulouse.

Les éditions du seizième siècle des romans de chevalerie espagnols se rangent, à bon droit, parmi les livres les plus difficiles à rencontrer; le *Manuel* est bien loin de les signaler toutes; il a passé sous silence les plus précieuses qui n'ont, il est vrai, été connues et décrites que depuis peu de temps.

La plus ancienne édition de l'*Amadis de Gaule*, que cite M. Brunet, est datée de 1519; il en existe une de mars 1511, conservée à la *Biblioteca colombina* à Séville, selon l'*Ensayo de una biblioteca espanola* de Gallardo.

Le *Lisuarte de Grecia*, qui forme le septième livre des *Amadis*, débute au *Manuel* par une édition de Séville, 1525; il y en a une de 1614, d'après l'*Ensayo*, lequel décrit deux autres éditions jusqu'alors inconnues de ce même roman, l'une de Séville, terminée le 20 décembre 1543 (elle est indiquée comme faisant partie de la bibliothèque particulière de la reine d'Espagne) : l'autre également de Séville, datée du 15 janvier 1550.

Le livre XI, relatif à Rogel de Grecia, a eu deux éditions qui ont échappé à M. J.-Ch. Brunet, l'une imprimée à Salamanque, en 1541 (un exemplaire à la bibliothèque de Vienne, riche en anciens livres espagnols, l'autre de Séville, J. Cromberger, 1551, 215 francs (bibliothèque particulière de la reine d'Espagne).

On sait combien sont rares et recherchés les ouvrages relatifs aux langues américaines, publiés dans le *Nouveau Monde;* divers catalogues publiés par M. Tross (notamment celui qui porte le nom d'Andrade), présentent des volumes fort précieux appartenant à cette classe et dont l'auteur du *Manuel* n'avait jamais entendu parler.

Arrêtons-nous enfin; nous croyons avoir démontré qu'un supplément au livre de M. J.-Ch. Brunet serait bien nécessaire; mais il s'agit là d'un travail pénible, exigeant beaucoup de patience et de dévouement; verra-t-il le jour?

GUSTAVE BRUNET.

Propriétaire-Gérant : BACHELIN-DEFLORENNE.

Paris. — Imprimé chez Alcan-Lévy, 61, rue de Lafayette.



ETUDES SUR LE XVᵉ SIÈCLE

LES ARTS ET LES ARTISTES

SOUS LES PREMIERS VALOIS



Le règne des Valois fut une époque douloureuse pour la France : guerre civile et étrangère, anarchie, peste, famine, rien ne manqua à la longue liste des malheurs publics. Princes d'un esprit faible, mais d'un cœur généreux, ils personnifièrent la chevalerie expirante, ils servirent de transition entre le moyen âge et la renaissance ; néanmoins, si cette période fut malheureuse, elle ne fut pas sans gloire et sans honneur, car on ne peut refuser aux Valois d'avoir aimé les arts, les sciences et les lettres. Une chose peut étonner de la part de ces princes éclairés : c'est qu'ils n'aient pas cherché à utiliser la découverte récente de l'imprimerie, qui ne semble pas avoir été inventée pour leur usage ; ils surent cependant marcher à la tête de leur siècle. Leurs *librairies* ou bibliothèques étaient renommées, à une époque où les princes seuls, les grands dignitaires de l'Église et les ordres religieux pouvaient se donner ce luxe ; leurs demeures étaient de vrais musées de peinture et de sculpture, leurs salles à manger de perpétuelles expositions d'orfévrerie. Si, au point de vue littéraire, l'histoire leur reconnaît du mérite, elle semble avoir été plus partiale ou moins bien informée

envers eux et leur époque, en leur refusant cette justice pour ce qui a trait aux arts. Il serait bon de s'entendre une fois pour toutes sur la valeur qu'il faut donner au mot de *renaissance*. M. W. Bruger (*Revue universelle des Arts*, I, 76), dont nous résumons le travail, l'a très-bien définie : « Le « grand mouvement rétrospectif qui au xvie siècle ressuscite en Europe l'an« tiquité gréco-romaine, » ou mieux : « La résurrection galvanique et pure« ment artificielle d'un mort glorieux. Le moyen âge au contraire avait « été une naissance. La vieillesse et la corruption ayant dissous le monde « antique, une jeune civilisation s'éleva sur ses ruines. Les premiers « siècles du moyen âge ont les caractères de l'enfance : son activité, son « ingratitude, son aveuglement, son obstination, son indépendance, une « propension indomptable aux aventures imprévues et au mouvement. « Comme l'enfant, il ne projette pas loin ses bras ni sa vue, mais bouleverse « tout et détruit tout ce qui le gêne, et s'assimile ce qui peut servir à « son développement. Le moyen âge n'est pas romain d'origine, tout au « plus Rome fut-elle sa nourrice, mais il a le sang barbare. Devenu grand, « il n'imite pas, il invente, il crée tout spontanément, il s'assimile tout, « fond et forme, son esprit est original ; il absorbe tous les éléments « étrangers : romain, byzantin, arabe, mauresque, qui avaient glissé sur ses « arts, ses lois, ses mœurs. Mais tout ce qui vit doit mourir. Il eut son « tour de décadence : après sa magnifique efflorescence, l'art, abandonnant « le surnaturel, étudia la nature, il en sortit un style fleuri ; la corruption « vint de l'oubli des principes et amena la renaissance païenne. C'est ce « que n'ont pas compris encore, de nos jours même, des esprits élevés. »

Dans son ouvrage sur *Jeanne d'Arc*, p. 286, M. Berriat Saint-Prix, parlant du poëme de Paris, par Astesan, s'exprime ainsi sur son auteur :

« Un citoyen obscur ou tout à fait inconnu de Gênes sera mis bien au« dessus des Pompée, des Scipion, des Crassus ; les vers du duc d'Orléans « vaudront mieux que ceux d'Ovide; les peintures du premier barbouilleur « de vitraux d'églises sont au moins dignes d'Apelles. » Malgré les progrès de la science, on n'est pas encore arrivé à fabriquer des vitraux qui égalent ceux des *barbouilleurs* de cette époque.

Plus récemment, en 1849, dans un rapport sur les archives, M. A. Champollion-Figeac écrivait cette phrase malheureuse : « Le goût général du « public est porté par une curiosité peut-être fatale vers les *vieilleries* « *historiques*. » Pour un conservateur, le mot est un peu risqué. Déjà, en 1811, M. Aimé Champollion, dans un article du *Magasin encyclopédique*, caractérisait ainsi le moyen âge : « Ce temps d'une ignorance uni« verselle, d'erreurs et de préjugés, » et s'étonnait « qu'on eût la manie de « tout écrire en vers ; mais ce goût disparut entièrement, lorsqu'on eut bien « compris qu'en littérature il ne fallait rien de nouveau, et que les écrits

« des anciens étaient des modèles qu'il fallait imiter. » On n'est pas plus franchement partisan de la renaissance. Dans un ouvrage sur la musique, M. Oscar Comettant écrivait emphatiquement : « On ne se refait pas, et je « suis né avec l'horreur des massacres, de l'intolérance, du despotisme, de « l'ignorance, du fanatisme, des oubliettes, de la justice rendue par les « épreuves du duel et de l'eau bouillante, du fer et de la croix, des enlève- « ments à main armée, de l'inégalité devant la loi, des priviléges immo- « raux, du brigandage, des momeries et de la malpropreté, qui *caractéri- « sent à un si haut degré cette période assez longue qu'on appelle le moyen « âge.* » Tous ces grands mots à propos de musique ! Le critique est-il bien sûr de connaître parfaitement cette époque ? Aussi un savant put-il lui répondre : « Parbleu ! qui de nous n'est pas né avec l'horreur de tous « ces passe-temps que d'ailleurs le moyen âge seul ne s'est pas donnés ? La « question est de savoir si tout cet attirail de mélodrame, attirail un peu « défraîchi, caractérise cette période, et si, à côté de ces abus, il y a ou il n'y « a pas un art qui suit sa voie et nous pave péniblement celle que nous « parcourons aujourd'hui dans de bons véhicules. Il n'est malheureuse- « ment pas certain que les arts marchent de pair avec les bonnes institu- « tions politiques. » (Viollet-le-Duc, *Dict. du Mobilier*, III. 327.) A entendre certains auteurs, on croirait que le moyen âge est le chaos et la renaissance le point de départ du développement de l'esprit français et de l'art national. Cependant, elle a donné naissance à la réforme qui n'a pas précisément favorisé les arts.

La modestie des artistes du moyen âge, comme le dédain et l'indifférence des modernes, a contribué à les environner d'oubli. On voit des artistes qui ne manquent ni de talent ni de critique, affirmer que le Giotto est contemporain du Titien (*historique*) ; qui croient que le procédé de la peinture à l'huile a été inventé par Van d'Eyck, quand le moine Théophile, au VIIIe siècle, l'avait déjà décrit ; sous la plume d'un historien local, les mots *sans ole* sont devenus le nom d'un artiste, Jean Huelle passe pour un bourgeois ! Que de gens à prévention croient volontiers que la belle peinture ne commence qu'avec le premier Empire et est personnifiée par David, Gros, Girodet ; qui concèdent tout au plus qu'on s'occupait de peinture avec un certain bonheur au siècle dernier, après avoir lu les *Salons* de Diderot ; qui accordent même que l'on trouve quelques artistes dans le siècle de Louis XIV ; qu'on a commencé à dessiner et à peindre du temps de Raphaël et de Bramante ; mais que c'est de nos jours que date la peinture vraiment digne de ce nom ! Ils sont bien étonnés quand on leur apprend qu'il y a toujours eu un art national florissant, qui s'est conservé par les traditions de l'école et de l'atelier dans nos différentes provinces : car enfin, on peut bien improviser un artisan, on naît avec le goût de l'art, mais on ne le développe que par l'étude et une pratique suivie et raisonnée.

On ne peut le nier, l'art existait alors et n'a jamais cessé d'exister; les monuments n'en subsistent plus, c'est vrai; les témoignages contemporains ne sont pas parvenus jusqu'à nous, c'est encore possible; mais le fait n'en est pas moins réel. On peut même affirmer hardiment que les beaux-arts, la peinture en particulier, ont toujours été cultivés sur une grande échelle. Il est question de *peintures murales* dans les églises du temps de Charlemagne: « S'il fallait, dit le moine de Saint-Gall, orner de *peintures* les plafonds ou les murs qui dépendaient du roi, on en confiait le soin aux évêques et aux abbés du voisinage. » La peinture murale servit pendant tout le moyen âge à orner les églises; alors la presque totalité des églises recevait des peintures, le plus petit nombre dans toutes leurs parties, beaucoup dans quelques-unes seulement; les exceptions restaient incolores; les édifices publics, les maisons particulières participaient, eu égard à la richesse des communautés et des particuliers, à ce luxe de décoration. Tous les jours, sous le badigeon des XVIIe et XVIIIe siècles, on retrouve des œuvres de ces temps qu'on accuse bien légèrement d'ignorance et de barbarie. Qui ne connaît les fresques de Saint-Savin qui prouvent que l'art a été cultivé au XIIe siècle sur une grande échelle! Il suffit de citer pour mémoire le XIIIe avec ses admirables cathédrales, ces catéchismes de pierre, avec leurs statues polychromes et leurs *verrières* étincelantes, où la pureté des lignes le dispute à la beauté et à l'éclat des couleurs; car il faut bien ici rappeler que cette époque, qui avait pu apprécier les principes de l'art grec, s'était bien vite approprié les procédés de la statuaire grecque et de la peinture polychrome, et malgré les désavantages d'un climat ingrat et d'un ciel nébuleux, avec cette merveilleuse facilité d'assimilation qui la caractérise, s'était approprié, en le transformant, le procédé du génie des Grecs conservé avec une imitation servile par leurs descendants dégénérés, les artistes byzantins. Imiter ainsi, c'est créer, et ce siècle fut éminemment créateur. Les suivants, en architecture surtout, n'ont plus qu'à conserver et à entretenir; aussi est-ce à l'histoire que nous devons demander les souvenirs.

En 1355, Jehan, duc de Normandie, *fils ainsné* du roy de France, chargea Girart d'Orléans et Jehan Coste de décorer son château du Val de Reuil (Vaudreuil), ancien séjour de Frédégonde, de peintures; dans la *grande salle*, on devait représenter la vie de César, et au-dessous différentes figures d'animaux; dans la galerie qui y conduisait, une chasse; dans la chapelle, la légende de la Vierge et celles de saint Nicolas et de saint Loys, etc. Ce qui suppose du talent de la part de l'artiste et du goût du côté du public. Disons en passant que le musée du Louvre possède un portrait du roi Jean, souvent reproduit par la gravure, attribué par les amateurs à ces deux artistes. Jehan Coste ou Costey était aimé du roi Jean, qui trois jours après son couronnement (1350) le chargeait de travaux importants. D'autres amateurs pensent que Girart d'Orléans, qui accompagna le

roi Jean en Angleterre, en est l'auteur. Les avis sont partagés. En 1365, Jehan d'Orléans décorait le palais de la reine à l'hôtel Saint-Pol. Vers la même époque (1377), Jehan d'Orléans était employé à des travaux décoratifs au château de Saint-Germain; les sujets nous en sont restés inconnus. Les comptes royaux de 1398 mentionnent une somme de 64 s. p. payée à un peintre non moins célèbre dans son temps, Colart de Laon, pour un portrait de saint Louis roi et de saint Louis de Marseille. Ces deux sujets, l'oncle et le neveu, furent souvent peints pour l'oratoire de nos rois, dont ils étaient les protecteurs naturels. Or, il n'est pas inutile de remarquer que le président Hiver de Beauvoir, dans sa description du trésor de la Sainte-Chapelle de Bourges (Bourges, 1855), a constaté qu'une peinture portant ce titre et qu'il croit provenir de cette église avait été acquise à la vente Révoil en 1818 par le roi Louis XVIII. Elle figure sous le n° 508 dans le livret du Louvre, à l'article des inconnus, avec cette note : « Ce tableau était attribué à Giotto, mais il est évidemment d'un peintre postérieur à cet artiste. » M. Villot avait raison ; ce travail doit être français ; aux amateurs à décider si c'est une copie ou un original, et s'il faut y voir un tableau de Colart de Laon ou de ses émules, qui, malgré les malheurs des temps, ne restaient pas inactifs, et qui décoraient les nombreux hôtels et séjours du roi, de la reine, des princes et grands seigneurs à Paris et aux environs, le château du duc de Berry à Gentilly (Bicêtre), dont les contemporains nous parlent avec admiration.

Nous sommes arrivés en plein xve siècle. Rue Pavée était situé l'hôtel de Savoisi, chambellan de Charles VI ; on connaît les causes qui nécessitèrent la démolition de son palais (1404). Le roi intervint ; tout ce qu'il put obtenir, dit Le Laboureur, fut peu de chose, « si bien qu'il n'en put sauver « que les galeries qui étaient bâties sur les murailles de la ville et qui « furent conservées, en les payant selon le prix d'estimation, *pour la mer- « veille de l'ouvrage, pour la rareté et pour la diversité des peintures.* » Les riches bourgeois comme les grands seigneurs décoraient leurs demeures avec un luxe princier. « La première salle (de l'hostel de maistre Jaques « Duchié en la rue des Prouvelles) est embellie de divers tableaux et escrip- « tures d'enseignemens, attachés et pendus aux parois. » (Guillebert de Metz, *Description de Paris, XXV.*) Ce même auteur dit, dans le chapitre précédent, avoir vu, sous « les charniers, paintures notables de la Dance « macabre et autres, avec escripture pour esmouvoir les gens à dévotion. » Il ne faudrait pas croire que ce luxe fût particulier aux villes. Montaigne dit avoir vu « la façade de la maison paternelle de Jean des Arcs du Lys « couverte de vieilles peintures concernant les gestes de l'héroïne. » Si ces peintures étaient déjà vieilles pour Montaigne, elles devaient être de très-peu postérieures à Jeanne d'Arc; on ne trouverait certainement pas de nos jours d'exemples aussi nombreux de la peinture appliquée aux usages

publics et privés, ce qui n'empêche pas de traiter nos ancêtres de barbares. L'histoire n'a malheureusement pas enregistré tous les faits qu'on pouvait citer. « Jean, duc de Berry (1360-1416), dit M. le baron de Girardot, grand « amateur des arts, réunit auprès de lui à Bourges les architectes, les pein- « tres, les verriers, les enlumineurs, les orfévres et les graveurs les plus « habiles... Les *enchasses* des puits étaient peints, dorés; celui de la « *Croix de pierre* était surmonté d'une statue équestre... l'entrée solennelle « des rois et des princes était un sujet fécond de travail pour les artistes; « aux fêtes religieuses, ils peignaient des *ystoires* sur papier *renforcé* et « des chapiteaux à armoiries pour les torches que portaient *Messieurs de la « ville* » (les Artistes de Bourges). « Il se trouvait des artistes pour faire les « statuettes du tombeau du duc Jehan sauvées en 1793; il y en avait aussi « pour modeler avec génie, pour finir avec amour ces statuettes, ces bas- « reliefs en or. » (Hiver de Beauvoir, *Trésor de la Sainte-Chapelle de Bourges*.) Tous les renseignements que l'on retrouve sur des artistes tombés dans l'oubli sont précieux, mais ils acquièrent une valeur pratique quand ils se rapportent à des monuments encore existants. Nous avons l'histoire littéraire de la France; celle des beaux-arts est encore à faire. Il faut commencer par des monographies provinciales, fruits de consciencieuses recherches; déjà, pour la reconstituer, il existe de bons travaux en ce genre, ceux de MM. de Laborde, baron de Girardot, Hiver de Beauvoir, de Fréville, Herluison; les éléments s'en trouvent dans les archives et dans des recueils spéciaux: les Annales archéologiques, les Archives de l'art français. Malgré des lacunes inévitables, on verrait que notre pays n'a jamais manqué d'artistes; au moyen âge, tous en France étaient Français, et dans bien des provinces ils étaient nés dans le pays où ils travaillèrent. Dans de rares circonstances, on faisait appel au talent et à l'expérience des artistes voisins; on arriverait par ce moyen à reconstituer ce qu'on pourrait appeler nos *écoles provinciales;* ce que M. Viollet-le-Duc a fait pour les architectes, on peut le faire pour les autres branches de l'art: « Laborieux « et intelligents artistes, dit-il dans son Dictionnaire d'architecture, si vos « contemporains ont laissé oublier vos noms; si, méconnaissant les efforts « dont ils profitent, ceux qui prétendent diriger les arts de notre temps « essayent de dénigrer vos œuvres, que du moins, parmi tant d'injustices « passées et présentes, notre voix s'élève pour revendiquer la place qui « vous appartient et que votre modestie vous a fait perdre. » Nous nous associons à ces généreux sentiments.

Quoiqu'une statistique complète des artistes au moyen âge, eu égard au peu de documents que nous possédons, soit chose impossible, nous avons avec leur secours tenté de montrer que les artistes, en dépit du préjugé, étaient un produit du sol français. Quelques grands noms d'architectes dominent le moyen âge; leurs œuvres qui subsistent les ont plus ou moins

préservés de l'oubli; il n'en est pas de même pour les sculpteurs et les peintres qui travaillaient d'ordinaire en sous-ordre et dont les œuvres sont plus fragiles. Rappelons ici que pendant cette période on désignait sous le nom générique d'*ymagiers* les peintres et les sculpteurs: les *peintres ymagiers* décoraient les églises de peintures à fresque, et les *entailleurs d'ymages* sculptaient les statues qui décoraient les églises gothiques et qui, très-souvent, pour ne pas dire en règle générale, étaient rehaussées de couleurs. Les graveurs de sceaux et de jetons se rapprochaient des sculpteurs par l'exécution métallique. Les verriers étaient aussi des artistes, peintres et fabricants, chimistes et compositeurs. Les enlumineurs ou miniaturistes illustraient les manuscrits : ils furent de véritables artistes, et leurs compositions sont des tableaux; ils se rattachent aux arts du dessin par le coloris, comme les architectes par la plastique.

Il est difficile de déterminer quel était le genre de travaux des peintres à cette époque. Étaient-ce des artistes, des peintres de paysages ou de portraits ou de simples artisans? Telle est la question que se pose à lui-même M. Géraud dans le résumé de son excellent ouvrage de *Paris sous Philippe le Bel* (1837), et il penche pour la dernière hypothèse, parce qu'il a trouvé, dans le Livre des métiers d'E. Boileau, des *peintres-selliers*. Un mot détruit cette explication : la peinture de chevalet n'existait pas ; les peintres, et nous venons d'en faire la classification, étaient plus universels que de nos jours ; ils s'occupaient de tout ce qui concernait leur état et ne se trouvaient pas déshonorés pour peindre des armoiries, des cierges, des selles, des bers (berceaux), des bannières; ils peignaient à l'huile et à l'œuf, sur bois comme sur pierre; ils entreprenaient les dyptiques et les tableaux d'or, mais à l'occasion ils abordaient la grande peinture, les fresques et les portraits, les ystoires (légendes) et les hauts faits des grands hommes et des héros de roman, les bestiaires et les aventures de chasse ; ils illustraient le missel du chapelain et les récits du chroniqueur et du trouvère; le peintre était universel dans son genre, on en connaît beaucoup d'exemples.

Deux documents contemporains et authentiques, écrits à vingt et un ans de distance, pendant le règne de Philippe le Bel, qui n'embrasse lui-même qu'une période de vingt-neuf années, permettront mieux de juger de l'état des arts et de la condition des artistes au XIVe siècle. Ce sont le *Rôle de la Taille de 1292* et le *Livre de la Taille de 1313*. La Taille de 1292 nous donne un dénombrement de 30 peintres, 24 ymagiers, 13 enlumineurs, 17 verriers, en tout 84 artistes. En nous bornant aux seuls peintres, dans l'acception moderne du mot, nous les trouvons répartis sur onze paroisses : Saint-Germain l'Auxerrois en a 13; Saint-Hustache 2; Saint-Gile 3; Saint-Lorenz 1; Saint-Nicolas-des-Chans 2; Saint-Merri 2; Saint-Jacques 3; Saint-Jean-en-Grève 1; Saint-Pol 1; Saint-Christofle 1; Saint-André 1. C'est peu pour une population de 220,000 habitants environ. Mais il faut

tenir compte des artistes employés chez les princes et les grands seigneurs, ou dans les monastères, et qui n'étaient pas soumis à la taille. La corporation des peintres est la première des privilégiées qui ne devaient pas le guet. Jehan Ier d'Orléans paye xviij s. p.; en supposant la taille prélevée comme le cinquantième du revenu personnel et la valeur d'argent quintuplée depuis, on arrive, eu égard au peu de développement du luxe dans les intérieurs bourgeois, à un chiffre respectable qui pourrait bien être l'*aurea mediocritas* du poëte, surtout si l'on tient compte qu'en matière d'impôt on reste souvent, pour ne pas dire toujours, plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité. Deux artistes sont plus imposés que Jehan d'Orléans: l'un paye 6 l. 3 s. p., l'autre 58 s. p., trois seulement 12 d. p., la plupart de 2 à 12 s. p., en moyenne chacun 7 s. p., soit la somme totale de 6 l. 215 s. p. 36 d. p. répartie entre trente peintres imposés.

La Taille de 1313 nous donne un chiffre de vingt et un peintres (dont une femme, *Thiephaine la paintresse*), répartis à peu près dans les mêmes paroisses, qui en comptent: Saint-Germain 8; Saint-Nicolas 3; Saint-Jacques 5; Saint-Leu, Saint-Joce, Saint-Pol 1; Saint-Merry 2. La moyenne des impositions est plus forte, excepté une taxe de 30 s. p.; on ne descend pas plus bas que 3; la taxe s'élève à 6 s. p. pour ne pas dépasser 15 s. p. donnant en moyenne 6 s. p. ou 8 d. p. pour chaque individu, et un total de 56 s. p. 144 d. p.; cette dernière somme était fournie par le tiers des peintres imposés. Mais ici doivent s'appliquer d'une manière plus large les exceptions spécifiées plus haut pour cause d'exemptions, la population n'ayant pas dû varier sensiblement pendant l'espace de vingt et un ans, mais plutôt augmenter que diminuer. Le milieu intellectuel reste le même, et ceci se comprend: les populations laborieuses recherchant les faubourgs et les logements à bon marché, les artistes se trouvent groupés dans les mêmes contrées, habitant de préférence la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, ou celles de Saint-Jacques et de Saint-Nicolas-des-Champs, les rues Saint-Honoré et Saint-Denis, au centre, ou vers une des extrémités de la ville.

A un siècle de distance, nous rencontrons un autre document administratif qui va servir de jalon pour arriver à la fin du moyen âge; il a pour titre:

Statuts de la communauté des maistres de l'art de Peinture et de Sculpture, Graveure et Enlumineure de ceste ville et fauxbourgs de Paris (1391). En voici le préambule; il complète les règlements d'Étienne Boileau sur la matière:

JEAN, SEIGNEUR DE FOLLEVILLE, *conseiller du Roi, nostre Sire, et garde de la Prévosté de Paris, salut.*



Photogravure Dujardin

101

Reliure genre Grolier

N° 301 du Cat. Morante

le Bibliophile Français

Imp. Sarrazin

« Pourceque plusieurs pauvres églises de la ville et évêché de Paris et « d'ailleurs sont souvent déçues, Nous, en présence de maistres :

« Jehan d'Orléans, Étienne Lenglier, Colart de Laon, etc. (suivent les « noms de vingt-deux peintres et de cinq tailleurs d'ymages), *faisant la « plus grande et la plus saine partie du dit métier.* » Puis viennent les règlements pour la réforme des abus, règlements toujours en vigueur sous Louis XIV où ils étaient encore invoqués, et qui subsistèrent jusqu'à l'établissement de la confrérie de Saint-Luc, dont la *Communauté des maistres* aurait été le modèle. Nous n'avons à y voir que la nomenclature des principaux artistes à la fin du XIVe siècle, malheureusement nous n'avons aucun autre renseignement. Cependant ce tableau rapproché des deux précédents et complété par les listes d'artistes dressées par M. de Laborde à la suite des *Ducs de Bourgogne,* et que nous ne pouvons reproduire ici, à notre grand regret, fournit un nombre respectable d'artistes. Le travail de M. de Laborde est plus général, il s'étend sur une période d'un siècle environ (1384-1484), et n'est pas borné à Paris, il est extrait surtout des *Comptes des ducs de Bourgogne et d'Orléans,* il ne fait pas double emploi avec les listes précédentes, car à part trois noms cités dans les *Statuts,* tous les autres sont nouveaux, ce qui prouve ce que nous avancions pour la *Taille,* que tous les artistes n'y figuraient pas ; on y trouve de plus mentionnés des vallets de peintres, c'est-à-dire des élèves, des apprentis, des compagnons et familiers, ce qui prouve qu'ils tenaient des ateliers et faisaient école : on voit aussi que les princes en visitant les maîtres laissaient aux vallets des gratifications.

Nous avons relevé les noms dans les comptes des archives de Blois de 38 peintres, 6 verriers et 10 sculpteurs. Ceux de la maison de Bourgogne donnent près de 400 peintres, 22 verriers et 104 sculpteurs. Il faut tenir compte que dans ce nombre entrent pour une très-large part les artistes flamands et qu'on remonte jusqu'au milieu du XVe siècle, avant le duc Philippe le Hardi.

Maintenant, un mot sur les principaux d'entre eux pour mieux faire comprendre la continuité des écoles provinciales, ce qui permet de constater notre art national et sa succession non interrompue.

Le premier en date est *Jehan d'Orléans*, selon l'orthographe du temps ; il est surnommé le peintre pour le distinguer d'un homonyme taxé 20 s. p. ; il habitait la rue de la Tabletterie, que Géraud n'indique pas dans son plan, quoiqu'elle existât alors, car elle est citée par Guillot. En 1313, il était mort, puisque la taille taxe à 15 s. p. « la fame à Jehan d'Orléens, peintre demeurant rue Saint-Nicolas-des-Chans. » Jehan d'Orléans, nommé en tête des Statuts de 1391, devait être son petit-fils et fils de Girart d'Orléans, peintre du roi Jean, dont nous devons dire un mot. Ce peintre, dans toute la force de l'âge et de son talent, était déjà célèbre et connu à la cour

(1343). Depuis, peintre et huissier de Charles, duc de Normandie, il fut chargé de la décoration du château du Vaudreuil (1355), on lui adjoignit comme compagnon Jehan Coste qui était dans l'intimité du roi Jean; on leur attribue le portrait authentique de ce prince. On retrouve Girart en Angleterre (1356) où il accompagne le vaincu de Poitiers.

En 1349, le même Girart d'Orléans, peintre ymagier du duc de Normandie, fonde la chapelle de Sainte-Marguerite dans l'église du Saint-Sépulcre. Au mois de décembre 1348, le roi Philippe VI avait amorti 20 livres de rente que ce peintre devait consacrer à la dotation de cette chapelle. En 1394, on trouve, parmi les directeurs du Saint-Sépulcre de Jérusalem dans cette paroisse, un Jehan Coste. Est-ce notre peintre, compagnon du précédent dans les travaux du Vaudreuil? Ce qui le ferait croire, c'est que cette église possédait une confrérie de peintres, depuis du *Voult* de Lucques, et une autre de sculpteurs (Lebeuf, éd. Cocheris, II, 236 et 242). En 1379, Girart était mort, car on lisait dans l'Inventaire du Saint-Sépulcre à Paris : « Item en la dessus dite chapelle a une autre fondation fondée d'une chapellenie que fonda feu maistre Girart d'Orléens, paintre du roy, chargée en iiij messes la sepmaine. » Ce qui suppose que le fondateur était riche (A. A. Monteil, *Hist. des Français*, etc., LX).

Peintre et valet de chambre du roy avant 1365, Jehan II d'Orléans fut chargé par Charles V de décorer la salle de parade au Louvre. En 1371, il peignit « le bers (berceau) de Jehan Mr, fils de France (Jean sans Peur). » En 1377, il était chargé de travaux au château de Saint-Germain; précédemment (1365) il avait décoré le « palais de la reine à l'hostel Saint-Pol. » En 1408, on le voit recevoir une pension du roi et solliciter la survivance de son titre en faveur de son fils François qui est accepté *loco patris sui*, dont on connaît l'existence, grâce à cet acte; on ne sait rien autre de sa vie.

Pendant que ce peintre, qui semble avoir débuté jeune, brillait à la cour, s'élevait une étoile qu'il craignait de voir l'éclipser, si on en juge par sa retraite. C'est Colart, Colin ou Nicolas de Laon, le troisième sur la liste des Statuts de 1391; ses commencements sont obscurs; patronné sans doute par Louis d'Orléans, son suzerain, il fut produit par ce prince à la cour de Charles VI. Il est très-souvent fait mention de lui dans les comptes de l'époque. Ne pouvant le faire nommer varlet de chambre (l'avantage de ce titre de cour était d'être sans fonctions déterminées, parce que la faveur du prince comme les qualités du titulaire changeaient complétement le caractère de cette charge toujours très-enviée), parce qu'il n'y avait pas alors de vacance, le roi le plaça en cette qualité auprès de son frère, le duc de Touraine (depuis d'Orléans), il y resta jusqu'à la mort de ce prince (1407). Il fut honoré du même titre et affecté simultanément au service de la reine Isabeau de Bavière. En 1397 il peignait la célèbre *Librairie du duc d'Orléans* dans l'hôtel de la Poterne-Saint-Pol. En 1398, il achevait un portrait du

roi saint Louis et de son neveu saint Louis, évêque de Toulouse, ce dernier nous paraît être le tableau du Louvre dont il est parlé plus haut; il eut aussi une grande part à l'ornementation de la chapelle d'Orléans aux Célestins de Paris (1396). Dans ses travaux de la Librairie d'Orléans, comme il appert par des reçus où se trouvent son sceau et sa signature, il eut pour compagnons quatre peintres que MM. Champollion Figeac (les Ducs d'Orléans) et Leroux de Lincy (Bibliothèque de Charles d'Orléans à Blois), nomment *Jehan de Saint-Éloy, Perrin de Dijon, Colin de la Fontaine* et *Copin de Gant*, que M. de Laborde rectifie ainsi : Jehan de Saint-Cloy, Peirin de Dijon, Colin de la Fontaine et Copin *Grand-Dent*, avouant toutefois que l'écriture assez difficile de la pièce excuse l'erreur du copiste. Le docte académicien s'est trompé également : le nom du premier de ces artistes est très-certainement Jehan de *Saint-Cloud* que la *Taille de* 1292 écrit indifféremment Saint-Cloot, Saint-Clooust, Saint-Cloout et Saint-Clooult, comme elle appelle Cloétier, Cloutier, Clooutier l'artisan qui fabriquait les *clouts*. Cette rectification, qui ne change rien au fond de l'acte, a pour résultat de restituer un artiste à une localité voisine de Paris, Parisien lui-même par son séjour et ses travaux d'art.

De tous les artistes nommés dans les *Statuts* de 1391 on ne retrouve que Girart de Beaumeteau, cité par M. de Laborde et Guillaume Loiseau, qui travaillait à la chapelle d'Orléans aux Célestins; c'était pourtant parmi ces « maîtres peintres faisant la plus grande et la plus saine partie dudit métier, » que nous avions pensé trouver l'artiste qui avait peint la fresque du charnier des Innocents, la Dance macabre. Restaient deux noms entre lesquels, vu leur notoriété et la nature de leurs travaux, nous avions hésité à nous décider; de nouvelles recherches nous ont amené à écarter Colart de Laon, qui, par son âge, sa position, son talent, paraissait remplir toutes les conditions; mais, à partir de 1404, on ne le trouve plus mentionné dans les actes, il mourut probablement vers cette époque, victime sans doute d'une de ces épidémies si fréquentes alors, ou de la guerre civile, peut-être aussi se retira-t-il dans son pays pour y jouir en paix du fruit de ses travaux après le meurtre du duc d'Orléans (1407); mais n'abusons pas de l'hypothèse. Comme Jehan II d'Orléans avait fait liquider sa retraite en 1408, nous perdions tout espoir de trouver le nom désiré, lorsqu'un document découvert par M. de Girardot dans les archives du Cher vint jeter un jour inattendu sur la question. Les comptes du chapitre de Bourges mentionnent à l'année 1423 plusieurs « paiements fais à Jehan d'Orléans peintre, pour avoir peint l'horloge de la cathédrale. Le lundi après le dimanche Oculi (27 février), ij écus; le mercredi 6 juin, xvj écus; le 26 octobre, xj écus d'or. » Enfin, un acte capitulaire du 23 juillet 1426 est ainsi conçu : « *In eodem capitulo fuit ordonnatum quod dn̄s cantor loquatur cum* Petro *Aurelianensi, quod si vult habere unum universarium com-*

mune pro xxiiij *scutis quos sibi debentur pro pictura dicti horologii quod domini fieri fecerunt.* » MM. de Raynal (*Hist. du Berry*) et de Girardot (*Artistes de la ville de Bourges*) ne voient dans le prénom de l'artiste qu'une faute du copiste : en effet, ce marché fut accepté, la quittance existe revêtue de la signature : *Jehan d'Orléans.* En 1408, remarque M. de Girardot, Jean d'Orléans avait trente-cinq ans de service; en 1426, il en aurait eu cinquante-cinq, ce qui n'est pas impossible. Est-ce le même homme ou son fils? M. Herluison, dans ses *Artistes orléanais,* a fait cette confusion; le premier aurait pu l'éviter, puisqu'il avait sous les yeux la renonciation de Jehan en faveur de *François*, son fils (1408). Mais ce qui nous semble décisif, c'est un détail que nous apprend ce savant archéologue. En 1416, Jehan d'Orléans avait orné la chapelle provisoire où avait été déposé le corps du duc Jean de Berry à l'église des Augustins de Paris. Puis il avait été envoyé à Bourges en toute hâte, pour préparer la *Sainte-Chapelle* pour les obsèques de son fondateur. Il était donc attaché, sinon en titre, au moins comme ami, au duc de Berry, depuis sa démission; ce serait donc d'après son vœu, et de concert avec Gerson, comme nous le montrerons plus tard, qu'il entreprit les cartons et peignit les parties principales de la *Dance macabre* qui a été exécutée en neuf mois environ; or il avait des élèves, des *vallets*, son fils peut-être pour l'aider, et il pouvait peindre en 1324-25 la *Dance macabre*, puisque nous le retrouvons en 1426 le pinceau à la main devant le cadran de Bourges, qui existe encore, mais a subi plusieurs retouches. Notre conviction est que ce peintre est l'auteur de cette fresque célèbre, comme Colart de Laon est celui du tableau de la *Mort* à la chapelle d'Orléans aux Célestins avec cette légende : *Juvenes et senes rapio*, et le sculpteur Vlenton de la sculpture des *Trois Mors et des Trois Vifs* au portail des Innocents. Ces trois compositions sont corrélatives. En 1506, à Bourges, on trouve un peintre nommé Jehan d'Orléans; était-il son petit-fils, ou son parent, ou seulement son homonyme? Il serait le III[e] du nom.

Les premiers Valois, on l'a remarqué avant nous, furent de grands bâtisseurs; les ducs de Bourgogne, au contraire, se contentaient de restaurer. Mais la réputation des *quatre seigneurs à fleurs de lis* (les ducs d'Orléans, d'Anjou, de Berry et de Bourbon) était bien établie. Si le XIII[e] siècle leur avait laissé peu d'édifices à construire, ils savaient les enrichir d'ornements, d'orfévrerie, de peintures, de livres. Charles V avait donné l'exemple. On lui doit le Louvre, la Bastille, Vincennes, Beauté, les Châtelets. l'enceinte de Paris, cette profusion de palais qui avaient nom les Tournelles, et l'Hôtel Saint-Pol. Malgré de récents désastres, l'architecture civile, comme l'architecture militaire, prend un grand essor. A son exemple, les grands feudataires, princes, pairs laïques et ecclésiastiques bâtissaient des séjours, des hôtels, des palais : le duc de Berry, Bicêtre, les palais de Bourges et de Mehun, la Sainte-Chapelle de Bourges; le duc d'Orléans, ses nom-

breux hôtels à Paris, sa Librairie de la Poterne-Saint-Pol, son château de Pierrefonds, chef-d'œuvre et résumé de l'art militaire de l'époque, élevait la chapelle de son nom aux Célestins, l'hôtel de la Reine. Ceux du roi de Sicile, de Savoisi, d'Orléans, de Nesle et de Bicêtre au duc de Berry, étaient décorés magnifiquement de tapis, de verrières, de librairies, d'orfévrerie, d'un monde de peintures et de statues. On admirait, au portail de Saint-Innocent : *les Trois Mors et les Trois vifs ingigneusement entaillies et peints;* aux Célestins, les tombeaux des d'Orléans et le mausolée de la duchesse de Bedfort, dû au ciseau de Vlenton; celui du roi René à Angers; aux Chartreux de Dijon, ceux des ducs de Bourgogne, et surtout le chef-d'œuvre de Slutler, le tombeau de Jean sans Peur; à Bourges, celui de Jean de Berry, qui avait réuni dans sa sainte chapelle un luxe inouï, dont le détail rappelle les *Contes des Mille et une Nuits :* notre époque mesquine et vaniteuse est confondue de tant de prodigalités, où la réalité surpasse le rêve de l'imagination. Que d'artistes exigeaient toutes ces merveilles ! Comment les improviser selon les besoins du moment ? Mieux vaut être de bonne foi : reconnaître que, pendant les premiers siècles du moyen âge, les beaux-arts ont sommeillé; qu'ils se sont conservés, à l'ombre du cloître dans les monastères, par les miniaturistes, comme les lettres, par les copistes; mais qu'ayant repris leur essor avec le XIIIe siècle, ils ont repris leur rang, se sont perpétués par la tradition dans des écoles qu'on peut appeler provinciales, et se sont éteints avec la renaissance, sous l'inspiration naturaliste païenne et étrangère. Nous croyons l'avoir suffisamment démontré.

L'abbé VALENTIN DUFOUR.



JEAN BALLESDENS

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET BIBLIOPHILE

— 1600 - 1675 —

La vente de la magnifique bibliothèque du marquis de Morante a mis pour un moment en relief le nom ou plutôt les livres de Ballesdens. On y remarqué plusieurs magnifiques volumes portant sa signature autographe et parmi lesquels il faut citer les précieuses reliures du n° 1190 du catalogue. « *Sophoclis tragicorum veterum facile principis tragediæ, etc. Lutetiæ apud Mich-Vascosanum*, 1544-57, in-8° maroquin rouge, riches comp. fil. tr. dor. », splendide reliure du XVIe siècle; du n° 1269 « *Boccacio, il corbaccio. Parigi-Morello*, 1569, in-8°, mar. br. à riches comp. dent. » magnifique reliure du XVIe siècle à la Grolier; du n° 1407 « *Clemardi Epistolarum libri duo. Anterpiæ. Plantinus*, 1566, in-12, mar. rouge, dent. tr. dor. », reliure Padeloup, ayant appartenu à Nodier; enfin, du n° 990 « *Sacra regum historia heroico carmine expressa.... Parisiis apud Fed. Morellum*, 1587, in-8° réglé, mar. rouge à riches comp. dent. fil. tr. dor. », reliure de toute beauté portant dans ses compartiments finement dorés, six marguerites d'or sur chaque plat et deux sur le dos.

D'un autre côté, M. Joannis Guigard, dans son *Armorial du Bibliophile*, cite des volumes « en général d'une belle apparence, remarquables quelquefois par la richesse et l'élégance de l'ornementation, sur lesquels on trouve souvent d'une écriture nette et soignée ce simple nom Ballesdens, » d'ailleurs aucun chiffre particulier. — M. Guigard ajoute qu'à la vente Ballesdens en 1679, on trouva neuf volumes à la reliure Grolier. Hélas! qui connaît aujourd'hui la carrière de ce bibliophile « sévère sur la forme et sur le fond », au dire de Charles Nodier; et qui se douterait qu'en 1648 il fut présenté au choix de l'Académie française sur la même ligne que Pierre Corneille!! Ainsi va le monde; deux siècles sont passés, et seul son amour des beaux livres tire de temps en temps du profond oubli le nom du rival académique de notre grand poëte. On ne s'inquiète guère de savoir quels ont été sa vie ni ses ouvrages; mais on se dispute les belles reliures de sa précieuse collection, et la bibliophilie lui assure une immortalité que ses

œuvres n'ont pu lui donner. Qu'on dise encore après cela qu'elle est une folle passion incapable de rendre des services signalés, même aux gens de lettres ! Voici l'un des plus frappants exemples de son pouvoir.

Jean Ballesdens (ou Balesdens, car on trouve sa propre signature orthographiée des deux façons), qui devait être un jour avocat au Parlement et au Conseil, protonotaire apostolique, prieur de Saint-Germain d'Alluye, aumônier du roi, membre de l'Académie française, précepteur du duc de Coislin, et le familier du chancelier Pierre Séguier, naquit à Paris vers le commencement du XVIIe siècle ; mais aucun biographe n'a pu donner d'indication précise sur la date de sa naissance, ni sur sa famille ; et nous désespérons complétement d'en jamais trouver désormais, puisque M. Jal, qui lui consacre un article dans son précieux *Dictionnaire critique*, et cite son acte de décès, n'a rien trouvé sur son origine : malheureusement, l'acte de décès n'indique point l'âge du défunt ; or depuis les incendies de la Commune de 1871, l'ouvrage du regretté M. Jal est maintenant l'un des seuls recueils en fort petit nombre où l'on puisse rencontrer des documents de cette nature. Nous appellerons donc tout simplement Ballesdens, Parisien, comme l'ont fait jusqu'ici ses rares biographes, depuis Pellisson, qui le nomme « M. de Ballesdens », jusqu'à la Biographie universelle.

Tout ce que nous savons sur les débuts littéraires du futur académicien, d'après les notes de Pellisson, de l'abbé d'Olivet et du P. Niceron, c'est que, de l'année 1629 à l'année 1636, il édita un certain nombre de manuscrits latins « d'entre plusieurs autres qu'il avoit ramassés » et parmi lesquels on remarque en particulier : « *Chartiludium Logicæ* (Jeux de cartes logiques), *seu logica poetica, vel memorativa Thomæ Murner, ordinis minorum. Parisiis*, in-8°, 1629, » puis des commentaires sur le Nouveau Testament « *auctore Joanne Gagneio. Parisiis*, in-8°, 1631, » et le livre de Guillaume Postel « *de republicâ et magistratibus Atheniensium. Parisiis*, in-24, 1635... » Il ne paraît pas que ces diverses publications aient eu un grand retentissement, pas plus que *Les Vies*, cette fois en français, *des très Illustres et très Saintes Dames Vierges et Martyres de l'Eglise. Paris*, in-8°, 1635.

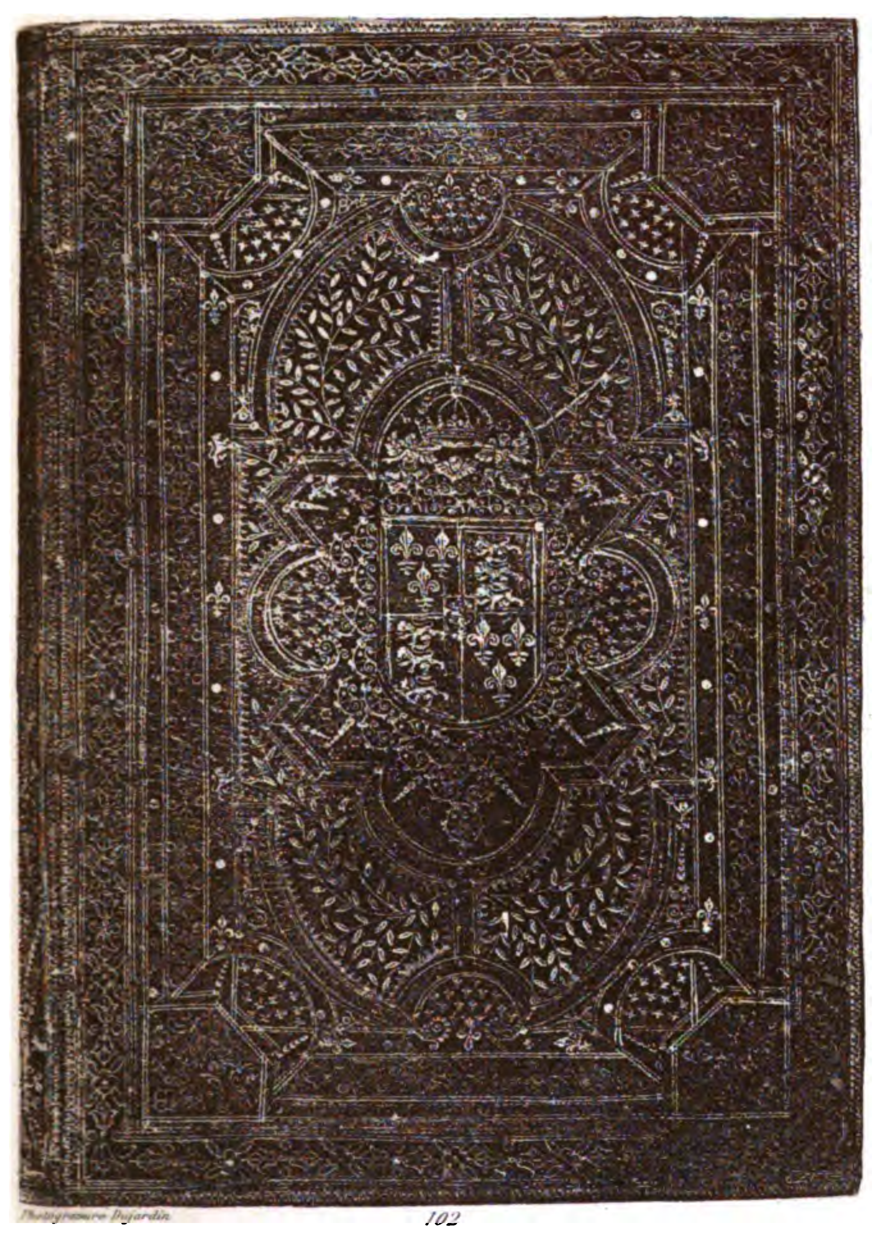
En 1636, Ballesdens était depuis quelque temps « advocat en la Cour et au conseil du roy », car il prend cette qualité en bas d'un acte de baptême du 9 mai, où il figure comme parrain, et que M. Jal a relevé dans les registres de l'église Saint-Benoît. A cette époque aussi, il faisait partie du petit cénacle de gens de lettres et de travailleurs que Pierre Séguier, chancelier de France depuis l'année 1635, avait réunis autour de lui dans son hôtel, et auxquels il livrait les clefs de sa splendide bibliothèque, leur donnant chez lui table et logement, à la seule condition de mettre à profit ces trésors littéraires ; c'étaient tous de futurs académiciens, quelques-uns l'étaient depuis la fondation, l'année précédente : l'abbé de Cérisy, Germain

Habert, l'auteur de la métamorphose des yeux de Philis en astres, le médecin Marin-Cureau de la Chambre, l'abbé Esprit, etc., et Jean Ballesdens, car ce fut lui que Séguier chargea, en 1636, d'éditer le fameux livre de son grand-père, le célèbre Pierre Ier, sur la connaissance de Dieu et de soi-même : « *Rudimenta cognitionis Dei et sui. Parisiis*, in-12, 1636, » plus tard traduit par Colletet.

Depuis ce moment, Ballesdens devint en quelque sorte le secrétaire du chancelier ; et pendant près de quarante ans, jusqu'à la mort de Séguier en 1672, il posséda toute sa confiance ; nous citerons même bientôt les fragments d'une correspondance dans laquelle il s'exprime fort librement avec lui, lorsqu'on songe au ton des autres lettres adressées au premier magistrat du royaume par les plus éminents personnages ; mais ses occupations près du chancelier ne l'empêchaient pas de continuer ses éditions latines, telles que les Eloges de J. P. Masson avec une vie de l'auteur, Paris, 2 vol. in-8°, 1638, — les Œuvres pieuses de Grégoire de Tours, Paris, 2 vol. in-12, 1640, avec les Vies des Pères de ce temps, — des Opuscules de Jérôme Savonarole, — les Actes du transport du Dauphiné à la couronne de France, — le Traité de l'eau-de-vie, de Jean Brouaut, etc.

Il entremêlait ses publications de traductions assez médiocres, soit de latin, soit de l'italien, comme : « Le Miroir des Pêcheurs pénitents. » Paris, in-12, 1641. — Les Fables d'Ésope le Phrygien, accompagnées de maximes morales et politiques pour la conduite de la vie (pour l'instruction du roi). Paris, in-8°, 1644. — Les Épîtres de sainte Catherine de Sienne avec sa vie. Paris, in-4°, 1644. — L'Exercice spirituel, 1645, etc., etc. On voit par ce rapide exposé que Ballesdens était un travailleur infatigable ; mais tout cela ne dépasse point, en fait de style, une honnête médiocrité, même pour le temps où il vivait ; c'est du moins l'appréciation de l'abbé d'Olivet ; et Chapelain est encore plus sévère, quand il dit de Ballesdens dans son Mémoire sur les gens de lettres : « Il est plus curieux qu'habile, et plus cupide de gloire que glorieux. Tout ce qu'il a publié est au-dessous du médiocre... C'est un bonhomme. » Ce jugement littéraire pourra paraître fort dur, quand nous aurons donné quelques échantillons du style de Ballesdens. Il est vrai que nous avons tout lieu de les croire en grande partie inédits, et que Chapelain ne les connaissait point.

En 1643, le chancelier Séguier, qui se connaissait en hommes, témoigna une confiance toute particulière à Jean Ballesdens en lui donnant la direction de l'éducation de son petit-fils, le jeune Armand du Cambout, marquis de Coislin, alors âgé de huit ans, et dont le père, colonel général des Suisses, avait été tué prématurément au siége d'Aire en 1641. L'élève profita des leçons du maître ; car c'est lui qui présenta ce phénomène académique unique dans les fastes de l'illustre Compagnie, d'avoir été admis parmi les Quarante dès l'âge de dix-sept ans : il fut créé duc et pair en



Photogravure Dujardin

102

RELIURE AUX ARMES DE JACQUES II ROI D'ANGLETERRE

N.º 518 du Cat. Morante

Le Bibliophile Français

Imp Sarazin

1663, et ses deux fils firent, comme lui, partie de l'Académie française.

Quelques années avant l'admission de son élève, Ballesdens était entré lui-même à l'Académie, et nous devons donner quelques détails sur son élection, parce qu'ils sont fort honorables pour la mémoire du secrétaire du chancelier. En 1646, à la mort de Faret, Pierre Corneille avait posé sa candidature; mais on lui avait préféré Du Ryer, sous prétexte que le grand tragique faisait sa résidence à Rouen et non pas à Paris. L'année suivante, le poète Maynard vint à mourir, et Corneille fit dire à la Compagnie qu'il avait disposé ses affaires de telle sorte qu'il pourrait passer une partie de l'année à Paris. Malheureusement, un groupe d'académiciens, celui des familiers de l'hôtel Séguier, avait déjà songé à Ballesdens, pour faire sa cour au protecteur. « M. de Ballesdens, raconte Pellisson, avait été proposé aussi, et comme il avoit l'honneur d'être à M. le chancelier, l'Académie eut ce respect pour son protecteur, de députer vers lui cinq des académiciens pour savoir si ces deux propositions lui étoient également agréables. M. le chancelier témoigna qu'il vouloit laisser une entière liberté à la Compagnie. Mais lorsqu'elle commençoit à délibérer sur ce sujet, M. l'abbé de Cérisy lui présenta une lettre de M. de Ballesdens, pleine de beaucoup de civilité pour elle et pour M. Corneille, qu'il prioit la Compagnie de vouloir préférer à lui, protestant qu'il lui déféroit cet honneur, comme lui étant dû par toutes sortes de raisons. La lettre fut lue et louée par l'Assemblée, et depuis il fut reçu en la première place vacante, qui fut celle de M. de Malleville. »

La lettre de Ballesdens à l'Académie a été imprimée en 1647 (Paris, in-8°); et c'est de tous ses ouvrages celui qui lui fait le plus d'honneur; quant à sa réception académique, Pellisson n'a pu nous en donner la date exacte, car en ce temps-là, dit-il, « les longues et fréquentes absences du secrétaire de l'Académie ont laissé beaucoup de vide dans les registres; » mais l'éditeur des harangues nous a conservé le discours prononcé par le récipiendaire sous la simple date de 1648. Ce discours, ou plutôt ce compliment, d'un style simple et bien cadencé, qui n'est pas dépourvu d'une certaine harmonie, est un véritable monument de touchante modestie : « Messieurs, dit Ballesdens, si la place que vous m'avez fait l'honneur de me donner dans une si célèbre Compagnie ne devait être possedée que par des personnes d'une suffisance médiocre, la profession particulière que j'ai toujours faite de vous honorer, vous obligeroit peut-être d'excuser plus aisément la hardiesse que j'ai eue d'y prétendre... » Et plus loin, après avoir protesté que « la saluer sur le seuil de cette porte pouvoit être toute la récompense de son ambition... » et remarqué « qu'il n'y a pas de corps qui ne soit composé de plusieurs parties, dont les fonctions ne laissent pas d'être également utiles, pour être de différente dignité... » il ajoute avec délicatesse : « Parmy les grandes richesses qu'un roy d'Asie faisoit autrefois contribuer à ses sujets pour le bâtiment d'un Temple, il ne rejetta pas les

plumes qu'un petit oiseau luy présenta; et si la splendeur qui brille dans le corps du soleil paroît encore dans les plus petites étoiles, une Académie si fameuse peut sans doute faire voir son éclat jusques dans les plus petits sujets, sur lesquels elle daigne répandre ses lumières... »

N'avions-nous pas raison de protester un peu contre le jugement sévère de Chapelain, et cela n'est-il pas bien tourné pour l'époque ? Le compliment récité par le jeune marquis de Coislin, le 1er juin 1652, est une petite perle de grâce et de modeste simplicité : nous soupçonnons fort plusieurs de ses phrases d'être les sœurs des précédentes.

Notre impression, favorable à Ballesdens, s'est accentuée encore davantage en lisant les nombreuses et longues lettres qu'on trouve de sa plume dans la volumineuse correspondance du chancelier Séguier, conservée en partie à la Bibliothèque nationale. Lorsque le chancelier était absent de Paris, son fidèle secrétaire lui adressait une sorte de journal de tout ce qui se passait autour de lui, et nous avons l'intention de publier quelque jour ce petit recueil qui nous a paru fort intéressant. M. Livet en a déjà donné quelques lignes concernant le marquis de Coislin dans ses notes à l'*Histoire de l'Académie* de Pellisson. Voici, aujourd'hui, comme spécimens de style, deux lettres de Ballesdens ; elles datent, comme toute cette correspondance, des environs de l'année 1660 ; mais il est à remarquer, avant de les lire, que, de 1650 à 1660, Ballesdens avait dû changer de robe et quitter le barreau pour l'église : son cachet de cire rouge, posé sur soie bleu ciel, porte, en effet, à cette époque, des armoiries recouvertes au cimier du chapeau ecclésiastique ; les armoiries elles-mêmes étaient-elles factices (une tête de cerf au milieu de trois croix ou épées en pal, 2 et 1) ? ou bien le secrétaire du chancelier était-il de noble extraction, comme le ferait croire le « M. de Ballesdens » de Pellisson..., c'est ce que nous ne saurions décider : les dictionnaires héraldiques sont muets à cet égard. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans une carte de l'Europe que lui dédia le graveur Nicolas Bérey en 1657 (1), il est nommé : *aumônier honoraire du roi, protonotaire apostolique et académicien.* — Son nom se trouve aussi dans la liste des aumôniers du roi, publiée en 1657 ; et son acte de décès, en 1675, le qualifie « prestre, conseiller et aumôsnier et chappelain de la chapelle royale de Saint-Denis, du chasteau de Brie-Comte-Robert... » Enfin, quelques-uns des priviléges obtenus en son nom pour l'impression de ses derniers livres lui donnent le titre de « prieur de Saint-Germain-d'Alluye, aumônier du roi..., » et J.-B. Thiers, dans son *Traité des Perruques*, dit positivement qu'il présenta une supplique au cardinal de Vendôme, légat *a latere*, pour avoir la permission de dire *la messe avec une perruque.* Il n'y a donc pas à en douter, comme paraissent le faire plu-

(1) Et non en 1637 comme le répète M. Livet après l'abbé d'Artigny.

sieurs biographes, Ballesdens non-seulement obtint des bénéfices ecclésiastiques, mais il entra réellement dans les ordres vers le milieu de sa carrière et reçut la prêtrise.

Ceci posé, nous entrerons mieux dans les dispositions d'esprit de l'écrivain, et nous serons plus à même de porter un jugement sur sa manière. Les deux lettres qui vont suivre offrent un constraste frappant et montrent chez l'auteur une assez grande souplesse d'esprit. La première, adressée à madame de Bonneval, est à la fois pompeuse et affectée : elle dérive de l'école précieuse ; il est bon, du reste, de savoir que Ballesdens était l'un des dispensateurs ordinaires des grâces et des faveurs du chancelier, ainsi que le constatent de nombreux billets égarés dans la correspondance de Séguier.

« Madame (1),

« Si le temps m'est cher et prétieux comme vous dittes, c'est particulièrement celuy que vous me commendez d'employer pour vostre service, par un billet qui m'a semblé tout à fait digne du bel esprit qui l'a conceu, et de la belle main qui m'a fait l'honneur de me l'escrire. Que si toutefois il m'est permis d'y treuver quelque chose à redire, c'est sans doubte ce trop grand excès de civilité que vous y faictes paroistre qui en doibt estre la cause. Aussi vous cognoissez vous trop bien pour vous persuader que les compliments deussent estre nécessaires auprès d'une personne qui vous est entièrement acquise, et sur laquelle tant d'éminentes qualitez que vous possédez vous donnent un empire si absolu.

« A vous dire le vray pourtant, madame, il ne m'est pas bien difficile de supporter un deffaut sy obligeant que celuy là, puisqu'il me rend glorieux au dernier point, et qu'il ne diminue rien de l'autorité souveraine que vous avez sur moy : quoy que vostre extresme modestie vous réduise à la qualité de suppliante.

« Que ne m'est-il donc permis, madame, d'avoir pour un instant les sceaux à ma disposition, affin de me pouvoir occuper présentement à vous donner une si précieuse marque de l'estime et de l'obéissance que j'auray pour vous toute ma vie.

. . . .

« Mais puis que ce sacré caractère de la toute puissance royalle ne peut estre en de meilleures mains que celles qui le font agir tous les jours avec tant d'honneur et de probité, je vais prendre à l'heure mesme la hardiesse de les baiser avec respect de vostre part, affin de vous les rendre favorables et d'en recevoir l'expédition que vous souhaittez avec tant de justice. J'es-

(1) Bibl. nat., fonds St-Germain fr. 709 $\frac{32}{33}$

père que ce juste distributeur des grâces du Prince ne me desniera pas celles que mérite une dame, qui a comme vous sacrifié aux grâces, et qui possède ce glorieux advantage de nous les faire voir toutes trois réunies en un mesme subject, en la regardant.

« Mais pour ne pas différer davantage de vous rendre le service que vous désirez de moy, trouvez bon, s'il vous plaist, que je cesse d'escrire, affin que je commence de travailler de si bonne façon que je puisse vous faire cognoistre que je suis moins de parolles que d'effect,

« Madame.

« Votre très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

« BALLESDENS. »

C'est du dernier galant, et l'on croirait la missive écrite par l'un des habitués des samedis de mademoiselle de Scudéry; mais c'est tant soit peu lourd et compassé. — La scène change et le style avec elle. Ecoutons maintenant Ballesdens parler au chancelier Séguier : c'est un tout autre personnage, et d'allure et d'esprit.

« *A monseigneur, monseigneur le Chancelier de France, en cour.*

Le 16 septembre 1661 (1).

« Je vous envoie une signification que quelques personnes de vostre maison ont reffusé de mettre dans leur pacquet. Je n'aurais pas mal faict de les imiter, et de la laisser entre les mains de vostre portier qui l'avoit receue, puisqu'entre une chançon et ce papier il y a peu de différence. Néanmoins, pour vous témoigner que je ne néglige pas les moindres choses qui portent vostre nom, je vous l'adresse affin que vous en usiez comme vous adviserez bon estre. — Tout le monde faict icy grand cas d'un mot que vous avez dict lorsqu'on scella en vostre présence chez M. Fouquet, à Fontainebleau. L'Académie, qui estime tout ce qui vient de vous, dit hier toute d'une voix qu'on ne pouvoit pas mieux parler, ni plus ingénieusement. Ce sujet nous enfonça dans un discours de tout ce qui se passe, qui dura jusqu'à la nuict, qui nous sépara après avoir ouï non pas la lecture, car on ne voioit plus goutte, mais la répétition de quelques épigrammes qui font beaucoup d'honneur à celui pour qui elles sont faictes. Si j'avois osé, je vous en aurois envoyé une copie pour vous divertir; mais que puis-je deviner ce qui vous plaist : n'ayant pas l'honneur d'entendre de vos nouvelles, cela me peut arriver possible (2), de ce que je vous desplais moy mesme. A Dieu ne

(1) Bibl. nat., fonds St-Germain, fr. 709 $\frac{32}{33}$

(2) Locution fort employée par Gomberville dans le roman de Polexandre.

plaise pourtant, puisque jusques icy je me persuade de n'avoir rien faict qui ne procedat d'une très bonne source et très cordiale. — Messieurs les grands vicaires ont ordonné qu'on feroit des prières publiques dans les paroisses et dans les monastères, affin d'implorer la miséricorde de Dieu que les péchés des hommes ont irrité, ce qui paroist dans les maladies qui sont en si grand nombre qu'on ne les peut presque plus compter. — Mercredy, il y eut vingt-cinq personnes exécutées en effigie dans la place de Grève : ceux qui ont veu cette forest de potences disent qu'on y pouvoit estre à l'ombre ; mais je pense que l'ombre du noyer, toute dangereuse qu'elle est, est encore moins à craindre que celle-là, et qu'il y a fort peu de plaisir à voir des tableaux de la nature de ceux-là, quelque curiosité qu'on aye pour la peinture. — Nostre Compagnie espère que vous aurez un moment de loisir pour honorer Messieurs de l'Académie des Émulateurs d'Avignon d'un mot de vostre main ; cependant tous les particuliers travaillent à faire responce aux lettres qu'ils ont receues. La mienne m'a semblé bien aisée à faire, parce que je n'avois qu'à contredire les louanges qu'on me donne ; ce que je ne mérite que par la gloire que j'ay d'estre votre très humble serviteur. »

Que dira-t-on de cette désinvolture et de ce ton cavalier ? Est-ce bien là ce qu'on devait attendre du pesant éditeur et traducteur que nous avons signalé au commencement de cette étude ? Il y a une certaine saveur qui n'est pas dépourvue de piquant au milieu de ce fouillis de renseignements jetés à la hâte, et dans lequel les potences de Grève séparent deux séances de l'Académie. Les autres lettres de Ballesdens nous ménageraient des surprises aussi imprévues ; mais il faut nous borner. Nous avons voulu donner aux curieux un spécimen de cette correspondance écrite à bâtons rompus, et qui montre le secrétaire du chancelier sous un jour tout à fait nouveau ; nous nous réservons de les produire à l'occasion, si les précédentes trouvent bon accueil près du lecteur.

Il paraît que Ballesdens joignit, vers cette époque, à tous ses titres et qualités, la charge de *censeur royal*, particularité qui n'avait encore été signalée par aucun biographe, car nous lisons à la suite du privilége du *Dictionnaire des Précieuses*, publié par Somaize en 1666 : « Ce Dictionnaire historique des prétieuses est un extraict fidelle de toutes les galanteries qui regardent cette matière dans les meilleurs romans du temps, et mérite d'estre imprimé, affin qu'on connoisse les habitants et la langue du païs des alcôves et des ruelles. — Ballesdens. — Registré... Etc. — ». Nous ne sachions pas qu'il y ait eu en 1666 un autre Ballesdens que le secrétaire de Séguier, en situation d'écrire une pareille apostille à la suite d'un privilége de librairie.

Nous touchons au terme de notre étude et de la carrière littéraire de Ballesdens : rappelons, avec M. Joannis Guigard, qu'avec une patience in-

fatigable et un goût exquis, il était parvenu à se composer une bibliothèque qui, par le nombre, le choix et la beauté des éditions, pouvait rivaliser avec celle de son maître, et si nous n'avons pu retrouver le portrait physique de notre bibliophile, nous savons seulement qu'il était fort grand, à ce point que la reine Christine de Suède, se faisant présenter par Ménage tous les membres de l'Académie à la bibliothèque du roi, lors de son voyage à Paris en 1657, s'extasia sur sa haute stature. — Son portrait moral est résumé dans ce mot de Chapelain : « C'était un bonhomme. »

Ballesdens mourut à la fin d'octobre 1675, au collége des Cholets, trois ans après son maître, le chancelier Séguier ; il fut inhumé le 30 à l'église Saint-Étienne-du-Mont, ainsi que le constate son acte de décès rapporté par M. Jal. Son successeur à l'Académie fut Cordemoy.

Ce que devint la bibliothèque de Ballesdens après sa mort, il serait assez difficile de le préciser. On sait du moins que si tous les imprimés furent dispersés aux enchères publiques, les manuscrits furent tous acquis par le grand Colbert pour sa bibliothèque, et firent en 1732 leur entrée solennelle à la bibliothèque du roi, lorsque le comte de Seignelay vendit le fonds Colbert à Louis XV. On peut les y voir encore aujourd'hui.

Nantes, ce 15 avril 1873.

RENÉ KERVILER.



UN INCUNABLE DE 1475

Ce bel incunable qui appartient à M. Louis Landa, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, mérite d'être l'objet d'une note.

C'est un in-folio de 205 feuillets, à deux colonnes de 57 lignes, lettres initiales et lettrines bleu et rouge, sans chiffre ni signature, relié en veau marbré. Sa première reliure était en bois comme l'indique une note. C'est un commentaire sur les Évangélistes, par saint Thomas d'Aquin, qui commence par le titre suivant : *Divi Thome Aquinatis continuum in librum Evangelii sm. Matheum;* seulement le volume au lieu de contenir l'ouvrage complet, ne renferme que les commentaires sur saint Mathieu et saint Marc. Le premier va jusqu'au 155ᵉ feuillet, dont le verso est en blanc, le second va jusqu'au bout du volume.

Brunet, dans son Manuel du Libraire (t. V, partie 1., col. 824), décrit cet ouvrage avec beaucoup d'exactitude. Il fut imprimé à Nuremberg le 8 août 1475, par Antoine Coburger, et complet, se compose de 434 feuillets.

Si ce volume n'avait que cet intérêt bibliographique, nous n'en eussions pas parlé; mais l'intérêt historique de sa provenance est assez remarquable pour fixer l'attention un moment. Il appartint au sortir des presses nurembergeoises, et évidemment à nos yeux, avant l'impression de la seconde partie, au cardinal Jean Rolin, évêque d'Autun.

Jean Rolin était fils du chevalier Nicolas Rolin et de sa première femme, Marie des Landes. Il naquit en 1408, et eut pour parrain le duc Jean sans Peur. Docteur ès-lois et décrets, protonotaire du Saint-Siége, abbé commendataire de Saint-Martin d'Autun, prieur de Saint-Marcel; nommé par Charles VII, confesseur du Dauphin, évêque de Chalon-sur-Saône du 7 septembre 1431 au mois d'octobre 1436, il fut transféré à cette époque à l'évêché d'Autun, et à la prière de Philippe le Bon, Nicolas V le créa cardinal du titre de saint Étienne, *in cœlis Monte*, le 19 janvier 1449. Il mourut à Auxerre, en revenant de Paris, le X des calendes de juillet 1480, dit la Gallia Christiana, le 20 juin 1483, dit l'abbé Boullemier, dans sa notice manuscrite sur le chevalier Rolin et sa famille, publiée et annotée par

M. Jules d'Arbaumont. On le transporta dans la cathédrale d'Autun où il fut inhumé à gauche du maître-autel. Sa devise était : *Deum time.*

En 1478, Jean Rolin donna ce beau volume *à son fils* Blaise Rolin (malgré son ministère sacré, il eut une demi-douzaine d'enfants), et fit authentiquer ce présent par l'attestation suivante qui se lit à la fin du dernier feuillet :

« *Die vero vicesima sexta mensis Marcii anno Dm mille*^mo^ *quadringen*^mo^ *septuage*^mo^ *octavo reverendissim. tn Ch^o^ pr ac dominus dns Johannes Rolin miseratione divina sancti Stephani in celiomonte sacrosancte romane ecche pbr cardinalis et epus dedit dilecto nepoti suo Blasio Rolin hoc pns insigne opus beati Mhome pfto Blasio pnte ac eid. gratiar, actiones humilimas referente. Teste signo meo manuali hic posito. Anno et die prædictis.* »

Signé : Goguye (avec paraphe).

Nous avons trouvé le nom de ce personnage dans un acte de Pierre Martin, notaire à Chalon, daté du 4 septembre 1469. Nous voyons figurer parmi les témoins, Antoine de Juys, Hugues de Salins, *Nicolas Goguye* et Jehan de Montchanin, chanoines d'Autun. De tous ces chanoines, Antoine de Juys est le seul qui ait laissé un souvenir ; on le trouve dans la liste des doyens d'Autun donnée par la Gallia Christiana.

Quant à Blaise Rolin, donataire du livre, légitimé par lettres de Charles VIII, données à Lyon au mois d'avril 1494, il fut protonotaire apostolique, prieur commendataire de Saint-Symphorien d'Autun, curé de Dracy-lès-Couches, et doyen de l'église collégiale de Saulieu. Comme son père, il eut de la postérité, et on peut voir les péripéties de cette famille dans l'ouvrage de Chasseneux, *Consuetudines Burgundiæ*, p. 1342.

Çà et là, dans le courant du volume se trouvent quelques notes qui ne sont que des renvois à des textes et qui pourraient bien être de la main de Blaise Rolin, car elles paraissent du commencement du XVIe siècle.

Que devint le volume pendant plus de deux siècles ? On l'ignore ; en 1735 il se trouvait à Autun, où il fut acheté par un personnage dont on voit au dedans de la couverture, les armes qui sont ainsi blasonnées : *D'azur à une jumelle d'or, accompagnée de trois demi-vols d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.* Ces armes ont été enregistrées deux fois dans l'armorial de 1696 (Bibliothèque nationale, manuscrit d'Hozier, armorial man. I, 86, et II, 235, fig. pp. 5 et 447) : 1° pour Claude Varenne, avocat au parlement ; 2° pour Jacques Varenne, procureur au bailliage et siége présidial de Semur-en-Auxois.

Il résulte de renseignements qui nous ont été obligeamment fournis par M. Bruzard de Dracy, président de la Société des sciences, etc., de Semur,

que le personnage auquel ce volume a appartenu est Claude Varenne de Béotz, né à Dijon. C'était un homme d'esprit, membre correspondant de l'académie de cette ville et grand dissipateur.

Il possédait une riche bibliothèque, de remarquables collections de gravures, de musique et d'histoire naturelle. Il avait une belle propriété nommée les Argentières, où il fit de si grandes dépenses pour son embellissement qu'il y engloutit son patrimoine et même au-delà.

Il a mis en tête de son volume, sur la feuille de garde, une note d'où nous extrayons les lignes suivantes :

« Ce volume, dont le hazard m'a procuré l'acquisition en 1735 à Autun, ne contient qu'une partie de l'ouvrage de saint Thomas d'Aquin... Il était dans sa vieille couverture en bois, quand je l'achetai, etc. »

On voit par ces derniers mots, combien le goût varie; on mettrait autant de soin de nos jours à conserver cette couverture en bois, que cet homme d'esprit en mit à donner à son livre un vêtement neuf.

La feuille de garde, à la fin du volume, est remplie par une longue note de ce possesseur, fort irrévérencieuse pour le cardinal et sa famille. Elle est piquante et la malice de Voltaire semble l'inspirer ; par respect du livre et du lecteur, nous ne la donnerons point ; mais nous pensons, en somme, comme nous l'avons dit au début, que ce volume méritait une notice.

Jules GUILLEMIN;



HISTOIRE DU COLLÉGE DE MOULINS

Par M. Ernest Bouchard, avocat.

Moulins, 1872, in-8°. 1 volume de 323 pages, orné de 3 planches.

La mission que s'était imposée le regrettable M. de Caumont, dont l'archéologie et l'histoire déplorent la perte récente, est loin d'avoir été infructueuse. Ces congrès scientifiques, rassemblés par lui chaque année dans une province différente, ont éveillé des vocations qui s'ignoraient elles-mêmes et semé des germes fécondants, dont les fruits survivront longtemps à leur auteur.

M. Ernest Bouchard, avocat à Moulins, est un de ces hommes remarquables, à qui M. de Caumont a tracé leur voie, et il va s'emparant chaque jour de son domaine historique, avec un talent qui s'augmente à mesure que sa science historique grandit et s'élève.

M. Bouchard s'est spécialement attaché à l'histoire de sa province natale, qu'il n'a jamais cessé d'habiter et dont il explore constamment avec fruit les monuments et les archives. Il a commencé par donner des notices aussi intéressantes que substantielles sur le Père Griffet de la Société de Jésus, et sur sa famille, sur Blaise de Vigenère, l'historien et le traducteur fécond du XVIe siècle; puis, élargissant le cadre de ses travaux, il a offert aux assises scientifiques du Bourbonnais, en 1866, un tableau aussi exact qu'animé des guerres de religion et des troubles de la Fronde dans cette province. En 1870 il donnait l'histoire des poètes bourbonnais du XIVe au XVIIe siècle, bientôt suivie d'une notice substantielle et curieuse sur la famille de Lingendes, laquelle a fourni à la France un poète élégiaque charmant et un orateur chrétien, le Père de Lingendes, qui assista dans ses derniers moments la bienheureuse mère de Chantal, fondatrice des religieuses de la Visitation, et fut l'un des recteurs les plus remarquables du collége de Moulins.

Cette étude devait naturellement amener M. Bouchard à tracer l'histoire complète du collége de Moulins. Elle a paru vers la fin de l'année dernière et forme uu volume des plus remarquables et des plus intéressants.

L'auteur débute par un coup d'œil sur le mouvement intellectuel aux XIIIe et XVIe siècles dans le centre de la France, et constate l'existence d'écoles dont le niveau, s'élevant peu à peu à mesure que le besoin d'instruction

se faisait sentir, devaient être l'embryon du collége de Moulins. Cet établissement apparaît pour la première fois vers le milieu du XVIe siècle, en 1556, où l'allocation d'un sieur Raillet, recteur des écoles de Moulins, est élevée à 200 livres tournois à charge d'avoir quatre régents, et en 1558 où on se préoccupe de trouver des maîtres. En 1584, Marguerite Bourtil et en 1585 François Beauquère firent au collége des donations de rentes qui commencèrent à assurer son existence.

Après avoir été administré par plusieurs recteurs, il passa en 1603 entre les mains des pères jésuites qui possédant déjà 20 colléges français et munis d'un système et d'un personnel complet d'enseignement, l'amenèrent à un état de prospérité remarquable. Ce développement fut aidé par les libéralités de différentes personnes, et notamment de l'auteur du roman célèbre *l'Astrée*, Honoré d'Urfé.

Parmi les recteurs, dont M. Bouchard a reconstitué non sans peine la série presque complète, nous trouvons le P. Jacob Desbans, professeur très estimable, le P. Pierre du Hameau, le P. Claude de Lingendes, homme également distingué par son savoir et son éloquence, le P. Pierre Bobynet, qui a publié plusieurs ouvrages sur l'horographie, le P. Canaye, connu des lettrés par sa conversation avec le maréchal d'Hocquincourt, conservée dans les œuvres de Saint-Évremont, etc.

Lorsque les jésuites furent expulsés de France, le collége passa entre les mains des Pères de la doctrine chrétienne; mais il déchut alors de son rang et ne retrouva plus son premier éclat. On était d'ailleurs presque à la veille de la Révolution. Les doctrinaires disparurent à leur tour et furent remplacés par des professeurs laïques, parmi lesquels on remarque le mathématicien N. F. Canard et Lakanal, le créateur du Muséum d'histoire naturelle et l'un des fondateurs de l'Institut.

Le collége fut fermé en 1793 et ne se rouvrit plus qu'en 1803, sous le nom de Lycée.

Nous n'avons fait qu'indiquer à peine le marche que M. Bouchard a suivie dans son intéressant ouvrage; nous avons laissé de côté une foule de détails, qu'il faut aller chercher dans le livre même, où rien n'est omis de ce qui peut instruire et intéresser le lecteur, où l'historien marche appuyé de pièces authentiques dont les plus importantes servent d'appendice à l'ouvrage; mais nous ne voulons pas quitter la plume sans mentionner l'admirable monument qui orne la chapelle du collége, le mausolée de Henri II, duc de Montmorency décapité à Toulouse en 1632, édifice de marbre noir et blanc qui fut élevé par la piété de Marie-Félice des Ursins sa veuve, et qui est dû au ciseau d'Auguier, de Coustou, de Thibault Poissant et de Regnaudin. — M. Bouchard en a donné la description et la gravure dans son ouvrage, qui est encore enrichi d'un remarquable portrait du P. de Lingendes et d'un plan du collége de Moulins en 1605.

Il ne nous reste plus qu'à exprimer un vœu, c'est que M. Bouchard consacre plus que jamais ses soins, son érudition et son talent d'écrivain à tracer l'histoire complète de sa province natale, qu'il aime tant et qu'il connaît si bien. Nul mieux que lui n'est capable d'entreprendre cette tâche ardue et de la conduire à bonne fin.

PROSPER BLANCHEMAIN.

CORRESPONDANCE

Blois, 23 avril 1873.

Monsieur.

On lit, page 93 du *Bibliophile*, notice sur l'abbé de Louvois : « Le marquis de « Courtenvaux qui s'était marié peu de temps après la mort de son père, à « mademoiselle A. Cath. d'Estrées, dernier rejeton de cette illustre famille, con« tinua seul la descendance masculine du célèbre ministre de Louis XIV. »

C'est une erreur : cette descendance, éteinte en 1781 dans la branche de Courtenvaux, s'est continuée jusqu'à nos jours par le marquis de Souvré, *second fils du ministre*. Elle a fini dans la personne de Auguste-Michel-Félicité Le Tellier de Souvré, marquis de Louvois, créé pair de France en 1815, mort à Paris le 3 avril 1844, ne laissant point d'enfants de son mariage avec la princesse Athénaïs de Monaco. Le ministre de Louis XIV était son trisaïeul.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

DE JEUX.
Un de vos abonnés.



CHRONIQUE DES VENTES

VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE RUGGIERI

La vente de cette collection qui renfermait une suite unique d'ouvrages relatifs aux sacres des rois, des empereurs; aux entrées triomphales; aux mariages, tournois, joutes, carrousels, fêtes populaires, feux d'artifices, etc., malgré le chiffre élevé de quelques articles, n'a cependant pas répondu dans son ensemble à l'attente des amateurs.

Voici du reste la liste des principales adjudications :

Nos 6. Les Croniques du très chrestien et très victorieux Loys de Valois (de Jehan de Troye), in-fol., goth. rel. en mar. bl., par Chambolle Duru. 550 fr.

15. Les anciennes et modernes généalogies des rois de France, de Jean Bouchet. Paris, Galyot Dupré, 1536, in-16, relié par Trautz-Bauzonnet. 340 fr.

106. LE LIVRE DES SAINCTES CÉREMONIES, beau manuscrit du xvie siècle, sur vélin, dans une riche reliure de Lortic. 1300 fr.

127. De gli habiti antichi et moderni... fatti da Cesare Vecellio, in-8, mar. r. 401 fr.

202. C'est l'ordre qui a esté gardé a Tours; *S. d.*, in-fol., goth. rel. en mar. r. par Duru. 401 fr.

203. C'est l'ordre qui a esté gardé a Tours; *S. d.*, in-4, vél. Exemplaire de de Thou à ses armes. 590 fr.

212. L'ENTRÉE DU TRÈS CHRESTIEN ROY DE FRANCE FRANÇOYS DE VALLOYS, en sa noble ville, cité et université de Paris. *S. l. n. d.*, pet. in-4, goth. de 4 ff. 700 fr.

215. LE TRIUMPHANT ET TRÈS NOBLE MARIAGE de très haute et très puissante princesse Madame Renée de France... *S. l. n. d.*, pet. in-8, de 8 ff., goth., mar. r., doubl. 600 fr.

216. LENTRÉE et gras triumphes de madame la régente et de Marguerite de Flandres, faictes en la ville de Cambray. *S. l. n. d.*, pet. in-4, de 4 ff., goth. 510 fr.

227. LENTRÉE DE LA ROYNE en sa ville et cité de Paris, (par Guillaume Bochetel). Paris, 1531, pet. in-4, de 24 ff., goth. 675 fr.

245. C'EST L'ORDRE QUI A ESTÉ TENU a la nouvelle et joyeuse entrée de Henry II a Paris, 1549, in-4. Reliure de Lortic. 1530 fr.

Nos 250. C'EST LA DEDUCTION DU SOMPTUEUX ORDRE... etc., exhibés par les citoiens de Rouen au roy de France, Henry second. *Rouen*, 1551, in-4. Richement relié par Chambolle-Duru. 1525 fr.

252. Le très excellent Enterrement du très haut et très illustre prince Claude de Lorraine... 3 pièces en 1 vol. in-8, reliure ancienne de Duseuil. 570 fr

266. Recueil faict au vray de la chevauchée de Lasne... *Lyon, s. d.*, pet. in-8, de 40 pages, mar. rouge. 500 fr.

268. Recueil des choses notables qui ont esté faictes à Bayonne, a l'entrevue de Charles IX, avec la royne sa sœur. *Paris*, 1566, in-4, richement relié, par Lortic. 600 fr.

276. Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à la joyeuse et triumphante entrée de... Charles IX, a Paris. *Imprimé pour Olivier Codoré*, 1572, in-4, riche reliure de Lortic. 600 fr.

306. Recueil de la chevauchée faicte en la ville de Lyon en 1578. *Lyon, s. d.*, pet. in-8, de 24 pages, mar. r., riche reliure de Thompson. 600 fr.

314. Balet comique de la royne de Baltazar de Beaujoyeulx. mar. citron, reliure de Masson-Debonnelle. 700 fr.

328. DISCOURS DE LA JOYEUSE ET TRIOMPHANTE ENTREE... de Henri IV a Rouen. 1599, in-4, riche reliure de Lortic. 2020 fr.

349. Pompe funèbre de Charles III, dix grandes tables, contenant les pourtraicts des cérémonies, honneurs, etc., faitz au corps de Charles III duc de Lorraine en 1608. In-fol. 500 fr.

449. Eloges et discours sur la triomphante réception du roy en sa ville de Paris, après la réduction de la Rochelle. In-fol., en ancienne reliure, mar. fleurdelisé. 530 fr.

531. Recueil de 63 dessins a la plume, faits par le duc de Berry encore enfant. Pet. in-4, dans son ancienne reliure. 500 fr.

598. Description et relation de tout ce qui a été fait et de ce qui s'est passé au mariage du Dauphin de France, avec Marie-Antoinette archiduchesse d'Autriche. Beau manuscrit, pet. in-4, dans son ancienne reliure, mar. rouge. 600 fr.

606. LE SACRE ET COURONNEMENT DE LOUIS XVI. Exemplaire aux armes de la reine Marie-Antoinette. 1600 fr.

738. Descrizione del regale apparato per le nozze della serenissima Madama Cristina di Lorena. In-fol., mar., précieux volume et l'un des deux exemplaires complets connus. 800 fr.

886. LE CORONEMENT DU TRES ILLUSTRE ROY DE BOHEMEN... Pièce fort rare dans une riche reliure de Lortic. 1000 fr.

890. LE EXCELLENT ET PLUS DIVIN Q'HUMAIN VOYAGE entreprins et faict par le prince Charles César toujours auguste, empereur des Rommains et Allemaigne, roy très catholique des Espaignes, etc... pour son couronnement à Bolongne. *S. l. n. d.*, pet. in-4, goth., riche reliure de Lortic. 1200 fr.

891. REPRESENTATION de la cavalcade et des réjouissances qui eurent lieu à Bologne à l'occasion du couronnement de Charles V. (1530) in-fol. Exemplaire imprimé sur peau de velin et le seul connu. 4000 fr.

902 *bis*. DECLARATION des triumphantz honneurs et recoeul faictz à la majesté impériale à sa joyeuse entrée en la cité et duché de Cambray en 1539. Pet. in-4, de 16 ff., mar. vert, reliure de Bauzonnet. 600 fr.

914. La magnifique et somptueuse Pompe funèbre faite aux obsèques de l'empereur Charles cinquieme en 1558. In-fol., rel. en mar. rouge. 790 fr.

N° 1053. Les Exèques et pompe funérale de feu deternelle mémoire, Don Fernande accomplie à Bruxelles en 1515, pet. in-fol. Exemplaire dans une riche reliure de Chambolle-Duru. 601 fr.

La vente Tufton a été mieux favorisée. Elle ne comptait que 228 articles; les plus hauts chiffres d'adjudication sont les suivants :

Nos 1. HORACE, pet. in-4°., superbe manuscrit du xve siècle sur vélin, orné de 38 grandes miniatures et 861 petites. 30,000 fr.
4. LIVRES D'HEURES, beau manuscrit du xve siècle. 1700 fr.
5. APOCALYPSIS SANCTI JOHANNIS, première édition de ce recueil précieux d'un des plus curieux monuments de xylographie. 2500 fr.
6. HEURES DE VERARD, 1505. Exemplaire imprimé sur vélin dans sa reliure du xvie siècle. 1165 fr.
9. HEURES A L'USAGE DE ROME, imprimé par Nicolas Hygman en 1517, très bel exemplaire. 2900 fr.
33. Explication des maximes des saints, édition originale, exemplaire de Godet des Marais, évêque de Chartres; ancienne reliure mar. 499 fr.
45. LES ESSAIS DE MONTAIGNE, édition de 1595, in fol., ancienne rel. mar. citron. 970 fr.
59. GALENI, exemplaire de Canevarius. 1000 fr.
60. Petri Andreae Matthioli, exemplaire dans une riche reliure italienne du xvie siècle. 699 fr.
61. VALERII CORDI annotationes in Pedacii Dioscoridis, in-fol., dans une fort curieuse reliure allemande du xvie siècle. 700 fr.
62 et 63. Ortus sanitatis et le Traicté des Bestes, imprimés par Vérard, vers 1501, ens. 700 fr.
74. Prose di M. Pietro Bembo, exemplaire de Canevarius. 500 fr.
77. VIRGILIUS, superbe exemplaire de Grolier. 5000 fr.
100. LE ROMMANT DE LA ROSE, première et précieuse édition imprimée avec les caractères dont s'est servi Guillaume Le Roy, à Lyon. 3500 fr.
102. Les Œuvres de maitre Alain Chartier. Paris, Galliot du Pré, 1529. 615 fr.
104. Heures de Notre-Dame, composée par Pierre Gringoire. Bel exemplaire dans une riche reliure de Duru-Chambolle. 680 fr.
136. MAISTRE PIERRE PATHELIN, *S. l. n. d.*, le seul exemplaire connu jusqu'ici de cette précieuse édition. 5350 fr.
143. ARTUS DE BRETAIGNE. Paris, Michel Le Noir, 1502, superbe exemplaire dans une très riche reliure doublée, de Chambolle-Duru. 3500 fr.
144. LANCELOT DU LAC. Très bel exemplaire. 3100 fr.

Nos 145. MELIADUS DE LEONNOYS. Paris, Galliot du Pré, 1528, très bel exemplaire. 1720 fr.

147. HISTOIRE TRES RECREATIVE DU VAILLANT CHEVALIER THESEUS DE COULONGNE. Paris, 1534, édition la plus ancienne, très bel exemplaire relié par Bauzonnet. 2180 fr.

149. LES QUATRE FILS AYMON, édition imprimée à Lyon par Claude Nourry en 1526. Bel exemplaire dans une riche reliure de Chambolle-Duru. 2200 fr.

161. LES CENT NOUVELLES NOUVELLES, édition imprimée en 1486 par Anthoine Vérard. Première et très précieuse édition, mais avec les deux derniers feuillets refaits, exemplaire relié par Bauzonnet-Trautz. 3950 fr.

172. ADAGIORUM OPUS DES ERASMI, exemplaire dans une très belle reliure du XVIe siècle, aux armes de la famille de Croy. 2600 fr.

181. M. TULLII CICERONIS opera, édition des Elzévirs, 10 vol. in-12, magnifique exemplaire relié par Dérome. 1250 fr.

185. FRECULPHI, exemplaire de Maioli. 1850 fr.

190. JOANNIS BOCATII de Genealogia Deorum, exemplaire de Grolier. 700 fr.

191. BOCACE DE LA GENEALOGIE DES DIEUX, édition imprimée en 1498 par Anthoine Vérard. 1350 fr.

205. BASILICON. Opus genealogicum catholicum de familiis imperatorum regem, etc., exemplaire dans une très riche reliure faite pour l'empereur Rodolphe II, empereur d'Allemagne. 1050 fr.

Le bibliophile JULIEN.



L'Administrateur-Gérant : Dessolliers.

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, rue de Lafayette, 61.



LOUIS II, DUC D'ORLÉANS

ET

LES CÉLESTINS DE PARIS



N manuscrit de la bibliothèque de la Ville de Paris, (G. 3530), brûlé dans les incendies de la Commune, contenait la pièce suivante qui mérite d'être connue, elle était intitulée :

Parallèles sur les meurtres des ducs d'Orléans et de Bourgogne.

« Si jamais prince a ressenti les effets de la justice divine qui menace « l'homicide de la même mort qu'il fera mourir les autres, ça été Jean, « duc de Bourgogne, comte de Flandres et d'Artois, car, comme il avait « fait tuer en trahison et de guet à pens, le duc d'Orléans, frère du roy, « par une ambition déréglée d'usurper le gouvernement de l'État, le fils « du même roy le fit mettre à mort, 1419.

« Le premier coup que le duc d'Orléans reçut, fut d'une hache, duquel « le poing luy fut tranché et le premier coup que reçut le duc de Bour- « gogne fut aussi d'une hache qui lui avala le menton. Le corps du duc « d'Orléans percé de plusieurs coups demeura étendu sur le pavé de Paris; « et celuy du Bourguignon sur le pont de Montereau-Faut-Yonne; mais « ses obsèques furent différentes du duc d'Orléans dont je viens de parler; « car ayant perdu avec la vie tout son équipage et tous ses joyaux, son « corps fut dépouillé de ses habits, excepté son pourpoint ensanglanté et « ses bottes, et après avoir ainsi demeuré sur le pavé jusqu'à minuit qu'on « le portat sur une table, dans un moulin proche du pont, fut le matin « enterré en ce misérable état en l'église de Notre-Dame, devant l'autel

« de Saint-Louis, sans nul convoy, ny autre service, excepté douze « messes qu'on y fit dire pour le repos de son âme. La fin de ce prince « ambitieux fut à la vérité digne de sa vie, comme sa vie méritait une « telle fin ; car en punition de son parricide commis en la personne du duc « d'Orléans, Dieu ne permit pas que sa postérité masculine passât la « deuxième génération parce qu'elle finit en Charles, fils de Philippe, son « fils, comme aussi celle du Dauphin, qui avait fait tuer le Bourguignon, « prit fin en la seconde génération, sçavoir en la personne de son petit-fils « Charles VIII, de sorte que par un juste jugement de Dieu, Louis XII et « François I[er] issus de Louis, duc d'Orléans, succédèrent à la couronne « de France et à la Bourgogne. »

Ce passage curieux, prouve la reconnaissance des Célestins pour leur bienfaiteur, à deux siècles de distance, il est bon de le constater à notre époque qui ne se pique ni d'attachement aux personnes, ni de fidélité aux principes politiques. Les contemporains sont unanimes pour déplorer l'assassinat du duc d'Orléans, ce qui montre qu'à part l'atrocité de l'action, il y entrait de l'intérêt pour la victime et ce qui suppose qu'il le méritait par ses qualités personnelles : c'est le plus bel éloge que l'on puisse faire du prince, qui n'était pas sans défaut sans doute, mais qui les rachetait par un mérite réel apprécié de tous ceux qui l'approchaient. Doué heureusement par la nature, généreux, enthousiaste, ami des arts et des lettres, comblé des dons de la fortune et gâté par son frère Charles VI, il eut les passions de son âge et de sa position, on peut lui reprocher une ambition bien atténuée par son amour des plaisirs; les envieux l'accusaient, de concert avec sa femme, Valentine de Milan, de vouloir faire dépérir son frère par incantation et magie : la postérité a fait justice de ces absurdes calomnies que rien ne venait corroborer.

L'atrocité de sa mort fit taire les préventions et montra combien il était aimé et son meurtrier haï. « La mort de la victime et celle du meurtrier, dit M. Douet d'Arq, furent deux sanglants éclairs qui sillonnèrent le « règne, d'ailleurs si sombre et si orageux, de Charles VI. Le premier, c'est « l'assassinat du duc d'Orléans, en 1407; le second, c'est celui de Jean « sans Peur, en 1419. » Remarquons avec lui que les détails de ces événements sont trop connus pour les reproduire ici, constatons seulement les sentiments des contemporains.

« En celuy an 1407 le douzième jour du mois de novembre, Jean, duc de « Bourgogne, conduit d'esprit diabolique, remply de fausseté et trahi-« son, par une mauvaise pensée longuement gardée en son cœur, fit par « nuict guêter par mauvais traistres affectez à ce faire, le duc d'Orléans, « seul frère du Roy. » Perceval de Cagny, escuyer de Jean duc d'Alençon. *Chronique manuscrite des ducs d'Alençon.*

« 1406. Ensuite de quoy s'entremonstrèrent publiquement ennemis « les ducs d'Orléans et et Bourgogne pour les devises qu'ils faisaient por« ter à leurs gens. » Anonyme. *Extrait chronologique de* 1400 *à* 1467.

On sait que le duc de Bourgogne avait pris les rabots et un fil à plomb pour emblème, par opposition aux bâtons noueux choisis par le duc d'Orléans : la devise du premier était *Je l'en uze*, celle du second : *Je l'envie et le tien*. La même chronique, à l'année 1407, rapporte : « Louis, duc d'Or« léans, seul frère du roi de France, fut occis de nuict en la ville de Paris « par les gens du duc Jean de Bourgogne *de guets à pensé*, dont grands « maux et grandes divisions s'ensuivirèrent par tout le royaume de « France. »

Il existe un grand nombre de récits de ce funeste et si fatal évènement. Le plus important et le plus authentique est celui que nous a laissé le greffier du parlement, récit écrit au moment même de l'événement et consigné sur les registres officiels par Nicolas de Baïes, « 23 *nov.* 1407. *Inhu« maniter fuit trucidatus et interfectus Dominus Ludovicus Franciæ, « dux Aurelianensis et frater regis, multùm astutus est et magni in« tellectûs, sed nimis in carnalibus lubricus, de nocte lectâ et per ducem « Burgundiæ aut suo præcepto, ut confessus est, in vico propè portam de* « Barbette. *Undè infinita mala processerunt quæ diù nimis durabunt.* » (*Arch. de l'Emp.* Reg. XIII du Conseil, côté X. 1479 fol. 2. v°). Il est à noter que le greffier a dessiné grossièrement à la marge une tête coupée et une épée.

L'intérêt qui s'attache toujours à la victime d'un crime horrible, surtout si c'est un prince, ne suffirait pas pour expliquer la sympathie des contemporains, si personnellement le duc d'Orléans, malgré ses défauts, et peut-être à cause de ses défauts, qui étaient ceux de son temps, n'avait pas été généralement aimé. Spirituel, aimable, généreux, mais plein de faste et d'orgueil, Louis, second fils de Charles V, naquit en 1371, sa naissance fut célébrée « par champs et sons mélodieux par toutes les églises; grant « feste fu entre les Barons et le peuple faisant grans feus par toutes les rues « de Paris en signe de solemnités et joye, » dit Christine de Pisan qui vante ses bonnes qualités, la rectitude de son jugement, sa bravoure, son affabilité, son éloquence. Peu de princes furent si bien doués des avantages extérieurs et comblés des dons de la fortune. Il eut en partage le duché de Touraine, il l'échangea et prit le titre de duc d'Orléans, sous lequel il est connu dans l'histoire, à la mort du titulaire en 1391; il devint comte de Valois et de Beaumont par accroissement d'apanage; de Dreux, d'Angoulême et de Périgord par don de Charles VI; d'Asti en Italie et des Vertus en Champagne du chef de sa femme Valentine de Milan; de Blois et de Dunois par contrat de vente et payés « 200,000 frans d'or à Guy de Châtillon; » de Porcéan par acquisition de Jean de Châtillon, duc de

Luxembourg, par vente du roi Wincelas de Bohême ; duc de Berry et comte de Poitou, par résignation du duc de Berry son oncle paternel, Marie de Coucy lui céda la baronnie de Coucy, La Fère et Marle ; Gaulcher de Châtillon la châtellenie de La Fère-en-Tardenois. Charles VI, qui ne croyait jamais avoir assez fait pour prouver son affection à son frère bien-aimé, lui avait encore donné en supplément d'apanage les terres et seigneuries de Soissons, Ham, Pinon, Moncornet, Origny, et le vinage (droit sur le vin pressuré) de Laon, de Pise, avec toutes leurs dépendances, hôtels, châteaux, fermes, fours, etc. Par testament, il était héritier du duc de Berry dont les fils étaient morts.

A Paris ses biens n'étaient pas moins considérables. Ses *Comptes* nous fournissent de nombreux renseignements dont on ne s'est pas encore servi, tant pour la topographie de Paris, que pour l'histoire générale.

En première ligne il faut mettre *l'Hôtel d'Orléans en la rue de la Poterie, près Saint-Pol, à Paris,* qu'il avait acheté du chancelier Pierre de Giac, et qu'il paraît avoir surtout affectionné. Il fit faire de grands travaux d'aménagements à l'intérieur, il en fit refaire la viz (escalier), le dallage, les cheminées, l'étage supérieur, réparer la chapelle. *Claux le Loup* verrier y établit « des vitrages et avec armes du roy et du duc bordées de couleurs. » Ces travaux durèrent plusieurs années ; le plus considérable fut l'installation de la célèbre *librairie* ou bibliothèque de ce prince artiste. « En 1397, *Colart de Laon* paintre et varlet de chambre de M. S. le « duc d'Orléans, en son nom et ès noms de *Jehan de Saint-Cloud, Peirin* « *de Dijon, Colin de la Fontaine* et de *Copin de Grant Dent,* etc., confesse « avoir eu et receu de Jehan de la Chapelle la somme de 100 s. p. qui « deue leur estoit pour cause de plusieurs besoignes de leur mestier par « euls faictes en la librairie neuve, nouvellement faicte, en l'hostel dudit Sei- « gneur, assavoir à Paris, en la rue de la Poterie, près l'ostel Saint-Pol, à l'op- « posite de la rue des Fauconniers, » dont quittance. En 1399, Jehan de Saint-Cloud, donne décharge de 7 l. p. receues pour travaux faits dans ce même hôtel.

Un acte du 22 décembre 1397 le définit ainsi : « L'Hôtel, cour et jardin « d'Orléans, (auparavant de Giac) séant à Paris, en la rue de Jouy, tenant « d'une part aux murs anciens de la ville de Paris, aboutissant aux mai- « sons de Guillaume d'Orgemont et des biens de feu Pierre de Muri- « gny, nottaire du Châtelet de Paris et à l'*hôtel de la Nef* qui est en la « rue Saint-Antoine qu'il avait acquis dudit Pierre de Giac, auquel il « donna de plus en échange deux maisons séant en la rue Saint-Antoine ; « tenant à une allée qui va à la couture Sainte-Catherine et à la maison « de Jean Faïen, écuyer. » A. Champollion-Figeac. *Louis et Charles d'Orléans.*

Puis venait son « hôtel séant en la grant rue Saint-Antoine, nommé

l'*Ostel des Tournelles*, qui paraît le même que le « petit hôtel de M. S. le duc séant devant la fontaine de Saint-Pol en la grant rue Saint-Anthoine. »

Jehan Godeschaut, dit le Roy, en était « garde » (1396) et Philippot Persant « jardinier des jardins. » (1404) L'hôtel de Behaigne ou de Bohême qui faisait issue sur les murs de Paris par devers la rue des Garnelles (de Grenelle). » En 1395, Colart de Laon, paintre du roy et du duc d'Orléans, reçut « 70 francs d'or » pour les peintures faites en cet hôtel, appelé de Nesle au XIIIe siècle, possédé successivement par Blanche de Castille, Charles, comte de Valois (1296), Jean de Luxembourg, roi de Bohême (1327), dont il prit les noms de Behagne, Bahaigne, Behaine, Bohaigne, etc., synonymes alors de Bohême, en 1388 il appartenait au duc d'Orléans, depuis il devint l'hôtel de Soissons. Un certificat de « Rémond du Temple, sergent d'armes et maçon du roy » (1358), parle de « l'hôtel de M. S. le duc d'Orléans à Paris, en la rue de Nesle lèz la porte de Saint-Honoré. » Le duc d'Orléans se trouvait de fait paroissien de Saint-Eustache : il fit plusieurs fondations dans cette église et ne l'oublia pas dans son testament ; non plus que Saint-Pol où il avait été baptisé. En 1420 on trouve la mention suivante : « As chanoines de l'église Saint-Honoré, à Paris, la somme de XVII l. 12 s. 6 d., pour une année de la rente que ladite église a droit de prendre à chascun an sur l'hostel de M. S. assis près ladite église Saint-Honoré, tenant d'une part au collége des Bons-Enfants, etc. » Il existait à Paris un autre hôtel de Nesle, qui n'a jamais changé de nom et était situé au faubourg Saint-Germain. Le duc de Berry l'habitait et y mourut en 1416. Tout proche, se trouvait un autre hostel ou séjour d'Orléans « assis en la ville de Paris rue et paroisse Saint-André-des-Ars, « tenant d'une part à la rue des murs de la ville de Paris du cousté de « Saint-Germain-des-Prés et faisant le coing de la rue qui va de la rue « Saint-André-des-Ars aux Cordeliers, débutant par derrière à l'ostel de « Rouen (aujourd'hui par corruption cour de Rohan). » *Cartulaire de la Chambres des comptes de Blois* (9 *janvier* 1484).

Ce séjour paraît avoir été négligé, car en 1396 on trouve cette mention : « Julien le Viezmaire, roi des Ribaux de M. S. le duc d'Orléans, confesse « avoir eu et receu de Jehan Amyot, payeur des œuvres du Roy, N. S. la « somme de 2 frans d'or pour avoir fait widier plusieurs fiens et gravois « qui étaient en la court de l'hostel de M. d. S. à Paris près la porte Saint-« Germain-des-Prés. » Cet hôtel, totalement abandonné, tombait en ruines lorsqu'il fut cédé et loué à rentes à trois bourgeois de Paris, quelques années plus tard. Celui du bourg Saint-Marcel acheté en 1386 par le duc de Berry, puis cédé l'année suivante à Isabeau de Bavière, qui le rétrocéda à son beau-frère, n'est pas moins célèbre. « En 1394 » on donne « à « Me Mahieu Regnault phisicien de M. d. S. XX fran pour convertir ès « réparacions des jardins de son hôtel de saint Marcel. » Ne serait-ce pas

l'idée première du Jardin botanique et du Jardin du Roi, tous deux fondés dans ce canton qui n'était pas alors le faubourg infect que nous connaissons, mais deux villages fleuris, formés de maisons de plaisance et séparés par la Bièvre qui l'animait.

Qu'on en juge. En décembre 1405, le duc « cède à Jehan de Montagu, « vidame de *Laon*, grand maître de l'hôtel du roy, son hôtel sis à Saint-« Marcel en la rue aux Boulies, du costé devers Saint-Victor, par les « jardins duquel passe la rivière de Bièvre, tenant d'une part à la maison « du curé de Saint-Médart et à Guillaume de Chielle, et d'autre part au « long du chemin par où l'on va de la *Boucherie* dud. lieu de Saint-Marcel, « à Coppeaux et à la rue au Conte de Boulogne, aboutissant d'une part à la « rue Sans-Chief et à Guillaume Roichet, à quel hostel fut pièça à l'éves-« que de Beauvais, chancellier de France. » Nous trouvons dans un compte rendu de 1405 « Claux le Leu, vo errier, demeurant à Paris, pour les ouvrages de l'hôtel dudit duc à Chailluiau (Chaillot), » qu'il avait acheté v mil frans au sir de *Coucy*, on l'appelait hôtel de Chaillau-lès-Paris. » Il avait un château encore à Asnières, près de Charles VI qui habitait Saint-Ouen. Les comptes font mention de dépenses pour ses châteaux de province : Château-Thierry, Crespy-en-Valois, Monceo-sur-Bièvre en la comté de Blois, sans oublier Pierrefonds qu'il construisit entièrement. Dans une de ses ballades, Eustache des Champs, huissier d'armes et messager en titre de Charles VI, dit :

Près d'un an que je suis messager
Et que tandis ay la boiste portée,
Lettres aussi, pour II cents frans.

aux appointements de deux cents francs par an, ce qui prouve que Louis XI n'a pas inventé, mais peut-être étendu le service des postes. Ce poète, d'abord maître d'hôtel du duc d'Orléans, puis son écuyer, enfin bailly de Crépy et Senlis, à raison XVI s. (1 franc) par jour, nous parle des châteaux de Cachan et de Boissy, sans autre indication, comme visité souvent par le duc d'Orléans qui y recevait ses amis, Boucicaut, dont il paya la rançon; Aubert de Cany son chambellan, etc., ce pouvait être Boissy-Saint-Léger. Les Valois affectionnaient les bords de la Bièvre et les coteaux de la Seine, le duc de Berry résidait au château de Bicêtre, quand il quittait son séjour de Nesle.

Mais si le duc d'Orléans était puissament riche, il était généreux à proportion, ses constructions, les œuvres d'art dont il les enrichissait, l'inventaire de ses meubles et bijoux, sont la preuve, on en peut fournir une dernière qui les résume toutes : son testament que M. le comte de Laborde (*Ducs de Bourgogne* III, VII), appela un modèle de philosophie chrétienne. Il date de 1403 (Arch. nat. K. 561), et non de 1407 comme l'affirme le P. Beurier dans son histoire des Célestins. Ce document a été imprimé plusieurs fois, il suffit d'en rappeler les principales dispositions

au point de vue artistique surtout et comme caractéristique de l'époque. Le testateur demande à Paris et à Orléans, autant de cent messes comme il aura au moment de sa mort d'ans et d'âge. Remarquons ici que les aumônes furent également multipliées après la mort de Jean-Sans-Peur, qui ambitieux, avare et défiant, conservait son argent pour le profit de ses rancunes personnelles, Louis XI a continué son type, il fut une exception dans sa lignée qui contrastait avec la prodigalité de Charles le Téméraire. Le duc Philippe le Bon éleva à la mémoire de son père, la victime du pont de Montereau, un splendide monument ouvragé de Claux Sluter et de ses élèves, dans la Chartreuse de Dijon, un des chefs-d'œuvre de l'époque. Le *Bon* duc ne pouvait oublier son père dans ses largesses, lui qui, au dire d'un contemporain « quand aucun de ses serviteurs mourait, faisait secrè« tement célébrer des messes pour leurs âmes, pour un baron 4 ou 500, « pour un chevalier 300, pour un gentilhomme 200, pour un valet 100, « pour le moindre valet ou gallopin 50. » Louis d'Orléans, qui partageait ces sentiments, voulut que ses proches portassent son deuil en noir et ses officiers en gris brun ou gris tané, il laissa pour cet objet une rente de « cent livres amorties ou 2,000 frans pour l'acheter. » Il fit des fondations à Orléans, Chartres, Paris, Cluny, Nogent-lès-Coucy, Coucy, à tous les couvents des Célestins de France, les dota de rentes, ornements et vases sacrés, le tout marqué à ses armes, avec mention à l'autel de la fondation.

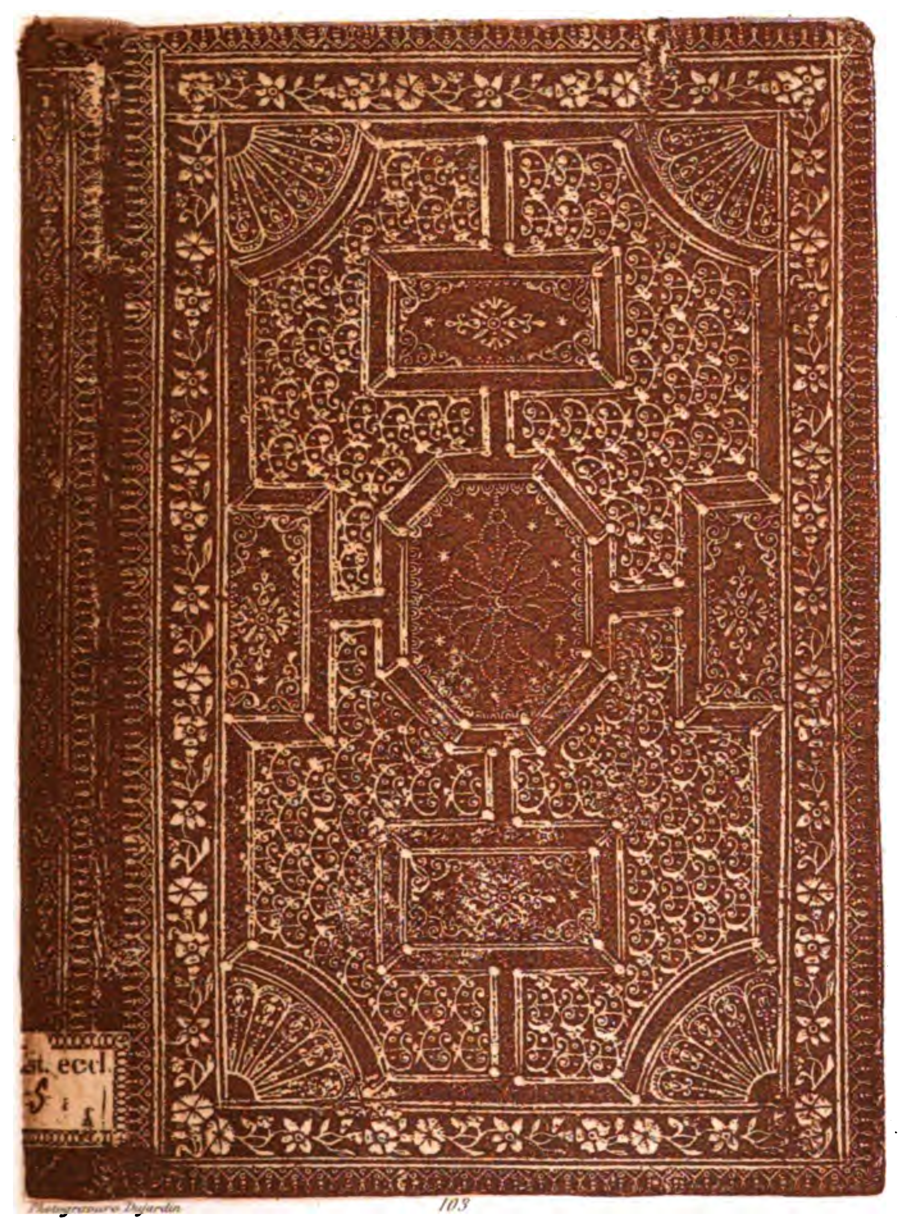
Mais le plus avantagé fut le couvent des Célestins de Paris, sinon berceau, au moins chef-lieu de l'ordre en France, de fondation royale, Charles V en posa la première pierre et Charles VI donna à ce monastère une bourse de secrétaire d'État, c'était donc pour le duc d'Orléans une tradition de famille de continuer l'œuvre de ses prédécesseurs, il obéissait de plus aux sentiments pieux de son époque et aux souvenirs de son éducation première, malgré les entraînements de l'âge et d'une cour dissolue, il revenait souvent aux Célestins. « Il jeunait, veillait et priait « avec eux » nous apprend le P. Beurier organe de la tradition de son ordre, « il avait sa cellule qui se voit encore à présent (1634) où il se re« tirait aux festes solennelles pour assister à matines et vaquer à sa « conscience. Il voulut être enseveli en habit de célestin, pour être après « inhumé en sa royale chapelle d'Orléans qu'il avait fait bâtir à ce sujet. » L'histoire conteste ce passage de l'épître dédicatoire du naïf religieux qui en parlant de la première pierre de ce monument composa ce paranymphe en style prétentieux ;

Il la posa lui-même, et ses dévotes larmes
Qui ne trahissaient point la gloire de ses armes,
L'arrosèrent d'un petit flus,
Qui se mêlant avec le plâtre
Semblait presque imprimer un respect idolâtre
A la grossiéreté de cet être perclus.

Malgré ce style précieux, il faut remarquer comme correctif de ces vers, que le duc d'Orléans, à la suite de cette funeste *Mascarade des Sauvages* (1392) qui ébranla la raison de Charles VI et faillit lui coûter la vie, qu'elle enleva à quatre-seigneurs, dans son hôtel de Saint-Marcel, où il n'avait fait que suivre les traditions et les goûts de son temps (voir Bibliophile français. VI. 30. *Danse à la torche*), résolut en expiation de faire une fondation pieuse, acheta un terrain *libre* auprès de l'église des Célestins, privilégiée de sa famille. Le 18 novembre 1393 seulement fut passé un « acte de transport et d'amortissement fait au proffit du duc d'Orléans d'une « place qu'ils (les Célestins) lui ont vendue joignant l'église desd. Célestins « pour y construire une belle et notable chappelle et un cimetière. » (Bibl. nat. Inv. 174). Cette chapelle, le Saint-Denis de la branche cadette des Valois, renfermait au temps du P. Du Breul, « onze effigies de rois et ducs avec inscription. » C'était un véritable musée dont Millin nous a donné incomplètement la description et les dessins et dont Alex. Lenoir nous a conservé une partie dans son musée des monuments français. La destination de cette chapelle avait été dans la pensée du fondateur d'être expiatoire, ses proches et ses amis qui lui survécurent la lui conservèrent, mais n'anticipons pas. Au moyen âge, Saint-Michel préside au jugement dernier, les cimetières sont sous sa protection souvent, on y trouve une chapelle sous son vocable. La chapelle d'Orléans aux Célestins était attenante à un cimetière, elle devait rappeler le souvenir de plusieurs seigneurs morts accidentellement, une quittance de Guillemin Loyseau du 1er mars 1393 en fournit une nouvelle preuve.

« *Guillemin Loyseau,* paintre, confesse avoir eu et receu de Jehan Gilon, « clerc, paieur des œuvres de la chapelle que présentement Monsieur « d'Orléans fait faire jouxte l'église des Célestins de Paris, la somme de « xxxvj frans d'or, qu'il disait lui estre due, c'est assavoir : pour avoir « paint l'escu et timbre des armes de mondit sieur le duc qui est au « front de la dicte chapelle, ensemble les trois clefs d'icelle chapelle, et « livré l'or et l'azur qu'il lui a convenu, dont, par marchié à lui faict, il « doit avoir la somme de xxx frans ; et pour avoir paint le *Saint-Michiel* « en forme de bannière qui est sur la croupe d'icelle chapelle et la ban- « nière des armes de mondit sieur qui est sur la tournelle, ou viz de la- « dicte chapelle et aussi le Saint-Michiel de pierre qui est sur ledit timbre « vj frans d'or. » Ainsi au portail de la chapelle les armes d'Orléans et pour timbre un Saint-Michel sculpté, extérieurement encore Saint-Michel peint sur la croupe (abside) vers le cimetière, l'intention du fondateur est évidemment de consacrer l'édifice à l'Ange de la mort.

Guillaume Loyseau est cité dans les statuts de 1391. Pour le payer de ses travaux « Loys, fils du roy de France, duc d'Orléans, mande à son amé et féal trésorier Jehan Poulain » de délivrer des fonds à Jehan Gillon sus-



Photogravure Dujardin 103

RELIURE ANCIENNE DANS LE GOÛT DES PASTICHES DE LE GASCON

N.º 1774 du Cat. Morante

Le Bibliophile Français

Imp. Sarrazin

nommé. Rien ne fut épargné pour rendre ce monument digne de son fondateur : « Guillaume Deschamps, libraire et relieur de livres pour avoir relié neuf comptes de Jehan Gillon, commis de la recette et dépense pour la chappelle que M. S. d'Orléans a fait faire en l'église des Célestins de Paris viij s. p. » (1395). Les vitraux étaient renommés : « Sachent tuit « que nous le prieur et couvent des Célestins de Paris confessons avoir eu « et receu de très excellent et puissant prince M. S. le duc d'Orléans la « somme de 30 frans d'or pour tourner et convertir en une verrière qui sera « mize et assize en l'église des religieux Célestins, qui de présent se fait en « la ville d'Amiens. Le jour de la Tiephaine l'an MCCCIIII^{xx} et xvij. » En 1399, le duc fit mettre une image d'albâtre au portail du chapitre : « la Présentation Notre-Dame » et fit don de divers ornements à l'église ; son orfèvre, Alain de Compains, orfèvre et ciseleur renommé, établi à Paris, exécuta pour la chapelle du duc un calice, des burettes en argent doré et un porte-pai dont la valeur artistique dépassait de beaucoup la matière. Parmi les artistes en renom qui décorèrent cet édifice on trouve cité un peintre du nom de Perreinet, que M. de Laborde propose de lire Perrin de Dijon, mais qui est plutôt Pierre Remiot, peintre et enlumineur qui « confesse avoir receu cent solz parisis pour avoir enluminé et *cadelé* ? « à ymages d'or et de fines couleurs, un tableau ou quel est transcripte la « bulle de nostre Saint-Père le Pape, des pardons et indulgences donnés « aux oyans messes en icelle chapelle. » (1396). Colart de Laon, le peintre ordinaire du duc, y travailla aussi cette même année, mais il ne paraît pas y avoir participé d'une manière proportionnée à son talent et à sa position. On peut néanmoins citer deux pièces de lui qui ont rapport à notre sujet. Le premier est une quittance ou acte (15 avril 1396) par lequel « Colart de Laon peintre et varlet de chambre du roy reconnaît « avoir reçu de Jehan Gillon, clerc, païeur des œuvres de la chapelle que « le duc d'Orléans fait construire à côté de l'église des Célestins, 60 frans « restant de 100 frans d'or qui luy estoient dus pour peindre bien riche- « ment le tableau de bois qui est sur l'autel dudit duc aux Célestins. » Le second contient les conditions de l'engagement ; à cause de son importance, nous le citons *in extenso* :

« Je Colart de Laon, paintre et varlet de chambre du roy, notre sei- « gneur, confesse avoir fait marchié avec le chancelier de monseigneur « le duc d'Orléans de peindre un tableau de boys qui fait ciel et dossier « sur l'autel de la chappelle que nagires a fait faire et édifier costé « l'église des Célestins de Paris ledit monseigneur le duc, c'est assavoir ; « ou dossier un crucifiement, Notre-Dame et Saint Jehan, l'une de fin « azur et l'autre de fin pourpre, et ou ciel amont, une Trinité et le champ « d'or ; tout ce que dit est le plus richement et notablement que faire se

« pourra. Et parmi ycelui tableau promet rendre parfait et assouvy de mon « mestier dedans la Saint-Remy prouchain venant, fourni la somme de cent « frans d'or, que l'on me sera tenu paîer la besoigne parfaite. Sur laquelle « somme de cent frans, je confesse avoir eu et receu de Jehan Gillon, clerc « et paîeur des œuvres de ladite chappelle, la somme de quarante frans « d'or sur ycelle besoigne, de laquelle je me tien pour bien content et « enquicte mondit seigneur le duc, ledit paîeur et tous autres. En tes- « moing de ce j'ay scellée ceste cédule de mon scel et signé de mon saing « manuel; qui fut faicte l'an mil ccc iiij^{xx} et seize, le xxixe jour de may.

« Signé : Colart de Laon. »

Le sceau brisé devait porter un aigle aux ailes éployées; cette pièce qui provient du cabinet généalogique de la bibliothèque Richelieu, a été citée plusieurs fois d'après M. de Laborde (*Ducs de Bourgogne* III. p. 118), mais n'a été reproduite en entier que dans la bibliothèque de l'École des chartes. (Ct. notice sur Ern. de Fréville par Leroux de Lincy T. XXVI).

La gravure placée en tête de cet article nous amène à parler d'un monument qui décorait la chapelle d'Orléans, mais dont il n'est pas fait mention dans les comptes et que Millin ne décrit et ne cite même pas; le P. Beurier qu'il a suivi ne parle pas de cette peinture; du temps de Sauval elle était presque effacée (II. 721); n'existait-elle donc plus au moment où il publia son livre (1634), c'est impossible à admettre, M. Albert Lenoir l'ayant dessinée en 1834, mais elle était effacée, détériorée, on en faisait peu de cas; il bon de remarquer qu'en cette même année on détruisait le charnier de la Féronnerie et avec lui la fresque de la Dance Macabre, dont personne ne songeait à prendre le calque, dont on ignorait presque l'existence; c'était une vieillerie du genre gothique indigne d'attirer l'attention des contemporains de Mignard; heureusement pour la fresque de la chapelle d'Orléans et pour la postérité qu'elle avait été copiée à cette époque par un collectionneur qui semblait, comme les bénédictins, prévoir les désastres du siècle suivant, les uns et les autres rassemblaient les documents écrits, manuscrits ou figures qui sont pour nous l'histoire du passé, nous avons nommé Gaignières..

Ce tableau a son histoire particulière et une importance capitale par l'influence qu'il a eue sur l'art et la littérature au moment de son apparition. Rencontrant le nom de Colart de Laon dans la quittance des travaux de la librairie du duc d'Orléans citée plus haut, M. de Laborde (*Ducs de Bourgogne*, III, ^{II}) fait cette remarque :

« Dans l'un des seize volumes de la collection Gaignières, qui ont été « s'égarer à Oxford, dans la Bibliothèque Bodléienne, on trouve sous la « rubrique : TOMBEAUX DES PRINCES ET PRINCESSES DU SANG ROYAL DE FRANCE, « un dessin représentant la Mort qui frappe de son trait un personnage à

« genoux. Un pommier s'élève entre les deux figures et une banderolle « porte ces mots :

« JUVENES AC SENES RAPIO. »

« La légende du dessin s'exprime ainsi : *Cette peinture est contre le* « *mur de droite de l'autel, dans la chapelle d'Orléans, dans l'église des* « *Célestins de Paris*. C'est probablement une des peintures de Colart de « Laon (voyez ce nom dans la table). » La notoriété de l'artiste a induit en erreur le docte académicien, car les nos 5702 et 5708, où il est parlé du peintre et que nous avons reproduit plus haut sous la date du 15 avril et du 29 mai 1396, ne mentionnent qu'un *tableau de bois* formant *ciel et dossier* (retable) sur l'autel, et les autres comptes ne parlant d'aucunes peintures ou fresques exécutées par Colart dans cette chapelle, nous ne croyons donc pas qu'on soit autorisé à la lui attribuer ; de plus, on ne trouve aucune trace de ses travaux à partir de 1404 ou 1405, et ce tableau étant postérieur à cette date, comme nous le dirons plus loin, il n'y a nulle raison d'en gratifier un absent, quand nous pouvons en trouver l'auteur. Le P. Beurier parle d'une faux tenue par la Mort ; Millin qui le copie dit naturellement la même chose. Cette contradiction apparente n'a pas grande importance au fond, si elle ne changeait l'attitude du sujet ; car peu importe que la Mort ait une épée, un trait, une lance ou une faux, l'allégorie est toujours la même. Remarquons que si ce squelette n'est pas, anatomiquement parlant, d'une rigoureuse exactitude, il est bien drapé et ses mouvements bien compris; pour un *barbouilleur*, comme dirait M. Berriat Saint-Prix, ce n'est pas trop mal. L'attitude du second personnage exprime bien ses sentiments : il est à genoux sur un coussin orné de glands ; la figure est celle d'un jeune homme (le duc avait trente-six ans lorsqu'il fut assassiné) ; son air est résigné ; il semble faire à Dieu le sacrifice de sa vie ; le pommier symbolique rappelle que la mort est le fruit du péché originel. Son costume est riche. Dessus ses vêtements, il porte l'habit de Célestin et « l'étoille blanche ou mantel (le camail) sur les épaules, » selon les statuts de l'ordre de l'Etoile dont le duc de Berry, qui faisait partie de la première promotion (1352), était un des seuls survivants ; mais ses manchettes de dentelles, son collet droit, évasé du haut, bordé de fourrures et agrémenté de croisettes, ses manches doublées d'hermines, sa ceinture et le bas de sa houppelande rehaussées de bordures de martre (Millin, *Ant. nationales*, I, 119), indiquent que ce n'est pas un simple gentilhomme ; la chaussure est modeste. La Mort semble s'excuser d'être obligée de frapper, mais elle est impitoyable; elle enlève jeunes et vieux. La banderolle qui est l'expression de son action sort de sa bouche et s'enroule autour de l'arbre qui causa la chute d'Adam.

La gravure qui accompagne cet article est empruntée au magnifique

ouvrage de M. Albert Lenoir, la *Statistique monumentale de Paris*. Elle donne une seconde inscription qui date de 1504, elle est placée dans l'angle du tableau : LOUIS DUC D'ORLÉANS AÏEUL DU ROY LOUIS DOUZIÈME, dont ne parle pas la copie d'Oxford ou tout au moins M. de Laborde. Le texte de la *Statistique* ne dit pas si elle est puisée à la même source ; il y aurait intérêt à le savoir, on connaît l'exactitude de son auteur, artiste et archéologue ; cependant pour les détails il a pu y avoir des inexactitudes, qui sont le fait du graveur, nous en citerions d'autres qui prouvent que la surveillance ne saurait être trop rigoureuse, car les fautes qui se glissent peuvent induire en erreur ceux qui étudient ; en tout cas, l'auteur en endosse la responsabilité. Le fond dont le dessin reproduit très fidèlement, n'indique pas si dans l'original il y avait une couleur uniforme, de l'or, ce qui est peu probable, vu la sévérité du sujet où un paysage peut être un treillis, le graveur a représenté les assises de la pierre et les jointures ; or, pour peindre à fresque, on a dû mettre un enduit et sous le glacis on ne peut soupçonner la matière, il est plus probable qu'en s'écaillant, la peinture a laissé voir les assises que M. Albert Lenoir a reproduites exactement. Simple question de détail, aussi l'avons-nous supprimé, les personnages seuls étant importants ; néanmoins si l'on voulait reproduire ce dessin en chromolitographie, on serait embarrassé faute d'indications ; existent-elles à la copie des estampes dans l'original de la bibliothèque Bodléienne ? La Bibliothèque nationale ne le possède pas dans la copie qui en a été faite récemment ; c'est une lacune. Le texte de la *Statistique* rapporte la légende que la tradition conservait parmi les Célestins et donne pour date à cette peinture le XVIe siècle ; c'est une erreur, nous la croyons antérieure d'un siècle, mais elle a pu être rafraîchie, et l'a été certainement sous Louis XII, lorsque ce prince éleva à son aïeul, au milieu de la chapelle d'Orléans, un grand tombeau en marbre, reproduit par Millin (ch. III, et p. 119), et par la *Statistique* (pl. VI). Ainsi s'expliquerait naturellement la seconde inscription. Abordons la légende. On sait que Louis d'Orléans aimait à se retirer aux Célestins ; une nuit qu'il se rendait à matines, il eut une apparition dans le dortoir, la Mort armée d'une faux lui disait : *Juvenes ac senes rapio*. Il eut la même vision en dormant ; ayant consulté à ce sujet le V. P. Guillaume du Fer, prieur, il se disposa à mourir et se réconcilia avec le duc de Bourgogne qui communia même avec lui, aux *Blancs-Manteaux de Paris*. Trois jours après, le 23 novembre 1407, il était assailli par dix-huit assassins et massacré avec Jacob de Merre, son domestique allemand, qui voulait lui faire un rempart de son corps et qui fut enterré à ses pieds aux Célestins. Ceci est une histoire inventé après coup, mais les légendes éclairent l'histoire et l'expliquent, parce que toute légende a pour point de départ un fait vrai, dénaturé par l'imagination populaire ; le devoir de la critique est, à l'aide de preuves, de rétablir la vérité du fait mal interprété. En

réalité, le duc d'Orléans avait entièrement libellé de sa main son testament, le 19 octobre 1403, quatre ans auparavant par les conseils du prieur des Célestins ; les événements prouvèrent que cette précaution n'était pas inutile. M. Albert Lenoir reproduit (pl. V, et décrit p. 176) les objets d'art suivants : « Le chapiteau gravé au milieu de la planche était un de ceux « qui ornaient les arcades de la chapelle d'Orléans, et dans l'épaisseur d'une « de ces arcades, on retrouvait des traces de peinture à moitié effacées dont « l'indication vague est donnée à gauche de la planche. On y voyait l'écu « fleurdelisé de la famille d'Orléans, au-dessus était un portrait surmonté « d'une inscription et d'une étoile. Dans la principale moulure creuse de « l'arcade étaient tracées, au milieu de feuillages, une tête de saint nimbée, « des croix et des initiales gothiques, dont un L isolé au milieu d'un fleu-« ron, et qui peut faire admettre que cette décoration datait de la fonda-« tion de la chapelle par Louis d'Orléans. » C'est selon nous un fait incontestable, il est plus difficile de décider de qui sont les peintures de Guillaume Loyseau ou de Pierre Remiot. L'étoile à six raies, rappelle l'ordre de ce nom, fondé par le roi Jean.

Par qui, comment et pourquoi fut exécutée cette peinture ? Notre conviction est qu'elle fut exécutée entre les *deux sanglants éclairs qui sillonnèrent le triste règne de Charles VI, au lendemain du meurtre de Louis d'Orléans* (Douet-d'Arq ; *Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Histoire de France* (1864, 6). A défaut de Colart de Laon, peintre ordinaire de ce prince, nous n'hésitons pas à l'attribuer à Jehan d'Orléans, le peintre du Roy, le favori du duc de Berry. Godefroi, dans ses notes sur l'histoire de Charles VI, nous apprend ce que Jean, duc de Berry, « fit de son vivant en « mémoire de la mort de Louys, duc d'Orléans, son neveu..... *sculpter « au portail des Innocents, le principal cimetière de Paris*, « *le Dit des « trois Morts et des trois Vifs.* » Du Breul complète le renseignement, en nous donnant une date à remarquer : *1408*. Fortoul a vu dans cette composition un ressouvenir des fresques du Campo Santo de Pise, vantées par le roi de Sicile au duc de Berry, et que ce prince, incertain, hésita longtemps à faire exécuter ; mais qui se décida à les faire traduire par un artiste français à l'occasion de la mort de Louis d'Orléans. Le coup, en effet, était rude et imprévu ; il avait perdu ses frères, tous ses enfants mâles, le roi, son neveu, était en démence, son dernier neveu et son héritier, jeune et plein de santé, lui était enlevé inopinément, cela a dû lui suggérer cette pensée amère que la mort enlève jeunes et vieux. Il dut se dire qu'il lui devait de plus une réparation, lui qui, apprenant le crime de la bouche de l'assassin, l'avait laissé tranquillement s'éloigner et s'était contenté de verser de stériles larmes sur ce deuil de famille, quand son devoir était de faire arrêter et juger le coupable. De là à une réparation il n'y a qu'un pas ; il voulut qu'elle fût solennelle, authentique : et, de

concert avec ses conseillers et les amis du prince, il résolut d'en perpétuer le souvenir; il fit exécuter ce tableau par son ami le peintre Jean d'Orléans, dirigé par Gerson, le chancelier de Paris, qui soutenait alors les droits de la veuve et de l'orphelin. De plus, il voulut remplir une volonté expresse du défunt en le faisant représenter vêtu de l'habit de Célestin, comme il l'avait recommandé instamment par son testament, ce que les circonstances ne permirent pas d'exécuter à la lettre. Regardez cette composition, voyez si vous trouvez une objection sérieuse à ces déductions, et si vous n'avez pas l'esprit prévenu, dites si, à première vue, elle ne rappelle pas la Dance macabre, si elle n'en est pas le point de départ, l'idée mère, mais l'idée mûrie pendant dix-huit ans et qui viendra se traduire et se développer sous les charniers des Innocents, comme un *mirouer salutaire pour toutes gens*, un perpétuel enseignement que la Mort nivelle toutes les conditions et enlève jeunes et vieux : *Juvenes ac senes rapio.*

Singulier caractère que celui de ce prince, qui résume à lui seul les qualités et les défauts des Valois : ami des arts et du luxe, protecteur des lettres, prodigue et avare, distribuant aujourd'hui ses trésors et les retirant le lendemain, indécis et faible, voulant le bien et laissant faire le mal, n'ayant que des vertus négatives, il encourut la haine de ses contemporains, un peu moins craint que Jean sans Peur, un peu plus détesté, il a été jugé sévèrement de nos jours pour le bien qu'il eût pu faire, pour le mal qu'il n'a pas empêché. « Prince avide et ambitieux, l'histoire ne peut oublier ses « fautes politiques qu'en songeant qu'il était courageux, ami des lettres et « protecteur des artistes. La beauté des livres de sa bibliothèque et les « peintures qu'il avait fait exécuter dans son château de Bicêtre lui feront « toujours honneur. Il était gouverné par Jacques Thésart, son valet de « chambre, comme le comte de Blois, par Sohier, son valet de chambre, le « duc d'Orléans, par Jehan Poulain, son trésorier, et Charles VI, par Jean « de Montagu, fils d'un notaire. » (Tarbé; *Poésies inédites d'Eustache Deschamps*.) Le portrait suivant est encore moins flatté. « Nature vani- « teuse et sensuelle, avide de jouissances, un peu grossière, à en juger par « le type lourd et grossier de son visage, et qui n'était relevée et anoblie « que par un amour extrême pour les arts. Grand seigneur dominé par ses « valets, bon homme au fond, mais de cette bonté que tout le monde « exploite, très dévôt, mais ne comprenant guère que le côté extérieur et « pompeux, il fut soixante ans possesseur du Berry. » (L. de Raynal; *Histoire du Berry*, I.)

Avant de quitter les Célestins, il nous souvient d'un passage d'un contemporain, Guillebert de Metz, qui, aux Innocents, a pu admirer les *paintures notables de la Dance macabre*, et a rencontré « aux Célestins paradis « et enfer en painture, avec autres pourtraitures de noble euvre en ung

« cuer à part. Item devant le cuer de l'église a ung autel où est painte une « ymage de Nostre Dame de souveraine maitrise. »

M. Leroux de Lincy, son savant éditeur, remarque que Millin ne dit rien de l'image Notre-Dame et qu'il ne trouve nulle mention de la peinture du Paradis et de l'Enfer. « Le cuer à part » doit être la chapelle d'Orléans, et « les peintures » celles relatées plus haut. La peinture du Paradis et de l'Enfer, signalée par Guillebert de Metz, nous a rappelé un passage de la *Prière à la Vierge :*

> Femme je suis, povrette et ancienne
> Qui rien ne say, oncques lettres ne leuz
> Au moustier voy, dont je suis paroissienne
> Paradis peint où sont harpes et luz
> Et un Enfer où damnés sont bollus,
> L'un me fait paour, l'autre joie et liesse :
> En cette foy, je veux vivre et mourir.

En composant ces vers, Villon avait-il en pensée ou sous les yeux la peinture des Célestins ? Ce n'est pas impossible.

L'abbé VALENTIN DUFOUR.





LES DEUX ABBÉS COLBERT

Gardes de la Bibliothèque du roi de 1656 à 1683

et

JACQUES NICOLAS COLBERT

de l'Académie française, archevêque de Rouen et bibliophile (1654-1707).

I



Les lecteurs de notre précédente étude sur l'abbé de Louvois, ont sans doute parcouru avec un certain étonnement la lettre hautaine que le ministre de Louis XIV écrivait en 1684 à Seignelay, fils aîné de Colbert à peine descendu dans la tombe, pour lui notifier la nomination de l'abbé à la charge de maître de la librairie du roi; Louvois exigeait en même temps la démission de celle de garde des livres qu'occupait depuis huit ans le cinquième fils de l'ancien contrôleur général, l'abbé Louis Colbert, successeur dans ce poste envié de son oncle Nicolas, évêque de Luçon, puis d'Auxerre. La mort du grand ministre avait suffi pour opérer ce prompt revirement, frappant exemple de l'inconstance de la fortune, et depuis ce temps, aucune réparation n'a été faite à la mémoire de la victime sacrifiée sur l'autel des jalousies de Louvois... D'un autre côté, de graves erreurs ont

été commises par les biographes les plus autorisés, au sujet de l'éminent bibliophile Jacques-Nicolas Colbert, héritier de la magnifique bibliothèque qui porte ce nom, de l'Académie française, et archevêque de Rouen. M. Camille Rousset, par exemple, le fait garde de la bibliothèque du roi, en le confondant avec son frère Louis; et d'Alembert lui-même, dans son éloge, le cite comme un des premiers membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il ne fit jamais partie, et qui fut fondée par son père, alors que l'abbé n'avait que sept ou huit ans. Nous pensons qu'on nous saura gré de faire revivre ici la vraie physionomie de ces amis des livres, qui secondèrent si bien les projets littéraires et bibliophiles du célèbre contrôleur général.

On pourrait diviser en quatre branches principales, méritant chacune une étude particulière, les membres de cette illustre famille Colbert qui a produit tant d'hommes utiles à leur patrie : dans la première on rangerait les ministres, le contrôleur général en tête, suivi de ses frères, de son fils aîné, et de ses neveux; la seconde comprendrait la galerie ecclésiastique, dans laquelle nous connaissons au moins deux archevêques, quatre évêques, un supérieur général des Prémontrés, une foule de docteurs de Sorbonne... etc.; dans la troisième figureraient avec honneur les officiers tués à l'ennemi, et dans la famille Colbert ils sont si nombreux, qu'il serait trop long de les compter. Trois des fils du contrôleur général en ouvrent la série glorieuse; enfin dans la quatrième on placerait les magistrats, les présidents aux parlements de Metz et de Paris, les conseillers d'État, intendants, etc., dont les services sont restés vivants dans les monuments écrits laissés par plusieurs d'entre eux à l'étude de la postérité.

Des trois abbés Colbert, dont nous avons l'intention de retracer en quelques mots l'histoire littéraire, deux surtout, l'un frère, l'autre fils du grand ministre, et l'académicien en particulier, méritent de figurer parmi les personnages les plus marquants de la galerie des prélats. Leur nom eut peut-être moins de retentissement que celui de leur cousin l'évêque de Montpellier qui devint célèbre dans les fastes polémiques du XVIIIe siècle par son opposition déclarée à la Bulle Unigenitus : mais Jacques-Nicolas rendit sa mémoire chère aux lettres et à la bibliophilie; et le diocèse de Rouen qu'il administra pendant vingt-sept ans garde encore le souvenir de ses vertus.

Il n'est pas besoin de rappeler ici les discussions passionnées qui se sont élevées au sujet des origines de la famille Colbert. On sait que sur les instances de Seignelay, parvenu au faîte des grandeurs, Ménage composa une généalogie démontrant que les Colbert descendaient d'une famille royale d'Écosse, dont une branche cadette serait venue s'établir en France au XIIIe siècle : le dictionnaire de Moreri adopte ce témoignage; et l'on n'a garde d'oublier à ce sujet qu'un bill du parlement britannique confirmé en 1687

par des lettres patentes du roi Jacques II cite quatre barons de Castelhill comme aïeux communs des Colbert d'Écosse et de France, qui ont les mêmes armes : *D'or, à la couleuvre tortillante d'azur, mise en pal;* mais il n'est pas hors de propos de remarquer qu'en 1687, Jacques II, nouvellement élu roi d'Angleterre, avait à reconnaître les services de Seignelay, et qu'on fut peut-être fort heureux à la cour de Saint-James de flatter ainsi la vanité connue du fils aîné du grand Colbert. Quoi qu'il en soit, écossaise d'origine ou non, la souche première des Colbert s'était divisée en plusieurs rameaux établis à Reims, à Rethel, à Troyes, à Guise, à Paris, etc.; et les Colbert de Reims étaient fort honorablement connus dans la corporation des drapiers champenois, lorsque, sous la régence d'Anne d'Autriche, Nicolas Colbert, d'abord marchand de draps, puis maître d'hôtel ordinaire du roi, seigneur de Vandières et conseiller d'État, fit placer son fils Jean-Baptiste, en qualité de commis, dans la maison des banquiers italiens que Mazarin avait appelés près de lui. Là est la date de la fortune des Colbert. Le jeune homme se fit remarquer par son aptitude aux affaires; et l'un des cousins germains de son père, un Colbert de la branche de Troyes, seigneur de Villacerf et Saint-Pouange, qui avait épousé une sœur du secrétaire d'État Le Tellier, le plaça chez ce ministre qui avait la confiance de Mazarin. Quelques mois après, le cardinal ayant besoin d'un intendant, nommait J.-B. Colbert conseiller d'État à vingt-neuf ans. On sait le reste; la faveur croissante du favori de Mazarin, sa toute-puissance près de Louis XIV de 1661 à 1672, et sa rivalité avec Louvois, pendant les douze dernières années de son ministère.

Le 13 décembre 1648, n'étant encore qu'intendant de Mazarin, mais se voyant en crédit à la cour, J.-B. Colbert avait fait un riche mariage. Il avait épousé Marie Charron, fille de Jacques Charron, sieur de Ménars, qui, de tonnelier et courtier de vins à Blois, était devenu conseiller du roi en ses conseils, trésorier de l'extraordinaire des guerres, intendant des terres et levées de la rivière de Loire, et grand bailli de Blois. On prétend que Charron, qui ne prévoyait pas encore la grandeur future de son gendre, et qui avait des vues plus élevées, considérant sa fille comme un des plus riches partis de Paris (elle avait 40,000 écus de dot et de grosses successions à recueillir), ne consentit à ce mariage que pour s'exempter d'une taxe considérable qu'on voulait lui faire payer; mais il ne faut accepter que sous réserve les allégations des libelles de Hollande. Marie Charron fut une épouse sage et vertueuse, qui donna fort peu de prise à la chronique scandaleuse, si audacieuse en ce temps, et c'est ce qui nous touche le plus; à peine peut-on trouver sur son compte deux ou trois légères médisances dans la correspondance de Bussy; elle sut porter avec dignité le poids des grandeurs, et vivre à la cour en femme chrétienne.

J.-B. Colbert eut de Marie Charron six fils et trois filles, qui tous, nous

le verrons bientôt, occupèrent de hautes situations dans le monde et dans les honneurs. On sait, du reste, que, même avant de devenir contrôleur général, l'intendant de Mazarin eut la main libéralement ouverte pour sa famille; dès cette époque, ses trois frères étaient, grâce à lui, en bonne situation ; il avait obtenu l'intendance d'Alsace avec une charge de président à mortier au Parlement de Metz, pour Charles, le futur marquis de Croissy, et ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères ; il avait fait capitaine aux gardes Edouard-François, plus tard comte de Maulevrier, puis lieutenant général ; et pour le troisième, l'abbé Nicolas, qui venait de prendre ses grades en Sorbonne, il obtint à la mort du dernier des Dupuy en 1657, la charge de *Garde de la Bibliothèque du roi*, sous Jérôme II Bignon, maître de la librairie; peu après, il le faisait nommer évêque de Luçon.

C'est une étude très-curieuse que de suivre, dans la correspondance de Colbert avec Mazarin de 1650 à 1661, les demandes réitérées que l'intendant adresse à son maître, en particulier en faveur de l'abbé. On voit qu'il a la confiance complète du ministre, et qu'il ne craint pas d'être refusé. Quelques extraits de cette correspondance retracent la biographie complète de l'abbé Nicolas : en voici les principaux passages, parmi lesquels on remarquera tout particulièrement celui qui a trait à la succession de Dupuy à la bibliothèque du roi. L'abbé était né en 1627, et par conséquent avait environ vingt-quatre ans lors de la date de son premier bénéfice.

Du 23 septembre 1651... « Je vous demande en grâce la prébende de Rugny qu'avoit feu M. Talon, curé de Saint-Germain, dépendante de votre abbaye de Saint-Médard de Soissons, pour un de mes frères, *bachelier en Sorbonne...* »

Du 22 novembre 1652... « Le bénéfice de Saint-Ligeaire, dépendant de Saint-Médard de Soissons, vaque à présent par la mort du nommé Valois. Je vois beaucoup de personnes qui s'empressent pour l'obtenir de Votre Éminence. Je la supplie de me l'accorder. Celuy-là avec les deux autres que Vostre Éminence m'a déjà accordés feront un revenu de 2700 livres. Au cas que Votre Éminence trouve que ce soit trop, je lui demande au moins la préférence de l'un des deux derniers qui ont vaqué... »

Le 19 juin 1654, à la mort de l'évêque de Nantes, Colbert demande, toujours pour son frère, un prieuré dépendant d'Aunay, valant 4,000 livres; le 18 juillet de la même année, c'est l'abbaye de Saint-Martin de Nevers, valant 3,000 livres... mais il paraît que Mazarin fit quelque résistance, qu'il chercha plus tard à compenser, car nous lisons du 28 septembre 1656 : « Lorsque Vostre Éminence me demanda ce que mon frère possédait en bénéfices, j'oubliay de lui dire que Vostre Éminence m'avoit accordé la résignation de l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus que mon oncle (Oudart Colbert, chanoine de Reims) fit à son profit, il y a un an, sur laquelle il

se réserva 2,000 livres de pension...; et comme mon dit oncle est mort depuis trois semaines, mon dit frère jouit à présent de l'abbaye du Landais, affermée 4,200 livres, de l'abbaye de Saint-Sauveur, valant de revenu, déduction faite de 1,000 livres de pension, 2,000 livres, des deux bénéfices que Vostre Éminence luy donna pareillement en 1650 dont il ne tire que 1,000 livres... J'espère qu'avec le temps il sera assez heureux de trouver l'occasion de donner des marques de sa reconnaissance à Vostre Éminence, au moins je la puis assurer qu'il en a la volonté. »

Deux mois après, le dernier des Dupuy, garde des livres du roi, se trouvait aux portes de la tombe ; et voici la lettre, fort curieuse pour l'histoire de la bibliothèque royale, que Colbert écrivait à Mazarin. Du 12 novembre 1656 : « Le pauvre M. Dupuy est fort mal, et je crois qu'il laissera bientost et le bénéfice et la pension que Votre Eminence luy avoit accordés. — Il vaquera aussy par sa mort la charge de la bibliothèque du roy, qui *consiste en* 400 *livres de gages, mal payées,* et par conséquent peu considérable pour la valeur et pour le profit. Mais elle ne laisse pas d'estre considérable, parce que c'est par son moyen que ces Messieurs avoient acquis une très-grande réputation dans toute l'Europe, et qu'ils avoient fait de leur maison l'abord de tous les savans et de tous les étrangers. Je supplie très-humblement Vostre Eminence de me l'accorder pour mon frère, l'assurant qu'il s'en servira bien et qu'il tournera à la gloire de Vostre Éminence tous les avantages qu'il pourra en tirer... »

Dupuy mourut le 17 novembre; Mazarin s'empressa d'acquiescer au désir de son intendant, et l'abbé Nicolas Colbert devint ainsi garde des livres du roi, aux gages de 400 livres, élevés plus tard à 600, ce qui portait ses revenus à 8,000 livres environ, du fait de la situation de son frère. Il prêta serment de sa charge entre les mains de Jérôme II Bignon, maître de la librairie, dès les premiers jours de l'année 1657. On sait que la bibliothèque royale était alors située rue de la Harpe, et que par ses acquisitions successives elle commençait à prendre un développement considérable. Dès son entrée en charge, Nicolas Colbert eut l'heureuse fortune de recevoir pour le roi le magnifique legs que le dernier des Dupuy venait de faire à Louis XIV de ses livres et de ses manuscrits.

Ainsi pourvu de nombreux bénéfices, docteur de la maison et Société de Sorbonne, garde de la bibliothèque du roi, l'abbé pouvait déjà faire bonne figure à la cour ; mais cela ne suffisait point à l'ambition de J.-B. Colbert, qui, voulant établir tous ses frères en de hautes situations pour s'en faire des appuis en cas de mauvaise fortune, désirait vivement pour Nicolas un évêché, et jeta ses vues sur celui de Luçon, valant environ 18,000 livres de revenu. C'était un petit fermage pour l'époque, mais le passage de Richelieu à ce siége épiscopal lui donnait un éclat qui pouvait faire céder le pas aux intérêts pécuniaires. Nous ne rapporterons pas ici les négociations écri-

tes de Colbert avec Mazarin pour arriver à son but; elles sont beaucoup trop longues et fatigueraient le lecteur; mais nous les résumerons avec M. Pierre Clément, qui, dans son Introduction à la collection des lettres et instructions de Colbert, a appelé sur elles l'attention de l'histoire.

Le titulaire de l'évêché de Luçon était vers cette époque (en 1658) Pierre Nivelle, ancien abbé de Saint-Sulpice, alors âgé de soixante-douze ans. On lui fit d'abord quelques ouvertures, pour savoir si, à raison de son âge et de ses infirmités, il ne consentirait pas à accepter un coadjuteur : il répondit qu'il le ferait si cela plaisait au roi, mais qu'il n'en demanderait jamais. Cependant Colbert de Terron, cousin de Jean-Baptiste, et que celui-ci avait fait nommer par Mazarin intendant de son gouvernement de Brouage, revint à la charge près du « bonhomme », et le 30 septembre 1658 il écrivait que ses démarches, directement faites en faveur de l'abbé Colbert, avaient trouvé meilleur accueil. Que se passa-t-il ensuite à ce sujet entre Mazarin et Colbert ? On ne le sait trop, dit M. P. Clément; ce qu'il y a de certain, c'est que le ministre ne voulut point nommer en ce moment l'abbé Colbert coadjuteur, et que celui-ci crut néanmoins, comme son frère, pouvoir compter sur l'évêché de Luçon, dont la vacance paraissait prochaine. Aussi quelle déconvenue lorsque Colbert apprit en 1659 que la coadjutorerie allait être donnée à un autre qu'à l'abbé Nicolas; et nous avons tout lieu de croire, d'après un passage de la Gallia Christiana, que cet autre était un abbé de Paulmy d'Argenson, qui, d'après le chroniqueur latin, refusa par humilité ce siége épiscopal... Le 24 mai, l'intendant, désespéré, écrivait à Mazarin cette lettre déchirante, l'une des plus curieuses de toute la collection :

« ... J'ay résisté quatre ou cinq jours, mais j'avoue à Vostre Éminence que je suis presque abattu, et que j'ay besoin de me retirer pour un jour ou deux, et de me mettre dans quelque remède pour empescher la suite du déplaisir que me donne l'affaire de l'évêché de Luçon. Je déclare à Vostre Eminence avec vérité que, depuis le jour que je luy en parlay à Abbeville, je n'ay prétendu ny la coadjutorerie, ny l'évesché, quand mesme il aurait vaqué depuis ce tems-là; mais il est vray que l'évesque ayant travaillé l'espace de dix-huit mois entiers à s'informer de mon frère à tous les docteurs de la Faculté de Paris, j'eus assez de peine de me tirer avec honneur de ce mauvais pas, lorsque Vostre Eminence me dit qu'elle ne pouvoit m'accorder cette coadjutorerie à cause de ses conséquences. Néanmoins, cette raison me servit à remettre ledit sieur Evesque; mais à présent que Vostre Eminence l'accorde à la première prière qu'un autre luy en faict, je ne puis trouver la remise du mauvais effet que cette disgrâce causera dans l'esprit de tous les hommes contre nous. Et plust à Dieu qu'il ne tint qu'à renoncer pour jamais à toute prétention d'évesché pour nous épargner le déplaisir que nous en avons. Je puis assurer à Vostre Eminence que luy et moy

nous travaillerons toute nostre vie à mériter les grâces qu'il plaira à Vostre Eminence nous départir; mais nous les attendons sans la moindre impatience. Et quand il demeurerait toute sa vie dans l'état où Vostre Eminence l'a mis, il ne serait pas malheureux, puisque Vostre Éminence a fait admettre deux résignations d'abbayes en sa faveur, l'une d'un oncle qui avoit 52 ans, et 3,000 livres de revenu, l'autre de pareil revenu d'un de nos alliés qui avoit 30 ans; et qu'elle a eu la liberté de luy donner une prévosté de 900 livres de revenu, et un prieuré de 3,000 livres sur lequel il y a 2,000 livres de pension. Voilà l'estat véritable où il est, et qui serait assurément fort heureux, si l'évesque de Luçon n'avoit jamais pensé à luy... »

Cette finale n'est-elle pas bien trouvée ? Et que penser de ces protestations d'attendre « sans aucune impatience » les grâces de Son Éminence, quand les lettres se répètent de mois en mois pour demander les mêmes faveurs!! Mazarin finit par céder devant ces instances et donna la coadjutorerie de Luçon à l'abbé Colbert, qui n'attendit pas trop longtemps son évêché; mais l'abbé dut payer sa nomination par un service signalé. Mazarin aimait beaucoup les honneurs scientifiques et littéraires, surtout ceux qu'avait jadis possédés le cardinal de Richelieu, son prédécesseur au ministère. Richelieu avait été proviseur de la Sorbonne, Mazarin désira l'être à son tour. L'abbé Nicolas Colbert, docteur et prieur de la maison (prior Sorbonicus, dit la Gallia Christiana), prépara l'élection, et dans les premiers mois de l'année 1660 se mit en mesure d'en ménager le succès.

« Toutes choses sont fort bien disposées dans la maison de Sorbonne, écrivait J.-B. Colbert le 16 mars, pour élire Vostre Éminence proviseur, d'aujourd'huy en huit jours, 23 de ce mois. Je dois dire que cela passera tout d'une voix, sans aucune contradiction, et *sans qu'il paroisse directement ny indirectement que Vostre Eminence l'ayt souhaité et encore moins sollicité*. Comme il sera nécessaire, après cette élection, que Vostre Éminence choisisse l'un des docteurs de la maison pour son grand-vicaire, ce qui fut ainsi pratiqué par feu M. le cardinal de Richelieu, je supplie très-humblement Vostre Éminence d'accorder cet honneur à mon frère, la pouvant assurer qu'il s'en acquittera non avec la dignité proportionnée à celle de Vostre Éminence son bienfaicteur, mais avec celle d'un bon docteur de Sorbonne, qui s'applique à bien faire son devoir, et surtout à l'obligation qu'il a d'estre toute sa vie dans une parfaite reconnaissance des bontés de Vostre Éminence... »

Huit jours après, Mazarin répondait d'Avignon : « J'en suis bien ayse, et le seray aussy que vostre frère soit mon grand-vicaire, si feu M. le cardinal en avoit eu, et que vous croyiez que cela luy puisse servir de quelque chose à la veille de changer de caractère, et d'en avoir un qui n'est pas compatible avec ladite charge. » Tout se passa ainsi.

On ne sera pas étonné, après cela, si les lettres qu'on rencontre de la main

même de l'abbé Colbert sont remplies des plus emphatiques protestations de dévouement au cardinal. On le remarque en particulier dans celles qu'il écrivait à son frère à la fin de l'année 1660, pour lui rendre compte de ce qui se passait dans l'assemblée du clergé ; l'intendant envoyait ces lettres à Mazarin, et l'abbé, qui le savait, ménageait peu ses expressions de gratitude envers son protecteur. C'est du reste à un titre assez inattendu que l'abbé Colbert faisait alors partie de l'assemblée du clergé. Le recueil des procès-verbaux nous apprend qu'il était député du second ordre pour la province de Vienne, comme prieur de Codillat au diocèse de Vienne, et abbé de Saint-Valentin. Louis de Suze, évêque et comte de Viviers, était député pour le premier ordre de la province. Voilà encore de nouveaux titres de notre abbé que les lettres de son frère ne nous avaient point appris.

Enfin, un an environ après la mort du vieil évêque de Luçon, Nicolas Colbert fut, au mois de mars 1661, officiellement désigné pour son successeur. Il fut sacré en Sorbonne le 24 juillet de la même année par l'évêque de Chartres, assisté des évêques de Poitiers et de la Rochelle, et prit possession de son siége le 14 mars 1662. Mazarin voulut imposer au titulaire quelques pensions viagères sur les 18,000 livres de revenu de son évêché ; mais Colbert jeta les hauts cris et réclama de toutes ses forces en faveur de son frère, contre ce projet ; sa lettre, fort curieuse, et que M. Clément nous a conservée, toucha le cardinal, qui ne songea plus à imposer des charges pécuniaires au nouvel évêque.

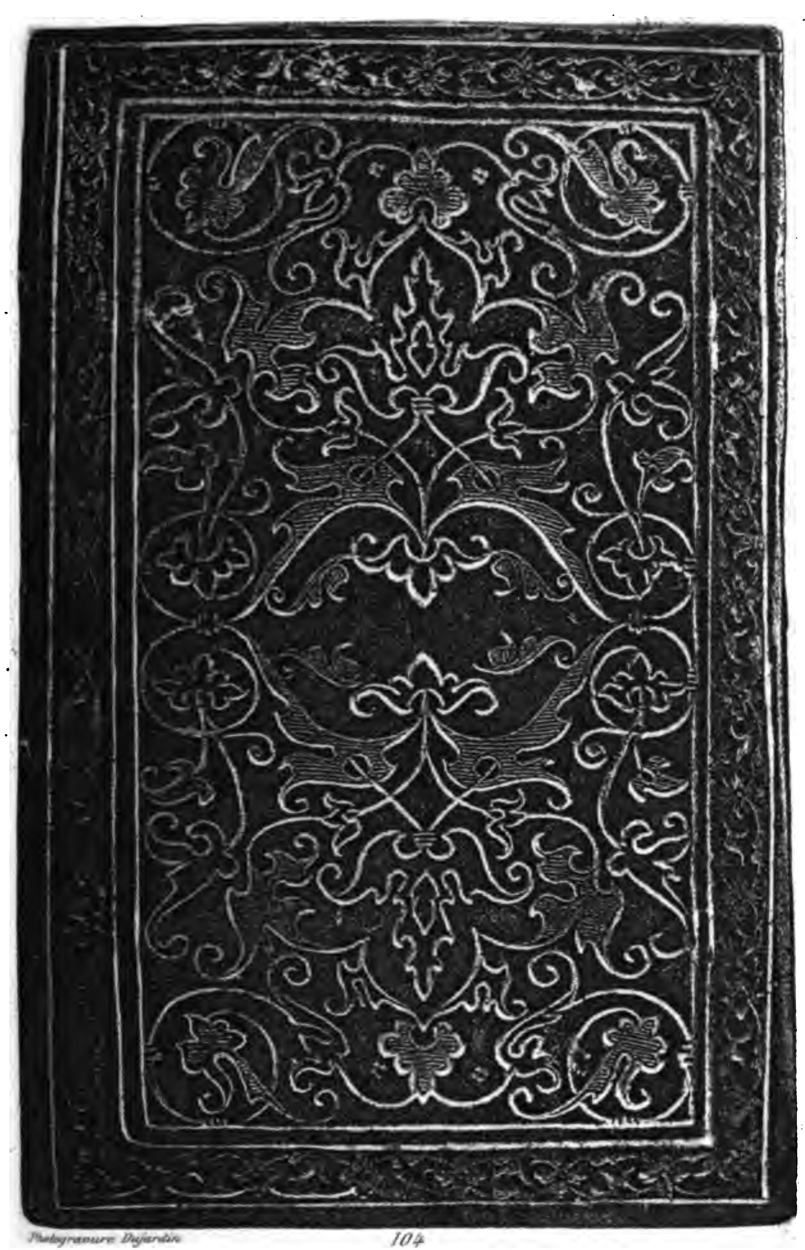
En prenant possession du siége épiscopal de Luçon, Nicolas Colbert se donna pour règle de s'astreindre autant que possible à pratiquer les devoirs de la résidence ; et, cette résolution une fois bien arrêtée, il n'eut plus assez de loisirs pour remplir avec l'application nécessaire sa charge de garde de la bibliothèque du roi. Ce n'était cependant pas un poste qu'on pût se résoudre à résigner facilement, car l'une de ses prérogatives les plus considérées était d'entretenir une correspondance assez active avec les littérateurs les plus en renom ; les lettres de Costar peuvent en faire foi en plusieurs rencontres. Nicolas Colbert préféra donc choisir un garde en second, auquel il put déléguer avec confiance tous ses pouvoirs, et l'abbé Cassagnes devint, avec l'assentiment de J.-B. Colbert contrôleur général et tout-puissant depuis la mort de Mazarin, le garde effectif des livres du roi. On connaît la malheureuse histoire du pauvre abbé qui, malgré de réels talents, malgré des odes applaudies, des sermons fort courus et son fauteuil à l'Académie française, tomba victime d'un vers impitoyable de Boileau, et mourut, dit-on, du chagrin que lui causèrent les quolibets du satirique. Ce fut sous le ministère actif et consciencieux de ce collaborateur trop sacrifié du savant Carcavi et de J.-B. Colbert, que la bibliothèque fut transférée rue Vivienne et s'accrut des précieux dépôts que nous avons signalés, lorsque nous avons raconté la maîtrise du second Jérôme

Bignon. Pendant ce temps, les honneurs et les faveurs de la fortune continuaient à s'accumuler sur la tête de Nicolas Colbert, devenu évêque de Luçon. L'institution de son garde en second, substitué à lui-même pour tout ce qui concernait le service matériel de la bibliothèque, n'empêcha point que Louis XIV, ou plutôt J.-B. Colbert devenu surintendant des bâtiments, ne lui confiât de nouvelles attributions ; c'est ainsi que l'assassinat de l'abbé Bruneau dans le Louvre ayant laissé vacante la charge d'intendant et garde du cabinet des médailles et raretés antiques et modernes, le roi, par brevet du 12 décembre 1666, la réunit, en faveur de l'évêque de Luçon, à celle de garde de la bibliothèque royale.... Les médailles et les antiques suivirent la librairie aux bâtiments actuels de la rue Vivienne.

Quelque temps auparavant, Nicolas Colbert avait succédé à Jacques Martineau dans le célèbre prieuré de la Charité-sur-Loire, en Nivernais; mais il ne garda son prieuré que pendant six mois, et s'en démit en 1665 pour le faire passer sur la tête d'un de ses neveux, Jacques-Nicolas Colbert, alors âgé de dix ans, et que nous verrons bientôt parvenir à l'Académie française et à l'archevêché de Rouen. A la même époque, J.-B. Colbert, qui s'occupait beaucoup des gens de lettres et des savants, demandait des conseils à son frère sur le choix d'un précepteur pour Monseigneur le dauphin, et la correspondance publiée par M. P. Clément a conservé des notes très-curieuses envoyées par l'évêque de Luçon, sur les abbés Testu, de Brienne, de Villeloin (Marolles), Le Camus (l'évêque romancier, de Belley), Bourzeis, Cassagnes, d'Hocquincourt et Bossuet...; mais ne nous attardons point trop longtemps à ces détails.

Quoique Nicolas Colbert résidât la plus grande partie de l'année à Luçon, il avait quelquefois des occasions de faire de longs séjours à Paris et à la bibliothèque. C'est ainsi qu'ayant été député en 1665 à l'assemblée du clergé pour la province de Bordeaux, avec Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, et les abbés de Nesmond et de Bar, il siégea parmi les prélats pendant toute la durée de la session qui, tenue d'abord à Pontoise au couvent des Cordeliers, fut transférée à Paris, aux Augustins, le 17 août 1665 et ne se termina que le 14 mai 1666. L'assemblée, présidée par Henri de Gondrin, archevêque de Sens, s'occupa surtout de prendre des décisions contre les huguenots, et prit quelque part aux affaires du jansénisme. A cette occasion et en particulier dans la fameuse affaire du mandement de l'évêque d'Alet, Nicolas Colbert proposa plusieurs solutions d'accommodement ou de conciliation, et fut choisi comme surarbitre dans plusieurs différends. On avait grande confiance dans ses lumières et dans la sûreté de ses jugements.

Cependant, l'air trop vif de Luçon ne convenait point au tempérament du consciencieux évêque, qui, décidé à pratiquer la résidence, vit bientôt sa santé s'affaiblir ; J.-B. Colbert s'en inquiéta, et comme il prenait grand



Photogravure Dujardin 104

RELIURE GENRE GROLIER

N° 100 du Cat. Morante

Le Bibliophile Français Imp. Sarazin

intérêt à tout ce qui touchait sa famille, il se mit en quête d'un autre siége épiscopal pour son frère, sans l'en prévenir. « Le roy, écrivait-il le 7 août 1671 à leur frère Croissy, devenu ambassadeur à Londres, a donné l'évêché d'Auxerre à M. de Luçon, et j'ay eu assez de peine à luy faire accepter cette grâce. » Nicolas Colbert prêta serment le 19 décembre, et prit possession de son nouveau siége le 19 décembre 1672.

Ce n'était pas sans intention que J.-B. Colbert avait demandé l'évêché d'Auxerre pour M. de Luçon. Quinze ans auparavant, il avait été chargé par Mazarin de négocier et d'acquérir pour lui le duché de Nevers; il en avait profité pour faire à son propre compte de nombreuses acquisitions dans tout le Nivernais, et, depuis ce temps, il s'intéressait fort à tout ce pays. Sa correspondance avec son frère, à partir de 1672, montre clairement qu'il se servit du nouvel évêque comme d'intermédiaire pour prendre ses informations et transmettre ses ordres... « Je vous prie, lui écrivait-il le 17 février, de prendre la peine de visiter les manufactures d'Auxerre, et de me faire sçavoir quelle opinion vous en avez. Je ne doute pas que vous ne reconnaissiez que ces sortes d'établissements-là sont bons pour le spirituel et le temporel des habitants de la dite ville, et que vostre présence et l'estime que vous en ferez ne contribue beaucoup à les augmenter... » — Et le 8 avril :

« J'ay esté bien aise d'apprendre par vostre dernière lettre que vous avez trouvé une maison propre pour faire l'establissement de l'hospital général; c'est assurément le plus grand bien que vous puissiez faire à la ville d'Auxerre... — Vous ne m'informez pas par vos lettres de ce qui me touche le plus, qui est l'estat de vostre santé. Je vous prie de m'en donner des nouvelles, souhaitant que l'air d'Auxerre et des environs vous la remettra en meilleur estat qu'elle n'était à Luçon... » Puis il revient encore sur la manufacture des points, et il ajoute : « Mais la ville d'Auxerre est dans une si prodigieuse fainéantise qu'il semble très difficile de l'en tirer; vous pouvez y contribuer beaucoup par vos excitations et par vos soins... » Il paraît que l'évêque répondit bien aux désirs de son frère, car jusqu'à l'époque de sa mort, qui arriva quatre ans après, il correspondit régulièrement avec le ministre au sujet de tous les intérêts de la ville et du diocèse.

En 1675, Nicolas Colbert fut député par la province de Sens à l'assemblée quinquennale du clergé en même temps que Jean Montpezat de Corbon, archevêque de Sens, pour le premier ordre. Les députés du second ordre étaient l'abbé Boult, et André Colbert, docteur de Sorbonne et cousin germain de l'évêque, qui l'avait nommé archiprêtre d'Auxerre. On remarquait encore un autre Colbert à cette session, présidée par l'archevêque de Paris, et qui, tenue au château de Saint-Germain-en-Laye du 25 mai au 13 septembre, fut remarquable par les édits présentés au roi

sur la juridiction ecclésiastique et contre les huguenots ; c'était Michel Colbert de Saint-Pouange, évêque de Mâcon, et député pour la province de Lyon. — Au reste, toutes les assemblées qui se succédèrent depuis lors jusqu'à la fin du siècle, et quelque temps encore pendant le XVIIe, virent toujours siéger soit parmi les prélats, soit parmi les abbés, plusieurs membres de cette illustre famille.

Un an après la fin de la session, le 5 septembre 1676, Nicolas Colbert, dont le climat du Nivernais n'avait pu rétablir la santé, s'éteignit à l'âge de quarante-neuf ans, à la résidence de Varzy, château des évêques d'Auxerre, situé à trois lieues de Clamecy. Son cousin, l'abbé André Colbert, lui succéda immédiatement sur son siége épiscopal. La *Gallia christiana* fait un grand éloge de Nicolas Colbert, et célèbre hautement ses talents, ses vertus, sa piété, sa pureté de mœurs, sa bienfaisance surtout envers les pauvres honteux et sa sollicitude éclairée pour les besoins de ses diocésains. Nous ne pouvons mieux faire pour compléter ce panégyrique des éditeurs du savant recueil que de reproduire l'épitaphe inscrite en 1713 sur le mausolée qu'éleva dans la cathédrale d'Auxerre, en mémoire de son grand-oncle, J.-B. Colbert, marquis de Torcy :

« *Æternæ memoriæ Nicolai Colberti, Autissiodorensis episcopi pastoris optimi et vigilantissimi. Is a pueritia ecclesiæ dicatus, post humanarum litterarum studia, scientiam sanctorum unice coluit. Inter delegatos cleri gallicani curam, industriam; peritiam suam omnibus probavit. Bibliothecæ regiæ custos, eam primus in meliorem formam reduxit. Ad episcopatum Lucionensem vocatus, aulæ, urbi, familiæ, amicis renunciavit et sola pastorali sollicitudine occupatus, forma gregis factus, clerum et plebem exemplo et verbi divini dispensatione ad christianam vitam informavit. Ad ecclesiam Autissiodorensem reluctans, translatus, sui semper similis, non mundo, non suis, non sibi, sed ecclesiæ et pauperibus vixit. Omnibus carus, in flore ætatis raptus, magnum sui desiderium gregi sibi commisso, rarum sanctimoniæ episcopalis exemplum posteris reliquit. Obiit anno salutis MDCLXXVI, V mensis septembris, anno ætatis XLIX.* »

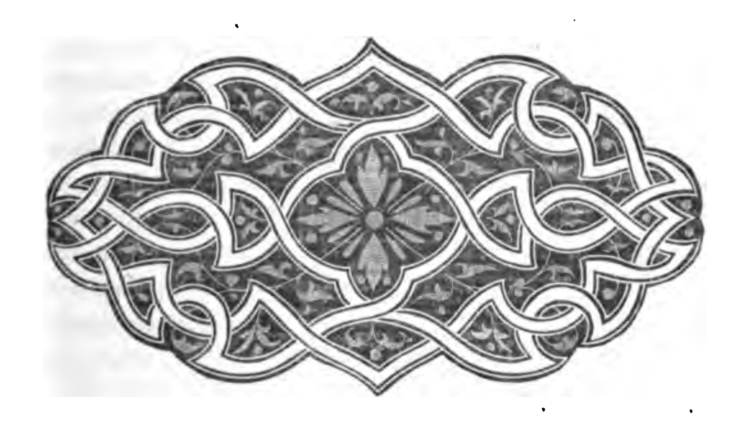
Telle fut la vie simple et exemplaire d'un garde titulaire de la bibliothèque du roi. L'abbé Cassagnes, son délégué à la garde, était mort trois ans avant lui, en 1673, après avoir secondé de tout son pouvoir les desseins du grand Colbert dans ses agrandissements successifs des collections royales, et reçu les nombreux legs et acquisitions qui rendirent, pendant cette période, le dépôt de la rue Vivienne une mine inépuisable de trésors littéraires. Le savant Carcavi, que le surintendant avait adjoint à l'abbé dès 1663, pour faire face au travail immense que nécessitait l'arrivée sans

cesse répétée de collections nouvelles, resta seul garde en second à la mort de Cassagnes, et conserva ce poste jusqu'à celle de son protecteur en 1683; mais lorsque l'évêque d'Auxerre descendit dans la tombe, en 1676, il ne voulut pas que la garde en premier, ni l'intendance du cabinet des médailles et antiques s'éloignassent de sa famille, et, sur sa demande, le roi donna la succession de l'évêque au jeune Louis Colbert, cinquième fils du ministre, encore tout enfant et déjà prieur de Nogent-le-Rotrou : le brevet, daté du 15 septembre, rend hommage à « l'application » avec laquelle l'évêque d'Auxerre avait géré ces charges « jusqu'au jour de son décès ».

Nous parlerons de Louis Colbert, qui fournit une assez courte carrière à la bibliothèque, en étudiant plus complétement l'histoire de son frère l'archevêque de Rouen, qui, selon toutes les probabilités, exerça une partie du pouvoir à sa place aux collections royales.

RENÉ KERVILER.

Nantes, 30 avril 1873.



LES LIVRES QUI N'ONT JAMAIS PARU

« Ces romans seront annoncés sur la couverture. Nous appelons cette « manœuvre berner le succès. On fait sauter ses livres sur la couverture « jusqu'à ce qu'ils deviennent célèbres, et l'on est alors bien plus célèbre « par les œuvres qu'on ne fait pas que par celles qu'on a faites. Le *Sous-* « *presse* est l'hypothèque littéraire ! »

Ainsi s'exprime Nathan dans la boutique de Dauriat, lorsqu'il dévoile à Lucien de Rubempré les mystères de la librairie parisienne. Depuis lors, la *réclame* a fait bien du progrès ; qui se sentirait captivé aujourd'hui par cette humble mention : « Un roman nouveau par M. X... », lorsque les fabuleuses affiches que nul n'a oubliées, les prospectus distribués aux coins des rues, les lettres multicolores renversées, bistournées par le génie d'un *puffiste* illettré, ont fatigué nos yeux sans réussir à piquer notre curiosité? Balzac n'aimait ni les libraires ni les journalistes, et il n'est pas surprenant qu'il ait divulgué ainsi ce moyen de publicité dont il s'est servi comme tous ses confrères. Il ne méprisait point la *réclame*, sachant certainement de quelle importance elle est pour l'écoulement d'un livre. N'en a-t-on pas eu la preuve, quand, il y a quelques années, on a vendu l'autographe d'une annonce des *Contes drôlatiques ?* Le *Sous-presse,* dont on a, en effet, fort usé il y a quarante ans, n'était pas toujours un coup de pistolet pour la foule, mais bien plus souvent une sorte de promesse que l'écrivain se faisait à lui-même et qu'il acquittait tôt ou tard. *Volupté* de Sainte-Beuve et *le Capitaine Fracasse* en sont la preuve.

Il y avait alors deux modes de publicité qu'il faut regretter : l'insertion dans les journaux littéraires (*la Mode*, *la Caricature*, *l'Artiste*) des bois dessinés pour les romans nouveaux, et ces belles affiches, plus dignes des cartons d'un amateur que du *mannequin* des chiffonniers, qui couvraient les murs pour quelques heures. On en a pourtant sauvé plusieurs. M. Burty possède celle que Gavarni lithographia pour *le Diable à Paris;* c'est la mise au carreau de la vignette que chacun connaît (le Diable vêtu de noir, tenant une lanterne et lorgnant Paris), et qui fut d'abord esquissée par Meissonier ; Gavarni, chargé de la *grandir*, la transforma tout à fait. Ne quittons pas ce sujet sans recommander aux curieux les affiches de Raffet,

pour la *Némésis*, *Napoléon en Egypte*, *l'Algérie ancienne et moderne*, celle du *Capitaine Fracasse* dessinée par l'auteur, et presque aussitôt remplacée par un croquis de M. G. Doré; enfin la vigoureuse étude des matous de gouttières de M. Edouard Manet qui annonçait aux passants l'édition illustrée des *Chats*, de M. Champfleury.

C'est aux couvertures des volumes brochés, c'est aux catalogues cousus à leur dernière feuille qu'il faut demander ces *desiderata* si précieux. Le plus illustre de tous est, après le *Capitaine Fracasse*, la *Quiquengrogne* de Victor Hugo. C'est, avec le *Fils de la Bossue*, le roman le plus annoncé de Renduel. Rien sans doute n'en a été écrit, et l'on peut même supposer que ce titre truculent fut donné à l'éditeur, comme tant d'autres, sans que l'auteur ait jamais songé à s'en servir.

Théophile Gautier a dit quelque part que *Fracasse* fut « une lettre de change tirée sur sa jeunesse et acquittée par son âge mûr ». Il est mort, hélas ! sans nous avoir conté *les Aventures d'un gentilhomme périgourdin* qu'il devait écrire avec Gérard Labrunie (c'est la seule fois que Nerval ait laissé imprimer son véritable nom), ni l'*Arche de Noé*, ni les *Odelettes artistiques*, ni plus récemment *le Dénouement turc*. Dans ses derniers articles (*Histoire de la littérature romantique*), il a parlé d'un certain nombre de drames écrits soit avec Gérard (*la Dame de Carrouge*, *le Prince des Sots*), soit avec Auguste Maquet (*Parisina*). — Mais où sont les neiges d'antan ?

Et Pétrus Borel ! La liste des œuvres qu'il n'a jamais faites est beaucoup plus considérable que celle des trois ou quatre volumes qui ont paru et dont le prix augmente tous les jours : *Faust dauphin de France, la Belle Cordière, Graisse d'Ours, Aimez-vous la Cornemuse ? Pâture à liseurs, Appel aux jeunes Français à cœur de lion, Tabarin*; quel beaux cénotaphes! A vrai dire, nous leur préférons *l'Essai sur l'incommodité des commodes* de Jules Vabre, qui nous paraît le titre le plus facétieux par sa construction que l'on ait encore découvert.

On sait combien Balzac, lorsqu'il est mort, était loin d'avoir édifié le monument auquel il avait voué sa vie. Que de projets, de plans, de titres, de fragments, ses biographes nous ont fait connaître ! Que sait-on du fameux *Richard Cœur d'Eponge*, dont il menaçait les détracteurs de *Vautrin* et des *Lettres à Louise* dont, en 1850, madame de Balzac interdit la publication dans *la Mode ?*

M. Félix Pyat est représenté, dans cette longue série, par *Or et Fer*, un roman qui figure sur plus d'une couverture, en compagnie de ceux de M. Arsène Houssaye ! Nous ne croyons pas qu'il ait paru même en feuilleton ; mais ce titre concis ne laisse-t-il pas deviner la pensée du farouche et prudent révolutionnaire ? N'était-ce point la lutte de la richesse et du prolétariat qu'il devait peindre ? Charles Baudelaire a été, lui aussi, un

auteur *à projets*, mais il les a presque tous mis à exécution ; c'est ainsi que *les Lesbiennes*, poésies (un vol. in-4°), *les Limbes*, annoncées au dos du *Salon de 1846*, sont devenues les *Fleurs du mal;* c'est ainsi que *la Peinture moderne*, que *David*, *Guérin* et *Girodet* se sont fondus, au moins par fragments, dans ses diverses études d'art ; *le Catéchisme de la femme aimée*, « roman psychologique sur l'amour moderne » deux fois annoncé, n'a jamais été écrit ; quant au livre sur la Belgique, dont le titre même n'était pas définitivement arrêté par l'auteur, il n'en subsiste que des fragments sans suite et des notes incompréhensibles.

De tous nos contemporains, M. Champfleury est peut-être celui qui a accompli le plus scrupuleusement les promesses qu'il s'était faites. Les titres seuls ont été modifiés, mais les œuvres ont été mises au jour, une à une, comme par un débiteur qui solderait un arriéré implacable. *L'Art égyptien* est devenu *les Chats; les Dieux* et *les Apôtres du dix-neuvième siècle* se sont joints aux *Excentriques ;* seul, *l'Etrange Théotocopuli*, que nous avons noté nous ne savons plus où, n'a pas rejoint ses aînés ; ce devait être, sans nul doute, une étude sur ce maître espagnol, plus connu sous le nom d'*Il Greco*, et dont M. Champfleury possède un tableau.

MM. E. et J. de Goncourt sont également restés fidèles à leurs engagements ; *les Maîtresses de Louis XV*, annoncées en *1852* par le journal *Paris*, n'ont paru qu'en 1860 ; *la Jeune Bourgeoise*, c'est *Renée Mauperin; l'Atelier Langibout*, c'est *Manette Salomon ;* mais *Madame Tony Fréneuse*, mais *le Camp des Tartares* (un vol. in-18), inscrits sur les *Mystères des théâtres* (1852), ne viendront jamais, sans doute, se joindre à la liste déjà bien nombreuse de tant d'œuvres remarquables, si peu goûtées à leur apparition et appelées, nous n'en doutons pas, à un si haut avenir.

Il y a, enfin, deux excellentes raisons pour qu'un livre ne paraisse jamais : lorsque le manuscrit en est perdu, comme celui des *Pécheurs*, de Lamartine, ou lorsque la police s'en empare avant l'impression ; cela s'est vu de tout temps. « On conserve, dit Quérard (*France litt.*), un ouvrage « inédit de Diderot intitulé : *la Promenade du sceptique*, ou *les Allées*, « qui date de 1747. »

Madame de Vandeul est beaucoup plus renseignée, sans satisfaire, toutefois, entièrement notre curiosité :

« ...... Il avait, dit-elle, un petit ouvrage tout prêt à publier, intitulé : « *la Promenade du sceptique;* un exempt, nommé d'Hémery, vint lui « faire une visite et fouiller partout ; il trouve le manuscrit, le met dans sa « poche, en disant : « Voilà qui est bien, c'est ce que je cherche. » Mon « père a fait plusieurs démarches pour le rattraper, mais elles ont été in- « fructueuses. Ce petit ouvrage avait passé de la bibliothèque de M. Berrier « dans celle de M. de Lamoignon, ensuite chez M. Beaujon ; il est *là* ou « perdu. »

Avis aux chercheurs. MM. Léon Godard et de La Ferrière-Percy, qui ont exploré les archives de l'Ermitage et de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, pourraient peut-être nous renseigner. M. Edouard Gardet, également chargé d'une mission en Russie, nous a dit n'avoir conservé aucun souvenir de ce manuscrit.

Dans un prochain article, nous nous proposons d'étudier les livres détruits par leurs auteurs. Que les méchants tremblent et que les bons se rassurent !

MAURICE TOURNEUX.

LE POÈTE LEBRUN

La mort récente de M. Pierre Lebrun, de l'Académie française, donne de l'actualité aux renseignements ci-après :

Dans son beau poème sur la Grèce, M. Lebrun avait dit, ou plutôt les typographes lui avaient fait dire :

Des fleurs du *glatinier* sa tête encore est ceinte.

Au mois de mars dernier, je me hasardai à faire demander à M. Lebrun à quel végétal il avait voulu faire allusion...

M. Lebrun daigna me répondre :

« Je comprends que le *glatinier* soit inconnu des botanistes. C'est tout simplement une faute d'impression que vous me faites reconnaître et qui a passé, par grande inadvertance, d'édition en édition : c'est *gattilier* qu'il faut lire. Le *gattilier* ou *agnus-castus* est un arbuste aussi répandu dans la Grèce que le laurier-rose... »

Cette rectification nous paraît bonne à noter pour les futures éditions du poète Lebrun.

VICTOR ADVIELLE.



La critique a tout dit sur les *Contes rémois*. Le public en a dit plus encore, puisqu'il a successivement épuisé neuf éditions des piquants récits que lui offrait le spirituel châtelain de Boursault.

C'est à propos de la dixième édition, sortie des presses artistiques de M. Jouaust, que M. Prosper Blanchemain, l'un de nos plus anciens collaborateurs, a fait au charmant conteur les rimes que voici :

A MONSIEUR LE COMTE DE CHEVIGNÉ.

On m'a dit qu'autrefois en France
L'esprit courait les carrefours;
On perdrait sa peine, je pense,
A le chercher dans nos faubourgs.

Nos grands auteurs, de fortes têtes,
N'en ont guère en leurs cerveaux creux;
La Fontaine en donnait aux bêtes,
Il n'en a point laissé pour eux.

La Fontaine, aimable annaliste
Des amours piquants et badins,
Le semait jadis sur sa piste,
Comme les fleurs dans nos jardins.

Mais avec le bon La Fontaine
Son esprit est parti là-haut!.....
— N'ayez pas peur, on en a la graine,
Il fleurit encore à Boursault.

C'est cette graine qu'à Ferrare
Boccace plantait autrefois,
Que Marguerite de Navarre
Implanta sur le sol gaulois;

C'est le bouquet, naïve offrande
De La Fontaine à Sévigné,
Qui s'épanouit en guirlande
Dans les contes de Chévigné.

PROSPER BLANCHEMAIN.

Le Gérant : DESSOLLIERS.

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, rue de Lafayette, 61.



LE CHANCELIER GERSON

POÈTE

SON ŒUVRE



ERSON poète! Ceci peut étonner au premier abord : on ne le connaît guère que comme chancelier de l'Eglise et Université de Paris, théologien et auteur de l'*Imitation*. Si on mesurait le talent à l'importance de l'œuvre, il faudrait lui dénier tous droits à ce titre ; car elle ne renferme pas 22,000 vers comme celle de Jean de Meung, ni 120,000 comme le mystère d'Orléans, ni même 80,000 vers comme les poésies d'Eustache Deschamps, son contemporain; elles ne figurent seulement pas dans les cinq volumes in-folio d'Ellies du Pin. Son bagage poétique se compose de quelques centaines de vers, dont une pièce principale, qui a eu une grande influence sur son époque et dont nous retrouverons les traces. Esprit encyclopédique, comme l'éducation de ce temps, Gerson s'est occupé de poésie à ses heures, dans un but moral et nullement par amour-propre; sa modestie, ce n'est pas le défaut des poètes, lui faisait attacher peu d'importance à ses ouvrages en général, à ceux-ci en particulier; leur caractère sérieux a servi à conserver l'œuvre au détriment de l'auteur ; des pièces légères lui auraient assuré la réputation dans le public de son temps, et il serait arrivé jusqu'à nous sur les ailes de la Renommée. Ici, nous n'avons pas à juger le poète, mais à parler de son ouvrage, ce que nous ferons plus loin en détail. C'est un aspect inconnu de cet esprit profond qui se révèle à nous ; la rime a été un moyen d'action dont il s'est servi pour toucher ses

contemporains, et ses vers, passés à l'état de proverbes, se rencontrent dans le discours sans qu'on s'en doute ; si cette forme d'enseignement est à juste titre appelée la Sagesse des nations, il faut reconnaître que Gerson fut un de ses oracles ; on trouve Gerson mêlé à toutes les grandes questions de son temps ; il intervient après Christine de Pisan pour les droits de la morale contre les partisans de Jean de Meung, continuateur du roman de la Rose (1402) ; souvent il essaya de concilier les partis qui déchirèrent la France à cette époque ; surnommé de son temps le docteur *très chrétien* ou *évangélique,* une des lumières de l'Église de France avec Pierre d'Ailly et Nicolas de Clémangis, il fut au concile de Constance acclamé et jouit de la préséance sur les ambassadeurs des rois ; il y est appelé : « Excellent homme, Jean de Gerson, chancelier de l'Eglise de Paris, professeur de la sacrée théologie, ambassadeur du roy de France. » *Acta*, *Sess.* XXII. Là, il continua son œuvre : la pacification de l'Église et la cessation du schisme. Jamais les droits de la reconnaissance ne lui firent oublier ceux de l'humanité et de la justice ; les gens ignares et vicieux, les financiers, sangsues du peuple, les hommes vendus à l'étranger, furent seuls ses adversaires ; leur inimitié lui fait honneur ; un des hommes les plus éclairés de son siècle, il demanda de justes réformes sans provoquer l'insurrection, et appuya les plaintes du peuple, en condamnant les révoltes. Pour soutenir la société, il brava les foudres des grands et la colère du peuple.

Il le fit bien paraître dans une occasion solennelle. Après le meurtre du duc d'Orléans, au nom de la morale et de la société, il attaqua et poursuivit la doctrine du tyrannicide ou de l'assassinat politique qui, des discussions de l'école, menaçait de passer dans le domaine des faits et de la pratique. Cette opinion n'a donc pas été inventée par les jésuites ni à leur profit, elle avait ses partisans au moyen âge ; aujourd'hui elle n'a plus qu'un intérêt de curiosité. Non content de la poursuivre dans le conseil des rois, comme « contraire à la Religion et à la Politique, » le chancelier la fit condamner par le concile de Constance contre Jean Petit, qui vint défendre cette thèse qu'il préconisait depuis plusieurs années.'

Jean Charlier, dit Gerson, de Gerson, ou Jarson et Garson, substitua le nom de son pays à son nom patronymique, selon l'usage de son temps, comme encore aujourd'hui les religieux ; Wiclef, Clémangis, Jean Huss et Jean de Brogny portaient également le nom du lieu de leur naissance ; au siècle suivant, les lettrés *grécisèrent* le leur.

Élève de l'illustre chancelier de l'Université, Pierre d'Ailly, ses brillantes études lui assurèrent de grands protecteurs ; des bancs de l'école il passa dans la chaire de professeur. Le duc Philippe le Hardy le nomma son aumônier. Dans les preuves de l'*Histoire de Bourgogne,* par l'abbé de Salles, on trouve parmi les officiers de ce prince : « Me Jean Jarçon, docteur en théologie, premier aumônier du duc, 200 fr. de pension. » *Compte de Josset*

de Halle, 1393, fol. 36. Le duc lui donne 80 fr. pour une robe. *Compte de Pierre de Montbertault, 1394, fol. 33*. Pareille gratification lui fut renouvelée. *Compte de Jean d'Epaulette, 1400*. Ces textes, bien qu'imprimés, n'ont jamais été remarqués.

Entré au collége de Navarre à quatorze ans comme étudiant, il était dix ans plus tard simple bachelier et docteur en 1392 ; aumônier du duc de Bourgogne, il fut nommé chancelier de l'Eglise et Université de Paris, cette puissance moitié laïque, moitié religieuse, qui jouait alors un grand rôle dans la société politique ; il succédait à Pierre d'Ailly, son maître et son ami, successivement évêque du Puy (1395) et de Cambrai (1396). Il fut nommé pendant ce temps chanoine de Liége, doyen de la cathédrale de Saint-Donat, à Bruges, par le duc de Bourgogne ; on lui contesta ce titre. Il poursuivit un procès à cette occasion ; d'Ailly lui écrivait à ce sujet (1400) de ne pas abandonner ses droits : *certa viriliter*. De retour à Paris, il accepta la cure de Saint-Jean-en-Grève, exerçant les fonctions curiales et se livrant avec succès à la prédication, ce qui ne lui faisait pas négliger ses devoirs de chancelier de l'Université. C'est au milieu de ces préoccupations que le surprit le triste événement de la rue Barbette (1407). Attaché aux ducs de Bourgogne par la reconnaissance, il laissa éclater sa douleur de Français, de chrétien, de prêtre, rompant en visière avec les flatteurs de Jean sans Peur, surtout avec son âme damnée, le cordelier Jean Petit, conseiller du duc au Parlement de Paris. *Comptes de Jean de Prelly, 1405 et 1407*. Irrité de voir l'opposition du chancelier qu'il devait croire au moins condamné au silence par les bienfaits de sa famille, le duc Jean, sans se mettre en cause, le rendit suspect au peuple, et dans une émeute (1411) qui devait le débarrasser d'un contradicteur, ce prince cauteleux fit piller et brûler son hôtel de Saint-Jean-en-Grève ; mais averti à temps, le chancelier put se retirer derrière les solides murailles de Notre-Dame ; de là il pouvait voir brûler son logis par ceux qu'il avait défendus. Le bras de la Seine n'était pas assez large pour empêcher d'arriver jusqu'à lui les cris de la populace ameutée. Il resta deux mois dans cet asile. Avec plus de vérité que le vieux Caton, il eût pu s'écrier en remontant à la cause de l'orage :

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

Un poète de nos jours a placé dans le même lieu, presque à la même époque, une scène analogue. Son héros, un prêtre, un prince de la science, lui aussi, abrité par ces épaisses murailles, sectateur d'une science trompeuse, qui ne l'a pas mis à l'abri des orages des passions, n'a su trouver au fond de son creuset que le doute et la *fatalité*. Combien la réalité l'emporte sur l'imagination ! Maître de lui-même, notre Gerson, plein de mansuétude, ne trouvait que des pensées de charité et de pardon pour ses

persécuteurs dont il déplorait l'aveuglement. Profitant d'une accalmie, il quitta la ville où il n'était plus en sûreté; l'année suivante (1412), mourait son contradicteur, Jean Petit, dont le concile de Constance proscrivait plus tard les funestes doctrines. Fidèle à ses principes, nous retrouvons un instant Gerson à Paris; la date est à noter, le 5 janvier 1415 ; à la faveur d'une trêve, il put prononcer à Notre-Dame l'oraison funèbre du duc Louis d'Orléans, puis il reprit le chemin de l'exil ; réfugié en Autriche, il ne quitta cette terre hospitalière que pour venir se reposer, après le meurtre de l'implacable duc de Bourgogne, à l'ombre du cloître des Célestins de Lyon, auprès de Jean Gerson, *frère du chancelier*, dit un manuscrit des Célestins, à l'Arsenal. A une époque de troubles et de défaillances politiques, Gerson est un caractère, une noble figure; nous avons cru devoir esquisser sa vie à grands traits pour mieux faire comprendre ce qui va suivre et montrer sa part dans l'idée et l'exécution de la Dance macabre. On peut aujourd'hui contester les titres et les mérites littéraires de Gerson, son nom vivra tant qu'en France le patriotisme, le courage, l'esprit seront en honneur. S'il fut persécuté, il fut aussi apprécié de son vivant: « A maistre Jehan Jarson, chancelier de Notre-Dame de Paris et à Girart « Machet ,chanoine d'icelle église, docteurs en théologie, auxquels M. le « régent-dauphin, par ses lettres en date du 25 janvier 1459, a donné, « savoir : audit Jarson, 200 fr., et audit Machet, 100 fr., tant en considéra- « tion des bons et grands services qu'ils lui ont dès longtemps faits comme « pour leur ayder à supporter les pertes et dommages en quoy ils sont en- « courus dernièrement en la ville de Paris par la rébellion advenue en « icelle. » *Chambre des Comptes. Extrait du deuxième compte de Guill. Charier (1420)*. G. Machet devint confesseur du régent (Charles VII) et évêque de Castres ; il fut enterré aux Célestins (1446). On l'a faussement appelé Manchet. *Cf. Lebeuf., Edit. Cocheris, III, 462.* En 1500, on réimprimait un sermon prêché à Saint-Germain-l'Auxerrois par feu, digne de louange et bonne mémoire, maistre Jehan de Gerson. » Entouré de la vénération publique, ce grand homme fut inhumé dans la modeste église des Célestins de Lyon. Le cartulaire de Notre-Dame de Paris, à la date du 12 juillet 1429, fait mémoire de son décès en ces termes : « *Item, obiit, toto orbe christiano notus, Johannes Gerson, cancellarius et concanonicus noster sacerdos.* » Ce fut sa seule oraison funèbre ; ne vaut-elle pas le plus long discours ?

Nous avons indiqué la part qu'eurent à la création de la Dance macabre le duc de Berry et le peintre Jehan II d'Orléans ; celle de Gerson est encore plus patente. A lui appartient probablement l'idée : celle de l'expiation ; il réveilla de son assoupissement le vieil oncle de la victime et provoqua sa réhabilitation. Si nous ne nous faisons illusion, sur ses instances, fut sculpté *le dit des trois mors et des vifz* au portail des Innocents, en même temps

que peinte aux Célestins la moralité de la Mort frappant *jeunes et vieux*. Que l'on suppose cette fresque due au pinceau de Colart de Laon, ou de Jehan d'Orléans, peu importe. Dans ce dernier cas, elle s'explique encore plus naturellement par le séjour de Gerson à Paris en 1415. Alors l'idée première exécutée par l'un ou par l'autre aurait reçu tout le développement qu'elle comportait.

Aucun des auteurs qui ont disserté sur la Dance macabre n'a songé à utiliser comme un argument le texte de Gerson, pas plus que s'il n'eût jamais existé ; celui de Guillebert de Metz n'était pas encore édité ; mais ses contemporains avaient les strophes sous les yeux, et les nôtres, comme eux, avaient la copie de Guyot Marchant. Le premier, M. Paul Lacroix a signalé, dans le catalogue de la Bibliothèque Saint-Victor (voir nos *Charniers des églises de Paris : SS. Innocents*), les vers du chancelier de l'Université de Paris. Le manuscrit Clairambault nous a servi à contrôler ce témoignage; nous avons voulu remonter plus haut et rechercher si dans les *Librairies* de l'époque nous ne trouverions pas un texte contemporain ; celles du duc de Berry, non plus que celles de Charles d'Orléans, à Blois, ne nous ont rien fourni et ne le pouvaient pas. On n'avait sans doute pas, eu égard aux malheurs des temps, eu le loisir de prendre une copie de cet ouvrage ; celle des ducs de Bourgogne, à Bruxelles, renfermait le manuscrit de Guillebert de Metz, qui parle de la Dance, mais ni du peintre, ni du poète, qui n'était plus en faveur. La Bibliothèque des ducs de Bourbon, à Moulins, saisie sous François Ier (1525), porte sous le numéro 197 : la Dance macabray (*sic*) à la main, en pappier, couverte en parchemin. Celle de Bruges, *Barrois*, *Bibliothèque protypographique* ou *Librairie des fils du Roi Jean. Paris*, *in-4°*, *1830*, décrit ainsi le numéro 1396 : Ung petit livret en papier, couvert en parchemin blanc, escript parti en latin, en prose et en françois en rime, intitulé au dos : « *Liber continens mirabilia, abrégié de croniques*, *la Dansse macabrée*, quemenchant ou second feuillet, *moult grand signiffiance*, et ou dernier, *or mettra ses mans à l'oreille.* » *Librairie de Bourgogne* (*1467*), *d'après les archives de l'ancienne cour des comptes de Lille, en 1827*. L'inventaire de la Bibliothèque du Roy par Gille Mallet (1373) ne contient que le dit des trois mors et des trois vifs. Le catalogue Hænel cite deux Dances macabres, l'une sous le numéro 767, à Bruxelles, in-4°, qui paraît être une reproduction de la peinture et des vers analogue au manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds Colbert, qui a appartenu à la famille Rochefort-Bruille, dont la signature se trouve à la fin du volume ; l'autre, à Lille, Ei., est intitulé : Dance macabre en vers. Ce manuscrit est le plus correct.

Puis viennent les éditions imprimées qui ne nous intéressent que for peu, la première exceptée.

M. Aimé Champollion (*Magasin encyclopédique*, *VI*, *1811*) a donné la

description de l'exemplaire unique de la première édition de la Dance macabre et la généalogie, si on peut s'exprimer ainsi, des réimpressions de cet ouvrage. La première compte dix-sept gravures (28 septembre 1485); la seconde (7 juin 1486), avec de nouveaux personnages, renferme de plus *les trois mors fifs;* la troisième (7 juillet 1486) donne pour la première fois la Dance des femmes, etc.; en 1491, parut le même ouvrage avec des sentences latines; avant 1500, on imprima toutes ces pièces in-folio (s. d.); in-4°, à Genève (1503); à Paris, in-8° (1589).

Le manuscrit des œuvres de Gerson, provenant du fonds Saint-Victor (*Bibl. nat.*, *fr. 14,904*), ne contient que le texte de la Dance macabre.

L'ouvrage commence par l'*Acteur*, suivi des personnages :

Le Pape. L'Empereur. Le Cardinal. Le Roy. Le Patriarche. Le Connestable. L'Archevesque. Le Chevalier. L'Evêque. L'Ecuyer. L'Abbé. Le Bailly. Le Maître. Le Bourgeois. Le Chanoine. Le Marchant. Le Chartreux. Le Sergent. Le Moine. L'Usurier. Le Médecin. L'Amoureux. L'Advocat. Le Ménestrel. Le Curé. Le Laboureur. Le Cordelier. L'Enfant. Le Clerc. L'Hermite. Il se termine par *Ung Roy mort.*

Ce manuscrit n'est pas, croyons-nous, un original, c'est une copie de la seconde moitié du quinzième siècle ; il s'y trouve des fautes de transcription, des négligences, et même une strophe entière oubliée ; ces réserves faites, on peut y voir la reproduction des vers des Innocents ou peut-être même du texte original de Gerson. En tout cas, c'est une pièce de la même provenance que l'édition de la Dance macabre de 1485, puisque le nombre des personnages de l'une correspond au nombre des huitains de l'autre. Le mort accompagne chaque sujet, double dans chaque planche, ce qui fait bien par page deux morts et deux vifs, comme gravures, et quatre huitains, plus l'Acteur et le Roy mort, soit dix-sept gravures que renferme le manuscrit de Grenoble, et soixante-huit strophes pour les dix-sept illustrations.

Le nom des personnages est le même, comme aussi l'ordre dans lequel ils sont placés ; le Chartreux et le Sergent sont remplacés dans l'édition augmentée de 1486 par le Légat et le Duc ; le maître s'appellera depuis l'Astrologien, parce qu'on n'a pas compris la pensée de l'auteur. Chaque page figure une arcade, séparée en deux par la clef de voûte ; chaque mort conduit un membre du clergé, auquel correspond un personnage civil, en commençant par les plus élevés. A partir de 1486 on a interverti l'ordre primitif, croyant mieux faire ; on a ajouté de nouveaux personnages qui ne se relient pas aux précédents ; on a mis un orchestre de quatre morts et on a introduit le Légat et le Duc, le Maître d'école accompagné de son élève et l'Homme d'armes, le Promoteur et le Geôlier, le Pèlerin et le Berger, le Hallebardier et le Sot ; pour grossir le livre, on a fait de l'arbitraire. L'interpolation, au point de vue artistique, est aussi flagrante ; l'imitation est

grossière; le dessin est plus heurté ; on le sent malgré la naïveté de l'exécution et les négligences. Originairement, la Dance, qui n'était pas un exercice chorégraphique, ne comptait pas de musiciens et se terminait par le Clerc et l'Hermite; aussi, derrière ce dernier, le peintre avait placé un troisième mort ; le nouvel éditeur ne s'en est pas douté ; il mit ensuite le Hallebardier et le mort, dont le dessin est une vraie caricature.

Frappé de ces différences de rédaction, nous nous sommes demandé quelle avait pu être la pensée du poète ; nous ne nous flattons pas de l'avoir pénétrée, au moins croyons-nous l'avoir entrevue, pour la première série, celle du clergé ; l'autre nous paraît plus obscure et peut-être n'a-t-elle qu'un intérêt de *conférence,* comme on disait aux quinzième et seizième siècles, de parallélisme. En plaçant ces divers sujets, en commençant par les plus dignes et parallèlement, on trouve les dignitaires de l'Eglise : Pape, Cardinal, Patriarche, Archevêque, Evêque et Abbé crossé ; n'y aurait-il pas là un ressouvenir du Concile de Constance. Puis, vient le Maistre ; quand on eut ajouté le Maître d'école, on y substitua le titre d'Astrologien, parce que le mot astrologie se trouve dans le texte. Nous préférons y voir Gerson, qui, modestement, n'a pas voulu se nommer, mais qui est pour nous la personnification du chancelier de l'Université, cette puissance moitié laïque, moitié religieuse, l'*Alma Mater* de nos pères, c'est le Maître ès arts, le Docteur par excellence, comme plus bas, le Médecin, l'Avocat, le Curé personnifieront les trois autres facultés. Le Chanoine pourrait encore être Gerson, chanoine de Paris et de Liége, comme le Chartreux et le Moine représenteraient ses frères religieux, appelés à une plus grande perfection. On peut se demander pourquoi vient ensuite un Cordelier, de préférence à tout autre religieux, Carme, Dominicain, Mathurin, etc. ; l'intention de l'auteur ne serait-elle pas celle-ci ? ses vers comme la peinture sont une prédication destinée à arriver à l'intelligence par les yeux et les oreilles ; après s'être adressé aux puissants de la terre et à ses frères, et s'être appliqué à lui-même ses enseignements, il semble saisi d'un remords ; il n'a eu qu'un adversaire dont il a poursuivi les doctrines, c'est son frère en Jésus-Christ, c'est un religieux, un membre de l'Université, il ne peut le laisser dans l'impénitence finale, il lui adresse un nouvel avertissement, il exerce à son égard le précepte de la correction fraternelle ; il lui dit par la bouche de la Mort :

Souvent aves preschié de mort !

Et le Cordelier répond :

Des mesfaits fault payer l'amende.

Si le sens du premier vers est « souvent vous prêchiez sur la mort, » ne pourrait-on pas y voir une allusion aux doctrines du tyrannicide et l'expliquer

par : Souvent avez presché en faveur de la mort ? La réplique du coupable serait un aveu de sa faute. Quoi qu'on en pense, pour nous, ce Cordelier, c'est Jean Petit, l'apologiste du crime de la rue Vieille-du-Temple. Enfin, vient le Clerc, qui est là par opposition au Pape, comme l'Enfant au Roi, ce qu'il y a de plus humble et de plus élevé dans la vie et la société. Au point de vue anatomique, les figures de la Mort ne sont pas irréprochables; mais au point de vue de la convenance, elles ne laissent rien à désirer; les attitudes sont variées et mouvementées, sans être fausses et exagérées, comme dans les figures ajoutées; il n'est pas jusqu'aux détails qui n'offrent des différences bien sensibles; il y a là toute une flore que la gravure sur bois, alors dans l'enfance de l'art, a eu de la peine à rendre, et qui est exagérée; mais qui, dans la peinture, devait produire un très bel effet, si on en juge par une Dance macabre sur vélin que possède la Bibliothèque nationale. Quant aux costumes, ils sont d'une grande exactitude, bien compris et bien posés, les draperies élégantes.

Les attributs de la Mort sont également variés : elle porte la croix et la crosse des hauts dignitaires de l'Église par une ironique révérence; une fois une bêche ou une pelle. Pour le médecin, la camarde a l'attention de se draper, elle craint de l'effrayer, lui qui devrait la connaître; elle ne lui montre que son visage, le haut de l'épaule, pendant qu'au travers d'un vase il considère son urine; quatre fois elle est armée d'une faux, cinq fois d'une lance, comme dans la peinture des Célestins, sur laquelle elle s'appuie comme sur un bâton. La strophe de l'enfant finit par ce vers :

Aussi tost meurt jeune que vieulx.

qui rappelle le *Juvenes ac senes rapio* du tableau de la chapelle d'Orléans. Observons que chaque huitain se termine par une espèce d'apophthegme ou moralité, dont quelques-uns sont passés en proverbe :

Qui trop embrasse peu estraint,

dit le marchand; et l'amoureux :

Petite pluie abat grand vent.

Les lamentations du *Curé et du Laboureur* :

A toute peine est deu salaire,

pourraient bien avoir inspiré au *Bonhomme* plusieurs de ses fables : *Le Curé et le Mort; la Mort et le Bûcheron; la Mort et le Mourant; la Mort et le Malheureux.*

On pourrait multiplier ces remarques et citations intéressantes. De la Dance macabre on peut dire surtout : on connaît le nom, pas la chose. On en a fait nombre d'imitations, il en existe de peu connues qui sont curieu-

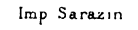
Photogravure Dujardin

105

RELIURE DU TEMPS SUR UN VOL. DE BALESDENS

N° 990 du Cat. Morante

Le Bibliophile Français


Imp Sarazin

ses à plus d'un titre : « Parmi les merveilles de la peinture on citera, quel qu'en soit l'auteur, les deux tableaux de saint Bertin (à Saint-Omer) et, plus particulièrement les deux scènes de la vie du saint, qui se détachent sur un fond de cloître, dont les *murs ornés de peintures*, représentent une délicieuse *danse des morts*. Un élégant page, conduit par un frère cicerone, admire attentivement cette décoration et on l'admire avec lui. » *La Borde. Les ducs de Bourgogne*, II. XLV.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la Dance des femmes qui est bien postérieure et n'a jamais été peinte aux Innocents, nous n'en avons jamais trouvé trace et ne pouvons comprendre où elle eût pu être placée. Ce qu'on a dit des additions de personnages dans la grande Dance macabre s'applique avec bien plus de raison sous le point de vue artistique. M. Aimé Champollion a constaté son apparition à la date du 7 juillet 1486. Dans *le Bibliophile français* (I. 1868), M. Miot Frochot en a donné le texte et les figures dans son introduction, il explique par la *désespérance* le succès de cette composition, il veut bien y reconnaître « une idée toute chrétienne, mais qui n'avait que l'avantage de ne pas servir grandement la cause de la patrie. » M. Champfleury l'ayant réfuté avec esprit (II. 1869) nous renvoyons à son article. L'idée de la Mort est un sentiment éminemment chrétien, les anciens évitant d'en rappeler le souvenir ne nous en ont laissé que peu de représentations. Si « dans ce triste quinzième siècle, âge de fer et de sang » cette idée de la mort dramatisant l'égalité des conditions a eu tant de vogue, c'est que ce funèbre sujet était moral, consolant et religieux, nous avons constaté ailleurs (voir nos *Charniers des églises de Paris. Introduction*), une recrudescence de ce sentiment chrétien, le respect pour les morts sans pouvoir en expliquer l'occasion prochaine. Si l'idée exprimée par la Dance macabre n'eût pas répondu à un besoin de l'époque, à un sentiment naturel, comment expliquer l'immense vogue de cette composition, sa reproduction dans les pays voisins de la France, surtout sa vulgarisation par l'imprimerie qui en vomit des milliers d'exemplaires et permit de le mettre entre les mains de tous, de l'enfant pour lequel il était un enseignement, du vieillard auquel il servait d'avertissement, de consolation à tous les hommes auxquels il disait d'espérer une vie meilleure. Nos aïeux étaient-ils moins délicats que nous? on peut en douter; avaient-ils les nerfs moins sensibles? c'est probable; toujours est-il que ces représentations ne les choquaient pas. A la satire des vices peints et sculptés au treizième siècle en allégories délicates sur le portail de nos églises et jusque sur les stalles du sanctuaire, avait succédé, au quatorzième, des représentations d'une rudesse qui sentait la brutalité ; au quinzième elle change de forme, les diverses conditions de la vie sont en présence de la mort; au seizième, l'idée se modifiera, la ronde sera menée par la Folie : qu'importe la forme, si l'enseignement s'en détache et s'il produit des fruits. D'ailleurs il ne fau-

drait pas croire que le quinzième siècle vit naître et s'éteindre cette composition populaire de la Dance macabre, dans le *Don Quichotte* on trouve un chapitre intitulé : *les Cortès de la Mort*. Dans le centre de la France, on a constaté une coutume qui subsistait encore au commencement de ce siècle. Le jour des Cendres on exposait sur la cheminée de la cuisine, un tableau composé d'autant de lettres qu'il y de jours dans le Carême, et chaque soir on en effaçait une, nous la reproduisons d'après un ouvrage peu connu.

MORS
IMPERAT
REGIBUS
MAXIMIS
MINIMIS
DENIQUE
OMNIBUS.

Chaque ligne égale une semaine.

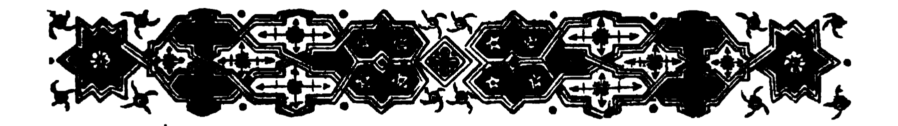
Mors égale les quatre derniers jours après le mardi-gras

Cf. Juge. *Changements survenus dans les mœurs des habitants de Limoges depuis une cinquantaine d'années. Limoges*, 1517.

Pour rendre ce travail complet, et il le sera un jour, il faut l'espérer, nous aurions désiré donner la bibliographie littéraire et iconographique de la Dance macabre, une carte indicative des localités qui en possédaient de peintes et au-dessous du texte restitué de Gerson, la suite des trente-sept sujets, comme ils étaient peints sous les charniers des Innocents, mais pour ce dernier point il faudrait le crayon si exact de M. Albert Lenoir, ou celui si archéologique de M. Viollet-le-Duc, qui a déjà traité ce sujet dans les *Voyages pittoresques de l'ancienne France* en illustrant le texte de la Picardie et les monuments d'Amiens, si nous ne nous trompons. C'est notre désir et notre espérance.

L'abbé Valentin Dufour.





LES DEUX ABBÉS COLBERT

Gardes de la Bibliothèque du roi, de 1656 à 1683

et

JACQUES NICOLAS COLBERT

de l'Académie française, archevêque de Rouen et bibliophile (1654-1707).

II



Si J.-B. Colbert traitait ses frères comme nous l'avons vu précédemment, même avant d'être parvenu à la succession réelle de Mazarin, on ne sera pas étonné de ce qu'il fit pour ses propres enfants. L'abbé Jacques-Nicolas, dont nous voulons retracer l'histoire, était le second de ses fils.

D'après l'ordre naturel qu'on suivait à cette époque dans les grandes familles, l'aîné, Jean-Baptiste, né le 1er nov. 1651, futur marquis de Seignelay et ministre secrétaire d'État au département de la marine, fut appelé dès l'enfance à recueillir la succession honorifique de son père; le second, Jacques-Nicolas, né en 1654, était destiné à suivre la carrière ecclésiastique, et pouvait aspirer à remplacer son oncle Nicolas dans ses bénéfices ou ses évêchés; le troisième, Antoine-Martin, né le 2 octobre 1659, vit s'ouvrir devant lui l'ordre de Malte; puis la même série recommença pour les trois fils suivants qui partagèrent les héritages correspondants de leurs aînés : l'épée ou le ministère, pour le marquis de Blainville, qui eut plus tard la surintendance des bâtiments; le petit collet pour Louis, qui hérita de la garde de la bibliothèque du roi; enfin la croix de chevalier pour le comte de Sceaux..... Quant aux filles nous les verrons, au lieu d'entrer au couvent comme trois de leurs tantes, sœurs du grand ministre, épouser avec éclat des ducs et pairs de France.

Né en 1654, s'il faut en croire tous les biographes trompés sans doute par une erreur de soustraction répétée successivement, Jacques-Nicolas

Colbert ne fut baptisé que le 14 février 1655 à l'église de Saint-Eustache, paroisse de laquelle dépendaient à la fois la rue Coq-Héron qu'habita son père de 1651 à 1655, la rue Plâtrière (aujourd'hui J.-J. Rousseau) où il élut domicile à partir de cette époque jusqu'aux dernières années de Mazarin, et l'angle des rues Vivienne et Croix-des-Petits-Champs qui devint ensuite son hôtel. M. Jal, qui a conservé l'acte de baptême du futur arche vêque académicien, nous apprend que son parrain fut messire Guillaume Charron, conseiller du roi, trésorier général de l'extraordinaire des guerres de la cavalerie légère; et sa marraine, Louise Cellier, femme de Henry Pusseau, seigneur de Pavan, conseiller du roi en son grand conseil. J.-B. Colbert n'est qualifié dans l'acte que de conseiller ordinaire du roi et intendant de monseigneur le cardinal Mazarin : il n'était pas encore, comme en 1659, lors de la naissance de son troisième fils Antoine-Martin, chevalier, baron de Seignelay, etc., etc.

Entré dans le monde au moment où son père jetait les bases de sa future grandeur, l'abbé Jacques-Nicolas Colbert était déjà, avant l'âge de onze ans, un petit personnage d'importance : en effet, le 2 janvier 1665, son oncle Nicolas, l'évêque de Luçon, qui avait pris sous sa protection directe les débuts de sa carrière ecclésiastique, résigna en sa faveur le prieuré de la Charité-sur-Loire, riche abbaye de bénédictins, appelée la première fille de Cluny, et située à sept lieues de Nevers. Du prieuré de la Charité dépendaient un grand nombre de bénéfices à collation directe : tels 41 prieurés et 34 cures répartis dans 14 diocèses de France, 4 prieurés en Angleterre, un à Lisbonne, un à Constantinople dans le faubourg..... et tous ces bénéfices devaient un droit de patronage ou de supériorité à chaque 22 janvier. La dernière fondation du monastère après plusieurs ravages des barbares, remontait à l'année 1052, et la maison qui contenait d'abord 200 religieux, avait vu successivement réduire ce nombre à 22, depuis Philippe de Lénoncourt, prieur sous la Ligue. La justice se rendait dans le pays au nom du prieur, par le ministère d'un bailliage dont la juridiction s'étendait sur toutes les terres de Nièvre et du Berry, dépendant de la Charité. Les revenus étaient évalués à 20,000 livres.....

C'était, on le voit, un bénéfice fort important, et le jeune prieur assumait déjà une lourde responsabilité sur sa tête : il la supporta sans faiblir, et le souvenir de son administration est resté populaire dans cette région de la Loire : nous en donnerons de suite le résumé d'après les *Mémoires sur le Nivernais*, pour montrer comment il entendait ses devoirs de commendataire; et nous serons plus sobre de détails sur ses autres bénéfices. Dès 1668, il faisait reconstruire une arche du pont de la Charité, ruiné par les grandes eaux, poste militaire important, où la Ligue et la Fronde avaient plus d'une fois établi leurs quartiers. Par son crédit et sa protection, un nouveau pont de pierre fut bâti en 1673, et le péage établi sur l'ancien fut supprimé.

L'adjudication de l'ouvrage s'élevait à 73,000 livres, et l'on remarqua beaucoup que le prieur eut la générosité d'abandonner le produit de son droit de bac ou pontonnage affermé 1,500 livres chaque année. En 1678, il fit réparer le clocher de l'église Saint-Pierre endommagé par le tonnerre; et devenu en 1683 seigneur temporel de la Charité, il fit rectifier les juridictions du bailliage, établir en 1696 une élection composée de 63 paroisses, reconstruire à la même époque, la nef, le portail, l'autel et le clocher de l'église Notre-Dame..... Il retira à ses frais les biens engagés du prieuré, fit modérer les tailles de la ville, entretenir en bon état toutes les routes qui y aboutissent, réparer et construire à neuf le nouvel Hôtel-Dieu transféré sur le vieux port pour plus de salubrité..... Il donna 300 francs de rente annuelle à cet hôpital, paya le chirurgien de la maison et un maître d'école pour la ville, vint au secours de la maison des Récollets, de celles des religieuses bénédictines réformées, et de tous les pauvres...., et l'on peut dire de lui, ajoute le rédacteur des *Mémoires sur le Nivernais*, qu'il n'employa ses richesses que d'une manière utile, et fit à la Charité tout le bien qu'il put faire pendant le cours de sa vie trop courte pour le pays.....

Son administration de l'abbaye du Bec, à laquelle il fut nommé à la même époque qu'au prieuré de la Charité, ne lui fit pas moins d'honneur : c'était une abbaye de bénédictins, fondée au XI[e] siècle, et qui, depuis l'année 1626, avait adopté la règle de la fameuse congrégation de Saint-Maur; située dans un site magnifique à cinq lieues au sud-ouest de Rouen, et dépendant du diocèse métropolitain de Normandie, elle était fort belle et valait 6,000 livres de revenu. Jacques Colbert y fut nommé en 1665 à l'âge de dix ans, et la conserva jusqu'à sa mort en 1707.

Mais n'anticipons point trop sur les événements, et reprenons l'ordre chronologique de l'histoire de l'abbé Colbert. Ses études au collége d'Harcourt, comme celles de son frère aîné, le futur marquis de Seignelay, aux jésuites, eurent un grand retentissement, et la *Gazette de France*, rédigée par Renaudot, nous est avec le journal d'Olivier d'Ormesson un sûr garant qu'on se pressait en foule aux actes et aux sabbatines soutenues par les fils du contrôleur général. L'austère maître des requêtes décrit plusieurs de ces actes célèbres, et descend dans le détail jusqu'aux magnifiques dessins de Lebrun qui en encadraient les thèses. A l'un d'entre eux, il nous montre « M. le Prince au milieu, devant la chaire du répondant, M. l'archevêque au-dessus de M. le chancelier et de M. le premier président, ensuite les présidents... Tout Paris estoit à cet acte...(1) » On sait du reste que le célèbre P. Bouhours, qui avait déjà fait l'éducation des princes de Longueville, avait été mandé de Dunkerque par Colbert en 1664 pour l'éducation de Seignelay;

(1) Ce fameux cliché, on le voit, n'est pas de la première jeunesse.

il ne fut probablement pas étranger à celle de l'abbé ; et si ce fut spécialement pour son fils aîné que Colbert fit composer par Baluze, Patru, le Pelletier, Foucault, Bourzeis, etc., une foule de petits traités destinés à former son esprit et son jugement, on est fondé à croire que les frères de Seignelay en profitèrent à leur tour. Les savantes études de M. Chéruel sur les anciennes institutions de la France nous ont appris par le menu ce qu'étaient les actes de Sorbonne, véritables tournois scholastiques, dont le dernier, la grande Sorbonnique, durait de six heures du matin à six heures du soir, et n'était interrompu qu'à midi par un léger repas. « La thèse ornée d'une gravure et presque toujours dédiée à un personnage célèbre indiquait une série de questions sur lesquelles devait rouler la discussion. Tous les docteurs pouvaient attaquer le candidat sur les points qu'il s'engageait à défendre... » Ces thèses se soutenaient en latin, langue de l'Université, de la théologie, du droit et de la médecine, et « l'on peut dire, affirmait le P. Quesnel dans son *Histoire d'Ant. Arnauld*, qu'une licence de théologie de Paris est, dans le genre des exercices de littérature, un des plus beaux spectacles qui se trouvent dans le monde. » L'abbé Colbert, comme plus tard l'abbé de Louvois, fut l'un des rois de ces spectacles. « On n'emporta jamais, dit quelque part Renaudot, plus d'applaudissements, ni avec plus de justice, en pareilles occasions. »

A cette école, on devient orateur pour peu que la nature aide à l'étude, et l'abbé fut en effet applaudi de bonne heure, dans plusieurs chaires de la capitale, en particulier à la prise d'habit de madame de Soubise. « M. l'abbé Colbert y prêcha, écrivait le P. Quesnel à Arnauld, et y prêcha bien. » Mais sans chercher plus loin des éloges autorisés, le grand Racine lui-même a célébré hautement les études et les succès de l'abbé, lorsque, directeur de l'Académie française en 1678, il dut recevoir au milieu des Quarante, le jeune philosophe de vingt-quatre ans. Nous aurions mauvaise grâce de ne pas laisser la parole à l'illustre poète qui fut aussi un éminent prosateur :

« Oui, monsieur, nous savons combien les lettres vous sont redevables. Il y a longtemps que l'Académie a les yeux sur vous ; aucune de vos démarches ne lui a été inconnue..... Nous avons considéré avec attention les progrès que vous avez faits dans les sciences ; mais si vous aviez excité d'abord notre curiosité, vous n'avez guère tardé à exciter notre admiration. Et quels applaudissements n'a-t-on point donnés à cette excellente philosophie que vous avez publiquement enseignée ! Au lieu de quelques termes barbares, de quelques frivoles questions que l'on avait accoutumé d'entendre dans les écoles, vous y avez fait entendre de solides vérités, les plus beaux secrets de la nature, les plus importants principes de la métaphysique. Non, monsieur, vous ne vous êtes point borné à suivre une route ordinaire, vous ne vous êtes point contenté de l'écorce de la philosophie,

vous en avez approfondi tous les secrets... L'oserai-je dire? vous avez fait connaître dans les écoles Aristote même, dont on n'y voit souvent que le fantôme.

« Cependant cette savante philosophie n'a été pour vous qu'un passage pour vous élever à une plus noble science, je veux dire à la science de la religion. Et quels progrès n'avez-vous point faits dans cette étude sacrée! Avec quelles marques d'estime la plus fameuse faculté de l'univers vous a-t-elle adopté, vous a-t-elle associé dans son corps! L'Académie a pris part à tous vos honneurs. Elle applaudissait à *vos célèbres actions;* mais, monsieur, depuis qu'elle vous a vu monter en chaire, qu'elle vous a entendu prêcher les vérités de l'Evangile, non-seulement avec toute la force de l'éloquence, mais même avec toute la justesse et toute la politesse de notre langue, alors l'Académie ne s'est plus contentée de vous admirer, elle a jugé que vous lui étiez nécessaire. *Elle vous a choisi, elle vous a nommé pour remplir la première place qu'elle a pu donner. Oui, monsieur, elle vous a choisi;* car nous voulons bien qu'on le sache, ce n'est point la brigue, ce ne sont point les sollicitations qui ouvrent les portes de l'Académie; elle va elle-même au devant du mérite; elle lui épargne l'embarras de se venir offrir; elle cherche les sujets qui lui sont propres... etc. »

Et voilà comment, à l'âge de vingt-quatre ans, Jacques-Nicolas Colbert hérita du fauteuil académique de l'abbé Jacques-Esprit, oratorien, et l'un des anciens familiers de l'hôtel Séguier. On sait que J.-B. Colbert, le contrôleur général, faisait lui-même partie de la docte assemblée; il avait été élu en 1667 à la mort de Silhon, l'auteur du *Ministre d'État*, et, tout d'une voix, prétendent la plupart des biographes à la suite de l'abbé d'Olivet, on l'avait dispensé du discours de réception, parce que ses innombrables occupations ne lui donnaient pas le loisir de le composer; mais M. P. Clément a mieux fait que de démontrer la fausseté de ce privilége si souvent cité depuis près de deux siècles; il a retrouvé et rapporté le compliment même que ce protecteur éclairé des lettres, des sciences et des arts prononça en séance le jour de sa réception. Malheureusement le discours du ministre n'avait pas été conservé au recueil des harangues, et c'est ce qui a causé l'erreur des biographes; celui de son fils l'abbé, au contraire, y figure avec honneur. Ce fut, du reste, une réception fort brillante que celle du jeune licencié de Sorbonne, qui devait quelques mois plus tard prendre le bonnet de docteur. *Le Mercure* et la *Gazette* du mois de novembre 1678 rendent compte de cette séance du 30 octobre, comme d'un événement littéraire important; l'assemblée était très nombreuse, et, ce qui rendit l'attrait plus vif encore, le grand Racine devait répondre au récipiendaire.....

Le discours de Jacques-Nicolas Colbert est un excellent morceau du genre académique : les périodes y sont nombreuses et bien développées;

on sent que la grande prose des oraisons funèbres de Bossuet a déjà porté ses fruits, et donné le ton général à ce magnifique langage du dix-septième siècle, que nous oublions de jour en jour... « Vous ne vous contentez pas, messieurs, dit le récipiendaire, de donner à votre compagnie une réputation immortelle en perfectionnant la langue française, et en la rendant la plus accomplie de toutes les langues vivantes ; vous voulez qu'elle soutienne dans la suite cette réputation, en perfectionnant des ouvriers qui puissent toujours continuer avec vous le travail que vous avez si utilement commencé ; et je me trouve assez heureux pour être le premier que vous avez cru capable de profiter de vos instructions... » Dans l'éloge obligé de Louis le Grand, de Louis le Conquérant, de l'invincible Louis, etc., l'abbé montre en effet qu'il en a profité ; cela est pompeux sans être banal, et la seconde partie surtout doit être remarquée par son tour original ; au lieu de placer dans sa propre bouche l'éloge du protecteur, Jacques-Nicolas Colbert en fait honneur à l'Académie elle-même. « Mais que fais-je, messieurs ? Dois-je entreprendre de parler devant vous de ce prince qui épuisera toutes vos savantes méditations ? C'est à vous à nous faire le détail et à nous découvrir tout l'éclat de ses actions héroïques. C'est dans vos écrits plein d'éloquence et de politesse que nous le verrons méditer, résoudre et exécuter l'attaque de quatre grandes places qu'il investit et emporte en même temps, après avoir traversé plus de cent lieues de païs estrangers qu'il laissoit entre luy et ses Estats. C'est là que nous le verrons sur les bords du Rhin animer par sa présence ses escadrons, qui sans se rompre, se jettent dans ce grand fleuve, le passent à la nage et forcent en même temps une armée ennemie, qui se croyoit en seureté, ayant un tel rempart devant elle. Vous le représenterez attaquant et enlevant aux ennemis dans la suite de cette mesme campagne trente de leurs plus fortes places..... Vous le ferez voir entreprenant les deux célèbres conquêtes de la Franche-Comté, dans les plus rudes temps de l'hiver..... Vous parlerez de l'entreprise étonnante de son régiment des gardes qui choisit l'heure de midy, pour escalader la citadelle de Besançon. Vous décrirez l'intrépidité de ces soldats... etc..... »

Nous avons cité quelques passages de la réponse de Racine, réponse qui n'est pas imprimée dans le recueil des harangues de l'Académie, et qui ne parut pour la première fois qu'en 1747 à la fin des mémoires sur la vie du grand poète publiés par son fils Louis. D'Alembert critique beaucoup l'illustre auteur de *Phèdre* et d'*Iphigénie*, qui était alors au plus haut degré de son mérite et de sa réputation, d'avoir parlé au jeune Colbert âgé de vingt-quatre ans, « des grâces que l'Académie avoit à lui rendre pour l'honneur qu'il lui faisoit en y acceptant une place. » S'exprimer ainsi, c'était, dit-il, dégrader la compagnie. Si d'Alembert avait eu présent à la mémoire ce qu'il avait écrit peu auparavant sur les académiciens grands

seigneurs à l'occasion du duc de Coislin, il se serait rappelé que les mœurs littéraires justifient le proverbe, « autre temps, autres mœurs. » Au XVIIe siècle, les gens de lettres avaient besoin pour se soutenir du protectorat immédiat des grands et des puissants : c'était là une question vitale pour les sociétés littéraires, aussi bien que pour les particuliers ; aussi vit-on l'Académie, jusqu'au moment où Louis XIV prit, en 1672, le protectorat à la mort du chancelier Séguier, rechercher avidement les grands du jour protecteurs des lettres et des sciences, pour les admettre dans son sein et se créer des influences qui pussent, un jour donné, garantir son existence menacée : ces grands du jour en acceptant, comme les Coislin, les Saint-Aignan, les d'Estrées, les Dangeau, les de Mesmes, les Colbert, d'entrer dans la compagnie, et de se confondre avec l'égalité la plus complète, dans les rangs des simples littérateurs, faisaient *honneur* à la compagnie. Depuis 1672 cela n'était plus aussi nécessaire, puisque le roi lui-même, en prenant le protectorat, assurait l'avenir de la compagnie ; mais l'habitude était prise, et l'Académie continua longtemps, soit par reconnaissance envers ses bienfaiteurs, soit pour illustrer ses fastes, à recevoir de temps en temps les représentants des grandes familles : au surplus, l'abbé Jacques-Nicolas Colbert, quoique fort jeune, avait déjà fait ses preuves, et pouvait tenir un rang honorable dans une assemblée purement littéraire.

C'est à lui que le poète Santeuil adressait, vers la même époque, la pièce de vers latins qui célèbre si pompeusement les trésors de sa bibliothèque, et qui porte le titre de : « *Illustrissimi Domini D. Jac. Nicolai Colberti, abbatis Beccensis, Charitatis et Ambertæ* (1) *prioris ac Domini bibliotheca.* » Cet éloge d'une collection très-nombreuse et surtout très-bien choisie, n'eût été, remarque d'Alembert, qu'une satire du propriétaire, « s'il avoit ressemblé à tant de bibliomanes plus soigneux d'amasser des livres que de les lire... » Il est vrai que dans les cent vers de son panégyrique, Santeuil ne ménageait guère les expressions de son enthousiasme :

....
Ille quidem Colbertus, amor Patrisque voluptas,
Musarumque decus, Patrem qui fortibus ausis
Jamjam æquat non inferior, dum mente profunda
Res sacras, divina poli mysteria versat.
Tum monstrans aperit radium, et me multa docebat,
Insignesque viros, insignia scripta Sophorum.
Numquam tot Phario congesta volumina regi
Famosa Ægyptus, non tot vidistis Athenæ,
Cum pulchræ in Vestris florerent mænibus artes;
Nec Vaticanas par quidquam, Roma, per ædes
Vidit, perpetuis monumenta fidelia sæclis.
....

(1) J.-N. Colbert avait obtenu récemment le prieuré d'Ambierle, de l'ordre de Cluny, dans le Forez.

Docteur de la maison et société de Sorbonne au mois d'avril 1679, J.-N. Colbert reçut le bonnet des mains de François de Harlay de Chanvallon, archevêque de Paris, et vit s'ouvrir devant lui une brillante carrière ecclésiastique. Ses frères occupaient déjà, malgré leur jeunesse, de hautes situations. L'aîné, Jean-Baptiste, marquis de Seignelay, avait obtenu en 1672 à vingt et un ans, au retour de ses voyages en Italie et en Flandre, la survivance de la charge de secrétaire d'Etat qu'occupait son père, et depuis 1676, il exerçait effectivement les fonctions de ministre de la marine. Veuf de Marie-Marguerite, marquise d'Alègre, qui ne lui avait donné qu'une fille morte en bas âge, il épousa au mois de septembre 1670 Catherine-Thérèse de Matignon, fille du comte de Thorigny : et ce fut à cette occasion que Colbert donna au roi et à toute la cour la fameuse fête de Sceaux. — Le frère puîné de notre docteur, Antoine-Martin, né le 2 octobre 1659, et baptisé le 17 février 1660, venait d'être reçu, quoique d'une noblesse fort mince, chevalier de l'ordre de Malte ; mais le crédit du père fit qu'on n'examina pas ses preuves avec la dernière rigueur ; il obtint presque aussitôt la commanderie de Boncourt, devint grand bailli de l'ordre, général de ses galères, et le roi le fit colonel du régiment de Champagne : c'était un franc mauvais sujet, qu'on appelait communément le bailli Colbert, et qui racheta bien des fautes en se battant valeureusement devant l'ennemi. — Le quatrième fils du ministre, Jules-Armand, marquis de Blainville et d'Ormoy, baptisé le 17 décembre 1663, avait obtenu dès l'âge de onze ans, en 1674, la survivance de la charge de surintendant des bâtiments que possédait son père ; bien que le moins intelligent de tous les fils du ministre, il aurait pu prétendre aux plus grandes faveurs de la fortune, si Louvois n'avait fini par détrôner son rival. — Son cadet, Louis, destiné dès l'enfance à porter le petit collet, possédait déjà l'abbaye de Bonport (de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Rouen, valant 18,000 livres) et le prieuré de Nogent-le-Rotrou, lorsqu'en 1676, la mort de son oncle Nicolas Colbert, l'évêque d'Auxerre, dont nous avons esquissé plus haut la physionomie, lui donna la garde de la bibliothèque du roi, et l'intendance du cabinet des médailles ; il était encore beaucoup trop jeune pour pouvoir remplir effectivement les fonctions de cette charge ; mais le vieux Carcavi qui avait succédé à l'abbé Cassagnes dans la délégation de l'évêque d'Auxerre, conserva ses pouvoirs à la bibliothèque et, sous la direction du grand Colbert, comme surintendant des bâtiments, continua d'augmenter les acquisitions répétées de la collection royale.

Nous avons néanmoins tout lieu de croire que Jacques-Nicolas Colbert, le nouvel académicien, ne fut pas étranger, pendant toute cette période, à l'administration de la bibliothèque ; et c'est ce qui a causé probablement l'erreur des historiens qui l'ont appelé garde des livres. On voit en effet dans le compte rendu de la visite unique et mémorable faite par Louis XIV

à la bibliothèque, en 1681, que ce fut l'abbé Jacques qui montra au roi les livres les plus curieux, le cabinet des médailles antiques et modernes, et les agathes gravées. Ainsi, dans les grandes circonstances, dans les cérémonies officielles, il représentait son frère, le petit abbé de Bonport ; mais ce n'était qu'à titre purement officieux, car on ne trouve son nom dans aucun des états de la maison du roi pour le service des collections royales. Le grand Colbert ayant la toute-puissance dans l'hôtel de la rue Vivienne, tous ceux de ses fils qui montraient quelque aptitude, ou un goût spécial pour les livres ou pour les belles-lettres, devaient considérer la bibliothèque du roi comme leur propre domaine ; et notre abbé fut une sorte de *garde de livres intérimaire.*

Nous ne citerons ici que pour mémoire le cinquième frère du docteur de Sorbonne, Charles-Edouard, comte de Sceaux, qui avait à peine dix ans lorsque l'abbé reçut le bonnet. Quant à leurs sœurs, les plus brillants établissements avaient répondu à la haute position de leur père, et aux 400,000 livres qu'il leur donnait en dot à chacune. L'aînée, Jeanne-Marie-Thérèse, était duchesse de Chevreuse depuis 1667 : la seconde, Henriette, épousa, le 21 janvier, Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre, fils et père d'académiciens ; et la troisième, Marie-Anne, venait de s'unir le 12 février 1679, dès l'âge de quatorze ans, à Louis de Rochechouart, duc de Mortemar, reçu en survivance de la charge de général des galères.

Telle était la brillante situation de toute sa famille, lorsque au mois de février 1680, Jacques-Nicolas Colbert fut nommé par le roi coadjuteur du vieil archevêque de Rouen, François Rouxel de Médavy de Grancey, qui, né le 8 août 1604, avait succédé en 1671 à François de Harlay, nommé archevêque de Paris, et demandait un aide pour partager avec lui les soins de son diocèse. L'abbé reçut du pape au mois d'avril ses bulles gratuites, et fut sacré en Sorbonne le 8 août 1680 par l'archevêque de Rouen, assisté des évêques de Bayeux et de Lisieux, sous le titre d'archevêque de Carthage. « On nous mande, écrivait quelques jours après madame de Sévigné, qu'au sacre de M. le coadjuteur de Rouen, il y avoit trente-six évêques, et six qui n'étoient pas encore sacrés : il n'y en avoit guères davantage au Concile de Nicée. » Jacques-Nicolas Colbert n'avait pas vingt-six ans.

Presque aussitôt après le sacre, le nouveau prélat partit pour aller prendre possession de sa coadjutorerie, et se rendit d'abord, accompagné du coadjuteur d'Arles, de l'évêque de Lisieux, et de l'abbé de Grignan, nommé à l'évêché d'Evreux, au château de Gaillon, où l'archevêque le reçut avec la plus grande magnificence. Il fut complimenté à son arrivée par l'intendant de la généralité de Rouen, et par le grand-maître des eaux et forêts ; puis il se mit en route pour Rouen avec l'évêque de Lisieux, et trouva au port de Saint-Ouen, plus de trente de ses chanoines qui l'attendaient avec

une assistance considérable, au milieu de laquelle on remarquait Claude Pelot, premier président du parlement, et d'autres personnages de qualité qui lui firent un cortége de plus de cinquante carrosses jusqu'au palais archiépiscopal... Les relations du temps font un récit fort curieux des cérémonies du lendemain pour la prise de possession du domaine spirituel : nous avons pensé qu'il y aurait un certain intérêt à les rappeler en les résumant succinctement.

Le 28 septembre, après avoir donné audience aux députés du chapitre, le coadjuteur se rendit à Saint-Heibland, où il fut reçu par le curé de la paroisse. Il y quitta sa chaussure, et, s'étant mis en rochet et en camail, il s'avança *pieds nus* vers la cathédrale, accompagné des prieurs et religieux de l'abbaye de Saint-Ouen, tous en chape, les anciens et les réformés ayant chacun leur prieur. Il trouva le passage natté, depuis cette paroisse jusqu'à Notre-Dame, et fut reçu à la porte de l'église par le doyen du chapitre Brétel de Grémonville, et par tous les chanoines et chapelains revêtus de riches ornements sacerdotaux. Le doyen lui ayant présenté l'eau bénite, et donné la croix à baiser, le prieur des anciens de Saint-Ouen s'adressant à tout le chapitre lui dit : « *Nous vous donnons votre archevêque vivant, vous nous le rendrez mort.* » Les archevêques de Rouen étaient en effet exposés en parade à Saint-Ouen, avant leur enterrement. Cette cérémonie achevée, le doyen présentant son église au coadjuteur, lui demanda sa protection, et lui fit faire le serment accoutumé sur les Évangiles : puis Colbert reprit sa chaussure à l'autel de Saint-Pierre, après avoir offert un écu d'or à l'autel des vœux. Enfin, ayant été reçu dans le chapitre comme chanoine, et conduit dans la chaire pontificale du chœur comme archevêque, il entendit la messe qui fut chantée en musique; et à l'issue, il traita tout le chapitre à trois tables, qui furent servies, disent les relations, *avec autant de délicatesse que de profusion.*

L'année suivante, Jacques-Nicolas Colbert fit partie de la fameuse assemblée du clergé, qui se tint au couvent des Grands-Augustins à Paris, du 1er octobre 1681 au 23 juin 1682, et qui, convoquée au sujet des troubles excités à l'occasion de la régale, s'est rendue célèbre par la déclaration des quatre propositions gallicanes rédigées par Bossuet. On sait que le 9 mai 1682, le président rendit compte d'un bref du pape qui désapprouvait et cassait tout ce qui avait été fait au sujet de la régale : les séances furent interrompues jusqu'au 23 juin, et l'assemblée se sépara sans avoir poussé plus loin ses discussions. Nous ne raconterons pas ici les démêlés fameux qui eurent lieu à cette occasion : mais nous devons citer une particularité qui concerne spécialement J.-N. Colbert, admis pour la première fois à faire partie de l'assemblée des prélats.

Au commencement des séances, et avant de donner lecture de la procuration de la province de Rouen, l'abbé de Bezons, agent général du clergé,

représenta qu'il s'y trouvait une clause extraordinaire « qui étoit que messeigneurs les évêques et messieurs les députés du second ordre ont prié monseigneur l'archevêque de Rouen et monseigneur l'évêque d'Avranches de supplier l'assemblée générale de trouver bon que monseigneur l'archevêque de Carthage, coadjuteur de Rouen, remplît la place de mondit seigneur l'archevêque de Rouen, lorsque son âge et ses infirmités ne lui permettroient pas de se trouver aux assemblées générales. » Le vieux prélat et l'évêque d'Avranches étaient en effet les deux seuls députés officiellement désignés par la province pour le premier ordre. L'affaire fut remise jusqu'après lecture des autres procurations, et nous lisons dans les procès-verbaux que monseigneur l'archevêque de Paris, président, ayant alors pris la parole, « a rapporté ce qui se passa en l'assemblée de 1596 où monseigneur le cardinal de Gondi étoit président, lequel ayant représenté son âge et ses infirmités à la compagnie, la supplia de vouloir lui substituer M. Séguier, doyen de N.-D. de Paris, quand son indisposition l'obligeroit à s'absenter de l'assemblée, ce qu'elle lui accorda, tant en présence qu'en absence, à condition qu'ils n'auroient tous deux qu'une voix et qu'une taxe... » Après avoir cité plusieurs autres précédents analogues, François de Harlay ajouta... « Qu'à la vérité, un particulier n'avoit pas droit de substituer une autre personne en sa place; mais que cette liberté ne devoit point estre défendue aux assemblées et aux provinces, surtout quand lesdites provinces s'adressant aux assemblées générales usoient du terme de supplier; que si jamais personne a mérité cette grâce dans toutes les circonstances présentes, c'étoit sans doute *monseigneur le coadjuteur de Rouen, dont l'esprit et la capacité avaient tant de fois paru avec un grand applaudissement*, et qui donnoit de si grandes espérances à l'Église sur ce qu'elle devoit un jour en attendre. » ... « Sur quoi, les provinces ayant délibéré, toutes ont esté d'avis de le recevoir, tant en présence qu'en abscence de monseigneur de Rouen, à condition qu'en présence ils n'auroient rien pour deux qu'une voix, et sans tirer à conséquence. »

RENÉ KERVILER.

(La suite au prochain numéro.)



LES AMOURS DE RACINE

OU

UNE TRAGÉDIE INCONNUE



u mois de novembre 1667, vers cinq heures et demie du soir, lorsque la nuit commençait à s'étendre sur Paris, un homme d'une noble figure, enveloppé dans un large manteau, et une femme à la démarche de reine et dont le visage était couvert d'une mantille noire, sortaient discrètement de l'hôtel de Bourgogne, par la porte des comédiens. Ils semblaient désirer de n'être pas reconnus des divers groupes qui stationnaient aux alentours du théâtre et s'entretenaient du grand succès d'*Andromaque*, tragédie d'un auteur qui semblait devoir balancer et même, au dire de quelques-uns, surpasser Corneille. Le couple qui paraissait un couple amoureux, passa à côté de trois hommes dont deux s'intéressaient vivement au succès de la pièce et dont le troisième y prenait part aussi, non sans témoigner pourtant une certaine froideur.

— J'apprécie le talent de l'auteur, disait ce dernier; mais n'étant plus son ami, je ne puis me féliciter autant que vous, de son triomphe.

— De la rivalité de théâtre, s'écria Boileau ; Molière devrait être au-dessus de cela !

— Racine a été un ingrat envers moi, reprit Molière ; il m'a dû ses débuts au théâtre; il m'a fait concurrence dès la seconde tragédie; il porte sa troisième à l'hôtel de Bourgogne. Comme directeur du Palais-Royal, je ne puis lui pardonner de m'avoir enlevé en même temps une de mes meilleures actrices pour remplir le rôle de son Andromaque.

— Voilà le grand grief, dit la Fontaine, un reste de tendresse de cœur pour la Duparc.

— Oh ! non, reprit Molière, le grief n'est pas là ; la Debrie, bonne créature, m'a consolé autrefois des cruautés de la Duparc. J'ai depuis épousé Armande Béjart, mon cœur est désintéressé dans la question. Je prends ici les intérêts de ma troupe ; il a fait tort à de braves et honnêtes comédiens que je voudrais voir tous riches et heureux, aux dépens même de mon existence.

— A la bonne heure! dit Boileau; l'âme de Molière est trop grande pour céder à des sentiments personnels...

Dans ce moment, le couple dont nous avons parlé passa à côté des trois graves discoureurs.

— C'est lui, dit la Fontaine à voix basse à ses amis, c'est le triomphateur! c'est Racine avec la veuve d'Hector.

Racine et la Duparc étaient déjà loin, car ils touchaient à peine la terre tant le bonheur les rendait légers. On eût dit qu'ils avaient des ailes.

— Je suis fâché, reprit Boileau, de voir Racine, l'enfant de Port-Royal, se précipiter tête baissée dans les folies du siècle.

— Une amourette de théâtre, s'écria la Fontaine; est-ce que c'est sérieux?

— Tout est sérieux pour Racine, reprit Boileau, je connais sa sensibilité.

— Vous avez raison, Boileau, il a mis le pied dans un monde où il aura bien des chagrins, ajouta Molière. Le théâtre est plein d'embûches, de jalousies et de propos calomnieux.

Les trois amis se séparèrent après avoir disserté quelque temps encore sur *Andromaque*, sujet de toutes les conversations.

Racine les avait bien reconnus; mais, outre que la présence de Molière l'eût gêné, il n'aurait pas abordé Boileau ni même la Fontaine, ayant la Duparc au bras.

Ce n'est pas qu'il craignît les observations morales de celui-ci: la Fontaine trouvait fort naturel que Racine, aimable et bien fait et dans la force de l'âge eût une maîtresse; ce qu'il eût trouvé étrange, c'est que Racine n'en eût pas. Mais l'auteur d'*Andromaque* se défiait de la discrétion du conteur; il croyait d'ailleurs pouvoir cacher sa faute, d'autant plus que la Duparc, veuve depuis quelques années seulement, tenait à garder une sorte de décorum; en sortant le soir ensemble du théâtre, où Racine l'attendait mytérieusement à la porte, ils s'imaginaient n'être vus de personne. Erreur habituelle des amoureux!

Ce premier amour de Racine dura, avec toute l'exaltation des premières ardeurs, jusqu'au 11 décembre 1668, jour funeste, où le poète eut le malheur de voir mourir, après une courte maladie, la belle Duparc, âgée seulement de trente-cinq ans.

Le surlendemain il suivit son convoi dans le plus grand abattement.

Robinet, qui assista au convoi, dit, dans sa *Gazette*, qu'on y vit:

> Des poètes de théâtre
> Dont *l'un, le plus intéressé*
> *Etait à demi trépassé.*

C'était Racine.

De quoi mourut la Duparc, cette célèbre comédienne à qui Sarrazin,

Molière, le vieux Corneille lui-même, avaient adressé des hommages peu récompensés et qui s'était donnée d'âme et de cœur à Racine, le tendre poète, qui avait de plus le mérite d'être un des plus beaux hommes de son temps. Le bruit courut d'une grossesse dissimulée et détournée par les procédés des sages-femmes, ce qui n'était pas rare dans ce temps; il courut même, mais tout bas, d'autres bruits dont nous parlerons tout à l'heure et qui seront le point culminant de ce récit.

La perte d'une femme tendrement chérie et pour laquelle le poète comptait écrire les grands rôles qui hantaient déjà son imagination, fut une immense douleur pour Racine. Mais Cicéron l'a dit: *Rien ne sèche plus vite que les larmes*, et les larmes de Racine cessèrent de couler au milieu du tourbillon qui l'emportait. O mobilité de l'homme! le plus aimant se laisse envahir par l'oubli. La Champmeslé se substitua bientôt à la Duparc; il composa pour la Champmeslé les figures de *Bérénice*, d'*Iphigénie*, de *Monime*, de *Phèdre;* il occupa ou partagea le cœur de sa nouvelle interprète, cœur qui se divisait volontiers et se donnait en différentes parts, jusqu'à ce que le comte de Clermont-Tonnerre s'en empara tout entier et (le mot est du temps) vint *déraciner* complétement la Champmeslé.

Les infidélités de son actrice favorite le dégoûtèrent de l'amour et le poussèrent à se marier et à se reconcilier avec Port-Royal, dont il avait osé se moquer. furieux d'avoir été appelé par le sévère Nicole « empoisonneur public. » Les cabales qu'on lui suscita au théâtre le dégoûtèrent de la tragédie; sa *Phèdre* surtout, à laquelle il avait vu opposer la *Phèdre* du sieur Pradon, lui causa tant d'ennuis qu'il résolut de renoncer au théâtre comme aux amours, et ce fut à cette époque qu'une tragédie bien plus terrible que les siennes éclata dans sa vie et lui fit expier d'un seul coup son goût pour la satire, son ingratitude vis-à-vis de Molière et de Port-Royal, ses légèretés et ses erreurs.

Racine, de toutes les illusions de sa jeunesse superbe, n'en avait conservé qu'une : quoique marié et aimant sa femme, il était resté courtisan ; il avait un culte pour le grand roi, dont l'estime le consolait de tous les maux: être bien reçu à la cour, être admis chez madame de Montespan et chez madame de Maintenon faisait son suprême bonheur ; pour lui le sourcil de Louis était comme le sourcil de Jupiter.

Un matin, dans les premiers jours de décembre 1679, le roi fit mander Racine dans son cabinet, et Racine, empressé, trouva Louis XIV l'œil enflammé, tenant dans sa main crispée des papiers qu'il froissait et marchant à grands pas en causant avec M. de Louvois. A peine s'aperçut-il de l'entrée de Racine, qui fut terrifié de cet aspect.

— Sire, voilà M. Racine, dit Louvois.

— Je me rends aux ordres de Votre Majesté, ajouta Racine tout troublé.



Photogravure Dujardin

106

RELIURE DU XVIE SIÈCLE, GENRE MAIOLI

N° 1384 du Cat. Morante

Le Bibliophile Français

Imp. Sarazin

— Bien ; j'aurais quelques explications à vous demander.

— Sur quoi, sire ?

— Sur la mort de la Duparc, il y a quatorze ans.

— Sur la mort de la Duparc, s'écria Racine avec émotion. Vous renouvelez là, sire, une blessure que je croyais guérie. La Duparc est morte....

Et Racine, qui n'avait jamais bien su de quelle maladie, hésita un moment.

— Empoisonnée ! s'écria le roi impatient. Le poison est partout sous mon règne ; il s'est glissé jusque dans ma cour. Je ne sais pas encore si *Madame* elle-même n'est pas morte empoisonnée, et si je ne mourrai pas du poison aussi, moi.

— La Duparc morte empoisonnée ! reprit Racine, je ne m'en suis jamais douté.

— Et cependant l'on vous accuse vous-même d'avoir participé à sa mort.

— Moi ! s'écria Racine épouvanté.

— Lisez ces interrogatoires de la Voisin, que vient de m'adresser M. de La Reynie. — Avez-vous connu la Voisin ?

— Oui, sire, j'ai chassé cette femme odieuse de chez la Duparc.

— C'est bien cela, dit le roi.

Racine prit des mains du roi le terrible dossier, il y vit que la Voisin se vantait d'avoir été liée avec la Duparc, elle affirmait en avoir connu toutes les affaires, et soutenait que cette actrice était morte empoisonnée et que *Jean Racine avait été soupçonné d'être l'auteur de cet empoisonnement*, ce qu'elle avait toujours présumé, parce que Racine s'était opposé à ce qu'elle vît son amie pendant le cours de sa maladie, craignant qu'elle, la Voisin, ne découvrît la chose, que la belle-mère et les filles de la Duparc partageaient là-dessus son opinion.

— Quelle horreur ! s'écria Racine, les cheveux hérissés, et jetant les papiers sur la table.

— Continuez de lire, poursuivit le roi.

Racine reprit l'interrogatoire : « La belle-mère de la Duparc lui avait dit (à la Voisin) que Racine, ayant épousé secrètement la Duparc, était jaloux de tout le monde et particulièrement d'elle (Voisin), dont il avait beaucoup d'ombrage, et qu'il s'était défait de sa maîtresse par le poison à cause de son extrême jalousie, et que, pendant la maladie de la Duparc, Racine ne partait point de son lit, qu'*il lui avait tiré du doigt un diamant de prix et avait aussi détourné* les bijoux et principaux effets de la Duparc, qui en avait pour beaucoup d'argent... »

— Empoisonneur et escroc, s'exclama Racine d'une voix étouffée comme celle d'un homme en proie à un horrible cauchemar.

Il ne put continuer la lecture. Un voile était sur sa vue, Il se leva et se laissa tomber aux pieds du roi.

— Sire, est-ce que Votre Majesté ajoute foi à ces infamies ?

— Si j'y croyais, reprit le roi, avec cette dignité qui le caractérisait et révélait sa grandeur, vous seriez arrêté.

Racine embrassa les genoux du roi.

— Il n'a pas tenu à M. de Louvois, ici présent, que vous ne fussiez interrogé par M. de La Reynie...

Racine jeta un regard sinistre à Louvois en criant :

— *Sire, sire, sire*... sans trouver à dire un mot de plus.

Le roi le releva et lui dit d'un ton affectueux :

— Racine, nous avons été jeunes et galants tous les deux, trop, beaucoup trop ; vous vous êtes retiré à temps d'un monde corrompu où il était difficile de faire votre salut. Continuez à songer au vôtre comme je commence à songer au mien. Personne ne connaîtra ces accusations, elles resteront renfermées à jamais dans le sein de la Bastille (1).

— Merci, sire ! vous êtes le plus grand et le meilleur des rois.

Il s'éloigna, chancelant comme un somnambule, et demeura renfermé chez lui sans sortir, sans parler à sa femme, de manière à inquiéter tous ses amis.

Louis XIV l'apprit par Boileau ; ce fut alors qu'il les nomma tous deux ses historiographes.

Un peu plus tard, madame de Maintenon eut l'idée de faire travailler Racine pour Saint-Cyr. Il fit *Esther*, et, comme il n'avait pas pardonné à Louvois, il le peignit sous les traits d'*Aman*; il fit ensuite *Athalie*, son chef-d'œuvre; mais la conversation qu'il avait eue avec le roi à propos de la Duparc ne lui sortait pas de la mémoire, et lorsque, par suite d'une préoccupation quelconque, il n'obtenait pas du roi les mêmes signes de bienveillance et les égards auxquels il était habitué, il se croyait perdu ; il retombait dans sa profonde mélancolie.

Le trait qui l'avait profondément atteint détermina sans doute la maladie dont il mourut. Molière, hélas ! avait prophétisé vrai : l'amour de la Duparc lui fut fatal.

HIPPOLYTE LUCAS.

(1) Louis XIV ne comptait pas sur la prise de la Bastille. Ces interrogatoires et tous ceux de la chambre des poisons ont été retrouvés; ils sont publiés de nos jours par les soins de M. Ravaisson, conservateur-adjoint à la Bibliothèque de l'Arsenal, et le dossier de Racine paraîtra prochainement dans le sixième volume de ces documents pleins d'intérêt.



BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES DOCUMENTS HISTORIQUES.

Suite de pièces curieuses et inédites publiées avec des notes et des commentaires, par ÉTIENNE CHARAVAY, archiviste paléographe. — Avril, mai, juin et juillet 1873 (1).

Comme nous nous intéressons à tout ce qui peut servir au développement des sciences historiques et des arts, il nous est agréable de signaler à nos lecteurs les heureux débuts d'une revue qui ne peut manquer d'attirer leur attention. Cette revue, dirigée par M. Etienne Charavay, archiviste paléographe dont l'érudition est connue, est spécialement destinée à la reproduction de monuments inédits tels que chartes, lettres autographes, miniatures, vieilles estampes, etc., qui présentent un véritable intérêt historique. Et il faut, pour entrer dans l'esprit de M. Charavay, comprendre le mot historique dans son sens le plus large et le plus moderne, c'est-à-dire s'appliquant aux arts et à la littérature aussi bien qu'à la guerre et à la politique.

Les fascicules déjà parus contiennent : une lettre du Puget, la plus belle peut-être de toutes celles qu'on connaît ou, du moins, la plus propre à mettre en son jour le caractère de cet ouvrier sublime. — Un billet de madame de Pompadour. — Des chartes de Thibaut V de Champagne et de Dunois, bâtard d'Orléans. — Une pièce d'Etienne Baluze vraiment capitale et qui se rapporte directement à l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*. — Une quittance de Charlotte des Essars, une des maîtresses de Henri IV. — Une signature du Primatice. Cette dernière pièce permet d'établir quelques points importants de la vie obscure de cet illustre peintre. Il signait *Bologne* et était nommé *Francesco Primadiccio* et non *Primaticcio* comme l'écrit Vasari. Ce nom était devenu en France : *François de Primadis*. — Signalons encore une quittance du cavalier Marin qui rétablit son vrai nom et sa vraie origine : il se nommait *Marino* et se faisait appeler *Marini* afin d'être rattaché à la grande famille de ce nom.

Nous sommes loin d'avoir dit tout ce que M. E. Charavay a publié en trois numéros. Les pièces qu'il reproduit sont commentées par lui avec une excellente méthode et une érudition parfaitement claire. Comme nous

(1) La *Revue des documents historiques* paraît une fois par mois, par fascicule de 16 pages grand in-8°, avec *fac-simile* hors texte et bois. — Paris, un an : 15 francs. — Étranger, de 17 à 23 francs, selon les conventions postales. — On souscrit aux bureaux, rue des Grands-Augustins, 26, et à la librairie BACHELIN-DEFLORENNE.

avons emprunté à la *Revue des documents historiques* un fac-simile de quatre cartes à jouer d'un type, ce nous semble, assez peu connu, il nous



convient de donner à nos lecteurs quelques éclaircissements sur les figures que nous leur offrons.

Ces cartes numérales à jouer ont été trouvées dans l'épaisseur d'une reliure appartenant à un petit Virgile imprimé par Jannon, à Sedan, en 1625. Cette reliure est de bien peu de temps postérieure à l'impression du volume : il résulte de là que les cartes qu'elle recélait ne peuvent être plus récentes que le commencement du XVIIe siècle. On peut juger d'ailleurs qu'elles sont de cette époque par l'examen des costumes (voir surtout le *valet.*)

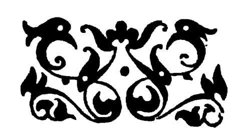
« Le style de nos spécimens est pur, dit M. Etienne Charavay; le talent « souple et ferme à la fois du xylographe a donné aux poses des personna- « ges une hardiesse peu commune dans les productions du même genre, « comme celles de Robert Passerel et de Jean Volay, cartiers sous Henri IV. « Cependant nos cartes ont une certaine analogie avec des jeux édités, « sous Louis XIII, par François Delettre : c'est en effet le seul jeu où nous « ayons rencontré les rois à cheval. D'ailleurs les types sont arbitraires « jusqu'à l'adoption, au milieu du XVIIe siècle, du type traditionnel de « Charles VII. »

Ces cartes n'ayant point été enluminées, ne portent point leurs signes distinctifs.

On peut lire aisément le nom du cartier inscrit entre les pieds du valet : IAN MAVO. Il est moins facile de savoir dans quelle ville ce Jean Mavo exerçait son industrie. Toutefois M. Etienne Charavay pense qu'on peut lire, sous les pieds du cheval de l'un des rois, la partie supérieure des lettres qui forment le nom de Sedan. Cette induction serait fortifiée par la provenance du Virgile dans lequel ces cartes ont été trouvées et qui, comme nous l'avons dit, fut imprimé par Jannon à Sedan.

Nous sommes heureux d'avoir rempli en cet article une double tâche : Nous avons signalé l'apparition d'une excellente revue historique et contribué à faire connaître un monument xylographique que les curieux ne dédaigneront peut-être pas tout à fait.

JEAN DE SOLYME.



MANON LESCAUT

HISTOIRE DU CHEVALIER DES GRIEUX ET DE MANON LESCAUT, PAR L'ABBÉ PRÉVOST. — *Lemerre*, édit. Frontispice par *Bracquemond*. In-18, nouv. édit.

Voici une nouvelle édition de *Manon Lescaut* d'un format discret et intime. Le papier de Hollande, les caractères qu'on nomme bien à tort *elzéviriens* et qui sont simplement de bons et vieux caractères, les formes scrupuleusement conservées de l'orthographe et de la ponctuation originales, tout cela fait un cadre bien harmonieux, aux jolies figures que peignit l'abbé Prévost. Ayant relu *Manon* dans ce texte heureux, nous avons écrit quelques réflexions. On nous les pardonnerait si elles rappelaient, le moins du monde, la jeunesse et la grâce des personnages qui en sont le sujet.

I

Tout le monde connaît mademoiselle Manon, qui aima toute sa vie et fut douze jours fidèle, et c'est un très fameux personnage que le chevalier des Grieux. Les pauvres enfants, comme ils se caressaient! Ils étaient bien aimables, mais ils étaient un peu fripons. Ce couple familier s'est si bien dégagé du livre de l'abbé Prévost, il a flotté avec tant de vie et des formes si nettes au-dessus des feuillets, qu'on n'a plus guère besoin de recourir au texte du romancier pour évoquer la figure « de ce joli monsieur et de cette petite demoiselle, » comme dit l'hôtelier de Saint-Denis.

L'abbé Prévost fut l'un des premiers à faire du roman d'analyse, et il s'y prit avec un naturel aimable. Ce n'est point un grand écrivain, mais il eut la bonne fortune de créer un type et de le faire tenir en quelques pages, ou, pour mieux dire, en quelques lignes. Manon est tout entière dans la jolie scène où, roulant entre ses doigts les beaux cheveux noirs de son amant, elle raille le prince italien qui lui a promis une petite maison au bord d'un lac :

« Voyez, monsieur, lui dit-elle, regardez-vous bien et rendez-moi justice. Vous me demandez de l'amour. Voici l'homme que j'aime et que j'ai juré d'aimer toute ma vie. Faites la comparaison vous-même. Si vous croyez pouvoir lui disputer mon cœur, apprenez-moi donc sur quel fondement, car, je vous déclare qu'aux yeux de votre servante très humble, tous les princes d'Italie ne valent pas un des cheveux que je tiens. »

Avec une telle candeur d'amoureux, le chevalier des Grieux dit de Manon qu'elle était une créature d'un caractère extraordinaire. Et, pour justifier cette opinion, le chevalier fait de la belle un portrait délicieusement banal, qui s'appliquerait également bien à toutes les chercheuses d'amour, à la Philine de Gœthe comme à la Musette de Murger.

Manon n'est point extraordinaire : c'est une simple femme qui ne fait

rien, même en mal, qui sorte de son sexe et qui ne soit dans la nature. C'est par là qu'elle plaît, et c'est pourquoi elle est devenue un type, le type de ces compagnes peu sûres à qui l'amant sage (s'il en est) devrait dire, quand vient l'heure du sacrifice, c'est-à-dire l'heure de la pauvreté, ce que le Sardanapale de Byron dit à sa Myrrha :

« Si tu ne peux sans froide horreur songer à te lancer dans l'avenir à travers ces flammes, dis-le : je ne t'en aimerai pas moins; non, et peut-être t'en aimerai-je davantage, pour avoir cédé à la nature! »

II

Quant au chevalier qui n'était point un sage, nous doutons fort que l'impression que nous produisent ses aventures ait été prévue par l'auteur qui les raconte, et éprouvée par les personnes qui les lisaient de son temps. Des Grieux accepte l'argent mal gagné par Manon le plus naturellement du monde et sans qu'il y ait de sa part, dans une telle façon de vivre, le douloureux sacrifice qu'on y voit aujourd'hui. Il règle la dépense de sa maîtresse et la sienne propre sur les écus fournis par un La Popelinière, volé, berné et congédié, et il songe ensuite tout à loisir que cet arrangement n'est pas la plus folle action de sa vie. Il n'y a pas là matière à élégie, et l'abbé Prévost songe moins que personne à plaindre le chevalier d'une fortune due à ses cheveux noirs et à sa bonne mine. Pour l'amour de sa belle, des Grieux entre dans l'ordre des chevaliers de l'hôtel de Transylvanie et devient un grec de distinction.

Il s'en explique lui-même très simplement, sans penser faire à personne horreur ni pitié.

« J'acquis surtout, dit-il, beaucoup d'habileté à faire une volte-face, à filer la carte, et, m'aidant fort bien d'une longue paire de manchettes, j'escamotais assez légèrement pour tromper les yeux des plus habiles, et ruiner sans affectation quantité d'honnêtes joueurs. » N'est-ce pas là le ton de la parfaite quiétude? Voyez comme il craint peu l'opinion et combien il s'assure en l'exemple commun, quand il ajoute : « Un peu d'adresse à s'attirer la fortune du jeu ne passe pas pour une infamie dans le siècle où nous sommes. »

Le chevalier n'a pas tout à fait tort. On était fort poli à Versailles, mais on y trichait au jeu. Madame du Chastelet perdit quatre-vingt-quatre mille livres au jeu de la reine. Elle eût perdu plus encore si Voltaire ne l'eût avertie en anglais qu'elle jouait avec des fripons. A deux ans de là, un monsieur de Nugent, raconte Luynes, eut sa bourse de soixante-dix louis volée dans la salle de la Comédie. Madame du Deffand rapporte qu'une belle dame et son galant forcèrent un secrétaire. Cela se passait en bon lieu, chez la comtesse de Beuvron. Le jeu de Marie-Antoinette, plus tard, fut une vraie forêt de Bondy : les dames empochaient l'enjeu par avance et quand elles avaient gagné, le réclamaient de nouveau. Les ponteurs en revanche payaient avec des rouleaux de faux louis.

Mais tout le XVIIIe siècle n'est pas, avec le chevalier des Grieux, autour

de quelques tables de pharaon, et ce n'est pas sur deux ou trois nouvelles à la main qu'on peut juger une époque. Le caractère dominant de celle-ci fut d'aimer beaucoup la vie. La belle société la mena libre et franche. Hélas! Mademoiselle Manon n'était pas de la belle société; elle ne pouvait pas, comme la divine Emilie, faire de l'algèbre avec Clairaut et de la poésie avec Saint-Lambert; elle n'était pas des parties fines que mesdames du Deffand, de la Popelinière, de Mailly et autres grandes dames faisaient au Moulin-Rouge; elle ne pouvait pas toujours être franche et libre dans ses caprices, et porter droit et haut son joli visage voluptueux. La chère enfant était pauvre et, par malheur, elle ne savait absolument pas supporter l'affreuse pauvreté qui empêche d'aimer à l'aise et d'être tout à fait jolie. Ce fut là son malheur et la cause de ses démêlés avec M. le lieutenant général de police, les exempts, les sergents et les gardes. Il lui fallut, comme à Figaro, dépenser beaucoup d'esprit seulement pour vivre; il lui fallut beaucoup mentir, beaucoup tromper pour se faire le loisir d'aimer, et elle mourut à la peine.

Si l'on pouvait encore, comme au temps jadis, imiter librement l'antiquité, j'emprunterais à Sapho l'épitaphe de Manon :

« *Sur ce tombeau on a gravé un miroir, des bijoux et un éventail, monuments d'une pénible vie.* »

ANATOLE FRANCE.

AVIS

Nous préparons pour le prochain numéro du *Bibliophile* un travail important sur les splendides manuscrits de la vente Perkins, faite récemment à Londres. Ce travail sera accompagné de *fac-simile* représentant les principales miniatures contenues dans lesdits manuscrits.



Le Gérant : DESSOLLIERS.

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, rue de Lafayette, 61.



LA VENTE PERKINS



Le 3 juin dernier, une vente de livres et de manuscrits précieux, des plus importantes, a eu lieu à Hanworth Parc, station de Feltam à douze mille de Londres. Cette collection unique de raretés bibliographiques avait été formée par le célèbre brasseur Henry Perkins; elle comprenait une remarquable réunion d'anciennes Bibles, dont plusieurs imprimées sur peau de vélin; un choix extraordinaire de Manuscrits enrichis de miniatures; une certaine quantité de belles reliures anciennes; plusieurs éditions rares des œuvres de Shakespeare.

Aussi les principaux amateurs d'Europe et d'Amérique avaient-ils tenu à honneur de se faire représenter à cette mémorable vente que dirigeaient MM. Gadsden Ellis et Ce, auctionneers. Parmi les bibliophiles et les libraires parisiens qui assistaient à la vente, nous avons remarqué MM. Portalis, Bancel, Fontaine et Bachelin-Deflorenne; mais la plupart des commissions françaises avaient été centralisées par M. Quaritch, libraire anglais qui nous a déclaré, la vente terminée, que les collectionneurs français avaient obtenu les plus importants et les plus nombreux livres délaissés par M. H. Perkins.

Il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs de connaître les titres des plus précieux volumes de cette vente qui a produit au total, en trois jours, le chiffre de 25,630 livres sterling, soit en monnaie française 640,750 francs.

Et d'abord à tout seigneur tout honneur.

N° 864. BIBLIA SACRA LATINA E VERSIONE ET CUM PRÆFATIONE S. HIERÓNYMI. 2 vol. in-fol., imprimés à Mayence par Guttenberg et Fust, *circa* 1450-55.

Cet exemplaire de la *Bible Mazarine* est imprimé sur peau de vélin et d'une admirable conservation. Il a été adjugé à M. Quaritch (pour M. le baron de Rothschild, assure-t-on), au prix prévu de 85,000 francs.

N° 865. BIBLIA SACRA LATINA MOGUNTIÆ, par Guttenberg et Fust, *circa* 1450-55, 2 vol. in-fol.

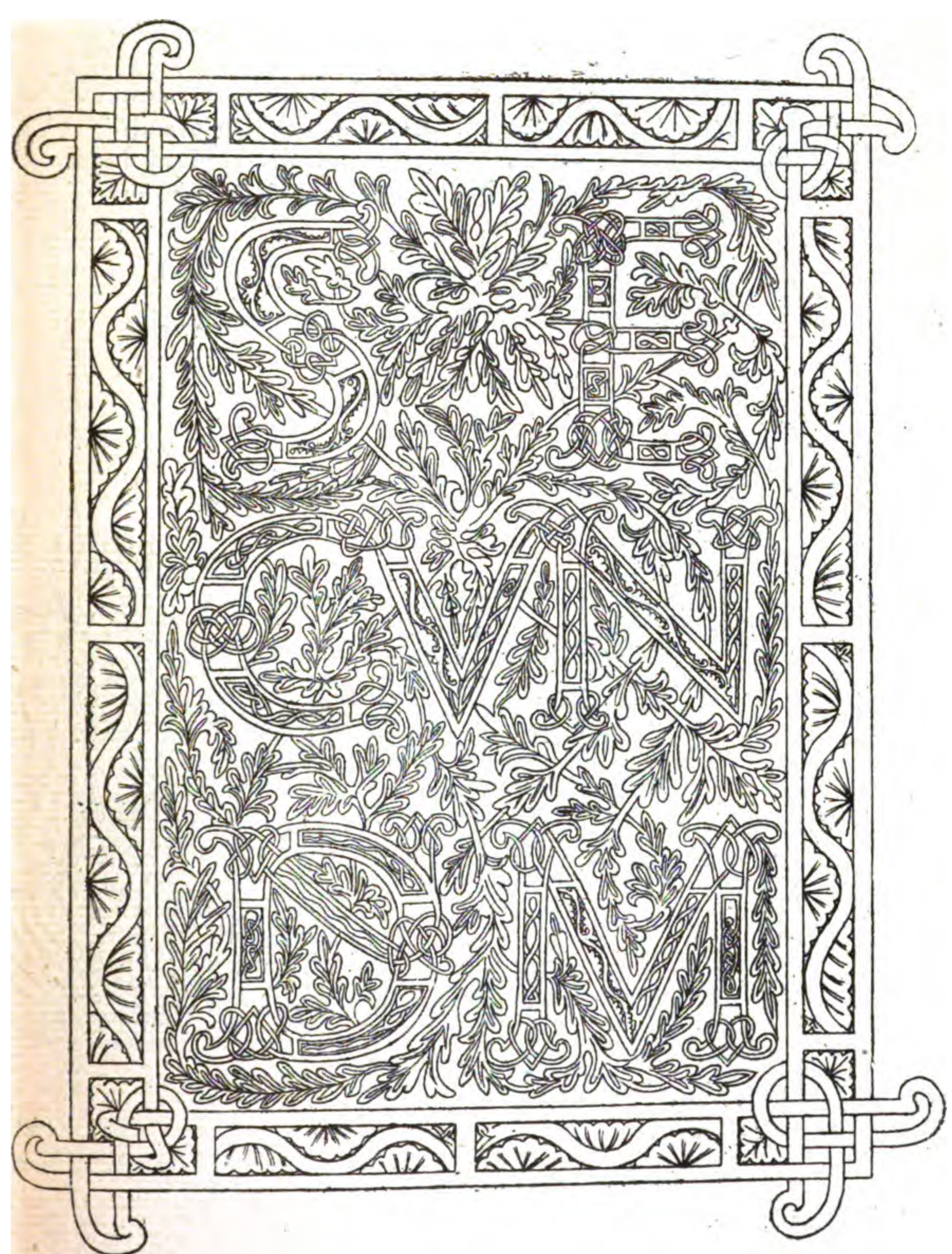
Autre exemplaire de la Bible Mazarine, mais imprimé sur papier, adjugé à M. Ellis au prix de 67,000 francs.

Il serait trop long d'énumérer ici les autres livres imprimés dont les prix ont dépassé mille francs; du reste on doit imprimer à Londres la liste de ces prix; mais ce qu'il importe de signaler dans cette revue bibliophilique, ce sont les principaux manuscrits de la vente, dont nous avons fait exécuter quelques *fac-simile* pour les miniatures extraordinaires qu'ils contiennent.

De tous ces manuscrits, le plus beau par son antiquité, sa conservation et le style de miniatures à fond de pourpre, est, sans contredit, l'ÉVANGELIAIRE *du* IXe *siècle*, sur peau de vélin, qui figurait à la vente sous le n° 406.

Ce splendide volume a été adjugé à M. Quaritch, pour M. Bragge, contre M. Bachelin-Deflorenne, au prix de 565 livres sterling (14,125 francs).

Nous donnons ci-contre un *fac-simile* de la miniature portant dans des entrelacements curieux le mot *secundum*.



Evangelistarium, sæc. IX.

582. GRATIANI COLLECTIO SS. CANONICUM ET DECRETORUM *cum veteribus glossis*, deux splendides volumes grand in-folio, enrichis de près de 700 miniatures, grandes et petites, du plus bel art italien. Ces deux volumes ont été acquis par M. Bachelin au prix de 260 livres sterling.

634. LYDGATE (John). *The Siege of Troy. A poem,* in-fol.

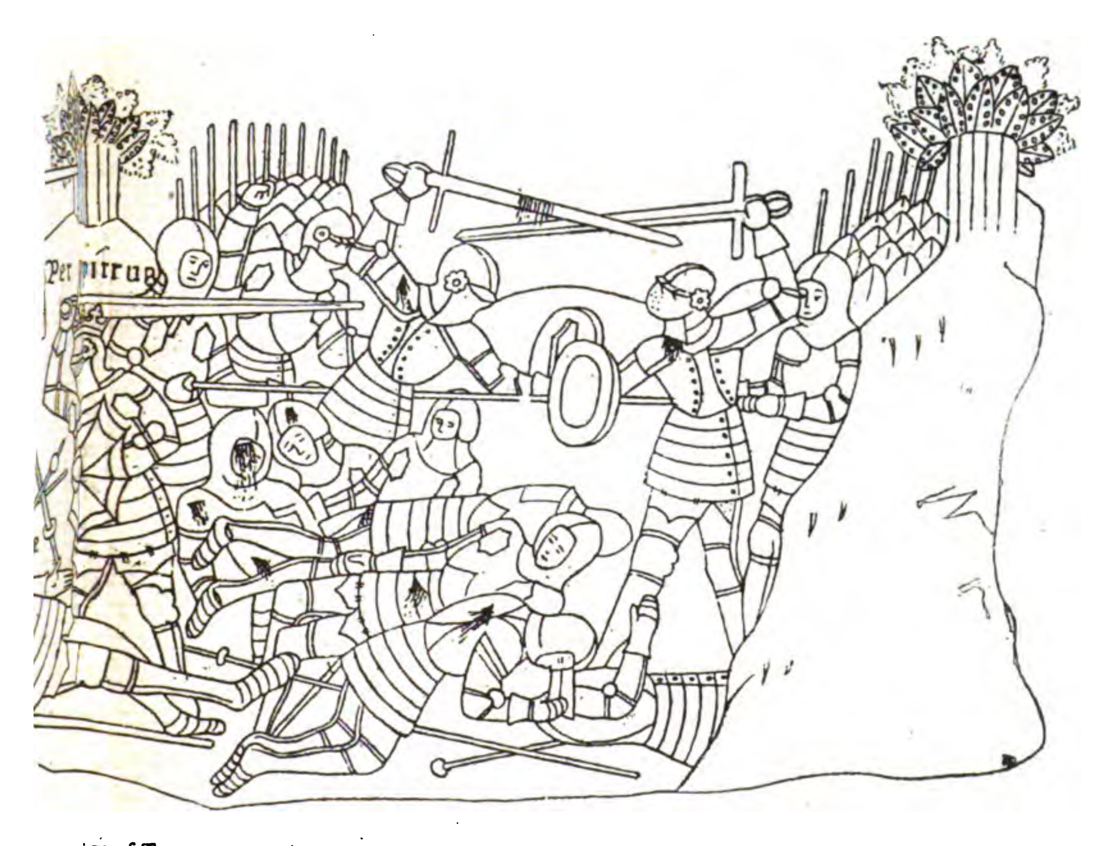
Ce manuscrit est considéré avec raison comme un des plus



Lygdate's si

anciens monuments de l'art anglais au xv[e] siècle. Il est enrichi de nombreuses miniatures du plus haut intérêt au point de vue du costume et des scènes guerrières du moyen âge. Le spécimen ci-dessous en donnera une idée suffisante.

Ce siége de Troye, poème anglais de Lydgate, a été acquis par M. Quaritch, au prix de 1320 livres sterling, soit 33,000 fr. de notre monnaie.



gdate's iege of Troy.

Le manuscrit de *Jean de Meun* est également sur peau de vélin : il date du xv[e] siècle et est enrichi de 74 grandes miniatures dont voici un spécimen.



Œuvres diverses de Jean de Meun.

Ce volume, de format in-folio, a été adjugé à M. Ellis au prix de 690 livres sterling (17,250 francs).

Uu autre manuscrit du *Roman de la Rose*, inscrit au Catalogue sous le n° 638, a été poussé par M. Bachelin-Deflorenne à M. Quaritch jusqu'à 90 livres sterling. Il était orné de 72 miniatures charmantes et avait appartenu à Claude d'Urfé.

Ce n'est pas, du reste, le seul manuscrit provenant de Claude d'Urfé que possédait M. Perkins. M. Bachelin-Deflorenne a acquis le n° 375, CHRONIQUE DE LA BOUCHARDINE, qui appartint également à Claude d'Urfé : cette chronique précieuse forme deux grands volumes in-folio reliés en maroquin rouge ancien, doublés de tabis. Elle est écrite sur peau de vélin, et le texte, des plus curieux, est dû au chevalier *Jehàn de Courcy*, chevalier normand qui déclare dans la préface que, ne pouvant rendre service à son pays dans les armées, il a cru devoir utiliser son temps à écrire l'histoire du monde, jusqu'au temps où il écrivait, c'est-à-dire en 1416. Les deux volumes de ce manuscrit monumental sont enrichis de six grandes miniatures et de quatre cents lettres initiales ornées et rehaussées d'or.

M. Bachelin-Deflorenne a encore acquis un manuscrit dans cette vente, qui nous paraît être le plus beau de tous les livres d'heures de M. Perkins, et qui, mal décrit au Catalogue, a passé presque inaperçu. Nous voulons parler du n° 599.

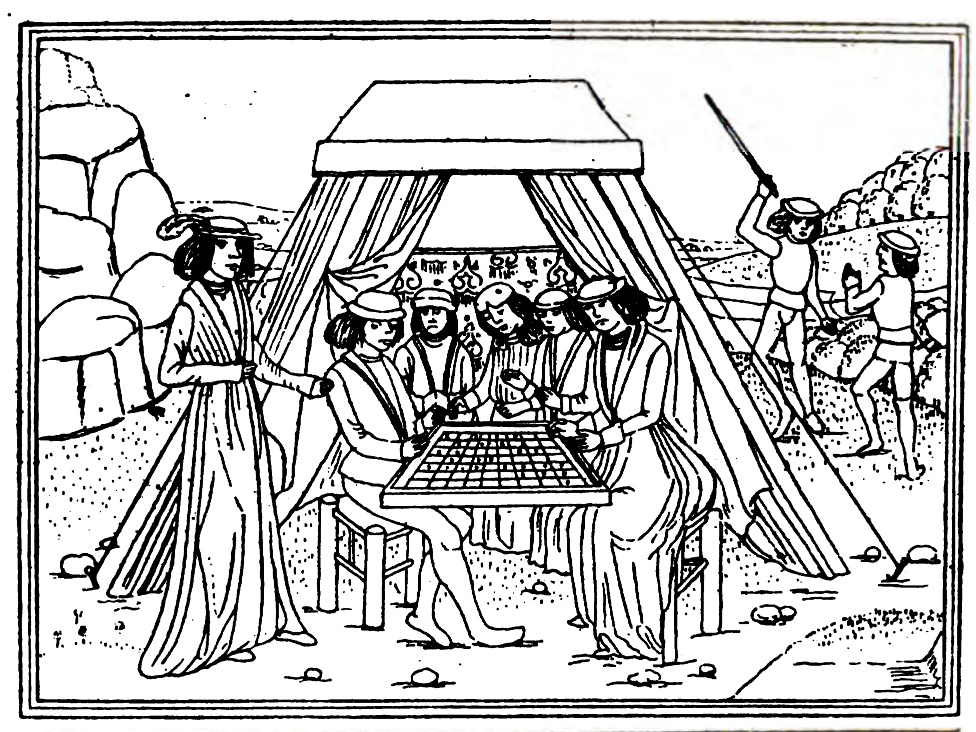
Sous le n° 374 du catalogue se trouve décrit un manuscrit d'une beauté hors ligne, intitulé : CHRISTINE DE PISAN : *Les cent Histoires de Troye,* grand in-folio du XIVe siècle.

Il a été adjugé au prix de 650 livres sterling (16,250 francs) à M. Quaritch contre M. Bachelin-Deflorenne. En voici une courte description.

Le volume contient cent cinquante miniatures dont nous donnons ci-contre deux *fac-simile*.

Il fut exécuté pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Le texte est mi-partie prose et vers et accompagné d'une glose fort intéressante. La première miniature contient le portrait de Christine de Pisan; elle est représentée au moment où elle offre son œuvre à Philippe, duc de Bourgogne.

Le rival du manuscrit de Christine de Pisan, comme beauté et comme prix, est le ROMAN DE LA ROSE, qui figure dans le Catalogue sous le n° 637.





Christine de Pisan. — *Cent Histoires.*

HORÆ *ad usum* FRATRUM MINORUM, manuscrit du xv[e] siècle, sur peau de vélin, grand in-8 relié en velours vert avec fermoirs.



Horæ beatæ Mariæ Virginis.

Ce splendide volume, que nous décrirons plus amplement à l'époque où il sera remis en vente par son acquéreur, est enrichi d'un nombre considérable de miniatures de l'école de Memling. Il est, dit le Catalogue Perkins, aussi beau et aussi précieux que les célèbres *Heures de la dame de Saluces,* qui furent adjugées au prix de 23,000 francs à la vente Yéméniz. Il a appartenu, ce

que ne connut pas le rédacteur du Catalogue Perkins, à l'illustre famille lorraine des Montpezat, dont les armes que nous reproduisons se trouvent dans le volume.

174. BIBLIA SACRA LATINA, manuscrit sur peau de vélin, du XIII[e] siècle, deux grands volumes in-folio, renfermant 146 miniatures dont voici un *fac-simile*.



Biblia sacra latina.

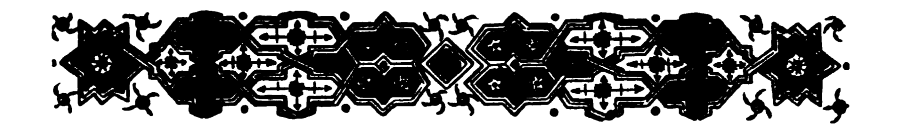
Ces deux beaux volumes ont été vendus 6,000 francs. Ce n'est pas une des plus mauvaises acquisitions de la vente Perkins.

Nous pensons être dans le vrai en disant que la collection de M. Perkins est l'une des plus extraordinaires qui aient été présentées au feu des enchères publiques depuis la vente Yéméniz.

Nous sommes heureux d'ajouter que la France doit s'enorgueillir d'avoir pu, malgré ses désastres, lutter encore, même avec l'Angleterre, sur ce terrain pacifique de la bibliophilie.

Le bibliophile JULIEN.





LES DEUX ABBÉS COLBERT

Gardes de la Bibliothèque du roi, de 1656 à 1683

et

JACQUES NICOLAS COLBERT

de l'Académie française, archevêque de Rouen et bibliophile (1654-1707).

III



L était temps que l'abbé Jacques-Nicolas Colbert eût reçu le couronnement de ses honneurs ecclésiastiques et littéraires, car le moment de la décadence de sa famille approchait, et ses jeunes frères s'en ressentirent cruellement. Le 6 septembre 1682, J.-B. Colbert mourut en quasi-disgrâce, et Louvois s'empara immédiatement de toutes celles de ses dépouilles qu'il pouvait emporter. Seignelay possédant effectivement le ministère de la marine resta ferme à son poste; mais Blainville, dont les talents n'étaient pas à la hauteur de la naissance, dut résigner, malgré son mariage avec mademoiselle de Rochechouart-Tonnay-Charente, sa charge en survivance de surintendant des bâtiments, entre les mains du ministre de la guerre, pour le prix de 500,000 livres. « Sa Majesté, écrivait Bussy à Saint-Aignan, se trouva plus pressée de l'incapacité d'Ormoy (*et nous ajouterons* de l'avidité de Louvois), que de l'amitié pour la mémoire de son père. » Nous avons cité, dans une autre étude, la lettre altière par laquelle Louvois exigeait de Seignelay la démission de l'abbé Louis, son frère, de la charge de garde de la bibliothèque royale, au profit de l'abbé de Louvois, avec 30,000 écus de récompense... Le peuple lui-même, dont le grand ministre avait été le plus zélé défenseur, le poursuivit de son aveugle haine. On sait qu'on n'osa célébrer ses obsèques qu'au milieu de la nuit, avec grand

renfort d'archers : sa famille délibéra pour savoir si elle irait à son enterrement, craignant qu'il n'y eût pas de sûreté pour elle, et l'on rapporte qu'on entendit une femme dire avec satisfaction : « Je viens de donner de l'eau bénite à Colbert, parce que j'ai ouï dire que cela fait souffrir davantage les damnés. » On répandit avec une profusion scandaleuse des épitaphes, des vers et des pamphlets injurieux à sa mémoire ; et longtemps ses services furent méconnus, jusqu'au jour où les fautes de ses successeurs vinrent ouvrir les yeux de la génération suivante. Seuls ses enfants et l'Académie protestèrent contre ce dénigrement général. Les premiers lui élevèrent à Saint-Eustache le superbe mausolée dû au ciseau de Girardon ; l'Académie voulut faire prononcer son oraison funèbre dans l'église des Billettes, par un de ses membres ; mais les prêtres de la compagnie ayant été retenus par l'oraison funèbre de la reine, morte à la même époque, on tint au Louvre une assemblée extraordinaire, dans laquelle Quinault célébra en vers et l'abbé Tallemant en prose les talents et la munificence du bienfaiteur de l'Académie.

Deux ans après, le coadjuteur de Rouen, député à l'assemblée du clergé de 1685, contribua pour sa part à relever le nom paternel, dont Seignelay soutenait avec avantage la réputation au ministère de la marine. Il avait été député avec substitution de l'archevêque, ce qui fut accepté, à condition qu'il n'entrerait qu'en l'absence du vieux prélat : mais cette condition ne tirait pas à grande conséquence, car François de Médavy, âgé de quatre-vingt-un ans, ne pouvait guère assister aux séances. L'assemblée se tint à Saint-Germain-en-Laye du 25 mai au 23 juillet, sous la présidence de l'archevêque de Paris Harlay de Chanvallon, et s'occupa surtout des mesures à prendre contre les huguenots pour la destruction de l'hérésie ; l'arrêt de révocation de l'édit de Nantes venait de paraître, et l'on prenait des dispositions en conséquence. L'abbé Colbert se montra l'un des plus modérés parmi les prélats, et, chargé de présenter au roi les délibérations de l'assemblée, il le fit dans une harangue demeurée célèbre, dont plusieurs auteurs ont attribué la paternité au grand Racine. D'Alembert lui-même fait le plus grand éloge de ce morceau tant au point de vue oratoire qu'au point de vue philosophique et humanitaire. Les qualités littéraires, dit-il, étaient relevées et même sanctifiées dans M. l'archevêque de Rouen, « par toutes les vertus épiscopales, par la vie la plus exemplaire et par la plus tendre bienfaisance pour les malheureux. Mais une autre vertu plus respectable encore, parce qu'elle se montrait alors plus rarement dans les prélats qui tenoient à la cour, c'était sa charité compatissante et éclairée pour ceux qui avoient le malheur d'être engagés dans les erreurs du calvinisme... » Témoins les passages les plus saillants de sa harangue au roi. Celui que nous allons citer est un morceau digne des grands orateurs.

« Sire, dit le coadjuteur, le clergé de France qui ne s'approchoit autre-

fois de ses souverains que pour leur retracer de tristes images de la religion opprimée et gémissante, vient aujourd'hui, la reconnoissance et la joie dans le cœur, faire paroistre à Vostre Majesté cette mesme religion toute couverte de la gloire qu'elle tient de votre piété.....

« ..... La conversion de tant d'âmes engagées dans l'erreur vous a paru la plus belle de toutes les conquêtes, et le triomphe le plus digne d'un roi très chrétien. Mais quelle que soit votre puissance, elle avoit encore besoin du secours de vostre bonté : c'est en gagnant le cœur des hérétiques que vous domptez l'obstination de leur esprit ; c'est par vos bienfaits que vous combattez leur endurcissement, et ils ne seroient peut-être jamais rentrés dans le sein de l'Église par une autre voie que par le chemin semé de fleurs que vous leur avez ouvert. — Aussi faut-il l'avouer, Sire, quelque intérêt que nous ayons à l'extinction de l'hérésie, notre joie l'emporteroit peu sur notre douleur, si, pour surmonter cette hydre, une *fâcheuse nécessité* avoit forcé votre zèle à recourir au fer et au feu, comme on a été obligé de le faire dans les règnes précédents. *Nous prendrions part à une guerre qui seroit sainte, et nous en aurions quelque horreur, parce qu'elle seroit sanglante; nous ferions des vœux pour le succès de vos armes sacrées, mais nous ne verrions qu'avec tremblement les terribles exécutions dont le Dieu des vengeances vous feroit l'instrument redoutable ; enfin nous mêlerions nos voix aux acclamations publiques sur vos victoires, et nous gémirions en secret sur un triomphe, qui, avec la défaite des ennemis de l'Église, envelopperoit la perte de nos frères...* etc. »

Malheureusement Louis XIV ne suivit pas toujours ces sages conseils, et combattit l'orgueil de l'hérésie autrement « que par la sagesse et la douceur du gouvernement. » « Les lois soutenues de ses bienfaits » ne furent point ses seules armes... et les dragonnades vinrent trop tôt donner tort à l'archevêque. On assure, dit d'Alembert, que l'abbé Colbert eut recours à Racine pour composer sa harangue ; et ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle se trouve à la fin des mémoires sur la vie de Racine ; mais on ne peut du moins refuser au prélat l'honneur d'en avoir tracé le sujet et consacré les principes en les adoptant.... et le collaborateur de Diderot, qu'on ne peut accuser de partialité en faveur d'un prince de l'Eglise, ajoute qu'on fit toujours grand cas du talent oratoire de l'abbé Colbert dont le diocèse de Rouen recueillit tout le fruit, soit par les discours pleins d'onction qu'il faisait à son peuple, soit par les savantes conférences dans lesquelles il éclairait et instruisait les coopérateurs de son ministère.

De 1685 à 1690, le coadjuteur de Rouen perdit un grand nombre des membres de sa famille. Sa mère, Marie Charron, mourut la première, le 6 avril 1687, en son hôtel de la rue des Petits-Champs à l'âge de cinquante-sept ans. Elle fut inhumée le 9 avril « en sa chapelle à Saint-Eustache, par un convoi de 160 prêtres » en présence de Seignelay et du coadjuteur qui

signèrent l'acte d'inhumation (1). « Il y a deux jours elle se portoit bien, » écrivait, le 7, madame de Montmorency à Bussy-Rabutin, et Bussy répondait le 11 avril : « Madame Colbert est allée retrouver son mari ; s'ils font en l'autre monde une aussi belle figure qu'ils ont faite en celui-ci, ils ne sont pas à plaindre ; on est bien heureux en ce cas de n'avoir plus à mourir... (2) » — Deux ans après, le 2 septembre 1689, le chevalier ou bailli Colbert se fit tuer à la tête de son régiment de Champagne au combat de Valcourt. Il s'était avancé tellement dans l'ordre de Malte, qu'il fut fait grand-croix de grâce, et général des galères : mais la chronique scandaleuse de Hollande prétend que cela ne servit qu'à le déshonorer, parce qu'il remplit fort mal les devoirs de sa nouvelle dignité. On raconte qu'un jour, ayant trouvé en calme trois vaisseaux de Tripoli, il n'osa les attaquer avec sept galères qu'il commandait, ce qui l'aurait perdu si le crédit du marquis de Seignelay ne l'eût tiré d'affaire. Son beau-frère, de Mortemar, se couvrit de gloire au contraire contre les mêmes pirates ; mais le chevalier, ayant quitté le service de mer, répara ses torts et, frappé d'une balle dans l'une des campagnes de Flandre, il légua son régiment de Champagne à son dernier frère Charles-Edouard, comte de Sceaux, qui, suivant l'exemple de son aîné, fut tué dans la campagne suivante à la bataille de Fleurus où le maréchal de Luxembourg défit les alliés en 1690. Blainville hérita du régiment, et l'abbé de Bonport, Louis Colbert, qui depuis sa démission de garde de la bibliothèque du roi n'avait point fait parler de lui, résigna immédiatement ses bénéfices, quitta le petit collet, prit l'épée avec le titre de comte de Linières, devint capitaine-lieutenant des gendarmes bourguignons, et peu de temps après, épousa Marie-Louise du Bouchet, fille du marquis de Sourches. — Enfin le 3 novembre 1690, le marquis de Seignelay, ministre de la marine, mourut de langueur à Versailles, épuisé par l'excès des plaisirs, et laissant cinq fils qui continuèrent la postérité du grand Colbert.

La mort de Seignelay fit passer dans les mains du coadjuteur de Rouen la magnifique bibliothèque réunie par leur père, le grand ministre : on connaît au moins de réputation l'importance de cette collection précieuse, dont la plus grande partie vint plus tard prendre place à la Bibliothèque royale, qui seule, en compagnie de la bibliothèque du Vatican, pouvait rivaliser avec elle. Sa principale richesse consistait dans les manuscrits, et l'on nous saura peut-être gré d'en donner ici une indication sommaire.

Lorsque, en 1732, ils arrivèrent à l'hôtel de la rue Vivienne, ils compo-

(1) M. Jal remarque, à cette occasion, que ce dernier signa : Jacques *de* Colbert, coadjuteur do Rouen.

(2) Le recueil de La Place nous apprend une particularité d'étiquette de cour assez curieuse au sujet de madame Colbert. Elle est la première femme du secrétaire d'État qui ait obtenu de monter dans les carosses du roi : elle dut cette faveur à mademoiselle de Blois, fille de La Vallière, que Louis XIV lui avait confiée dès sa naissance, et qui, prise en amitié par la reine, avait besoin d'un chaperon pendant les promenades royales.

saient à eux seuls plus de *quinze mille volumes* qu'on pouvait diviser en trois séries. La première comprenait les manuscrits de science en 6117 volumes, dont 3310 in-folio, parmi lesquels 650 manuscrits orientaux et 1000 grecs, la plupart d'une grande antiquité. Parmi les manuscrits latins et français, il y en avait beaucoup d'uniques, ce qui en augmentait singulièrement la valeur. — La seconde série, composée de 7600 volumes de manuscrits historiques modernes, y compris les 462 volumes du ministère du cardinal Mazarin, comprenait en particulier le recueil connu sous le nom de fonds de Doat, copies authentiques des titres ou autres monuments historiques conservés dans les archives du Béarn, du Languedoc, de la Guienne, des Flandres, du Dauphiné..... et le fameux recueil dit des *cinq cents de Colbert*, réuni par le ministre lui-même, et formé des titres, mémoires, instructions, lettres, etc., concernant le royaume et les affaires étrangères. — Enfin, la troisième série présentait une longue suite de chartes et de documents originaux des anciens rois et des provinces.

Colbert avait puisé toutes ces richesses à une foule de sources très-diverses : achats et dons avaient contribué à former cette immense collection. En 1673, les consuls d'Alep et de Cypre, aidés du P. Besson, missionnaire en ces parages, lui avaient envoyé une grande quantité de manuscrits grecs et orientaux. En 1674, il avait acheté les collections de M. Chandelier. En 1675, outre les dons fort importants du fonds Duchesne, et des manuscrits du chapitre de Metz, parmi lesquels se trouvaient la fameuse Bible de Charles le Chauve et les Heures mêmes dont se servait cet empereur, il avait acquis la collection de l'avocat Claude Hardy. En 1676, tous les manuscrits de Ballesdens; en 1677 ceux de l'abbaye de Mortemer et de M. Mareste d'Alge ; en 1678, ceux de l'abbaye de Moissac vinrent enrichir sa collection. La duchesse de Vivonne lui céda 242 manuscrits grecs en 1679, et si nous citons encore les manuscrits du Collége de Foix en 1680, ceux de M. Rignac, conseiller à la Cour des aydes de Montpellier, ceux de la bibliothèque Habert de Montmor, des abbayes de Fourcaumont et de Bonport en 1682 et 1683, nous n'aurons fait qu'indiquer les principales sources de ces trésors, sans compter une foule d'autres acquisitions moins remarquables.

Jacques-Nicolas Colbert conserva toutes ses richesses avec le soin le plus pieux, et les augmenta encore en y ajoutant sa belle bibliothèque jadis célébrée par Santeuil, et dont M. Joannis Guigard a reproduit les fers armoriés si élégants et si délicats, dans la notice qu'il a consacrée à ce bibliophile. Malheureusement, lorsque mourut en 1707 l'archevêque de Rouen, son héritier, le comte de Seignelay, quatrième fils du marquis de Seignelay, l'ancien ministre de la marine, ne se montra pas aussi soucieux de conserver intact l'héritage du grand Colbert. Voulant se défaire d'une collection dont l'entretien lui était onéreux, le comte de Seignelay en fit


Photogravure Dujardin
107

RELIURE DU TEMPS DITE À L'ÉVENTAIL, GENRE LE GASCON

Nº 172 du Cat. Morante

le Bibliophile Français — Imp Sarazin

composer le catalogue en 1728, et les imprimés furent immédiatement vendus aux enchères publiques : puis une sorte de remords le saisit au sujet des manuscrits, dont plusieurs intéressaient de très près l'histoire même de la France, et Seignelay proposa au roi de les acheter. Des experts furent choisis pour procéder à l'estimation. C'étaient l'abbé Targny avec Sallier comme suppléant, et le célèbre médecin Falconnet, pour la bibliothèque du roi; le P. de Montfaucon et M. Lancelot pour le comte; mais les experts ne s'étant pas accordés, Seignelay s'adressa directement au roi, proposant à S. M. d'accepter toute la collection, en fixant elle-même la somme qu'elle jugerait convenable. Le roi en donna *cent mille écus,* sans s'arrêter à l'estimation des experts. Les manuscrits furent apportés à la bibliothèque les 11 et 12 septembre 1732, et le récollement en fut fait sur le catalogue qu'avait autrefois dressé Baluze..... Mais ceci est de l'histoire postérieure : revenons à notre académicien.

En 1691, Jacques-Nicolas Colbert devint archevêque titulaire de Rouen, par la mort de François Rouxel de Médavy, qui s'éteignit à Mâcon le 2 janvier, à l'âge de quatre-vingt-six ans, et fut inhumé peu après dans le bas de la nef de son église métropolitaine. Depuis longtemps déjà le vieux prélat laissait à Colbert le soin de l'entière administration du diocèse, et l'on rencontre dans les mémoires du temps de nombreuses traces des travaux épiscopaux du frère du marquis de Seignelay. Nous n'avons pas l'intention d'en faire ici un historique très détaillé : mais nous résumerons en quelques mots les points les plus saillants de cette carrière ecclésiastique louée hautement par Saint-Simon et par d'Alembert, et qui a valu à Colbert, dans le dictionnaire de Moreri, la qualification de prélat « d'un mérite singulier. »

Après avoir nommé grand-vicaire de Pontoise son cousin l'abbé de Croissy, docteur de Sorbonne, qui devait se rendre plus tard célèbre à l'évêché de Montpellier, et lui avoir abandonné la disposition de tous les bénéfices qui viendraient à vaquer à sa nomination, il établit une collégiale à Bourgtheroulde, obtint du Parlement de Paris la confirmation des droits de juridiction sur la ville de Pontoise, au sujet desquels l'archevêque de Paris élevait des contestations; fit partie, avec l'abbé de Croissy, de l'assemblée du clergé tenue du 13 décembre 1693 au 4 janvier 1694, qui obtint révocation de l'édit du 24 février, portant à 4,600,000 livres la taxe des amendes encourues par les bénéficiers dans l'exploitation de leurs bois, et qui obligea tout le clergé à payer solidairement la somme demandée pour subvenir aux frais de la guerre...; fonda une communauté de Capucins près de la Meilleraye en 1695, un couvent de Pénitentes du Bon Pasteur à Rouen, en 1698; réunit à Gaillon, le 20 juin 1699, un synode de sa Province, dans lequel on condamna le livre de Fénelon « *Des Maximes des Saints* » (1);

(1) On peut trouver de curieux détails sur les relations épistolaires qui ont existé

publia un grand nombre de statuts et règlements de synodes, réunis dans la collection des conciles normands; fit venir des Bénédictins à Pauliac en 1701; fonda la première maison générale des Frères de la Doctrine chrétienne à Rouen, en 1705, etc., etc. Mais ce qui attira le plus l'attention sur sa personne pendant toute cette période, fut sa polémique des années 1697 et 1698 à l'occasion de la fameuse doctrine du Péché philosophique, professée par le P. Buffier au collége de Rouen.

On connaît cette thèse célèbre dont l'éclat ne fut éclipsé que par les discussions soulevées par le livre de Fénelon, ou plus tard par la Constitution: « *Peccatum philosophicum, seu morale, est actus humanus disconveniens naturæ rationali et rectæ rationi. Theologicum vero et mortale est transgressio libera legis divinæ. Philosophicum quantumvis grave, in illo qui Deum vel ignorat, vel de Deo actu non cogitat, est grave peccatum, sed non est offensa Dei, neque peccatum mortale, dissolvens amicitiam Dei, neque æterna pœna dignum*..... » — Elle fut condamnée par le pape; mais en 1697, le P. Buffier se déclara pour elle indirectement dans une brochure qu'il publia à Rouen sous le titre de: « *Difficultés proposées à l'archevêque de cette ville* sur divers endroits des ouvrages de théologie morale dont la lecture est recommandée aux ecclésiastiques du diocèse. » Le P. Buffier entreprit, dans cette brochure, de rendre le prélat et ses ministres suspects d'erreur ou d'hérésie sur cette matière, en les traitant de jansénistes, sous prétexte qu'ils ne suivaient pas ses erreurs au sujet de l'attention à la malice de l'action, qu'il voulait être nécessaire pour pécher : c'est-à-dire parce qu'ils rejetaient une erreur d'où dérive le péché philosophique. Pour remédier au scandale, Colbert voulut exiger du P. Buffier la signature de plusieurs propositions opposées aux doctrines de son libelle; et, sur son refus, il publia, le 23 mars 1697, une *Lettre Pastorale* fort remarquée, pour effacer (telles furent ses propres expressions) « les mauvaises impressions que le libelle du P. Buffier avait pu donner aux personnes peu instruites, contre plusieurs vérités importantes de la religion, et particulièrement sur la probabilité, l'amour de Dieu et le péché philosophique. » Ce dernier sujet surtout est traité à fond dans la lettre du prélat, qui l'appelle « un affreux paradoxe que le monde, tout corrompu qu'il est, n'avoit pu entendre sans indignation. » — La lettre de M. l'archevêque de Rouen a fait ici (Rome) beaucoup de bruit, écrivait l'auteur de l'*Histoire des ouvrages des Savans*, au mois de mai 1697; « on approuve sa vigueur, et on trouve sa lettre bien écrite et bien soutenue... »

Colbert avait aussi à soutenir à la même époque des polémiques ecclésiastiques, non plus sur le dogme, mais au sujet de la primatie que l'Église de

entre Fénelon et l'abbé Colbert, dans la correspondance de Fénelon, publiée par Leclerc en 1825.

Lyon prétendait avoir sur celle de Rouen. Les deux archevêques ayant eu procès, au Conseil d'Etat, sur des provisions que celui de Lyon avait données de la cure de Beauficel au diocèse de Rouen, il y eut arrêt le 12 mai 1702, qui maintint l'archevêque de Rouen et ses successeurs dans le droit et possession où est de temps immémorial l'Église de Rouen, de ne reconnaître d'autre supérieur immédiat que le Saint-Siége, » et fit défense à l'archevêque de Lyon de l'y troubler à l'avenir. — Mais c'est assez nous arrêter sur ces querelles.

En 1705, Jacques-Nicolas Colbert fut député à l'Assemblée du clergé avec l'évêque de Coutances, Loménie de Brienne, et les abbés du Faur de Pibrac et de Fourcy : nous devons nous arrêter un instant sur cette session, qui fut la dernière à laquelle assista l'archevêque de Rouen, et dans laquelle il se distingua d'une façon toute spéciale. L'Assemblée, présidée par le cardinal de Noailles, se tint au couvent des Grands-Augustins, du 25 mai au 22 septembre 1705. Elle avait été réunie dans le but de préserver les ecclésiastiques des poursuites des traitants, en contribuant par de nouveaux secours aux frais de la guerre, afin de réparer le désastre d'Hochstedt ; c'était la troisième réunion de ce genre depuis cinq ans. L'Assemblée renouvela le contrat des rentes de l'Hôtel de Ville, vota un don de six millions, outre la subvention annuelle de quatre millions accordée par l'Assemblée de 1701 jusqu'à la fin de la guerre, et se rendit remarquable en ce qu'elle demanda au Pape la béatification « de M. Vincent de Paul, instituteur de la congrégation de la Mission. » — En parcourant les procès-verbaux de la session, nous avons été frappé de la netteté et de la concision toute particulière d'un fort long rapport sur une question très délicate ; c'est le rapport que présenta Jacques-Nicolas Colbert à l'Assemblée au nom de la Commission chargée d'étudier les voies et moyens nécessaires pour arriver à payer les six millions de don gratuit votés quelques jours auparavant ; il serait trop long d'exposer ici les principaux chapitres de ce mémoire, dont l'auteur se montre fort expert en matières financières, aussi bien qu'administrateur prudent et éclairé ; mais on sera peut-être curieux de connaître l'opinion de l'Assemblée elle-même sur ce travail, par l'extrait suivant des procès-verbaux :

« Monseigneur l'archevêque de Bordeaux et messeigneurs les autres commissaires ont dit qu'après le rapport si net, si juste et si exact que monseigneur l'archevêque de Rouen venoit de faire, ils croyoient inutile de rien ajouter, et l'Assemblée ayant témoigné combien elle étoit satisfaite de l'application qu'avoient eue messeigneurs les commissaires à trouver les moyens qui paroissoient les moins onéreux dans la conjoncture présente, aussi bien que la netteté avec laquelle Monseigneur l'archevêque de Rouen venoit de les expliquer, monseigneur le cardinal a dit que la matière de la présente délibération estoit si importante, qu'il estoit persuadé que l'Assem-

blée seroit bien aise d'avoir du temps pour y réfléchir ; qu'ainsi, si elle l'avoit pour agréable, on pourroit différer à mercredy matin de former la délibération ; que cependant, comme il y avoit plusieurs chefs qui méritoient d'être pesés chacun en particulier, il seroit à propos que monseigneur l'archevêque de Rouen donnât un précis de l'avis de messeigneurs les commissaires, afin que chaque province pût en avoir une copie, et y faire ses réflexions en particulier ; ce qui a été approuvé par l'Assemblée..... »
Le rapport fut imprimé, et le 22 juillet, sans aucune discussion, les conclusions de Jacques-Nicolas Colbert furent agréées textuellement et à l'unanimité par toutes les provinces, avec de nouveaux remerciements sur la manière lucide dont il les avait rédigées.

L'année précédente, l'archevêque de Rouen avait perdu l'aîné de ses deux derniers frères, le marquis de Blainville, qui, nommé lieutenant-général en 1702 en récompense de sa brillante défense de Kœserwet contre une armée des alliés, fut blessé à la bataille d'Hochstedt, le 13 août 1704, et mourut à Ulm le même jour, ne laissant qu'une fille, qui épousa deux ans plus tard, J. B. de Rochechouart-Mortemar. Le régiment de Champagne, que trois fils de Colbert avaient déjà possédé, échut au fils aîné de Seignelay.

Jacques-Nicolas Colbert ne survécut pas longtemps au marquis de Blainville, et Saint-Simon fait ainsi son oraison funèbre : « En 1707 mourut l'archevêque de Rouen Colbert, frère des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers qui en furent fort affligées. C'estoit un prélat très aimable, bien fait, de bonne compagnie qui avoit toujours vécu en grand seigneur, et qui en avoit naturellement toutes les manières et toutes les inclinations. Avec cela savant, très appliqué à son diocèse, où il fut toujours respecté et encore plus aimé, et le plus judicieux et le plus heureux au choix des sujets pour le gouvernement. Doux, poli, accessible, obligeant, souvent en butte aux jésuites, par conséquent au roi, sans s'en embarrasser et sans donner prise, mais ne passant rien. Il vivoit à Paris avec la meilleure compagnie, et de celle de son état la plus choisie ; souvent et longtemps dans son diocèse où il vivoit de même, mais assidu au gouvernement, aux visites, aux fonctions. C'est lui qui a mis ce beau lieu de Gaillon, bâti par le fameux cardinal d'Amboise, au degré de beauté et de magnificence où il est parvenu, et où la meilleure compagnie de la cour l'alloit voir. » — Sa dépouille ne tarda guère à être donnée. M. de la Rochefoucault, dont la famille regorgeoit de biens d'Église, eut sur le-champ pour son petit-fils, qui avait dix-neuf ans, la riche abbaye du Bec, dont il se repentit bien dans la suite ; et d'Aubigné, évêque de Noyon, ce parent factice de madame de Maintenon, fut transféré à Rouen...

Jacques-Nicolas Colbert était mort à Paris le 10 décembre 1707. Il fut inhumé à Saint-Eustache dans le mausolée paternel, et légua, comme nous l'avons dit, la bibliothèque Colbert au quatrième fils de Seignelay. Son

successeur à l'Académie française fut l'abbé Fraguier, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui, dans son discours de réception, fit de son prédécesseur ce brillant éloge, à une époque où l'on chantait plutôt, dans ces discours, les louanges de Richelieu, de Séguier et de Louis XIV, que celles de l'Académicien qui venait de mourir : « Je laisse à d'autres le soin de parler de luy, comme d'un grand archevêque, qui gouvernoit en père et en pasteur ceux que l'Église ne luy avoit soumis que comme à un pasteur et à un père; qui respandoit continuellement ses bienfaits, et les secours de sa charité sur les peuples et sur le clergé de son diocèse, dont il estoit également chéri et respecté ; et qui par celle des vertus qui approche le plus les hommes de la Divinité (je veux dire par la bonté), s'estoit acquis un amour et une estime dont les sentiments seront toujours gravez dans le cœur des fidelles qu'il a gouvernez. — Je ne parle icy de luy, messieurs, que comme d'un excellent académicien, qui estoit né avec un discernement très juste pour les belles choses; et qui, sçachant les estimer dans les autres, les faisoit aussi estimer aux autres dans tout ce qui partoit de luy. Son éloquence estoit noble et solide : et l'on ne pouvoit l'entendre parler ny de la discipline ecclésiastique dans les conférences, ny des véritez évangéliques dans la chaire, que l'on ne reconnust dans tous ses discours la justesse et la précision qu'on remarque dans tous vos ouvrages... »

Nous n'ajouterons rien à ce panégyrique. Jacques-Nicolas Colbert le méritait. — D'Alembert, et après lui M. Weiss, dans la biographie universelle, ont affirmé qu'il fit partie de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres dès son origine, ou lors de sa reconstitution : nous n'avons trouvé dans les mémoires de cette illustre compagnie, aucune trace du passage de l'archevêque de Rouen : son père la fonda, et c'est là probablement ce qui a causé l'erreur des biographes.

René KERVILER.

Nantes, mai 1873.



LES LIVRES DÉTRUITS PAR LEURS AUTEURS

Un critique fort spirituel, dont le masque cache un poète des plus délicats, s'est récemment égayé, dans *la Renaissance*, aux dépens des hommes graves de ce temps, — avocats, journalistes, magistrats, députés, — qui ont pris à tâche de détruire leurs vers par modestie ou par crainte du ridicule, — cause beaucoup plus fréquente que la première. Il a intitulé cette série d'articles : *Les Poètes morts jeunes*, et pris pour épigraphe cette phrase fameuse de Sainte-Beuve, où Alfred de Musset entendit résonner deux vers :

> Il existe, en un mot, chez les trois quarts des hommes,
> Un poète mort jeune à qui l'homme survit.

C'est qu'en effet, de tous ceux qui cherchent à effacer leurs peccadilles littéraires, les poètes sont les plus féroces et les plus scrupuleux. Pas de pitié pour ces premiers nés ! Ni l'impression sur un papier de choix, ni les marges qui espacent si bien les alexandrins, ni les eaux-fortes que des pointes amies tracèrent avec tant d'amour, ne leur sont une excuse. L'échope du bouquiniste et les cornets des épiciers peuvent, à la rigueur, rendre leur proie : le feu est un bourreau implacable et sûr. Combien en a-t-il dévorés de ces in-octavo somptueux, que ces trente dernières années ont vu éclore ! Allez le demander à M. Ernest Feydeau (1), à M. Alexandre Dumas fils (2), à M. Louis Ulbach (3), à M. Edouard Thierry (4), à M. Charles de Mazade (5), à M. Gustave Chadeuil (6), pour ne parler que des vivants.

(1) *Les Nationales ;* Ledoyen, 1844, in-8.

(2) *Péchés de Jeunesse ;* Fellens et Dufour, 1847, gr. in-8. Ce volume avait été imprimé d'abord sous le titre de : *Préface de la vie,* titre qu'on retrouve en haut de chaque page. Dans une lettre à M. Monselet, l'auteur a dit qu'il s'en était vendu en tout quatorze exemplaires.

(3) *Gloriana*, par Louis Ulback *(sic)*. — Coquebert, 1844, in-8.

(4) *Les Enfants et les Anges ;* Belin et Delaunay, 1838, in-8, avec une eau-forte de M. Joseph Thierry.

(5) *Odes ;* Barbot, 1841, in-8.

(6) *Les Djinns ;* Roux et Cassanet, 1846, in-8.

Alphonse Duchesne et Amédée Rolland avaient eu le même scrupule; on ne voit que bien rarement passer dans les ventes les *Chants d'un oiseau de passage* (avec portrait) du premier (1) et *Matutina* et *Au fond du verre* du second (2). Quelquefois aussi cette fureur de destruction provient d'une autre cause. Lorsque M. Édouard Turquety fit disparaître les exemplaires de ce libelle rimé : *Les Représentants en déroute* ou *le Deux Décembre*, poème en cinq chants (3), nous voulons croire que ce poète distingué cédait au généreux regret d'avoir insulté ceux qui firent alors leur devoir. Les personnes qui ont approché M. Turquety s'accordent à reconnaître en lui une véritable candeur et une sorte de bonté ingénue : il fut dupe, mais non complice; l'honorabilité de l'homme et la réputation du poète n'ont pas à regretter ce sacrifice, car, en écartant toute préoccupation politique, il faut reconnaître que cette production était de tous points inférieure aux autres œuvres de l'auteur ; quoi qu'on en dise, il n'est pas aisé d'atteindre le ton et la forme de la satire. Ce n'est point seulement la sincérité de l'indignation qui fait le vers, c'est encore la cause même de cette indignation; et voilà pourquoi sans doute le glorieux auteur des *Châtiments* n'a jamais réimprimé cette rarissime pièce du *Télégraphe* (4) signalée par M. Ch. Asselineau dans sa *Bibliographie romantique*, et qui n'a sans doute d'autre mérite que le nom dont elle est signée.

Les romanciers contemporains se sont aussi montrés bien sévères, témoin M. Arsène Houssaye, dont nul ne peut se flatter d'avoir obtenu un exemplaire de *La Couronne de bluets* (5), du *Serpent sous l'herbe* (6), du *De profundis* (7); témoins encore MM. Edmond et Jules de Goncourt qui se servirent, tout un hiver, de leur premier roman : *En* 18.. (8), pour allumer leur feu.

Au commencement du siècle, deux grognards littéraires, M. de Jouy et

(1) Un vol. in-8; *Lisieux, Tissot*, 1847.

(2) *Matutina*, poésies; Paris, chez tous les libraires, 1847, in-18. — *Au fond du verre ;* Paris, imp. Dubuisson et Kugelman, 1854, in-18 de 108 pages.

(3) Un vol. in-18; *Ledoyen*, 1852.

(4) *Le Télégraphe*, satire par V.-M. Hugo; *Paris, Delaunay*, 1819, in-8. — Prix : 75 et 80 cent., franc de port. Non cité dans la *France littéraire* de Quérard.

(5) *La Couronne de Bluets ; Souverain*, 1836, in-8, avec une vignette (à l'eau-forte), et *Une Moralité*, par Th. Gautier, livre fort rare surtout avec cette eau-forte qui a disparu de presque tous les exemplaires.

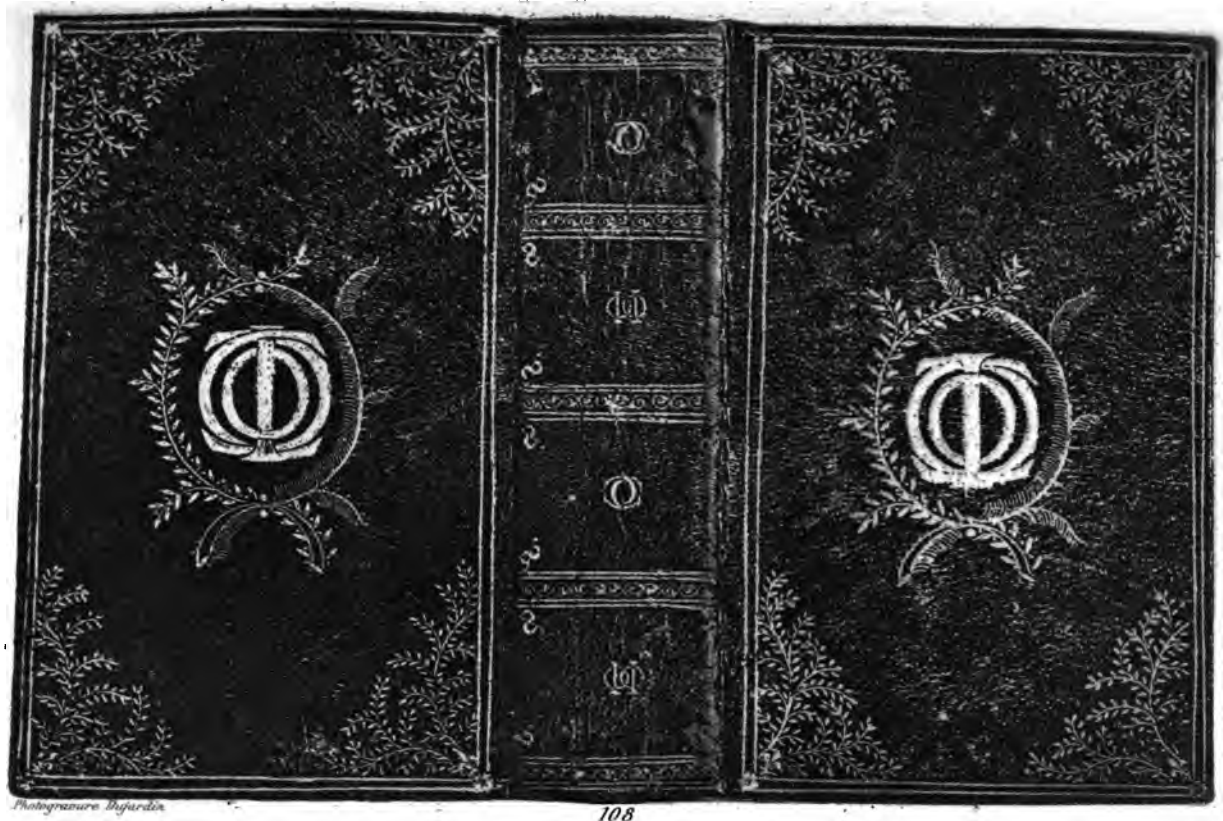
(6) *Le Serpent sous l'herbe ; Désessart*, 1838, 2 vol. in-8.

(7) *De Profundis*, par Alfred Mousse (Pseud. de M. Houssaye); *Lecointe et Pougin*, 1834, in-8, avec front.

(8) *Dumineray*, 1851, in-18. — L'affiche de ce livre, mis en vente le 2 décembre, fut interdite par la police, qui vit une allusion dans ce titre énigmatique.

M. C. A. Walckenaër cédèrent à la tentation bien naturelle de décrire les émotions et les aventures de leur jeunesse; mais moins braves que M. Viollet-le-Duc qui imprimait à cinquante ans de distance *Six mois de la vie d'un jeune homme*, tous deux pris de remords retirèrent de la circulation, autant que cela leur fut possible, la *Galerie de Femmes* et *l'Ile de Wight*. Le premier de ces volumes avait paru sous la rubrique de *Hambourg* 1799; 2 tomes in-12 de 170 et 154 p. Il a été réimprimé sous la même rubrique à Bruxelles en 1867, petit in-8 de 237 p., auquel l'éditeur joignit le *fac-simile* de la lettre par laquelle M. Ch. Monselet s'excusait de ne point envoyer la préface qu'il avait promise. « M. Monselet, dit l'auteur d'un *Bul« letin trimestriel* qui paraissait alors en Belgique, a sans doute réfléchi « aux inconvénients des jeunesses prolongées; son billet est un modèle de « pudeur réfléchie. »

Quant au livre de M. Walckenaër, *l'Ile de Wight ou Charles et Angélina* (Paris, Denné, 1798, 2 vol. in-12, fig. de Coiny), il a eu une deuxième édition en 1813, chez Laurent Beaupré; il ne semble donc pas qu'à cette époque l'auteur en ait rougi, mais une note du savant rédacteur du catalogue des livres de M. de N. (*Paris, Tross*, 1856, in-8), nous apprend que le commentateur de madame de Sévigné et de La Fontaine recherchait fort les exemplaires de cette autobiographie. Précaution bien inutile d'ailleurs; qui songe aujourd'hui à *l'Ile de Wight*? Quel bibliophile a mis de folles enchères sur ce roman? L'oubli profond dans lequel tomba ce livre que l'auteur jugeait compromettant pour sa mémoire, n'est-il pas une sorte de leçon donnée à nos vanités? Eh! quoi, prendre la peine d'allumer la curiosité de ses petits-neveux par un auto-da-fé prémédité et ne point exciter de rumeurs quand l'un des survivants du massacre apparaît sur la table luisante de la salle Sylvestre! En vérité Jules Lecomte a été plus heureux; plus d'un amateur a poussé dans les ventes ou chassé chez les libraires, ses *Lettres sur les écrivains français* (Bruxelles, 1837; in-18), signées du pseudonyme de Van Eugelgom et qui devinrent pour leur auteur l'objet d'un souci cuisant. C'est un mauvais petit pamphlet, fort mal renseigné, très lourdement écrit et dont tout le mérite — et quel mérite! — est d'avoir devancé l'inondation des biographies d'Eugène de Mirecourt; mêmes procédés de critique, même absence de faits précis, même grossièreté dans les atteintes à la vie privée. En feuilletant cette brochure, on peut songer mélancoliquement aux *singuliers retours des choses d'ici-bas*. M. Lecomte, après avoir dit de Victor Hugo, de George Sand, d'Eugène Sue tout ce qu'on en disait alors, s'amuse fort de la personnalité de M. Louis de Maynard de Quœilhe, un romancier bien inconnu, même des bibliophiles. Aujourd'hui, nous ne pouvons nous empêcher de sourire quand nous voyons le nom de Jules Lecomte placé entre ceux de Balzac et de Fré-



Photogravure Dujardin

108

RELIURE AUX CHIFFRES DE L'AUTEUR, PHILIPPE DE MORNAY, ET DE SA FEMME CHARLOTTE D'ARBALÈTE

N° 135 du Cat. Morante

Le Bibliophile Français

Imp. Sarazin

déric Soulié sur les couvertures des romans publiés par M. Hippolyte Souverain.

Dans le domaine, plus paisible pourtant, de l'érudition pure et de la critique littéraire, nous trouvons quelques exemples à joindre aux précédents. Parmi les livres de M. Sainte-Beuve qui ne figuraient pas à ses ventes posthumes, il convient de citer : *La Bruyère et La Rochefoucault*, *Madame de La Fayette et Madame de Longueville.* Paris, H. Fournier, 1842, in-18 de 284 pages ; réunion d'articles faite par ses soins et qu'il destinait à des dons intimes. Un certain nombre d'exemplaires passa dans des distributions de prix ; le reste fut anéanti avec tant de zèle, qu'il n'en existait plus chez l'auteur lors de sa mort. Le *Manuel du Libraire* nous apprend que M. Van Praët, mécontent de la première édition de son *Catalogue des livres imprimés* sur vélin (Paris, 1813, in-folio), le détruisit en entier, à l'exception de sept exemplaires.

Lorsque parut, en 1739, le Catalogue des livres de théologie de la Bibliothèque royale, par les abbés Sallier et Boudot, un autre prêtre, et des plus érudits, l'abbé Saas, publia une brochure de soixante pages intitulée : *Lettre d'un Académicien à M****, sur le catalogue de la Bibliothèque du Roy (*S. l.* 1749, in-12) qu'il ne tarda pas à retirer de la circulation, soit qu'il ait regretté la vivacité de ses attaques, soit qu'on lui ait fait quelques menaces : ce factum est des plus rares.

Un bibliographe, dont la science et l'obligeance sont proverbiales, M. Gustave Brunet, a bien voulu nous envoyer quelques notes pour le présent travail : ses recherches portent principalement sur les écrivains anglais qui sont si peu connus en France.

Selon le *Manuel*, une traduction faite, par lady Charleville, du fameux poème de Voltaire sous ce titre : *The Pucelle or the Maid of Orléans*, (London, 1796-97, 2 vol. in-8°) disparut peu de temps après sa publication, à l'exception de cinquante-cinq exemplaires donnés ou vendus. Mais, en 1861, l'*Edinburg Review* repoussa cette attribution que lady Charleville, morte en 1849, dans un âge fort avancé, avait toujours niée d'ailleurs, et laissa entendre que le véritable traducteur était le mari de cette dame.

La première édition des *Odes* de W. Collins (London, 1747, in-8°) et celle des *Hours of idleness* (Heures d'oisiveté) de lord Byron furent également supprimées par les deux poètes ; mais Byron en publia, l'année suivante, une seconde édition.

Terminons cet essai, bien incomplet et bien rapide, en rappelant que notre but a été de nous occuper seulement des exécutions de certains livres par leurs propres auteurs ; nous nous gardons bien d'aborder la question multiple et délicate des livres censurés, brûlés ou mis à l'index ; mais nous

faisons des vœux pour qu'un travailleur s'efforce, tôt ou tard, de compléter sur ce point les travaux précieux, quoique bien vieillis, de Meynard de Franc et de Gabriel Peignot.

MAURICE TOURNEUX.

P.-S. — Dans l'article sur les *Livres qui n'ont jamais paru*, j'ai parlé d'un opuscule de Diderot, que sa fille croyait perdu. *Les Allées* ou *La Promenade du Sceptique* figurent dans le tome IV[e] des *Mémoires*, *Correspondances et Ouvrages inédits* du grand philosophe, publiés, en 1831, chez Paulin ; 4 vol. in-8°.



CORRESPONDANCE

M. Bachelin-Deflorenne, directeur du Bibliophile illustré.

Feu l'Intermédiaire *des chercheurs et des curieux* avait d'excellentes qualités, comme aussi ses défauts. Si, pour bien des raisons, il est impossible de le faire revivre, ne serait-ce pas faire acte de désintéressement et d'intelligence de lui consacrer de temps à autre une petite place dans une des colonnes du *Bibliophile illustré* qui s'adresse à un public spécial; ce serait élargir son cadre et varier ses sujets; vos abonnés ne sauraient s'en plaindre; tous n'ont pas sous la main les ressources d'une grande bibliothèque, un plus grand nombre encore est obligé par nécessité de position d'économiser le temps: un mot, une date, un titre, un renseignement peuvent épargner des recherches toujours fatigantes, souvent infructueuses. Un autre avantage est de stimuler la curiosité, d'attirer l'attention sur des sujets qui auraient passé inaperçus.

Sous un autre point de vue, c'est un moyen d'établir des relations entre les personnes qui s'occupent d'études analogues et de leur être utile.

Vous serez, comme éditeur, le centre autour duquel viendront se grouper, chaque jour plus nombreux, vos abonnés, vos collaborateurs, vos amis; chacun profitera de cet accord et tout le monde sera content, vous le premier.

Pour donner l'exemple, je vous envoie les premières questions: je ne doute pas d'avoir des imitateurs.

Agréez, etc.,

L'abbé Valentin DUFOUR.

QUESTIONS

1. Agnoste.

Places fortes livrées a Henri IV pour de l'argent:

Pour être bien et faire nos affaires
Durant ce temps fâcheux, plein d'horribles misères,
Agnoste, mon ami, sçais-tu ce que ferons?
Surprenons quelque place, et puis nous traiterons.
Ceux qui vendent au Roi par ces guerres civiles,
A beaux deniers comptants, les places et les villes,
Encore, à mon avis, lui font-ils bon marché;
Car, pour un peu d'argent, s'exposant aux envies,
Ils vendent quand et quand leur honneur et leurs vies.

De qui sont ces vers et quel est *Agnoste?*

Dans une édition de la satire Ménippée M.D.C.IIII, on trouve le pourtraict du seigneur

Agnoste

et au bas ces vers :

L'inuenteur de cette satire
Mérite bien d'estre cognu :
Ce pourtraict si fort lui retire,
Qu'il ne peut estre mescognu.

Mieux valait le nommer de suite, on nous aurait évité une question.

2. Chair. — Peut-on faire dériver les mots français *chair*, *charnier*, *charnage*, d'un autre idiome que du latin ?

3. Danse. — Quelle est l'étymologie exacte du mot Danse, que l'on écrivait encore du temps de Molière Dance ?

Quelle est l'origine et la raison de la substitution de la sifflante *s* à la consonne douce *c*?

4. LA CONFÉRENCE MYSTIQUE DE GUILLAUME DE REQUIEU.

Nous avons eu communication d'un volume in-12, intitulé : *La Conférence des figures mystiques de l'ancien Testament avec la vérité évangélique*, par R. P. en Dieu F. Gvillavme de Reqviev, abbé de la Celle de Poictiers. Paris, Antoine du Breuil (1602), avec un frontispice non signé et une suite de dix gravures de Léonard Gaultier.

Ce rarissime volume est inconnu rue Richelieu, au département des Imprimés ; le Cabinet des Estampes ne possède dans l'œuvre du célèbre graveur aucune de ces planches, qui ne sont rien moins que les cartons d'une partie des magnifiques verrières de la chapelle des catéchismes à Saint-Étienne-du-Mont : Levieil, artiste et leur conservateur pendant de longues années, n'a jamais eu connaissance de ce fait, malgré ses recherches à cet égard. Brunet n'en a fait mention dans aucune édition du *Manuel du Libraire et de l'Amateur de livres ;* enfin, M. Brunet, qui a édité les œuvres posthumes de Guérard, n'en dit mot dans ses *Livres uniques, rares et inconnus*. En connaît-on un autre exemplaire ou seulement une mention dans un catalogue d'amateur ou de bibliothèque ?

5. Noel. — Quelle est l'étymologie de ce mot que les lexicographes font venir de *natal*, sans l'expliquer ? On se demande si c'est de la même manière que de *equus* on a fait *cheval?*

6. Dans la Franche-Comté, une légende dit qu'au dix-septième siècle les paysans franco-comtois se faisaient enterrer la face contre terre en haine de la France et de la domination française.

Quelle est l'origine de cette légende, et quelles seraient les sources à consulter pouvant donner à cet égard quelques éclaircissements ?

LIVRES NOUVEAUX

AGRIPPA D'AUBIGNÉ. — *L'Enfer,* satire «dans le goût de Sancy » publiée pour la première fois d'après le manuscrit du recueil de Conrard, avec une notice préliminaire des éclaircissements et des corrections, par M. CH. READ. — *Paris, librairie des bibliophiles,* 1873, in-18.

L'Enfer! Quel titre et surtout quel à-propos! Le monde marche, la civilisation s'étend, les conditions sociales se modifient, mais les hommes et les passions restent les mêmes. L'Enfer, c'est Paris! Selon le héros choisi par d'Aubigné, la *grande ville* avait alors une communication sonterraine avec le sombre empire. Cette issue comme le constate cet adage :

Barrière d'Enfer
Entrée de Paris.

était alors au nord dans les carrières à plâtre de Montmartre. C'est là que notre homme se trouva accidentellement précipité et entraîné vers les régions infernales. Ici il fait comme les autres âmes, ni plus ni moins, pas de distinction ni de privilége : l'égalité la plus absolue; à la suite des autres, il se met en devoir de gagner les sombres rives du Styx. La première personne qu'il rencontre, c'est Henri III, attendant là qu'on veuille bien songer à lui et l'enterrer comme il convient à un monarque de l'être; puis deux célèbres Esculapes ex-médecins du roi, La Rivière et Marescot qui lui recommandent de se tenir bien chaudement. On cause; il leur apprend la grosse affaire des canons de Sedan et bien d'autres affaires politiques. Mais chut! Chez les morts, comme chez les vivants il faut « s'abstenir des haricots. » Enfin, il traverse le fleuve classique, il passe, il est passé. Le voilà arrivé dans le royaume de Pluton où il trouve deux jeunes gens se battant avec acharnement. « Ce sont à coup sûr deux Français » pensa-t-il, et il ne se trompa pas. En un mot c'est une critique vive, étincelante, pleine de sel gaulois de ce qui se disait et se faisait alors à Paris.

Plus d'une fois, dit le savant éditeur et annotateur M. Charles Read, plus d'une fois, le lecteur rira de ces actualités vieilles de plus de deux siècles et demi et toujours *actuelles;* plus d'une fois il se dira qne « dans ce temps-là, c'était toujours comme ça, » et qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, — en France du moins. — L'œuvre d'Agrippa d'Aubigné est de tous les temps et nous pouvons dire au nôtre :

Mutato nomina, de te
Fabula narratur.

GABRIEL CHAPELON-GRASSET. *Clochettes et Clairons.*—Paris, Alphonse Lemerre, 1873, in-18.

La poésie ne meurt pas et ne saurait mourir. C'est elle qui soutient l'homme dans sa marche vers l'inconnu. « Vivre harmonieusement. » c'est-à-dire aimer et rechercher le beau, telle est la loi de la Vénus Uranie. Aussi sommes-nous toujours heureux lorsque nous rencontrons des esprits qui se dégageant des tristes préoccupations de notre époque, s'élèvent par le travail et la réflexion dans les hautes régions de la pensée et de l'harmonie.

Nous avons lu *Clochettes et Clairons*, et sans désemparer d'un bout à l'autre. Il est vrai qu'il n'est pas long, c'est encore une qualité. Quelles douces et fraîches idées! Il y a là un rayon de jeunesse qui vous réchauffe le cœur. *Le Clair de lune* surtout m'a ravi. Écoutez :

Le vent plaintif glissait son aile
Dans les frises de la tourelle,
Au fond du gothique escalier;
Tandis que soucieuse et seule
Au castel rêvait dame Iseulc
En attendant son chevalier.

Et, comme l'on pense bien, le chevalier ne revint pas; et elle l'attendit toujours!

CLOTILDE DE SURVILLE et ses *poésies* (documents inédits) par Henry VASCHADE.
Paris, Bachelin-Deflorenne, 1873, in-8.

Clotilde de Surville a-t-elle réellement existé ou bien n'est-elle qu'une fiction? Telle est la question qui tient encore aujourd'hui les érudits en suspens.

Depuis soixante-dix ans, c'est-à-dire depuis l'époque à laquelle M. Charles Vanderbourg publia les *Poésies de Marguerite-Eléonore-Clotilde de Vallon-Chalys, dame de Surville*, poète du quinzième siècle, on lit ces poésies charmantes, mais pour la plupart des lecteurs elles sont l'œuvre du marquis de Surville ou de Ch. Vanderbourg lui-même. L'écrivain qui voudrait aujourd'hui se prononcer pour la négative courrait risque d'être taxé de témérité, et il y aurait de quoi. Eh bien, cet écrivain s'est trouvé : M. Henry Vaschade, qui, dans un opuscule d'une trentaine de pages au plus, prouve, suivant lui d'une manière irréfragable et à l'aide de documents authentiques et restés inconnus jusqu'à ce jour, que Clotilde Chalys, dame de Surville, a réellement existé; qu'elle est bien l'auteur de ces belles poésies parmi lesquelles on distingue les : *Verselets à mon premier-né.*

Pour nous, nous n'oserions nous prononcer sur cette question si controversée et si controversable, il faut se tenir sur la réserve. D'ailleurs la lutte n'est pas terminée. Tout ce que nous pouvons faire en ce moment, c'est

de renvoyer le lecteur au mémoire instructif autant qu'intéressant que vient de publier M. Henry Vaschade.

L'INVASION DE LA HAUTE-MARNE, 1870-71, PAR HENRY CAVANIOL.

« Ce livre n'est pas un roman, nous dit l'auteur ; le roman ne vit qu'aux dépens de la vérité ; le roman s'oublie, tandis que ce volume (récit fidèle et exact de tout ce qu'ont eu à supporter nos compatriotes pendant l'invasion) a été écrit pour qu'on se souvienne. » Nous ajouterons, nous, et le lecteur pourra facilement s'en convaincre, que c'est un ouvrage du plus haut intérêt ; et on peut affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'il est en même temps et un véritable monument historique élevé au patriotisme d'un de nos malheureux départements de l'Est, qui ont eu tant à souffrir de la cruelle guerre de 1870 et de l'occupation qui la suivit, et une source précieuse de documents précis et circonstanciés, pour les historiens contemporains. Il serait vraiment à désirer qu'on fît ainsi l'histoire particulière de chacun de nos départements envahis durant cette période. Trois fois en cinquante-six ans, la France a été inondée par les armées étrangères ; mais aucune invasion ne fut d'aussi longue durée et marquée par d'aussi cruels événements que la dernière. Dans l'historique qu'il nous en fait, l'auteur, M. Henri Cavaniol, y raconte avec un talent de narrateur vraiment digne d'éloges, toutes les péripéties et les différentes phases qui se sont succédées dans le département de la Haute-Marne, un des premiers occupés depuis la déclaration de guerre et la première nouvelle de nos revers, jusques et y compris la signature de la paix et le départ des troupes prussiennes. Il a ajouté à la fin une carte du département qui permet de suivre les marches de l'ennemi et de nos troupes, et un tableau indiquant les contributions de guerre, réquisitions, amendes et dommages subis par chaque commune pendant l'invasion.

Témoin oculaire de la plupart des faits qu'il rapporte, son récit s'appuie toujours sur des documents officiels, des pièces authentiques et des journaux de l'époque.

La position qu'il occupait pendant la guerre et sa situation actuelle dans le département, l'ont mis mieux que personne à même de nous dire la vérité sur ces tristes événements. D'une plume inspirée par le cœur, tout en groupant les faits intéressants, tout en accumulant des renseignements curieux, il nous peint avec talent l'état des esprits dans les campagnes, les infortunes et les misères supportées avec calme, résignation et courage par nos malheureuses populations dont chacune a fait son devoir pendant cette lamentable époque de l'invasion. Je ne puis en finissant résister au désir de

citer un de ces épisodes qui l'ont caractérisée, et je prends au hasard, parmi de nombreuses scènes, le récit d'une poignante histoire qui a eu pour théâtre la petite ville manufacturière de Nogent, dont la population qui s'était énergiquement défendue, fut cruellement éprouvée par l'incendie et le massacre.

Laissons parler l'auteur :

« Des femmes, des enfants, des mobiles s'étaient cachés sous les combles « d'une maison. Les Prussiens apprenant que, dans cette demeure, des sol« dats ont trouvé asile, entrent et mettent le feu. Bientôt la flamme monte. « Toutes les issues sont fermées. Aux malheureux devant lesquels se pré« sente la mort terrible, il ne reste aucun espoir de salut. Ici le feu, là au « dehors, le fer. Cependant le temps presse ; il faut prendre un parti. « Cruelle alternative! Être brûlé vif, c'est épouvantable; l'autre mort sera « moins horrible. Six ou sept mètres séparent les combles du sol, il faut « tenter cette chute. Ils n'oseront pas sans doute frapper des corps meur« tris et là peut-être sera le salut. Alors, par des lucarnes, on vit des femmes « se pencher; elles mesuraient encore une fois la distance et se laissaient « tomber avec leurs pauvres enfants, de petits êtres qui avaient à peine « conscience du triste état dans lequel leurs mères se trouvaient réduites. « Sains et saufs comme par miracle, les enfants atteignirent le sol, leurs « mères furent gravement blessées; quant aux mobiles, ils furent reçus par « l'ennemi sur les pointes des baïonnettes ou rejetés dans les flammes.

« Pendant que cette exécution de la ville basse avait lieu, six pièces de « canon mises en batterie sur les hauteurs voisines bombardaient la ville « haute. Les officiers du roi Guillaume comptent les brèches que font leurs « boulets dans une ville ouverte et sans défense. Sous leurs pieds se déroule « un immense incendie. Les flammes, la fumée épaisse et rougeâtre tour« billonnent. Ils entendent le crépitement du feu, le craquement sinistre « des bâtiments qui s'effondrent, les lamentations des femmes, des enfants « que l'on ruine et que l'on maltraite. Et par intervalles, dominant tous « ces bruits lugubres, un long cri de désespoir déchirant, affreux s'élève. « C'est un mobile que l'on vient de rejeter dans les flammes. Soixante et « quelques maisons sont devenues la proie des flammes. »

Félix GROLET.

Le Directeur : Bachelin-Deflorenne. *Le Gérant :* Dessolliers.

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, rue de Lafayette, 61.



LES DE THOU[1]



HOU (Jacques-Auguste de) fut le premier bibliophile de ce nom. Il naquit à Paris le 8 octobre 1553, et mourut le 7 mai 1617. Il était fils de Christophe de Thou (2), premier président au Parlement de Paris, et de Jaqueline Tuleu de Céli.

Tous ceux que ne laissent point indifférents les hautes manifestations de l'esprit, connaissent et apprécient le savant consciencieux et profond qui écrivit, en latin, l'*Histoire de son temps* avec la concision de Tacite et l'élégance de Cicéron.

Nous ne dirons donc rien de sa vie, de ses travaux et de ses voyages ; de la considération et de l'estime dont il jouissait à juste titre parmi ses contemporains ; des hautes fonctions auxquelles il fut appelé et qu'il honorait par ses talents, par son savoir et par ses qualités personnelles.

C'est le bibliophile qui doit ici nous occuper.

Si le célèbre historien est resté dans la mémoire du monde

(1) M. Joannis Guigard, dans le tirage à part de son *Armorial du Bibliophile*, a ajouté des détails curieux et inédits sur les de Thou.

Pour ceux de nos abonnés qui n'auraient pas en leur possession l'ouvrage de notre savant collaborateur, nous nous faisons un devoir d'insérer ici son article complet concernant ces illustres amateurs.

(2) Mort le 1er novembre 1582, âgé de 74 ans.

érudit, il occupe encore une des premières places dans le souvenir de tout amateur de livres.

La bibliothèque qu'il avait constituée, et que la tradition appelle : *Bibliotheca Thuana,* fut sans contredit l'une des plus importantes dont la renommée, sans s'affaiblir, soit parvenue jusqu'à nous.

Sa réputation est due moins au nombre et à l'ornementation des volumes qu'à ce choix exquis d'ouvrages où le savant, le lettré et le collectionneur se révélait tout entier.

En cela, de Thou est resté le type du bibliophile.

Il ne s'imprimait pas un seul bon livre en France et même à l'étranger, que l'ancien président n'en fît tirer deux ou trois exemplaires sur papier magnifique, fabriqué tout exprès pour lui (1).

Mais l'instinct de la possession ne l'emporta jamais chez lui sur le culte des bonnes lettres. Aussi toutes les productions qui prenaient en quelque sorte droit de cité dans ses richesses bibliographiques se distinguaient-elles par la sévérité du sujet (2).

Enrichie des plus célèbres cabinets de l'époque, entre autres de ceux de Pierre Pithou (3) et de Nicolas Lefebvre (4), la *Bibliotheca Thuana,* puisqu'il faut l'appeler par son nom, en ses beaux jours renfermait environ mille manuscrits des plus précieux et huit mille volumes imprimés, représentant ce qu'il y avait de plus rare et de plus élevé dans toute l'Europe (5).

Les personnages les plus connus par leur savoir, leur renom et leur position dans le monde, tels que Peiresc, Henri Estienne, Isaac Casaubon, le pape Léon XI, le cardinal Barberini et tant

(1) Bonaventure d'Argonne. *Mél. d'hist. et de litt.* 1699.

(2) Ibid.

(3) Pierre Pithou, sieur de Savoye, jurisconsulte habile et bibliophile ardent. Mort le 1er novembre 1697, à Nogent-sur-Seine, âgé de 57 ans.

(4) Nicolas Lefebvre, précepteur de Louis XIII. C'était un savant et des plus zélés collectionneurs de livres. Le P. Jean François, dans l'éloge qu'il fit de lui, dit « qu'il consuma sa vie entre une quantité extrême de bons livres qu'il aurait recueilly de toutes parts, et spécialement d'anciens manuscrits, qu'il ramassoit par tout, auec une diligence et despence incroyable. »

(5) Le P. Jacob. *Traicté des plus belles bibliothèques..*

d'autres de ce siècle si fécond en grands hommes, qui la visitèrent, s'accordaient à la considérer comme la plus belle du temps (1).

Tous les livres reliés d'après les ordres de de Thou, la plupart par Le Gascon, furent habillés en maroquin plein, qui rouge, qui violet, qui vert, qui jaune citron; ou « veau dorez, ce qui était encore vne grande sumptuosité de ce Parnasse des Muses (2); » ou quelquefois en vélin blanc relevé par de gracieux petits fers.

De plus, ils portaient tous indistinctement ses armes sur les plats avec son chiffre au dos.

Jeune encore, de Thou fonda sa collection avec les livres que lui laissèrent un sien oncle (3), d'un côté, et son père de l'autre.

Alors commence cette suite curieuse d'écussons employés successivement par deux bibliophiles, le père et le fils.

Garçon, ses volumes portent d'abord ses armes simples :



D'argent, au chevron de sable accompagné de 3 taons du même, 2 en chef, 1 en pointe.

(1) Le P. Jacob. *Traité des plus belles bibliothèques.*
(2) Ibid.
(3) Adrian de Thou, conseiller clerc au Parlement de Paris, mort en 1570.

Plus tard il ajoute son chiffre :



orné des lettres I. A. D. T. (Jacq.-Aug. de Thou).

Cette marque, écusson et chiffre, va jusqu'à l'époque du mariage de de Thou avec Marie Barbançon (1), sa première femme, c'est-à-dire jusqu'en 1587.

A partir de ce moment il accole les armes de sa femme aux siennes, et son écusson devient :



De DE THOU, *accolé de* BARBANÇON, *qui est de gueules à 3 lions couronnés d'argent.*

(1) Fille de François, seigneur de Cani. Morte en 1601.

Par la même raison, son chiffre :



se modifie et se compose des lettres I. A. M. (Jac.-Aug.-Marie).

L'intersection de l'A et de l'M constitue un *théta,* traduction grecque du *Th* (Thou).

Marie Barbançon meurt en 1601. L'année suivante, de Thou épouse Gasparde de la Chastre (1).

Les armes de la seconde femme remplacent alors celles de la première dans l'écu, qui prend cette forme :



De DE THOU, *accolé de* LA CHASTRE, *qui est écartelé : au 1, de gueules ; à la croix ancrée de vair, qui est de* LA CHASTRE *pur ; au 2, de gueules, à la croix d'argent, qui est de* SAVOIE ;

(1) Fille de Gaspard de la Chastre, comte de Nançay, capitaine des gardes-du-corps du roi.

au 3, *écartelé d'or et d'azur, qui est de* BATARNAY ; *au* 4, *contre-écartelé; au* 1 *et* 4, *de gueules, à l'aigle éployée d'or; au* 2 *et* 3, *de gueules, au chef d'or, qui est de* LASCARIS.

Et le chiffre :



se combine des lettres I. A. G. (Jacq.-Aug. Gasparde), dont l'intersection avec la barre transversale de l'A reproduit le *théta*.

Ce fut la dernière transformation de la marque bibliophilique du célèbre historien.

Sa bibliothèque l'occupa jusqu'à la tombe, et lorsqu'il sentit l'heure suprême approcher, sa dernière pensée fut encore pour elle.

Afin que cette collection, à laquelle il avait consacré quarante années de sa vie, ne fût point perdue après sa mort et conservée au profit des lettres, il la substitua à perpétuité dans sa famille, comme il appert de cet article de son testament :

Bibliothecam meam XL amplius annorum spatio magnâ diligentiâ ac sumptu congestam (quam integram conservari non solum familiæ, sed etiam rei litterariæ interest), dividi, vendi ac dissipari veto.

Il avait, en outre, amassé une grande quantité de médailles d'or, d'argent et de bronze, de tout âge. Ainsi que ses livres, il les recommande à ses enfants, qui cultiveront, il l'espère, avec ardeur les lettres « *litteris operam nauabunt* ». Et, ce qui rendra son nom d'autant plus cher aux savants et aux gens de

lettres, il veut de plus, l'honnête homme, que toutes ses richesses « livresques » et numismatiques servent encore aux travailleurs étrangers : « *Ita ut etiam exteris aliisque philologis ad usum publicum pateat* » (1).

Nous voici en 1617. De Thou n'est plus. A qui revint la bibliothèque ?

Il est à croire, d'après les us et coutumes du temps, que ce fut à l'aîné des enfants mâles, François-Auguste de Thou, celui qui fut décapité à Lyon, avec Cinq-Mars, le 12 septembre 1642.

François-Auguste (2), d'ailleurs, était digne de ce dépôt. Sa profonde érudition lui avait fait obtenir la charge de grand-maître de la Bibliothèque du roi, et dans sa maison se réunissaient les savants, attirés qu'ils étaient et par ses grandes connaissances et par l'aménité de son caractère.

On peut donc inférer, sans crainte de se tromper, que François-Auguste eut un grand soin du legs paternel.

Cependant, de 1617 à 1642, on ne signale aucun livre à la marque spéciale de François-Auguste.

Dans la collection Morante, nous avons trouvé un volume intitulé : *Henrici Ernstii... variarum observationum libri duo... Amstelodami*, 1636, petit in-12, qui porte sur les plats cette estampille remarquable par sa simplicité :



(1) L'idée d'établir une bibliothèque publique appartient donc à de Thou, et non pas à Richelieu. Voy. ce nom dans l'*Armorial du Bibliophile*.

(2) Il avait été président au Parlement de Paris, conseiller et maître des requêtes.

et au dos le chiffre que nous connaissons déjà, composé des lettres I. A. G.

Il est certain que la collection du défunt était pieusement entretenue et que les œuvres nouvelles qui venaient la grossir pendant cette espèce d'*intérim* étaient revêtues seulement des armes pures des de Thou et accompagnées du chiffre où figurait l'initiale de Gasparde de la Chastre, vivante encore à cette époque.

En 1642, Jacques-Auguste de Thou (1), le troisième des enfants mâles (2) de l'historien, fut substitué aux lieu et place de son frère François, et devint par là chef des noms et armes de la famille.

Par conséquent, la bibliothèque patrimoniale dut lui arriver en héritage : c'est ce qui eut lieu.

Par son amour des livres et son vaste savoir, Jacques-Auguste, au moins sous le rapport bibliophilique, se montra à la hauteur de son père.

Il enrichit la bibliothèque dont il était devenu l'heureux possesseur d'un grand nombre d'ouvrages curieux et rares, et l'augmenta surtout de la belle collection de son beau-père Hugues Picardet (3).

Ses livres propres se reconnaissent au blason suivant, dans lequel se trouve celui de sa première femme Marie Picardet (4).

(1) Il avait été président de la première chambre des enquêtes du Parlement de Paris. Mort en 1677.

(2) Le second, Achille-Auguste, conseiller au Parlement de Bretagne, était mort en 1635.

(3) Hugues Picardet, procureur général au Parlement de Bretagne, bibliophile distingué et l'un des grands jurisconsultes de l'époque. Mort le 29 avril 1641, à l'âge de 81 ans.

(4) Morte en février 1663.



Photogravure Dujardin

109

RELIURE DU XVI[e] SIÈCLE

Vente Morante

... ...ophile Français

Imp Sarazin



Ecartelé : au 1, *d'argent, au chevron de sable accompagné de* 3 *taons du même*, 2 *en chef*, 1 *en pointe, qui est de* DE THOU; *au* 2, *d'azur, à la croix d'argent, qui est de* PICARDET; *au* 3, *de gueules, à la croix ancrée de vair, qui est de* LA CHASTRE; *au* 4, *échiqueté d'or et d'azur, au franc-quartier d'or à la bordure de gueules, chargée de* 8 *besants d'or, qui est de* LE PRÉVOST.

Ces armes ont pour cimier un casque, taré de face, grillé de six pièces, sommé d'une licorne issante. Mais quelquefois à la place du casque figure une couronne de comte surmontée d'une banderolle portant cette devise :

Mane nobiscum Domine.

Vers 1660, de Thou, qui se faisait appeler baron de Meslay, prend ces armoiries, beaucoup plus compliquées :



Parti: au 1, écartelé: au 1, *de gueules, à la croix ancrée de vair, qui est de* LA CHASTRE; *au 2, de gueules, à la croix d'argent, qui est de* SAVOIE; *au 3, contre-écartelé d'or et d'azur, qui est de* BATARNAY; *au 4, contre-écartelé*: *au* 1 *et* 4, *de gueules, à l'aigle éployée d'or; au* 2 *et 3, de gueules, au chef d'or, qui est de* LASCARIS, *sur le tout de* DE THOU. *Au 2 du parti, écartelé*: *au* 1 *et* 4, *d'azur, à la croix d'argent, qui est de* PICARDET; *au* 2 *et* 3, *échiqueté d'or et d'azur, au franc-quartier d'or chargé d'un griffon de sable, qui est de* LE PRÉVOST

Devise : *Comme ci-dessus.*

Tous ces trésors littéraires, colligés avec tant de soins et de savoir, devinrent en 1677 la propriété de Jacques-Auguste de Thou (1), fils du baron de Meslay, abbé de Samer-aux-Bois et de Souillac.

Trois années après, l'abbé, par suite de pertes éprouvées dans la famille, se vit obligé de se défaire de l'incomparable collection.

Le célèbre bibliophile Charron de Ménars l'acquit, pour ainsi dire, tout entière. Une partie des manuscrits seulement passèrent à la Bibliothèque du roi.

En 1706, le président Ménars revendit la collection thuanienne au cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, pour la somme de 40,000 liv. (2). Celui-ci la légua, avec tous ses autres volumes, à son neveu, le prince de Soubise, dont l'immense bibliothèque fut dispersée en 1788.

C'est à partir de ce moment que les volumes à la noble livrée des de Thou se répandirent dans le monde savant. On en trouve à Paris, dans toutes les bibliothèques publiques, cela va sans dire, et encore à Madrid, à Saint-Pétersbourg, à Berlin, Vienne, Londres, New-York, et même à Constantinople, portant ainsi en tous lieux l'inimitable goût français.

Le catalogue de toutes ces richesses fut publié sous ce titre : *Catalogus* Bibliothecæ Thvanæ à clariss. VV. Petro et Iacobo

(1) Mort à Paris, les 17 avril 1746, dans la 92e année de son âge.

(2) Environ 200,000 fr. de notre argent actuel.

Pvteanis ordine alphabetico primùm distributus. Tvm secundum scientias et artes à clariss. vero Ismaele Bvllialdo digestus. Nvnc vero editus à Iosepho Quesnel, Parisino et bibliothecario. Cvm indice alphabetico authorum. — *Parisiis, impensis directionis; prostat in eadem bibliotheca et apud dom. Levesque, directionis notarium, via S. Severini*, 1679, in-8°.

Plus tard, on réédita ce catalogue avec l'énoncé suivant :

Catalogus Bibliothecæ Thvanæ... 1679. Parisiis, impensis directionis. Prostat in eadem bibliotheca, et apud dominium Levesque, directionis notarium, via S. Severini, nunc vero Hamburgi, apud Christianum Liebezeit, bibliopol. — *Lavenburgi, ad Albim. Imprimebat Christian Albrecht Pfeiffer*, 1764, in-fol.

Cette dernière édition du catalogue de Thou est excessivement rare.

JOANNIS GUIGARD.



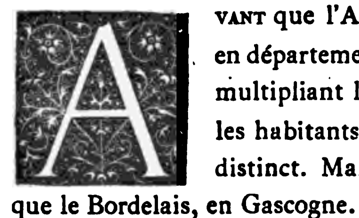
MONTESQUIEU

SA VIE ET SES OUVRAGES

PAR DANGEAU (1)

CHAPITRE PREMIER

Son pays. — Ses compatriotes. — Son château. — Ses parents. — Sa naissance. — Son enfance. — Ses études. — Son portrait. — Son premier ouvrage. — Sa vie d'étudiant en droit. — Son entrée dans le monde de Bordeaux. — Sa nomination dans la magistrature. — Son mariage.



AVANT que l'Assemblée constituante ait morcelé la France en départements et que la facilité des communications, en multipliant les voyages, ait rendu semblables les pays et les habitants, nos provinces avaient toutes un caractère distinct. Mais il n'en existait pas de plus remarquable que le Bordelais, en Gascogne.

Cette contrée, qui est également éloignée du Nord et du Sud, abritée du Siroco par les contre forts des Pyrénées, garantie de la sécheresse par le voisinage de l'Océan, a toujours eu un climat tempéré, où il ne fait ni chaud ni froid, ni pluie ni vent excessifs.

Son sol est fort varié. Çà et là s'étendent des vallées riantes, étroites, sinueuses, encaissées, à pentes douces, couvertes de céréales et de prairies, arrosées par de petites rivières frétillantes et desservies par un grand fleuve navigable. Ici sont les *Landes :* champs plats, sabloneux et mélancoliques

(1) Une nouvelle édition des œuvres de Montesquieu se prépare en ce moment, précédée d'une notice sur ce grand écrivain.

Nous en offrons à nos abonnés le premier chapitre. C'est une primeur qui sera certes appréciée par eux comme elle mérite de l'être.

où poussent des bois de sapins dans des tapis de bruyères. Ailleurs se groupent de nombreux et pauvres mamelons, nommés *Dunes*, qui ressemblent aux vagues d'une mer pétrifiée. Enfin, sur les coteaux, les collines et les hauteurs, voici les *Graves :* couche de graviers qui absorbe la chaleur pendant l'été et repousse le froid pendant l'hiver; c'est ce terrain qui produit la vigne et donne au vin de Bordeaux je ne sais quoi de sec, de brillant et d'exquis.

Ce beau pays, composé de verdures différentes, de céréales variées et d'eaux limpides, parsemé de villes élégantes, de pittoresques bourgades et de jolis châteaux, offre l'idée de la véritable aisance : de tout un peu.

Une singularité de cette région est d'avoir subi un grand nombre d'invasions et de conquêtes. Les Romains y apportèrent le goût des arts les plus raffinés, les Goths y ont semé les erreurs d'Arius, les Arabes d'Espagne lui ont montré le mahométisme, Charlemagne et ses successeurs y ont fait prêcher l'Évangile, les Anglais pendant trois cents ans lui ont donné des habitudes d'indépendance féodale et municipale, les Vaudois et les Albigeois l'ont dégoûtée de la Réforme et Henri II l'a découragée de faire de l'opposition. Après quoi, il ne faut pas s'étonner si les Gascons, depuis les Politiques du seizième siècle jusqu'aux Girondins de la Révolution, ont été mobiles, spirituels, éloquents, hardis, positifs, mais hâbleurs comme le *Renard* de La Fontaine, c'est-à-dire doués de ce scepticisme qui procède d'un caractère heureux et d'une imagination réglée, qui égaie tout d'un bon mot, excuse tout même d'un sophisme, qui préfère l'art à la philosophie et qui ne se doute pas du danger de jouer avec les principes.

Au demeurant, les meilleurs fils du monde.

A quinze kilomètres sud-est de la capitale de ce pays, au milieu de ces choses et de ces hommes, mais un peu à l'écart, au centre de petits villages, et les dominant, s'élevait (et s'élève encore), comme un grand sphinx une immense masse noire. On suivait une avenue, plus haute que le sol, bordée d'un rideau d'arbres, traversant un petit bois et coupant une prairie, pour arriver, entre deux sentinelles avancées sous forme de tours masquées par des arbres, à un pont-levis. Des fossés d'eau profonde entouraient un polygone irrégulier de pierre de taille. Ce vieux donjon s'élevait dans l'air, flanqué d'un côté d'une grande tour lézardée, orné çà et là de trois tourelles à meurtrières, couronné par des toits crénelés et éclairé irrégulièrement par

des fenêtres hautes et basses qui voyaient de loin. Sur le fronton cintré de la porte d'entrée s'écartelait un écu, timbré d'un tortil de baron, supporté par deux griffons, entouré du cordon de Saint-Michel, et portant : « D'azur à 2 coquilles d'or, accompagnées en pointe d'un croissant d'argent, » avec la devise : *Virtutem Fortuna secundat*. C'est le fief de La Brède.

Ce château, véritablement fort par sa position, l'épaisseur et la disposition de ses murailles, avait été bâti au treizième siècle par un seigneur gascon féal du roi d'Angleterre, qui l'avait, sur l'ordre de son maître, fortifié contre les armées du roi de France. Il fut l'un des derniers boulevards de l'indépendance anglo-gascogne sous Charles VII, puis de l'opposition parlementaire contre Louis XIV. Du reste, la lutte paraît avoir cessé moins par la soumission que par la mort des propriétaires de La Brède.

Alors cette terre baroniale était en quenouille, ou plutôt l'unique héritière d'une famille, anglaise d'origine, Marie-Françoise de Penel l'avait, le 25 septembre 1786, apportée en dot avec son titre à Jacques de Secondat, deuxième fils de Jean-Gaston de Secondat, baron de Montesquieu, président à mortier au parlement de Guyenne, et de Marie du Bernet, fille du premier président à la même Cour.

Le baron, ancien garde du corps du roi, jurat de Bordeaux, né en 1654, était éclairé et pieux ; la baronne, née en 1665, fut le modèle des vertus chrétiennes et a laissé une réputation de sainteté.

Leur première enfant, née le 11 septembre 1687, nommée Marie, épouse de M. Trousset d'Héricourt, mourut à Marseille, où son mari était gouverneur du fort d'If.

Le 31 août 1691, il leur naquit une seconde fille, appelée Thérèse, qui fut religieuse à Agen, où elle est morte en 1772.

En 1693, ce fut un enfant du nom de Joseph, qui vécut à peine quelques années.

Le 9 novembre 1694, Charles-Louis-Joseph vint au monde à Bordeaux ; nous le retrouverons devenu abbé selon l'usage des cadets de famille.

En 1696, eut lieu la naissance de Marie-Anne, morte à quatre ans.

Je passe un peu vite sur ces enfants, parce que leur existence a laissé peu de traces. Il faut cependant se les rappeler, à cause des relations qu'ils eurent avec le suivant.

Je veux parler maintenant de celui qui fait le sujet de ce livre.

On se figure mal aujourd'hui, dans notre France actuelle, les circonstances qui, chez les nobles d'autrefois, accompagnaient la naissance d'un fils aîné. Les démocrates racontent volontiers, d'après leurs historiens, que les parents obligeaient leurs vassaux à venir saluer l'enfant dans ses langes et à le reconnaître comme leur seigneur, sous peine d'être pendus haut et court au bois de justice. En voici un exemple :

Juste un siècle avant la Révolution de 1789, le 18 janvier, messire Jacques de Secondat, baron de la Brède, seigneur de Baron en Entre-deux-mers, de Martillac, du fief d'Olivier, de Léogan et autres lieux, eut son fils aîné. D'accord avec sa femme, quoiqu'ils eussent une chapelle dans leur château où ils s'étaient mariés et où ils faisaient dire la messe, ils le portèrent à l'église paroissiale et, pour que son parrain lui rappelât toute sa vie que les pauvres sont ses frères, ils prirent un mendiant du pays qui, sur les fonts baptismaux, l'appela, comme lui, Charles-Louis. Au surplus ce n'est pas une exception : Montaigne le constate pour lui dans ses charmants *Essais*, et M. Ed. Fournier en a trouvé beaucoup d'exemples, d'autres familles encore.

Ce n'est pas tout. Les nobles avaient alors une autre habitude, notamment dans les provinces méridionales; le chef de la famille portait, avec le titre, le nom patronymique, tandis que les enfants prenaient celui du domaine qui devait leur appartenir dans l'héritage paternel. Notre héros devint donc Charles de La Brède.

Quelques jours après sa naissance, ses parents le mirent dans un des cinq moulins du village, celui du Bourg, sous la conduite d'une nourrice, mais sous leurs yeux, pour qu'une alimentation simple fortifiât sa santé et que la fréquentation de ses vassaux le rendît moins fier. Le fait est qu'il eut une bonne constitution, qu'il aimait les paysans et qu'il était aimé d'eux, surtout de son frère de lait, brave berger de la Lande, qui ne pouvait jamais être six mois sans venir le voir avec ses échasses, fût-il à Paris.

Il resta en nourrice trois années, pendant lesquelles il ne parla que le patois de Gascogne, dont il conserva l'esprit et les solécismes jusque dans son dernier ouvrage.

Ensuite, ses parents le reprirent au château, où il arriva pour être le parrain de son frère Charles-Louis-Joseph.

Madame de Secondat mourut en 1696, quand il n'avait encore que sept ans. J'ignore si le pauvre enfant la pleura beaucoup et eut conscience de la perte prématurée qu'il faisait; ce qui est certain, c'est que nous devons

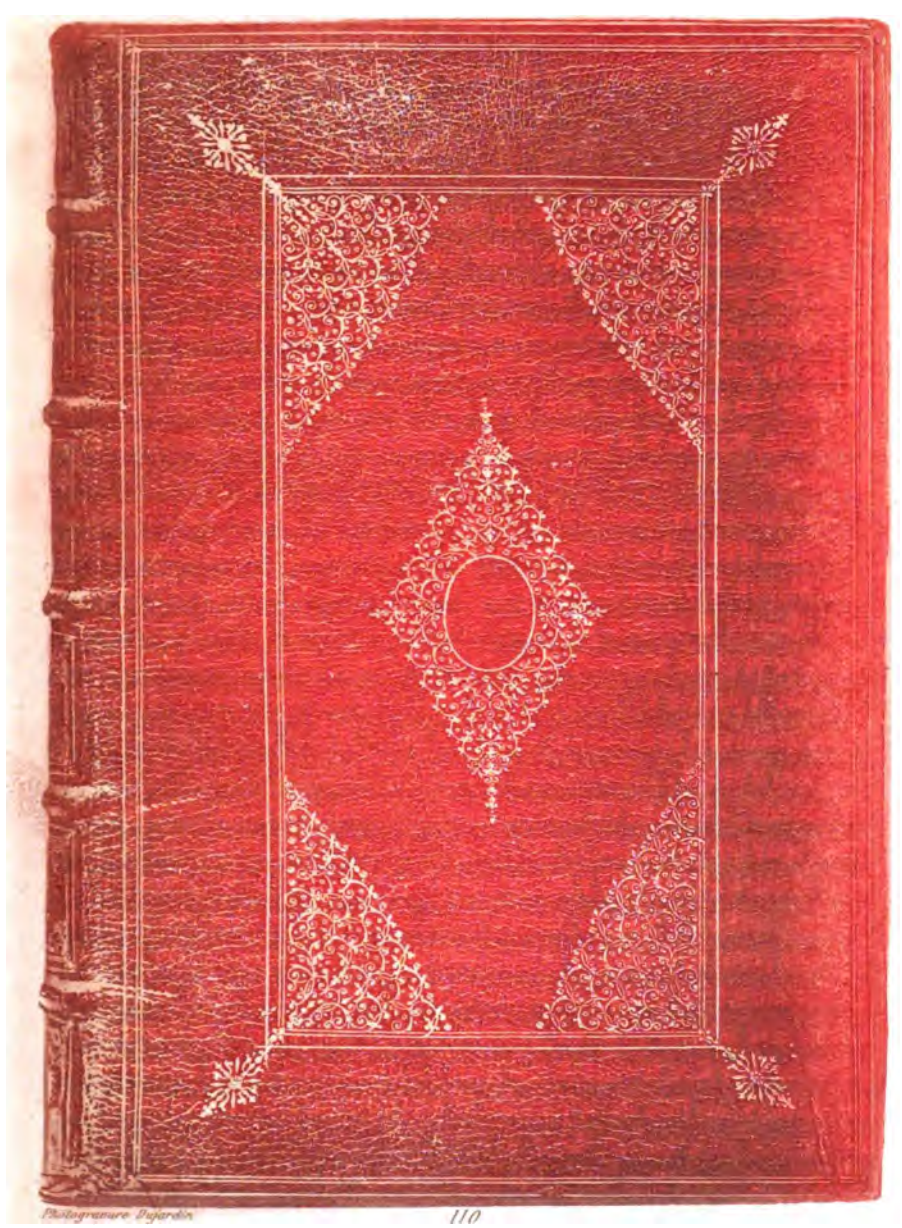
le regretter profondément; car ceux dont l'âme n'a pas été ouverte à Dieu par leur mère n'ont jamais le véritable sentiment de la religion, du moins le côté tendre qui en est comme l'essence. Sainte-Beuve l'a remarqué pour deux maîtres d'incrédulité, Gibbon et Volney; je ne crois pas mal faire en l'appliquant, avec une certaine mesure, à mon auteur.

En présence de la mort de sa femme et de six enfants, M. de Secondat résolut de mettre au collége l'aîné qui y était propre à tous les points de vue. Car, pendant qu'un précepteur, selon l'usage, l'avait préparé à faire de bonnes classes par un enseignement logique et sérieux des éléments du latin, du grec, du français, de la géographie et de l'histoire, son père, dès le plus bas âge, ne lui avait tenu que le langage de la raison et de la vérité, s'appliquant à le préserver des illusions des sens et des préjugés de la jeunesse.

La maison qui passait alors, dans la noblesse, pour offrir les meilleures garanties d'éducation et d'instruction, était celle des Oratoriens de Juilly, près Meaux. Du reste, sa réputation est encore méritée aujourd'hui, comme son dernier historien le prouve deux fois, en citant les élèves qui l'ont illustrée et en se montrant digne d'eux. Charles de la Brède y fut élevé du 11 août 1700 au 11 février 1709. Des notes de ses maîtres donnent des renseignements précieux sur cette époque de sa vie. Le bon Père écrit à ses parents, d'abord : « Notre cher disciple est toujours le plus aimable enfant du monde; » ensuite : « Il a une tenue et des manières qui le font aimer de tous ceux qui le voient; » plus loin : « Je ne vous dirai rien de ses études, sinon qu'il est allé à rhétorique tout comme il a fait dans les basses classes; enfin : « tout le monde croit qu'il doit doubler sa rhétorique, n'ayant point le jugement assez formé pour la philosophie; on croit même qu'il y aurait du danger; aimant l'étude autant qu'il fait, il se roidirait contre une science qu'il ne comprendrait point, ce qui le mettrait hors d'état de rien faire le reste de ses jours; il n'est point de lui comme du reste des écoliers; au lieu de le pousser, il faut l'arrêter; il ne quitterait jamais les livres si on le laissait faire. »

La Brède sortit de Juilly après avoir obtenu de véritables succès : tendres fleurs dont le nombre épuise une sève ordinaire et qui ne se changent en fruits que sur les arbres exceptionnels.

La Brède avait alors vingt ans. Sa taille était ordinaire, seulement très maigre et très nerveuse. Il avait les cheveux blonds, les yeux grands, la



Photogravure Dujardin

110

RELIURE GENRE LE GASCON

Vente Mozante

bouche fine et les narines très déliée. A cette esquisse près, il ressemblait au buste antique de Cicéron ; enfin on voyait dans toute sa personne le désir et l'art de plaire.

Les études de La Brède avaient été très solides et firent sur lui une impression ineffaçable. Ce fut d'abord un trésor sérieux qui lui donna d'être le plus érudit des écrivains de son temps, comme on ne l'a remarqué que depuis peu.

Mais dans ce commerce assidu avec les grands génies d'Athènes et de Rome, qui n'apprennent aux élèves passionnés que l'admiration des républiques ou la haine des monarchies et le mépris de l'humanité par l'orgueil de soi, son esprit s'imprégna de théories démocratiques et de philosophie stoïcienne : double trace, visible dans tous ses ouvrages et dans toute sa vie.

Son amour pour les auteurs s'offensait surtout d'entendre ses maîtres lui dire que l'idolâtrie de la plupart des païens méritait la damnation éternelle. Aussi composa-t-il alors un petit écrit en forme épistolaire, où il entreprenait de réfuter cette opinion, en appelant à son aide, outre les Pères de l'Eglise comme saint Justin, Casaubon, Lamothe Le Vayer et d'autres pyrrhoniens. Du reste, il l'a résumé depuis dans la 35e *lettre persane,* qui proclame la tolérance religieuse et soutient que Dieu confondra un jour tous les cultes dans sa souveraine impartialité. « Le temps, dit-il, qui consume tout, détruira les erreurs mêmes. » Je suis porté à croire que le jeune La Brède lut cette thèse à son père et que celui-ci, voyant poindre un libre-penseur et un écrivain, le détermina à anéantir son travail.

Du reste, La Brède était destiné à la magistrature; ses deux grands-pères avaient été présidents au parlement de Guyenne et son oncle l'était encore : il n'avait pas le choix. Son père, pour calmer ses idées, l'envoya à Bordeaux faire son droit. Cette étude comprenait les lois romaines, les canons de l'Eglise et toutes les coutumes de France qui étaient en vigueur selon les lieux ; à quoi il fallait ajouter les Commentaires en grec, en latin, en patois et en français. Ces textes n'avaient pas encore été codifiés, en sorte que chacun était obligé d'approfondir la science des principes. La première pensée de La Brède fut de se créer un plan de travail, dont l'esquisse existe dans ses manuscrits, sous le titre de *Manière d'apprendre ou d'étudier la jurisprudence.* Le matin, il lisait, la plume à la main, des livres de droit, les abrégeait et en faisait des extraits raisonnés, qu'il envoyait à son père : première idée peut-être de son grand ouvrage.

Dans l'après-midi, des jeunes gens, amis de l'étude comme lui et, comme lui, destinés à la magistrature ou au barreau, se réunissaient et proposaient, chacun à leur tour, des questions de jurisprudence et de législation.

Le soir, notre jeune ami allait dans le monde de Bordeaux, qui mérite une mention. Cette ville, en effet, n'est ni trop loin ni trop près de la mer et est desservie par un fleuve qui fait d'elle un port. Elle était enveloppée de toutes parts d'une muraille percée de douze portes et défendue par trois forteresses. Elle avait peu de monuments, mais des maisons bien aménagées ; les rues y étaient larges et les places fréquentes.

On s'y sentait à l'aise et à l'abri pour aller et venir, pour y faire le commerce et l'industrie. Il était facile de voir que les habitants jouissaient de priviléges conservés à travers les âges. Faciles sur les principes, se posant pour principal objet la fortune et ne comptant que sur la volonté, ils n'étaient soucieux que de la liberté individuelle. Ils haïssaient autant le Despotisme qui menace les intérêts, que la République qui subordonne les affaires à la politique : leur idéal était un gouvernement confortable qui protège chacun et ne gêne personne.

D'ailleurs, les Bordelais, comme les gens aisés, ont des goûts tempérés, ils ne sont ni dévots, ni méditatifs, ni passionnés; ils adorent l'élégance, la coquetterie, l'esprit et les arts. Tel était le milieu que fréquentait le jeune La Brède.

Le centre de la société de Bordeaux était le palais du gouverneur de la Guyenne, surtout quand ce haut fonctionnaire fut, de 1716 à 1719, le maréchal de Berwick, le fils naturel de Jacques II, qui, malgré la différence d'âge, honora La Brède de son amitié et fut l'objet du dernier écrit de ce grand écrivain. Celui-ci, par ses relations de famille, put être présenté et admis dans ce salon : véritable faveur pour un esprit élevé qui, en créant de grandes relations, met à portée de bien voir les hommes et les choses, afin d'étudier les uns et de profiter des autres.

La Brède ne négligeait pas non plus la comtesse de Pontac qui brillait par sa beauté avant de le faire par son esprit et ses amitiés littéraires, madame Duplessis qui rassemblait une collection d'histoire naturelle, mesdames de Bouran et Daugeart, qui arrangeaient et dérangeaient tout ce qu'elles voulaient, enfin mademoiselle Duvergier, la femme du procureur général, à laquelle il écrivait: « Pendant que nous fûmes dans le petit chemin, quoi-« qu'entre deux ruisseaux, nous ne formâmes pas une seule pensée galante; « mais nous avons bien réparé cela depuis le retour. »

La nécessité m'oblige à toucher un point délicat de la vie de Montesquieu ; que le lecteur me pardonne.

On disait autrefois : « Libertin comme un juge, » on dit aujourd'hui : « Libertin comme un homme de lettres. » On dira toujours : « Libertin comme la Régence. » Ces trois proverbes excusent notre grand écrivain de s'être adonné au plaisir. Il avoue lui-même qu'il a eu des maîtresses jusqu'à trente-cinq ans, et ses papiers conservent la trace qu'il en eut au-delà. On prétend en outre que, comme Benjamin Constant, un de ses élèves, il aimait les femmes laides, c'est-à-dire celles que leur beauté rend plus faciles à séduire et plus aimantes. Je n'y contredis pas. Mais, chez Montesquieu, comme chez Buffon, pour ne citer qu'un contemporain, les mœurs étaient le moindre côté de l'existence ; la galanterie n'empêchait pas l'élévation des travaux de l'esprit, elle lui donnait des distractions sans importance qui n'excluaient pas l'amour exclusif de l'étude et de la méditation :

Ante omnia Musæ.

Après trois ans d'une application assidue au travail et au plaisir, La Brède soutint sa thèse à l'Université des lois de Bordeaux et se fit inscrire au barreau comme avocat au parlement de Guyenne.

Cette année, M. de Secondat était mort le 15 novembre 1713 et avait été enterré dans l'église paroissiale de son village. Son fils avait alors passé, presque sans transition, sous la surveillance de son oncle, le baron de Montesquieu, président à mortier au Parlement, magistrat austère, pénétré de l'amour du bien public, doué d'un grand sens, d'une éloquence forte, qui jouissait d'une haute considération parmi ses collègues et dans sa province.

Les brillants examens de son neveu passés, en attendant qu'il eût atteint l'âge d'entrer dans la magistrature, qui était alors fixé à vingt-cinq ans, il le laissa à lui-même.

La Brède s'en alla prendre possession des biens paternels, j'entends : étudier ses terres et visiter ses tenanciers.

Le 24 février 1714, le ministre le nomma conseiller laïc au parlement de Guyenne. L'ancien étudiant se mit vite au courant de ses nouvelles fonctions, ainsi qu'on le verra plus tard.

Mais elles ne lui firent pas négliger la galanterie. Le vieux président invoqua d'abord, auprès du jeune magistrat, la dignité du corps respectable

dont il avait l'honneur d'être membre. Puis, voyant son neveu insensible à ses arguments, il résolut de le mettre à la raison à l'aide du moyen suprême.

Il existait, près de la baronnie de Montesquieu, à Nérac, un ancien lieutenant-colonel au régiment de Maulevrier, Pierre de Lartigue. Ce brave homme avait une fille qui n'était pas jolie, qui boitait même un peu quand on la regardait marcher, et qui pratiquait le protestantisme, mais qui était modeste, simple, candide, bonne et dotée de cent mille livres. L'oncle en parla au neveu qui, en véritable sceptique, c'est-à-dire indifférent sur la beauté de la femme et sur la forme de la religion, épousa M[lle] Jeanne de Lartigue, à Clairac ou à Vivens, le 22 mars ou le 30 avril 1715, sans doute pendant les vacances judiciaires.

Un mariage fait dans ces conditions ne présente pas beaucoup de garantie de bonheur. Madame de La Brède se voyait avec peine prise pour sa fortune, et avec plus de peine encore obligée de vivre par affection dans un des châteaux de son père et par dignité loin de son mari. Pour lui, allant de Paris à Bordeaux, voyageant à l'étranger, courtisant partout, il s'arrangeait de façon à pouvoir écrire à la fin de sa vie : « J'ai assez aimé ma famille pour « faire ce qui allait au bien dans les choses essentielles, mais je me suis af- « franchi des menus détails. »

Néanmoins et pour ordre, un an après ce mariage, il naquit un fils aîné.

Après l'avoir fait baptiser, M. de La Brède s'en alla remplir ses fonctions, étudier les sciences, parcourir l'Europe, surveiller ses domaines, composer ses ouvrages et le reste ; car le plaisir, l'administration, les lettres, les voyages et les devoirs se partagèrent toute sa vie. Nous allons le voir à l'œuvre sous le nom de Montesquieu, dans les dix-neuf chapitres suivants.

DANGEAU.



G. S. TREBUTIEN

La galerie des Bibliophiles les plus célèbres, commencée dans cette Revue, serait incomplète si on n'y réservait pas une place aux éditeurs et aux *scholars* de ce temps ; parmi ces travailleurs si utiles et si modestes, M. Trebutien mérite une place d'honneur. Il ne fut pas seulement un *délicat* dans toute l'acception du mot, un écrivain élégant, un orientaliste remarquable, il eut encore le noble amour du livre, exalté jusqu'à la ferveur ; mais il comprenait cette passion autrement et mieux que la foule des amateurs.

Selon lui, acheter un beau volume était bien, le publier était mieux. Il a prêché d'exemple ! N'ayant plus pour toutes ressources que son humble traitement de sous-bibliothécaire de Caen, vivant seul, infirme presque dès l'enfance, il n'eut, pendant sa longue existence, que le culte des amitiés vivantes ou éteintes, et son goût, chaque année plus difficile et plus minutieux pour les plaquettes qu'il éditait, se développa précisément dans la solitude où il se complaisait ; solitude apparente d'ailleurs, car une correspondance très considérable, à la fois amicale et littéraire, adoucit souvent pour lui l'amertume des liaisons à jamais brisées par l'indifférence ou par la mort. Ame facilement aimante et sans cesse froissée, cœur ardent et juvénile, M. Trebutien était de ces hommes que leurs qualités mêmes condamnent, en naissant, à souffrir. Il puisait une partie des consolations dont il avait besoin dans une foi si profonde, qu'elle ne semblait pas de ce siècle et qui remplaçait pour lui les joies inconnues de la famille.

Né le 9 octobre 1800, à Fresney-le-Puceux (Calvados), François-Guillaume-Stanislas Trebutien de la Place appartenait à une très ancienne famille normande où il reçut, dès son enfance, les principes monarchiques et religieux auxquels il devait rester fidèle. Ce que fut sa jeunesse, je l'ignore. Je sais seulement qu'il entreprit d'étudier seul le persan, l'arabe et le turc, et qu'il publia d'abord des *Contes extraits du Touthi-Nameth* traduits du persan. — Paris, Dondey-Dupré, 1826, gr. in-8 de 80 p. (tiré à 50 ex.) ; puis, en 1828, les *Contes inédits des Mille et une Nuits*, extraits de l'original arabe par M. J. de Hammer et traduits en français ; Dondey-Dupré, 3 vol. in-8. Après une assez longue excursion en Angleterre, M. Trebutien publia chez Silvestre, en même temps que MM. Francisque-Michel, Ju-

binal et Leroux de Lincy, plusieurs curiosités extraites des manuscrits de la bibliothèque du Roi et réimprimés dans le goût archaïque, parmi lesquelles il faut citer :

Le Roman de Robert-le-Diable, en vers, du XIIIe siècle; 1837, in-4, à 130 ex.

Le dit de la Gageure, fabliau; 1835, in-8; 50 ex.

Le dit des Trois Pommes; 1837, in-8.

Le Pas de Salhadin, pièce historique en vers, relative aux croisades; 1836, gr. in-8.

Le dit de Ménage, pièce en vers du XIVe siècle; 1835, in-8.

Un dit d'Aventures, (1835, in-8), pièce burlesque et satirique du XIIIe siècle, dans laquelle Sainte-Beuve voyait l'origine de certains passages de l'Arioste et de Cervantes.

Tout en donnant ses soins à ces plaquettes, M. Trebutien était retourné à Caen, où, après avoir fondé une Revue qui n'eut qu'un numéro et qui est aujourd'hui une véritable rareté bibliographique (1), il fut nommé bibliothécaire adjoint à la ville, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. M. Georges Mancel, bibliothécaire, l'aida dans la *procuration* du poème de Wace, trouvère anglo-normand du XIIe siècle, *l'Etablissement de la fête de la conception Notre-Dame*, *dite la fête aux Normands ;* il réédita, vers cette époque, les *Recherches et Antiquités de la Neustrie* de Charles de Bourgueville, seigneur de Bras, et préluda ainsi à la composition d'un petit livre, écrit quelques années plus tard, avec toute la science et le patriotisme nécessaires. Je veux parler de son guide de *Caen* qui a eu deux éditions, en 1847 et en 1855.

Ce livre, une notice sur *Claude Fauchet*, l'évêque constitutionnel, et un fragment sur *Le Mont Saint-Michel au péril de la mer* (Caen, B. Mancel, 1841, in-8), sont d'ailleurs les dernières publications personnelles de M. Trebutien ; désormais, il ne fut plus qu'éditeur, mais avec quel soin et quel amour!

Il avait perdu, à quelques années de distance, deux de ses plus intimes amis : Louis-Alexandre Piel, mort sous la robe du dominicain, qui s'était fait connaître par un *Voyage architectural en Allemagne*, et Georges-Maurice de Guérin du Chayla, dont rien encore, sauf la brève notice de George Sand, dans la *Revue des Deux-Mondes*, ne faisait présager la gloire un peu bruyante. Il ne put réaliser le projet de coordonner et d'imprimer la correspondance de Piel, mais, en revanche, on sait quel succès obtint auprès des lettrés la réunion des *Reliquiæ* de Maurice de Guérin et, auprès des femmes, celle des lettres et des pensées de sa sœur.

(1) Cette *Revue de Caen* contenait une nouvelle signée Jules Barbey, qui n'a jamais été réimprimée, *Léa*, des vers de Chênedollé, et un article politique de P. Scudo, le critique musical, qui prenait alors le pseudonyme de *Fra Paolo.*

Dans la préparation de cette double publication, M. Trebutien ne fut pas seul. Celui qu'il appelait alors le plus cher de ses amis vivants, M. Jules Barbey d'Aurevilly, qui avait été très lié avec Guérin, se fit, auprès des journaux et dans les salons parisiens, le prôneur infatigable de cette résurrection, tous deux réussirent au-delà de leurs espérances ; il ne manqua bientôt rien à la gloire du frère et de la sœur, pas même une couronne académique.

Non content de produire au grand jour les œuvres posthumes dont il était dépositaire, M. Trebutien publia à ses frais quelques plaquettes de M. Jules Barbey d'Aurevilly et de son frère Léon, missionnaire eudiste. Elles passent rarement dans les ventes et n'y restent jamais inaperçues ; ce sont, du premier :

— *Poésies* (sans titre et s. l. n. d.) in-12 (Caen, imp. Hardel, 1854). Réimprimées en 1870, en Belgique, à 72 exemplaires, avec commentaires de l'auteur lui-même, copiées sur un des exemplaires que M. Trebutien s'était plu à compléter ainsi. — 36 exemplaires.

— *Memorandum* (Caen, impr. Hardel. 1856, in-16), journal d'un séjour que M. d'Aurevilly fit à Caen, en 1856 ; tiré, croyons-nous, à une centaine d'exemplaires.

— *Deux Rhythmes oubliés,* Caen, 1857, imp. Buhour, in-12 carré, 36 ex., réimp. en 1859, même nombre.

— *Le Pacha,* Caen 1869, in-12 carré et in-8 ; imp. Leblanc-Hardel, 36 ex.

Il faut joindre à cette série les deux premiers ouvrages de l'auteur : *Du Dandysme et de G. Brummell* et *La Bague d'Annibal*, qui, bien que mis en vente à Paris, furent imprimés à Caen, par les soins de M. Trebutien.

Quant à l'abbé d'Aurevilly, nous pouvons mentionner une plaquette de *Sonnets* et un petit livre de poésies religieuses : *Rosa mystica,* plus un recueil de vers et de prose où il eut la plus large part : *Le Livre des Hirondelles*, deux éditions (la seconde très augmentée), en 1858 et en 1868.

Il va sans dire que l'éditeur de ces curiosités, dignes des rayons de l'amateur le plus difficile, n'en faisait nullement commerce : il les donnait volontiers, tout heureux de rendre service, au chercheur prêt à abandonner la partie ; quelquefois aussi il se contentait de revoir et de surveiller l'impression d'un travail comme *Les Brocs à cidre en faïence de Rouen*, de M. Raymond Bordeaux, ornés de chromo lithographies et d'eaux-fortes dues à M. G. Bouet ; mais il prit une part plus effective aux *Diversités extraites d'un cahier bleu*, de l'abbé Lacoste, et au *Songe de Gerontius*, du R. P. Newmann, qui sont, croyons-nous, ses derniers travaux.

Les soucis que lui donnait la difficulté d'obtenir de bons tirages — l'encre

rouge surtout lui causait mille tourments, — les lettres qu'il recevait de toutes parts, même d'Amérique, quelques rares voyages à Paris, à Falaise, à Langrune, à Port-en-Bessin, l'amitié de M. B. Mancel, l'ancien libraire qui ne devait lui survivre que quelques mois, distrayaient les chagrins d'une vieillesse maladive et solitaire; la plus grande tristesse de ses dernières années fut sa rupture avec M. d'Aurevilly. Elle fut complète, malgré quelques tentatives faites sur le moment pour obtenir une réconciliation qui n'eut pas lieu, et M. Trebutien s'éteignit au mois de juin 1870, sans avoir eu cette consolation qui lui eût été sans doute bien précieuse. Pendant près de trente années, une correspondance régulière avait été échangée entre lui et l'auteur de l'*Ensorcelée*, qui ne mit nulle part plus de verve et d'éclat que dans les quatre cents lettres dont son ami voulait faire présent à la bibliothèque de Caen. Nous ignorons si ce projet a été suivi d'effet, mais si elles ont été dispersées aux hasards d'une vente à la criée, nous souhaitons qu'elles soient tombées en des mains dignes d'elles.

Les traits de M. Trebutien ont été reproduits deux fois : par M. Leharivel-Durocher, dans un médaillon en bronze, et dans le frontispice à l'eau-forte du *Livre des Hirondelles*, où M. G. Bouet avait réuni le profil du savant et celui de son ami l'abbé Léon d'Aurevilly. La physionomie vraiment monacale du second offre un vif contraste avec la bouche dédaigneuse, les joues creuses, le nez allongé, les grands cheveux de l'honnête homme et du savant distingué qui méritait bien, ce nous semble, le beau nom de bibliophile et dont nous venons de rappeler les titres à nos lecteurs.

MAURICE TOURNEUX.



RECHERCHES

SUR LES

PREMIÈRES ÉDITIONS DE GARGANTUA

Il y a quarante ans, on cherchait encore à découvrir une édition du *Gargantua*, antérieure à celle de *Lyon*, *François-Juste*, 1535, car la première édition du *Pantagruel* étant de 1532, on ne voulait pas admettre que le *Gargantua*, qui forme le premier livre de l'œuvre de Rabelais, eût été composé trois ans après le second livre. Ce fut alors que le bibliophile Aimé Martin annonça que le germe ou l'ébauche du *Gargantua* se trouvait dans un livret qui semblait avoir été imprimé bien avant l'édition complète et définitive de 1535.

Voici le titre de l'opuscule anonyme et sans date : *Le grant roy de Gargantua. Les grandes Cronicques du grant et enorme geant Gargantua, contenant sa genealogie, la grandeur et force de son corps : aussi les faictz darmes quil fist pour le Roy Artus, comme verrez cy apres*. Imprimé nouuellement (Et au verso du dernier feuillet : Cy finissent les Cronicques.... nouuellement imprimées à Lyon). In-4° de 12 feuill. goth. Sign. A-C.

Un autre bibliophile, le libraire A. A. Renouard, s'empressa d'acheter le livret inconnu qu'Aimé Martin avait mis en vente, et il l'enfouit dans sa bibliothèque, sans le montrer aux amateurs, qui le connaissaient de réputation comme une rareté insigne, mais qui n'en connaissaient pas la valeur littéraire. Ce petit volume ne reparut que vingt-cinq ans plus tard, à la vente posthume de la bibliothèque de Renouard ; il était alors bien connu et il fut acheté, au prix de 1825 fr., par la Bibliothèque Impériale.

En 1835, le même ouvrage, d'une autre édition avec date, avait figuré dans une des ventes de la librairie des frères Debure, et le prince d'Essling l'avait acquis moyennant la modique somme de 262 francs. Cette édition est celle que M. Jouaust a reproduite dans la collection du Cabinet du Bibliophile.

Les grandes et inestimables Cronicques du grant et enorme geant Gargantua : contenant sa genealogie, la grandeur et force de son corps : aussi les merueilleux faictz darmes quil fist pour le Roy Artus, comme

verrez cy apres. Imprimé nouuellement, 1532 (Et au verso du dernier feuillet : Cy finissent les Cronicques... nouuellement imprimées à Lyon, 1532). In-4° de 16 feuill. goth. Signé A-D. Sur le titre, une gravure en bois représentant un portefaix qui porte sur des crochets un grelot gigantesque.

Plus tard, M. GottlobRegis signala une troisième édition de ce petit ouvrage et le fit réimprimer dans le troisième volume de son Rabelais, traduit en allemand (Leipzig, 1832-41, 3 vol. in-8°), d'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque de Dresde, qu'il décrit ainsi :

Chronicques du grant et puissant geant Gargantua, nouuellement imprimées à Lyon, 1533, pet. in-8° ou in-16 goth., format allongé, de 23 feuill. chiffr. et 1 feuillet non chiffré pour la table des chapitres.

Mais déjà le savant bibliographe Jacques-Charles Brunet, auteur du *Manuel du Libraire*, avait eu sous les yeux l'exemplaire de l'édition de 1532, que possédaient les frères Debure, et il avait pu constater, après un examen approfondi, que cet opuscule était réellement l'ébauche, le premier jet du *Gargantua* de 1535, et que Rabelais devait être considéré comme l'auteur de l'essai informe qui avait précédé de quelques mois le livre de *Pantagruel*, et de quelques années le véritable *Gargantua*.

La constatation de ce fait littéraire, si nouveau et si curieux, est logiquement établie dans la remarquable brochure de M. Jacques-Charles Brunet : *Notice sur deux anciens romans intitulés les Chroniques de Gargantua, où l'on examine les rapports qui existent entre ces deux ouvrages et le Gargantua de Rabelais, et si la première de ces Chroniques n'est pas aussi de l'auteur du Pantagruel*, par l'auteur des Nouvelles Recherches bibliographiques (Paris, Silvestre, 1834, in-8° de 39 pag.); mais nous avons lieu de nous étonner que M. Jacques-Charles Brunet, qui avait deviné et reconnu l'auteur des *Grandes et inestimables Chroniques de Gargantua*, n'ait pas voulu le reconnaître dans une nouvelle rédaction de ce même ouvrage, sous le titre suivant : *Les Chroniques admirables du puissant roy Gargantua ; ensemble comme il eut a femme la fille du roy de Utopie nomme Badelec de laquelle il eut ung filz nomme Pantagruel, lequel fut roy des Dipsodes et Amaurottes, et comment il mist a fin ung grand geant nomme Galimassue.* (Sans lieu ni date, pet. in-8° goth. de 68 feuillets non chiff. Signé A-I.)

Il n'est pas douteux que les deux ouvrages sont du même auteur et que le second contient en germe le *Pantagruel*, comme le premier contenait en germe le *Gargantua*. Nous n'aurons pas de peine à le prouver, et nous pensons que la réimpression des *Chroniques admirables* ne sera pas moins intéressante que celle des *Grandes et inestimables Chroniques*.

M. Jacques-Charles Brunet est le premier qui ait retrouvé les *Grandes et inestimables chroniques* dans ce passage du prologue du *Pantagruel* :

« Très illustres et très valeureux champions, gentilshommes et autres, qui voluntiers vous addonnez à toutes gentillesses et honnestetez, vous avez naguieres veu, leu et sceu les *Grandes et inestimables Chroniques de l'enorme geant Gargantua*, et comme vrais fideles, les avez creues galantement... Et à la mienne volunté que ung chascun laissast sa propre besongne, ne se souciast de son mestier et mist ses affaires propres en obly, pour y vacquer entierement... »

Ce sont encore les *Grandes et inestimables Chroniques* que Rabelais désigne sous le nom de *Chronique gargantuine*, à la fin de ce Prologue où il s'en déclare l'auteur, de la manière la plus formelle : « Et le monde a bien cogneu par expérience infaillible le grand emolument et utilité qui venoit de ladicte Chronique Gargantuine, car il en a esté plus vendu par les imprimeurs en deux mois, qu'il ne sera achepté de Bibles en neuf ans. Voulant doncques (moy vostre humble esclave) accroistre vos passetemps dadvantaige, vous offre de present ung aultre liure de mesme billon, sinon qu'il est un peu plus equitable et digne de foy que n'estoit l'aultre. »

On pourrait cependant supposer que Rabelais, dans ce passage, faisait allusion à plusieurs éditions et même à plusieurs rédactions de la Chronique gargantuine, car il ne parle pas d'un seul imprimeur, ni d'un seul libraire, mais des *imprimeurs* qui vendaient le livre à Lyon dans les deux premiers mois de sa nouveauté. Rabelais, en effet, était en relations d'affaires avec plusieurs imprimeurs et libraires de Lyon, et rien ne l'empêchait de leur donner simultanément la permission d'imprimer et de vendre des éditions différentes de son roman populaire de *Gargantua*.

La tradition (j'ai foi dans la tradition, pour l'histoire des livres et des écrivains) veut que Rabelais ait composé son *Gargantua*, afin de dédommager son libraire du peu de succès qu'avait obtenu un ouvrage sérieux, publié antérieurement. Quel serait ce libraire ? Quel est cet ouvrage sérieux? Antoine Le Roy, dans ses *Elogia Rabelæsina* (Ms. conservé à la Bibl. Impér. sous le n° 8704), rapporte cette tradition et affirme que l'ouvrage, dont l'édition entière restait dans les magasins du libraire, n'était autre que le recueil intitulé : *Hippocratisæ Galeni libri aliquot*, *ex recognitione Francisci Rabelæsi medici omnibus numeris absolutissimi* (Lugd., Gryph., 1532, in-16 de 417 pages). Rabelais se serait indigné de l'indifférence du public lettré pour cette savante publication, et il aurait dit au libraire qui se plaignait de cette mauvaise affaire : « Par Jupiter! par le Styx! par le nom que je porte! je vous dédommagerai bien de cette perte, et je vous jure bien que Rabelais, qui est à peine connu de quelques-uns aujourd'hui, passera bientôt dans toutes les bouches et par toutes les mains, de telle sorte que sa réputation ne brillera pas moins dans les pays étrangers. » Il faut mettre sur le compte d'Antoine le Roy cette allocution dans le goût antique, mais la tradition qui s'y rattache n'en est pas moins très vraisemblable, sinon très certaine.

Je croirais plutôt que l'ouvrage de Rabelais, dont la publication avait été onéreuse pour le libraire, était un opuscule latin de même dimension que la Chronique gargantuine, et qui certainement ne se vendit pas au même nombre. Cet opuscule s'annonçait par un titre imposant, qui semblait bien fait pour attirer les acheteurs : *Ex reliquis venerandæ antiquitatis. Lucii Cuspidii testamentum. Item contractus venditionis antiquis Romanorum temporitus initus* (Lugdani, apud Gryphium, 1532, pet. in-8 de 15 pages). Rabelais avait découvert, dans quelque manuscrit du quinzième siècle, très probablemement à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor, ces deux pièces curieuses, qui lui parurent authentiques, et il s'était empressé de communiquer sa découverte au public, en les faisant imprimer à Paris, et en les dédiant à son protecteur, Amaury Bouchard, Saintongeois, maître des requêtes de la maison du roi. Mais à peine cet opuscule avait-il vu le jour, que Rabelais fut averti qu'il avait été dupe d'une supercherie littéraire : Le prétendu testament de Lucius Cuspidius était l'œuvre de Pomponius Lœtus ; le contrat de vente, de Jovianus Pontanus. Rabelais eut honte de s'être laissé abuser par ces deux pièces fausses, qui avaient trouvé, il est vrai, bien des savants crédules en Italie; il rougit surtout de les avoir présentées, comme de précieux monuments de la vénérable antiquité, au docte Bouchard qui possédait les connaissances les plus étendues sur la littérature, l'histoire et l'archéologie romaines. De là le ressentiment de l'auteur du *Gargantua* et du *Pantagruel* contre les célèbres rhéteurs Pomponius et Pontanus, qu'il a tournés en ridicule dans ses ouvrages.

Mais il ne voulut pas être ridiculisé lui-même par ses contemporains, et, pour effacer autant que possible le souvenir du faux pas que son érudition avait fait, il retira des mains du libraire, il supprima entièrement l'édition de l'opuscule, que Sébastien Gryphius venait de mettre en vente et dont quelques exemplaires seulement avaient été distribués ou vendus. On peut affirmer que cette édition fut totalement anéantie, car Rabelais, dans sa dédicace à Amaury Bouchard, nous apprend qu'elle avait été tirée à 2,000 exemplaires, et c'est à peine si un ou deux de ces exemplaires ont échappé à cette destruction systématique. Rabelais aurait donc, suivant toute probabilité, indemnisé, dédommagé le libraire, en lui donnant à imprimer les *Grandes et inestimables Chroniques de l'énorme geant Gargantua.*

On nous permettra d'exposer, à ce sujet, les inductions naturelles que nous fournit une étude longue et approfondie de la question.

Ces *Grandes et inestimables Chroniques* ne furent pas faites exprès, à cette occasion; elles avaient été écrites, ou du moins inventées, depuis quelque temps, par Rabelais, pour distraire et amuser les pauvres malades, ces buveurs très illustres et vérolés très précieux, auxquels il s'adresse dans les prologues des livres de son immortel roman comique et satirique. C'est là, à notre avis, un fait acquis, incontestable. Rabelais, qui exerçait alors

librement la médecine charitable à Lyon, après avoir suivi les cours de la Faculté de Montpellier et sans avoir encore été reçu docteur, s'était attaché à soigner et à guérir les personnes atteintes du mal de Naples ; il les traitait avec succès, en leur faisant boire des tisanes dépuratives de sa composition, en les frottant avec des onguents mercuriels, et surtout en les faisant suer dans des limbes ou étuves où il les tenait enfermés pendant plusieurs heures consécutives. Tout cela est dit de la manière la plus claire et la plus explicite dans le prologue du premier de *Pantagruel* :

« Mais que diray-je des paovres verollez et goutteux? O quantes fois nous les auons veus à l'heure qu'ils estoient bien oingtez et engressez à poinct : et le visaige leur reluisoit comme la claveure d'ung charnier, et les dents leur tressailloient comme font les marchettes d'ung clavier d'orgues ou d'espinette, quand on joue dessus, et que le gosier leur escumoit comme ung verrat que les vaultres ont aculé entre les toiles : que faisoient-ils alors? Toute leur consolation n'estoit que d'ouïr lire quelque paige dudict liure. »

Le traitement des vérolés et goutteux se trouve décrit presque de la même manière dans un petit livre, que j'ai le premier attribué à Rabelais et dont cette illustre Providence de ces pauvres malades est certainement l'auteur : *Le Triumphe de très-haute et puissante dame Vérole, royne du Puy d'Amours*, nouuellement composé par l'Inventeur des menus plaisirs honnestes (Lyon, François Juste, 1539, in-8 de 40 feuill., avec fig. en bois) :

Sortez, saillez, des limbes ténébreux,
Des fourneaux chaulds et sepulchres umbreux,
Où, pour suer, de gris et de vert on gresse
Tous verollez ; si goutte ne vous presse,
Nuds et vestuz fault délaisser vos creux
De toutes parts.

Rabelais, qui n'était pas encore médecin du grand hôpital de Lyon, avait sans doute organisé un établissement particulier, dans lequel il ne soignait que les *gouttes*, c'est-à-dire la vérole ; il s'était donné, peut-être pour se faire connaître de ses malades, en cachant son véritable nom, le surnom bizarre d'*Alcofribas Nasier,* qui n'est que l'anagramme de *François Rabelais* et qui figure en tête du *Pantagruel* ; il se qualifie lui-même, sur le titre de ce livre, *abstracteur de quintessence*, ce qui est la même chose que *refondeur*, nom vulgaire sous lequel on désignait les empiriques qui guérissaient le mal de Naples par le traitement dépuratif, sudorifique et quintessenciel ou mercuriel. Nous ne doutons pas que ce fut là le commencement de la réputation médicale de Rabelais à Lyon. Rabelais, qui rédigeait des Almanachs et des Calendriers pour le peuple, concurremment avec les astrologues et les charlatans de Lyon, ne se faisait pas scrupule de traiter, comme eux et mieux qu'eux, les maladies honteuses qui affligeaient à cette époque une partie de la population pauvre.

Rabelais avait ajouté à son traitement une heureuse innovation que les empiriques eussent été fort en peine d'imiter. Il allégeait les souffrances de ses malades, en les divertissant avec des contes facétieux qu'il leur racontait ou qu'il leur faisait lire.

Telle est, selon toute probabilité, l'origine des Grandes et inestimables Chroniques de *Gargantua*. Les romans de chevalerie avaient la vogue depuis le règne de Charles VIII, mais seulement dans la classe aristocratique, parmi la noblesse et la haute bourgeoisie; on les avait rajeunis en les paraphrasant, en les remaniant; on les imprimait, on les réimprimait sans cesse, à Paris et à Lyon, dans les formats in-folio et in-quarto; ces longs récits d'aventures amoureuses et chevaleresques, quoique délayés et affadis dans la version moderne, faisaient les délices des gentilshommes et des nobles dames: « Bien vray est-il, dit Rabelais, en plaisantant, dans son prologue du second livre, que l'on trouve en aulcuns livres dignes (de haulte fustaye) certaines propriétez occultes, au nombre desquelles l'on tient Fessepinte, Orlando Furioso, Robert-le-Diable, Fierabras, Guillaume sans Paour, Huon de Bordeaux, Monteville et Marabrune. »

Ce fut pour obéir à un vieux précepte de l'école de Falerne, que Rabelais eut l'intention de tenir en joie et liesse l'esprit de ses malades; il se mit donc à leur raconter joyeusement des histoires merveilleuses, imitées des romans de chevalerie et de fécrie; il trouva ainsi, sans y songer, un nouveau genre de littérature, qui fut approuvé et applaudi par les pauvres gens qu'il soumettait au régime douloureux, fatigant, énervant et ennuyant des onctions mercurielles, des potions pharmaceutiques et des étuves chauffées à soixante degrés. On se disait l'un à l'autre: « Allons aux limbes de maître Alcofribas Nasier, il nous refondra nos gouttes, il nous repaîtra de quintessence, mais nous entendrons lire les grandes et inestimables chroniques du grand et énorme géant Gargantua, les faits héroïques du bon Pantagruel, les navigations de Panurge, la mémorable histoire de Galimassue et celle de son fils, le très éloquent Pandarnassus. »

Ces narrations extravagantes, plaisantes et fantastiques, avaient eu probablement de nombreux échos à Lyon, lorsque Rabelais consentit à faire imprimer, exclusivement pour le peuple, les *Grandes et inestimables Chroniques de Gargantua*, les *Chroniques admirables de Gargantua* et quelques autres livrets de même graisse qui ne sont pas venus jusqu'à nous, quoique les bibliographes en aient gardé la mémoire; ainsi, Duverdier de Vauprivas, dans sa *Bibliothèque françoise*, cite *Le très éloquent Pandarnassus, fils du vaillant Galimassue, qui fut transporté en Faerie par Oberon, lequel y fit de belles vaillances, puis fut amené à Paris où il tint conclusions publiques, et du triomphe qui luy fut fait après ses dissertations.* (Lyon, Olivier Arnoullet, sans date, in-8); mais on n'a pas encore trouvé un exemplaire de ce roman rabelaisien.

Qu'arriva-t-il après la publication des *Grandes et inestimables Chroniques?* Cet opuscule, qui se vendit en deux mois à plus grand nombre que la Bible en neuf ans, tomba dans les mains des lettrés de la nouvelle Athènes: c'est ainsi qu'on appelait Lyon, en ce temps-là; les lettrés lurent et goûtèrent le livre, non moins que s'ils eussent été tous des buveurs très illustres et des vérolés très précieux : il y eut un rire universel dans l'*inclite cité de Lyon,* mais Rabelais comprit qu'il pouvait, qu'il devait s'adresser à un autre public qu'à celui des limbes et des fournaux de très haute et très puissante dame Vérole; il refit son livre, d'abord le *Pantagruel*, ensuite le *Gargantua*, pour l'usage des *très illustres et très chevaleureux champions, gentilshommes et autres*, auxquels il dédie son second livre, celui du *Pantagruel*, qui décida du succès des livres suivants. Il avait fait, en se jouant, une sorte de conte de fée assaisonné de folies bouffonnes et de facéties joviales; il fit dès lors un chef-d'œuvre de raison et de malice, une satire immortelle, remplie de fines et ingénieuses épigrammes, étincelante de verve et d'esprit, écrite dans un style inimitable.

C'est ainsi que le génie de Rabelais sortit, pour ainsi dire, des langes du premier *Gargantua*, et se révéla, brillant et triomphant, à la face du monde intelligent et lettré. Rabelais continua toutefois, par reconnaissance, de s'intituler *Alcofribas Nasier*, *abstracteur de quintessence*, et de dédier ses livres de *Pantagruel* aux buveurs très illustres et aux vérolés très précieux, qui avaient fait la fortune de sa Chronique gargantuine. Il continuait aussi, au milieu de ces prodigienx succès littéraires, à publier ou à laisser publier sous son nom des Almanachs et des Calendriers selon le méridien de Lyon, qui avait vu naître Gargantua et Pantagruel.

P. L. JACOB, *bibliophile.*



BIBLIOGRAPHIE

Études sur la reliure des livres et sur les collections de quelques bibliophiles célèbres, par GUSTAVE BRUNET. Bordeaux, chez Lefebvre, in-8, 128 pages. Tiré à 117 exemp.

Ceci est une seconde édition revue et fort augmentée d'un travail qui avait déjà paru, en 1866, dans les *Mémoires de l'Académie de Bordeaux*. On sait à quel point, depuis sept ans, s'est accrue l'ardeur avec laquelle les bibliophiles recherchent les belles reliures anciennes, les livres aux armes de quelques amateurs célèbres. Les ventes Potier, Pichon, J. Ch. Brunet, d'autres encore, offrent en ce genre des exemples fort remarquables. Bornons-nous à citer deux exemples que nous présente la dispersion des livres réunis avec le goût le plus sûr et le plus délicat, par le célèbre auteur du *Manuel du Libraire*.

Un exemplaire du *Télémaque* de 1717, 2 vol. in-12, maroquin bleu, aux armes de Longepierre, qu'il avait poussé jusqu'à 1,785 francs à la vente Parison, est adjugé à 2,200 francs; et on le retrouve, en 1871, offert au prix, un peu élevé peut-être, de 4,000 francs, sur le catalogue d'un libraire fort connu. M. Fontaine. L'exemplaire en question est resté, nous le croyons du moins, dans le cabinet d'un très fervent amateur bordelais.

Un exemplaire des *Contes* de Lafontaine, 1762, qui jouit d'une certaine réputation, grâce à la reliure dont Padeloup l'a décoré (maroquin à compartiments et mosaïque représentant des fleurs), a été payé, à la même vente, 7,200 francs, et provenait de la collection du comte de la Bedoyère. En 1839, le même exemplaire avait été cédé à 625 francs. Ces deux volumes sont également aux mains du bibliophile que nous venons d'indiquer. On assure qu'un des plus célèbres banquiers de l'Europe en a inutilement offert 20,000 francs.

Se proposant de signaler des faits nouveaux, M. G. Brunet s'est abstenu de reproduire ce qui a déjà été dit; il a voulu compléter le très curieux volume publié sur les *reliures* par M. Edouard Fournier, il y a une dizaine d'années; il a relevé, dans de nombreux catalogues, les adjudications dont ont été l'objet des volumes appartenant à Grolier, à Henry III, au président de Thou, à Girardot de Préfond, à madame de Pompadour, à bien d'autres encore. Il n'y a là qu'un travail de patience, mais encore faut-il pour l'accomplir posséder une foule de catalogues avec les prix, et prendre la peine d'en faire le relevé : deux choses que fort peu d'amateurs seraient tentés d'entreprendre.

Inutile de rappeler l'importance que le *Bibliophile français* a toujours attaché aux reliures anciennes; les nombreuses reproductions qu'il a données, la publication qu'il a faite du remarquable travail de M. Joannis Guigard, l'*Armorial du bibliophile,* attestent l'intérêt qu'il attache à tout ce qui se rapporte à cet objet.

S. V.

Le Directeur : BACHELIN-DEFLORENNE. *Le Gérant :* DESSOLLIERS.

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, rue de Lafayette, 61.



PIERRE JANNET



E front haut, les yeux vifs, le nez remuant et quêteur, les lèvres épaisses et souriantes, les cheveux très noirs, la barbe grisonnante, tel était M. Pierre Jannet, quand j'eus l'honneur de le connaître, en 1868. Dès le premier regard, on ne pouvait s'empêcher de songer à Rabelais; la ressemblance mystérieuse de ses traits avec ceux qu'une tradition donne à maître François, aura peut-être été, pour certains fatalistes, l'explication du soin, — je dirais presque de l'amour, — avec lequel Jannet publia, à deux reprises, le texte de son auteur favori; et, de fait, il y eut toujours on ne sait quelle filiation entre ces deux savants, *docteurs en toutes bonnes sciences*, amis des gaîtés robustes et ne reculant pas plus devant un texte épineux que devant une plaisanterie salée.

Peut-être aussi Jannet devait-il cette santé de l'esprit à la Gascogne dont il était fils. Né à Saint-Germain-de-Grave, en mars

1820, il grandit sous ce climat ensoleillé, dans cet air vif tout imprégné des senteurs de la vigne. Il débuta, comme tout le monde, par des vers dont quelques-uns furent insérés dans un journal de Bordeaux; en même temps il commençait, chez un avoué, des études de droit qu'il abandonna bientôt pour se livrer à celle des langues qui l'attirait depuis son enfance. Outre une remarquable connaissance du latin et du grec, il posséda rapidement l'allemand, l'italien et l'anglais, sans avoir négligé l'examen et la recherche des bouquins de toute nature et de toute valeur.

Il vint à Paris en 1846 et y racheta, de M. Silvestre, la salle de ventes de la rue des Bons-Enfants, où il ouvrit aussi une librairie de livres anciens. C'est alors qu'il put donner la preuve de son savoir bibliographique en rédigeant des catalogues tels que ceux de M. de Varenghien, de Pixérécourt (vente posthume), d'Alexis Monteil, et en fondant une publication spéciale devenue rarissime, le *Journal du libraire et des amateurs de livres*, où parurent les notes qui formèrent la fameuse *Biblioteca scatologica*. Jannet avait un goût prononcé pour les facéties; le rabelaisien qu'il y avait en lui l'emportait sur le philosophe positiviste (car il faisait partie du petit groupe des disciples d'Auguste Comte), mais les mots les plus crus, en passant par sa bouche, prenaient un caractère si franchement gaulois qu'ils ne choquaient point les délicats; et, dans cette propension même, je retrouve le savant du XVIe siècle, l'héritier de Meibomius et de Henri Estienne.

Le *Courrier de la Librairie* qu'il publia à deux époques différentes, donnait en prime un *Catalogue général de la librairie française au XIXe siècle*, que M. Paul Chéron n'a point terminé. M. Ch. Le Blanc devait également laisser inachevé un *Manuel de l'amateur d'estampes*, dont neuf livraisons seulement ont paru.

L'activité de Jannet se manifesta bientôt autrement que par ces deux publications très coûteuses et dont l'une n'a pas été reprise depuis; il fut le précurseur de la véritable librairie à bon marché, non pas de celle qui donnait des œuvres en livraisons

à vingt centimes, horriblement imprimées et *ornées* de bois plus horribles encore, mais de celle qui, pour cinquante centimes, offrait à l'acheteur une coquette édition, in-18, de *l'Ane mort* ou de *Manon Lescaut*. Il publia même quelques volumes de Balzac dans ce format; mais il s'arrêta devant l'insuccès qui accueillit naturellement cette révolution dont l'heure n'était pas sonnée; il touchait d'ailleurs au moment où ses talents de fabricant et son impeccable érudition allaient se donner carrière. Il avait trouvé un bailleur de fonds pour la création de la Bibliothèque elzévirienne.

Tout le monde connaît cette entreprise énorme qui, en moins de six années, fournit aux lettrés plus de cent volumes choisis avec soin, imprimés dans le goût le plus sobre et le plus élégant, sur un papier qui ne s'est pas altéré, et annotés par les hommes les plus instruits. En effet, l'éditeur demandait à Mérimée le commentaire des *Aventures du baron de Fæneste*; à M. C. Moreau, les mémoires les plus curieux sur la Fronde et la minorité de Louis XIV; à MM. de Montaiglon, Viollet-le-Duc, Prosper Blanchemain, Paul Lacroix, Tenant de de Latour, les vieux poètes : Gringoire, Roger de Collerye, Régnier, Ronsard, Villon, Racan; à MM. Gratet-Duplessis et Destailleur d'excellentes réimpressions de La Rochefoucauld et de La Bruyère; à MM. Paul Boiteau, Ch. Asselineau, Edouard Fournier, Victor Fournel, Ch. d'Héricault, l'*Histoire amoureuse des Gaules*, le *Roman bourgeois*, de Furetière, le *Roman comique*, les *Nouvelles françaises*, en prose, des XIIIe et XIVe siècles; à M. Louis Lacour, Brantôme et Bonaventure des Périers; il faisait traduire du sanscrit *Hitopadésa* ou *l'Instruction utile* par M. Lancereau, et accordait une large place à l'histoire en introduisant dans la collection la *Relation des trois ambassades de Carlisle*, les *Mémoires* du marquis d'Argenson, publiés par son petit-neveu, les *Mémoires* de la reine Marguerite, avec les notes de M. Lud. Lalanne, la *Chronique de Charles VII*, de Jehan Chartier; il comblait des lacunes inévitables par les *Variétés historiques et littéraires* de M. Ed. Fournier, et les *Poésies françaises* des XVe et XVIe siècles, réu-

nies par M. de Montaiglon : il se réservait à lui-même les *Evangiles des quenouilles*, les *Quinze joies de mariage* (plus tard, dans un pastiche exquis, il nous a conté la seizième), les *Facétieuses nuits de Straparole*, traduites par Jean Louveau et Pierre de Larivey ; il ressuscitait le théâtre de ce dernier, en reprenant la publication de l'*Ancien Théâtre français*, dont il prépara les six derniers volumes, et donnait le tome Ier d'un *Rabelais*.

On peut dire hautement que Jannet fut égal, sinon supérieur, aux érudits qu'il employa ; et les œuvres qu'il a *procurées* resteront toujours parmi les plus précieuses de la bibliothèque elzévirienne ; il se montrait d'ailleurs fort difficile sur le choix des ouvrages et sur les noms qui devaient les contresigner : sa querelle avec M. Edélestand du Méril, qu'il taxait d'ignorance parce qu'il avait commis quelques erreurs dans la glose de *Flore et Blanceflore*, est célèbre ; Jannet fit imprimer alors un petit factum plein de verve et de savoir, mais qui n'empêcha pas le tribunal de lui donner tort ; quelques livres, il est vrai, tels que *Six mois de la vie d'un jeune homme*, de Viollet-le-Duc, ou les *Aventures de Don Juan de Vargas*, de Charles Navarin (H. Ternaux-Compans), déparent cet ensemble par leur faiblesse ; il est bien probable qu'ils furent imposés à Jannet, et non choisis par lui.

Il rêvait de nouvelles publications lorsque la mort de son principal commanditaire et les ennuis nombreux que lui suscitait la besogne multiple dont il s'était chargé, le décidèrent à céder le fonds de la Bibliothèque à M. Pagnerre, qui ne tarda pas à le revendre à la librairie Franck. M. Paul Daffis se rendit, en 1870, acquéreur de la totalité des exemplaires restants et s'est depuis mis à l'œuvre pour continuer la collection et terminer les séries inachevées.

Jannet n'était donc plus libraire ; mais cette inaction apparente ne fut pas pour lui une période de repos. Tout au contraire, on le vit se lancer dans des spéculations de terrains qui ne furent pas toujours heureuses ; en même temps il s'essayait, comme Charles Jacque, à l'élève des poules et des faisans ; il rédigeait,

pour la *Revue européenne* des *Tablettes bibliographiques* très précieuses et écrivait une brochure sur la *Banque de France, la circulation et le crédit*; cela ne lui suffisait pas encore; il tourna ses étonnantes facultés de polyglotte vers une langue réputée inabordable: il apprit le chinois! Maître des éléments de cet alphabet compliqué, il en proposa la simplification (1). Mais alors aussi, une occasion se présentait pour lui de recommencer ces publications élégantes et d'un prix modique, qui étaient sa préoccupation constante: La *Nouvelle collection Jannet* (car il la décora bravement de son nom, et c'était justice) comprit en quelques mois une excellente édition de Villon, avec un commentaire inédit de La Monnoye, les fables et les contes de La Fontaine, les œuvres de Malherbe et de Régnier, les *Pastorales* de Longus, Clément Marot et, enfin, un Rabelais, qui passe à bon droit pour une des meilleures éditions modernes. Tous ces charmants in-16, cartonnés de toile bleue, « tirés sur bon papier et en bons caractères, » étaient l'œuvre personnelle de Jannet; il fut secondé par M. de Montaiglon, qui annota le roman de *Jehan de Paris*, et par M. Ed. Foucaux, qui traduisit la *Reconnaissance de Sakountala*. En même temps qu'il revoyait le texte et corrigeait toutes les épreuves de la seconde édition des *Supercheries littéraires*, il mettait au jour le *Traité de l'amour de Dieu*, de saint Bernard, pour l'Académie des bibliophiles, sans abandonner un seul jour les mille occupations qu'il se créait, sans cesser de rendre service à tous ceux qui avaient besoin de lui; c'est ainsi qu'un matin je le vis traduire, au courant de la plume — c'est le mot — un mémoire en allemand sur la question des sucres. D'un coup d'œil il lisait la phrase et aussitôt le papier se couvrait de sa large et ferme écriture.

L'impression des *Supercheries* touchait à sa fin quand éclata la guerre: adieu les *Conteurs français*, tant de fois annoncés! adieu les derniers tomes de Clément Marot et de Rabelais! Vint le siége: Jannet n'aborda la vie publique que pour faire le bien

(1) *De la langue chinoise et des moyens d'en faciliter l'usage*, brochure in-8, 1869. Tirage à part de la *Revue moderne*.

comme toujours. D'abord membre du comité d'armement de Montrouge, puis candidat tardif à la mairie, il se dévoua à organiser l'alimentation gratuite des écoles et des asiles ; tâche ingrate et qui lui fit grand honneur.

« Brave comme Panurge, m'écrivait-il alors (13 octobre 1870), « je ne crains que les dangers. J'aurais peut-être quitté ma de« meure si j'avais connu un refuge sûr ; mais qui diable sait « quels seront les quartiers à l'abri des bombes? Risque pour « risque, j'ai mieux aimé ne pas me déranger. Les ennuis du « siége ne m'ont pas rendu misanthrope. Je reçois de nombreuses « visites de gardes nationaux et je ne m'en plains pas. Les jour« nées sont si longues!... »

Sa maison du boulevard Jourdan était, en effet, remplie, du matin au soir, d'amis et de voisins qui venaient lui demander, celui-ci un conseil, celui-là un peu de courage. Jannet vous donnait l'un et l'autre, riant et plaisantant ; quinze jours avant sa mort, ne soutenait-il pas que les Prussiens n'étaient pas plus *d'un* de profondeur autour de Paris et que la trouée se ferait quand on voudrait?

Pour des raisons spécieuses, Jannet n'avait jamais voulu se faire vacciner. Une violente attaque de petite vérole l'enleva le 23 novembre, malgré les soins de M. le docteur Robinet. Plus d'un ami apprit en même temps sa maladie et sa mort. Une trentaine de personnes au plus accompagna ses dépouilles au cimetière Montparnasse, où M. Pierre Lafitte, au nom de l'école positiviste, et M. Louis Asseline, maire du XIV[e] arrondissement, rendirent hommage à sa haute intelligence et à son inébranlable dévouement.

Peu d'existences, on le voit, furent mieux remplies ; il était de ceux qui ne meurent pas tout entiers. Combien faut-il regretter que la vente de ses papiers ait dispersé le *Dictionnaire chinois* conçu d'après son système, ainsi qu'une foule de notes et de projets accumulés dans ses cartons! La majeure partie de sa correspondance et ses glossaires de Rabelais et de Marot ont, du moins, échappé à ce pillage légal.

En parcourant cette correspondance très considérable, on

trouverait plus d'une trace du caractère susceptible de Jannet; c'était là son défaut; une maladresse involontaire l'irritait comme une blessure; froissé, il ne pardonnait pas toujours, mais, le plus souvent aussi, cette colère, si aisément soulevée, retombait de même et une poignée de main loyale scellait la réconciliation.

C'est le propre des hommes d'élite de sentir plus vivement que les autres le bien et le mal; cette irritabilité était donc bien naturelle chez celui qui, pendant près de trente années, a pu se dire chaque soir, songeant aux services rendus et aux labeurs accomplis: « Je n'ai pas perdu ma journée. »

MAURICE TOURNEUX.



UNE RÉSURRECTION LITTÉRAIRE

ŒUVRES DE JEAN VAUQUELIN DE LA FRESNAIE

Publiées et annotées par M. JULIEN TRAVERS.

I



N ce monde, il y a, paraît-il, beaucoup de choses à aimer!... Les uns adorent le luxe, la prodigalité, la vie ardente et bruyante; d'autres chérissent le calme et même l'uniformité. A celui-ci, il faut absolument la variété, l'imprévu, les voyages multipliés, et, au contraire, celui-là accuse une préférence marquée pour le coin du feu, les collections de faïence de Rouen, la causerie intime, et le soir, à dix heures précises, la tasse de thé servie dans les règles, — après une partie de dominos à quatre, ou un whist silencieux et acharné à cinq centimes la fiche...

La Sagesse des nations l'a dit, — et Sterne l'a répété : *De gustibus non est disputandum*... il ne faut point disputer des *dadas!*

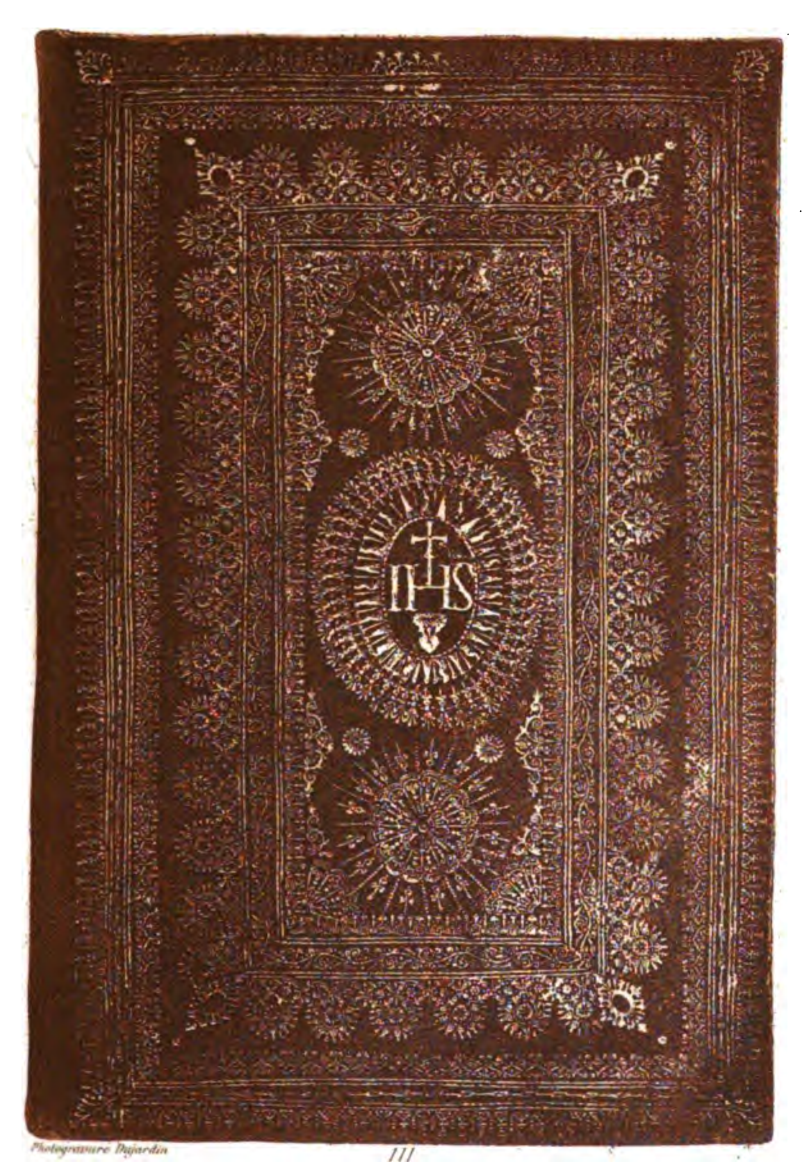
Donc, aujourd'hui, nous ne voulons vanter ici ni le bal, ni le théâtre, ni l'ombre des grands bois, ni le murmure des ruisseaux jaseurs; nous venons simplement, par expérience personnelle, et pour rendre hommage à la vérité, célébrer, après notre illustre maître et indulgent ami Jules Janin, un amour pur, fécond, durable, sans mécompte et de tout point charmant: l'*Amour des livres!*

C'est la passion des honnêtes gens, disait Ménage, qui s'y connaissait. Et un poète éloquent a eu cent fois raison d'ajouter :

Un livre est un ami qui ne change jamais!

Quoi de meilleur, en effet, qu'un bon livre pour la nourriture et la joie de l'esprit? En le lisant, aux heures de fatigue morale, on se sent réconforté, on oublie ses déceptions, ses ennuis; le calme bienfaisant peu à peu renaît au fond de l'âme, l'œil s'éclaire, le front se déride, et le sourire revient errer sur le bord des lèvres. Aimons-les donc, ces compagnons fidèles, ces amis « froids et sûrs », selon l'expression de l'auteur des *Contemplations*. Oui, sans doute, froids au premier abord; mais, dès que les yeux charmés ont retrouvé les pages préférées, comme ils s'animent, comme ils parlent, comme ils réchauffent l'esprit, un moment engourdi par la prose de la vie, sèche, glaciale et envahissante!...

Nous sommes arrivés à la saison d'automne, — laquelle n'est pas loin du



RELIURE À PETITS FERS DU XVIIE SIÈCLE

Vente Morante

Imp Sarazin

le Bibliophile Français

morose hiver ! Les veillées ont commencé. Voici, de tous côtés, les feuilles jaunies, qui tombent en tournoyant dans les allées du jardin ! Et, déjà, on se dispose à écouter, en face des tisons pétillants, la chanson de la bouilloire ou celle du grillon, tout en tisonnant à tort et à travers et en causant de même.

Bonne idée, assurément ! Mais on ne peut toujours parler. Que faire alors ? C'est là que je vous attendais, insoucieux promeneurs, qui, revenus d'hier des vendanges ou des bains de mer, légers et souriants, ne songez pas que les chrysanthèmes, épanouis de ce matin, précèdent la pâle rose de Noël.

Eh bien ! il faudra donc lire, pendant les heures de loisir, et les pieds sur les chenets, tandis que tombera la pluie froide et pénétrante, et que sifflera la bise. Mais lire, c'est bientôt dit, — l'essentiel serait peut-être de savoir quoi ! Question judicieuse, en effet ! Où donc trouver des ouvrages à la fois sérieux et attrayants ? Les livres nouveaux ne manquent pas, à coup sûr, et leurs couvertures jaunes, rouges ou bleues, lilas ou saumon, émaillent les vitrines de tous les libraires. Oui... seulement les trois quarts de ces volumes sont ou fastidieux ou scandaleux, et quelquefois même ils réunissent ces deux graves inconvénients.

On peut affirmer qu'il serait impossible à un esprit distingué d'aller courageusement jusqu'à la dernière page des élucubrations dont il s'agit. Les romans qui naissent chaque jour avec des titres bizarres, — qui veulent être affriolants, — meurent presque tous régulièrement avant la fin de la quinzaine. Cela est triste, mais certain. — Beaucoup de lecteurs ne savourent pas... ils absorbent en grande hâte, et ne digèrent rien par conséquent. Bon nombre d'auteurs sachant cela, approvisionnent le marché ; ils écrivent au galop, pour être lus de même ; et, afin de suffire à la consommation, ils *fabriquent* énormément, ne pouvant produire de bonnes choses, élevées, délicates ou profondes. Donc, en général, ces livres si nombreux ne font pas penser ; ils empêchent de réfléchir, au contraire, — ou ils vous donnent sur la science, sur le devoir, le sentiment, le droit, le progrès, la justice, les idées les plus fausses, — et quand on les a dévorés, en wagon ou dans la rue, il n'en reste absolument rien, ni dans la tête ni dans le cœur... Et tout bien pesé, c'est tant mieux encore ! Les moins malsains sont souvent les plus invraisemblables.

Nous avons dit le mal en toute sincérité. Arrivons au remède.

Puisqu'une trop grande partie des publications contemporaines ne peut être lue avec fruit et plaisir, il faut nécessairement recourir aux auteurs anciens, *pleins de moelle*, dont beaucoup de personnes, intelligentes et instruites cependant, parlent sans les connaître ou ne les connaissant qu'à moitié. — On nous objectera que les bonnes éditions de ces ouvrages du siècle dernier, et *a fortiori* des siècles antérieurs, sont devenues très rares, n'existent plus dans le commerce, ou que les exemplaires originaux qui s'y trouvent de loin en loin sont d'un format peu commode et d'un prix excessif, seulement accessible aux bibliophiles millionnaires et passionnés. D'accord. Aussi nous nous permettrons de signaler aux lecteurs sérieux, avec la

pensée de leur être — en suivant le précepte du poète de Tibur — à la fois agréable et vraiment utile, les admirables collections récentes dues à divers éditeurs rivalisant de zèle et de goût (1), et dans lesquelles abondent les beaux et bons livres du temps passé, publiés dans un format portatif et à un prix raisonnable.

Ces *bibliothèques* excellentes, auxquelles collaborent, en qualité de commentateurs, MM. Edouard Fournier, Anatole de Montaiglon, Ad. Régnier, Prosper Blanchemain, d'Héricault, Paul Boiteau, le bibliophile Jacob, Asselineau, Charles Louandre, Develay, Louis Lacour, Louis Moland et vingt autres lettrés émérites, réunissent les classiques dans tous les genres, les livres que tout le monde devrait avoir; en outre, on y trouve les œuvres principales des meilleurs écrivains anciens (depuis le douzième siècle), et il est facile de comprendre combien ces travaux sont intéressants pour faire connaître l'histoire des peuples, des mœurs, des langues et des arts.

En province, plusieurs savants consciencieux et d'une patience à toute épreuve, consacrent aussi leur vie à des études littéraires approfondies. Aimant les lettres avec passion, ils ne reculent devant aucun obstacle pour mener à bonne fin une édition longtemps méditée d'un vieil auteur favori. Dans le but de le replacer dans son vrai jour, ils ne s'épargnent aucune recherche, ils amassent sans se lasser de précieux matériaux, et habiles à les mettre en œuvre, ils parviennent, pleins de joie, à ressusciter en quelque sorte un écrivain d'une valeur très réelle, méconnu ou injustement oublié.

Après avoir demandé pardon de notre préface un peu longue, nous nous occuperons, si vous le voulez bien, d'une de ces résurrections littéraires, si dignes de sympathie, et, disons plus, d'une sincère admiration.

Un éminent érudit, dont la Normandie est fière à bon droit, M. Julien Travers, professeur honoraire de la Faculté de Caen, actuellement bibliothécaire de cette ville et secrétaire de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres, vient de terminer la publication, avec notes et commentaires, d'une édition fort remarquable des œuvres de Jean Vauquelin de la Fresnaie, célèbre poète normand du seizième siècle, et c'est cet intéressant travail que nous allons étudier avec toute l'attention qu'il mérite. En même temps, il nous semble à propos de grouper ici quelques renseignements sur la vie et les œuvres de Jean Vauquelin, qui fut, comme on sait, l'un des principaux disciples du fameux Ronsard.

II

Le 16 janvier 1831, Charles Nodier écrivait à son ami Chênedollé, fixé à Vire, une lettre pressante dont voici quelques lignes : « Je sais bien que les anciennes éditions de Basselin ne se trouvent plus chez vous, et qu'il ne faut pas compter sur le bonheur d'en déterrer un exemplaire; mais les Poé-

(1) MM. Alphonse Lemerre, Jouaust, Daffis (Bibliothèque elzévirienne Jannet), Hachette, Picard, Charpentier (collection Charles Louandre), etc.

sies de Vauquelin de la Fresnaie, de Falaise, ne sont pas tout à fait si rares, et on m'a dit dans le temps que M. de la Fresnaie, de Falaise, que vous devez bien connaître, les avait au moins en triple. Or, je ne regarderais pas à une bonne pincée d'écus pour me les procurer, moyennant que l'exemplaire fût louable d'intégrité et de conservation, notre manie de bouquinistes étant inexorable pour tous les défauts du matériel des livres. »

Et Sainte-Beuve, après avoir cité la curieuse lettre en question, ajoutait finement : (1) « Voilà le bibliophile passionné qui se trahit au naturel sous ces airs d'indifférence. En effet, le Vauquelin de la Fresnaie est un des plus rares et des plus recherchés entre les poètes du seizième siècle. L'exemplaire de Nodier (car il s'en était procuré un), qui avait appartenu à Pixérécourt et qui s'était vendu 80 francs à la vente de ce dernier, ne s'est pas vendu moins de 153 francs à la vente de Nodier lui-même. »

Constatons, à notre tour, que depuis cette époque, le prix des œuvres de Vauquelin a encore augmenté considérablement. Un des biographes de ce poète ne portait plus le nombre des exemplaires restants, il y a quelques années, qu'à cinq ou six. « C'est trop peu, dit M. Julien Travers ; nous en connaissons, nous, une quinzaine. Peut-être en trouverait-on le double, ce qui, dans tous les cas, serait loin de répondre au désir légitime qu'ont d'en posséder les amateurs de notre vieille poésie... » On peut donc déclarer, sans craindre d'être contredit, que la réimpression de cet ouvrage était vraiment utile et opportune, car il est fort naturel de tenir aux témoignages du glorieux passé de notre littérature poétique, dont Vauquelin de la Fresnaie fut l'un des éloquents fondateurs.

Né vers 1535 ou 1536 (à Falaise, selon toute probabilité), Jean Vauquelin fit ses études à Paris, et il avait à peine dix-sept ans lorsqu'il écrivit son *Lever de l'aurore* où l'on rencontre des stances charmantes. Notre poète adolescent revenait passer ses vacances au pays natal, et employait ses loisirs à soupirer pour une ravissante enfant, Anne de Bourgueville, — qui devait devenir sa femme — et à la célébrer dans ses vers pleins de grâce et de sentiment.

Cependant, un jour, le jeune Vauquelin se décida enfin à partir pour Bourges. Destiné à la magistrature, il fallait bien que, bon gré mal gré, le rimeur fît son droit ! Mais nous pensons avec M. Travers qu'il était « plus épris des Muses grecques et latines que du *corpus juris* et de ses annotateurs. »

En 1555, à peine âgé de dix-neuf ans, il publia les *Foresteries*, pièces champêtres parmi lesquelles il en est beaucoup de très réussies. En voici deux, du reste, qui permettront de juger l'ensemble de ce volume printanier, tout parfumé d'amour et de souriantes espérances :

(1) *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'empire*, tome second (Étude sur *Chênedollé*).

Entre les fleurs, entre les lis,
Doucement dormoit ma Philis,
Et tout autour de son visage,
Les petits Amours, comme enfants,
Jouoient, folâtroient, triomphants,
Voyant des cieux la belle image.

J'admirois toutes ses beautés,
Égales à mes loyautés,
Quant l'esprit me dit en l'oreille :
Fol, que fais-tu? Le temps perdu
Souvent est chèrement vendu;
S'on le recouvre, c'est merveille.

Alors je m'abaisse tout bas;
Sans bruit je marche pas à pas,
Et baisai ses lèvres pourprines:
Savourant un tel bien, je dis
Que tel est dans le paradis
Le plaisir des âmes divines.

L'*Idillie* suivante nous paraît également délicieuse. D'ailleurs un illustre critique, Sainte-Beuve, en a fait un grand éloge, et nous ne risquons pas de nous tromper en recommandant un morceau qui l'a séduit:

O Galatée (ainsi toujours la Grâce
Te fasse avoir jeunesse et belle face!),
Avec ta mère, après souper, chez nous,
Viens t'en passer cette longue sérée :
Près d'un beau feu, de nos gens séparée,
Ma mère et moi veillerons comme vous.

Plus que le jour la nuit nous sera belle,
Et nos bergers à la claire chandelle,
Des contes vieux, en teillant, conteront.
Lise tandis nous cuira des chataignes;
Et, si l'ébat des jeux tu ne dédaignes,
De nous dormir les jeux nous garderont.

Quel doux tableau d'intérieur! et la veillée dont nous parle le poète ne vous semble-t-elle point des plus attrayantes?...

Nommé avocat du roi au baillage de Caen, puis lieutenant général, et, enfin, président au tribunal de cette ville, Jean Vauquelin fut souvent détourné de la poésie par la prose; mais, à la première embellie, quoique toujours soucieux de ses devoirs et obligations, il aimait à errer de nouveau dans les verts sentiers; lui-même nous en fait l'aveu avec une naïve franchise: « Jamais ne m'oubliay tant que je laissasse mes affaires pour entendre à mes vers; et, me donnant garde que les syrènes des muses ne m'abusassent, je me tenoy lié à ma profession toute contraire à leurs chansons, les-

quelles je n'écoutay qu'à mon grand loisir et aux heures où d'autres s'esbatent à des exercices moins honnestes. »

On le voit, il cherche à se défendre des cajoleries de la Muse, mais, au fond, comme il lui reste fidèle!

Parvenu à l'âge mûr, il composa un *Art poétique françois*, qui lui fut commandé par Henri III, et duquel Boileau sut habilement profiter; on lui doit aussi des *Satyres*, des pastorales, des sonnets, des épigrammes, etc. M. Julien Travers préfère les satires aux autres poésies; d'autres critiques considèrent les *Idillies*, premières œuvres de l'auteur, comme ce qu'il a produit de meilleur, de plus délicat. Il est, par exemple, impossible de contester aux satires une certaine richesse de coloris et beaucoup de finesse sans méchanceté. «Vauquelin, nous dit excellemment M. Travers, tout imprégné qu'il est des idées antiques, tout plongé qu'il est dans le paganisme d'Horace, entraîne l'épicurisme vers les hauteurs de la morale chrétienne; et le charme de ces cinq livres satiriques tient à ce qu'on y voit à nu l'âme d'un honnête homme. »

Ses écrits ne furent imprimés pour la première fois qu'en 1605, deux ans avant sa mort. L'édition actuelle de M. J. Travers contient même quelques pièces inédites.

Jean Vauquelin, fervent disciple de Ronsard, de Du Bellay et de Tahureau, compatriote et ami dévoué de Bertaut et de Malherbe, fut le père de Nicolas Des Yveteaux, poète estimé, « qui poussa un peu loin les inclinations bucoliques que l'auteur des *Foresteries* lui avait transmises. (1)»

Les œuvres complètes de Vauquelin de la Fresnaie ont été réimprimées à Caen, en 1612. Le style de cet écrivain, vraiment érudit et constant admirateur du « divin Horace, » est trop souvent un peu diffus et incorrect; mais, en dépit de ces défauts, on le lit avec un vif intérêt, et bon nombre de ses poésies méritent de rester. Il faut donc remercier chaleureusement M. Julien Travers de nous avoir rendu ce poète, et surtout de nous l'avoir parfaitement fait connaître, à l'aide de son *Essai* biographique si attachant et des notes excellentes dont il a enrichi l'édition définitive, entourée de tant de soins par le célèbre imprimeur normand Le Blanc Hardel.

Au premier abord, on ne se rend pas un compte exact des difficultés de la tâche qu'avait entreprise M. Julien Travers. Choisir le meilleur texte, donner les variantes, recourir, autant que possible, aux manuscrits en cas d'incertitude, rédiger une notice biographique exacte, concise et pourtant élégante et attrayante, porter un jugement équitable et clairement motivé, expliquer les passages obscurs avec simplicité et limpidité, ajouter au besoin des commentaires, çà et là, sur l'auteur et sur l'œuvre, indiquer le sens des phrases, la signification des mots du temps devenus presque impossibles à comprendre... Que de recherches patientes! que d'investigations minutieuses! que de persévérance et de foi! Ne rien négliger pour instruire, en s'arrangeant de manière à ne fatiguer jamais voilà la règle absolue, et c'est une chose difficile au suprême degré.

(1) Sainte-Beuve.

M. J. Travers., dont la modestie égale la saine érudition, est parvenu néanmoins à réaliser complétement son utile projet, et cela, grâce à d'incessants efforts. Certes, on ne saurait trop louer un si remarquable travail.

En effet, dans ces œuvres du temps jadis, que de trésors de bon aloi ! Là se rencontrent à la fois, la science, la verve, la passion, la haute expérience, les aspirations et la franche gaîté de nos pères. Comment s'ennuyer en compagnie de ces grands et charmants poètes, de ces historiens pleins de conscience, de ces ingénieux romanciers, de ces féconds et joyeux conteurs !

Souhaitons donc la prompte et intelligente réimpression de tous les bons vieux livres qui ont fait les délices de nos aïeux. En toute saison, ils nous tiendront fidèle et agréable compagnie, et surtout, quand viendra l'hiver, nous les retrouverons avec une satisfaction véritable.

Alors, ami lecteur, au coin d'un feu pétillant, cédant à l'aimable invitation du grand fauteuil qui vous tend ses bras hospitaliers, lustrés par un long usage, — pour lire ces volumes, si bien remplis, vous vous armerez du couteau d'ivoire !...

Aujourd'hui, nous sera-t-il permis, en terminant, de dédier un sonnet sincère au savant éditeur des œuvres du « sieur de la Fresnaie, » sonnet qui résume, d'ailleurs, notre impression :

L'ivoire a coupé le vélin
Du livre, plein de poésie,
Que composa Jean Vauquelin,
Ennemi de toute hérésie.

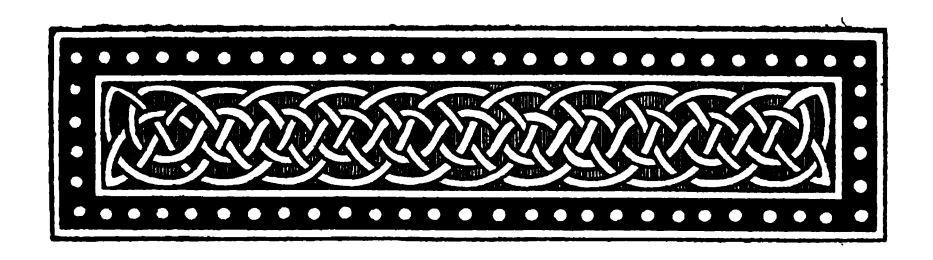
Ton œuvre, ô vaillant châtelain (1)!
Mérite bien qu'on s'extasie :
La Raison y donne la main
A l'Amour, à la Fantaisie.

Disons — en relisant ces vers —
Au docte Julien Travers,
Qui triompha de maint obstacle :

— « Merci! *Tu l'as ressuscité!*
En ce temps d'incrédulité,
Grâce à toi l'on voit un miracle. »

ALEXANDRE PIEDAGNEL.

(1) Vauquelin (nous dit M. J. Travers), né de braves guerriers et magistrat énergique, fut appelé, en 1574, par le maréchal de Matignon, dans une des luttes les plus acharnées entre les catholiques et les protestants. Les catholiques triomphèrent, et, dès qu'un moment de trêve eut rendu le calme à la Normandie, notre poète ayant fait loyalement son devoir, se hâta de revenir à Caen, heureux cette fois de pouvoir oublier, dans les occupations de la magistrature, le souvenir des désastres dont il avait été témoin.



M. HIPPOLYTE COCHERIS

CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE MAZARINE
MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-OISE (1).



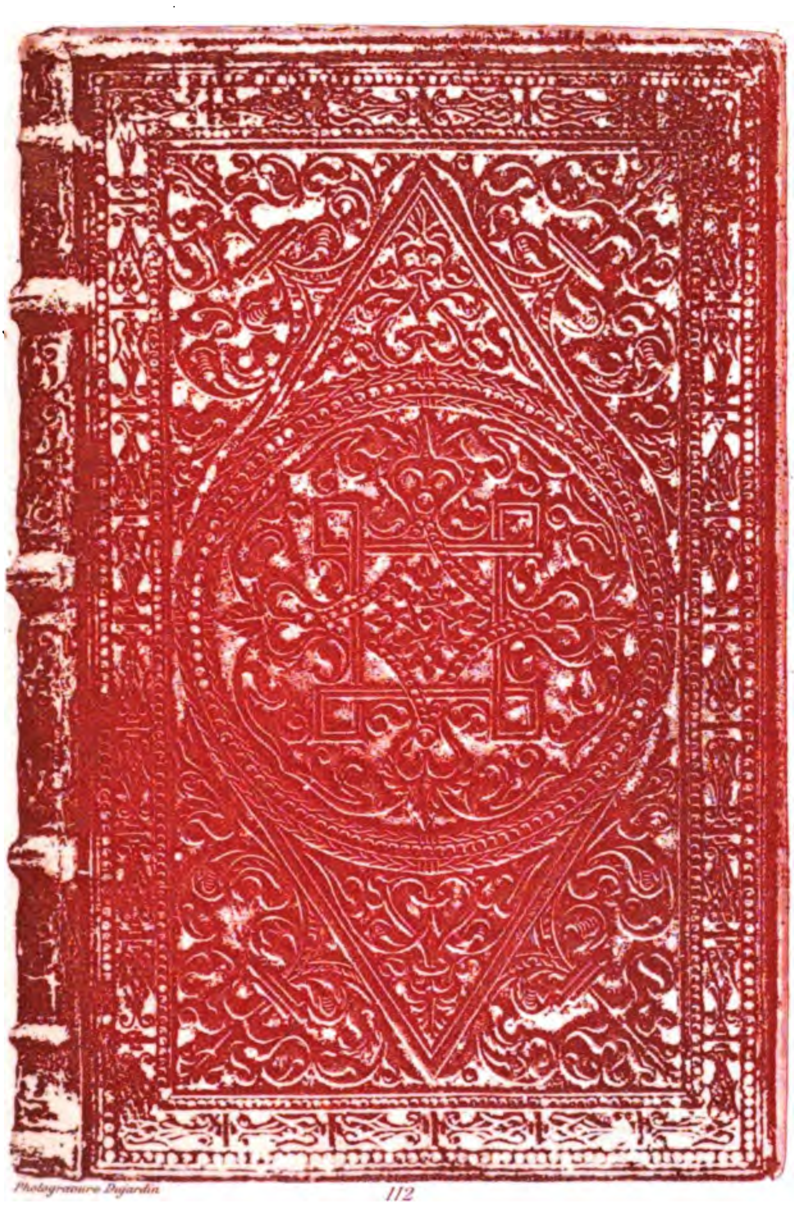
IPPOLYTE Cocheris naquit à Paris en décembre 1829. Petit-fils d'un imprimeur et fils d'un libraire qui aimait passionnément les livres, il fut naturellement élevé dans le culte des beaux livres, dans le respect des éditions princeps et dans l'admiration des riches reliures (qualités essentielles chez un bibliophile); on ne lui laissa négliger ni la connaissance des ouvrages utiles et sérieux, ni le commerce des auteurs anciens et modernes dont il fit de bonne heure sa lecture favorite (qualités nécessaires à un savant et à un bibliographe). Aussi M. Cocheris, entraîné par son goût naturel, entra très jeune à l'Ecole des Chartes, où il ne tarda pas à se faire remarquer par son savoir et son talent, grâce auxquels on lui confia cette année même la délicate et sérieuse mission d'aller à Rome faire le classement

(1) M. H. Cocheris est en outre membre du Comité du Conseil des travaux historiques des Sociétés savantes au ministère de l'Instruction publique depuis 1865, et membre correspondant de la Commission de topographie des Gaules depuis 1867. Il a publié plusieurs articles sous le pseudonyme de *Sircoke*.

des manuscrits du fonds de la reine Christine de Suède, avec MM. Guessard et de Bastard.

Il était à peine âgé de vingt-deux ans quand la Société des Antiquaires de Picardie couronna de lui un très remarquable ouvrage, comme nous voudrions en voir pour l'histoire de chacune de nos provinces, et qui, d'emblée, rendit son nom digne de figurer à côté de ceux des Baluze, des Bollandus et des Lelong. Ce répertoire d'un nouveau genre, rédigé avec une grande supériorité, et dont il eut l'honneur de créer l'entreprise et de tracer la méthode, est intitulé : « *Notices et extraits des documents mss. conservés dans les dépôts publics de Paris et relatifs à l'histoire de Picardie ; 3 vol. in*-8. » « C'est un grand service rendu à la science, écrivait M. de Sacy « en parlant de ce livre dans le journal des *Débats* de 1854. « Archives et bibliothèques, chartes et manuscrits, cartes et « plans, M. Cocheris a tout interrogé pour mettre ces sources « précieuses à la portée de chacun. Il fallait, pour en arri- « ver là, du tact, de la patience et un grand esprit de méthode ! » C'était débuter par un coup de maître, qui valut au jeune savant d'entrer de suite aux Archives de l'Empire, et bientôt après à la Bibliothèque Mazarine (1852) qu'il ne quitta plus, et dont il est aujourd'hui conservateur-adjoint.

En 1856, il attirait de nouveau l'attention du monde littéraire sur lui par la publication du premier fascicule d'un ouvrage d'une conception grandiose ayant pour titre : « *Nouveau Dictionnaire géographique de la France, ou Glossaire étymologique des noms de lieux, in*-4° ; *contenant toutes les formes françaises et latines des noms et lieux de la France, précédé d'un traité de philologie géographique.* » Malheureusement, il ne parut à cette époque que la première livraison de ce traité, dans lequel les noms se trouvaient disposés par ordre alphabétique de formes latines et françaises et où on avait réuni à la forme moderne et par ordre chronologique lesdites formes latines et françaises dont on donnait l'origine ; et M. Cocheris, qui avait continué son travail depuis cette époque, eut la douleur de le voir réduit en cendres par les hordes allemandes, en



Photogravure Dujardin

112

RELIURE DU XVIE SIÈCLE

Vente Morante

Le Bibliophile Français

Imp. Sarazin

même temps qu'une partie de sa bibliothèque, dont les volumes servirent à brûler les meubles de sa maison de campagne de *Sainte-Geneviève-des-Bois*.

Ce fut dans le sac de cette maison que les magnifiques portraits de sa mère et de sa grand'tante, la marquise de Beuvry, peints par *Paul Delaroche*, furent coupés en mille morceaux ainsi que de fort belles gravures originales d'*Albert Dürer*, et beaucoup de vues anciennes des XVe et XVIe siècles des villes et châteaux de France.—Les grandes collections historiques, telles que : les Ordonnances des Rois de France; quantité de livres à figures; l'Histoire littéraire de la France; les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; le Recueil des historiens de la France; les chroniques de saint Denis du XVIe siècle, etc..., subirent également le même sort. Mais ce qu'il y eut de plus regrettable fut la perte d'une nombreuse collection d'autographes précieux et intéressants des XIVe et XVe siècles, ainsi que celle d'une correspondance diplomatique inédite du comte de la Salle, ministre de Louis XV, alors envoyé extraordinaire près de la cour de Russie, avec son beau-frère le grand-oncle de M. Cocheris, M. le marquis de Beuvry, lequel, en mourant, l'avait léguée à la famille Cocheris, en même temps que son nom, ses armes et sa remarquable bibliothèque. — Toutefois, je m'empresse d'ajouter que toute la collection de M. Cocheris n'a pas disparu dans ce cataclysme et qu'il s'y trouve encore, ainsi que le lecteur en jugera bientôt, bon nombre de curieux volumes.

A peu près vers la même époque où paraissait ce spécimen du glossaire étymologique dont je viens de parler, M. Cocheris traduisait et annotait *le premier et pour la première fois* l'excellent traité de l'amour des livres, si connu et si apprécié de tous et qui a nom : *Le Philobiblion de Richard de Bury*. Le jeune et savant éditeur s'acquitta à son honneur et à sa gloire de cette tâche reconnue généralement comme très difficile et que, le premier, il avait osé entreprendre. Non-seulement il le traduisit avec la plus grande fidélité, mais il le commenta avec toutes sortes de raffinements d'érudition; et la notice biographique qui se trouve en tête est un morceau très

remarquable et plein d'intérêt pour l'histoire des mœurs du temps comme pour l'histoire générale des lettres.

Après avoir publié, sans nom d'auteur, sa *Bibliothèque française en* 1855, il donnait encore à la collection des pièces rares et inédites : 1° *Le Blason des couleurs en* 1859 ; et 2°, en 1861, *la Vieille, ou les Dernières Amours d'Ovide,* poème français du XIV° siècle, dont la préface est un mémoire qui avait d'abord été lu à la Société des Antiquaires de France, et dans lequel M. Cocheris expose qu'il a été amené, d'après certaines considérations philologiques, à restituer à Richard de Fournival la paternité du poème latin : « *De vetulâ* », dont l'auteur était inconnu.

Entre la publication de ces deux ouvrages, notre infatigable et érudit bibliographe avait fait imprimer un volume qui, s'il n'a rien de comparable avec l'immense travail de l'abbé Claustre, n'en est pas moins un très utile et très commode répertoire bibliographique. Le lecteur a déjà nommé : *la Table méthodique et analytique du Journal des Savants depuis sa réorganisation, de* 1816 *à* 1858, précédée de l'histoire complète et fort bien écrite de ce recueil, dans laquelle M. Cocheris nous retrace fidèlement ses origines, son organisation et ses règlements jusqu'en 1792, ainsi que l'exposé de ce qu'il fut depuis sa reconstitution en 1816.

Enfin, sans nous étendre devantage sur les autres travaux de M. Cocheris, et sans parler de ses travaux sur l'*origine et la formation de la langue française*, des nombreux et intéressants articles qu'il publia dans différents recueils, tels que : le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, l'*Athœneum français*, la *Bibliothèque universelle de Genève,* la *Revue des Sociétés savantes,* la *Patrie,* le *Pays*, le *Bibliophile français illustré*, etc.; je me bornerai, en terminant, à dire quelques mots de la publication et de la réédition qu'il fit, en 1865, à la librairie Durand, de l'ouvrage très renommé et devenu fort rare : l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris par l'abbé Lebœuf*. Les éditions et les annotations de M. Cocheris quintuplent presque

l'ouvrage primitif, et en font un livre neuf dans lequel il montre tant de savoir joint à une si grande richesse et à une telle sûreté d'informations, qu'on regrette presque de le voir remplir le rôle d'annotateur, au lieu d'avoir écrit lui-même une histoire du diocèse de Paris ; d'autant plus qu'il a consacré à l'annoter et à la corriger un temps qui lui aurait largement suffi à produire un travail original remarquable. — Quoi qu'il en soit, il prit place, à partir de cette époque, parmi les historiens et les auteurs les plus célèbres et les plus justement connus, et comme le disait un de mes confrères, M. A. Sorel en rendant compte de ce travail dans le journal *le Droit* : « Le jour où « l'œuvre sera terminée (1), on verra l'ombre de l'abbé Lebœuf « tressaillant d'allégresse lui montrer les portes de l'Académie « des Inscriptions et Belles-Lettres et lui dire : « *Mon fauteuil « est à toi !* » En attendant, il a déjà reçu comme récompense la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Quand on est un si grand chercheur et un pareil érudit, on ne peut manquer d'aimer collectionner pour les étudier les œuvres des écrivains illustres tant anciens que modernes et contemporains. Aussi, comme je le disais en commençant, M. Cocheris est-il pour le moins bibliophile aussi consommé qu'érudit bibliographe ; et bien que sa bibliothèque ne soit plus aussi belle qu'il y a quelques annnées ; bien que ce ne soit plus la magnifique collection d'autrefois, néanmoins elle renferme encore plus de 3,000 volumes rares, richement reliés et sortis des presses de nos plus célèbres imprimeurs, car, fort heureusement pour M. Cocheris, une partie de ses livres se trouvant à Paris, a pu échapper au triste sort de ceux dont nous parlions il y a quelques instants.

Parmi les parties les plus riches de cette bibliothèque commencée par le grand-père de M. Cocheris, continuée par son père, augmentée de celle du marquis de Beuvry et en-

(1) Les trois premiers volumes sont seuls parus ; le quatrième est sous presse depuis longtemps. Quant à la table générale des matières qui contenait plus de 100,000 fiches et qui a été brûlée par les Prussiens, M. Cocheris s'occupe activement de la reconstituer. Elle est déjà très avancée et paraîtra sans doute bientôt.

richie des nombreuses acquisitions du possesseur actuel, se trouve une magnifique collection de mémoires et d'ouvrages relatifs à l'histoire de France rangés par époques et par provinces, et qui est surtout remarquable par le nombre et la beauté exemplaires. Une autre série également très riche est celle qui renferme toutes les publications faites depuis trente ans des romans et poésies du moyen âge publiées tant en France qu'en Allemagne et en Angleterre; il y a aussi une curieuse et intéressante collection d'autographes anciens et modernes parmi lesquels nous ne citerons que : les *bulles de Péréfixe,* archevêque de Paris; une *lettre de saint François de Sales,* et des lettres inédites échangées entre le comte de Montalembert et M. de Morny relativement au coup d'État. Enfin, outre beaucoup de dictionnaires patois et les catalogues des manuscrits de presque tous les départements (1), la section de bibliographie est riche, bien choisie et fort curieuse. Nous y mentionnerons, outre un exemplaire de l'*Histoire des livres de Géraud* rempli de notes manuscrites et d'additions assez nombreuses pour permettre une nouvelle édition de ce livre rare et curieux, l'ouvrage si rare de Jean Lomeïer : *De Bibliothecis,* complétement annoté de la main du célèbre abbé Mercier de Saint-Léger, dont l'écriture fine et serrée couvre les marges et les interlignes.

Comme livres rares et précieux, nous citerons : La *Bible grecque* des Alde en grand papier de 1518; la *Bible d'Olivétan,* dont on ne connaît que quelques exemplaires, l'édition originale des *Lettres de Pascal,* suivie de toutes les pièces publiées au dix-septième siècle pour et contre l'auteur; un ravissant exemplaire des *Poésies de Courval Sonnet,* gentilhomme Virois; la *Chronique de Monstrelet* de 1518; celle d'Anjou de 1519; celle de *Bretagne* de 1514 et les *Gesta Tholosanorum* de 1515; l'entrée de Henri II à Paris; la *Généalogie de la maison de du Chatelet* aux armes de cette famille, *par Don*

(1) Depuis 1858, M. Cocheris est secrétaire de la Commission de publication du catalogue général des mss. des Bibliothèques départementales au ministère de l'Instruction publique.

Augustin Calmet. Enfin une collection très originale et très complète de plus de 200 plaquettes parues au seizième et au dix-septième siècle, telles que canards, factums et poésies, la plupart sur Paris. Elles se débitaient alors dans les rues où on les vendait pour quelques sols, et maintenant elles ont acquis une grande valeur et atteignent des prix très élevés dans les ventes publiques. Nous citerons : le ***Discours véritable de ce qui s'est passé d'étrange*** entre les habitants de la ville de Metz et les peuples circonvoisins, Paris, 1632; l'***Entreprise des Anglais sur Calais,*** Paris 1628; l'***Entrée du roy à Avignon,*** 1632; l'***Arrest de la cour des Grands Jours de Poitiers*** pour la démolition dans huictaine du temple basty dans Saint-Maixent, Paris, 1634; l'***Exécution du comte de Chalais, criminel de lèze-majesté,*** Paris, 1626, etc...

M. Cocheris possède en outre une très jolie collection de dessins originaux et de gravures fort rares dues à Israel Sylvestre, Flammeng, Bernard, Piçard, David, etc., etc.

La majeure partie des livres de sa bibliothèque portent sur le dos et sur les plats son monogramme composé des lettres C. C. H, entrelacées. Il a pour relieurs Derôme, Niedrée, Capée, Behrends et Lacruée.

Maintenant que le lecteur connaît M. Cocheris, il pensera comme moi, que : c'est un nom justement aimé et connu du monde savant que celui de l'ancien président de la société des antiquaires de France, et on pourrait presque avec Sorel prédire, sans être téméraire, que la vaste érudition et l'esprit de méthode qui marquent au coin tous ses nombreux et intéressants travaux bibliographiques et littéraires, lui ouvriront, dans un avenir peu éloigné, les portes de cette ***Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*** dont il a été auxiliaire pendant plusieurs années.

Félix GRÉLOT.

Avocat à la Cour de Paris.



LES DERNIERS BOHÊMES

Par Firmin Maillard. — 1 v. in-18, 3 fr. Librairie Sartorius, 27, rue de Seine.



Ceci est un livre de haute curiosité et qu'on ne doit pas laisser passer avec indifférence; écrit avec une sorte d'émotion âcre et pénétrante, par un homme qui appartient à cette génération *de vaincus,* comme il l'appelle, cette génération de 1850 qui arrivait à la vie quand l'avenir n'existait déjà plus pour elle, ce martyrologe de ceux qui sont morts avant l'heure, intéresse trop vivement l'histoire littéraire du second Empire pour que nous ne le signalions pas à l'attention de nos lecteurs.

Et, bien que ce livre soit indispensable à celui qui écrira plus tard l'histoire littéraire de notre temps, je crois, aux senteurs âcres et pénétrantes — comme je l'ai dit plus haut qui s'en dégagent, — que son auteur en l'écrivant a obéi encore plus à un sentiment qu'à une raison ; il s'est reporté de quinze ans en arrière et a peint à grands traits, dans lesquels passent comme un souffle de vérité et de franchise, un des cabarets littéraires de l'époque.

« Je fermai les yeux et je revis tout à coup cette grande salle pleine de bruit et de lumière, au milieu de laquelle bourdonnent, pêle-mêle, des dévideurs de rimes, bardes attardés, poétereaux encore crottés du nid, des tribuns assis et rassis, des philosophes sans le sou et qui s'en moquent, ce qui est le vrai fond de leur philosophie, des chercheurs d'idées, des trouveurs de mots, des maîtres peintres et des peintres élèves de la nature, — école de Bougival ou de Batignolles! Coureurs d'images et ciseleurs de phrases, chevaliers errants de la plume et du pinceau, audacieux chercheurs d'infinis, effrontés, marchands de chimères, entrepreneurs de tours de Babel, croyants et enthousiastes, mais tous malades de la même maladie, de la maladie de Panurge, « fault d'argent » pour avoir tout dépensé dans l'acquisition de superbes châteaux au pays de Bohême ou avoir fait de longs et coûteux voyages au pays de la Pretentaine; mais tous aussi, héros de combats obscurs et quotidiens contre les réalités de la vie pratique, qui venaient là chaque soir réchauffer leur enthousiasme et parler de l'œuvre qu'ils avaient rêvée et qu'ils ne devaient jamais faire.

Ils sont là, groupés diversement, obéissant à leurs affinités électives, tous gens paradoxant, gauloisant et surtout *beuvant frais,* car ce sont des gaillards plaisants en faicts et en dictz, tous gens n'ayant pas la pépie et appelant continuellement de soif comme d'abus de crainte que la langue ne leur pèle. Les goûts, les aptitudes, les tendances s'y cherchent, s'y trouvent, s'y rapprochent et s'y groupent d'eux-mêmes. L'attraction y procède bien quelquefois par antithèse, mais ces contradictions apparentes et toutes de détail y constituent l'harmonie..., a dit un habitué de l'endroit; cependant il ne faudrait pas croire que chaque groupe répondît à une idée bien nette et bien définie, et, à un certain moment, coloristes et ingristes, fantaisistes et réalistes; sociologues, abstracteurs de quintescence, tout cela philosophaillait ensemble dans la confusion et la promiscuité la plus capricieuse. »

Rien de plus gai — et de plus triste à la fois — (car c'est le propre de ce

livre), que la physionomie de la brasserie des Martyrs; les mots et les anecdoctes abondent et on va sourire quand de temps en temps sonnent, comme une sorte de glas, les phrases suivantes : Belligera, qui sera un jour l'éditeur Tandou et *qui se pendra dans son salon à la place du lustre.* Jean Duboys *qui mourra fou;* — le docteur Aussandon, *qui se suicidera plus tard;* — Antony de Menou, ce jeune biographe, qui avait raison de se presser, car *la phthisie le rongeait et la folie descendait sur les deux autres* (Bataille et Pelleport), etc., etc. Ce que ne compensent peut-être pas celles-ci : Amédée Hardy *qui plus tard sera décoré* sous l'empire; — Guyot-Montpayroux, qui ne sait pas encore que quinze ans après *il sera député, ambassadeur,* etc. ; — Jules Mahias, *qui deviendra préfet d'Oran,* etc., etc.

Mais aussi comme cette entrée de Gustave Mathieu et de Pierre Dupont est prise sur le vif.

« Voici Gustave Mathieu et Pierre Dupont!

« Mathieu, le feutre sur l'oreille, l'air dégagé, un bouquet de violettes à la boutonnière, s'écrie de sa voix sonore et tranchante :

Laissez donc passer Jean Raisin
Avec son vieil ami le pain.

« — Dis donc, Dupont, récite-nous les vers que tu viens de me dire, c'est tout simplement un chef-d'œuvre!

« A quoi Dupont répond modestement : — Non, non; commence, Mathieu, chante-nous ta dernière chanson... Voilà qui est senti, qui est vécu! et jetant un regard de défi sur un groupe de jeunes lakistes qui essayent de noyer l'infini qu'ils ont dans l'âme, dans la chope qu'ils ont sur la table, il ajoute : Et ça ne ressemble pas à une machine de M. de Lamartine.

« Mathieu, d'une voix tonnante : Lamartine un piano, Hugo un grand homme, Dupont un grand poète!

« Et nos deux amis entonnent :

Aux pays que la pampre dore,
La vendange débordera;
Le grenier sous le grain ploiera,
Chantons la vendange et l'aurore.

Puis, il y a le monsieur qui traduit Virgile en *brézenek*, c'est-à-dire, en langue celtique tout bonnement.

Dindan eur, vezen fau goloët a zeillou
Tityr, he m'oc'h trankil ho son ar biniou...

et celui qui chante sur l'air de *Il Saltarello*, le *Poète mourant* de Millevoye, ce qui, d'après l'auteur du livre, donne des effet étonnants. N'oublions pas les dames, car il y avait de tout dans cette Brasserie des Martyrs, de tout, même des dames — l'éternel féminin, — toutes pratiquant, du reste, si j'en crois notre Brantôme qui leur a consacré quelques pages, les plus pures doctrines de *la belle heaulmière,* et ne craignant, après Dieu, que la vieillesse.

Mais laissons parler l'auteur :

. . . .
. . . .

« Je disais en commençant que tout cela m'était apparu plein de soleil et de gaité...

Mais, comme me dit Henri Heine, rien ne tourmente plus que de chercher ainsi à tâtons dans de vieux souvenirs, et me voici tout triste et tout songeur, penché sur ce passé qui n'est cependant pas vieux...

« Et combien sont partis pour toujours, combien, hélas! sont tombés en plein été, fauchés par la mort, atteints par la folie!... combien de ces enfants, par la lutte vieillis, ivres de liberté et d'enthousiasme, mais sentant leur jeunesse condamnée d'avance, fatigués, las, épuisés d'efforts inutiles, sont allés au-devant de cette mort... Avez-vous compté combien Charenton en a pris? Savez-vous combien le Père-Lachaise en tient? Et . . . .

Je vis, comme l'on voit dans les danses macabres,
Une procession, à travers un brouillard,
Défiler par-devant le fantôme camard.

. . . .

« Plus de quatre-vingts que j'avais connus à cette même Brasserie des Martyrs (la bien nommée), plus de quatre-vingts défilèrent devant moi (*mortes meorum*), et je pensai à les saluer chacun de quelques lignes.

La seconde partie de ce livre intitulée : la *Fosse commune*, est donc consacrée à de petites notes intéressantes sur tous ces personnages dont le plus âgé n'a pas dépassé 45 ans ; elles sont lestement enlevées, et je crois que la meilleure manière d'en parler est d'en citer une au hasard :

Oui, Morin le savant, Morin le magnétiseur, Morin le poète, Morin le sorcier : Alcide Morin, professeur de psychologie expérimentale ! Il avait de l'esprit, de la verve, du savoir et avec tout cela une bonne petite dose de folie dont se contenterait grandement pour certains de ses pensionnaires douteux et intermittents, le directeur de Charenton. Mais Morin portait le tout crânement et ne s'oubliait réellement que contre les porteurs de science officielle.

— C'est un âne, s'écriait Morin, c'est un âne! (il parlait de M. Leverrier ou d'un autre), il croit à toutes les vieilles fadaises... n'a-t-il pas sauté en l'air quand je lui ai exposé ma théorie sur la réverbération, quand je lui ai exposé là, clair comme le jour, que le soleil n'existait pas... et Morin partait pour la lune!

Mais où Morin devenait dangereux, c'était dans la rue, — ou sous une porte-cochère, pendant la pluie, — ou même au milieu du passage Jouffroy (j'y fus pris un jour!); Morin vous saisissait par le bras, sortait de sa poche un morceau de craie qui, traîtreusement, y était à demeure, et, tout en s'accrochant à vous, d'une main habile, traçait un cercle qu'il faisait traverser par différentes lignes, — on y lisait entre-croisés d'une façon bizarre les mots Mouvement, Vérité, Vibration, Inertie, puis s'écriait :

— Vous avez bien compris; je suis médecin, j'écris une ordonnance, la voilà.

Dans l'Unité *sont*	∞	les Différences *qui font*
les quantités *dont sortent*		la qualité *qui rentre*

Tout est là. — Le caractère de la VÉRITÉ est de ne s'imposer à personne, j'offre et je ne demande pas!

Et il s'éloignait, triomphant au milieu de la foule ébahie.

Une autre fois : — Ah! dites donc, vous qui devinez les énigmes, devinez donc celle-ci :

Quoi de plus merveilleux que la Raison!
Quoi de plus rationnel que le Merveilleux!
Au sein d'une Création
Qui n'est que Merveilles et Raisons.



RELIURE AU CHIFFRE DE COSME DE MÉDICIS, DUC DE FLORENCE,
GENRE GROLIER

Le Bibliophile Français — Vente Morante

Et vous étiez perdu... mais là, perdu pour une heure ou deux, si le hasard ne jetait pas sur votre route quelque ami à qui vous pussiez le repasser poliment.

Travailleur infatigable, il était toujours en train d'achever un volume ou de lancer un nouveau journal : *la Magie au dix-neuvième siècle*, par exemple, *revue paraissant aux nouvelles lunes*. Il faisait appel aux abonnés : cinq cents personnes, s'écriait-il, doivent avoir répondu avant quinze jours à mon appel par une adhésion *active*, c'est-à-dire par une souscription que j'ai mise à la portée de toutes les bourses, sinon — *c'est que le temps n'est pas encore venu, et je refermerai mon livre.*

Un jour, Morin se mit en tête de publier un volume de vers : je n'y connais rien, mais j'ai la foi et la volonté... Nous verrons bien, disait-il: et ce qu'il y eut de curieux, c'est que beaucoup de poètes de notre temps pourraient signer sans rougir nombre de pièces dans lesquelles Morin se révéla comme un poète rompu à tous les exercices du rhythme. Mais, laissant de côté ces livres de *Révélations. le Buisson ardent*, sa *Synthèse prophétique du dix-neuvième siècle*, ses *Ténèbres* et ses *Treize Nuits suivies d'un demi-jour sur l'hypnotisme*, nous recommanderons aux curieux son petit livre intitulé : *Comment l'esprit vient aux tables, par un homme qui n'a pas perdu l'esprit*, et publié vers 1854, sans nom d'auteur. C'est un livre des plus curieux et des plus intéressants.

J'ai soif de foi et de science, disait Morin; — je pars en *enfant perdu*, guidé par ma foi, à la recherche de cette source éternelle, où pour voir se dissiper les fantômes et *revivre*, l'humanité doit venir boire.

Hélas! malheureux Morin! il ne trouva pas cette source éternelle; quand je le vis pour la dernière fois, il avait trouvé... quoi ?— le mouvement perpétuel! Il avait les yeux hagards, la bouche ouverte laissait pendre les lèvres; on sentait que l'homme était parti et qu'il ne restait plus que la bête; il m'arrêta quelques instants en mâchonnant entre ses dents : c'est une superbe affaire, je viens de chez les Péreire, Émile m'a donné rendez-vous pour demain.... C'est bien curieux comme j'ai trouvé cela! je ne puis pas te l'expliquer maintenant à cause de l'affaire..... mais, toi aussi, tu l'as trouvé.... tout le monde l'a trouvé.... Oh! c'est bizarre.... je ne veux pas le lâcher à moins de 500,000 francs — donnant, donnant, je ne veux pas être volé et tu penses, c'est pour rien; mais je veux retourner à mes travaux.... Eux, ils l'exploiteront, dam, cela va changer le monde.

Et la bouche restait béante, et les yeux, démesurément ouverts, regardaient dans le vide.

Esprit droit, caractère indépendant, ami de la forme et surtout de la vérité, M. Firmin Maillard a écrit ce livre avec une bonne humeur, avec une verve goguenarde qui n'exclut pas le sentiment. S'il flagelle en passant quelque nature malsaine, en revanche, pour ceux qui de bonne foi recherchaient le beau avec toute l'ardeur de leur âme vingtenaire et qui sont tombés sur la route, en proie aux lazzis grossiers de la foule, aux plates réflexions des gens *rangés*, il a de ces accents qui vous remuent profondément le cœur.

Cette philosophie, fine et railleuse, indulgente et caustique tout à la fois, qui est le propre des écrivains Francs-comtois, nous la retrouvons dans un livre intitulé : *Les Publications de la Rue pendant le siége sous la Commune*. Cet ouvrage paraîtra prochainement et continuera la série très curieuse et très intéressante des travaux de M. Firmin Maillard sur cette époque de nos annales contemporaines. Nous lui souhaitons le succès qu'ont obtenu et que méritaient ses deux aînés : l'*Histoire des journaux publiés pendant le siége, sous la Commune* et *Les Affiches pendant la Commune.*

JOANNIS GUIGARD.

ÉRASME ET LE SAINT-OFFICE

Le bibliophile curieux d'étudier, à un moment donné de l'histoire, quelques-unes des manifestations de l'esprit humain, a parfois, il faut en convenir, de singulières bonnes fortunes et toujours de précieuses distractions, notamment dans les loisirs forcés où le condamnent la difficulté des temps.

Dans nos pérégrinations bibliophiliques, nous avons eu la chance de mettre la main sur les *Apologies d'Erasme*, édition de Bâle, chez J. Froben, février 1522, in-folio, richement relié aux armes du marquis de Morante, recteur de l'université de Madrid (n° 5269, 3e partie du Catalogue de vente, Paris, 1573).

Cet ouvrage intéresse l'histoire de l'esprit humain à plus d'un titre. Et d'abord, à cause de son auteur, le savant et spirituel humaniste de Rotterdam, qui était, quand il l'écrivait, au plus beau moment de sa tendance réformatrice, mais qui, hélas! fut trop craintif, trop *dilettante*, pour pousser aux conséquences des principes de fidélité et de liberté évangéliques qu'il revendiquait. En second lieu, par la nature des sujets moraux et religieux qu'il traite. Troisièmement, en raison des nombreux témoignages qu'il renferme en faveur de divers réformateurs, notamment de Lefevre d'Etaples lui-même, auquel il adresse sa troisième Apologie pour le réfuter, comme nous le verrons tout à l'heure, sur un point de critique sacrée. Enfin, et voilà l'important pour nous et le plus piquant pour nos lecteurs, parce que notre exemplaire a été soigneusement *expurgé conformément aux décisions du Saint-Office*, qui a condamné l'auteur. C'est ce qu'établissent plusieurs notes latines et espagnoles inscrites et signées maladroitement sur le très beau frontispice à la Holbein qui décore ce livre.

Nous y lisons entre autres, en haut :

Autor damnatus, sed cum expurgatione permissus (1).

Et plus bas :

Opera omnia Erasmi caute legenda, tam multa enim insunt correctione digna, ut vix omnia expurgari possint (2).

(1) Auteur condamné, mais permis avec expurgation.

(2) Toutes les œuvres d'Érasme doivent être lues avec précaution, car elles renferment tant de choses dignes de correction, que l'on peut à peine les expurger.

Enfin, à la marge, et pour bien rassurer les candides lecteurs contre toute infection :

Esta expurgado per commission del. S. Off. conforme al Catalogo del anno 1612. *Ex Cuenca 7 de Oct. de* 1613 (1).

DON FRANÇ. DE ALARCON.

Viennent, au verso, quantité de signatures des possesseurs successifs de ce volume, tous Espagnols et jaloux de mettre leur responsabilité à couvert en attestant l'innocuité de cet exemplaire indignement maculé.

En effet, les passages censurés ont été largement, brutalement passés à l'encre; deux d'entre eux avaient été recouverts en outre de gros papier fortement collé. Nous avons réussi à raviver le texte de manière à ce que, tout en gardant, comme témoignage de l'ineptie du sacré tribunal, la trace de ses corrections, nous ayons du moins la satisfaction de lire couramment ce qui avait éveillé de si jalouses et mesquines susceptibilités.

Or, tout ce réduit à quelques jugements anodins de critique littéraire ou sacrée, à des paroles bienveillantes pour deux ou trois réformateurs, en particulier pour l'illustre Œcolampade (Hausschein) de Bâle, et enfin à quelques traits de satire méritée contre moines et clergé. Moins il y a matière à condamnation, plus nous en devons tirer d'avantage.

Nous allons relever ici, un à un, ces passages, et voir le plus libre, le plus savant, le plus fin des enfants de la Hollande au seizième siècle aux prises avec l'Inquisition qui nous a coûté tant de larmes.

1° Dans la première de ses Apologies (fol. A. a. 3), contre un certain Jac. Stunica, un oracle pour Rome, à ce qu'il paraît, qui l'attaquait sur son édition du Nouveau Testament; Erasme se justifie d'avoir fait quelque cas de l'opinion, de la science de son ami, « de son Thésée, Œcolampade, qui, « pour être Allemand, dit-il, n'en est pas, pour cela, plus digne de dédain que moi, pour être Batave. J'ai préféré lui laisser que lui dérober sa part de louange. » C'est un tort pour le Saint-Office.

2° Plus loin (fol. B. b.), pour une simple faute typographique au sujet d'un nom propre, son adversaire l'accusant, lui et Œcolampade, de ne savoir pas l'hébreu, Erasme s'en défend et montre le prix qu'il doit faire d'une collaboration telle que celle du célèbre professeur de Bâle. Cela méritait évidemment la censure.

3° (Fol. F. f. 2) : Une misère, une chicane à propos de la célébration des fêtes de Pâques et de Pentecôte aux temps apostoliques.

4° (Fol. G. g. 3) : Crime capital, cette fois ! Erasme s'attaque « au célibat forcé des prêtres inconnu aux apôtres » et s'enhardit à affirmer « qu'il est bon nombre de réfractaires qui vivent moins chastement que s'ils étaient mariés. » La preuve n'en était pas difficile à trouver.

(1) Ce livre a été expurgé par la commission du Saint-Office conforme au catalogue de 1612, etc.

5° Dans son long plaidoyer contre Lefèvre d'Etaples (p. 55), à propos du passage du Psaume VIII cité au chap. II de l'épître aux Hébreux (Tu l'as fait un peu moindre que les anges, etc.), Erasme, témérité grande, s'avise de dire : « Il se peut que cette épître ne soit pas de saint Paul, et que, cependant, elle soit meilleure encore que les épîtres de saint Paul. » Jugement qui s'explique de la part d'un humaniste consommé, sensible à la beauté du style et des développements oratoires.

6° P. 157. Ici le spirituel écrivain manque décidément de tout respect pour saint Jérôme qu'il traite de rusé (*vafer*), pour avoir écarté systématiquement tous les doutes sur l'authenticité paulinienne de l'épître aux Hébreux, « afin que, digne d'ailleurs, par elle-même, de tout crédit, elle fût lue avec plus de fruit par tous les fidèles. »

7° P. 134. A propos du premier verset de l'Év. de saint Jean qu'il traduit : *In principio erat sermo*, au lieu de *verbum*, Erasme se permet de jouer sur le nom d'un pédant carmélite qui l'accuse gravement d'avoir voulu corriger l'Apôtre. Il l'appelle *camelita* (chamelier) *ob animi stuporem*, « à cause de sa stupidité. » Mais passons sur cette peccadille.

8° *Réponse d'Erasme aux critiques d'Édouard Lens* (illustre inconnu) *sur sa traduction des 4 Evangiles.*

A la page 305, il se défend de l'inculpation d'avoir attribué au mariage un caractère indélébile et lance, en fuyant, un trait acéré contre les thomistes.

7° P.322 : Subtilités scolastiques sur le *mariage consenti ou consommé.* L'auteur les repousse. Puis il a l'audace bien justifiée par la postérité d'accorder au jugement d'Œcolampade plus de crédit qu'à celui de son adversaire, le susdit Lens. En vérité, c'est trop : Erasme méritait qu'on le pendît, quitte à voir après.

10° Enfin, P. 354 : Long paragraphe sur l'unité d'essence dans la triplicité des personnes divines. Il nous est impossible de découvrir ce que la plus rigoureuse des orthodoxies aurait à y relever.

Voilà, qu'on se le dise bien, ce qui a fait d'Erasme un *autor damnatus!* Et ce même hérétique qui n'a jamais fait, que nous sachions, de *Retractationes*, est mort à Bâle, en 1536, au moment qu'il allait être promu au cardinalat !

O Rome infaillible, ce sont là de tes coups !

A. ESCHENAUER,
Ex pasteur à Strasbourg.

BIBLIOGRAPHIE

A Monsieur le directeur du Bibliophile illustré.

En terminant la note explicative qu'il a jointe au quatrième volume de son *Catalogue général de la Librairie Française*, M. O. Lorenz invite ses souscripteurs à lui faire parvenir leurs observations et rectifications. Je viens de parcourir ces quatre volumes et je me permets, monsieur le directeur, de vous adresser les notes que j'ai prises au fur et à mesure de cette longue lecture.

Je dois déclarer, tout d'abord, que peu de travaux bibliographiques me paraissent plus complets que celui-ci, et mes corrections n'ont d'autre but que de prouver à l'auteur avec quel intérêt j'ai suivi son travail. Sans doute, il avait sous la main de nombreux et utiles matériaux ; aidé des livres de Louandre et Bourquelot, des deux derniers volumes de *La France littéraire* et des *Supercheries* de Quérard, des listes entreprises par M. Paul Chéron, puis par M. Alfred Morin, et trop tôt interrompues, du répertoire permanent du *Journal de la Librairie* ; ne s'occupant à peu près que des contemporains et, par cela même, libre de les interroger, il a pu rassembler des milliers de notes et dresser ce gigantesque inventaire en un laps de temps assez court. Mais quiconque s'est efforcé de mener à bien une nomenclature, sait les difficultés dont la route est hérissée et excuse des erreurs et des confusions qu'un lecteur désœuvré relève parfois avec aigreur; puis, M. Lorentz n'a pu, à lui seul, réunir et coordonner des matériaux d'origines si diverses ; il est probable même que les *lapsus* dont il va être question sont moins de son fait que de celui de ses collaborateurs. C'est, d'ailleurs, la meilleure preuve d'intérêt que l'on puisse donner à un bibliographe que de lire la plume à la main, et M. Lorenz, en voyant cette lettre, comprendra certainement le motif qui l'a dictée.

Tome Ier, p. 39, le *chevalier Amorini* est le pseudonyme de M. Jaybert, avocat à la Cour de cassation ; son livre, *De l'Adultère*, a paru en 1862, in-32 et anonyme, chez Poulet Malassis; la librairie Durandin a publié, sous le même titre, un volume in-12 qui est, croyons-nous, la réimpression de ce travail.

Même vol. p. 157, M. Antoine Barthélemy, auteur de *Un Philosophe en voyage*, est M. Antonin Proust.

Page 569, le colonel Combe, tué en 1837 au siége de Constantine, n'a pas laissé de *mémoires* ; le très curieux et très rare volume publié en 1855,

sous ce titre, est d'un autre officier supérieur, né dans le Comtat venaissin, tandis que son homonyme était originaire de Feurs (Loire).

Tome II, p. 459, M. Lorenz fait un seul et unique personnage de deux écrivains tout à fait différents; l'abbé Léon Godard n'est point M. Léon Godard à qui l'on doit un roman *Domenica* et des notes de voyage: *Petersbourg et Moscou, Souvenirs du couronnement d'un tzar*, que le *Catalogue général* joint aux œuvres du chanoine honoraire d'Alger.

A l'article de Léon Gozlan (même vol. p. 485) il y a également confusion, mais cette fois entre deux titres : *Balzac en pantoufles* a paru en 1856, chez Lévy et Blanchard, in-32, et forme un travail distinct du *Balzac chez lui, souvenir des Jardies.*

Il existe un volume in-12, paru en 1865, sous le premier de ces titres; c'est l'étude de 1856, augmentée de deux chapitres nouveaux et non la réimpression de celle de 1862.

On n'a pas oublié la discussion qui s'éleva en 1859 entre Auguste Veinant et M. Paul Lacroix, au sujet de Tabarin; deux éditions des œuvres de ce farceur parurent presque simultanément, chez Jannet, par les soins de Veinant (Gustave Aventin), et chez Delahaye, avec préfaces et notes signées Georges d'Harmonville (et non *d'Harmouville*), comme le dit deux fois M. Lorenz; tome II, p. 565, il attribue à M. Paul Lacroix cette réédition, et nous croyons qu'il ne se trompe pas ; mais à l'article du second bibliophile, il n'est nullement fait mention de ce travail; bien plus, au mot *Tabarin*, la seconde de ces réimpressions est mise sur le compte de M. Gustave Brunet; si vous vous reportez à la notice des publications de ce dernier, vous ne l'y verrez pas figurer. Il faudrait pourtant s'entendre!

Tome III, p. 102, le *Bouquet de lieder*, signé Paul de Lacour, est M. P. Ristelhuber, qui s'est fait connaître par un certain nombre d'opuscules.

A la page 286, nous trouvons une des plus grosses erreurs de M. Lorenz: il classe à l'article de Libri les *Découvertes d'un Bibliophile ou lettres sur différents points de morale enseignés dans les séminaires de France* (Strasbourg, in-8, 1843) qui sont de M. Busch. Comment M. Lorenz a-t-il pu, — lui Alsacien, faisant imprimer son catalogue à Strasbourg même — oublier la polémique qui s'éleva entre l'auteur et l'*Univers?* C'est une des plus curieuses querelles religieuses de ce temps et qui se termina devant les tribunaux, puisque M. Busch, ayant cité en diffamation le pieux journal, fut tout au contraire débouté de sa plainte et condamné aux dépens.

Page 424, *Etienne Maurice*, rédacteur du *Figaro*, a servi de pseudonyme à M. Alcide Dusolier, critique d'un réel talent; ce sont deux de ses noms de baptême, mentionnés par M. O Lorenz à son article (tome II, p. 230).

Page 495, nous lisons : G. de Modènes: *Les Cousins d'Isis* et, trois pages plus loin, ces deux volumes figurent, à juste titre, parmi les œuvres de M. Paul Gaschon de Molènes.

Tome IV, p. 47, M. Adolphe Perreau, rédacteur du *Journal amusant* et du *Charivari*, serait bien étonné d'apprendre qu'il a traduit les *Satires* de Perse en 1840, date vraisemblable de sa naissance!

Page 133, M. Jules Regnault de Prémaray, journaliste et dramaturge,

mort en 1868, est appelé deux fois *Prémary*; page 191, l'auteur renvoie cependant à Prémaray.

Page 188, un livre anonyme, bien connu pourtant, n'est pas suivi du nom de l'auteur; chacun sait que le traité *Des réformes à opérer dans l'exploitation des chemins de fer* a été rédigé par P. J. Proudhon, aidé de M. Georges Duchêne.

Page 209, le *Catalogue* semble faire deux personnages de Louis Rétif de la Bretonne et de Vignon Rétif; c'est le même auteur, ainsi qu'on peut s'en assurer en recourant au travail bien connu de M. Charles Monselet sur le bizarre romancier.

Page 540, le vrai titre de « l'extravagance en un acte » de M. Mario Uchard, c'est *La postérité d'un Bourgmestre* et non la *prospérité*.

En voici bien une autre! Page 545, l'abbé Vacquerie, auteur de l'*Imitation du parfait chrétien*, est confondu avec l'auteur de *Tragaldabas*! Oui, M. Lorenz, en énumérant les diverses œuvres du rédacteur en chef du *Rappel*, place tout d'abord une *Vie publique et intime de Chateaubriand* par MM. Vacquerie et Clergeau; or, à l'article de celui-ci, ce volume, sorte de réponse à l'ouvrage de Sainte-Beuve, est porté avec cette même collaboration; mais rien n'indique que M. Lorenz se soit aperçu d'une différence certes sensible.

Page 571, le pseudonyme de M. L. Varlot, de Troyes, est écrit deux fois *Varosoltis*, au lieu de Varusoltis.

Les omissions sont plus nombreuses encore que les confusions de noms ou de personnages: M. Lorenz s'est trop souvent fié au *Journal de la Librairie*, et c'est ainsi que tel titre non mis dans le commerce ou détruit par son auteur, telle brochure de quelqu'importance, extraite d'une revue, ne figure pas au *Catalogue*; c'est ainsi qu'à l'article de Charles Bataille, il n'est point fait mention de son rarissime volume: *Des Vers*, et que à celui de Félix Pyat, M. Lorenz omet le fameux factum: *Marie-Joseph Chenier et le prince des critiques*; en revanche, il cite la réponse du même auteur à la condamnation qui suivit cette polémique: *Monsieur Jules Janin jugé par lui-même* (in-8, 1844). Il est vrai que le pamphlet de *M.-J. Chenier* est un tirage à part de *La Réforme*.

Telles sont, monsieur le directeur, les observations que j'ose soumettre à M. Lorenz, sur l'ensemble de son très précieux et très utile répertoire. Elles sont brèves, on le voit, mais comme certainement le but de l'auteur a été de fournir à la fois un memento au commerce et un secours aux amateurs, je crois qu'il est bon de lui signaler des erreurs qui, accréditées par son nom, ne tarderaient point à être acceptées de certains libraires dont les catalogues mensuels nous réjouissent souvent et à peu de frais.

Veuillez agréer, etc., etc.

PIERRE DECLAYE.

RECHERCHES
SUR LES IMPRIMEURS DIJONNAIS ET SUR LES IMPRIMERIES DU DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR,

Par CLÉMENT-JANIN. — Dijon, imprimerie Marchand, 1873. 1 vol. in-8°, tiré à 140 exemplaires.

Si chaque province, chaque département, chaque ville faisait ce que MM. Clément-Janin et Marchand viennent de faire pour Dijon et la Côte-d'Or, nous aurions bien vite une histoire complète et aussi instructive qu'approfondie de l'imprimerie en France. L'auteur de ces recherches sur Pierre Grangier, les des Planches, Guyot, Chavance, Michard, Palliot, Sirot, Causse, Frantin, Ressayre, imprimeurs dijonnais, s'est en effet astreint à donner non-seulement la suite chronologique de tous ces émules des Gutemberg et des Estienne dans la capitale de la Bourgogne, mais à indiquer les principaux ouvrages sortis de leurs presses, et dont un grand nombre, poursuivis avec ardeur par les bibliophiles, sont aujourd'hui presque introuvables. Où rencontrer le *Dijon revigôtai* publié par Secard en 1690, l'*Éloge funèbre d'Erard du Châtelet, marquis de Thil-Châtel,* imprimé par Ressayre en 1895, l'*Evaireman de lai peste*, d'Aimé Piron, édité par Claude Michard en 1721, même la *Constitution de* 1791 in-4° sur vélin que Pierre Causse imprima avec un luxe et une élégance typographiques dont nous avons de trop rares exemples?

M. Marchand a rendu un véritable service aux amateurs en publiant ce travail curieux à plus d'un titre, et il a bien mérité d'eux en outre par le soin, la correction, le goût qui ont présidé à l'exécution matérielle d'un volume dont les 23 exemplaires sur papier vergé trouveront rapidement place sur les rayons des meilleures bibliothèques. Il s'est montré digne de ses prédécesseurs.

W. C.

FIN DU SEPTIÈME ET DERNIER VOLUME.

AVIS

Nous suspendons notre publication à partir de ce numéro.

Ce n'est qu'un point d'arrêt, car nous espérons bien la reprendre plus tard.

En tout cas, à tous ceux qui, de près ou de loin, pendant le cours de notre tâche, nous ont aidé de leurs conseils, soutenu de leur bienveillante collaboration, merci et au revoir.

A la place des numéros de novembre et de décembre, nos abonnés recevront comme compensation un travail important qui comprendra : 1° une table de tous les noms cités dans la Revue; 2° une table des matières; 3° une table des gravures; 4° enfin une table des auteurs.

Ce complément, qui formera environ cent pages de texte à deux colonnes, leur sera envoyé à la fin du mois de décembre prochain.

B.-D.

Le Directeur : BACHELIN-DEFLORENNE. *Le Gérant :* DESSOLLIERS.

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, rue de Lafayette, 61.

TABLE

ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

DU

BIBLIOPHILE FRANÇAIS

I. — TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

D

E

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

II. — *TABLE DES GRAVURES*

A

B

C

D

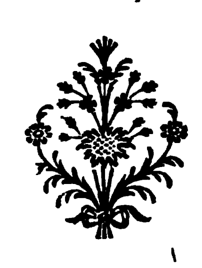
E

F

S

T

V



III. — TABLE DES NOMS D'AUTEURS

K

L

M

P

R

S

T

V

W



IV. — TABLE DES NOMS CITÉS

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X Y

Z



L'Administrateur-Gérant : DESSOLLIERS.

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, 61, rue de Lafayette.

